Laboratoire de Sociologie
et de Géographie Africaines
(L.A. 94)
131 bd Saint-Michel PARIS (5e)

Office de la Recherche
Scientifique et Technique
Outre-Mer (ORSTOM)
24 rue Bayard PARIS (8e)

CAPITALISME D'ETAT ET DEVELOPPEMENT RURAL EN COTE D'IVOIRE

La Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile en pays ébrié

Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ

Thèse de doctorat de Troisième cycle
soutenue à Paris I
Directeur de Thèse : M.Gilles SAUTTER

1973

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES (VIe Section)

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Au terme de ce travail, réalisé sous l'égide conjointe de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et du Laboratoire de Sociologie et Géographie Africaines (CNRS-EPHE), je tiens à témoigner ma gratitude à ceux qui par leurs conseils ou leur collaboration m'ont apporté leurconcours.

Je remercie tout particulièrement en Côte d'Ivoire Monsieur Abdoulaye SAWADOGO, Ministre de l'Agriculture, en France Monsieur Gilles SAUTTER, Professeur à la Sorbonne. Tous deux n'ont pas hésité à me consacrer leur temps malgré leurs multiples tâches.

J'adresse également l'expression de ma reconnaissance:

-à Monsieur le Sous-Préfet de Bingerville;

-aux habitants du village d'Aghien, notamment à Messieurs Casimir AHOUSSOU, Marc AKOSSO et Jérôme AKE SIKA;

-aux planteurs villageois du Secteur de Bingerville, notamment à Messieurs Etienne AHIN, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Côte d'Ivoire, et Joseph COFFIE, Secrétaire Général de l'UGTCI;

-aux responsables de la SODEPALM, notamment à Messieurs Victore AMAGOU, Gérard GLEIZE, Philippe ROILAND, André DEDE et André ROSA;

-aux manoeuvres du village d'Eloka, notamment à Monsieur François POERI;

-aux responsables du Centre ORSTOM de Petit-Bassam, dans le cadre duquel cette recherche a été menée, notamment à Messieurs Jean-Pierre TROUCHAUD et Jean-Paul DUCHEMIN;

-aux chercheurs de l'EPHE et de l'ORSTOM, notamment à Messieurs Marc AUGE et Vincent ESCHENBRENNER;

-aux étudiants ébrié de l'Université d'Abidjan, notamment à Messieurs Félix GUEDY et Jean-Aben N'DJAMPO;

-enfin à tous les enquêteurs, dactylos, dessinateurs et chauffeurs qui m'ont aidée, notamment à Monsieur Augustin AKRE.

Paris, novembre 1973.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE INTRODUCTIF I

I. LA CIVILISATION DU PALMIER A HUILE EN COTE D'IVOIRE 4

A.Ecologie 5

I.Conditions physiques 5

2.Conditions humaines II

B.Les palmeraies naturelles I2

I.Localisation I2

2.Exploitation I6

II. L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU PALMIER A HUILE I9

A.Les sociétés d'exploitation I9

I.L'Union Tropicale des Plantations 2I

2.La Compagnie Fermière des Huiles de Palme 23

3.La Société des Plantations et Huileries de Bingerville 24

4.La Société des Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire 26

B.La recherche 27

I.La sélection 28

2.La fourniture des semences et plantules 29

3.L'expérimentation 29

4.La défense des cultures 3I

III. LA SODEPALM 33

A.Le système SODEPALM 33

I.Les partenaires du groupe 34

2.Les structures juridiques 35

B.L'implantation de la SODEPALM 38

I.Les structures d'intervention 38

2.Les secteurs d'intervention 40

C.Dynamique de l'Opération SODEPALM 46

I.Les problèmes de la SODEPALM 46

2.Les problèmes du planteur villageois 5I

IV. PROBLEMES ET METHODE 54

A.La démarche théorique 54

B.La démarche empirique 56

I.Les parties en présence 57

2.La confrontation 58

3.Dynamique d'un terroir 58

CHAPITRE I : LES PARTIES EN PRESENCE 60

I. LE MILIEU NATUREL 64

A.Géomorphologie et pédologie 65

I.Le soubassement 65

2.Les sols 67

B.Climat et végétation 72

I.Le climat 72

2.La végétation 76

a)La forêt à Turreaenthus africanus 76

b)La forêt à Symphonia globulifera 77

c)La savane 77

II. LE MILIEU HUMAIN 79

A.Les Ebrié 79

I.La tradition 80

2.Le système familial et matrimonial 83

3.Le système des classes d'âge 85

B.Occupation et exploitation traditionnelles du sol 89

I.L'implantation de la population 89

2.L'agriculture traditionnelle 92

C.Occupation et exploitation coloniales 96

I.L'histoire coloniale 96

2.L'exploitation coloniale 99

3.Les services et organismes issus de l'époque coloniale IOI

III. L'IMPLANTATION MATERIELLE DE LA SODEPALM IO3

A.Les plantations: occupation de l'espace et développement IO4

I.La plantation industrielle IO4

2.Les plantations villageoises IO5

B.L'exploitation: infrastructure et équipement II3

C.La production: évolution et rendements II6

IV. L'IMPLANTATION HUMAINE DE LA SODEPALM I22

A.Organisation du personnel au sein de la SODEPALM I22

B.Caractéristiques socio-économiques des manoeuvres I26

I.Origine I27

2.Situation sociale I32

3.Situation économique I36

C.Impact du "bloc" sur la région I42

I.Echanges commerciaux I42

2.Relations sociales I44

CHAPITRE II : LA CONFRONTATION : LE PLANTEUR VILLAGEOIS I47

I. PRESENTATION D'ENSEMBLE I52

A.Répartition spatiale I52
B.Origine ethnique I55
C.Niveau culturel I57
D.Appartenance socio-professionnelle I57
E.Faire-valoir de la plantation villageoise I6I
F.Age I62

II. TYPOLOGIE I65

A.Le planteur villageois urbain I65
B.Le planteur villageois semi-urbain I70
C.Le planteur villageois véritable I74
D.Le planteur coopérateur I76

III. L'EXPLOITATION AGRICOLE DU PLANTEUR VILLAGEOIS I80

A.La force productive I80
I.La famille I80
2.La main-d'oeuvre extérieure I83
B.Le problème foncier I87
C.Les structures agraires I92
I.La place de la plantation villageoise dans l'exploitation agricole I94
2.Le système de production du planteur villageois I97
a)La structure des exploitations I97
b)Etude dynamique de la production I99
3.Fonctionnement et rapport de l'exploitation agricole 203
a)Le manioc 204
b)Le café et le cacao 205
c)La pêche 207
d)Le palmier 208

IV. LES CHANCES DES PLANTEURS VILLAGEOIS 2II

A.La taille des plantations 2II
I.La répartition des plantations selon les ethnies 2I2
2.La répartition des plantations selon les catégories socio-professionnelles 2I5
3.La répartition des plantations selon le niveau culturel 220
4.La répartition des plantations selon l'âge 223

B.Le rendement de la plantation 226
I.L'impact de l'appartenance socio-professionnelle sur le rendement 227
2.L'impact du savoir sur le rendement 229
3.L'impact de l'âge sur le rendement 230
C.La rentabilité de la plantation 232
I.Le rapport entre la taille et le rendement 232
2.Le compte d'exploitation de la plantation villageoise 235
3.La politique d'intéressement de la SODEPALM 239
a)Le dialogue 239
b)Propagande ou pédagogie? 244

CHAPITRE III : LES RESULTATS : DYNAMIQUE D'UN TERROIR 250

I. LE SITE 253

A.Historique 253
I.Mise en place du village 253
2.Constitution des limites 254
B.Le cadre naturel 255
I.Esquisse géomorphologique 255
2.Esquisse de la végétation 256

II. LES HABITANTS 257

A.Caractéristiques démographiques 258
I.Structure par sexe et par âge 259
2.Projection démographique vers l'extérieur 261
3.Impact culturel 264
4.Structure des unités budgétaires au niveau de la communauté ébrié 266
B.Caractéristiques sociologiques 271
I.Morphologie sociale 272
2.Organisation sociale et politique 278

III. LE TERROIR 281

A.Le problème foncier 284
I.La rencontre des deux systèmes à l'échelle du terroir 284
2.La rencontre des deux systèmes à l'échelle de l'exploitation agricole familiale 292
3.La part du palmier dans l'évolution du problème foncier 302
B.Le problème agraire 306
I.Morphologie du parcellaire 308
2.Structure de l'exploitation agricole familiale 315
3.Dynamique du terroir 326

IV. LE PLANTEUR HIER ET AUJOURD'HUI 334

A.Le planteur d'Aghien et le temps 338

I.Emploi du temps du planteur 339

2.Insertion de la plantation villageoise dans les temps de travaux 343

B.Le planteur d'Aghien et l'argent 349

I.Budget et autonomie du planteur 350

2.Impact de la plantation villageoise sur le niveau de vie du planteur 365

CONCLUSION 380

BIBLIOGRAPHIE 389

LISTE DES TABLEAUX
HORS-TEXTE

I	Place de l'huile de palme parmi les principales exportations ivoiriennes	3
II	Place de la Côte d'Ivoire parmi les pays exportateurs d'huile de palme	3
III	Moyennes pluviomètriques mensuelles et annuelles en Basse Côte d'Ivoire	8
IV	Prix de revient comparé de I hectare de palmier sélectionné sur forêt et savane	I0
V	Les palmeraies subspontanées de la zone littorale	I4
VI	Les palmeraies subspontanées de l'Ouest	I5
VII	La traîte de l'huile de palme et des palmistes	I8
VIII	Exportations ivoiriennes d'huile de palme et de palmistes avant l'Opération SODEPALM	20
IX	Développement des plantations industrielles	4I
X	Développement des plantations villageoises	42
XI	Evolution annuelle des plantations villageoises	45
XII	Prévisions de la production globale de régime	48
XIII	Exportations ivoiriennes d'huile de palme et de palmistes	50
XIV	Production des plantations villageoises	53
XV	Dynamique de la population du groupe akwé jusqu'en I964	9I
XVI	Développement des plantations villageoises dans le secteur de Bingerville	I08
XVII	Répartition des plantations villageoises selon leur taille	II0
XVIII	Tonnage de régimes reçus à l'huilerie	I20
XIX	Tonnage d'huile produite	I2I
XX	Répartition par pays d'origine et groupe culturel des manoeuvres ayant travaillé sur la plantation avant le 30 juin I972	I28
XXI	Ventilation des dépenses des manoeuvres pendant le mois de juillet I972	I39
XXII	Ventilation des dépenses mensuelles des manoeuvres célibataires en fonction de leur nationalité	I40
XXIII	Ventilation des dépenses des manoeuvres mariés en fonction de leur nationalité	I4I
XXIV	Répartition des planteurs villageois dans la presqu'île de Bingerville-Eloka par rapport à la population	I54
XXV	Répartition ethnique des planteurs villageois	I56
XXVI	Impact culturel des planteur villageois	I58
XXVII	Répartition des planteurs villageois selon leur âge	I60
XXVIII	Répartition des planteurs villageois par tranches d'âge	I64
XXIX	Typologie des planteurs villageois	I66

XXX - Répartition des planteurs villageois par localité selon l'importance de leur famille à charge I8I

XXXI - Répartition des planteurs villageois par localité selon le nombre de manoeuvres qu'ils emploient I84

XXXII - Situation foncière des plantations villageoises I88

XXXIII - Répartition des planteurs villageois par localité selon la taille de leur exploitation I95

XXXIV - Rapport plantations villageoises-exploitations agricoles

XXXV - Typologie des exploitations agricoles des planteurs villageois I98

XXXVI - Dynamique de la production agricole des planteurs villageois depuis le début de l'Opération SODEPALM 200

XXXVII - Répartition des plantations villageoises non ébrié par ethnie 2I4

XXXVIII - Répartition des superficies plantées en palmier par strates socio-professionnelle et par planteur 2I6

IXL - Répartition des plantations villageoises par tranche d'âge 224

XL - Qualité des rendements par strate socio-professionnelle 228

XLI - Population d'Aghien:résidents permanents.Structure par sexe et par âge 260

XLII - Projection démographique d'Aghien vers l'extérieur 262

XLIII - Rapport entre l'appartenance lignagère ou villageoise des parcelles et l'appartenance lignagère des exploitants par opposition aux non Ebrié et non résidents 287

XLIV - Taille moyenne de l'exploitation agricole en fonction de l'âge et du matrilignage de l'exploitant d'Aghien 294

XLV - Distribution de la terre entre les chefs d'exploitation du lignage Tchado 298

XLVI - Relation en fonction de l'âge et de l'appartenance lignagère entre la superficie de l'exploitation agricole et celle des parcelles sous tutelle des exploitants d'Aghien 300

XLVII - Statut foncier des parcelles mises en valeur par les chefs d'exploitation ébrié d'Aghien 304

XLVIII - Répartition des parcelles du terroir d'Aghien en fonction des cultures et de la taille 3I4

XLIX - Répartition des cultures dans les différents types d'exploitation de la communauté ébrié d'Aghien 32I

L - Temps de travaux du planteur villageois II 346

LI -Temps de travaux de la femme du planteur villageois II 348

LII - Revenus de deux ménages de planteur villageois 352

LIII - Revenus d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération 353

LIV - Dépenses du ménage du planteur villageois I 358
LV - Dépenses du ménage du planteur villageois II 360
LVI - Dépenses d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM 362
LVII - Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du père du planteur II 367
LVIII - Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du planteur II 368
LIX - Fluctuations mensuelles des dépenses du planteur villageois II 371
LX - Fluctuations mensuelles des dépenses de la femme du planteur villageois II 373
LXI - Fluctuations mensuelles des dépenses dans le ménage du planteur villageois II 375

CHAPITRE INTRODUCTIF

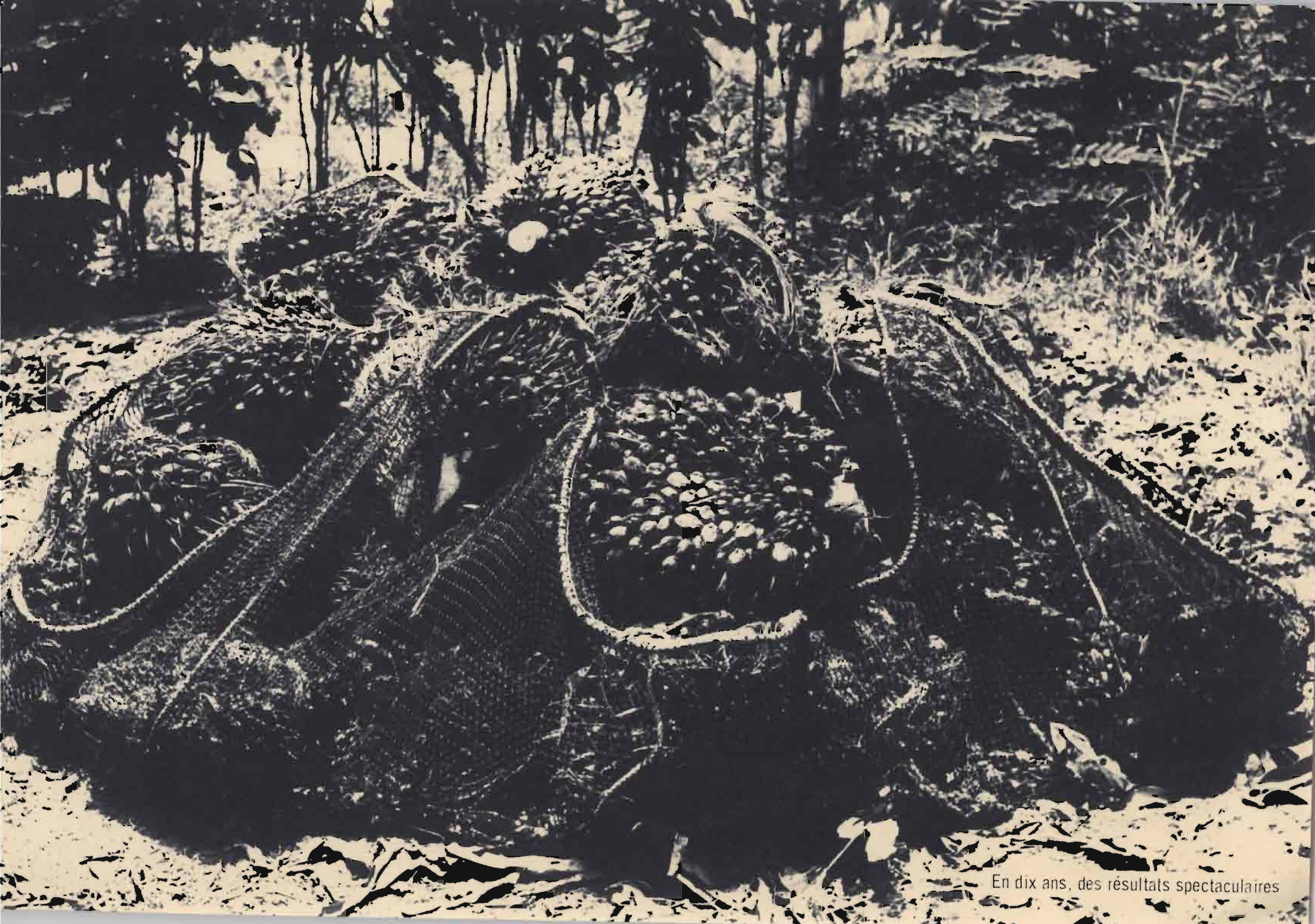

En dix ans, des résultats spectaculaires

L'actualité fait fréquemment allusion, depuis quelque temps, aux populations oubliées du Sahel, mais rarement à celles qui, de par une situation géographique privilégiée, ont à subir, non l'absence de toute infrastructure socio-économique, mais la pression d'un développement accéléré : habitants des Zones d'Aménagement Différé, des régions inondées par les grands barrages ou encore des secteurs programmés pour l'extension d'une culture industrielle. Les ethnies de Basse-Côte d'Ivoire savent ce que représentent ces actions de domination externe. Depuis une décennie notamment, un certain nombre d'opérations de grande envergure modifient leur milieu environnant : l'Opération Riviera, l'Opération San Pedro et l'Opération SODEPALM en sont les exemples les plus prestigieux.

La SODEPALM, Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile, fut créée en 1963. "Cette société, responsable du plus important programme de diversification agricole de la Côte d'Ivoire, a non seulement atteint mais dépassé les objectifs que lui fixaient les perspectives décennales de développement national. L'apparition des palmeraies sélectionnées a transformé le paysage autant que la vie des habitants et l'économie de régions entières dans toute la partie Sud du pays. Sur des dizaines de milliers d'hectares, la grande forêt est tombée pour faire place aux blocs de plantations de la SODEPALM..." (1).

Effectivement, dans la politique de diversification agricole préconisée au lendemain de l'Indépendance, le palmier à huile, par la rapidité de son développement, fait figure de modèle. 60.000 hectares furent plantés en moins de dix ans, qui lui valent d'être à présent au 5ème rang des exportations ivoiriennes et, bien sûr, la première des cultures nouvelles récemment planifiées (cf. tableau I). Ainsi, la Côte d'Ivoire remonte-t-elle petit à petit le courant parmi les pays exportateurs d'huile de palme et de palmistes. Elle caresse le projet de devenir bientôt le premier producteur d'huile de palme en Afrique et le second du monde. Pour le moment, elle occupe respectivement les seconde et cinquième places, ce qui constitue déjà une belle performance si l'on songe qu'en 1968 ses exportations ne dépassaient pas 211 tonnes, contre 268.000 pour l'Ouest Malaisie, premier producteur mondial (cf. tableau II).

---

(1) SODEPALM : Rapport annuel 1968, "Le mot du Ministre", p. 2.

Tableau I - Place de l'huile de palme parmi les principales exportations ivoiriennes (sources : Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, statistiques 1972)

Exportations 1972	Francs CFA (millions)	Tonnages
1. Bois	37.943	2.566.461
2. Café (et stimulants)	36.897	188.828
3. Cacao	28.221	190.357
4. Bananes (fraîches et séchées)	3.473	160.983
5. Huile de palme (brute et raffinée)	2.193	46.708
6. Ananas	1.932	38.015
7. Caoutchouc (et dérivés)	1.022	12.884
8. Palmistes	584	20.354
9. Coprah	48	1.515

Tableau II - Place de la Côte d'Ivoire parmi les pays exportateurs d'huile de palme (en millions de tonnes) (sources : statistiques OIL WORLD, novembre 1971)

Pays exportateurs	1972	1971	1970	1969	1968	1967
1 - Ouest Malaisie	650 (1)	533 (1)	373 (1)	331 (1)	268	180
2 - Indonésie	215 (2)	193 (2)	155 (2)	167 (2)	170	133
3 - Zaïre	100 (3)	111 (3)	124 (3)	125 (3)	159	115
4 - Est Malaisie	70 (4)	38 (4)	27 (4)	25 (4)	18	9
5 - Côte d'Ivoire	55 (5)	30 (5)	12 (6)	2 (9)	-	-
6 - Nigéria	15 (6)	20 (6)	9 (8)	23 (5)	3	17
7 - Dahomey	15 (6)	16 (7)	14 (5)	12 (6)	10	9
8 - Angola	12 (8)	11 (8)	11 (7)	11 (7)	12	16
9 - Cameroun	11 (9)	8 (9)	8 (9)	6 (8)	7	9
10 - Autres pays	20	16	15	13	11	11
T O T A L	1163	976	748	715	658	499

Les promoteurs de l'Opération sont donc quasiment partis de zéro, développant, en même temps que les plantations, 9 huileries, dispersées à l'Est du Sassandra dans tout le Sud du pays. Ils ont investi des régions où le palmier à huile était loin d'être inconnu, mais sous forme de peuplements naturels, sans commune mesure avec les plantations de palmier sélectionné. Ils ont transformé un produit de cueillette en une culture exigeante, étroitement tributaire des usines mises en place. Quelle attitude ont-ils adoptée à l'égard des populations concernées ? En revanche, comment celles-ci pouvaient-elles accueillir cette Opération, d'un genre très nouveau pour elles, pourtant familiarisées depuis des générations avec le palmier à huile ?

I. LA CIVILISATION DU PALMIER A HUILE EN COTE D'IVOIRE

L'aire du palmier à huile en Côte d'Ivoire coïncide approximativement avec celle de la forêt dense humide. "La palmeraie est d'abord une forêt secondaire ou jachère forestière... où les palmiers sont suffisamment nombreux pour constituer l'élément le plus caractéristique et le plus directement visible du paysage" (1). Elle semble étroitement liée à la présence de l'homme, car le palmier, au fur et à mesure qu'il se développe, devient héliophile et succombe si personne n'abat les arbres qui l'ombragent. Très tôt, les botanistes s'accorderont à reconnaître son caractère de "protoculture", préférant l'expression de "palmeraie subspontanée" à celle, plus couramment employée, de "palmeraie naturelle". Ainsi l'exprime, en 1924, H. VANDERYST : "L'étude biologique des palmeraies prouve que laissées en friche, sans soins culturaux d'entretien, ces formations sont envahies par la végétation forestière ; celle-ci commence par étouffer les jeunes Elaeis, continue par dominer les Elaeis adultes et les stériliser, et enfin finit par absorber la palmeraie et par s'y substituer complètement. En quelques mots le capital-palmeraie s'est formé grâce à la culture indigène, et il ne peut produire que pour autant

---

(1) H. NICOLAÏ : Le Kwilu, Bruxelles, 1963, p. 285-286 (cité par B. ANTHEAUME : "La palmeraie du Mono : approche géographique", in Cahiers d'Etudes Africaines, XII (47), 1972, p. 468).

que l'homme l'aide dans "la lutte pour la vie", contre les multiples causes naturelles et normales de destruction "(1).

Quelques années plus tard, A. CHEVALIER, l'un des premiers à avoir étudié la forêt ivoirienne, souligne encore plus clairement l'action anthropique dans le développement des palmeraies : "Le palmier à huile est bien une plante de forêt secondaire, d'autant plus dense que la population est plus nombreuse. Même en pays bété, gouro, abé, il abonde..." (2).

Aujourd'hui, les palmeraies ivoiriennes comptent encore quelques 30 à 40 millions de pieds, répartis sur 700.000 hectares. Elles forment des ensembles hétérogènes, mouvants, difficiles à cerner, mais qui, sauf exception, répondent à des conditions écologiques précises.

A. Ecologie

Le palmier à huile, ou Elaeis guineensis Jacq., fait preuve à l'état sauvage de facultés d'adaptation remarquables. Théoriquement il ne pousse pas hors du domaine guinéen, mais on le trouve, sous la forme de véritables peuplements, jusque dans le Nord de la Côte d'Ivoire, et sous la forme d'arbres isolés jusqu'au Mali, aux abords de Bamako et de Koulikoro. Sa culture industrielle cependant répond à des critères de rentabilité qui ne souffrent pas d'exception.

1° - Conditions physiques

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les Services de l'Agriculture de l'A.O.F., voulant sans doute susciter l'engouement pour son exploitation, se réjouissaient parce que, estimaient-ils, "avec le palmier à huile, il n'y a pas de culture annuelle, ni d'épuisement des sols, ni de labours, ni d'essai à effectuer..." (3). Il est vrai que, dans la mesure où les conditions climatiques lui sont favorables, le palmier à huile peut, au moins sporadiquement, croître et produire à peu près partout.

---

(1) H. VANDERYST : "Etat actuel de la question du palmier à huile au Congo belge", in Revue de botanique appliquée, n° 31, mars 1924, p. 202.
(2) A. CHEVALIER : "Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire", in Revue de botanique appliquée, n° 116, avril 1931, p. 220.
(3) "Plan de production des oléagineux en AOF", in Revue de botanique appliquée, n° 275-276, septembre-octobre 1945, p. 121.

Il existe évidemment quelques types de sols ne lui convenant absolument pas,mais ce sont, comme on le verra, des sols en général difficiles à mettre en culture.

Le climat nécessaire à son épanouissement est le climat équatorial. En Basse-Côte d'Ivoire règne précisément un climat équatorial de transition, le climat attiéen, caractérisé par quatre saisons peu contrastées, une pluviométrie annuelle oscillant entre 1400 et 2500 mm et le développement de la forêt dense humide sempervirente. L'aire d'exploitation du palmier s'étend en gros entre la côte et l'isohyète 1500 mmm (cf. figure 1). Les experts, pour leur part, font coïncider actuellement sa limite écologique de rentabilité avec la ligne d'isodéficit hydrique cumulé 400 mm, une ligne pouvant joindre Man, Gagnoa, Tiassalé, Adzopé... Plus au Nord, même dans la forêt dense humide semi-décidue, qui, le long de la Comoé, s'enfonce à l'intérieur du pays baoulé, il n'a plus guère de chance d'être rentable. La pluviosité et l'évapotranspiration constituent des facteurs impératifs, qui par ailleurs, en Côte d'Ivoire, ne varient pas seulement en fonction de la latitude, mais aussi, vu l'orientation de la côte et le relief, de la longitude. Un bilan annuel, issu des relevés communiqués en 1969 par les stations météorologiques de l'IRHO, fait état de ces nuances.

Stations météorologiques	Pluviométrie (mm)	Nombre de jours de pluie	Insolation campbell (h)	Températures moyennes (°C)	Déficits hydriques (mm)
LA ME Lat. 5°28'N Long.3°52'W	1.907 Moyenne 20 ans	135 Moyenne 8 ans	1.816 Moyenne 10 ans	26,6 Moyenne 20 ans	211 Moyenne 19 ans
DABOU Lat. 5°20'N Long.4°20'W	1.823 Moyenne 20 ans	146 Moyenne 8 ans	1.774 Moyenne 10 ans	26,3 Moyenne 10 ans	177 Moyenne 19 ans
GRAND-DREWIN Lat. 4°55'N Long.6°10'W	1.791 Moyenne 15 ans	100 Moyenne 8 ans	2.259 Moyenne 10 ans	25,7 Moyenne 10 ans	639 Moyenne 10 ans

Fig. 1 —

REGIONS DE COTE D'IVOIRE OU LA PLUVIOMETRIE (HAUTEUR DES PRECIPITATIONS ET REPARTITION ANNUELLE) PEUT CONVENIR A L'ELAEICULTURE

Limite septentrionale

1500 Courbe isohyète : (année moyenne)

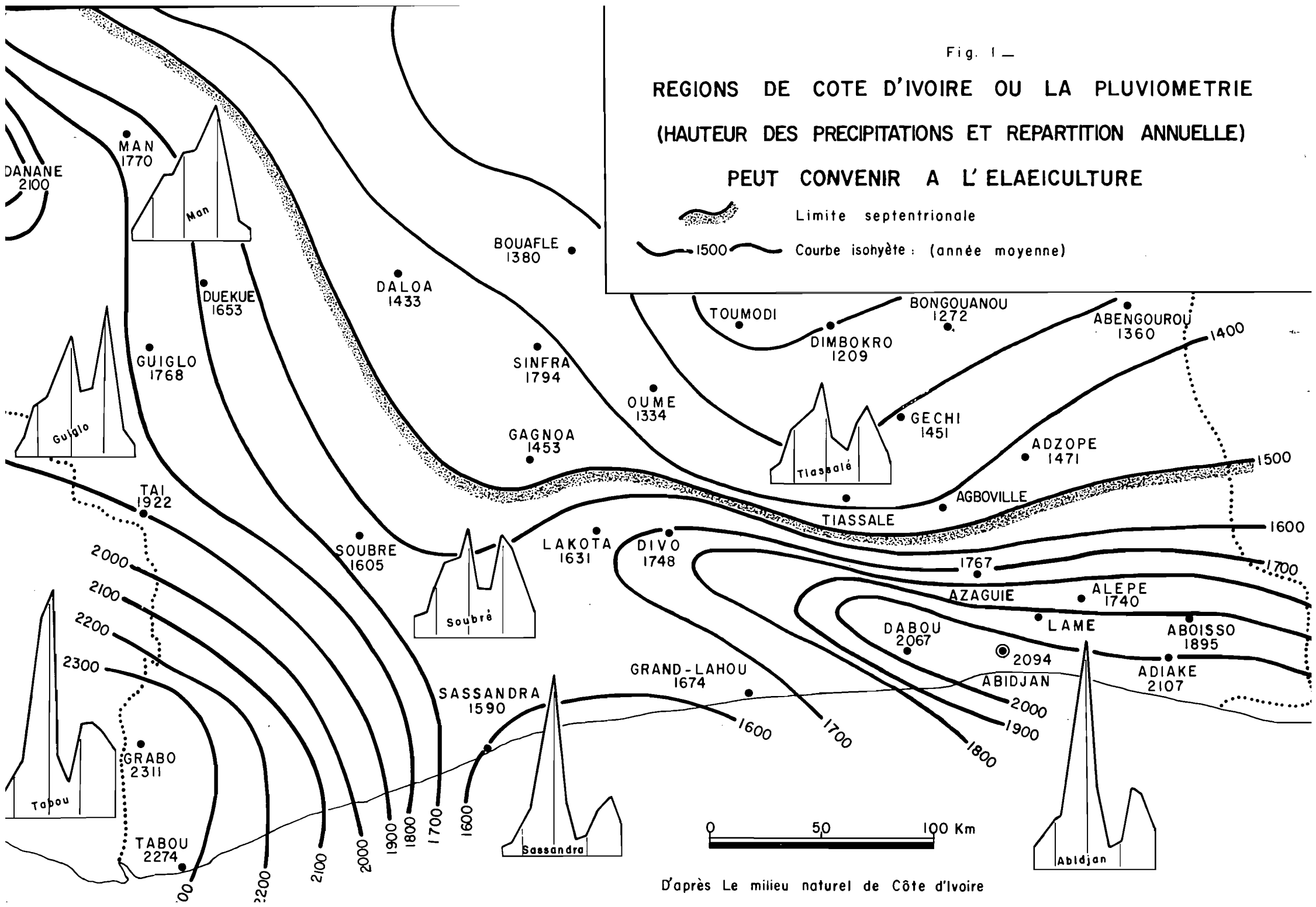

D'après Le milieu naturel de Côte d'Ivoire

Le climat de Dabou, et surtout celui de la Mé, par exemple, conviennent parfaitement à l'élaéiculture. Celui de Grand-Drewin, près de Sassandra, est moins favorable : l'insolation importante, à cause de la présence des vents marins, accentue la rigueur des saisons sèches, accroît le déficit hydrique et retarde le développement des jeunes palmiers. Il n'est pas totalement néfaste cependant et, de surcroît, constitue un cas extrême, exceptionnel à cette latitude en Côte d'Ivoire (cf. tableau III). Effectivement, il n'y a qu'à Grand-Lahou qu'apparaissent les mêmes caractéristiques : quatre mois - janvier, février, août, septembre - recevant moins de 50 mm de pluie, ce qui est nettement insuffisant pour le palmier, qui a besoin de précipitations non seulement abondantes, mais aussi très régulières.

Le palmier est moins exigeant sur le plan pédologique, mais requiert tout de même des sols adaptés à un système radiculaire de type fasciculaire, c'est-à-dire des sols meubles, homogènes et profonds. Il faut en outre que ces sols ne drainent ni trop, ni trop peu. Quatre formations lui sont ainsi contre-indiquées.

Cause de la contre-indication	Type de sols	Famille	Localisation	Culture éventuelle possible
Font obstacle aux racines	Graveleux	Sur schistes birrimiens	Pentes et plateaux	
Sont indurés	Cuirassés			
Ne drainent pas	Hydromorphes humides	Sur schistes birrimiens et sur sables tertiaires	Bas-fonds	Bananier
Drainent trop	Sableux	Sur sables quaternaires	Cordons littoraux	Cocotier

Compte tenu de ces restrictions, les deux unités géologiques qui lui conviennent le mieux en Côte d'Ivoire sont : le bassin sédimentaire entre Grand-Lahou et la frontière du Ghana, l'Ouest granitique. Les sols sur schistes birrimiens, qui affleurent à l'Est, au Nord du bassin sédimentaire, sont par contre généralement défavorables,

Tableau III - Moyennes pluviométriques mensuelles et annuelles en Basse Côte d'Ivoire (sources : LE MILIEU NATUREL DE COTE D'IVOIRE, ORSTOM, mémoire n° 50, Paris, 1971, p. 154 - 155)

Postes	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Abidjan-aéroport	29	42	115	155	355	595	226	29	55	139	186	108	2.084
Aboisso	33	69	122	159	236	386	207	84	137	221	162	75	1.891
Adiaké	33	60	135	169	292	584	228	47	96	210	169	80	2.103
Adiopodoumé	31	52	108	140	306	670	232	31	81	177	155	88	2.121
Alépé	43	51	153	132	190	395	234	41	82	185	151	76	1.733
Banco	42	52	111	129	296	616	273	54	99	194	174	83	2.133
Dabou	34	41	122	160	284	587	237	29	75	190	152	100	2.061
Divo	27	78	161	186	214	307	138	62	166	215	120	68	1.745
Grabo	88	100	175	200	292	383	89	89	217	318	214	139	2.304
Grand-Lahou	20	35	80	119	288	494	186	23	49	115	170	90	1.669
Lakota	38	81	148	156	193	278	102	54	176	204	118	77	1.625
La Mé	35	63	129	142	265	479	218	40	99	169	177	84	1.920
Sassandra	23	24	74	104	295	510	156	22	48	100	142	87	1.585
Soubré	33	55	139	166	173	245	107	100	220	191	119	53	1.601
Tabou	52	47	88	133	415	533	155	82	220	203	195	145	2.268

parce que truffés de quartz filoniens, inconvénient auquel s'ajoute celui de la topographie. De même les sols sableux des cordons littoraux, sols squelettiques et drainant beaucoup trop.

Les propriétés chimiques de ces sols ont moins d'importance pour l'élaéiculture que leurs propriétés physiques, d'autant que l'on peut facilement pallier leur insuffisance par des apports d'engrais. On aura l'occasion d'y revenir lors de l'étude de l'un des milieux d'insertion de la SODEPALM. Précisons d'emblée que l'élément minéral indispensable au palmier à huile est la potasse, qui influe sur la vigueur de l'arbre, sa résistance aux maladies et la formation des fruits, leur qualité, leur poids. Les terrains les plus fertiles pour l'établissement d'une plantation sont ceux provenant de défrichements de forêt ou de recrû forestier, à la rigueur d'anciennes cacaoyères ou caféières, les moins fertiles ceux des savanes prélagunaires à Imperata cylindrica et, bien sûr, ceux que des générations de manioc ont épuisés.

Dans ces conditions, la SODEPALM a installé l'essentiel de ses plantations sur des forêts ayant en principe le statut juridique de "forêts classées" et de "forêts protégées" (1). En fait, le nouveau Code Domanial de la Côte d'Ivoire, en vigueur depuis 1964, selon lequel l'Etat est propriétaire de toutes les terres non attribuées, a permis a la SODEPALM de démontrer qu'avec des moyens financiers le palmier à huile pouvait se développer aussi bien sur des savanes prélagunaires, à l'emplacement de plantations industrielles ou de champs vivriers, que dans des forêts intactes. Il est même prouvé (cf. tableau IV) que la création d'une plantation sur savane revient beaucoup moins cher que celle d'une plantation sur forêt, dans la mesure où il s'agit d'une plantation industrielle étendue. Ce n'est pas le cas toutefois pour une plantation de quelques hectares seulement. Le petit planteur sans ressource voulant créer sa plantation aura intérêt à défricher un coin de forêt ou à arracher ses pieds de caféier ou de cacaoyer.

Situés en gros au Sud de l'axe Man-Tiassalé-Ayamé, c'est-à-dire dans l'Ouest et à l'extrême Sud-Est du pays, les paysans susceptibles de s'intéresser à l'Opération SODEPALM forment un ensemble très disparate. Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment définir leur attitude en matière d'élaéiculture, par référence au passé, au présent et à l'avenir ?

---

(1) Décrets du 4/7/1935 et 20/5/1955 (J.O.-A.O.F.) fixant le

Tableau IV - Prix de revient comparés de 1 hectare de plantation industrielle de palmier sélectionné sur forêt et savane (CFA)

	SUR FORET				SUR SAVANE			
	Infrastructure végétale	Frais généraux	Total	%	Infrastructure végétale	Frais généraux	Total	%
Main d'oeuvre	83,0		83,0	26,75	57,6		57,6	24,80
Matériel végétal	8,8		8,8	2,84	8,8		8,8	3,79
Graines de couverture	3,5		3,5	1,13	3,5		3,5	1,51
Petit matériel et outillage	7,6	3,1	10,7	3,45	4,5	3,1	7,6	3,27
Mécanisation	87,9		87,9	28,33	34,5		34,5	14,85
Transports	8,9	15,0	23,9	7,70	10,8	15,0	25,8	11,11
Engrais	8,6		8,6	2,77	9,6		9,6	4,13
Produits chimiques	1,7		1,7	0,55	2,7		2,7	1,16
Habitations cadres		5,9	5,9	1,90		5,9	5,9	2,54
Habitations personnel		17,0	17,0	5,47		17,0	17,0	7,32
Adduction		2,7	2,7	0,87		2,7	2,7	1,16
Grosses constructions		3,8	3,8	1,19		3,8	3,8	1,59
Travaux publics		3,1	3,1	1,00		3,1	3,1	1,33
Frais généraux proprement dits		18,4	18,4	5,93		18,4	18,4	7,92
Encadrement		31,4	31,4	10,12		31,4	31,4	13,52
	210,0	100,4	310,4	100,00	132,0	100,4	232,4	100,00

(1) forêt : 321 jours
savane: 223 jours

2°_ Conditions humaines

Le palmier à huile, sauvage ou sélectionné, est étroitement lié à la présence de l'homme. De fortes densités de population lui sont a priori plus propices que le sous-peuplement. Or, en Côte d'Ivoire, celles-ci ne coïncident pas toujours avec les conditions physiques les plus appropriées. Ainsi, par exemple, des régions comptant plus de 25 habitants au km2, en pays agni, abé ou akié (cf. figure 2) ont une pluviométrie déjà insuffisante et, du même coup, un déficit hydrique trop prononcé. Inversement, des zones quasiment désertes, en pays krou, reçoivent plus de 2.000 mm de pluie par an, pluviosité convenant parfaitement aux palmeraies.

De façon schématique, la Côte d'Ivoire forestière comprend deux secteurs écologiquement favorables à une civilisation du palmier à huile et deux autres, au contraire, défavorables. Les deux premiers se situent au Sud-Est et au Nord-Ouest, les deux autres au Nord-Est et au Sud-Ouest. Le Nord-Est ne peut convenir à cause de facteurs climatiques et pédologiques, le Sud-Ouest à cause de facteurs démographiques.

Economiquement cependant, une seule région possède vraiment tous les atouts : le Sud-Est, en raison d'une situation géographique privilégiée, non loin de la côte et d'Abidjan, en raison également de la nature d'un peuplement confronté depuis longtemps aux initiatives de "développeurs" tendant à modifier leur organisation socio-économique traditionnelle. Originaires du groupe culturel akan, les ethnies en cause ont par ailleurs un sens inné de la hiérarchie (même s'il ne se manifeste qu'à l'échelle du village, comme chez les lagunaires), condition première au développement d'une économie de plantation et à la naissance d'une bourgeoisie rurale.

Consciente de ces avantages, qui s'ajoutent à d'autres (la réduction notamment des frais de transport, qui pour l'huile sont de l'ordre de 15 francs la tonne kilométrique), la SODEPALM aurait aimé concentrer toute son infrastructure dans cette région. Mais, de l'avis des experts eux-mêmes, cette solution "n'est pas envisageable, car elle ne tient pas compte des hommes. En effet, la nation est composée de régions et d'ethnies très diverses, qui bénéficient de terroirs plus ou moins favorables.

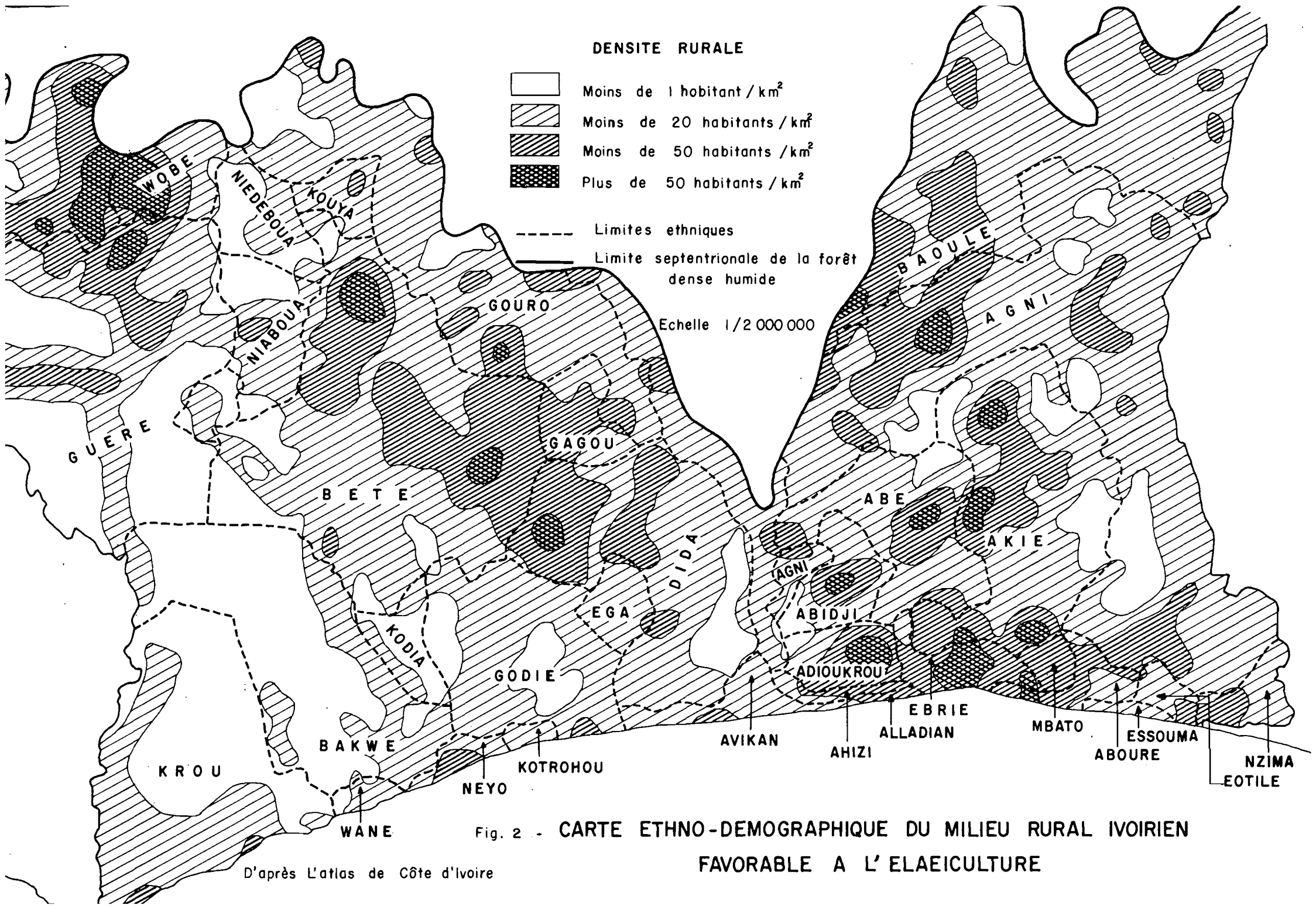

Fig. 2 - CARTE ETHNO-DEMOGRAPHIQUE DU MILIEU RURAL IVOIRIEN FAVORABLE A L'ELAEICULTURE

D'après L'atlas de Côte d'Ivoire

Bien que l'ensemble soit solidaire dans le cadre national, il existe, par force, une certaine disparité des revenus d'une région à l'autre. Les régions du Sud-Est sont en général bien pourvues et ce serait une injustice flagrante d'y concentrer l'action de développement et de diversification. Il est donc nécessaire d'étaler le domaine d'intervention du Plan palmier, de façon à en faire bénéficier un éventail assez large de régions et d'ethnies" (1).

Ainsi, les responsables ont-ils tenu compte des conditions physiques essentiellement. Ils n'ont tout de même pas poussé la philanthropie jusqu'à s'installer dans la région de Man, Danané, Toulépleu, foyer pourtant d'une civilisation ancienne du palmier à huile. L'"ouverture" et la densité des populations apparaissent à leurs yeux moins déterminants pour la réussite de l'Opération qu'un climat, un site et une situation bien choisis. N'est-ce pas avant tout l'ouverture du port de San Pedro, par exemple, qui pousse la SODEPALM à développer son infrastructure de l'autre côté du Sassandra ? Comme au temps de la traite et de l'exploitation des palmeraies naturelles, l'aire écologique du palmier sélectionné se limite finalement à une étroite bande côtière au Sud du pays.

Que deviennent les palmeraies naturelles face aux plantations sélectionnées ? Leur finalité, très différente, leur a-t-elle permis de subsister ? Quelle importance ont-elles aujourd'hui ?

B. Les palmeraies naturelles

Il est aussi difficile de déterminer le degré d'exploitation des palmeraies naturelles que de les localiser. Des tentatives ont néanmoins été faites tant pour les situer que pour connaître leur importance économique.

1°- Localisation

Il n'existe pas de recensement véritablement exhaustif des palmeraies ivoiriennes. Dès 1909 pourtant, A. CHEVALIER, dans un rapport de mission "à la Côte d'Ivoire" (2) a tenté de cerner

---

(1) Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan de Côte d'Ivoire : Projet de création de 32.000 hectares de palmier à huile, Titre II, août 1964, p. 7.

(2) A. CHEVALIER : Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française, fascicule V, Paris, janvier 1909.

sinon la totalité des peuplements d'elaeis, du moins les zones d'approvisionnement des ports exportateurs d'huile de palme et de palmistes (cf. figure 3). Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'étude de ces palmeraies devint l'apanage de l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux. Au début, l'IRHO ne s'y intéresse que dans la mesure où elles pouvaient lui servir de terrain de recherche pour la sélection ou la lutte phytosanitaire, leur aménagement n'étant que très sporadique. Mais, à partir de 1962, sur l'initiative du Gouvernement de Côte d'Ivoire, il entreprit une prospection beaucoup plus systématique, dans le cadre d'une vaste étude des zones susceptibles de convenir au développement du palmier sélectionné. Destinées par conséquent à une éventuelle reconversion, la plupart des palmeraies furent investies par les équipes d'agronomes et de pédologues, selon les étapes prévues pour la réalisation du Plan Palmier : 75.000 hectares furent ainsi sélectionnés et mis en réserve en 1962 (Eloka, Bonoua et Anguédédou), en 1964 (Aboisso, Grand-Lahou, Divo, Sassandra et Soubré) (1) et en 1965 (2).

Mais il ne s'agissait pas vraiment d'un inventaire détaillé des palmeraies ivoiriennes. La réalisation de ce projet fut décidée en 1967 (3), et les résultats exposés en un rapport dès 1968 (4). De l'avis de P. BOYE, représentant permanent de l'IRHO en Côte d'Ivoire, ces résultats, comme l'on pouvait s'y attendre, sont plutôt techniques, et le recensement lui-même reste sommaire. Cette étude a malgré tout permis de préciser la situation des palmeraies naturelles de Côte d'Ivoire (cf. tableaux V et VI). On peut se demander évidemment si, depuis, la mise en place de certaines plantations industrielles -de palmiers essentiellement, mais aussi d'ananas- n'a pas quelque peu modifié leur étendue.

---

(1) Convention n° 64 033 4, "Programme de 32.000 hectares"

(2) Avenant à la même convention n° 66 3007, "Programme de 25.000 hectares".

(3) L'IRHO au Service de la Côte d'Ivoire, Activité 1967, P. 12.

(4) J. MEUNIER : Etude des palmeraies subspontanées d'elaeis guineensis Jacq. en Côte d'Ivoire, IRHO-ORSTOM, Abidjan, 1968.

Fig. 3 -

SITUATION DES PALMERAIES NATURELLES DE COTE D'IVOIRE

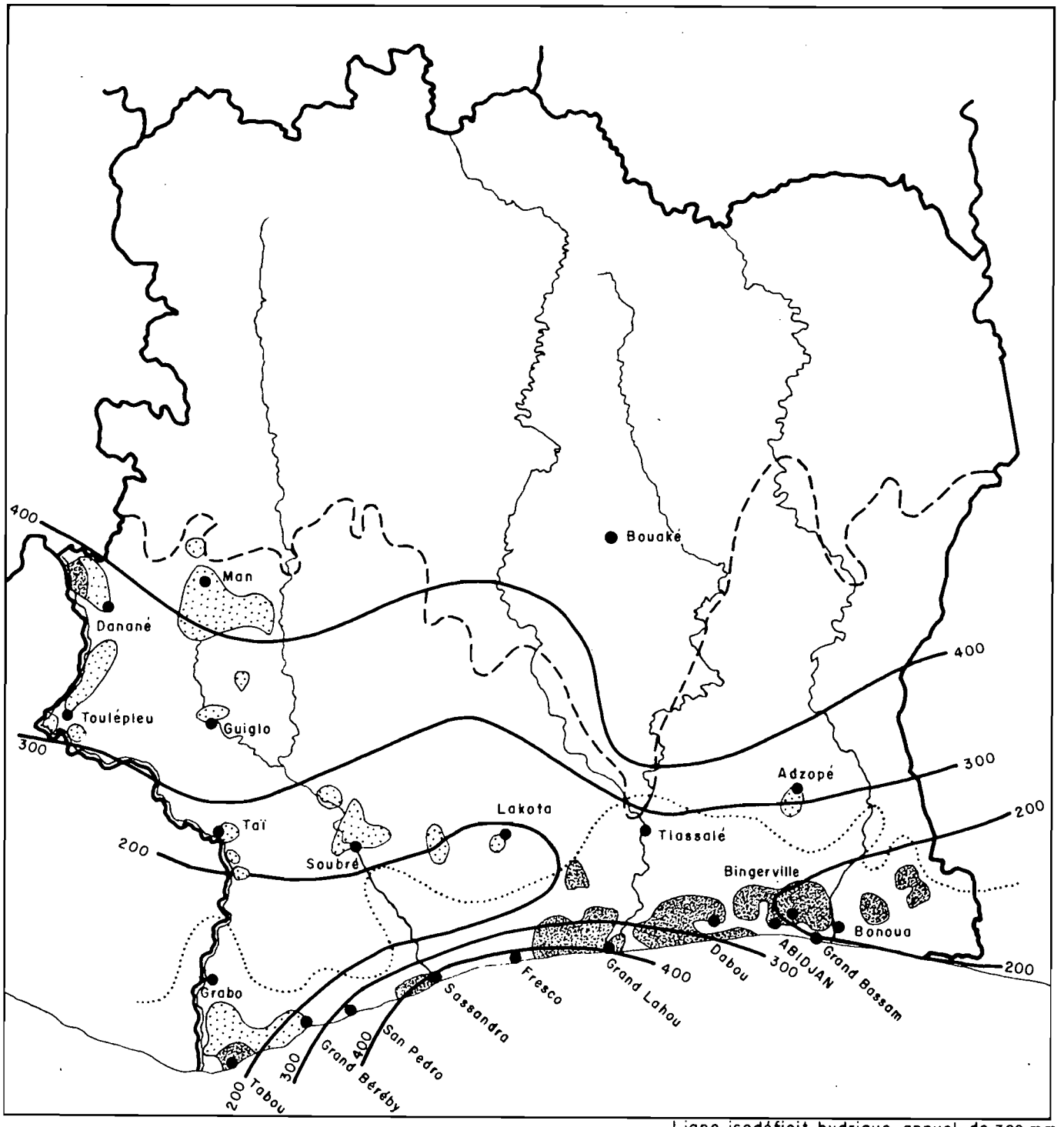

Palmeraie dense

Palmeraie peu dense

..... Limite septentrionale des palmeraies naturelles qui furent exploitées pour l'exportation

—300— Ligne isodéficit hydrique annuel de 300 mm limite septentrionale de rentabilité du palmier natu

—400— Ligne isodéficit hydrique annuel de 400 mm limite septentrionale de rentabilité du palmier industrie

----- Limite septentrionale de la forêt dense humid

SOURCES : - J. MEUNIER Etude des palmeraies subspontanées d'élaeis guinéensis Jacq en Côte d'Ivoire-1968

- Aug. CHEVALIER Mission forestière de la Côte d'Ivoire. Itinéraire de la mission et principales zones de végétation - décembre 1906 - août 1907

- Le milieu naturel de Côte d'Ivoire. - M. ELDIN et A. DAUDET

Tableau V - Les palmeraies subspontanées de la zone littorale

Désignation	Extension	Densités Nbre d'arbres/ha	Degré d'exploitation
ABOISSO	30.000 ha . Rivière Bia, Bonoua, Ono	60 à 80 d ↗ à l'Est de la Bia	non exploitée couvert pour les cacaoyères
BINGERVILLE	Presqu'île de Bingerville, Abobo, Attiékoi, Alépé	100 dans la région d'Eloka 50 en pays Attié	un peu exploitée
EBRIE	Entre Abidjan et Dabou. Prolongement vers Jacqueville	150	exploitée
DABOU	15.000 ha . Couronne entre la savane et la forêt	40 à 80	exploitée surtout près de Yassap, Orbaf, Débrimou
GRAND-LAHOU	Ile Avikam rivage lagune Tadi, Yocoboué, Guitry, Fresco	100	non exploitée
SASSANDRA	1.000 ha . Entre Grand-Drewin et Niéga	135 à 150	exploitée par l'IRHO
SOUBRE	30.000 ha . Région de Soubré, axes Soubré-Issia et Soubré-Gueyo	100 à 120 d ↗ à l'Est du Sassandra	non exploitée
TABOU	70.000 ha . entre Grand-Béréby et Tabou, Taï	60 à 80 d → à l'Ouest	un peu exploitée

Tableau VI - Les palmeraies subspontanées de l'Ouest

Désignation	Extension	Densités	Degré d'exploitation
MONA	Quelques centaines d'ha près de Guiglo	150	non exploitée
TOULEPLEU	Entre la frontière libérienne et le Cavally jusqu'à Zouan-Hounien	non précisées	exploitée
DANANE	70.000 ha . Entre la frontière libérienne et le Cavally	60 d vers Baneu et Liapleu	un peu exploitée
MAN	110.000 ha . Région de Man, Mont Tonkoui (jusqu'à 800 m d'altitude)	30 à 50	exploitée

La dégradation de la palmeraie naturelle

En réalité, les plantations de palmiers sélectionnés ne représentent en superficie qu'un dixième des palmeraies naturelles, et l'on assiste davantage à un abandon progressif qu'à une véritable reconversion. Le fait que ce soient les palmeraies du Sud, les plus vastes et les plus denses, qui régressent le plus rapidement, tient plutôt à la nature de leur vocation première : l'exportation d'huile artisanale et de palmistes. Les palmeraies de l'intérieur, moins bien entretenues, parce que destinées uniquement à la consommation locale, semblent devoir disparaître plus tardivement.

Il n'est guère possible d'évaluer l'exploitation pour la subsistance. Par contre, les statistiques commerciales de l'époque coloniale fournissent des renseignements précis sur l'exploitation pour la traite.

2°. Exploitation

L'exploitation des palmeraies naturelles remonte en Afrique à un "temps immémorial", l'arbre et les fruits étant utilisés de façons multiples par les habitants des forêts. "Parmi les formes utiles, les Noirs se sont attachés à cultiver :

1. des variétés produisant des amandes faciles à croquer, et à coque peu dure pouvant être utilisée comme aliment cru en temps de famine ;
2. des variétés culturales donnant en abondance du vin de palme ;
3. des formes aberrantes : palmiers fétiches et palmiers à fruit entouré d'une cupule ;
4. des variétés fournissant en plus grande quantité de l'huile utilisée de temps immémorial en Afrique pour la préparation des aliments, du savon ou simplement pour la toilette (enduit huileux du corps ou de la chevelure) ou même pour la médecine" (1).

La traite de l'huile de palme et des palmistes sur les côtes africaines ne débute, quant à elle, que vers la fin du XVIIIème siècle. Directement liée à la révolution industrielle qui bouleverse l'Europe, elle s'épanouit pendant le XIXème siècle,

---

(1) A. CHEVALIER : "La patrie des divers elaeis, les espèces et les variétés", in Revue de botanique appliquée, n° 152, mars 1934, p. 195.

et se poursuit, tout en ne progressant plus guère, à l'époque coloniale. Le développement des grandes palmeraies, qualifiées à tort de "naturelles", semble, comme le souligne encore A. CHEVALIER en 1934, en dépendre étroitement : "Depuis 100 ou 150 ans, les Européens achètent aux indigènes l'huile et les amandes fournies par les variétés oléifères, et c'est la raison pour laquelle ces variétés oléifères, mal fixées pour la plupart, se sont répandues partout en Afrique et ont été introduites dans un grand nombre de pays tropicaux" (1).

Au début de l'ère coloniale, la Côte d'Ivoire est un des premiers exportateurs d'huile de palme et de palmistes d'A.O.F. (cf. tableau VII). Elle occupe, en 1900, le deuxième rang derrière le Dahomey, qui la devance cependant largement avec 8.920 tonnes d'huile et 21.986 tonnes de palmistes. Ce trafic attire dans les ports ivoiriens de nombreuses compagnies anglaises, françaises et hollandaises. C'est une époque florissante pour les riverains de la lagune ébrié qui, dans des conditions extrêmement difficiles, acheminent l'huile, mise en fûts, vers l'océan. Jusqu'à la première guerre mondiale, toutefois, les techniques d'exploitation n'évoluent guère. J. SURET-CANALE note à cet effet "l'absence de tout effort de sélection, l'absence de matériel mécanique (toute la préparation est faite à la main), et les mauvaises conditions de préparation (l'huile contient 20 à 50% d'acide gras)" (2). En outre, faute de main-d'oeuvre, seuls 33% des palmeraies sont exploités.

Au lendemain de la première guerre mondiale, pour faire face à la concurrence des colonies néerlandaises et belges - Sumatra, Malaisie, Congo -, les intéressés tentèrent d'améliorer les"techniques indigènes". Ils vulgarisèrent des pressoirs et des concasseurs, qui, selon A. CHEVALIER, suscitèrent l'enthousiasme (3). Néanmoins, les cours mondiaux, qui avaient chuté

---

(1) A. CHEVALIER : article cité, p. 195.

(2) J. SURET-CANALE : Afrique Noire : l'ère coloniale. 1900-1945. Editions socilaes, Paris, 1964, p. 73.

(3) A. CHEVALIER : "Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire", in Revue de botanique appliquée, n° 116, p. 221, avril 1931.

Tableau VII - La traite de l'huile de palme et des palmistes en Côte d'Ivoire

Evolution des exportations au début de l'ère coloniale (en tonnes)		
Année	Huile de palme	Palmistes
1892	5.500	1.130
1900	4.340	3.107
1910	5.955	5.423
1913	6.014	6.949
1919	16.115	12.593

Ports exportateurs	
Huile de palme	Palmistes
Assinie	
Grand-Bassam	Grand-Bassam
Jacqueville	Jacqueville
Grand-Lahou	
Sassandra	
Béréby	Béréby
Tabou	
Blieron	Blieron

en 1908, restèrent très bas, et les exportations d'huile de palme et de palmistes cessèrent de s'accroître à partir de 1925. Les chiffres atteints cette année-là -15.609 tonnes pour les palmistes et 6.993 tonnes pour l'huile de palme- ne furent jamais dépassés. F.J. AMON d'ABY le souligne en 1948 : "... La pointe atteinte en 1925 par la production d'huile et d'amandes de palme apparaît aujourd'hui, malgré les améliorations apportées, comme un chiffre que l'on peut difficilement dépasser" (1). En effet, les exportations furent très touchées par la crise de 1929 (cf. tableau VIII). Elles atteignirent la cote la plus basse en 1946. Les palmeraies naturelles s'en ressentirent incontestablement, mais déjà à cette époque quelques plantations et huileries existaient en Côte d'Ivoire.

II. L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU PALMIER A HUILE

Si la traite de l'huile de palme n'a cessé de se dégrader pendant la première moitié du XXème siècle, ce n'est en fait pas seulement à cause des cours. Sa fabrication artisanale, malgré les quelques efforts consentis, ne pouvait donner d'excellents résultats et l'exploitation rationnelle des palmeraies aménagées en plantations ne fut organisée que très tardivement.

A. Les sociétés d'exploitation

Les premières plantations apparaissent en Côte d'Ivoire dès 1912-1913, mais ce ne sont que de petites palmeraies naturelles nettoyées et entretenues par des colons. En 1912, le Capitaine SCHIFFER aménage dans la palmeraie naturelle de Grand-Drewin une plantation de 2.000 hectares, plantation qui sera reprise ultérieurement par l'IRHO. En 1913, dans la région de Bingerville, "... deux colons européens font débrousser des concessions de 100 hectares pour les transformer en palmeraies ; un autre ... monte sur le plateau une petite huilerie qui pourra traiter 3 ou 4 tonnes de fruits de palme par jour et concasser les graines" (2).

---

(1) F.J. AMON d'ABY : La Côte d'Ivoire dans la cité africaine, E. Larose, Paris, 1951, p. 81.

(2) G. JOSEPH : La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants, E. Larose, Paris, 1917, p. 179.

Tableau VIII - Exportations ivoiriennes d'huile de palme et de palmistes avant l'Opération SODEPALM

Années	Huile de palme (en tonnes)	Palmistes (en tonnes)
1929	7.083	11.316
1930	6.455	10.716
1931	4.150	6.000
1932	3.378	8.070
1933	3.192	4.380
1934	1.633	5.020
1935	2.243	5.830
1936	4.084	10.700
1937	4.637	12.690
1938	4.446	10.420
1939	3.871	7.228
1940	2.420	6.030
1941	1.155	2.414
1942	1.743	2.802
1943	2.942	6.014
1944	2.612	3.045
1945	1.606	6.487
1946	137	4.184
1947	0	1.095
1948	856	8.513
1949	613	11.741
1950	999	9.680
1951	1.012	10.109
1952	1.788	4.777
1953	1.225	11.180
1954	1.300	6.915

Ce genre d'initiative ne se multiplie en fait qu'une dizaine d'années plus tard. L'Inspecteur Général de l'Agriculture HOUARD donne lui-même l'exemple en 1922, en créant à La Mé une plantation de palmiers de 100 hectares. Puis s'organisent la Société de Mbatto, possédant 400 hectares et une huilerie d'une capacité de 2.000 kilos de régimes/jour, la Société de Marcory, possédant sur l'île de Petit-Bassam 1.000 hectares -dont 500 plantés dès 1922- et une huilerie d'une capacité de 1.500 kilos de régimes/jour, la Société des Plantations et Huilerie de Bingerville qui, en 1928, achète une concession de 2.400 hectares, en partie mise en valeur sous forme de caféière et palmeraie associées.

Mais la crise de 1929 vient ruiner la plupart de ces petites entreprises, qui représentent alors 7.336 hectares. Près de Bingerville par exemple, la Société Agricole et Industrielle de Côte d'Ivoire, dont les promoteurs étaient venus placer des bénéfices réalisés au cours de la guerre, est obligée de fermer son huilerie, en même temps que de réduire sa plantation de cacao de 100 à 7 hectares. Seules survivent les plantations suffisamment vastes, ou relevant de personnalités ou de sociétés suffisamment influentes. Ce sera le cas de La Mé, de la SPHB ou des plantations placées sous l'égide de la Société Financière des Caoutchoucs.

Ainsi seront successivement étudiées l'Union Tropicale des Plantations, absorbée par l'IRHO, la Compagnie Fermière des Huiles de Palme, absorbée par le groupe SODEPALM, la Société des Plantations et Huileries de Bingerville, qui en dépend étroitement, enfin la Société des Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire, rattachée au groupe Blohorn et, en fait, créée plus récemment.

1°. L'Union Tropicale des Plantations

L'UTP, dirigée par les mêmes personnalités que la Société Financière des Caoutchoucs, débuta en Côte d'Ivoire en 1925. Elle était de loin la société la plus importante en matière d'élaéiculture à l'intérieur du pays. Elle créa la première grande plantation de palmiers de l'A.O.F., plantation au véritable sens du mot. Elle possédait deux unités : d'une part

Grand-Drewin, créée en 1912, rachetée après la guerre par la Société Financière des Caoutchoucs, et dotée d'une usine pouvant produire 400 kilos d'huile/an, d'autre part Mopoyem, la première grande plantation sur la côte occidentale de l'Afrique, 10.000 hectares de concession, dont 2.000 effectivement plantés, 1.200 à 2.000 manoeuvres, mais pas d'huilerie au départ.

En 1946 et 1948 elle abandonna ses deux fiefs à l'IRHO, imitant en cela les services de l'Agriculture avec la station de La Mé. A Grand-Drewin, comme à Mopoyem, les superficies aménagées ou plantées qu'elle remit n'excédaient pas 2.000 hectares. A Mopoyem toutefois les espoirs d'agrandissement étaient permis, la concession définitive ayant été fixée à 4.000 hectares. Elle fut en effet agrandie, à partir de 1954, de 1.800 hectares. Dans les trois cas, l'IRHO devint propriétaire en même temps d'une huilerie, celle de Mopoyem ayant été ouverte peu auparavant.

La capacité de ces usines est aujourd'hui de 7 tonnes de régimes/heure à Mopoyem, 4 tonnes à Grand-Drewin et 6 tonnes à La Mé. A titre de comparaison, la capacité de la dernière usine de Palmindustrie, celle de Yassap, près de Dabou, est de 40 tonnes/heure, et sera portée bientôt à 60 tonnes. Les quantités traitées et produites par l'IRHO sont donc relativement modestes en Côte d'Ivoire.

Huileries	Régimes traités	Huile		Palmistes	
	Tonnage	Taux extraction	Tonnage	Taux extraction	Tonnage
Mopoyem	21.810	16,01 %	3.492	4,91 %	1.071
Grand-Drewin	3.797	16,38 %	622	5,6 %	212
La Mé	15.806	16,11 %	2.547	2,82 %	447

Il convient de préciser en outre que parmi les 15.806 tonnes de régimes traités dans l'huilerie de La Mé, 9.167 tonnes seulement proviennent de la station elle-même, 4.872 tonnes des plantations villageoises d'Alépé et 1.766 tonnes du secteur privé. A partir de juillet 1973, cependant, la production des plantations villageoises d'Alépé (qui couvrent maintenant 2.105 hectares) sera envoyée non plus à La Mé, mais dans les usines de la SODEPALM : Eloka et Anguédédou.

L'usine de Mopoyem, quant à elle, a connu quelques aléas de fonctionnement et semble devoir en connaître d'autres. Tout d'abord en raison de la proximité de l'huilerie d'Acobo, dont la capacité fut portée de 12 à 21 tonnes de régimes/heure en 1962. En effet, dans un esprit de coopération avec la CFHP pour la gestion de cette usine, l'IRHO décida d'y envoyer provisoirement ses régimes, en attendant qu'elle puisse se suffire à elle-même en matière d'approvisionnement. C'est maintenant dans la nouvelle usine de la SODEPALM à Yassap mise en service en novembre 1972, qu'elle enverra sa production, de la même manière que la CFHP y envoie la sienne, comme on le verra.

2° - La Compagnie Fermière des Huiles de Palme

La CFHP assura, de 1950 au mois d'août 1972, la gérance de l'huilerie d'Acobo et de la Plantation de la Savane de Dabou. C'était une société anonyme, filiale du groupe Worms.

L'huilerie d'Acobo était l'une des huit huileries du Plan qui furent créées en A.O.F. (Côte d'Ivoire, Togo, Dahomey et Cameroun) à partir de 1948. Mise en place en 1949, elle commença à fonctionner en novembre 1950. Sa capacité était alors de 12 tonnes de régimes/heure. Elle avait été calculée d'après la capacité de production de la palmeraie naturelle adioukrou (1). En fait, l'approvisionnement s'étant révélé bien inférieur à ce que l'on attendait (12.500 tonnes de régimes en 1953, alors qu'on espérait en traiter 40.000), l'usine avait été obligée de fermer quelques mois.

---

(1) M. DUPIRE et J.L. BOUTILLIER : Le pays adioukrou et sa palmeraie. Etude socio-économique. "L'homme d'Outre-Mer" n° 4, Berger-Levraut, Paris, 1958.

La Plantation de la Savane de Dabou, réalisée à partir de 1951, à l'instigation des Services de l'Agriculture, et grâce à des crédits du FIDES, connut aussi de nombreuses vicissitudes. Des difficultés financières et administratives retardèrent son développement de dix ans. En 1958, le Gouvernement de Côte d'Ivoire chargea l'IRHO du redressement de la situation, et la CFHP de la direction des 1.950 hectares rénovés. La plantation entra en production en 1962, fournissant 1.000 tonnes d'huile environ.

A cette époque, l'impact de la CFHP sur le pays adioukrou semblait solide, la zone d'attraction de l'usine, agrandie et rénovée, s'étant largement étendue. En effet, jusqu'en 1967, elle marcha avec cinq sources d'approvisionnement :

- la palmeraie naturelle
- la Plantation de la Savane de Dabou
- la plantation de l'IRHO à Mopoyem
- les plantations villageoises se trouvant dans le secteur (500 hectares)
- enfin la plantation de la PHCI à Cosrou.

Son potentiel industriel était alors de 65.000 tonnes de régimes/an, et la quantité d'huile escomptée de 11.000 tonnes/an. En 1969 la production ne fut cependant que de 7.059 tonnes d'huile. La PHCI n'envoyait déjà plus de régimes, ayant inauguré sa propre usine en 1967. L'année suivante ce fut le tour de l'IRHO, qui recommença à traiter sa production dans son usine de Mopoyem. Enfin, deux ans après, en juillet et en août 1972, le groupe SODEPALM porta le "coup de grâce". La PSD, qui par son origine étatique devait revenir à la SODEPLAM, fut intégrée en juillet. 800 hectares d'arbres, de 18 ans d'âge, furent aussitôt abattus pour remplacement. Quant à l'usine, fermée au mois d'août, elle fut démontée avant la fin de l'année.

3° - La Société des Plantations et Huileries de Bingerville

La SPHB fut projetée dès 1918, mais ne vit vraiment le jour qu'en 1928. Elle fut à l'origine l'oeuvre d'un conducteur des Travaux Publics, un dénommé DREYET, qui commença par s'installer à son compte pour la fabrication d'huile de palme et de savon.

L'affaire n'ayant pas marché, il demanda un prêt à la Banque d'Indochine pour créer une société spécialisée dans la production de café et d'huile de palme. Il obtint de prêt, et put faire un investissement de 4 millions de francs. Mais après sa mort, en 1933, la société végéta et s'endetta. Elle fut reprise par la SPROA jusqu'à la deuxième guerre mondiale. A cette époque intervinrent deux facteurs qui permirent à la société de retrouver son autonomie et même son ancien nom. D'une part, des attaques de trachéomycose détruisirent les plantations de café entre 1940 et 1945, ce qui les déprécia beaucoup, d'autre part, la dévaluation consécutive à la guerre avait rendu la dette infime et permis son remboursement.

Cette société anonyme, qui détient sans doute le record de durée en Côte d'Ivoire, du moins qui se place parmi les plus anciennes, possède -titres fonciers à l'appui- une concession de 2.413 hectares. Sur cette concession sont plantés aujourd'hui 550 hectares de palmiers, 250 hectares de caféiers et 100 hectares de cacaoyers. Les plantations ont été réalisées à partir de 1950 selon le rythme suivant :

1950	caféiers	250	ha
1956	palmiers	226	ha
1958	caféiers	32	ha
1960	palmiers	60,9	ha
1961	palmiers	96,4	ha
1962	palmiers	44,5	ha
1963	palmiers	82,7	ha
1964	palmiers	62,1	ha
1964	cacaoyers	100	ha
1967	palmiers	4,3	ha
		958,9	ha

Les 550 hectares de palmeraie se répartissent en 476 hectares de palmier sélectionné et 74 hectares de palmier non sélectionné. Les rendements sont moyens : 5 tonnes de régimes/ hectare en palmeraie non sélectionnée et 9 tonnes en palmeraie sélectionnée. A titre de comparaison, on peut obtenir 16 tonnes dans les plantations industrielles du groupe SODEPALM. Néanmoins la SPHB continue d'exister. Elle a perdu à nouveau une partie de son autonomie avec la fermeture de son huilerie en 1955 (l'une des plus anciennes de Côte d'Ivoire). Elle envoie aujourd'hui

la totalité de sa production à l'huilerie d'Eloka, soit 5.000 tonnes de régimes/an environ. Cette dépendance ne met pas en cause pour le moment sa continuité.

4° - La Société des Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire

La PHCI est l'une des sept sociétés anonymes du groupe Blohorn. Son installation en Côte d'Ivoire date de 1956, mais ce n'est qu'en 1966 que fut construite son usine à Cosrou. Elle forme, depuis, un ensemble parfaitement autonome, les régimes traités dans l'usine provenant tous de sa propre plantation, qui couvre près de 3.200 hectares, dont plus de 2.000 en production dans les régions de Cosrou et de Tiévisou. L'huilerie elle-même fut inaugurée en avril 1967. Sa capacité est de 18 tonnes de régimes/heure. En 1972, elle a produit 6.641 tonnes d'huile de palme et 1.089 tonnes d'amandes de palmiste. Cette huile trouve un débouché immédiat chez Blohorn.

La PHCI, à la différence des autres sociétés, n'est menacée d'aucune façon par la vague déferlante du groupe SODEPALM. Elle a de puissantes assises à l'amont et à l'aval. Son capital social déclaré -de 250 millions de francs CFA- est réparti de la façon suivante :

Groupe Blohorn	France	190 millions	75%
SONAFI	Côte d'Ivoire	42 millions	17%
Divers		18 millions	8%
Total		250 millions	100%

Ainsi le groupe Blohorn est-il le seul à n'avoir vraiment aucun problème concurrentiel avec le groupe SODEPALM. Il a ouvert cette usine de la PHCI en 1967, alors qu'aucune société privée ne s'avise plus actuellement de créer une huilerie ou une plantation de palmiers. Il ne reste à présent que trois huileries dans le secteur privé, dont deux à l'IRHO, qui tendent à perdre leur valeur économique pour n'être qu'au service de la recherche.

B. La recherche

Elle est aux mains de l'IRHO, Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux, créé en 1942 à l'intention des colonies françaises. Parmi tous les pays où est implanté cet organisme (Cameroun, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, République Centrafricaine, Sénégal et Polynésie), c'est en Côte d'Ivoire qu'il possède l'infrastructure la plus développée : deux stations de recherche (La Mé et Port-Bouet), deux plantations expérimentales (Dabou et Grand-Drewin) et deux huileries (La Mé et Grand-Drewin). Du Comoé au Sassandra, ses concessions couvrent plus de 10.000 hectares, dont 5.800 de plantations, répartis de la façon suivante :

SECTEURS	CONCESSIONS (hectares)	PLANTATIONS (hectares)		
		Palmier		Cocotier
		Naturel	Sélectionné	
La Mé	2.740		810	
Dabou	4.100		3.170	27
Grand-Drewin	1.960	800	630	20
Port-Bouet	1.270			390
Total	10.070	800	4.610	437

L'action menée à La Mé, Dabou et Grand-Drewin s'inscrit dans le cadre d'une recherche "multilocale, standardisée et centralisée" (1). Comme au Cameroun, au Congo et au Dahomey, le programme de l'IRHO porte sur plusieurs points précis : la sélection, la fourniture de semences et de plantules, l'expérimentation -qui cherche à résoudre les problèmes de fumure et de nutrition, et à mettre au point les techniques culturales les plus appropriées-, enfin la phytopathologie et l'entomologie. La Côte d'Ivoire bénéficie directement de cette action à travers la SODEPALM, à laquelle l'IRHO assure son assistance de plusieurs manières : conseils techniques émanant du résultat de ses recherches, conseils technologiques pour la conception et la réalisation des usines, prospection, formation de stagiaires, qui bénéficient ainsi des découvertes les plus récentes en matière d'élaéiculture.

---

(1) "L'IRHO en Côte d'Ivoire", in Oléagineux, numéro spécial : 1942-1962, 20 ans d'activités, avril 1962.

1° -La sélection

Dès sa création, l'IRHO s'est employé à inventorier le matériel végétal existant d'une part à La Mé (souche africaine : Tenera), d'autre part à Dabou (souche d'Extrême-Orient : Dura-Deli). Des croisements furent essayés entre les meilleurs spécimens des deux espèces, puisqu'il est établi que les croisements entre souches génétiquement très différentes permettent une amélioration considérable de la production . A la suite de ces essais, l'Institut prit, en 1947, l'initiative de l'"Expérience Internationale", vaste programme d'échange de matériel végétal entre cinq stations : La Mé, Pobé (Dahomey) et Sibiti (Congo) pour l'IRHO, celle de l'Institut National pour l'Etude Agronomique au Congo (INEAC), et celle de la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFIN), implantée en Malaisie. L'action débuta vers 1950.Les participants eurent à sélectionner une dizaine de leurs meilleurs arbres. Après croisement, ils se partagèrent les graines obtenues. De cette façon fut mis au point l'hybride du Dura (fleur femelle) et du Pisifera (fleur mâle), plus riche en pulpe que l'hybride du Dura et du Tenera, qui avait été une sorte de prélude à l'"Expérience Internationale". Le Tenera ainsi obtenu est actuellement vulgarisé par l'IRHO. Dans les plantations industrielles de la SODEPALM, il peut donner des rendements de 16 tonnes de régimes, soit 3.500 kilos d'huile à l'hectare, alors que les palmeraies naturelles, situées à l'emplacement de ces mêmes plantations, produisaient, il y a 40 ans, dix fois moins.

L'infrastructure qu'implique cette recherche permanente des types de croisement les plus productifs se trouve essentiellement à La Mé. Les plantations de l'"Expérience Internationale", mises en place entre 1950 et 1953, et les premiers champs généalogiques, mis en place entre 1954 et 1959, ont été complétés par un bloc semencier de 500 hectares, achevé en 1965. La station dispose pour les analyses de 723 lignées de plantation. 11.540 analyses, portant sur 355 lignées, ont été réalisées en 1970. Les résultats obtenus sont traités sur ordinateur. Leur première application concerne la fourniture de semences.

2° -La fourniture des semences et plantules

Relevant des résultats obtenus en matière de sélection, elle se fait à partir de La Mé et secondairement de Dabou. La station de La Mé est dotée d'un équipement complet pour la réalisation des fécondations artificielles, la préparation et le stockage des graines, la livraison sous forme de graines germées ou plantules.

La fécondation artificielle nécessite la visite régulière des 1.300 géniteurs dont dispose la station. Elle demande un certain nombre de précautions pour éviter les mélanges de pollen et assurer ainsi la légitimité des croisements réalisés. Préparé dans des casiers d'isolement stérilisés à la chaleur, le pollen est conservé à un taux d'humidité de 3 à 5%, sous vide et à -18°C. Sa durée de conservation est de trois mois environ. Pour les graines, on veille également à éviter tout mélange lors de la préparation. Les semences non conformes sont éliminées. Les autres sont passées au sanigran, et mises en réserve à un taux d'humidité de 60% et à +20°C. Elles peuvent ainsi se conserver 4 ans. 90% sont assurées de germination. La station de La Mé en produisit 2.028.600 en 1970.

Ces graines sont exportées telles quelles, ou envoyées aux germoirs électriques de la station, afin d'être livrées, après 4 mois en prépépinières, sous forme de plantules. Le coût de la plantule (4 ou 5 feuilles selon les normes) est en moyenne de 40 francs. Sauf exception, l'IRHO ne livre pas de plants.

3° -L'expérimentation

Elle concerne deux domaines précis : les fumures et la nutrition d'une part, les techniques culturales de l'autre.

Dans le premier domaine, l'IRHO a mis au point une technique permettant de déterminer les besoins annuels du palmier en éléments minéraux : azote, magnésium, phosphore et surtout potasse. Il s'agit du diagnostic foliaire, qui part du principe qu'il existe une relation entre la concentration en éléments minéraux de la feuille et la croissance et le rendement de la plante. Cette relation n'est pas simple, le rendement n'étant pas une fonction croissante constante de la teneur en éléments minéraux, et un

certain nombre de facteurs intervenant : l'âge, les conditions locales, la saison et l'heure. En dépit de sa complexité, le diagnostic foliaire peut être efficace si les prélèvements et le conditionnement des échantillons de folioles sont effectués selon la méthode et le rythme prescrits. Il est couramment appliqué par la SODEPALM. Sa précision est plus grande qu'une simple étude des symptômes visuels de carence.

L'expériementation vise par ailleurs à mettre au point les techniques culturales appropriées à chaque phase de développement du palmier. Elle traite essentiellement de la préparation d'un terrain pour plantations industrielles ou plantations villageoises, de la mise en terre des plants, phase particulièrement délicate, de l'entretien du palmier et de la palmeraie, enfin de la récolte.

Ainsi parvient-on actuellement à éviter, au moment de l'établissement de la plantation, une rupture de l'équilibre biologique existant entre la végétation naturelle et le sol. Le gaspillage des plants, au moment de leur mise en terre, a été également considérablement réduit. Leurs pertes ont pu être abaissées à 2 ou 3 unités pour 1.000, grâce à l'adoption du plantoir Socfin en plantation villageoise et du plantoir Java en plantation industrielle, grâce également à une organisation judicieuse du séjour en pépinière (qui ne doit pas excéder 8 mois), grâce enfin à un choix approprié des dates de plantation et des modes d'habillage des plants.

Pour l'entretien du palmier, une méthode de castration des jeunes arbres vient d'être mise au point. A La Mé, en 1970, des palmiers castrés ont produit en 9 mois de récolte un peu plus d'huile que les mêmes palmiers non castrés en 24 mois. Les régimes qu'ils fournissent sont évidemment moins nombreux, mais beaucoup plus gros et plus riches en huile. On compense le défaut de pollinisation en début de production par la pollinisation assistée, objet de recherches récentes. L'entretien de la palmeraie est de la même façon sans cesse amélioré. Des essais de désherbage chimique au paraquat ou, plus simplement, d'élevage sous palmier sont actuellement en cours.

Pour la récolte, on essaie de pousser au maximum la mécanisation. Le ramassage est déjà au point. Il est prouvé que le Dumper de 500 à 600 kilos de charge utile devient économiquement compétitif avec le ramassage manuel dès que la production annuelle atteint 12 à 13 tonnes de régimes par hectare. Cela n'intéresse évidemment que les plantations industrielles. Par contre les grands filets dans lesquels on attache les régimes avant le passage des camions de collecte ont pu être aisément vulgarisés.

4° - La défense des cultures

Elle est menée sur deux fronts : lutte phytopathologique et lutte contre les espèces animales s'attaquant au palmier.

Les maladies du palmier à huile sont nombreuses et souvent liées à l'humidité. Dès le germoir, les germes sont susceptibles d'être attaqués par les champignons et de pourrir (germes bruns : aspergillus). En réalité la pourriture est davantage le fait des vieux palmiers (pourriture du tronc), et les pépinières sont plutôt guettées par le Blast, contre lequel l'IRHO porte actuellement une partie de ses efforts. Pour le moment la méthode de lutte consiste à ombrager les pépinières lors de la période critique, c'est-à-dire lorsque les plantules ont entre 4 et 10 mois. Outre le Blast, l'IRHO combat depuis longtemps la fusariose, qui se manifeste aussi bien dans les pépinières que les vieilles palmeraies. Il recherche des lignées capables de lui résister, n'ayant encore rien trouvé pour stopper cette lente dégénerescence de l'arbre. Telles sont les principales maladies qui font l'objet de ses travaux actuellement.

Les ravageurs du palmier à huile en Côte d'Ivoire sont également nombreux, et l'IRHO essaye de les combattre sans rompre l'équilibre biologique. Ce sont surtout des coléoptères, tels que l'oryctè, le coelaenomenodera, ou le rhynchophore, des lépidoptères tels que les pyrales et les zygènes, des orthoptères tels les criquets, sauterelles ou autres, des hymenoptères, tels les termites, enfin des rongeurs tels les agoutis. Les méthodes de lutte mises au point actuellement sont soit préventives, soit curatives. L'Institut préconise soit la destruction du matériel

végétal contaminé, soit l'emploi d'insecticides, qui nécessitent souvent des précautions strictes. Ainsi par exemple le parathion, utilisé contre le coelaenomenodera. Cela demande un certain nombre de connaissances techniques qui ne s'acquièrent pas sans formation.

Le palmier à huile, produit de cueillette à l'origine, est donc devenu une culture qui fait l'objet de mises au point permanentes. Les travaux de l'IRHO cependant ne peuvent être compris et appliqués que par des planteurs ayant reçu une formation de base et possédant un minimum de moyens matériels. Des stages ont lieu régulièrement à La Mé, qui accueillit, en 1972, plus de 300 intéressés. Ceux-ci sont en général envoyés par la SODEPALM. Ce ne sont pas des planteurs villageois, mais des cadres : ingénieurs agronomes, chefs de région, chefs de secteur, chefs de groupe, chefs et assistants de plantation, chimistes, observateurs phytosanitaires, etc. Les planteurs villageois, quant à eux, sauf exceptionnellement comme cela se produisit dans la région d'Alépé et de Dabou, n'ont pratiquement aucun rapport avec l'IRHO lui-même.

Il est certain que l'action qu'exerce l'IRHO en Côte d'Ivoire ne peut avoir qu'une application à grande échelle. Les techniques mises au point le sont pour des plantations industrielles, et les liens qui existent entre l'IRHO et le groupe SODEPALM n'ont pas d'équivalent dans le pays. Ils ont été maintes fois soulignés lors de discours officiels. Tous les intéressés savent que l'IRHO a prospecté plus de 100.000 hectares, est le fournisseur exclusif de semences de la SODEPALM, est officiellement son conseiller technique permanent, etc. On connaît aussi l'effort financier consenti par la SODEPALM, qui a mise en outre 250 hectares de plantations à la disposition des chercheurs.

Pour faciliter ces échanges, un Service d'Assistance Technique à la SODEPALM a été créé à La Mé en 1966. Il a pour mission de centraliser les demandes de conseils de la SODEPALM, et de lui proposer en réponse des "recommandations". Au-delà de cette collaboration on devine une interdépendance étroite entre les deux organismes, comme si l'un était la tête et l'autre le corps d'un même ensemble. Symbole de cette union, la station principale de La Mé et le groupe SODEPALM furent successivement dirigés par la même personne.

III. LA SODEPALM

Tout au long de cette étude, la SODEPALM sera perçue de la base, c'est-à-dire à travers le manoeuvre, le planteur villageois ou simplement le paysan de la Basse Côte situé dans l'un de ses champs d'exploitation . C'est pourquoi au départ elle est présentée, au contraire, du sommet, c'est-à-dire telle que veulent bien la montrer ses responsables. Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'une société privée, comme celles dont le profil a été esquissé précédemment. Société d'Etat, elle assure avant tout la coordination entre le Gouvernement ivoirien et les organismes publics ou privés de financement. Son chiffre d'affaires la situe actuellement parmi les plus grosses entreprises du pays, après Blohorn et les Grands Moulins d'Abidjan. Cela n'empêche pas ses dirigeants, pour la plupart des Européens relevant de sociétés d'étude qui poursuivent un but lucratif, de vivre dans la hantise d'une chute des cours. Leur rôle n'est-il pas avant tout de garantir la rentabilité économique de l'opération ? Or, les aléas du marché des oléagineux peuvent faire varier les bénéfices de 1 à 10. Ils doivent en tenir compte.

A. Le système SODEPALM

Il est conforme à la politique de libéralisme économique du Gouvernement ivoirien. Pour sa part, la SODEPALM aime à se présenter simplement en tant qu'organisme au service du Gouvernement, chargé de la réalisation du Plan Palmier à tous les niveaux, des sources de financement aux débouchés :

"La SODEPALM a pour objet d'étudier et de proposer au Gouvernement de la Côte d'Ivoire toutes les mesures tendant à assurer l'exécution du plan de développement de la culture du palmier à huile et des industries connexes, soit par intervention directe, soit en coordonnant, en dirigeant et en contrôlant l'action des différents organismes publics ou privés intéressés"(1).

Elle est en fait elle-même étroitement limitée et contrôlée par ses "partenaires", qu'il s'agisse d'organismes financiers ou d'actionnaires privés. Ainsi a-t-elle été amenée, en 1968, à remanier ses structures juridiques, notamment à s'organiser en un groupe de trois sociétés, dont deux d'économie mixte : SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE.

---

(1) Décret n° 63 463, du 7 novembre 1963, portant création de la SODEPALM. article 2.

1° - Les partenaires du groupe

Lès investissements globaux atteindront, en fin de programme (1980), 35 milliards de francs CFA, répartis en 28 milliards pour le Plan Palmier et 7 milliards pour le Plan Cocotier. Cette somme provient d'origines très diverses, de l'intérieur comme de l'extérieur de la Côte d'Ivoire :

- CEE, au titre du FED et de la BEI : 12 milliards ;
- Etat ivoirien, contribution directe ou indirecte (BSIE, CAA, BNDA) : 10,5 milliards ;
- BIRD : 6 milliards ;
- France, au titre de la CCCE et du FAC : 5 milliards ;
- Actionnaires privés : 800 millions. Le secteur privé est représenté par :
  - les groupes SOGESCOL (Société de Gestion Commerciale pour le Caoutchouc et les Oléagineux, filiale de la SOCFIN) et BLOHORN ;
  - les principales banques installées en Côte d'Ivoire : la BICICI, la BIAO, la SIB et la Société Générale ;
  - enfin la SONAFI (Société Nationale de Financement), qui regroupe un certain nombre d'entreprises privées installées en Côte d'Ivoire.

Jusqu'à présent le financement a été réalisé de la manière suivante (1) :

Financement	Plantations industrielles (hectares)	Plantations villageoises (hectares)	Total (hectares)
FED 183	2.200	2.500	4.700
FED 331	32.000		32.000
BIRD/CCCE	4.000	12.000	16.000
CCCE		3.000	3.000
BSIE	1.006	3.767	4.773
Total	39.206	21.267	60.473

(1) Statistiques au 31 décembre 1971.

C'est la Communauté Economique Européenne qui, la première, a engagé d'énormes capitaux dans l'opération. Deux conventions successives ont été signées, en 1963 et en 1965, entre le Gouvernement ivoirien et le Fonds Européen de Développement : les conventions n° 183 et 331, représentant un investissement de près de 11 milliards de francs CFA, et assurant la création d'environ 35.000 hectares de plantations industrielles. Le financement des huileries a été également réalisé en grande partie par la Communauté, au titre du FED pour les deux premières (convention n° 183), au titre de la BEI pour les cinq suivantes. La participation de la Banque Européenne d'Investissement (2,25 milliards de francs CFA) a largement contribué à la création de PALMINDUSTRIE. En effet, ses statuts ne lui permettent pas de prêter son concours à des sociétés d'Etat. Comme par ailleurs le Gouvernement ivoirien avait toujours envisagé d'associer des intérêts privés à la réalisation de l'infrastructure industrielle du Plan, et à la commercialisation des produits finis, et que la BIRD et la CCCE désiraient également y participer, la mise en place de nouvelles structures juridiques fut réalisée sans problème.

2° -Les structures juridiques

Elles ont donc été élaborées en deux phases : l'une en 1963, l'autre en 1968.

Première phase : "L'Etat crée et dote en capital une société... chargée de l'exécution du Plan Palmier, en application de la loi du 22 mars 1962 relative aux entreprises publiques créées sous la forme de sociétés d'Etat". (1)

Deuxième phase : "L'Etat s'associe au secteur privé au sein de deux sociétés d'économie mixte, créées en application de la loi du 31 juillet 1962. Ces trois sociétés s'associent en participation" (2).

C'est le 24 juin 1968 que fut signé le Protocole d'Accord entre la République de Côte d'Ivoire, la SODEPALM et les représentants des intérêts privés, Protocole ensuite ratifié

---

(1) J.F. TALON : Le groupe SODEPALM, Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit Public, Université d'Abidjan, octobre 1972, p. 5.

(2) Idem, p. 5.

par les organismes nationaux, étrangers et internationaux de financement. Ainsi le rôle de la SODEPALM a-t-il été redéfini en fonction des deux sociétés nouvelles : PALMINDUSTRIE et PALMIVOIRE :

- la SODEPALM, société d'Etat dotée d'un capital social de 400 millions de francs CFA, est propriétaire des plantations industrielles et responsable de l'Opération plantations villageoises. Elle est en outre entièrement chargée du Plan Cocotier, mis en route en 1966 ;
- PALMINDUSTRIE, société d'économie mixte, est propriétaire des huileries du Plan Palmier. Son capital social, d'un montant de 2,5 milliards de francs CFA, a été souscrit par la Côte d'Ivoire pour 72%, le privé technique (SOGESCOL, BLOHORN et les principales banques installées en Côte d'Ivoire) pour 18% et le privé ivoirien (SONAFI) pour 10% ;
- PALMIVOIRE, également société d'économie mixte, est mandatée par la SODEPALM et PALMINDUSTRIE pour assurer l'exploitation des plantations industrielles de palmier, la gestion des huileries, la commercialisation de l'huile de palme et des palmistes, et la poursuite des investissements. Son capital social, d'un montant de 50 millions de francs CFA, a été souscrit par la Côte d'Ivoire pour 40%, le privé technique pour 40% et le privé ivoirien pour 20%.

Les sièges au sein du conseil d'administration commun aux trois sociétés sont répartis de la façon suivante :

Société	Etat	Secteur privé technique	Secteur privé ivoirien	Total
SODEPALM	10			10
PALMINDUSTRIE	6	2	1	9
PALMIVOIRE	4	6	2	12
Total	20	8	3	31

En ce qui concerne les représentants de l'Etat, 3 proviennent du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, et 2 du Ministère de l'Agriculture. Les problèmes financiers l'emportent sur les problèmes agricoles.

A cet effet a été formé du reste un Conseil de la Participation, comprenant 9 membres, à raison de 3 désignés par le conseil d'administration de chacune des 3 sociétés. Il a comme attributions de :

- définir la politique générale des activités de la Participation ;
- approuver les budgets annuels s'y rapportant ;
- contrôler leur exécution par l'examen des comptes ;
- approuver ces comptes.

La durée de la Participation est de 15 ans, les signataires étant engagés jusqu'au 31 décembre 1983 (1).

Toutes ces structures montrent à la fois l'importance et la dépendance du groupe. Le groupe SODEPALM est notamment étroitement lié, à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, aux groupes privés SOGESCOL et BLOHORN, tous deux ayant des intérêts dans l'élaéiculture, le premier en tant que spécialiste mondial de la vente de l'huile de palme, le second possédant dans le pays le monopole de sa transformation. Ils jouent un rôle d'information notoire auprès du groupe SODEPALM en matière de politique générale de vente. Cependant leur participation est effective : la SOGESCOL intervient, contre rémunération, dans la commercialisation de l'huile brute produite par PALMIVOIRE, et BLOHORN récupère une partie de cette huile pour la transformer dans l'une de ses usines : HSL (Huiles-Savon-Lipochimie). Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de posséder également ses propres plantations de palmiers sélectionnés et sa propre huilerie (PHCI). Le groupe SODEPALM n'a par conséquent pas tout à fait le monopole en ce domaine. Une société comme BLOHORN possède les éléments pour lui faire face. Il n'empêche que son implantation constitue un phénomène exceptionnel et gigantesque au coeur de l'espace ivoirien.

---

(1) SODEPALM, Note D.G. n° 83 sur les principales étapes du Plan Palmier à Huile.

B. L'implantation de la SODEPALM

Elle repose sur deux principes déjà évoqués : diversifier les cultures et promouvoir les régions défavorisées de la Basse Côte.

1° - Les structures d'intervention

Il est établi qu'à l'origine la société a été créée dans "un but purement social, celui de maintenir sur la terre un petit et moyen paysanat, acceptant de modifier ses comportements productifs et de s'adapter aux techniques et méthodes nouvelles de culture et de gestion économique" (1). Dans cette optique ont été préconisés deux types de plantations : d'une part les plantations villageoises, appartenant aux seuls villageois, auxquels la SODEPALM assure matière première et débouchés, d'autre part les plantations industrielles, devant servir au départ de volant régularisateur au niveau de l'utilisation des semences produites par l'IRHO et de l'approvisionnement des usines. Ces dernières devaient être ensuite redistribuées aux villageois sous forme d'usufruit.

Petit à petit, cependant, il est apparu que cette importante modalité ne serait pas appliquée. Jusqu'en 1965, année de la deuxième convention passée avec le FED, elle continua à être officiellement envisagée : "... Il est plus que probable que les blocs plantés par la Société seront confiés soit à des coopératives, soit à des travailleurs ivoiriens qui deviendront usufruitiers" (2). Le 19 novembre 1965, à Anguédédou, devant le premier palmier symbolique du "programme 32.000 hectares" financé par le FED, le Président J. ANOMA lui-même, Grand Chancelier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, réaffirma les engagements de son pays : les 32.000 hectares seraient partagés entre 8.000 planteurs et profiteraient à environ 50.000 personnes, le revenu quotidien des usufruitiers étant estimé à 800 ou 900 francs (3). Ce à quoi, H. ROCHEREAU,

---

(1) J.A. N'DJAMBO : Rapport de stage effectué auprès des sociétés du groupe SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE, Université d'Abidjan, 1971, p. 7.

(2) L. de ROCHE : Instructions comptables, SODEPALM, 31 juillet 1964, p. 70.

(3) PALM'ECHOS; n° 1, décembre 1965.

Président du Groupe de l'Outre-Mer au sein de la CEE, répondit : "Nous voici désormais à pied d'oeuvre, face à nos responsabilités respectives, pour mener à bien, dans le respect mutuel de nos accords, une entreprise, difficile sans doute, mais assurée des meilleures chances de succès. Elle est conçue toute entière au profit des paysans ivoiriens, qu'elle fera participer à un ordre technique plus moderne, générateur de progrès" (1).

Les années ont passé et le projet est maintenant officiellement abandonné. Certes, le Ministre de l'Agriculture n'hésita pas à rappeler, lors d'un discours d'inauguration prononcé en 1967, les objectifs fondamentaux de l'Opération : "Par delà la SODEPALM, c'est à la paysannerie ivoirienne, de laquelle, tel ce dieu de l'Antiquité, nous tirons notre force, c'est à son dynamisme et à son travail que nous rendons hommage ce matin. C'est son dur labeur qui nous a permis de faire appel d'abord à la France, ensuite à la CEE... C'est, dis-je, le dur labeur de la paysannerie ivoirienne qui a conduit le FAC et le FED à nous accorder l'importante aide financière et technique que l'on sait, pour l'exécution du Plan Palmier à Huile..." (2). Les plantations villageoises, heureusement, sont là pour répondre d'une certaine manière aux exigences sociales des conventions de départ.

Pourquoi ces dernières n'ont-elles pas été appliquées ? Deux explications ont été avancées : pour les uns, parce que ce sont essentiellement des Voltaïques qui travaillent sur les plantations industrielles, et qu'il n'est pas possible de leur en accorder l'usufruit, comme cela devrait normalement se passer ; pour les autres, parce que l'approvisionnement de l'huilerie ne peut dépendre uniquement d'une production paysanne, trop aléatoire. Ce deuxième argument s'appuie sur un précédent : le demi-échec de l'huilerie d'Agobo, ouverte en 1950, et qui ne put fonctionner normalement qu'une dizaine d'années plus tard, après la mise en place de la Plantation de la Savane de Dabou. Les observateurs n'attendirent pas aussi longtemps pour tirer leurs conclusions : "Il peut paraître paradoxal que le FIDES

---

(1) PALM'ECHOS n° 1, décembre 1965.

(2) Idem , n° 5, juin 1967.

ait créé une palmeraie après avoir construit une huilerie. L'erreur initiale est d'avoir voulu lier trop exclusivement la vie des populations autochtones au rythme de la machine. En assurant l'approvisionnement avec plus de souplesse le nouvel ensemble permettrait de réaliser harmonieusement l'essor industriel du territoire et la promotion de ses populations" (1).

N'est-ce pas là le schéma finalement adopté par la SODEPALM ? Cette formule d'association entre plantation villageoise et plantation industrielle, toutes deux étroitement tributaires de l'usine, a peu d'équivalents en Côte d'Ivoire. Elle a été tentée avec l'hévéaculture, mais SODHEVEA, la société responsable du programme, a périclité fin 1972, après trois ans à peine d'existence. Des détournements de fonds semblent être à l'origine de sa faillite. Seule une société privée, qui exploite l'ananas dans la région d'Ono depuis 1949, la SALCI, possède, à beaucoup plus petite échelle, un complexe comparable. L'harmonie de tels ensembles n'est pas évidente. Or le groupe SODEPALM, rien que pour le palmier à huile, en possède déjà neuf. D'autres ont été créés pour le cocotier, et d'autres encore, pour l'une et l'autre cultures, apparaîtront bientôt à l'Ouest du Sassandra.

2°_ Les secteurs d'intervention

Ils ont été établis, jusqu'à présent, à l'Est du Sassandra, c'est-à-dire dans la zone la plus rentable à tous points de vue. Avec l'ouverture du port de San Pedro et la mise en valeur du Sud-Ouest ivoirien, ces secteurs s'étendront d'ici peu d'un bout à l'autre du pays, autour non plus d'un mais de deux centres d'exportation. Tels qu'ils se présentent actuellement (cf. carte hors texte), ils forment déjà, en dépit des apparences, un réseau de complexes très dissemblables les uns des autres. Ils divergent à la fois en fonction des disparités régionales et de l'ancienneté de l'Opération.

L'Opération en effet, bien que réalisée de façon foudroyante, s'étale sur une dizaine d'années (cf. figure 4). Des impératifs faciles à comprendre (fournitures de semences, construction des usines et, avant tout, apport de crédits) font que l'on n'a pu tout planter en une seule fois (cf. tableau IX et X).

---

(1) M. DUPIRE et J.L. BOUTILLIER : ouvrage cité, p. 100.

Fig. 4 -

DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS DE PALMIER A HUILE EN COTE D'IVOIRE

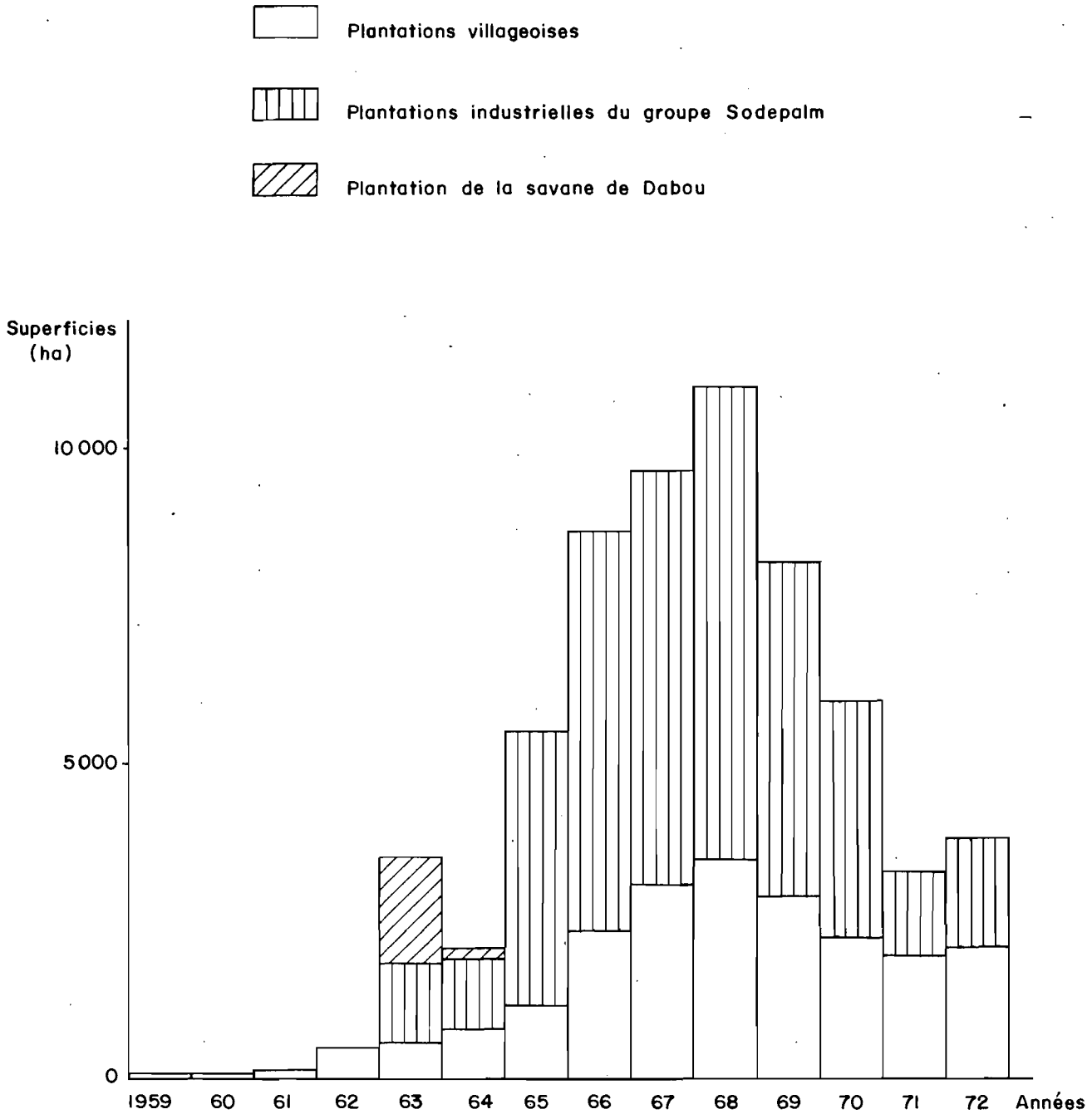

Tableau IX - Développement des plantations industrielles (en ha)

Année de plantation / Plantations industrielles	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
EHANIA					918	1.210	2.393	2.470	1.582	1.831	10.404
TOUMANGUIE	177	277	499	1.240	826		261				3.280
ANGUEDEDOU				868	1.081	887					2.836
ELOKA	156	668	901	956							2.681
IROBO				815	2.055	1.822	1.109				5.801
BOUBO					728	1.225	917	914	589		4.373
BOLO					5	698	1.182	946	593	160	3.584
SOUBRE						718	1.014	1.107	999	700	4.538
DABOU				671	786	13	52				1.522
Total	333	945	1.400	4.550	6.399	6.573	6.928	5.437	3.763	2.691	39.019
Total cumulé	333	1.278	2.678	7.228	13.267	20.200	27.128	32.565	36.328	39.019	

Tableau X - Développement des plantations villageoises (en ha)

Secteurs villageois \ Année de plantation	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
BINGERVILLE				20	102	77	58	120	77	97	146	123	100	920
ABOBO	3	3	23	66	61	81	77	187	194	233	121	150		1.199
ATTINGUIE-ANYAMA	33	28	15	49	91	30	154	255	305	324	298	154	150	1.886
TOUMANGUIE				89	41	125	106	233	152	215	122	223	100	1.406
ADIAKE					2	44	117	126	165	300	230	109	100	1.193
EHANIA								56	199	291	275	203	400	1.424
DABOU		1	11	31	59	85	148	260	258	306	213	99	150	1.621
NOUVEL-OUSROU	5	15	10	27	18	28	53	111	182	141	83	76	100	849
YASSAP	5		15	33	36	63	59	261	261	241	141	105	150	1.370
COSROU		13	10	42	20	95	206	294	484	384	149	108	100	1.905
BOUBO								115	232	224	275	233	350	1.429
IROBO			1	3	5	9	23	128	234	304	304	167	200	1.378
BOLO									102	135	181	278	200	896
SOUBRE									119	144	182	120	150	715
ALEPE	6	12	23	108	92	125	166	212	127	161	184	115	50	1.381
S/Total	52	72	108	468	527	762	1167	2358	3091	3500	2904	2263	2300	19.572
S/Total cumulé	52	124	232	700	1227	1989	3156	5514	8605	12105	15009	17272	19572	
SIKENSI (hors zone)				112	17	25	65	186	112	289	352	242		1.400
Total	52	72	108	580	544	787	1232	2544	3203	3789	3256	2505	2300	20.972
Total cumulé	52	124	232	812	1356	2143	3375	5919	9122	12911	16167	18672	20972	

Ont été investies les premières les régions proches d'Abidjan et la région du Sud-Est, dans lesquelles l'économie de plantation était pourtant déjà la plus développée. D'Est en Ouest les usines ont surgi de terre, jalonnant la Basse-Côte en moins de 6 années.

Implantation des huileries	Année d'ouverture	Capacité 1973 (tonnes de régimes/ heure)
Eloka	1968	20
Toumanguié	1969	40
Ehania	1970	40
Anguédédou	1970	20
Irobo	1970	40
Bolo	1971	20
Boubo	1972	20
Soubré	1973	20
Dabou	1973	40

La capacité des usines d'Ehania et de Dabou sera portée ultérieurement à 60 tonnes de régimes/heure, et au moins deux usines supplémentaires seront ouvertes dans les années à venir : l'une dans le Sud-Ouest du pays, l'autre, d'un caractère un peu spécial puisqu'il s'agit d'une huilerie de graines (pour les palmistes, coprah, graines de coton, etc.), dans la région d'Abidjan. A cette infrastructure industrielle s'ajoutent deux stations de stockage, à Abidjan et à San Pedro. Les investissements globaux atteindront finalement quelques 60 milliards de francs CFA, alors que le programme au départ (n'englobant pas le Sud-Ouest, il est vrai) en prévoyait 35. Ces chiffres tendent à prouver le succès de l'Opération et la prospérité du groupe SODEPALM. Les capitaux continuent à affluer et il fut même question, au moment de l'échec de SODHEVEA, de confier le développement de l'hévéaculture aux responsables du Plan Palmier... La réussite est-elle aussi flagrante sur le plan social, c'est-à-dire au niveau des paysans ivoiriens ?

Les plantations villageoises ont été créées moins rapidement que les plantations industrielles : elles ne représentent qu'un tiers des superficies plantées depuis le début du programme. Il est normal cependant que des unités de 4 hectares en moyenne connaissent un développement plus lent que des blocs de

plusieurs milliers d'hectares. Cela ne met en cause ni la SODEPALM, ni les planteurs. Ceux-ci, au nombre de 5.076 à la fin de 1972, sont chaque année quelques 400 ou 500 de plus (cf. tableau XI). A priori la plantation villageoise associée à la plantation industrielle est une formule heureuse.

Pourtant, une observation détaillée des superficies plantées dans chacun des 9 complexes montre qu'en fait la plantation villageoise est loin d'avoir remporté partout les suffrages (cf. figure 5). Elle s'est développée essentiellement dans l'orbite des 4 implantations les plus proches de la capitale : Eloka et Toumanguié à l'Est, Anguédédou et Dabou à l'Ouest. Partout ailleurs, elle représente moins de 20% des superficies plantées, les taux les plus bas étant atteints dans les ensembles les plus marginaux : ainsi, par exemple, à Soubré, où furent enregistrés, fin 1971, pas plus de 700 hectares de plantations villageoises pour 4.538 hectares de plantations industrielles. Il est vrai que les complexes les plus éloignés d'Abidjan sont aussi les plus récents. Ce déséquilibre n'a toutefois rien de provisoire, si l'on en juge à ce qui s'est passé à Soubré dans le courant de l'année 1972 : 250 hectares de plantation villageoise ont été abandonnés et 3.000 hectares de plantation industrielle créés. Certaines régions semblent donc moins favorables que d'autres à la vulgarisation du palmier sélectionné.

On distingue, en gros, deux types de complexes : ceux qui répondent au schéma voulu par la SODEPALM -équilibre entre les deux types de plantation- et les autres.

Type / Caractéristiques	I. Equilibre PV-PI	II. Déséquilibre au profit des PI
Localisation	- de 150 km d'Abidjan : Eloka, Toumanguié, Anguédédou, Dabou	+ de 150 km d'Abidjan : Ehania, Irobo, Boubo, Bolo, Soubré
Densité de population	≃ 50 et +	≃ 20 et -
Caractère dominant des sols	Sédimentaires	Granitiques
Origine des planteurs villageois	+ de 80% d'autochtones	+ de 50% d'allochtones

Tableau XI - Evolution annuelle des plantations villageoises

Caractéristiques	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Surfaces par année (ha)	51	71	110	481	538	777	1.207	2.416	3.123	3.598	2.951	2.294	1.983	2.293
Surfaces cumulées (ha)	51	122	232	713	1.251	2.028	3.235	5.651	8.774	12.372	15.323	17.617	19.600	21.893
Nbre de plantations/année	32	45	49	232	320	461	615	1.140	1.525	1.757	1.550	1.322	1.199	1.349
Nbre de plantations cumulées	32	77	126	358	678	1.139	1.754	2.894	4.419	6.176	7.726	9.048	10.247	11.596
Nouveaux planteurs/année	32	40	28	194	152	270	268	589	808	782	549	394	456	514
Planteurs cumulés	32	72	100	294	446	716	984	1.573	2.381	3.163	3.712	4.106	4.562	5.076
Surfaces moyennes des créations annuelles (ha)	1,59	1,58	2,24	2,07	1,68	1,69	1,96	2,12	2,05	2,05	1,90	1,80	1,65	1,70
Surfaces moyennes des parcelles (ha)	1,59	1,58	1,84	1,99	1,85	1,78	1,84	1,95	1,99	2,00	1,98	1,95	1,91	1,89
Surfaces cultivées par planteur (ha)	1,59	1,69	2,32	2,43	2,80	2,83	3,29	3,59	3,69	3,91	4,13	4,29	4,30	4,31

Fig. 5 - **RAPPORT PLANTATIONS VILLAGEOISES – PLANTATIONS INDUSTRIELLES**

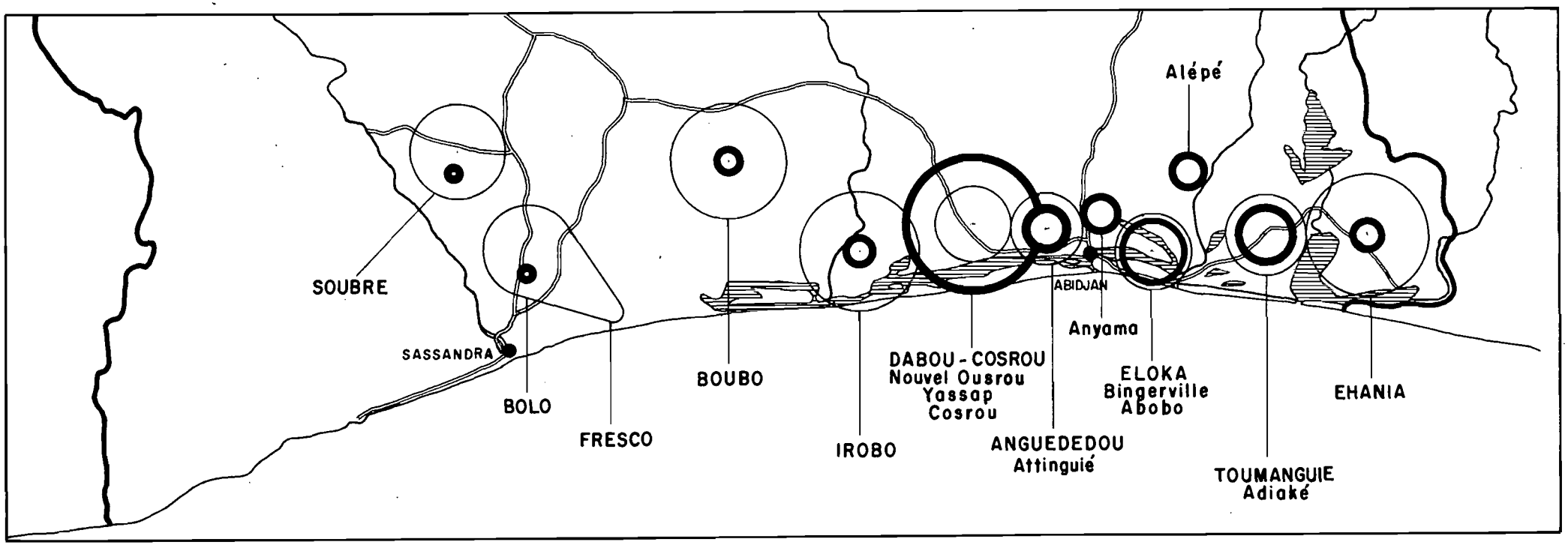

ELOKA : Complexe agro-industriel

Bingerville : Secteur villageois

Plantations villageoises

Plantations industrielles

Sources : SODEPALM

Cette situation présente une double ambiguïté. Les plantations villageoises, en effet, se sont développées dans des régions de forte densité de population, où les rapports fonciers sont depuis longtemps conflictuels. Il n'y a pas assez de terre pour tous, mais -deuxième ambiguïté- cela n'empêche pas les planteurs, autochtones pour la plupart, d'utiliser abondamment une main-d'oeuvre étrangère, facile à trouver près d'Abidjan. En revanche, dans les régions de Boubo, Bolo, Soubré, la terre est loin d'être utilisée à plein, les autochtones sont moins nombreux et les manoeuvres n'aiment pas aller y travailler...

Si donc la SODEPALM est présente partout en Basse-Côte d'Ivoire, elle n'intègre les populations que dans un secteur bien délimité autour d'Abidjan. Ailleurs, les ensembles sont, de façon très classique, constitués essentiellement de l'usine et de la plantation industrielle, reflet d'une faille dans l'efficacité du système sur le plan social.

C. Dynamique de l'Opération SODEPALM

Elle doit être envisagée sous deux aspects : le devenir économique du groupe d'une part, celui des planteurs villageois de l'autre. N'y a-t-il pas contradiction entre les deux parties, du moins au niveau de la rentabilité de l'Opération ? En d'autres termes, le "mariage" entre la SODEPALM et le planteur villageois (idée chère à la SODEPALM) est-il un mariage heureux ?

1° -Les problèmes de la SODEPALM

L'avenir de la Société s'annonce sous des auspices favorables. Rien ne semble devoir vouloir ralentir, pour le moment, les apports de capitaux, l'extension des plantations et surtout l'accroissement de la production, puisque la plupart des superficies plantées n'ont pas encore atteint leur régime de croisière. Les rendements du palmier sélectionné ne cessent en effet de s'accroître pendant les dix premières années, jusqu'à atteindre 16 tonnes de régimes, soit 3,2 tonnes d'huile, à l'hectare. Un arbre produit 25 ans environ. La production ivoirienne est donc assurée pour longtemps, et

les experts font montre d'optimisme dans leurs prévisions (cf. tableau XII et figure 6). Elle devrait normalement plafonner, à partir de 1980, autour de 900.000 ou 950.000 tonnes de régimes par an. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des extensions du Sud-Ouest. En gros, il faut compter que la Côte d'Ivoire produira annuellement 250.000 tonnes d'huile de palme et 50.000 tonnes de palmistes, et accèdera ainsi vraisemblablement au deuxième rang mondial. L'évolution effective de sa production, depuis la mise en route des huileries, est encourageante :

Année	Production régimes (tonnes)	Taux d'extraction (%)	Production huile (tonnes)	Production palmistes (tonnes)
1968	19.889	17,9	3.563	734
1969	45.348	19,2	8.695	2.019
1970	123.785	19,8	24.460	5.018
1971	186.574	20,4	38.153	8.310
1972	331.574	20,4	67.701	13.429

Le chiffre d'affaires de la Société devrait, selon les responsables, finir par atteindre 30 milliards de francs CFA..... Les prévisions de départ étaient, palmistes et coprah inclus, les suivantes :

Année	Milliards de francs CFA
1970	1,7
1971	3,0
1972	3,7
1975	9,0
1980	13,0
1985	15,7

Evidemment, tous ces pronostics dépendent du contexte mondial. Les responsables du groupe doivent être sans cesse à même de faire face à la concurrence et à la fluctuation des cours.

Les débouchés ne posent pas vraiment de problème, en raison des liens privilégiés existant entre la CEE et les

Tableau XII - Prévisions de la production globale de régimes (en tonnes)

Huileries	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
ELOKA	41.113	50.539	56.672	61.778	65.317	67.784	69.165	69.847	70.097	70.172	70.172	70.172
ANGUEDEDOU	30.964	64.078	50.824	56.672	59.778	61.749	62.825	63.486	63.804	64.014	64.014	64.014
TOUMANGUIE	47.176	59.980	68.641	75.615	80.903	84.999	87.898	90.061	91.211	92.011	92.011	92.711
EHANIA	25.310	50.326	79.362	111.961	144.799	169.252	187.181	199.073	204.954	207.354	208.354	208.754
IROBO	45.282	50.644	70.804	89.606	102.225	109.792	113.760	117.933	120.859	123.221	124.731	125.644
BOUBO		22.810	36.924	52.342	65.505	75.153	85.444	91.858	95.533	98.383	100.408	101.308
BOLO	5.714	18.120	17.327	28.040	38.171	46.715	52.519	56.317	58.254	59.434	60.134	60.434
SOUBRE			19.164	31.792	45.986	57.898	67.615	74.704	78.204	80.204	81.604	82.404
SAVANE DABOU			80.509	95.742	103.704	107.715	111.824	115.246	116.453	117.822	119.904	121.197
Total	195.559	313.297	486.527	603.548	706.388	781.057	838.231	878.525	899.449	912.615	921.832	926.638

Fig. 6 - OPERATION SODEPALM

PREVISIONS DE PRODUCTION POUR LES DIX PREMIERES ANNEES

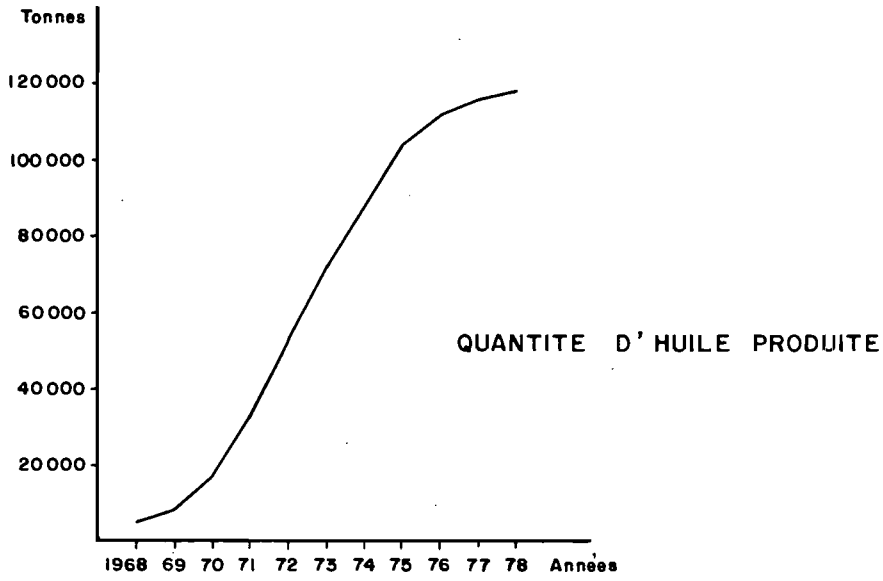

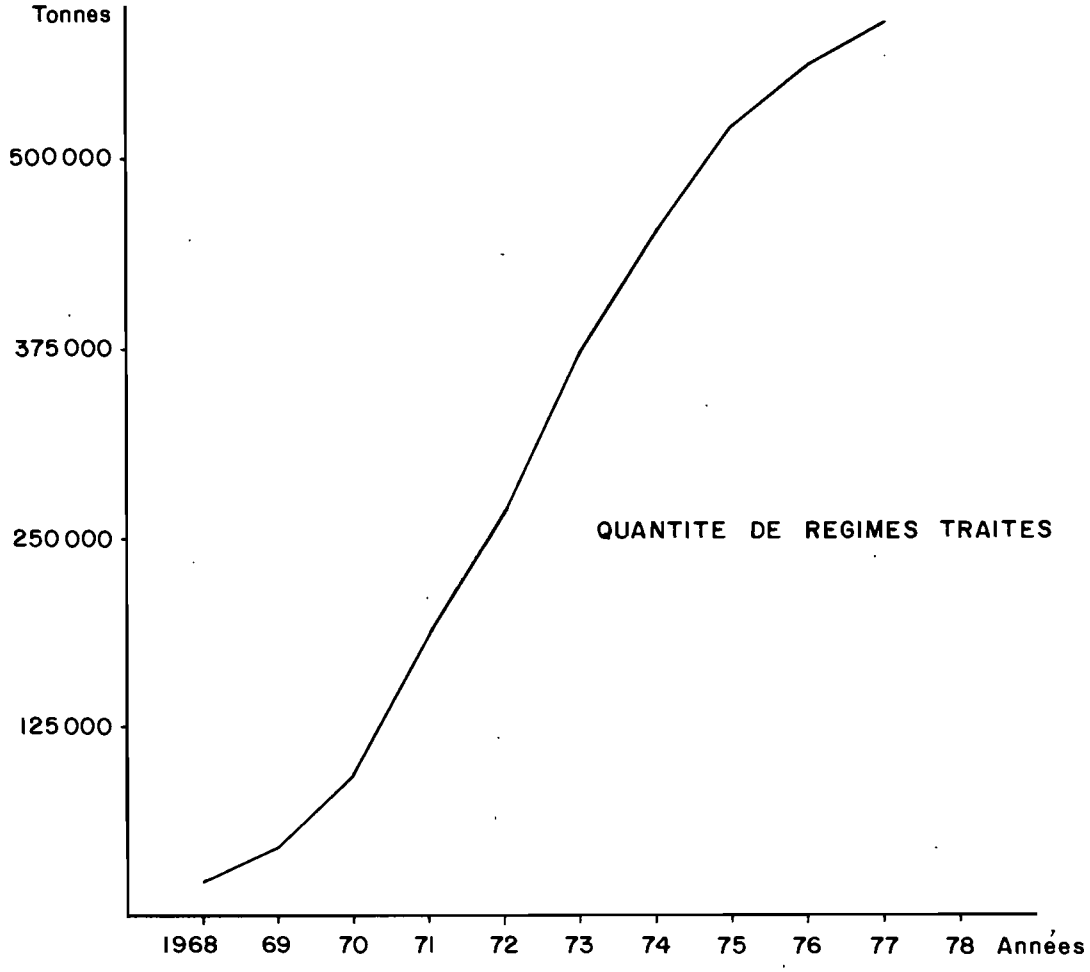

Pays Associés (dont la Côte d'Ivoire). L'Europe, de même qu'elle finance une grosse part de l'Opération, rachète l'essentiel de la production exportée, production d'huile à l'état brut et de palmistes (cf. tableau XIII). Tout n'est pas exporté d'ailleurs. Une partie de l'huile est absorbée à l'intérieur du pays, en particulier par BLOHORN-HSL, pour la transformation :

1970	9.400	tonnes
1971	15.132	"
1972	31.000	"
1975	60.000	"
1980	80.000	"

Il semble que la Côte d'Ivoire ait intérêt à développer et diversifier au maximum son marché national de l'huile de palme, car, malgré la bonification de 6% consentie par les pays de la CEE sur les cours officiels, le prix de vente reste bas. Les autorités en sont conscientes, mais avouent une certaine impuissance, ce qui se comprend aisément en regard du réseau complexe de créanciers dont elles dépendent. Le Ministre de l'Agriculture l'a souligné avec suffisamment d'éloquence lors de l'inauguration de la station de stockage de Vridi : "Le prix de vente de notre huile rouge, dont découle le prix d'achat aux planteurs, dépendra de moins en moins de nous et de plus en plus des pays consommateurs, les pays développés, dont Son Excellence, le Président Houphouët, a dénoncé dans son magistral discours au 5ème Congrès du PDCI-RDA la tendance à acheter bon marché nos produits, mais à vendre très cher les engrais, insecticides, outillage dont notre agriculture a besoin" (1).

Les cours de l'huile de palme, en effet, n'ont que peu évolué depuis la deuxième guerre mondiale :

---

(1) PALM'ECHOS, n° 17, août 1971.

Tableau XIII - Exportations ivoiriennes d'huile de palme et de palmistes

HUILE DE PALME

Pays destinataires	1970		1971		Total	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
BELGIQUE	747	6,51	3.738	15,66	4.485	12,69
FRANCE	1.162	10,13	2.481	10,39	3.643	10,31
ITALIE	1.320	11,50	5.481	22,96	6.801	19,24
PAYS-BAS	4.017	35,00	4.332	18,15	8.349	23,62
R.F.A.	4.228	36,86	7.225	30,27	11.453	32,40
SUISSE			614	2,57	614	1,74
Total général	11.474	100	23.871	100	35.345	100

PALMISTES

Pays destinataires	1969		1970		1971		Total	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
FRANCE			2.011	44,36	2.490	32,31	4.501	33,00
GRANDE-BRETAGNE			594	13,10	3.010	39,06	3.604	26,43
PAYS-BAS	800	57,14	1.727	38,10	1.605	20,83	4.132	30,30
R.F.A.	600	42,86	201	4,44	300	3,90	1.101	8,07
SUISSE					300	3,90	300	2,20
Total général	1.400	100	4.533	100	7.705	100	13.638	100

Année	Dollars/ tonne	Année	Dollars/ tonne
1951	404	1961	226
1952	218	1962	214
1953	199	1963	227
1954	215	1964	239
1955	226	1965	257
1956	248	1966	248
1957	247	1967	222
1958	223	1968	168
1959	237	1969	181
1960	224	1970	246

Bien que favorables en ce moment, ils ne semblent pas devoir évoluer dans les années à venir (les prévisions pour 1975 ne sont que de 240 dollars/tonne). Le moindre incident par contre peut les faire chuter : ainsi, par exemple, au moment de l'entrée des Pays Associés dans le Marché Commun, ils dégringolèrent de 55 à 35 francs CFA le kilo. Malgré cette vulnérabilité, les bailleurs de fonds, les autorités ivoiriennes et les dirigeants de la SODEPALM semblent décider à pousser le plus loin possible l'expérience, entraînant avec eux le planteur villageois, auquel ils garantissent la stabilité du prix d'achat, qui a été fixé à 4 francs CFA le kilo de régime. Quel peut être dans cette optique le destin du planteur villageois ? Quels peuvent être ses problèmes ?

2°_ Les problèmes du planteur villageois

Globalement, l'Opération plantation villageoise est un demi-échec ou -si l'on préfère- un demi-succès. Les planteurs, en effet, sont mal répartis à l'intérieur du pays, Dans certains complexes agro-industriels, comme à Soubré, les rares individus qui ont accepté le "mariage" ont même tendance à abandonner leurs palmiers. Cela oblige le groupe SODEPALM à créer de nouveaux blocs industriels, et pose tout naturellement des points d'interrogation quant à l'avenir de la plantation villageoise. Ne finira-t-elle pas par être absorbée par la plantation industrielle, alors qu'au contraire cette dernière devait, à l'origine, être redistribuée aux cultivateurs ? L'aspect social de l'Opération serait alors complètement escamoté, en même temps que les conventions de départ.

La situation, telle qu'elle se présente en ce moment, est loin d'avoir atteint ce stade. Ils sont plus de 5.000 à se partager 20.000 hectares de plantations villageoises, dont la production doit en principe répondre aux impératifs des huileries. Elle alimente le circuit, il est vrai, de façon beaucoup moins rentable que celle des plantations industrielles (cf. tableau XIV). Néanmoins elle a connu, jusqu'à présent, une progression qui paraît saine (cf. figure 7) et, si les planteurs engagés répondent à ce que la SODEPALM attend d'eux, l'expérience devrait être considérée, en dépit de leur inégale répartition sur le territoire, comme sinon une réussite économique du moins une réussite sociale.

Il s'agit à ce stade d'appréhender la rentabilité de l'Opération au niveau des planteurs villageois. Le prix de 4 francs le kilo leur donne-t-il satisfaction ? L'insertion d'une plantation de palmiers dans leur exploitation agricole peut-elle être heureuse dans des régions voisines d'Abidjan, c'est-à-dire écologiquement saturées ? De bons rendements sont-ils possibles, sans qu'il y ait négligence ou abandon des autres cultures ? Certes, l'Opération a été conçue en vue d'une diversification agricole, et toute une propagande est faite auprès des planteurs villageois pour que, une fois engagés, ils accordent priorité au palmier. Cette propagande s'inscrit dans le programme d'action sociale de la SODEPALM, qui essaie d'éduquer les intéressés, et pour leur bien, et pour celui de la nation.

Partant de là, et de la réserve, voire même du recul observés dans certains secteurs villageois, on peut se demander ce que représente vraiment le planteur villageois pour la SODEPALM. Ne serait-il pas une sorte de garde-fou, qui permet, depuis le début, de faire affluer les capitaux, tout en apportant un complément à la production nationale ? Plus simplement, n'est-il pas un mal nécessaire à l'existence de l'entreprise ? Les responsables affirment eux-mêmes, on le verra, perdre 3.700 francs par tonne de régimes produite en plantation villageoise.

Le paysan y trouve-t-il au moins son compte ? Face à l'énorme machine que représente la SODEPALM, il paraît bien vulnérable, et son milieu traditionnel bien fragile à tous niveaux. Mais peut-être n'est-il aucunement menacé et, le cas échéant, a-t-il de quoi assumer la situation, pas forcément de la façon

Tableau XIV - Production des plantations villageoises

Caractéristiques	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Récolte Secteur Villageois (t)	2.687	6.747	9.838	14.435	32.892	44.681	74.530
Prévisions Budget programme %	2.730 98,4	5.367 125,7	9.785 100,5	16.494 87,5	29.120 113,0	50.335 88,8	72.120 103,3
Valeur de la récolte (milliers de CFA)	10.748	26.988	39.352	57.740	131.568	178.724	298.120
Planteurs en récolte Ha en rapport	294 713	446 1.251	716 2.028	984 3.235	1.573 5.651	2.381 8.774	3.163 12.372
Revenu brut/planteur (CFA) Revenu brut/ha en rapport (CFA)	36.558 15.074	60.511 21.573	54.961 19.404	58.679 17.849	83.641 23.282	75.063 20.370	94.252 24.096
Surface en rapport/planteur (ha)	2,4	2,8	2,8	3,3	3,6	3,7	3,9
Rendement moyen/planteur (t) Rendement moyen/ha (t)	9,1 3,8	15,1 5,4	13,7 4,8	14,7 4,5	20,9 5,8	18,8 5,1	23,6 6,0

Fig. 7- PRODUCTION GLOBALE DES PLANTATIONS VILLAGEOISES EN COTE D'IVOIRE

RESULTATS EFFECTIFS ET PREVISIONS

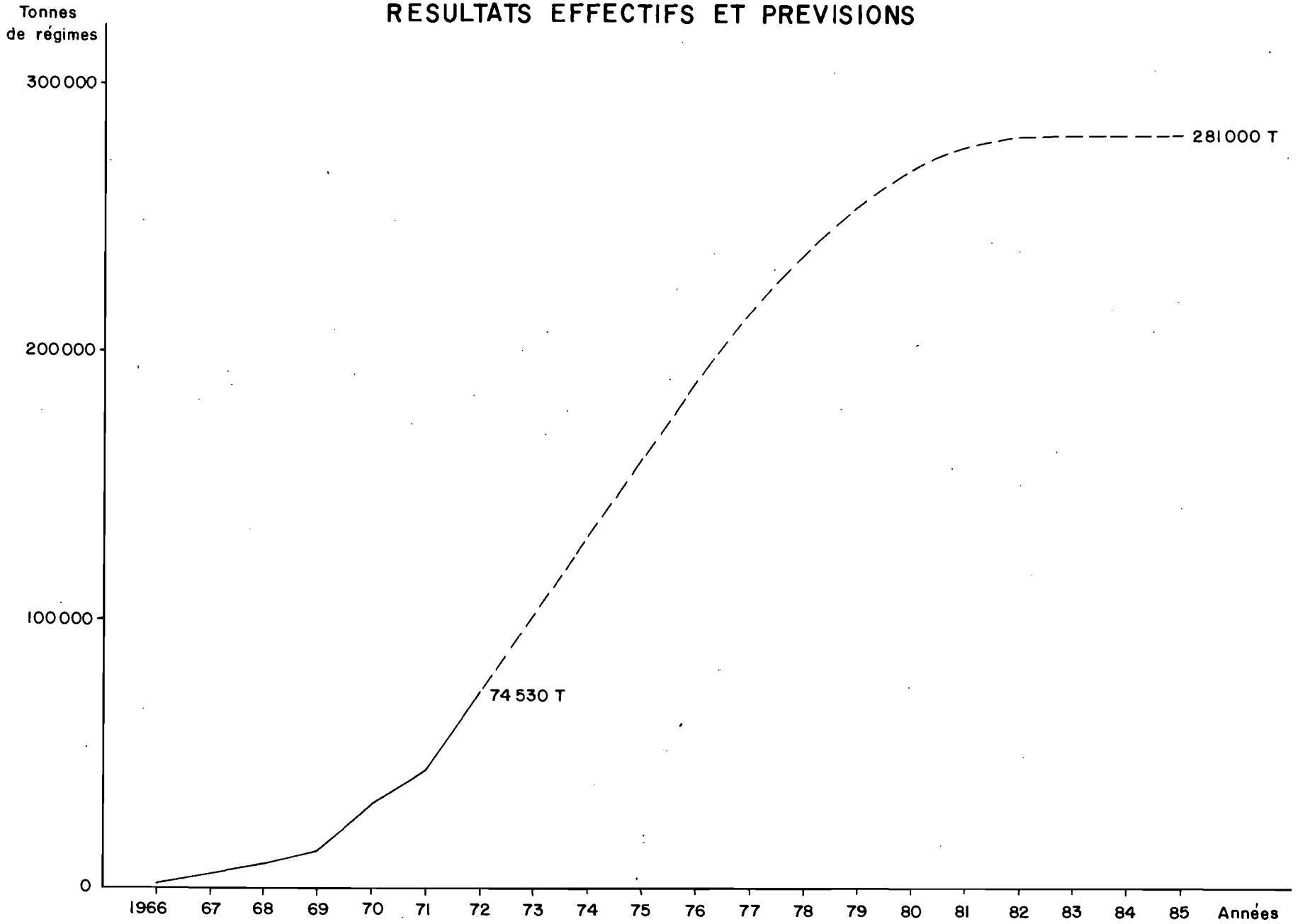

dont l'entend la SODEPALM d'ailleurs. Développeurs et développés voient rarement les choses de la même manière. Pour ces derniers, toutefois, il n'y a pas seulement deux solutions, acceptation ou refus, il y en a autant que de sociétés et de systèmes agricoles mis en cause.

C'est dans cette optique qu'a été abordée l'étude d'un complexe agro-industriel dans lequel les plantations villageoises soient, dans la mesure du possible, aussi étendues que la plantation industrielle.

IV. PROBLEMES ET METHODE

Le problème posé est celui de la rencontre de deux systèmes économiques différents, et des tensions qui en résultent. Celles-ci se manifestant différemment d'une région à l'autre, il eût été évidemment plus significatif d'observer non pas un seul mais plusieurs complexes agro-industriels. Toutefois une étude comparative ne pouvait être envisagée d'emblée, dans la mesure où la désintégration d'une société et de l'espace dans lequel elle s'inscrit constitue un phénomène original, qui doit être appréhendé en soi et non par référence à d'autres schémas. L'approche réalisée constitue à cet égard une première expérience méthodologique, qu'il serait intéressant de renouveler dans une région aux conditions différentes.

A. La démarche théorique

Matériellement, un complexe agro-industriel de la SODEPALM a quelque chose d'envahissant. Il superpose un espace industriel nouveau à l'espace approprié, d'une façon ou d'une autre, par les ruraux de la Basse Côte. Son implantation s'accompagne de la mise en place de toute une infrastructure sociale et humaine, encore plus pesante que l'infrastructure économique. Il modifie, et de façon irréversible, les données écologiques de la zone investie.

Il s'est donc avéré nécessaire, avant tout, d'appréhender sans détour les deux parties mises en présence, l'une dans sa réceptivité, l'autre dans son agressivité. Ainsi a été étudié, en un premier temps, le milieu naturel et humain

d'insertion, en un second, l'implantation matérielle et humaine de la SODEPALM, démarche tendant à repérer l'inarticulation entre les deux parties de l'espace géographique, qui évoluent et vivent inévitablement à des rythmes différents.

En une deuxième étape, on essaya de voir de quelle façon l'Opération pouvait atteindre le plus directement la région. Le planteur villageois ne se trouve-t-il pas précisément à la jonction des deux mondes en présence ? Etant donné que le manoeuvre de la plantation industrielle est à 80% sinon étranger du moins allochtone, c'est vers le planteur villageois tout naturellement que s'est orientée l'enquête, le planteur villageois considéré à l'intérieur de son milieu d'origine et non en lui-même. Les rapports privilégiés qu'il entretient avec la SODEPALM font de lui un informateur plus efficace que les autres planteurs, qui ne perçoivent l'Opération que de l'extérieur. Ainsi a pu être appréhendée la façon dont est vécue dans tout un secteur villageois l'expérience de la SODEPALM et, bien sûr, la façon dont sont confrontés les deux systèmes.

Mais il fallait aller encore plus loin. Il est apparu qu'à travers le planteur villageois étaient mis en cause non seulement l'exploitation familiale mais, au-delà, le terroir tout entier et, du même coup, la communauté villageoise qui lui est rattachée. L'Opération a donc été appréhendée au niveau d'un terroir situé à l'intérieur du complexe agro-industriel choisi. Ce n'est vraiment qu'à cette échelle que pouvaient être analysées la décomposition de l'espace traditionnel et les tensions qui en résultent.

A l'intérieur du village d'étude, les unités budgétaires n'évoluent, on s'en doute, pas toutes au même rythme, celles des planteurs villageois étant peut-être plus facilement que les autres, par leur taille et leur composition, en contradiction avec le système socio-économique traditionnel. Quel rôle joue exactement la plantation villageoise et, à travers elle, la SODEPALM dans cette rupture d'équilibre, amorcée, certes, en maintes régions bien avant son installation ? Jusqu'où celle-ci se manifeste-t-elle ? De la même manière que l'espace, le temps n'aurait-il pas tendance à être perçu différemment par les nouveaux planteurs ? Le temps et, avec lui, l'argent ?

Ce dernier aspect renvoie au point de départ : que peut espérer le planteur villageois de la SODEPALM ? Une observation de son emploi du temps et de son budget devrait permettre de répondre à cette question et de connaître en même temps son point de vue sur ceux qui ont, en quelque sorte, voulu l'assujettir à leur programme. Sa façon de vivre ne reflète-t-elle pas, en effet, une réaction profonde et même, au-delà, une rétroaction orientée vers des objectifs inattendus.? Cela ne serait pas incompatible avec le rôle qu'il joue parmi les siens, en acceptant et en propageant le changement induit de l'extérieur.

C'est là tout le problème du conflit latent entre deux mondes, entre deux systèmes confrontés sur un même espace, sur un même individu.

B. La démarche empirique

Elle chemine du général au particulier. Elle appréhende d'abord tout un complexe agro-industriel de la SODEPALM, ensuite un terroir, enfin quelques unités budgétaires caractéristiques. D'un point de vue méthodologique, elle fait suite à deux études précédemment réalisées en Côte d'Ivoire, toutes deux en pays adioukrou, l'une en 1954 (1), l'autre en 1967 (2). Il s'agit dans l'un et l'autre cas d'une analyse sur le développement rural, perçu, comme ici, à travers l'évolution de l'élaéiculture : exploitation d'une palmeraie naturelle à des fins industrielles dans la première enquête, passage de cette palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée dans la seconde. La démarche entreprise aujourd'hui, bien que centrée sur le même thème, diffère sensiblement : d'une part la valeur économique de la palmeraie naturelle n'entre plus en ligne de compte, d'autre part les plantations villageoises se sont considérablement développées depuis 1967, année de leur entrée en production . Avec elles s'est répandu un nouveau type de planteur, dont le profil et le comportement ont eu le temps de se préciser.

---

(1) M. DUPIRE et J.L. BOUTILLIER : Le pays adioukrou et sa palmeraie, ouvrage cité.

(2) C. CAUVIN : De la palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée, Toupah, un village en pays adioukrou. Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Strasbourg, juillet 1968.

Ainsi l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude ne pouvait-elle s'en tenir à la démarche empirique adoptée lors des enquêtes précèdentes : observation des transformations socio-économiques d'une société. L'enquête de 1967 se devait déjà de dépasser la première : observation des transformations de l'espace avec l'apparition de la plantation villageoise. Il est nécessaire aujourd'hui d'aller encore plus loin : de déterminer, par delà les changements relatifs au développement accéléré du palmier sélectionné, la nature du rapport qui lie le paysan à la société d'intervention, en l'occurence la SODEPALM. C'est dans cette optique qu'a été entrepris ce travail.

1° - Les parties en présence

Après dépouillement d'une impressionnante documentation au siège de la SODEPALM à Abidjan -rapports d'experts, rapports d'activité, notes internes de tout ordre, etc,- s'est posé le problème du choix du terrain. Un complexe jouissant d'un relatif équilibre entre plantation villageoise et plantation industrielle a été retenu : le complexe agro-industriel d'Eloka. Il est situé en pays ébrié, à quelques 50 kilomètres de la capitale, dans une région confrontée depuis longtemps aux effets du modernisme, mais qui a su garder malgré tout une réelle homogénéité : la Sous-Préfecture de Bingerville. Des travaux, auxquels il sera fait référence ultérieurement, ont déjà été réalisés sur la population en place et le milieu naturel. L'information qu'ils fournissent a été complétée par des enquêtes qualitatives à la Sous-Préfecture et dans les villages concernés, notamment dans les villages autochtones d'Aghien, d'Adjamé-Bingerville et d'Eloka-to, les villages allochtones d'Akoyaté et d'Achokoi. Ainsi l'ensemble étudié a-t-il été appréhendé le plus exhaustivement possible et, ce, dans une perspective évolutive. Au complexe lui-même a été réalisée, outre le recueil des données relatives à l'huilerie, à la plantation industrielle et au personnel, une enquête quantitative auprès d'un échantillon de 100 manoeuvres. Les deux parties en présence ayant été situées, il fut possible, en une deuxième étape, d'examiner leur confrontation.

2°- La confrontation

Elle a été abordée à partir d'une vaste enquête portant sur l'un des deux secteurs villageois du complexe d'Eloka, situé dans l'orbite directe de la plantation industrielle. Tous les planteurs villageois, à trois exceptions près, ont été interviewés. Il fallait en effet, pour établir une typologie valable, que cette investigation soit exhaustive, au moins à l'échelle d'un secteur. Celui qui a été choisi, bien que proche d'Abidjan, était à même de fournir des renseignements suffisamment représentatifs. Cette enquête a donc permis de définir le planteur, sa famille, son mode de vie, son exploitation, ses activités, ses revenus... le tout en fonction de la plantation villageoise évidemment. Ce fut en même temps un moyen de connaître l'opinion de ces planteurs placés sous la tutelle de la SODEPALM, de faire le point sur la façon dont ils perçoivent leur nouvelle plantation et sur la façon dont la Société répond à leurs problèmes. L'étude de cette confrontation devait être complétée, dans la mesure du possible, par celle des résultats obtenus, cela obligatoirement au niveau d'au moins une communauté villageoise et de son terroir.

3°- Dynamique d'un terroir

Aghien, le village étudié, est, on le verra, un village de petite taille mais, à l'image de la région, très homogène. Cette troisième étape, comme tous les travaux du même genre, repose sur des mesures spatiales précises, au terme desquelles fut dressé le cadastre et réalisée une enquête visant à connaître l'évolution des faits agraires, évolution aussi bien antérieure que postérieure à l'établissement de la SODEPALM. Simultanément a été effectuée, toujours dans une perspective dynamique, une série d'enquêtes à la fois quantitatives et qualitatives sur les habitants : enquête démographique, enquête sur l'histoire et la structure sociale et politique de la communauté villageoise, enfin enquête tendant à déterminer l'ampleur des relations entre le village et la ville, en l'occurence Bingerville et Abidjan.

Mais cela n'était pas suffisant pour définir le rôle joué par la SODEPALM dans l'évolution du terroir et de ses habitants ; il fallait voir à quoi correspondaient réellement, dans l'esprit du planteur, les changements observés au niveau du parcellaire et de la cellule de base du terroir, l'exploitation agricole. A cet effet a été réalisée quotidiennement, pendant 12 mois, une enquête portant sur les temps de travaux et les budgets de quatre ménages, dont deux intégrés à l'Opération plantations villageoises. Ainsi a-t-on pu évaluer, en connaissance de cause, les incidences de la SODEPALM, et nuancer l'attitude du planteur villageois replacé dans son contexte socio-géographique traditionnel. Les éléments de cette dernière enquête ne pouvaient manquer de révéler les contradictions éventuelles vécues par le planteur et de poser le problème de son avenir.

C H A P I T R E I

L E S P A R T I E S E N P R E S E N C E

L'un des neuf complexes de la SODEPALM

Le complexe agro-industriel d'Eloka a été retenu pour cette étude. Il répondait, plus que tout autre, aux impératifs d'une analyse des incidences de la SODEPALM en milieu rural. Deux types de facteurs ont paru fondamentaux, facteurs ayant trait d'une part à l'ancienneté de l'opération, d'autre part à la solidité de son impact. Il fallait en effet une région dans laquelle les plantations villageoises soient suffisamment développées, tant par leur occupation de l'espace que leur âge, une région, dans la mesure du possible, de peuplement immémorial, dense et homogène. Par ailleurs le choix d'un complexe à proximité d'Abidjan pouvait être une façon d'éprouver jusque dans ses derniers retranchements le caractère véritablement villageois du planteur défini comme tel, et de nuancer ainsi ce que la SODEPALM elle-même désigne comme une belle réalisation sociale : l'action menée à travers le Plan Palmier en faveur de la population rurale.

Le complexe agro-industriel d'Eloka absorbe actuellement la production de deux secteurs villageois : Bingerville et Abobo, dont les superficies atteignent officiellement, à la fin de l'année 1972, respectivement 996 et 1.247 hectares. Les plantations villageoises représentent ainsi 2.243 hectares contre 2.681 hectares de plantations industrielles. Un remaniement est toutefois prévu pour l'année 1973. A partir du mois de juillet, l'huilerie d'Eloka sera le centre de gravité de trois secteurs villageois : outre ceux de Bingerville et d'Abobo, celui d'Alépé, qui cessera de dépendre de la station de La Mé, ce qui obligera les camions de ramassage d'Eloka à traverser chaque semaine la lagune Potou. Après quelques réajustements dans les circuits de collecte de la "région d'Abobo", le complexe d'Eloka englobera finalement plus de 3.000 hectares de plantations villageoises, superficie équivalente à celle des plantations reconnues tributaires de l'huilerie de l'Anguédédou, la seconde huilerie du Plan, très proche également d'Abidjan.

L'huilerie d'Eloka est la plus ancienne du Plan. Elle entra en service dès 1968 et, en 1970, sa capacité fut portée de 10 à 20 tonnes de régimes par heure. La plantation industrielle - qui s'étale autour - fut mise en place entre 1962 et 1965 et les plantations villageoises dès 1962, - ce qui leur permit de rattraper la plantation industrielle -. Le caractère précoce et relativement rapide de ce développement n'est sans doute pas sans connexion avec la proximité d'Abidjan. Il est normal qu'on ait choisi de fixer les premières installations le plus près possible du port d'exportation et des capitaux. Pour les plantations villageoises cependant, la présence de la capitale devrait plutôt constituer un facteur sclérosant. Les possibilités d'emploi, l'attrait exercé par la ville sur les planteurs sont susceptibles en effet de les détourner de leur condition première.

C'est pourtant dans les sous-préfectures les plus proches d'Abidjan que l'extension des secteurs villageois est la plus importante : Bingerville, Alépé, Anyama, Dabou. Cela peut être évidemment le fait de l'appartenance urbaine d'un certain nombre de planteurs, mais cela peut tenir aussi à la nature du peuplement concerné. Dès la fin de 1966 l'extension de ces secteurs allait de pair avec une grande homogénéité ethnique : 86 % d'Adioukrou parmi les planteurs des secteurs de Dabou et Cosrou, 68 % d'Ebrié dans le secteur de Bingerville, 64 % d'Attié dans celui d'Alépé (1). Dans l'orbite de la plantation industrielle d'Eloka, le secteur de Bingerville s'étendait alors jusqu'à Abobo. Il a été depuis scindé en deux et, tel qu'il a été défini, coïncide aujourd'hui presque totalement avec la presqu'île de Bingerville - Eloka, au coeur de laquelle se trouve toute l'infrastructure du complexe.

C'est à l'intérieur de ce secteur, de situation privilégiée sous maints aspects, qu'ont été appréhendés les planteurs villageois et leurs problèmes. Avant d'en rendre compte, il convient évidemment de considérer dans le détail le milieu socio-géographique dans lequel est venu s'insérer le système SODEPALM. On pourra découvrir ainsi l'empreinte que l'infrastructure mise en place a progressivement dessinée dans l'espace. Cet espace qui couvre quelques 100 km2 est facile à cerner. Il forme approximativement un triangle, dont les deux côtés les plus longs sont bordés au Nord par les lagunes Aghien et Potou, au Sud par la lagune Ebrié. A l'Ouest, il est vrai, n'existe aucune frontière naturelle. On peut le limiter par une ligne fictive joignant la lisière de la Riviera (à la sortie de Cocody) à l'extrémité Ouest de la lagune Aghien. L'homogénéité physique et économique de cet ensemble est "séduisante". Toutefois son unité, bien qu'effective, ne doit pas faire illusion.

Elle n'est en fait que la forme première d'unités plus élaborées, et n'est par ailleurs nullement imperméable aux phénomènes d'osmose - sociaux ou économiques. Sur le plan humain tout d'abord, il faut considérer que la presqu'île n'est que l'extrémité Est du pays Ebrié et de la sous-préfecture de Bingerville, qui s'étend sur 1.200 km2. Les lagunes qui l'enserrent ont contribué à isoler un fort peuplement ébrié, particulièrement dense en raison de la présence de l'ancienne capitale, Bingerville (150 habitants au km2 contre 40 pour l'ensemble de la sous-préfecture), mais elles n'ont pas empêché la mise en place dans sa partie Nord de villages attié et mbatto. La ville de Bingerville, en outre, abrite de nombreuses communautés allochtones, mandé ou voltaïque , venues de beaucoup plus loin que la rive opposée des lagunes. Sur le plan économique, la presqu'île ne constitue également que l'élé-

(1) M. PESCAY : Etude socio-économique des plantations villageoises de palmier à huile, rapport détaillé, SEDES, Paris, 1967, p. 15.

ment central d'une réalité plus vaste. Avec les secteurs villageois d'Alépé et Abobo, le complexe agro-industriel d'Eloka déborde en effet largement au-delà des lagunes et d'Abidjan, avec le secteur d'Abobo notamment qui atteint à l'Ouest la forêt du Banco.

Le terrain d'étude considéré fait en effet partie de la banlieue d'Abidjan, du moins jusqu'à la plantation industrielle de Palmivoire. La moitié Ouest de la presqu'île est englobée dans la Z.A.D., dont la limite coïncide en gros avec les premiers palmiers du bloc de 2.000 hectares (cf. figure 8). Le Grand-Abidjan devrait un jour arriver jusque là. Pour le moment - et pour quelques années encore - il s'agit surtout de "réserves" : 4.000 hectares entre Abidjan et Bingerville pour le projet Riviera, presqu'autant entre Bingerville et Bregbo en guise de "réserve foncière". Finalement jusqu'au carrefour d'Eloka-bac, l'intérieur des terres est presque totalement aliéné pour les besoins du Gouvernement. La plupart des villages ont ainsi une position marginale en bordure des lagunes et, l'on s'en doute, un terroir inextensible.

Telle se présente la première zone d'implantation de la SODEPALM. Le milieu est riche d'un point de vue socio-économique, mais défavorisé sur le plan agraire. En effet la densité de population est forte, Abidjan n'est qu'à une vingtaine de kilomètres et les terres cultivables sont rares et souvent épuisées. Il est intéressant à cet égard de voir ce que peut apporter la SODEPALM à des planteurs ne disposant que de conditions naturelles médiocres. Comment ceux-ci peuvent-ils percevoir l'espace industriel superposé à l'espace socio-géographique qui est le leur depuis des générations ? La coïncidence entre les deux unités spatiales, quoique remarquable, n'est pas absolue. La région fonctionne autour de deux centres de gravité, qui sont comme un symbole de l'opposition sous-jacente entre les deux systèmes en place. Bingerville, riche de son passé, et Eloka, de son usine, captent les principales voies de desserte des villages. Une artère plus importante, partant d'Abidjan, les relie, donnant l'impression d'une certaine cohésion. Mais le contraste entre les deux mondes ne peut échapper au passant, contraste qui, il est vrai, n'a rien d'exceptionnel en Côte d'Ivoire, dans la région d'Abidjan surtout.

La première démarche à suivre consiste à situer et définir ces deux mondes, compte-tenu de tout ce qui peut les différencier : le milieu socio-géographique traditionnel en un premier temps, et les grands traits du paysage, tel qu'il a été façonné par la nature et par l'homme ; l'environnement nouveau créé par la SODEPALM, en un deuxième temps, avec tout ce qu'il

Fig. 8 - LA PRESQU'ÎLE DE BINGERVILLE - ÉLOKA FACE A L'EXTENSION D'ABIDJAN

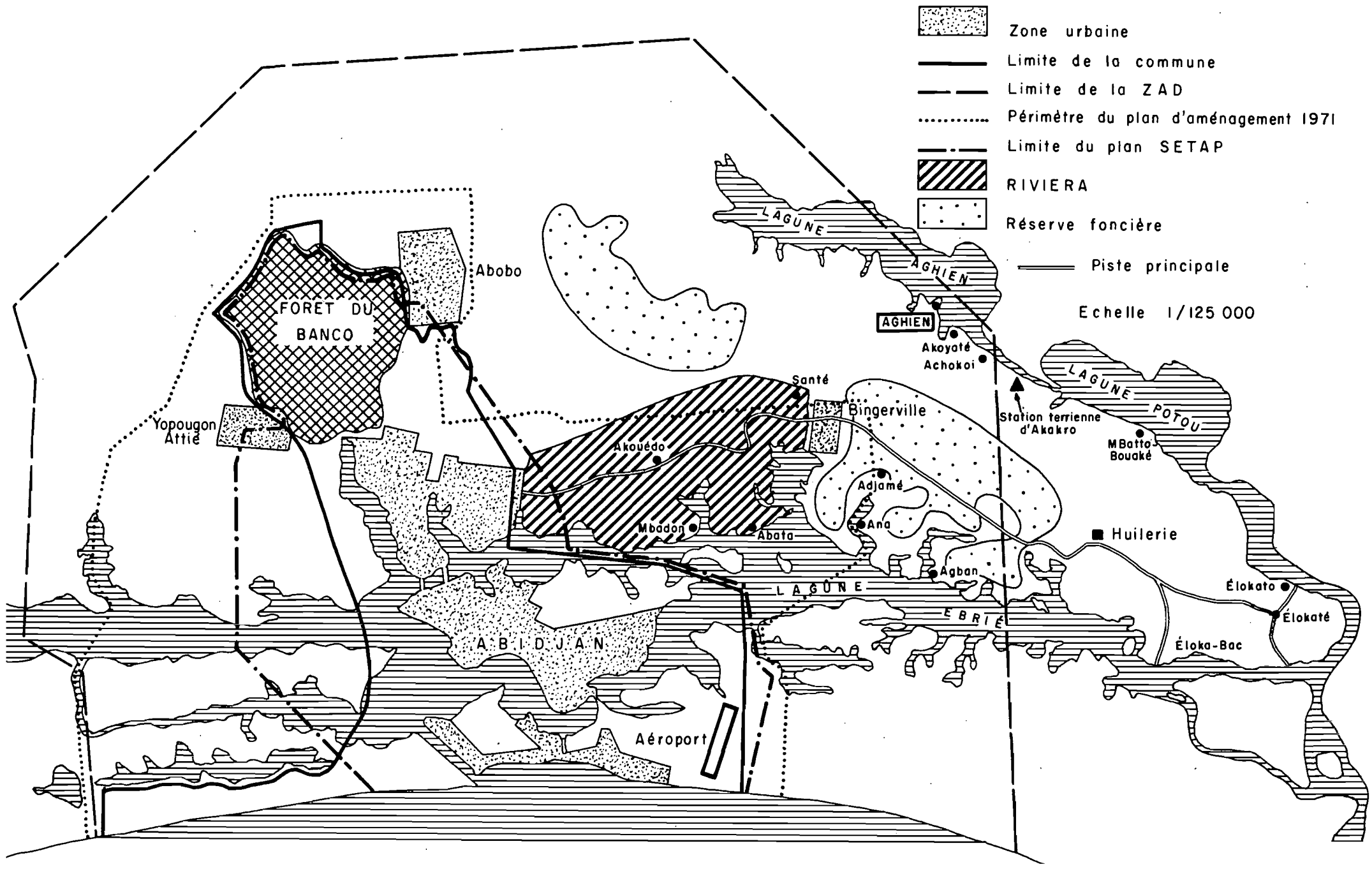

comporte d'implantation matérielle et humaine. Les deux types d'espace ayant été successivement appréhendés, il sera alors possible d'aborder le problème de leur confrontation, que ce soit à l'échelle régionale, villageoise ou individuelle. Il s'agit avant tout pour les villageois d'un problème d'intérêts - à titre personnel - et de survie - à titre collectif - problème qui met en jeu leur principale richesse, leur terre. Quels étaient les rapports qui les liaient à cette terre ? Ceux-ci n'étaient-ils pas déjà quelque peu "compromis" d'une façon ou d'une autre, par exemple, par la présence d'Abidjan, lorsque s'installa la SODEPALM ? Il convient de définir le milieu naturel non seulement dans sa forme primitive, mais aussi sous son aspect évolutif.

I - LE MILIEU NATUREL

Bien qu'individualisée par les lagunes, la presqu'île de Bingerville-Eloka ne représente qu'une infime partie d'ensembles géomorphologique et climatique dont les proportions la dépassent largement. Elle a le mérite, il est vrai, de regrouper les différents types de relief et de végétation que l'on peut trouver dans le bassin sédimentaire ivoirien. Les formations argilo-sableuses du Continental Terminal sont ordonnées tantôt en un plateau pratiquement horizontal, tantôt, à l'approche des lagunes notamment, en une succession de collines et dépressions sans lignes directrices. La savane s'oppose à la forêt, et la forêt sempervirente à Turraeanthus africanus à la forêt marécageuse à Symphonia. Il est intéressant de rencontrer autant de contrastes sur une aussi faible étendue et dans un paysage réputé pour sa monotonie.

La presqu'île de Bingerville-Eloka est en effet englobée dans le bassin sédimentaire ivoirien. Celui-ci "se présente comme un croissant écrasé bordant le rivage atlantique depuis Sassandra jusqu'à la frontière du Ghana, et s'étale sur un maximum de 45 kilomètres à l'intérieur du pays. Il est entièrement compris entre le troisième et le sixième degré de longitude Ouest, entre 5° et 5°30' de latitude Nord, et ne dépasse pas 130 mètres d'altitude" (1). Pour sa part la presqu'île s'étend entre 3°43' et 3°58' de longitude Ouest, entre 5°15' et 5°25' de latitude Nord, donc au coeur du bassin, dans la zone où précisément la formation du Continental Terminal atteint son épanouissement maximum (sondage de Locodjo : 125 mètres).

---

(1) E. ROOSE et M. CHEROUX : "Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire", in Cahier ORSTOM, Série pédologie, IV, 2, 1966, p. 55.

A - Géomorphologie et pédologie

Il s'agit dans cette étude de déterminer les possibilités offertes par la région en agriculture, en d'autres termes, les différents types de sols dont disposent les planteurs. L'étude du soubassement de la presqu'île s'impose au départ, étant bien entendu que "l'origine et la composition des matériaux, ainsi que la morphologie générale du terrain, sont les principaux facteurs qui orientent la classification des sols" (1). C'est en ce sens uniquement que l'on traite de l'aspect géomorphologique - ici en l'occurence une formation de sables tertiaires plus ou moins argileux -, avant de considérer le schéma pédologique qui s'y rapporte.

A priori les conditions sont favorables : "Le bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire est une région économique de premier plan dans laquelle le développement des cultures d'exportation ou cultures industrielles atteint déjà un niveau très élevé : palmier à huile, hévéa, caféier, ananas, sur les sols bien drainés du Continental Terminal ; bananier dans les sols hydromorphes des dépressions marécageuses ; cocotiers dans les sols sableux du cordon littoral" (2).

Il semble toutefois que ce soient surtout les cultures industrielles, c'est-à-dire réalisées avec de grands moyens, qui en bénéficient. Ainsi le souligne indirectement l'auteur de la remarque précitée : "Il n'y a pas de miracle en agriculture, et lorsque les propriétés physiques d'un sol sont satisfaisantes, lorsque les facteurs écologiques sont favorables à des cultures forestières riches, les possibilités agricoles deviennent grandes, même si les apports chimiques sont indispensables pour suppléer à certaines carences minérales comme c'est le cas sur ces sols" (3).

1° - Le soubassement

Le bassin sédimentaire ivoirien "trouve son origine dans une transgression qui affecta la partie méridionale de l'Afrique occidentale après une longue période d'évolution subaérienne et de pénéplanation. La mer devait atteindre au Crétacé une ligne un peu au Nord du rivage actuel. De

---

(1) E. ROOSE et M. CHEROUX : article cité, p. 57.

(2) N. LENEUF : "Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire", article cité, avant-propos, p. 51.

(3) Idem, p. 51.

cette époque datent des dépôts de sables, d'argiles ligniteuses, de marnes et calcaires qui sont connus par des sondages... En discordance sur ces formations, les recouvrant complètement et débordant même sur le socle schisteux ou granitique, repose un manteau sablo-argileux, mal stratifié, azoïque. Ce sont les sables tertiaires "Néogènes" ou "Miopliocènes" qui paraissent résulter d'une sédimentation sublittorale et d'un alluvionnement continental" (1).

Cette couverture argilo-sableuse tertiaire a - dans la presqu'île encore plus qu'ailleurs - une allure de plateau, qui la fait désigner comme tel. Elle se termine en effet au-dessus des lagunes "par une côte souvent élevée, profondément incisée et entaillée par des vallons" (2). Nombreuses sont les vallées colluviales sèches, auxquelles les pentes se raccordent presqu'à angle droit, mais rares par contre sont les vallées alluviales. Les sables tertiaires en effet drainent bien. "L'eau infiltrée descend très profondément et alimente des nappes qui sont à une trop grande profondeur pour former des émergences dans les bas-fonds" (3). D'où la faiblesse du réseau hydrographique.

Les différents éléments du relief s'ordonnent de façon relativement simple. Au coeur de la presqu'île se trouve le plateau lui-même, quasiment horizontal et formé de matériaux sableux. Son altitude oscille autour de 80 mètres. Au fur et à mesure que l'on approche des lagunes, il se transforme en un relief convexe caractéristique, provenant de sa dissection, avec des sommets et des lignes de crête dont l'altitude peut atteindre encore 90 mètres. On peut distinguer ici deux types de paysage : à l'intérieur, un paysage faiblement accidenté (pentes de moins de 3 %), formé de matériaux sablo-argileux, plus près des lagunes, un paysage plus escarpé (pentes de plus de 8 %, pouvant atteindre jusqu'à 50 %), formé de matériaux argilo-sableux (cf. figure 9).

La couleur de ces matériaux varie du jaune clair (piste Bingerville - Aghien) au rouge orangé (piste Bingerville - Eloka) selon la teneur en argile. "Les sables sont quartzeux et de grains assez arrondis. Ils sont très riches en fer mobile, qui se dépose en plaquette dans les sables argileux, ou soude entre eux les gros grains de sable jusqu'à former des grès ferrugineux" (4). On trouve ainsi des conglomérats ferrugineux dans la ré-

---

(1) MAYNARD et de la SOUCERE : Etude pédologique du Sud-Est de la Côte d'Ivoire, rapport SEDES, 1963, p. 26.

(2) J.M. AVENARD : Le milieu naturel de Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, Paris, 1971, p. 26.

(3) Idem, p. 66.

(4) MAYNARD et De la SOUCHERE : ouvrage cité, p. 26.

Fig. 9 - LES SOLS DE LA PRESQU'ILE DE BINGERVILLE ELOKA

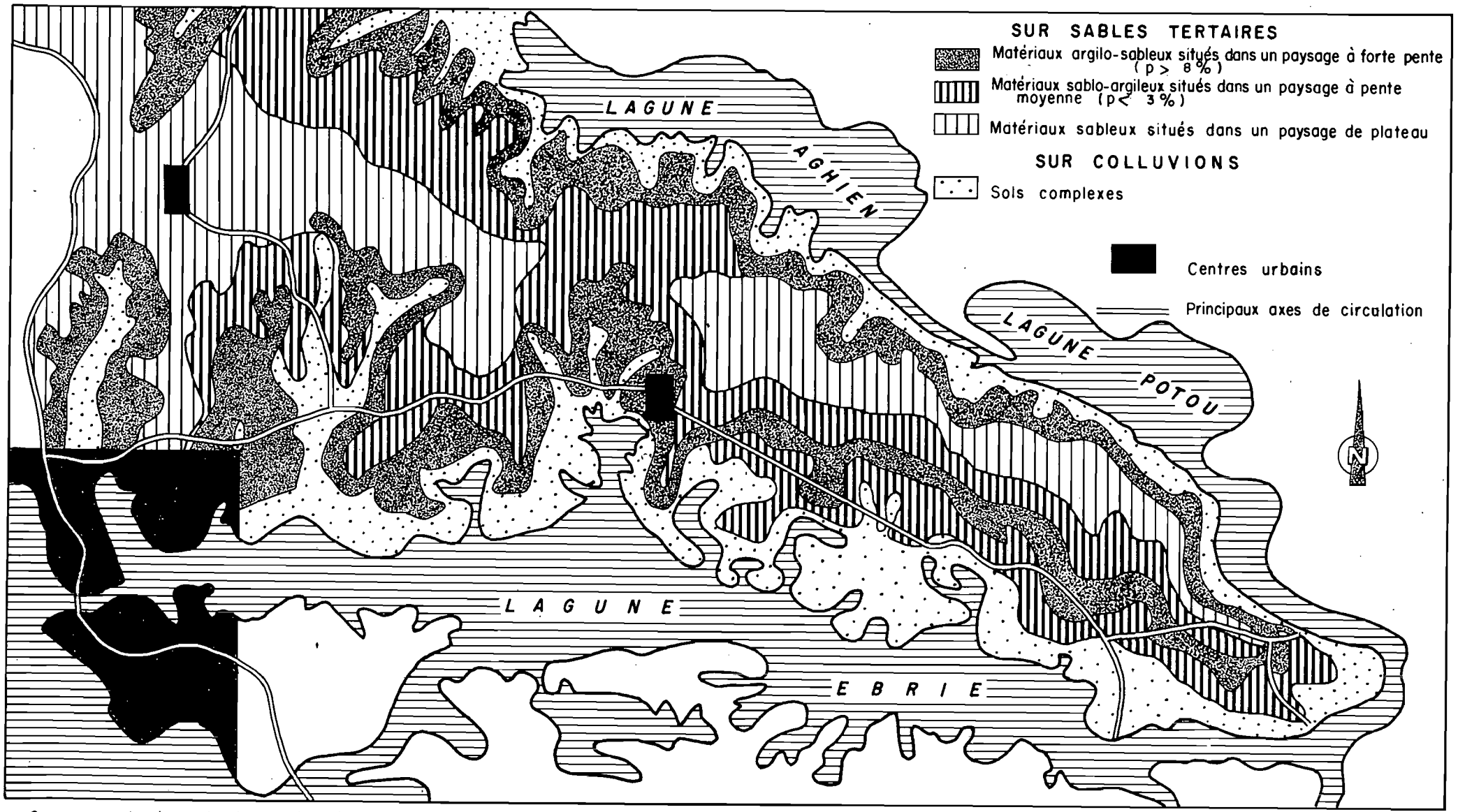

Sources: carte des sols du bassin sédimentaire ivoirien
E. ROOSE - M. CHEROUX - ORSTOM 1966

gion d'Akakro près d'Achokoi (galets de quartz et de sables grossiers quartzeux cimentés par des hydroxydes de fer) et de Bingerville (grès ferrugineux typique des carrières de Bingerville).

Tous ces facteurs ont une large part dans la pédogènèse des sols de la presqu'île. On distingue finalement deux catégories de sols suivant le matériau de départ : les sols sur sables tertiaires à teneur variable en argile (10 à 45 %) et, plus rares, les sols sur colluvions souvent hydromorphes ou tourbeux.

2° - Les sols

Les sols développés sur sables tertiaires présentent une assez grande homogénéité morphologique. Ils appartiennent au grand groupe des sols ferrallitiques. Leur profil est en général dépourvu d'éléments grossiers d'un diamètre supérieur à 2 mm. S'il fallait donner, à propos de leur composition granulaire, "une composition type exacte, elle pourrait être très proche de :

57 % de sable grossier
30 % de sable fin
5 % de limon
8 % d'argile" (1).

La teneur en argile croît régulièrement avec la profondeur. Partant de 8 - 10 % en surface, elle peut atteindre 25 % à 60 centimètres et 45 % à 80 - 100 centimètres. "A partir de ce niveau la composition granulaire ne varie plus et reste voisine de :

43 % de sable grossier
10 % de sable fin
4 % de limon
43 % d'argile" (2).

La dégradation fréquente de ces sols "se traduit par une disparition de l'argile dans le mètre supérieur. On aboutit à la formation d'un horizon sableux à 1 mètre de profondeur. Cet horizon contient aussi peu d'argile que l'horizon de surface et se distingue parfaitement sur le profil. Au dessous on retrouve l'accroissement normal du taux d'argile jusqu'à 45 %, qui serait atteint à environ 2,50 - 3 mètres" (3).

---

(1) H. MOULINIER : "Contribution à l'étude agronomique des sols de Basse Côte d'Ivoire", in Bull. IFCC, n° 3, mars 1962, p. 15.

(2) Idem, p. 16.

(3) Idem, p. 16.

Dans la presqu'île, cette dégradation peut être observée dans les zones de relief fortement contrasté. Elle affecte les sommets de pentes, témoins de l'ancien plateau (lignes de crête ou autres), et les planteurs préfèrent établir leurs champs de café ou manioc au fond des ravins ou sur les pentes elles-mêmes, aussi fortes soient-elles.

Indépendamment des nuances imposées par la stratigraphie, ces sols présentent malgré tout, dans l'ensemble, des conditions physiques et granulométriques avantageuses : "Si l'horizon superficiel est sec et très sableux, l'ensemble du profil, par contre, est meuble et poreux, ce qui favorise les cultures arbustives, telles que l'hévéa et le palmier à huile" (1).

Par contre, ils sont considérés comme étant d'une grande pauvreté chimique. En effet, sous l'impulsion des conditions climatiques - pluviométrie et température élevées - ces sols sont devenus par altération des sols ferrallitiques. La ferrallitisation consiste en "l'évolution de la roche-mère en sol par hydrolyse et oxydation totale des silicates en hydroxyde plus kaolinite et en silice plus bases ; la silice et les bases sont éliminées par lessivage profond et les éléments fins du milieu meuble qui se substituent ainsi à la roche-mère s'enrichissent relativement en hydroxyde de fer et d'aluminium et en kaolinite"(2).

Il est établi que ces minéraux "ont un très faible pouvoir de rétention vis-à-vis des bases nutritives et rendent ainsi les sols très sensibles aux lessivages" (3). L'essentiel du pouvoir fixant est donc constitué par les colloïdes organiques dont la capacité de rétention est beaucoup plus élevée, mais malheureusement les conditions climatiques très favorables à l'activité microbienne provoquent la minéralisation rapide de ces produits organiques. Le lessivage est particulièrement intense lorsque la pluviométrie annuelle dépasse 1.800 mm. Les éléments colloïdaux sont entraînés vers des couches très profondes, parfois jusque dans les nappes phréatiques, où ils retiennent les bases nutritives solubles. L'horizon superficiel constitue alors "un complexe absorbant à faible pouvoir de fixation, très faiblement saturé en bases minérales : pH très acide" (4), oscillant autour de 5.

---

(1) E. ROOSE et M. CHEROUX : article cité, p. 90.

(2) Ministère des Finances et des Affaires Economiques et du Plan : Projet de création de 32.000 hectares de palmier à huile, Titre III, août 1964, p. 35.

(3) Idem, p. 35.

(4) Idem, p. 39.

Sur un sol ferrallitique typique néanmoins, tel qu'on en rencontre sur les fortes pentes des terroirs villageois, l'humidification est correcte. On a observé qu'en raison des liaisons existant entre le taux d'humus et le taux d'éléments fins, les sols riches en argile étaient moins pauvres en éléments nutritifs. Généralement sur pente de plus de 8 %, un sol argilo-sableux type présente les caractéristiques chimiques suivantes : une bonne teneur en azote (0,4 ‰ en surface, 0,10 % à 10 centimètres de profondeur), une teneur en phosphore également satisfaisante (1,5 °/$_{oo}$ en surface), une teneur plutôt médiocre en calcium (0,7 à 3,6 méq. en surface), une teneur encore plus médiocre en potassium (0,10 méq. en surface), une teneur très faible en magnésium (0,7 à 0,1 méq. dans tout le profil), enfin une teneur pratiquement nulle en sodium (0,06 méq./100 g. en surface).

Il est donc nécessaire d'apporter à un tel sol la plus grosse part des éléments chimiques (le phosphore excepté), ainsi que la matière organique pour les fixer. Sont particulièrement nécessaires les engrais potassiques, sous forme de sulfate, par exemple, et les engrais magnésiens, sulfates ou dolomies. Le calcaire en effet a une action favorable sur la nitrification. Doivent être par contre évités les engrais azotés acidifiants, type sulfate d'ammoniaque, auxquels doivent être préférés les engrais azotés neutres et même légèrement basiques. Les premiers en effet provoquent un appauvrissement en bases, notamment en calcium, un abaissement du pH et gênent de ce fait la nitrification. Sont également peu nécessaires les engrais phosphatés.

Compte tenu des éléments à apporter - ou à éviter - les sols sur sables tertiaires ont une bonne vocation culturale. Et finalement bien qu'ils aient "pour caractéristique agricole principale leur réaction très acide et, par conséquent leur faible pouvoir de nitrification" (1), ils supportent une gamme de cultures très variées : cacaoyers et caféiers sur les sols les plus riches (sols argileux et humifères), palmier à huile et hévéa sur les sols plus sableux (le palmier à huile étant moins exigeant que l'hévéa, dont les racines sont très sensibles aux mycoses), enfin diverses cultures annuelles ou vivrières telles que l'ananas, le manioc ou l'igname. Dans la presqu'île même, les cultures traditionnellement pratiquées sont le manioc, le café et le cacao et, bien sûr, depuis une dizaine d'années, le palmier à huile.

---

(1) H. MOULINIER : article cité, p. 67.

Normalement les planteurs ont à pallier pour chacune de ces cultures les diverses faiblesses des sols. Pour le manioc, culture vivrière essentiellement, le problème du rendement est moins aigü que pour les autres cultures. Son caractère itinérant lui permet de s'accommoder de l'absence d'engrais, tout en posant d'ailleurs le problème en d'autres termes : manque de place, épuisement des terres, qui doivent être renouvelées chaque année. Le cacaoyer, quant à lui, supporte mal la réaction acide des sols tertiaires, en général, et le caféier, leur pauvreté en azote total et assimilable. Le problème relatif au caféier est plus difficile à résoudre, car une bonne nitrification exige un contrôle permanent de l'humidité du sol, c'est-à-dire pratiquement un paillage, technique onéreuse et difficile à vulgariser. En outre, le lessivage de l'azote est inévitable, du moins dans des conditions économiques normales. Il semble par conséquent que de bons rendements soient plus faciles à obtenir avec le cacaoyer.

Toutefois aucune autre culture en Côte d'Ivoire ne semble mieux adaptée aux sols sur sables tertiaires que le palmier à huile. "Il n'exige pas un sol acide comme on l'affirme souvent, mais s'accommode très bien des sols lessivés, faiblement saturés en bases, beaucoup mieux que la plupart des cultures tropicales" (1). Le seul élément pour lequel il est exigeant est le potassium, dont il est gros consommateur. La teneur du sol doit atteindre 0,15 à 0,20 méq. Or dans la presqu'île, comme dans la quasi-totalité du bassin sédimentaire, elle ne dépasse pas 0,10 méq. en surface. Voici le barème type des fumures adopté en Côte d'Ivoire dans la zone forestière :

Age du palmier	Potasse (en gr.)	Azote (en gr.)	Phosphore (en gr.)
0 an		125	250
1 an	300	250	50
2 ans	500		
3 ans	750		
4 ans	1.000		
5 ans et +	1.000 à 2.000		

(1) Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan : ouvrage cité, p. 44.

On note l'absence de tout apport de magnésium et calcium, dont le taux est indifférent, pourvu que les rapports Ca/K et Mg/K soient égaux ou supérieurs à 2. La potasse par contre est utilisée de façon croissante, au fur et à mesure que l'arbre grandit. Le groupe SODEPALM l'utilise et la fournit - selon les normes qui ont été définies - sous forme de chlorure de potassium (1). Ainsi les villageois n'ont-ils pas les mêmes problèmes d'approvisionnement en engrais que pour le café ou le cacao, et le palmier à ce niveau a plus de chances de donner de bons rendements.

Ces chances sont-elles égales pour tous les planteurs du secteur villageois de Bingerville ? La réponse est de prime abord positive. Certes la topographie impose ses nuances, mais la symétrie qui régente la répartition des matériaux fait que chaque village dispose en définitive à la fois de sols sableux et argilo-sableux (cf. figure 9). Il faut remarquer à ce sujet que la carte pédologique ci-jointe intègre, comme le notent ses auteurs, les données stratigraphiques et géomorphologiques de la région. On observe qu'au pied du Continental Terminal, se trouve une plaine basse qui ceinture la presqu'île, couverte de sols sur colluvions, sur laquelle dans presque tous les villages, l'habitat est localisé.

Dérivés des sables tertiaires, ces sols de "piémont" appartiennent au sous-groupe des sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris modaux. Leur composition granulaire diffère de celle d'un sol sur sable tertiaire type, le taux d'argile étant dans leur cas nettement supérieur : 12 à 13 % contre 8 % en surface. En deux endroits de la presqu'île, ces sols sont caractérisés par une forte hydromorphie : d'une part à l'extrémité Est, entre Elokato et Abras, d'autre part, au Nord, entre Akoyaté et Achokoi. La teneur en argile des sols hydromorphes est encore plus élevée que celle des sols complexes en général, mais difficilement mesurable en raison d'une forte proportion de matière organique : autour de 60 %. Situés au contact lagune - sable tertiaire, de tels types de sol drainent mal et de ce fait déterminent des zones marécageuses, peu propices aux cultures, sinon au bananier (qui dans cette région n'est pas cultivé par les Ebrié).

De façon générale d'ailleurs, les sols colluviaux n'ont pas les qualités agricoles des sols sur sables tertiaires du Continental Terminal. Leur hétérogénéité fait contraste avec l'homogénéité de ces derniers, dont les qualités physiques se maintiennent sans interruption sur de très grandes surfaces, ce qui est important pour les plantations industrielles. Ils supportent

(1) Remplacé récemment par le sulfate de potasse.

néanmoins aussi bien des champs de manioc que des plantations villageoises, les petits planteurs étant souvent peu exigeants, en raison des fortes densités démographiques et du caractère compétitif que tend à prendre l'occupation de la terre. Finalement les sols complexes ne sont pas vraiment limitatifs. Seuls les sols hydromorphes organiques ne peuvent être assujettis. Leur engorgement permanent empêche leur mise en valeur, même avec le palmier, du moins l'elaeis guineensis, qui ne s'adapte pas aux zones inondées. Ils restent le domaine de la forêt à Symphonia et à Raphia, difficilement aliénable, alors que partout ailleurs, quel que soit le "paysage pédologique", les forêts sont largement défrichées et exploitées.

B - Climat et végétation

La presqu'île de Bingerville - Eloka se situe, comme la zone des sables tertiaires et quaternaires, sous climat attiéen. Elle regroupe les trois grands types de végétation propres à cette zone : la forêt, la savane et les formations hydrophiles des zones marécageuses, qui viennent d'être évoquées. Il est évident que ces trois unités végétales ne dépendent pas de nuances climatologiques. Elles sont en effet trop faiblement étendues et semblent à cette échelle répondre davantage aux caractéristiques géomorphologiques et pédologiques de la région. Climat et végétation peuvent néanmoins faire l'objet d'une investigation commune en tant qu'éléments déterminants de la pédogenèse des sols, et, par ce biais ou de façon directe, du système agricole. Ils donnent à la vie rurale ses dimensions temporelle et spatiale. La succession des saisons (awa, grande saison sèche, adudu, grande saison des pluies, akom, petite saison sèche, awata, petite saison des pluies) et la brousse (bité) sont les deux facteurs auxquels se heurte toute sa vie le paysan. Comme la plupart des lagunaires, le paysan ébrié dispose toutefois d'une deuxième unité spatiale, précisément la lagune, palliatif en certains endroits - comme dans la presqu'île - à l'absence de réseau hydrographique. Son immuabilité dispense de commentaires.

1° - Le climat

Toute l'importance du climat apparaît à travers cette appréciation de la "vocation des sols pour la culture du palmier à huile" : "Les sols ferrallitiques lessivés sont certainement les plus favorables mais cette vocation est indirecte car elle provient de la climatologie et du fait que le palmier à huile s'accommode fort bien des sols pauvres en éléments nutritifs. Les sols ferrallitiques typiques moins lessivés, légèrement mieux saturés en bases seraient chimiquement plus favorables, mais cet avantage est très largement

compensé par la réduction de l'alimentation en eau" (1).

La plupart des cultures pratiquées en climat tropical humide, dont le palmier, peuvent en effet s'adapter à des sols médiocres, mais ne pourraient supporter une insuffisance de précipitations ou de température, ou un déficit hydrique trop prononcé. Le climat de la presqu'île de Bingerville - Eloka est justement, parmi les climats du domaine guinéen de la Côte d'Ivoire, l'un des mieux arrosés, des plus réguliers, des plus typiques : courbe des précipitations de l'ordre de 2.000 millimètres, ligne d'isodéficit hydrique cumulé de 200 millimètres. Le climat de Sassandra, par comparaison, est nettement plus contrasté avec une pluviosité annuelle de l'ordre de 1.600 millimètres, un déficit hydrique cumulé dépassant 400 millimètres, une saison sèche beaucoup plus prononcée.

Ce qui compte en agriculture, ce n'est pas seulement la valeur absolue des précipitations et de l'ensoleillement, mais aussi leur répartition tout au long de l'année. Le développement végétatif des plantes du secteur ombrophyle (dont fait partie la presqu'île) est en effet continu. Sur le bloc d'Eloka lui-même, sont disponibles des données pluviométriques relevées mois par mois depuis 1951. Pour les autres renseignements relatifs au climat de la région, on peut se référer aux résultats de l'ancienne station météorologique de Bingerville (on aura ainsi des données bien localisées) ou à ceux que fournit régulièrement la station de La Mé. Celle-ci, située à quelques kilomètres au Nord de la lagune Aghien, offre en effet un climat équivalent à celui de l'espace étudié.

La pluviométrie enregistrée sur le bloc d'Eloka depuis 1951 oscille entre 1.620 et 3.557 millimètres par an :

1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
2.197	2.260	1.789	2.373	2.007	2.604	2.034	1.620	3.557	2.824	2.093

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
2.776	2.432	1.989	2.454	2.425	2.343	2.922	1.943	1.819	1.970	1.980

(1) Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan : ouvrage cité, p. 45.

Les contrastes d'une année à l'autre sont donc relativement prononcés, mais aussi (cf. figure 10) relativement réguliers, avec optima et minima alternés, suivant un rythme annuel ou bi-annuel. La répartition mensuelle de ces précipitations a été, au cours des dix dernières années, la suivante :

Année / Mois	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Janvier	41,0	139,5	27,0	0,0	11,2	0,0	8,0	2,1	32,0	10,7
Février	35,0	75,5	95,3	119,2	76,3	45,6	416,7	53,3	182,5	37,4
Mars	148,0	65,2	47,8	194,1	128,0	221,4	112,2	151,7	44,0	42,6
Avril	181,0	111,5	80,9	219,2	91,5	97,3	192,1	219,3	179,2	101,8
Mai	178,0	153,0	301,5	152,4	241,6	402,4	392,0	253,8	329,5	361,1
Juin	1.021,0	526,2	696,0	970,6	685,0	745,4	644,3	652,2	405,3	915,7
Juillet	499,0	851,6	160,0	291,2	705,1	312,4	495,1	255,8	118,5	176,5
Août	7,0	116,9	45,3	51,4	22,8	21,6	174,6	2,8	8,0	16,4
Septembre	1,0	178,6	24,0	140,1	146,0	31,9	175,0	4,0	67,2	40,8
Octobre	379,0	166,7	11,3	174,4	150,0	38,8	80,5	171,5	249,8	19,1
Novembre	256,0	137,6	64,1	95,8	102,2	321,3	131,9	146,8	178,8	101,3
Décembre	99,0	62,7	220,6	4,7	46,1	105,2	100,5	30,0	25,0	147,0
Total	2.845,0	2.585,0	1.773,8	2.413,1	2.405,8	2.343,3	2.922,9	1.943,3	1.819,8	1.970,4

Il n'y a guère de commentaires à faire à partir de là. Ces chiffres donnent le schéma classique de la pluviosité d'un climat tropical humide type, avec saison des pluies accentuée et faible durée de la saison sèche (cf. figure 11). Celle-ci est même quelquefois partiellement escamotée par une forte pluviométrie en Février (en 1968 et 1970, par exemple, où l'on enregistra respectivement 416 et 182 millimètres), aspect plutôt positif pour les planteurs, les planteurs villageois notamment. En effet, un mois sec, c'est-à-dire qui reçoit moins de 100 millimètres, est toujours accompagné d'une chute des rendements, comme cela a pu être observé à travers la production des plantations villageoises.

Fig. 10- PLANTATION INDUSTRIELLE D'ELOKA

PLUVIOSITE ENREGISTREE DE 1951 à 1971

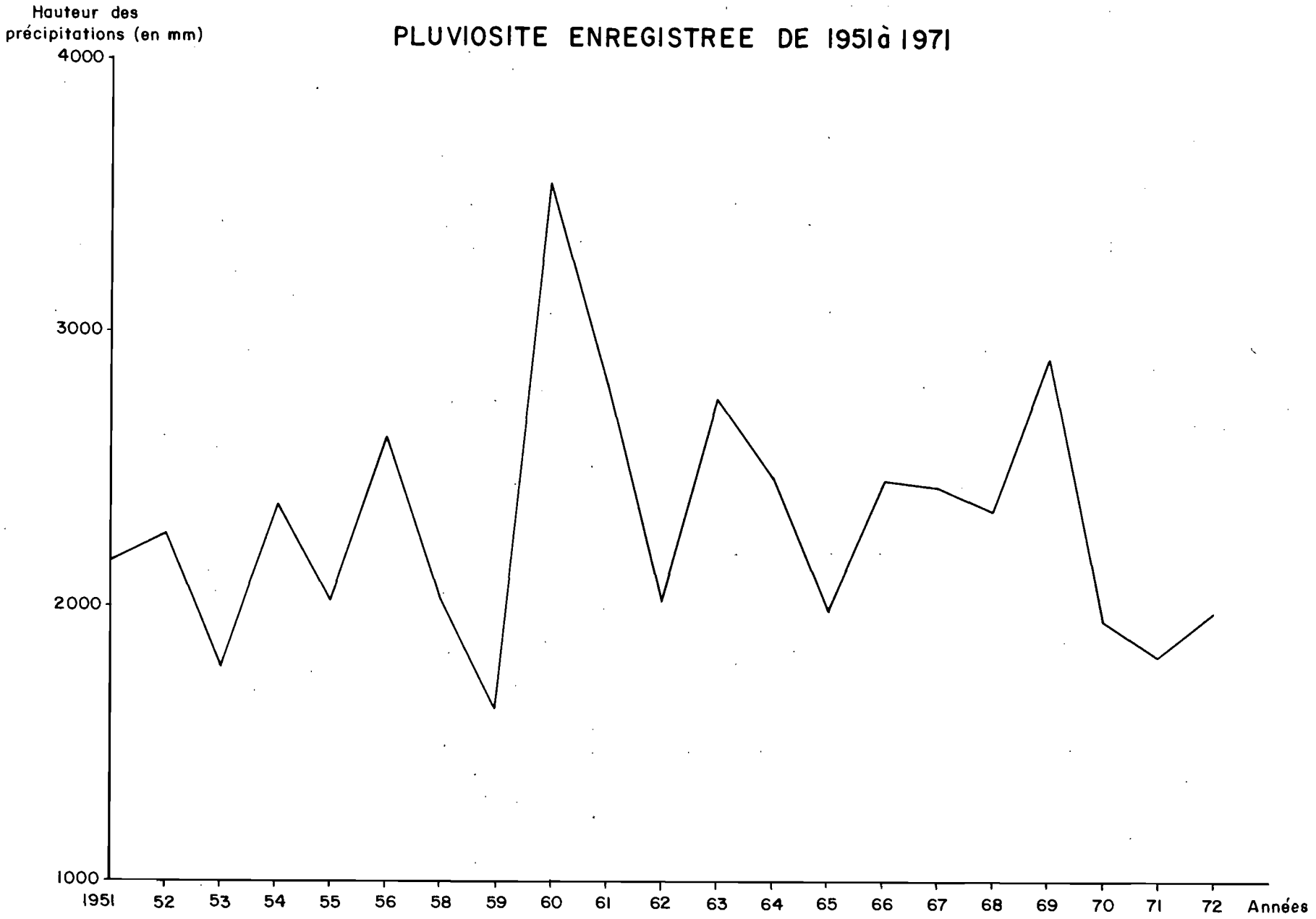

Fig. II - VARIATIONS MENSUELLES DES PRECIPITATIONS SUR LA PLANTATION INDUSTRIELLE D'ELOKA

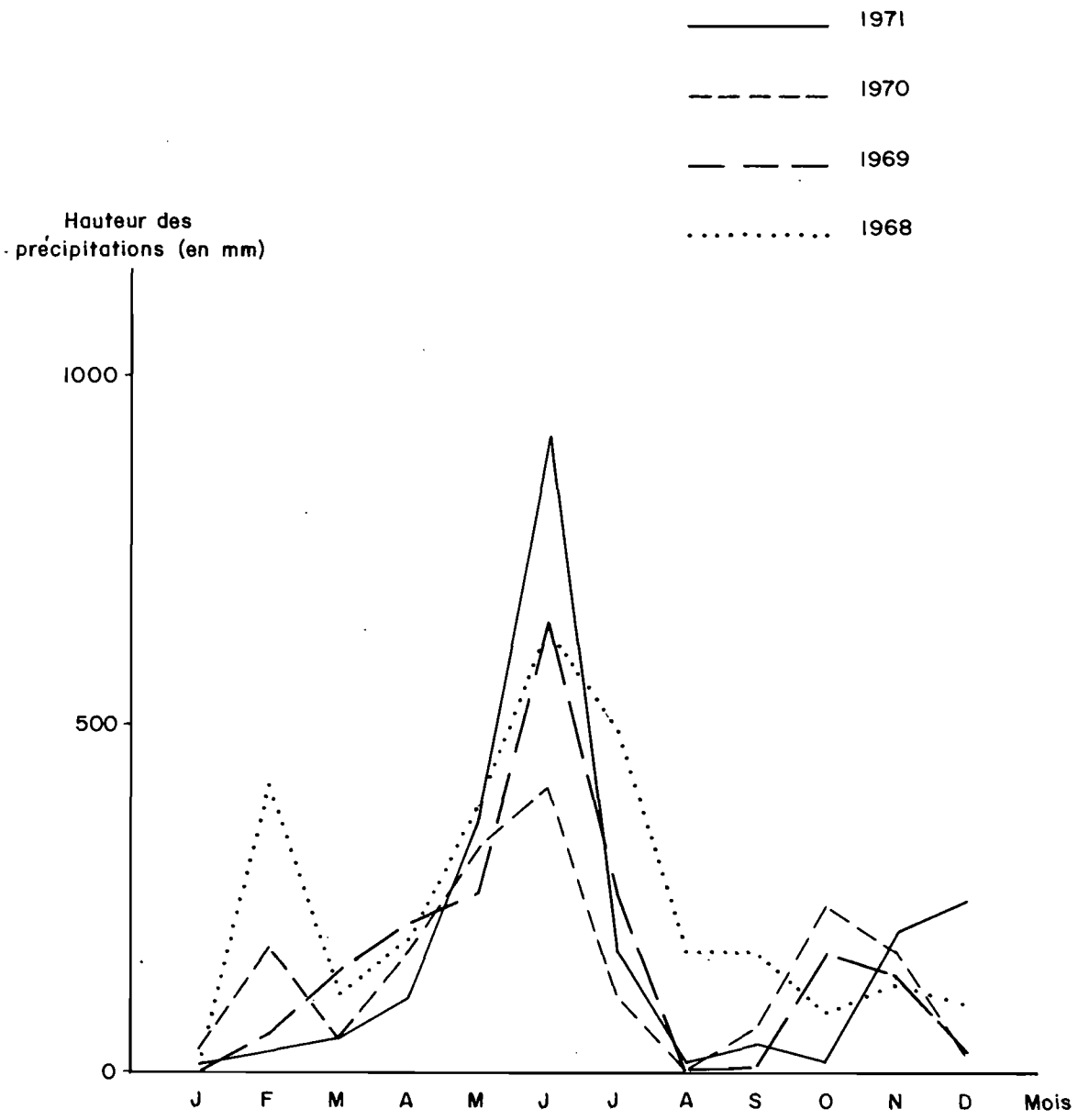

D'abondantes précipitations vont de pair avec une forte nébulosité et une forte humidité, cette dernière étant liée à des températures de l'ordre de 25°C, à proximité de l'Equateur. Voici à ce sujet des moyennes mensuelles issues de la station de Bingerville :

Mois	Degré hygrométrique (en %)	Températures (en °C)		
		Moyenne globale	Moyenne maxima	Moyenne minima
Janvier	85,0	25,5	29,4	22,0
Février	83,3	27,4	30,6	23,8
Mars	86,4	26,3	29,4	23,2
Avril	85,1	26,3	29,7	23,3
Mai	86,6	25,5	28,4	22,7
Juin	90,3	24,2	25,9	22,6
Juillet	91,6	23,7	25,2	22,2
Août	92,0	22,5	23,9	21,0
Septembre	92,0	23,5	25,0	22,1
Octobre	91,9	24,6	26,4	22,9
Novembre	84,0	25,8	28,3	23,6
Décembre	83,5	26,0	28,5	23,5

Précipitations et humidité n'excluent pas une insolation correcte. La moyenne annuelle calculée sur 10 ans est de 1.816 heures à La Mé, soit environ 180 heures par mois (insolation calculée avec appareil Campbell). De ce fait le déficit hydrique est de l'ordre de 200 millimètres, conditions idéales pour la culture du palmier à huile, qui a besoin à la fois d'humidité, d'eau et de chaleur, celle-ci devant être caractérisée par de faibles amplitudes diurnes et saisonnières.

A un tel climat correspond par définition la forêt dense humide sempervirente. En effet, "la forêt sempervirente est liée à un climat du type équatorial ou subéquatorial caractérisé par une saison sèche peu marquée n'excédant pas 4 mois déficitaires en eau, une pluviosité annuelle élevée, supérieure à 1.700 millimètres environ, et un déficit hydrique annuel ne dépassant pas 300 millimètres " (1). Pourtant, comme cela a déjà été souligné, elle n'est

(1) J.L. GUILLAUMET et E. ADJANOHOUN : Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, ouvrage cité, p. 167.

pas la seule unité écologique de la région.

2° - La végétation

La basse Côte d'Ivoire s'inscrit effectivement dans le secteur ombrophile. Le type de forêt sempervirente qui s'étend entre Grand-Lahou et la frontière du Ghana est connu, depuis les travaux de Mangenot (1), sous le nom de forêt à Turreaenthus africanus et Heisteria parvifolia. Elle "couvrait jadis tout le bassin sédimentaire. Devant les exploitants forestiers, les fabricants de charbon de bois et les cultures vivrières et industrielles, elle a reculé jusqu'à ne plus montrer que quelques îlots de forêts classées" (2).

Cette dégradation qui l'affecte est particulièrement intense à la périphérie d'Abidjan et notamment dans l'orbite de l'ancienne capitale Bingerville. Toutefois elle est totalement étrangère à l'existence des îlots de savane que l'on peut observer çà et là, entre Cosrou et Nzida, par exemple, au Nord de l'axe Cosrou-Dabou, ou dans la presqu'île de Bingerville-Eloka. Cette savane à raniers ou Borassus flabelliformis constitue un phénomène original sous le climat qui vient d'être défini. Son origine fait l'objet de nombreuses controverses.

a) La forêt à Turreaenthus africanus et Heisteria parvifolia.

Dans la presqu'île de Bingerville-Eloka, la dégradation de cette forêt peut être mise en évidence par comparaison avec la forêt du même type du parc du Banco. Non seulement il n'en reste plus que des lambeaux épars, mais encore la variété et la qualité des espèces semblent s'être beaucoup appauvries. Il n'est plus question d'y exploiter l'avodiré ou Turreaenthus africanus, l'une des 18 principales essences exploitées en Côte d'Ivoire.

En fait cette forêt a davantage l'allure d'une forêt littorale, riche en palmier à huile, et "remarquable par l'absence de nombreuses espèces qui pourraient exister sous ce climat, mais que les conditions édaphiques extrêmes excluent" (3). Sa pauvreté est partiellement liée à la nature des sols, dont la teneur en sable grossier est élevée. On observe en effet que la qualité

---

(1) G. MANGENOT : "Les forêts de la Côte d'Ivoire" et "Essai sur les forêts denses de la Côte d'Ivoire", in Bull. Soc. Bot. Fr., tome 97, 1950, p. 156-157 et 159-162.

(2) E. ROOSE et M. CHEROUX : article cité, p. 55.

(3) J.L. GUILLAUMET et E. ADJANOHOUN : ouvrage cité, p. 209.

du couvert végétal est supérieure sur les sols argilo-sableux. Dans la région d'Akoyaté-Achokoi, par exemple.

Toutefois, il est difficile d'établir des nuances à ce propos, car il s'agit partout de forêts secondaires, forêts qui en maints endroits méritent davantage l'appellation de fourrés. Les recrus herbeux et les champs mal nettoyés font qu'il est aussi astreignant de localiser des îlots précis, que de les caractériser. Avec le développement du grand Abidjan ce qu'il en reste risque de disparaître totalement.

b) La forêt marécageuse ou forêt à Symphonia globulifera.

Les rares sols hydromorphes de la presqu'île supportent des groupements marécageux ayant une physionomie très différente de celle des forêts de terre ferme : stratification simple avec une strate arborée homogène, peu élevée, dense, sous-bois riche en grandes herbes, peu de lianes, peu d'épiphytes, absence de contreforts, mais abondance de racines échasses et pneumatophores, abondance de plantes à grandes feuilles, enfin absence presque totale de petites espèces sur le sol, spongieux, troué de flaques d'eau et couvert de débris végétaux. Cette forêt a été également défrichée, comme en témoigne la présence de raphias - qui sont comme les autres palmiers des plantes de lumière. Toutefois sa valeur agricole est faible et elle constitue dans la presqu'île quelques ensembles uniques de forêts quasiment intactes, denses et continues. Pénétrant sur plus de 500 mètres à l'intérieur des terres, elle prend en écharpe la presqu'île entre Eloka-to et Abras et entre les lagunes Aghien et Potou.

c) La savane.

La savane pré-lagunaire, dont la particularité écologique est d'être localisée sur des sols issus du Continental Terminal, est très discontinue dans la région de Bingerville. D'Akouédo jusqu'à Eloka, elle forme des îlots qui, comme un peu partout en Basse Côte d'Ivoire, sont partiellement recouverts de plantations industrielles - ici, celles de palmiers à huile -. La SODEPALM comme la SPHB l'occupent en effet largement. Le groupe SODEPALM pour sa part en a absorbé 1.215 hectares répartis de la façon suivante :

- savane d'Elokato - Elokaté 500 hectares
- savane de Mbatto - Bouaké 200 hectares
- savane d'Aghien - Adjamé 430 hectares
- savane d'Ana - Adjamé 85 hectares

Le peu qu'il en reste permet d'observer qu'il s'agit du groupement caractéristique à Brachiaria brachylopha avec, ici, comme dans tout le Sud-Est ivoirien, faciès à Pobeguinea arrecta. Ce groupement a été, comme ailleurs, envahi par l'Imperata cylindrica, terme ultime de sa dégradation. Cette graminée, particulièrement envahissante par ses rhizomes, est très difficile à extirper. A. CHEVALIER, en 1931, en notait déjà les inconvénients : "Les frais supplémentaires qu'entraîne l'abattage de la forêt par rapport au défrichement de la savane sont minimes et largement compensés par la fertilité toujours beaucoup plus grande du sol forestier... Partout où coexistent des sols forestiers et des sols de savanes, les indigènes choisissent la forêt... Pour rien au monde ils ne planteraient en savane des bananiers ou des palmiers..." (1).

Les Ebrié en effet utilisent peu la savane, à l'exception des îlots forestiers qu'elle renferme. Par contre les allochtones - Baoulé, Senoufo ou autres - la cultivent, ce qui prouve qu'elle n'est pas totalement infertile, même pour un planteur sans moyens. La SODEPALM, quant à elle, utilise une méthode mécanique pour détruire les rhizomes, méthode qui consiste à provoquer leur décomposition par la suppression de toute partie aérienne et chlorophylienne pendant de longues semaines.

Ainsi la presqu'île de Bingerville offrait-elle à l'état primitif des possibilités, parfois ignorées des Ebrié, mais que d'autres ont exploitées. Aujourd'hui il ne reste à peu près plus de terres vierges, si ce n'est peut-être quelques cent hectares de forêts marécageuses, au bord de l'eau. Le paysage confronté ici à la SODEPALM est un paysage déjà profondément humanisé : de peuplement ancien, il a été investi par les Européens dès le début de l'ère coloniale et est appelé à se transformer encore, de fond en comble, dans les années à venir.

Le milieu naturel ici décrit représente en définitive un potentiel agro-économique intéressant, pour ceux qui ont les moyens matériels de le transformer : terres facilement amendables, proximité d'Abidjan, débouché possible sur la lagune ébrié, etc. C'est ce qu'ont compris les réalisateurs de l'Opération SODEPALM et de l'Opération Riviera. Leur action est sans comparaison avec celle des ruraux, démunis de moyens matériels et techniques. Certes ceux-ci ont contribué au façonnement du paysage - défrichement intense - mais ils n'ont pas su, ou pas pu, véritablement se l'approprier, et aujourd'hui ils semblent, lorsqu'ils ne sont pas totalement dépossédés de leur terre, voués à la retravailler éternellement.

---

(1) A. CHEVALIER : "Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire", article cité, p. 224.

Un aspect du problème foncier à l'intérieur de la ZAD

II - LE MILIEU HUMAIN

Il a été, comme tous les milieux colonisés, deux fois modelé : avant et pendant la colonisation. Depuis l'indépendance, il subit, comme toutes les zones soumises aux grands programmes d'aménagement, une troisième métamorphose. La population manque par conséquent d'unité, le système d'exploitation du sol également. A l'origine pourtant : une seule population, les Ebrié. Ils ont accueilli et subi, mais n'ont guère assimilé. Si bien que finalement le brassage ethnique se traduit non par une synthèse, mais par une juxtaposition de groupements humains divers et, partant, de milieux socio-économiques multiples. L'ethnie dominante reste le peuple ébrié, premier occupant du site d'Abidjan, et qui aujourd'hui a la chance - ou la malchance - d'être localisé à sa périphérie immédiate.

A - Les Ebrié

"Le premier qui observa les Ebrié indique que ceux-ci occupent sur la rive Nord de la lagune de même nom une bande de terrain longue d'environ 18 kilomètres, allant de la lagune Potou à l'Est, où les Ebrié voisinent avec les Atié et les Abouré, à l'Agneby à l'Ouest. Passé ce fleuve, commencent les villages adjoukrou" (1).

Les principaux observateurs ayant écrit sur la population ébrié sont, au début de l'ère coloniale, R. VILLAMUR, F.J. CLOZEL et G. JOSEPH - 1902, 1906 et 1917 -, puis, après la deuxième guerre mondiale, R. BOUSCAYROL - 1949 -, enfin tout récemment D. PAULME, G. NIANGORAN BOUAH, TOURE YEGNAN et M. AUGE. La sous-préfecture de Bingerville renferme en outre dans ses archives - dans les rapports annuels des sous-préfets notamment - quelques données sur cette population, données assez élémentaires, il est vrai, ayant trait surtout à l'histoire coloniale et post-coloniale.

La zone d'extension de la population ébrié coïncide effectivement, en gros, avec la sous-préfecture de Bingerville. Cela n'a pas toujours été le cas. Ils sont considérés comme les autochtones de la région, mais sont néanmoins, comme la plupart des ethnies ivoiriennes, "venus d'ailleurs". Leur tradition, qui n'a rien de spécialement original, faite de migrations, guerres et dispersions de villages, devrait apporter quelques éclaircissements sur le conditionnement et la portée de leur enracinement. Il a paru nécessaire d'y faire référence, afin de sonder l'actualité en connaissance de cause.

---

(1) D. PAULME : Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest, Librairie Plon, Paris, 1970, p. 213.

1° - La tradition

Les Ebrié sont des lagunaires, membres du grand groupe culturel akan, comme cela apparaît à travers leur langue. "Leur tradition orale mentionne qu'ils viennent du Nord-Est, soit d'une région voisine du pays ashanti. Le nom de cette région se perd dans la nuit des temps. Les Tchanan se rappellent seulement que là-bas tous habitaient un seul village. Aujourd'hui le groupe compte cinquante villages" (1).

Tchanan est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes. Ainsi, par exemple, les étudiants ébrié se sont-ils regroupés sous le nom d'"Amicale des étudiants Tchanan". Ebrié ne serait à l'origine qu'un surnom injurieux donné par leurs voisins abouré (de ébié, silure noire des marécages, ou encore, ébi, idiot). Tchanan, par contre, serait un terme d'origine ashanti, signifiant, "ceux qui ont quitté le pays". Les Tchanan pourraient être une fraction du premier groupe abron émigré en Côte d'Ivoire au début du XVIIe siècle. Ils seraient partis vers le Sud sous la direction d'un chef mythique, Otchogbi. "Eux-mêmes se reconnaissent une lointaine parenté avec les Baoulé, qu'ils appellent Kasina, "ceux qui sont restés derrière". La séparation entre Kasina et les ancêtres des actuels Ebrié aurait eu lieu après un repas de funérailles où ceux-ci se seraient jugés offensés, l'un des leurs n'ayant reçu que la queue d'un poisson asranwa (elops lacenta) lors du partage des nourritures" (2).

Le thème de la queue de poisson, cause de litiges et dispersions, revient fréquemment dans la tradition ébrié, les Ebrié étant étiquetés comme un peuple belliqueux : "... Lorsqu'ils arrivèrent dans la région lagunaire, leurs voisins immédiats (Attié, Alladian et Adioukrou) étaient déjà en place. D'un tempérament particulièrement colérique, le peuple ébrié sut prendre argument des incidents minimes pour se battre et pour se diviser. On a même l'impression que la guerre était leur principale occupation : toute leur organisation politique témoigne de cette orientation" (3).

Les migrations qui ont présidé à la mise en place du peuplement ébrié dans la sous-préfecture de Bingerville sont relativement récentes. Elles se manifestaient encore il y a 70 ans. Les Ebrié se sont petit à petit organisés en un certain nombre de goto, ou tribus, ou encore "phratries", selon G. NIANGORAN-BOUAH. F.J. CLOZEL en avait compté onze. G. NIANGORAN-BOUAH en

---

(1) G. NIANGORAN-BOUAH : "Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle", in Annales de l'Université d'Abidjan, ethnosociologie, 1969, Série F, Tome I, Fascicule I, p. 56.

(2) D. PAULME : ouvrage cité, p. 213.

(3) G. NIANGORAN-BOUAH : article cité, p. 68.

compté neuf, mais reconnaît qu'à l'origine il n'y en avait que six, les autres n'étant que le résultat de scissions ultérieures : Akwé, Bidjan, Anonkwa, Abobo, Niangon et Abia pour les six premiers, Songon, Yopougon et Adiopo pour les autres. Les divisions administratives de la Côte d'Ivoire réutilisent la terminologie propre aux Ebrié. La sous-préfecture de Bingerville est en effet divisée en cinq groupes, anciennement cantons : les groupes Akwé, Abobo, Songon, Yopougon et Adiopo. Ce sont les ressortissants de la tribu Akwé, et exceptionnellement de la tribu Anonkwa, que l'on rencontre dans la presqu'île de Bingerville - Eloka. L'histoire montre que les Akwé avaient connu dès avant l'époque coloniale de nombreuses vicissitudes.

Ils constituent néanmoins la tribu la plus anciennement installée dans la région, la plus nombreuse également - 13 localités -, la plus représentative. Il est établi en effet que certaines traditions, présentées comme celles de tout le groupe, ne sont attestées en fait que chez eux. Tel, par exemple, le mouvement migratoire sous la direction du chef Otchogbi. Cette migration les aurait conduits en un premier temps à l'Ouest de l'Agneby, à 100 kilomètres de la lagune, en un lieu appelé Bago, où ils vivaient non en pêcheurs ou planteurs, mais en chasseurs. Cela se passait sans doute il y a quelque deux siècles. Des guerres leur auraient fait quitter Bago pour Béliégon (appelé aussi Méliégon), plus à l'Est, à une vingtaine de kilomètres d'Abidjan, entre Attiékoi et Aoué. Ils y restèrent sans doute pendant toute la première moitié du XIXe siècle. De nouvelles guerres les opposant aux Attié les obligèrent à se déplacer une troisième fois. Trois groupes, correspondant sans doute aux trois quartiers caractéristiques du village ébrié, vinrent fonder successivement Akandjé, le village akwé le plus ancien, puis Santé, à l'emplacement de l'actuel débarcadère de Bingerville, enfin Yaouin - ou Ntogo selon la tradition recueillie par G. NIANGORAN-BOUAH, ou encore, N'goto selon celle recueillie par M. AUGE -, au Nord de Bingerville, à la limite des terroirs d'Aghien et de Santé. C'est ce troisième groupe qui se serait heurté au célèbre chef de guerre attié, Abolé Yapi et l'aurait vaincu avec l'aide des Ebrié d'Akandjé et de Santé. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, Yaouin éclata à son tour, à la suite de querelles intestines, querelles dues à des jalousies entre femmes selon G. NIANGORAN-BOUAH, à des jalousies relatives aux relations entretenues avec les "étrangers" selon les gens d'Aghien. Il semble en fait que le village se soit divisé, tout simplement, parce qu'il était trop gros. "Les habitants se dispersèrent et allèrent bâtir Agban, Bregbo, Mbadon et Aghien. Ceux qui n'avaient pas voulu émigrer formèrent Akwadjané... Les grandes réunions kwé se tiennent à Akwadjané, mais les prières rituelles et l'offrande de la boisson aux mânes des ancêtres sont confiées à un habitant d'Akandjé"(1).

(1) G. NIANGORAN-BOUAH : article cité, p. 57-58.

Tels sont les éléments qui constituent actuellement l'histoire des Akoué. Les 13 localités qu'ils occupent sont finalement : Akandjé, Santé, Akwagban, Abata, Anono, Mpouto, Mbadon, Akwédo, Aghien, Akwadjané, Agbadon, Bregbo et Ana.

Eloka-té et Eloka-to ne sont pas sur la liste. Ce sont les deux seuls villages ébrié de la presqu'île qui relèvent non du goto akwé, mais du goto anonkwa. Ils formaient avant 1917 un seul village, issu de fragmentations en chaîne, quartier par quartier, avec à l'origine "la fatale queue de poisson, occasion de tant de scissions dans le monde ébrié" (1)... Ils se scindèrent en deux, à la suite d'un nouvel affront, "un des trois quartiers d'Eloka n'ayant pas été invité à une fête donnée par le vieux Yesso à cette date pour célébrer son retour des travaux forcés" (2). Les Anonkwa eurent naturellement du mal à s'imposer aux Akwé, auxquels ils durent pendant longtemps verser un tribut. Actuellement, cette coexistence ne semble pas poser de problème. Lors du dernier recensement démographique, les deux villages Eloka-té, Eloka-to s'avérèrent les plus peuplés de la région, avec respectivement 2.018 et 1.194 habitants. Les villages Akwé par contre comptent, sauf Adjané, moins de 1.000 habitants.

Il convient de souligner, pour conclure, toute l'importance de la notion de village en pays ébrié. M. AUGE, comparant la tradition ébrié aux traditions alladian - avikam, note à ce sujet : "Les différences sont de deux ordres, qui peuvent paraître dans une certaine mesure contradictoires : d'une part les villages ébrié semblent avoir eu, dès avant la colonisation, une existence plus instable que les villages alladian et avikam ; si les menaces extérieures ont entraîné des déplacements, ce sont les querelles internes ou les problèmes démographiques qui semblent, si l'on en croit la tradition, avoir entraîné des scissions nombreuses. D'autre part la tradition n'évoque jamais de groupes de descendance commune, qui se seraient segmentés pour diverses raisons, mais d'unités politiques et résidentielles qui se seraient fragmentées groupe par groupe et plus précisément quartier par quartier à partir d'un village initialement commun... Les vicissitudes n'empêchent pas qu'au total et en gros les villages d'un même goto d'origine se trouvent rassemblés sur un territoire unique, territoire tribal jalousement surveillé et reconnu par les tribus voisines. En gros le schéma idéal de l'installation en zone lagunaire fait passer d'un village (akubé) - territoire (gô) - tribu (goto) unique, divisé en trois quartiers, à un ensemble de villages nés d'une segmentation du village initial ou de certains de ses quartiers, mais qui reconnaissent leur origine commune et font front éventuellement contre l'ennemi commun (ainsi d'Adandjé et de Santé contre Abolé Yabi au profit de la 3me vague de migrants)" (3).

(1) M. AUGE : doc. inédit.
(2) Idem.
(3) Idem.

Ainsi, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire des Ebrié, la notion de résidence semble-t-elle l'emporter sur la notion d'ascendance. Ceci pose tout naturellement le problème de leur organisation sociale et politique.

2° - Le système familial et matrimonial

Si l'on demande à un villageois ébrié de 20 ou 30 ans de parler de sa "famille" (nandu), il peut tout au plus en citer le nom, mais s'avère généralement incapable d'en dire plus. Les hommes moins jeunes par contre sont capables de préciser leur ascendance, sans toutefois pouvoir remonter au delà de deux ou trois générations. Que restera-t-il lorsqu'ils auront disparu, et que la loi de 1964 en faveur de la famille restreinte et de la filiation de père à fils aura achevé de désintégrer les sociétés matrilinéaires ?

En effet, "comme chez toutes les populations du rameau akan, la filiation est matrilinéaire : les enfants appartiennent au groupe de leur mère, les fils - du moins en principe - cultivent les terres qui leur viennent d'un oncle maternel ou d'un grand oncle, les filles sont mariées à l'extérieur de ce cercle étroit... Le principe de la filiation matrilinéaire, joint à celui d'une résidence virilocale - la femme vient demeurer chez son mari sitôt le mariage célébré -, pose aux lagunaires le problème commun à toutes les sociétés dysharmoniques...

Comment le clan va-t-il éviter la dispersion, garder le contrôle de ses filles mariées à l'extérieur, ne pas perdre de vue les filles de ces filles, surtout obtenir que les fils, parvenus à l'âge adulte, reviennent aux côtés de leurs maternels ? Comment de son côté le père acceptera-t-il de voir partir ses fils, alors que ceux-ci devenus grands peuvent l'aider au travail de ses terres ? Tous les lagunaires donnent à ce problème la même solution : les filles sont mariées à l'extérieur du petit groupe de maternels au niveau duquel se situe l'exogamie, mais à l'intérieur du village ; l'exogamie du village se complète d'une endogamie locale" (1).

Comme cela fut déjà pressenti, le village ébrié constitue une unité socio-économique apparemment cohérente, du moins traditionnellement. Ce fait n'exclut pas l'existence de liens de solidarité particuliers entre membres d'un même nandu, liens se manifestant d'un village à l'autre. Les individus d'un même nandu, à l'intérieur d'un même goto, se disent en effet frères et parents, bien qu'il soit généralement impossible d'établir un quelconque lien

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 205-206.

de parenté entre eux. Cette solidarité est moins nette d'un goto à l'autre, c'est-à-dire au niveau de la société ébrié toute entière, et fait l'objet de controverses entre les observateurs actuels. Les nandu se retrouvent en effet au niveau de toute la société ébrié. Théoriquement celle-ci en compte sept, comme chez les peuples d'origine akan. Dans la réalité, on en dénombre huit, regroupés deux par deux, selon un système d'alliance simple :

Lokoman - Fiédoman
Kwédoman - Adjumando
Abromando - Gbadoman
Tchadoman - Godoman

Ce sont donc les mêmes que l'on retrouve au niveau de chaque localité ébrié, quelquefois les huit au complet, quelquefois trois ou quatre seulement. Comme le souligne D. PAULME, en principe "chaque agglomération est un microcosme de la société ébrié", même si les membres d'un même nandu n'ont en commun que le nom. En fait, que ce soit à l'intérieur du goto ou en dehors, il ne semble guère possible d'établir des liens exacts entre les matrilignages. Même à l'intérieur du village, cela s'avère en général impossible. Certes les nandu, comme c'est le cas de tous les clans, sont définis par leur référence à un ancêtre commun (une ancêtre, puisqu'il s'agit de matriclans), mais cette origine commune semble oubliée. "Les mythes d'origine des différents matriclans... sont rapportés par R. BOUSCAYROL et G. NIANGORAN-BOUAH ; nous avons pour notre part renoncé à obtenir quelque récit un peu consistant sur l'origine des clans... Au demeurant certaines des versions rapportées par l'un et l'autre auteurs sont très différents.

L'important nous semble-t-il est que le clan à l'échelle de toute la population ébrié ne constitue pas un groupement organique" (1).

Quel peut être alors le rôle du matriclan, sinon à l'échelle de la société ébrié ou de la tribu, du moins à l'échelle du village ? Ce rôle est avant tout fonction de la tribu : "Bien des détails d'organisation politique, sociale ou religieuse expriment en effet l'originalité de chaque tribu ; ils nous intéressent ici d'autant plus qu'ils font apparaître d'une tribu à l'autre une importance variable du système lignager... " (2).

---

(1) M. AUGE : doc. inédit.

(2) Idem.

Dans tous les villages ébrié cependant, chaque clan possède son doyen de clan ou nandu boroko. "Le nandu boroko apaise les conflits entre ses cadets, gère les biens meubles et immeubles de la communauté, distribue des terres aux jeunes gens désireux de s'aménager un champ, se porte garant des dettes contractées et des amendes, enfin défend l'honneur du clan" (1).

Il sert également d'intermédiaire entre le chef du village (akubé oté) et ses notables d'une part, les villageois d'autre part. G. NIANGORAN-BOUAH précise à ce sujet : "Les décisions politiques du conseil des anciens ne sont communiquées à l'ensemble de la population que dans le cadre des anado (clans). C'est la seule organisation villageoise dont les cadres ou responsables ne sont pas pourvus par les classes d'âge" (2).

Comme le suggère cette dernière réflexion, la vie culturelle, religieuse et politique des Ebrié repose sur le système des classes d'âge. Ainsi le souligne encore G. NIANGORAN-BOUAH : "C'est au niveau de la génération et des classes d'âge que se forment les différentes institutions du pays" (3).

Pour un Ebrié, l'appartenance à sa classe d'âge serait plus importante que l'appartenance à son clan, sa "famille". L'emprise du clan toutefois s'exprime au niveau de la terre, élément vital pour les villageois. Le terroir des villages est en principe réparti entre les matriclans. A quoi correspond cette répartition dans la réalité ? Est-elle assez nette, assez concrète, pour constituer aujourd'hui un frein aux changements induits de l'extérieur, notamment à l'évolution du système foncier ? A moins que la société ébrié ne renferme en elle-même d'autres moyens de résistance, avec le système des classes d'âge par exemple, puisqu'il joue un rôle social et politique de premier plan.

3° - Le système des classes d'âge

"Tout Ebrié se situe dans la société par la classe d'âge dont il relève, non moins que par son village ou par son clan. L'ensemble de la population, hommes et femmes, comprend quatre classes, afétué, qui se succèdent dans un ordre immuable : Dugbo, Tsàgba, Blésùé, Niando, et sont toujours présentes toutes ensemble. Une nouvelle classe est formée environ tous les seize ans,

---

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 216.

(2) G. NIANGORAN-BOUAH : article cité, p. 84.

(3) Idem, p. 68.

ce qui donne un cycle de 16 x 4 = 64 ans - sans bien entendu que ce chiffre soit impératif. Les fils des Dugbo étant toujours des Blésùé, les fils des Tsàgba toujours des Niando, la société entière se trouve divisée en deux moitiés patrilinéaires :

Pères Dugbo Tsàgba
Fils Blésùé Niando.

Un même temps accompagne leur vie durant les membres d'une promotion... Toute classe monte... l'un après l'autre quatre échelons, auxquels correspondent les statuts respectifs d'"enfants" (jeunes gens), "guerriers", "hommes mûrs", "vieillards"... A tout moment, du fait de la bipartition, les "vieillards" sont les pères des "guerriers" et les "hommes mûrs" ceux des "enfants"... Entre classes voisines (Dugbo et Tsàgba ou Tsàgba et Blésùé), les rapports sont de compétition... Ce n'est pas tout : les rivalités s'affirment non seulement entre classes voisines, mais à l'intérieur de la classe elle-même divisée en 4 sous-classes, abé. La règle est simple : les fils d'un même père seront toujours de même classe, afétué ; mais de sous-classe, abé, différente, l'égalité ne pouvant régner entre eux... On observe entre sous-classes les mêmes rapports de soutien et de rivalité qui jouent entre classes : deux sous-classes voisines sont rivales (par exemple Djéou et Dongba), deux sous-classes alternées se prêtent assistance : les Djéou défendront les Agban contre les exactions des Dongba" (1). La quatrième sous-classe, non citée ici, s'appelle Assoukou. Les Assoukou sont toujours les plus nombreux, puisqu'ils réunissent, avec les quatrièmes fils, leurs cadets éventuels.

Ainsi tout Ebrié peut-il se définir à partir de l'adolescence par sa classe et par sa sous-classe d'âge. C'est la période également où il passe du lignage paternel au lignage maternel, quittant parfois la résidence paternelle pour aller habiter chez son oncle. Sur le plan pratique, la reconnaissance de ces institutions soumet le jeune Ebrié à quelques contraintes : partage de gains éventuels, exécution de travaux d'intérêt général (avec les membres de sa promotion), ou familial (avec son oncle ou d'autres membres de sa famille maternelle). En fait la dépendance dans laquelle il se trouve brusquement placé semble être plus morale que matérielle. Ceci est valable surtout pour le système des classes d'âge : les membres du groupe sont astreints à une sorte de communion perpétuelle, un partage de l'événement, comme on peut l'observer au moment des fêtes, et un soutien inconditionnel, qui peut trouver son explication dans le fait que la classe d'âge ébrié est avant tout une institution guerrière.

---

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 221 à 224.

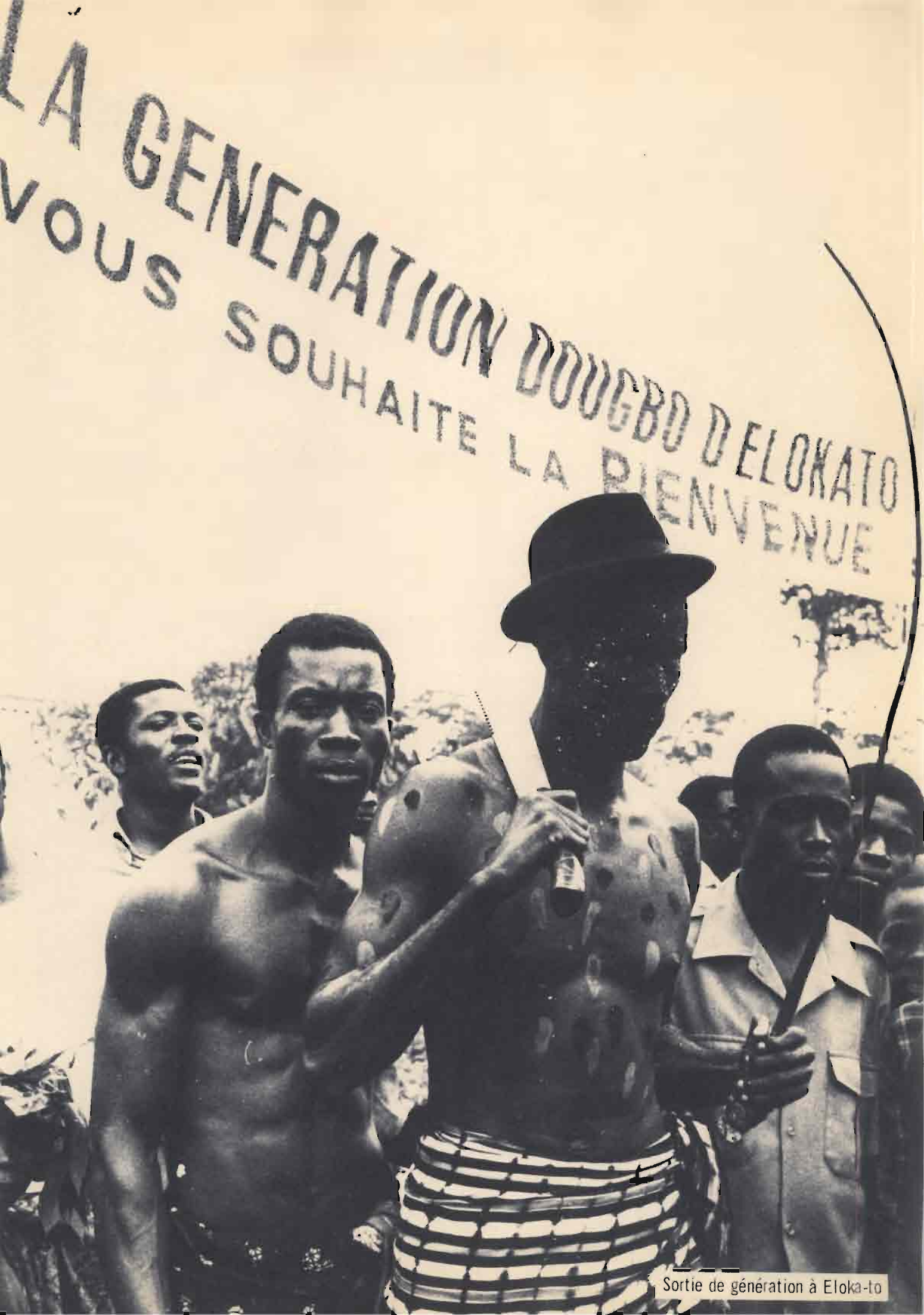

Sortie de génération à Eloka-to

Elle comporte "un encadrement strict : des guerriers qui sont plutôt des porte-drapeaux, des chefs de paix qui sont plutôt des porte-paroles et des responsables de l'organisation" (1). A sa tête se trouve l'abéoté, ou chef de la génération, en général le plus âgé de la sous-classe aînée (Djéou). Il joue le rôle de chef suprême, auquel sont soumis les abéoté de chaque sous-classe, mais son pouvoir - qui est aujourd'hui plutôt une responsabilité politique que militaire - ne s'exerce pas hors de la génération. A noter que l'abéoté d'une sous-classe est souvent non l'aîné de la sous-classe concernée, mais le benjamin de la sous-classe précédente. C'est une façon pour les aînés de contrôler leurs cadets.

Un autre personnage important dans la classe d'âge est le tapronian. "Emblème de son abé, il porte tous les symboles de la valeur guerrière : le sabre, le collier, le chapeau ; une peau d'animal servant de gilet ; la perte au combat de l'un de ses attributs était, comme celle du Tapronian lui-même, le signe de la défaite et de la honte" (2). Il doit faire preuve de qualités physiques et morales reconnues par tous. Ce sont les membres de la classe précédente qui le choisissent. Encore un moyen pour les aînés de marquer leurs prérogatives. Il appartient à la sous-classe d'avoir également leur tapronian. Moins important, celui-ci est choisi également par des aînés : les membres de la sous-classe précédente, selon G. NIANGORAN-BOUAH, ou les membres de la classe précédente, selon informations recueillies à Eloka-to. Il arrive, comme à Eloka-to, qu'il soit doublé d'un second, le taproniannı.

La classe d'âge possède encore d'autres personnalités, dont certaines, tel le crieur public (nwa) et les musiciens (atsoma) perdent de leur importance. Le bailleur de fonds ou ako reste par contre un personnage de premier plan. Pour une fois, inversement à ce qui se produit d'habitude, ce sont les cadets qui font leur choix parmi les aînés. La classe d'âge en effet choisit généralement son ako parmi les membres de la génération précédente. Mais il peut arriver aussi qu'elle le choisisse dans la génération suivante, jamais dans la sienne. Cette deuxième possibilité est peut-être liée au fait qu'il est plus facile d'exiger de l'argent de plus jeunes que de plus âgés. Au niveau des sous-classes toutefois, où il existe également un ako, celui-ci appartient obligatoirement à la sous-classe antérieure.

Dans tous les cas le rôle de l'aîné est donc primordial : il commande, il choisit, il est le bienfaiteur, en bref il contrôle. C'est en ce sens que l'existence des classes d'âge fonde, comme le souligne M. AUGE, "la primauté du principe de séniorité", avec tout ce que cela implique d'autorité

---

(1) M. AUGE : doc. inédit.

(2) Idem.

et de prérogative de la part des aînés. Ce schéma s'applique au niveau du village. La chefferie est en principe confiée à son patriarche, l'akubé nana, qui entre en fonction au moment de l'inhumation de son prédécesseur. Autrefois l'akubé nana était le seul chef du goto qu'il dirigeait tout entier. Depuis l'époque coloniale, il est aidé par un jeune chef, l'akubé oté, qui fut institué par les Ebrié pour traiter à l'extérieur les affaires du village. Ses fonctions sont proches de celles d'un envoyé spécial. Il fait partie de la génération des "hommes mûrs". Il est choisi par ses pairs, choix soumis à la ratification de la génération précédente. Il doit faire preuve évidemment de qualités exemplaires. Il est entouré d'un conseil de notables de sa classe d'âge et quelquefois de la classe précédente : les kponana, au nombre d'au moins quatre ou cinq. Le conseil soumet ses décisions au nana et, lorsque celui-ci les a approuvées, les transmet aux chefs de clans, qui eux-mêmes les transmettent aux villageois. En somme l'action de l'akubé nana se situe dans l'intemporel (le spirituel), celle de l'akubé oté dans le temporel (le matériel).

Il peut arriver que le délégué du PDCI joue le rôle d'akubé oté, mais seulement de façon provisoire. L'akubé oté, bien qu'étant une institution récente et imposée de l'extérieur, est en effet maintenant passé dans la coutume. Symbole du pouvoir des "hommes mûrs", il ne semble pas pour le moment devoir disparaître, même si le délégué du PDCI fait un peu double emploi. Un rituel important consolide ses assises. Il marque apparemment un pas vers une certaine démocratisation, une certaine reconnaissance des moins âgés (qui ont néanmoins plus de 50 ans en général) par les plus âgés, les "vieillards". En fait si le pouvoir s'est élargi, reposant non plus seulement sur une mais sur deux classes aînées, il n'a pas pour autant changé. Le nana notamment reste garant et gardien des institutions et de la terre. C'est lui qui entérine toutes les opérations foncières. Il est plus qu'un symbole.

Le pouvoir des aînés, qui s'appuie à tous les échelons sur l'institution des classes d'âge, n'est peut-être pas en définitive seulement moral et politique, mais aussi économique. Du moins à l'intérieur du village. C'est en ce sens que les classes d'âge pourraient représenter une ligne de force face aux inévitables pressions externes - dont la SODEPALM n'est pas la moindre - et contribuer ainsi à la survie de la communauté villageoise et de son terroir. Il faut, pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, voir comment les Ebrié ont appréhendé et transformé le milieu naturel qui s'offrait à eux, en d'autres termes, comment fonctionne leur économie traditionnelle.

B - Occupation et exploitation traditionnelles du sol

Ce sont en fait les Ebrié de la presqu'île de Bingerville, du groupe administratif akwé, qui intéressent cette étude. Mais il n'a guère été possible d'obtenir, en agriculture notamment, des données autres que globales sur la sous-préfecture. Le groupe akwé est, il est vrai, le plus nombreux et le plus représentatif. Il ne comprend toutefois pas uniquement des villages ébrié. Les autorités administratives ont fait un découpage régional, qui englobe des villages attié ou nbatto, des campements baoulé, etc. Ces allochtones participent évidemment, à leur façon, à l'élaboration du milieu humain. Quoique d'implantation plus récente que les Ebrié, ils sont en effet pour la plupart enracinés depuis plusieurs générations dans la région, et il convient, de ce fait, d'en tenir compte. On a par conséquent étudié non seulement les caractéristiques et chiffres concernant les Ebrié, mais aussi, dans la mesure du possible, ceux qui se rapportent aux allochtones localisés dans la sous-préfecture.

1° - L'implantation de la population

Il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer la population ébrié, comme d'ailleurs n'importe quelle autre population en Côte d'Ivoire. A part quelques études locales, on ne dispose en effet, pour l'ensemble du pays, que du recensement démographique de 1964. Aucun n'a été réalisé depuis.

Les premières estimations de la population ébrié furent avancées en 1901 par F.J. CLOZEL : 26.210 individus, répartis dans 11 tribus (goto), en 57 villages, sur une superficie de 661 km2. R. BOUSCAYROL, 40 ans après, critique ces données : "Ce chiffre de population est sûrement erroné, car il n'y a pas d'explication valable à une diminution de plus de la moitié en moins d'un demi-siècle" (1). Selon lui, les Ebrié ne sont, en 1942, que 11.596, répartis dans 44 villages, sur une superficie mesurant également quelque 600 km2, dont, précise-t-il, "la majeure partie n'est pas mise en valeur par eux" (chantiers de coupe et plantations européennes) (2). Y. PERSON, en 1960, reprend les chiffres émis par F.J. CLOZEL : 25.000 Ebrié, dont 5.000 à Abidjan dans le quartier d'Adjamé (3).

(1) R. BOUSCAYROL : "Notes sur le peuple ébrié", in Bull. IFAN, n° 3-4, 1949, p. 386.

(2) R. BOUSCAYROL : article cité, p. 386.

(3) Y. PERSON : "Classes d'âge et chronologie", in Latitudes, numéro spécial, 1963, p. 68-83 (cité par D. PAULME).

En ce qui concerne la sous-préfecture de Bingerville, l'évaluation de la population - qui englobe cette fois un certain nombre de non Ebrié - fut successivement de :

28.500 habitants sur 2.000 km2 en 1955 (1)
36.000 habitants sur 1.200 km2 en 1964 (2)
50.000 habitants sur 1.200 km2 en 1965 (3)

Les données de 1955 et 1964 sont détaillées par villages. Une comparaison avec celles émises par CLOZEL en 1901 (cf. tableau XV) permet ainsi une appréciation dynamique de la population étudiée. Ne sont traitées évidemment que les villages du groupe akwé. Celui-ci regroupait exactement, en 1964, 16.071 habitants, contre 5.538 pour le groupe abobo, 4.930 pour le groupe songon, 4.247 pour le groupe yopougon et 5.548 pour le groupe adiopo. Parmi ces 16.071 habitants, 1.142 ont été recensés en tant qu'étrangers, ou plus précisément non ivoiriens. La population nationale des villages du groupe akwé n'englobait donc à cette époque que 14.929 habitants, soit le quadruple de celle qu'avait perçue J.F. CLOZEL en 1901, et plus du double de celle recensée en 1954. Les chiffres de J.F. CLOZEL, il est vrai, ne concernent que les Ebrié.

Il est intéressant de connaître l'évolution démographique des villages lors de la décennie qui précéda le développement de l'Opération SODEPALM, mais il serait évidemment heureux que ces chiffres soient complétés par ceux de la décennie suivante, 1964-1974. Pour la période 1954-1964, deux points sont à souligner : d'une part le dynamisme des villages "étrangers", c'est-à-dire en fait allochtones, d'autre part celui des villages de situation périphérique. On constate en effet que les villages dont la population a doublé, ou plus que doublé, pendant cette période sont les villages non ébrié, tels Mbatto-Bouaké, Achokoi, Akoyaté, ou alors, à proximité d'Abidjan, des villages comme Anono, Mbadon, Mpouto, Abata, Akoudo, ou encore, à l'extrémité de la presqu'île, les deux villages anonkwa d'Eloka-té et Eloka-to, qui se sont considérablement développés. Les villages de position moins marginale, en général des villages akwé, sont par contre restés stationnaires : ainsi Adjamé, Santé, Aghien, Ana, Agban.

---

(1) Service de la Statistique générale et de la mécanographie: Répertoire des villages de Côte d'Ivoire, 31 décembre 1955.

(2) Recensement variole.

(3) J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD : Evaluation de la population en 1965 par unités administratives, doc. ronéo., ORSTOM, Côte d'Ivoire, septembre 1967, p. 3.

Tableau XV - Dynamique de la population du groupe akwé jusqu'en 1964

Villages et Campements	1901	1954	1964
Abatta	134	218	418
Akouédo	204	250	500
Akouédo-Attié		66	161
Anno	52		1.845
Anno Attié			
" Agbékoi			452
" Ahouhoi		1.117	394
" Baoulé n° 1			64
" Km 9			87
Akandjé	65	95	150
Aghien	94		230
Aghien-Attié		335	82
Aghien-Appolonien (Ghana)			75
Aghien-Agni			22
Aghien-Télégraphe			30
Akoyaté		110	226
Anokoi			162
Adjamé-Bingerville	708	1.031	1.139
Anna	215	319	306
Aoan-Bingerville	158	252	366
Abouabou	184		234
Abouabou-Dioula		210	107
Anangoua		29	33
Assin Alphonse		17	34
Angoran Pièrre		27	60
Bregbo		66	148
Bagba-Bingerville		741	1.022
Bac d'Eloka		49	46
Blokoto		21	23
Campement Justin Koffi		99	125
" Srbia Yao		58	75
Eloka-to	275	691	1.194
Eloka-té	683	961	2.018
M'batto-Bouaké		240	533
M'badon	139	231	603
M'pouto	82	125	329
Mafibló-Appolonien			105
Mafibló-Attié		149	73
Mafibló-Dioula			81
N'dablekro		22	38
Ouegnin-Wanga		13	44
Santé-Bingerville	19	363	495
Total	3.721	6.617	14.929

Considérée dans son ensemble, la situation démographique de la presqu'île présente quelque ambiguïté : accroissement de certains villages (proches d'Abidjan ou peuplés d'allochtones) sous l'effet de l'immigration, inversement immobilisme des autres (peuplés d'autochtones) sous l'effet de l'émigration. Paradoxalement la pénurie de terres semble affecter davantage les villages apparamment les moins "exposés", en l'occurence les villages ébrié, hors de la ZAD. Les fondements de cette dualité sont d'autant moins évidents que des localités telles Eloka-té et Eloka-to, qui subissent pourtant à l'instar des localités voisines une émigration notoire (7 étudiants sur les 56 étudiants ébrié qu'il y avait en 1971-1972, des manoeuvres sur le bloc SODEPALM alors qu'aucun autre village n'en envoie, etc.), ont plus que doublé en dix ans. Il semble finalement que, au-delà des contraintes imposées par l'extension urbaine et indépendamment des conditions humaines propres à chaque type de village, deux attitudes possibles s'offrent aux communautés en cause : repli sur elles-mêmes pour les unes, dynamisme, résolument tourné vers Abidjan pour les autres, refus ou participation.

La deuxième attitude, ou acceptation du phénomène urbain, implique un certain "mépris" du problème agraire. En fait les villages proches d'Abidjan, qui s'accroissent par immigration, sortent un peu du terrain d'étude considéré : ainsi Anono, Mbadon, déjà hors de la presqu'île. De même certains campements allochtones de position marginale : par exemple Aghien-Télégraphe, de l'autre côté de la lagune. Par contre Eloka-té et Eloka-to, dont l'accroissement numérique est naturel, font partie des villages étudiés - soulignés sur le tableau XV -. Ils subissent les mêmes pressions que les autres, dans des conditions naturelles et humaines identiques. Il serait intéressant, partant de leur attitude démographique exceptionnelle, de considérer sur leur terroir l'évolution du problème agraire et foncier, notamment lors de la dernière décennie, au cours de laquelle la SODEPALM a sensiblement modifié les données du problème. Il n'y a qu'à Aghien que l'étude a été réalisée. Pour l'ensemble de la presqu'île, le problème a été abordé de façon globale, tendant surtout à mesurer le changement postérieur à l'installation de la SODEPALM, et non de façon ponctuelle à des fins comparatives.

2° - L'agriculture traditionnelle

On a coutume de définir l'Ebrié comme un guerrier, un pêcheur, un grimpeur, mais non comme un agriculteur. Selon R. BOUSCAYROL, il aurait été d'abord un guerrier-chasseur, chassant notamment le phacochère, ensuite un pêcheur-grimpeur, pêchant selon des techniques variées et élaborées, enfin, par la force des choses, un planteur-exploitant. De façon directe ou indirecte, l'Ebrié est souvent taxé de colérique, de violent et, sinon de paresseux, du moins d'inadapté à l'économie moderne. Si l'organisation politique

des Ebrié peut en effet être celle d'une société guerrière, il semble difficile, par contre, de commenter ainsi a priori leur économie traditionnelle et son insertion dans le monde moderne.

Récemment, le responsable du Secteur de Développement Rural de Bingerville exprimait son désappointement à propos d'une opération de régénération des vieilles cacaoyères, qui s'est soldée par un échec. Trois ou quatre seulement des administrés de la sous-préfecture ont manifesté de l'intérêt. La SODEPALM de son côté ne considère pas les secteurs villageois du complexe d'Eloka comme les plus "significatifs". Elle eût préféré un modèle en pays adioukrou, où l'opération marche mieux. Notons au passage que si l'opération marche mieux là-bas, il est des endroits où elle ne marche pas du tout par contre. A cet égard le secteur villageois de Bingerville constitue un juste milieu.

En fait, avant d'étudier les performances agricoles des Ebrié, il faut bien considérer qu'ils sont actuellement, en raison de l'économie moderne, dans une situation de manque. Il n'y a pas si longtemps, ils avaient encore de la place. Le "boom" d'Abidjan et du palmier n'avait pas encore eu lieu, les jachères étaient plus longues, les terres plus fraîches. Comme, en outre, avant la percée du Canal de Vridi le poisson était plus abondant, beaucoup d'entre eux, accaparés par la pêche, n'hésitaient pas à vivre de fermages. Ils abandonnèrent leurs parcelles à des allochtones, exigeant pour eux-mêmes la moitié ou les deux-tiers de la récolte. C'est ainsi que de nombreux allochtones vinrent s'établir dans la région pendant la première moitié de ce siècle.

Aujourd'hui, bien sûr, les Ebrié voudraient récupérer d'un côté ce qu'on leur prend de l'autre. Mais en vertu du principe ancestral, selon lequel la terre appartient à celui qui l'exploite - surtout lorsque cette exploitation est ancienne -, ils se trouvent démunis d'arguments. Les litiges sont fréquents et rebondissent, comme le dit le sous-préfet, "chaque fois qu'un nouveau responsable est appelé à la tête de la circonscription". Même les parcelles faisant l'objet de titres fonciers (la sous-préfecture est largement couverte par des titres fonciers de l'époque coloniale) sont fréquemment remises en cause, du moins quant à leur tracé. Les propriétaires en effet n'entretiennent pas les layons servant de limites. Celles-ci peuvent être ainsi facilement contestées et les intéressés n'hésitent pas alors à traiter l'affaire devant les autorités. Malgré tout, il est de moins en moins fait appel à elles pour des questions purement domaniales. Les particuliers traitent leurs affaires entre eux et les rapports sont quelquefois tendus, non seulement entre autochtones et allochtones, mais aussi entre Ebrié.

Comme le dit encore le sous-préfet, "le cadastrage général et le bornage de chaque plantation permettront, avec la remise d'un titre à chaque propriétaire, une pacification durable des esprits". Mais ce projet risque de n'être pas réalisé avant longtemps, car les démarches sont longues et les levés de terrains coûteux. En outre, il ouvrirait la porte aux spéculations foncières, puisqu'en principe ceux qui possèdent un titre quelconque ont le droit de vendre, pas les autres. L'agriculture traditionnelle n'est donc plus pratiquée comme autrefois, avec le même esprit de liberté et d'insouciance. Elle repose maintenant sur un climat d'instabilité, qui met en cause les rapports existant entre les Ebrié et les allochtones implantés dans la région.

Autochtones et allochtones ne pratiquent pas tout-à-fait le même type d'agriculture. Les Ebrié ont une culture vivrière de base, le manioc, qu'ils complètent très accessoirement par d'autres cultures vivrières : igname, banane, plantain, maïs. Les allochtones, qui sont souvent des gens de savane, s'adonnent à une agriculture de subsistance plus diversifiée, pouvant englober aussi bien l'arachide que le riz de bas-fonds. Par contre, ils ne pratiquent guère ici les cultures commerciales traditionnelles : café et cacao sont plutôt réservés aux Ebrié. Toute l'agriculture ébrié - dans la presqu'île du moins - réposait jusqu'à ces dernières années sur ces trois cultures : manioc, café, cacao. Où en est la situation actuellement ?

Une première constatation : les superficies cultivées régressent pour les cultures commerciales, s'accroissent pour le manioc, restent à peu près stationnaires pour les autres cultures vivrières .

Cultures	Superficies (ha)	
	1969	1972
Café	3.600	2.500
Cacao	16.000	11.000
Manioc	3.800	12.000
Igname	800	800
Banane plantain	1.500	≃ 0
Maïs	600	950

La régression du café et du cacao est assez remarquable, en ce sens que ce ne sont pas seulement les superficies qui diminuent, mais aussi les

rendements. L'évolution est sensible rien que sur un an :

	1971	1972
Café	2.700 ha	2.500 ha
	700 à 800 t	600 à 700 t
	0,290 t/ha	0,280 t/ha
Cacao	13.000 ha	11.000 ha
	1.600 t	1.300 t
	0,125 t/ha	0,118 t/ha

Les rapports de la sous-préfecture et des Services de l'Agriculture imputent cette régression au développement du palmier à huile, mais peut-être peut-on y voir également une des conséquences du développement du manioc, dont les superficies, en l'espace de trois ans, se seraient accrues de plus de 200 %. En fait les chiffres communiqués par la sous-préfecture, aussi officiels soient-ils, sont sujets à caution, surtout pour le manioc. Cela est précisé d'ailleurs. Les Services ont évalué les superficies plantées annuellement en manioc à 3.800 hectares pour la période 1965-1971. Il ne s'agit là que d'une moyenne, d'un ordre de grandeur. Il n'en reste pas moins vrai que le manioc connaît une extension que l'on ne saurait négliger, le manioc aner surtout (intiéni), qui sert à la fabrication de l'attiéké, base de l'alimentation dans la région abidjanaise. La sous-préfecture de Bingerville contribue sans doute largement à l'approvisionnement d'Abidjan en produits vivriers. Elle maintient de ce fait non seulement sa production, mais aussi ses rendements : ceux du manioc sont de 6 tonnes/hectare depuis 1965.

Une anomalie cependant : la banane plantain qui, d'après les statistiques de l'Agriculture, couvrait quelque 6.000 hectares en 1961. Les bananiers ne représentent plus aujourd'hui que quelques touffes autour des villages, utilisées pour les besoins de la consommation familiale. On ne peut au niveau de cette étude que constater le caractère relativement récent de cette spécialisation pour le manioc, propre aux Ebrié (72.000 tonnes de production en 1972). Il est établi du reste que non seulement la banane plantain, mais aussi les autres cultures vivrières leur font maintenant défaut, la consommation locale excédant largement la production. On l'observe quotidiennement au marché de Bingerville. Il faut donc en conclure que l'agriculteur ébrié-type est en train d'évoluer actuellement - à plus ou moins long terme -

vers la monoculture du manioc. Il a petit à petit laissé disparaître de son exploitation les cultures vivrières qui lui étaient familières autrefois : igname, banane plantain, condiments et petits légumes. Un relatif équilibre existe encore entre café-cacao d'une part, manioc de l'autre, équilibre précaire, il est vrai, puisque le café et le cacao ne cessent de régresser.

Plusieurs facteurs relatifs aux fortes densités démographiques de la région d'Abidjan peuvent expliquer cette tendance : demande urbaine en manioc, appauvrissement des sols, manque de main-d'oeuvre, etc. Quelle part apporte l'Opération SODEPALM dans cette évolution ? Il semble qu'il faille, avant d'aborder le problème, considérer les autres systèmes d'exploitation qui se sont succédés dans la région. La désintégration du paysage agraire fut sans doute amorcée dès le début du siècle avec la création de Bingerville, capitale de la Côte d'Ivoire, et sans doute pas toujours sous l'effet d'entreprises agricoles.

C - Occupation et exploitation coloniale

"Dès son arrivée dans la colonie en octobre 1899, M. ROBERDEAU, qui avait succédé à M. MOUTTET comme gouverneur de la Côte d'Ivoire, comprit l'urgence d'évacuer Grand-Bassam et la nécessité de ne pas s'installer ailleurs que sur la lagune ébrié... Il parut à M. ROBERDEAU que le plateau qui s'étend à côté du village indigène d'Adjamé offrait avec ses altitudes variant de 80 à 100 mètres, les savanes qui l'avoisinent, son orientation ouverte aux brises de mer, des conditions hygiéniques bien meilleures que les collines d'Abidjan, qui atteignent à peine une hauteur de 42 mètres et dont l'orientation était beaucoup moins favorable... Il fallut donc faire accepter au Ministère des Colonies la conception d'une capitale en partie double, l'une administrative et sanitaire, l'autre à peu près entièrement commerciale" (1).

Ainsi, avant même la fin du XIXe siècle, le site de Bingerville avait-il été choisi par les colonisateurs, choix qui ouvrait largement la région aux influences extérieures, tout en l'exposant aux dangers d'une exploitation intensive.

1° - L'histoire coloniale

L'histoire coloniale des Ebrié commence avec la création de Bingerville, au lendemain de la grande épidémie de peste et fièvre jaune qui, en

(1) F.J. CLOZEL : Dix ans à la Côte d'Ivoire, Challamel, Paris, 1906, p. 304-305.

1899, décina Grnad-Bassan. Certes les Ebrié connaissaient les Européens depuis longtemps. Ils avaient eu, par l'intermédiaire des peuples côtiers, des contacts avec les Portugais, qu'ils appelaient "Boudouguèzes". Mais ce n'est réellement qu'au XXe siècle que s'établirent des relations permanentes entre chefs ébrié et représentants de la puissance coloniale. Ces premières relations furent houleuses. Trois villages, dont le village-mère d'Adjamé, à l'emplacement de Yahouin, se trouvaient en effet sur le site de la nouvelle capitale. Or il fallait de la place pour celle-ci, une place salubre, à l'abri des épidémies et des soulèvements éventuels. Les Ebrié ne tardèrent pas à réagir. G. JOSEPH, une dizaine d'années plus tard, raconte :

"Au moment de l'installation du chef-lieu, en 1900, deux villages importants occupaient le plateau, un troisième, Bot, était en bordure de la lagune. Sans nous témoigner une hostilité ouverte, les gens de ces agglomérations virent notre arrivée d'un assez mauvais oeil, puisqu'elle les obligeait avant tout à renoncer à leurs pratiques sauvages. Le chef du village d'Adjamé, un nommé M'ZAKA, chercha bien à soulever les Ebrié contre nous. Comme il faisait montre d'un mauvais esprit persistant lors des premiers travaux de transfert, son internement fut décidé ; il fut embarqué pour le Congo, le 31 octobre 1901, et son éloignement eut pour conséquence de ramener le calme dans le pays.

A quelques kilomètres de Bingerville, les gens d'Akouadio, sur la route actuelle d'Abidjan, refusèrent en fin 1903 de débroussailler la piste télégraphique et menacèrent le chef de poste de Bingerville. Au mois de janvier 1904, l'administrateur LAMBLIN, qui disposait de 70 miliciens, effectua dans cette agglomération une démonstration au cours de laquelle il fut blessé avec plusieurs de ses gardes. Un surveillant des Postes et Télégraphes fut tué au même moment par les rebelles. Le 20 janvier 1905, un garde qui accompagnait plusieurs femmes d'Akouadio appelées au poste fut assailli et le 6 février, un Dioula fut assassiné non loin de la lagune. C'est alors qu'une intervention des troupes régulières fut décidée : le 23 février 1905 la 2me Compagnie du 4me régiment de tirailleurs sénégalais châtiait les gens d'Akouadio.

En 1907, par mesure d'hygiène, les villages populeux d'Adjamé et de Santé furent déplacés, le premier à l'Est, le second à l'Ouest, et tous deux, dans la savane, à une faible distance du chef-lieu. Depuis, la sécurité la plus complète n'a cessé de régner dans la région de Bingerville, où les autochtones ont été complètement désarmés à partir du dernier trimestre de l'année 1909" (1).

---

(1) G. JOSEPH : La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants, Larose, Paris, 1917, p. 170-171.

Ainsi se produisirent les premiers contacts du goto akwé avec les Blancs. Ceux-ci restèrent longtemps peu nombreux à Bingerville :

40 en 1901
78 en 1909
112 en 1910
127 en 1912

A cette époque, la population "indigène" de Bingerville était alors déjà de 600 habitants, chiffre important si l'on considère que quelques années auparavant tous les villages autochtones avaient été éloignés. Il est vrai que, jusqu'en 1912, Bingerville jouait le rôle non seulement de capitale de la colonie, mais aussi de chef-lieu administratif du cercle des lagunes. Très tôt six factoreries européennes s'y installèrent. Ceci suffit à expliquer l'afflux des immigrants, ivoiriens, sénégalais ou autres, qui petit à petit peuplèrent le village de Bagba.

Côté Ebrié pourtant, on se méfiait des Blancs, depuis la guerre menée par LAMBLIN. Pendant longtemps on empêcha les enfants d'aller à l'école en leur coupant les vivres. Au-delà de craintes légitimes, il faut voir dans ce refus avant tout une volonté de maintien des structures socio-économiques en place. L'occupation coloniale de Bingerville se poursuivit néanmoins normalement. Après ROBERDEAU, les gouverneurs CLOZEL, ANGOULVANT, ANTONETTI, LAPALUD et BREIRE occupèrent successivement le magnifique palais. En 1934 cependant, Bingerville cessa d'être capitale au profit d'Abidjan. La fièvre jaune ne l'avait pas plus épargnée que Grand-Bassam. La ville allait-elle s'endormir doucement ? La crise de 1929, qui avait provoqué la faillite de nombreux planteurs européens, avait déjà porté un premier coup à l'exploitation coloniale de la région. Une nouvelle ère commençait pour le peuple ébrié, du moins pour les Akwé.

Si l'on en croit un observateur comme R. BOUSCAYROL, de toutes les façons les Ebrié auraient été à cette époque relativement imperméables aux diverses formes de l'influence coloniale. Le développement d'Abidjan, pas plus que celui de Bingerville, ne les aurait perturbés : "L'extension d'Abidjan, la présence du gouvernement de la Côte d'Ivoire, de l'évêché et des comptoirs de commerce, comme le développement du centre scolaire et du jardin d'essai de Bingerville ont joué et jouent encore un rôle important dans l'évolution du peuple ébrié. Cette évolution s'effectue cependant sans heurt violent et comme en marge de celle des éléments cosmopolites de la capitale implantée. L'Ebrié préfère encore le calme de son village à l'activité citadine et, lorsqu'un jeune travaille en ville, il regagne, le soir venu, la case familiale

où l'on dort loin des chants de l'Islan et à l'abri des voleurs nocturnes" (1).

Il est possible que le peuple Ebrié, échaudé, se soit tenu longtemps sur la défensive. Mais comment pouvait-il dérober à l'occupant ses terres, alors cultivées de façon très extensive ? Comment pouvait-il ne pas être affecté par leurs transformations et ne pas être entraîné de cette façon, en quelque sorte par la racine, dans un nouvement qui n'a pas encore trouvé son achèvement ?

2° - L'exploitation coloniale

Le port de la Côte d'Ivoire ayant été d'emblée établi à Abidjan, Bingerville ne fut jamais une capitale commerciale. Par contre, elle fut très tôt affectée par l'économie de plantation : palmier à huile et café essentiellement. Une infrastructure fut mise en place pour l'écoulement de la production agricole ainsi que pour l'approvisionnement de la ville : la route Abidjan - Bingerville, appelée Avenue François-Joseph au niveau de Bingerville, et un débarcadère à partir duquel les "Chargeurs Réunis" assuraient quotidiennement un service lagunaire.

La ville elle-même comprenait, outre les nombreux bâtiments administratifs nécessaires à sa fonction, six factoreries, l'école Pinet-Laprade, préparant à l'Ecole Normale et n'ayant son équivalent dans l'Afrique Occidentale Française qu'à St-Louis du Sénégal, enfin une ferme-école doublée d'un jardin d'essai.

A l'époque, les "six factoreries européennes suffisent à ravitailler la population ; quelques uns achètent en faible quantité de l'huile, des palmistes et du caoutchouc aux Ebrié des villages d'alentour. Un petit nombre de boutiquiers sénégalais, appoloniens et fanti, un tailleur gabonais, un boulanger sénégalais, trois ou quatre blanchisseurs, constituent à peu près tout le négoce indigène de l'endroit" (2).

Comme on le voit, les Ebrié n'apportent leur part à l'exploitation coloniale qu'avec des produits de cueillette : palmistes, huile de palme, latex. Ils semblent absents du négoce local : Bingerville, plaque tournante du commerce de traite, relais entre la plantation et Abidjan, fonctionne sans eux. Les grandes plantations, qui se développent à partir de la première guerre mondiale, leur restent également étrangères. Quelles sont ces plantations et quel fut leur impact sur la région ?

---

(1) R. BOUSCAYROL : article cité, p. 404.

(2) G. JOSEPH : ouvrage cité, p. 179.

Ces plantations appartiennent, aux tous débuts, à des particuliers, européens en général, mais quelquefois aussi ivoiriens... "Un Alladian de Jacqueville entretient de belles plantations de bananiers et cacaoyers aux environs de la ville, deux colons européens font débrousser des concessions de 100 hectares pour les transformer en palmeraies", etc. (1).

Les sociétés d'exploitation font ensuite leur apparition. Certaines, comme la Société Agricole et Industrielle de Côte d'Ivoire, dont on a vu les déboires à propos des premières plantations de palmier à huile, ne dureront pas longtemps. Elles s'adonnaient pourtant en principe à plusieurs cultures à la fois, comme le faisait précisément la Société Agricole et Industrielle de Côte d'Ivoire, qui possédait, outre sa palmeraie naturelle, 100 hectares de cacao et 20 hectares de café. Cela ne constituait malgré tout pas une garantie suffisante contre la crise de 1929.

Deux grandes sociétés ont néanmoins réussi à subsister jusqu'à l'époque post-coloniale. Elles ont réellement marqué la région de leur empreinte, et l'on peut les citer ici à titre d'exemples significatifs et, dans le secteur, uniques. Il s'agit d'une part de la SPHB, elle aussi déjà entrevue avec les premières grandes sociétés d'exploitation de l'huile de palme - bien qu'elle soit également productrice de café -, d'autre part de la SPAO, qui put s'enorgueillir pendant longtemps de posséder la caféière pilote de la Côte d'Ivoire (cf. figure 12). La première existe toujours, la seconde cessa d'exister en 1961. La première occupait - et occupe toujours - près de 1.000 hectares, la seconde 1.600 hectares. Toutes deux commencèrent leur exploitation du temps où Bingerville était encore capitale : celle des premiers palmiers de la Société des Plantations et Huileries de Bingerville débuta en 1918, celle des premiers caféiers de la Société des Plantations de l'Ouest Africain en 1930.

La SPAO a la particularité d'avoir occupé l'espace aujourd'hui couvert par le groupe SODEPALM. Il n'en reste qu'une vieille maison coloniale, communément appelée "Chez Pons", qui rompt la monotonie des plantations de Palmivoire. PONS fut le créateur et le premier directeur de la plantation pilote de café. Il obtint 1.000 hectares par concession de l'Etat et racheta, grâce à un apport de capitaux de 7 millions, somme importante à l'époque, une série de concessions annexes à d'anciens forestiers, à la SCAF, à Necker, etc. La superficie globale fut ainsi portée à 1.600 hectares. Elle était essentiellement plantée de café - variété Indénié -, mais aussi secondairement de cacao - variété Criolo et Forastero -. Elle était dirigée par un Conseil d'Administra-

(1) G. JOSEPH : ouvrage cité, p. 179.

Fig. 12 -

CAFÉIÈRES ET PALMERAIES NATURELLES A L'EST D'ABIDJAN AVANT LA RÉALISATION DU PLAN PALMIER

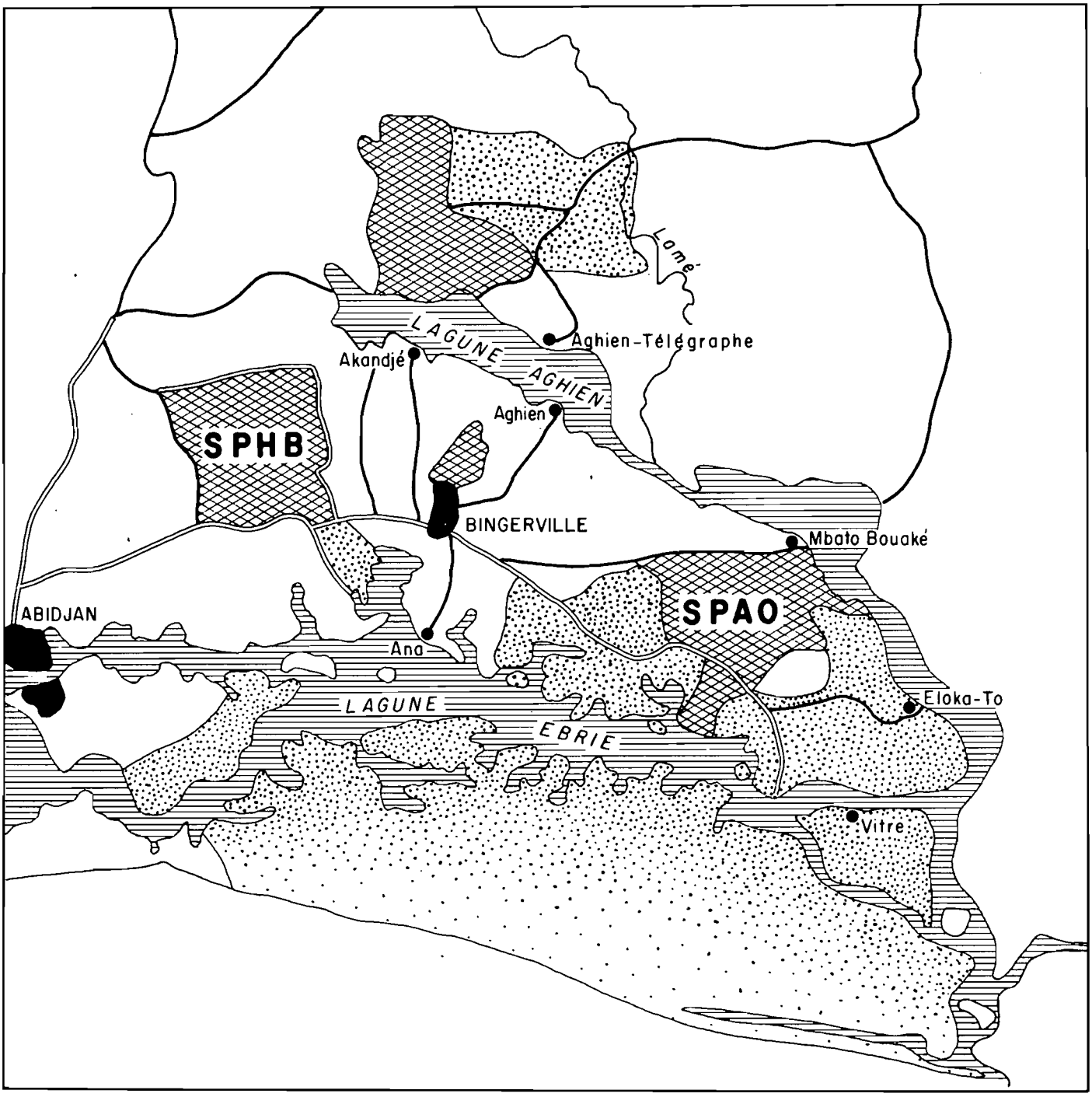

Café — Palmier naturel

Route — Piste

SOURCES : MAIRIE D'ABIDJAN - Service de la Voirie - ingénieur : CURE.- dessinateur AJAVON

12 - 11 - 1953 — N° 0019

tion, dont faisait partie DE TEISSIERES, gros commerçant en Côte d'Ivoire, qui avait en fait lancé lui-même l'idée de l'affaire dans les années 1920. Tous les étrangers de passage en Côte d'Ivoire venaient admirer la plantation. La SPAO n'en avait d'autres qu'au Cameroun et en Oubangui. L'affaire périclita néanmoins en 1960. Les arbres subirent de nombreuses attaques de trachéomycose et la société avait une dette de 50 millions envers le Crédit Lyonnais. Le gouvernement ivoirien a repris la créance. En fait, il n'aurait pas remboursé le Crédit Lyonnais, du moins pas tout de suite, ce qui inquiéta longtemps les anciens de la SPAO. Les 1.600 hectares devaient revenir intégralement à la SODEPALM, via les Services de l'Agriculture, et la SATMACI. Ils lui revinrent, couverts d'une herbe du Laos, introduite en 1960, en tant que plante de couverture, par un administrateur, délégué de la SPAO. Il s'agit de l'Eupatorium odoratum, source de bien des problèmes aujourd'hui pour la SODEPALM.

Telle est l'histoire de l'une des plus grosses sociétés d'exploitation de l'époque coloniale en Côte d'Ivoire. On pourrait essayer de voir en quel sens elle a marqué l'espace socio-géographique, si la terre était par la suite revenue aux habitants de la région. Mais cette terre est passée directement du gouvernement français au gouvernement ivoirien. Bientôt aucun Ebrié ne se souviendra plus du temps où elle était encore libre. L'exploitation coloniale de la région ne consistait donc pas simplement en l'implantation de services administratifs ou sanitaires. La rentabilisation effective du sol entraîna la réquisition de près de 3.000 hectares à l'aval et à l'amont de Bingerville. Ces plantations néanmoins ne suffirent pas au développement commercial de la ville. Abidjan était trop proche. Mais elles ont contribué à faire de Bingerville un centre de recherche et d'enseignement.

3° - Les services et organismes issus de l'époque coloniale

Le développement urbain de Bingerville semble très précaire depuis la fin de l'époque coloniale. La ville a l'allure archaïque des capitales en décadence. Pourtant le paysage alentour est profondément humanisé. Paysage rural certes, mais où la brousse est parfaitement maîtrisée, que ce soit vers le Jardin Botanique ou le Centre d'Elevage, vers les champs d'essai de l'IFCC ou le CENAPEC. Bingerville en effet abrite de nombreux organismes au service du développement rural. Ces organismes sont susceptibles d'influer sur la région, non seulement par l'application de leurs travaux, mais aussi par les transformations qu'ils opèrent sur l'espace socio-géographique - un peu à la façon des plantations industrielles ou commerciales. Sans entrer dans le détail, il semble nécessaire d'en dresser un inventaire. Cela donnera un aperçu des éléments constitutifs du paysage qui étaient en place au moment de l'installation de la SODEPALM.

Le Jardin Botanique est la plus ancienne de toutes ces structures. Créé en 1903 pour l'agrément des gouverneurs, il fut transformé en 1909 en "jardin d'essai". Il sert aujourd'hui de pépinière et promenade.

Le Secteur de Développement Rural est au service des planteurs, auxquels il prodigue conseils et démonstrations sur le terrain. Son action se limite à la vulgarisation agricole.

Le Centre d'Elevage assure à la fois commercialisation, conseils et enseignement, grâce à l'Ecole des assistants et moniteurs d'élevage.

Le CENAPEC, Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives, dispense également son enseignement.

Le CTFP/B, Centre Technique de Formation Phytosanitaire aussi.

De même le Centre de Formation Rurale.

Existent en outre à Bingerville la SOPRODAV-CI, Société d'Etude pour le Développement de l'Avocat en Côte d'Ivoire, et l'IFCC, Institut Français du Café et du Cacao.

On peut encore associer à tous ces services Dahliafleur, à quelques kilomètres de la ville, sur la route d'Abidjan, entreprise privée d'un Italien, qui assure la fourniture permanente de fleurs rares.

Bingerville est aussi un centre scolaire et médical : le lycée classique, le collège moderne, l'Ecole Militaire Préparatoire Technique, le Séminaire, l'Ecole Nationale des Arts, les Cours Complémentaires, l'Hôpital Psychiatrique contribuent d'une part à la présence d'un peuplement jeune et cosmopolite, d'autre part au commerce de la production vivrière des villages alentour (l'attiéké essentiellement) et du quartier de Bagba (les cultures maraîchères que font pousser les Sénoufo dans les bas-fonds : 16.176 kilos de salades, 10.615 kilos de tomates, 5.071 kilos de gombo, 4.380 kilos de concombres, 2.654 kilos de choux produits en 1971).

Tel est, plus ou moins, l'héritage laissé par l'époque coloniale : une vocation sans équivoque pour les activités tertiaires, la seule activité primaire étant celle qu'exerce la SREC-CI, Société d'Etude, de Recherche et d'Exploitation des Carrières, et la seule activité secondaire celle de la scierie J. Lalanne, entre Bingerville et Ana. Elle emploie 150 ouvriers et débite environ 20.000 tonnes de bois par an.

D'autres activités secondaires ne pourraient-elles se développer dans la région maintenant que la période coloniale est révolue ? L'huilerie de Palmindustrie à cet égard n'aurait-elle pas été implantée comme le symbole d'une ère nouvelle pour Bingerville et sa région ?

En réalité, les changements induits de l'extérieur depuis le début de la période post-coloniale sont tout-à-fait dans la lignée de ceux réalisés lors de l'époque précédente : développement d'une grosse plantation à capitaux étrangers faisant pendant à la SPAO, développement de la station terrienne d'Akakro faisant pendant à la première ligne télégraphique créée en 1903 et développement de la Riviera faisant pendant à Bingerville, ville sanitaire où il était préférable de résider plutôt qu'à Abidjan. Seulement aujourd'hui les proportions ont changé : on réquisitionne 4.000 hectares pour la Riviera, on absorbe 6 gros villages, dont certains, tel Anono, comptent plus de 1.000 habitants, on crée un vaste quartier résidentiel pouvant abriter 120.000 personnes, sans rapport avec la ville de Bingerville à ses débuts. Actuellement 300 logements déjà sont en place, ainsi qu'un terrain de golf. Quant aux Ebrié menacés, ils attendent la vague qui ne déferlera pour eux qu'à partir de 1985, transformant leurs villages en "unités de voisinage" et leurs terroirs en "jardins potagers". Que représente le complexe agro-industriel d'Eloka au milieu de tout cela ? Un élément nouveau a été apporté avec l'usine. Serait-ce le signe d'une reconversion économique des Ebrié, compensation à la désintégration de leur espace socio-géographique et de leur système économique traditionnel ? La SODEPALM compte-t-elle sur eux ? Quelle place leur fut réservée lors de la mise en place de l'infrastructure matérielle et humaine ?

III - L'IMPLANTATION MATERIELLE DE LA SODEPALM

Le Plan Palmier débuta dans la région sous l'égide de la SATMACI, environ deux années avant que soit instituée la SODEPALM. Le premier manoeuvre - toujours présent aujourd'hui - commença à travailler en 1961, le premier palmier fut planté en 1962. Petit à petit toute l'infrastructure propre à un "bloc" SODEPALM fut mise en place. Le Ministre de l'Agriculture compare volontiers une telle infrastructure à celle dont s'entoure une division mécanisée américaine lorsqu'elle s'installe quelque part. Rien de ce qui peut être utile à la vie quotidienne n'est omis. Les opérations propres au riz, au café, au cacao ne seraient par comparaison que des opérations de commando, dotées d'une infrastructure légère, uniquement de l'indispensable.

Tout est achevé à Eloka. Les dernières cases provisoires du village de manoeuvres ont été rasées au début de l'année 1972. Les constructions sont définitives, l'extension de la plantation industrielle et de l'huilerie également. Seules les plantations villageoises qui gravitent autour de la plantation industrielle - en l'occurence celles du secteur de Bingerville - (cf. figure 13) n'ont pas encore atteint leur profil définitif. Leur superficie globale est appelée à s'accroître d'ici 1980 de quelque 300 hectares supplé-

mentaires. En somme, le complexe d'Eloka forme un vaste ensemble, dont les éléments centraux sont maintenant parfaitement stabilisés (plantation industrielle, huilerie, bâtiments annexes), mais dont les élénents périphériques au contraire sont encore mobiles, comme à la recherche de leur équilibre (agrandissement ou création de plantations villageoises, réorganisation des secteurs d'Alépé et d'Abobo, réajustement des circuits de collecte).

L'étude des incidences du complexe sur la région implique au départ l'identification de chacun de ces éléments, dans leur état premier, comme dans leur état de fonctionnement. Seront considérés en un premier temps les plantations, l'huilerie, les bâtiments annexes et les installations diverses, en un second temps l'exploitation et la production. Ce tour d'horizon sera suivi d'une rencontre de tout le personnel catapulté au coeur des plantations et plus spécialement des manoeuvres. Ayant ainsi passé en revue tout ce qui a été planté et implanté par la SODEPALM dans la région, on pourra enfin appréhender ceux qui se trouvent au point d'impact, à la charnière des deux parties en présence, et qui relèvent à la fois du milieu naturel et humain que l'on a décrit et du milieu artificiel créé par la SODEPALM, les planteurs villageois.

C'est sur leurs plantations et sur la plantation industrielle que repose toute l'Opération, cette Opération que le Ministre de l'Agriculture qualifie "d'opération structurante". Leur occupation de l'espace, leur indice de rentabilité en font l'élément fondamental du complexe.

A - Les plantations : occupation de l'espace et développement

Autant la plantation industrielle est homogène et régulière, autant les plantations villageoises forment un tout hétérogène, que ce soit par leur localisation, leur superficie ou leur âge.

1° - La plantation industrielle

Elle mesure exactement 2.681 hectares mis en place en 4 ans :

1962	:	156 hectares
1963	:	668 hectares
1964	:	901 hectares
1965	:	956 hectares
Total	:	2.681 hectares

Cette mise en place s'est faite de façon presqu'auréolaire autour des deux parcelles plantées en 1962, parcelles mesurant respectivement 80 et 76 hectares (cf. figure 13). Du côté de l'Ouest toutefois, tout se passe con-

Fig. 13- IMPLANTATION DE LA SODEPALM DANS LA PRESQU'ILE DE BINGERVILLE-ELOKA

ECHELLE

0 500 1000 1500 2000 m

FORET D'AKANDJE
AKANDJE VILLAGE
AKAN DJE
SANTE
BINGERVILLE
AGHIEN III
ADJAME
ANNA
ANNA
ABATA
ILE DESIREE
ILE DES CHAUVES-SOURIS
ABOUABOU
LAGUNE AGHIEN
AGHIEN
AGHIEN I
Pépinière
AGHIEN II
AKOYATE
ACHOKOA
DABLEKRO
AKAKRO
LAME
DANO BEUGRE
KOFIKRO
AGBAN
BREGBO
USINE
VILLAGE
LAGUNE POTOU
Plagelat 92
Plagelat 54
MBATO
ABOUAKE
DOMOLON
DABRE
AKOURE
ELOKA-TO
ELOKA-TE
ELOKA-BAC
ABRAS
VITRE
ILE VITRE
LAGUNE EBRIE

N

HUILERIE

Infrastructure SODEPALM (bureaux garage, magasin, logements cadres)

PLANTATIONS INDUSTRIELLES

Créées en 1962

Créées en 1963

Créées en 1964

Créées en 1965

PLANTATIONS VILLAGEOISES

Villages

Pistes principales

Pistes secondaires

D'après informations SODEPALM

ne si l'extension avait été brusquement interrompue pour reprendre un peu plus loin. En effet les parcelles mises en place en 1965 se répartissent en 448 hectares à l'Est, attenant au bloc, et 508 hectares à l'Ouest, complètement individualisés, situés à 4 ou 5 kilomètres du reste, essentiellement sur les terroirs d'Aghien, Adjamé-B., et Ama (Aghien I : 120 hectares, Aghien II : 118 hectares, Aghien III : 88 hectares, Adjamé : 48 hectares et Ama : 40 hectares). Une dernière parcelle se détache encore plus à l'Ouest, la parcelle d'Akandjé, 94 hectares, concédée partiellement à l'IRHO.

Une grande partie de la plantation, 1.600 hectares environ, a été plantée sur l'ancienne concession de la SPAO, les 1.000 hectares restants ont été plus ou moins grignotés sur les terroirs environnants. Les autorités arguèrent le fait que la moitié de ces terres villageoises étaient couvertes de savanes non cultivées, telles par exemple, les savanes d'Aghien, d'Adjamé-B., et d'Ama, celles d'Eloka-té et de Mbatto-Bouaké, pour se les approprier sans embarras. L'une de ces savanes, celle de Mbatto-Bouaké - 200 hectares - appartenait à la famille d'un particulier - le Sieur PLAGELAT - décédé. La procédure de retour de cette concession à l'Etat fut également réglée sans difficulté. Pour le reste, c'est-à-dire les terres supportant des cultures, les intéressés furent dédommagés selon le barème adopté par l'Assemblée Territoriale en 1955 - cf. document ci-joint n° 8-55/AT -. En vertu de ce barème certains planteurs, bien que perdant plusieurs hectares, touchèrent des sommes de l'ordre de 20.000, 30.000 ou 40.000 francs CFA. Certains espèrent encore aujourd'hui que les terres elles-mêmes leur seront payées.

Ainsi fut déployée au coeur de la presqu'île, empiétant sur les terroirs alentour et essaimant quelque peu à l'Ouest, la plantation industrielle d'Eloka, qui fait contraste par sa netteté, sa monotonie, ses kilomètres de palmiers, avec le reste du paysage où se trouvent les plantations villageoises qui n'ont en commun avec la plantation industrielle que la nécessité impérative d'approvisionner l'huilerie d'Eloka.

2° - Les plantations villageoises

Elles ont été créées dans le même but que la plantation industrielle, mais sur des bases très différentes. En effet elles n'englobaient, au début de l'année 1972, pas moins de 175 unités : 169 planteurs individuels et 6 coopératives, autant de parcelles, de modes de gestion et d'exploitation, de rendements différents.

ASSEMBLEE TERRITORIALE
de la COTE D'IVOIRE

DELIBERATION N° 8-55/AT.

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE de la COTE D'IVOIRE,

VU,

- Le Décret du 25 octobre 1946 portant création d'Assemblées Représentatives Territoriales en Afrique Occidentale Française ;

- La loi n° 52-180 du 6 février 1952, relative à la formation des Assemblées Territoriales des territoires d'Outre-Mer ;

- Le rapport n° 198 en date du 19 mars 1953 de Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire :

DELIBERE :

Article unique : - Les taux d'indemnité pour arrachage de cultures lorsque cette destruction a pour cause une construction de route, d'aérodrome ou autre ouvrage d'utilité publique mais non une raison de défense phytosanitaire, sont fixés comme suit :

- Caféier.....	250 CFA
- Cacaoyer.....	250 -
- Kolatier.....	250 à 5.000 -
- Bananier plantain.....	75 -
- Cocotier.....	500 -
- Palmier.....	300 -
- Agrumes - sauf citronnier.....	350 -
- Citronnier.....	150 -
- Ananas.....	30 -
- Igname, l'hectare.....	25.000 à 50.000 -
- Manioc,.....".....	20.000 -
- Maïs,.....".....	25.000 -
- Riz,.....".....	20.000 -

L'Assemblée a adopté.

ABIDJAN, le 7 Avril 1955

Le Vice-Président de l'Assemblée Territoriale

Signé : Charles DUBOIS

Un Secrétaire de l'Assemblée Territoriale

Signé : YAH BAMBA

Pour copie certifiée conforme

Abidjan, le 6 Novembre 1959

D'un point de vue spatial, elles sont réparties assez harmonieusement sur l'ensemble de la région, tant à l'Ouest qu'à l'Est de la plantation industrielle. Elles couvrent au total 16 localités, soit l'essentiel des villages et campements de la presqu'île, Bingerville inclus. Elles ont été mises en place également à partir de 1962. Leur extension globale s'est faite jusqu'à présent selon un rythme relativement régulier, quoique saccadé (cf. tableau XVI et figure 14). Cette progression des superficies est accompagnée d'une progression encore plus rapide du nombre de plantations . Leur taille moyenne a tendance à régresser.

Année de plantation	Superficies plantées (ha)	Nombre de plantations	Superficie moyenne (ha)
1962	20	8	2,5
1963	101	20	5,0
1964	74	9	8,2
1965	58	6	9,6
1966	120	17	7,0
1967	87	14	6,0
1968	108	22	5,0
1969	148	24	6,0
1970	122	27	4,5
1971	109	31	3,5

Cette légère régression ne présente a priori aucune anomalie. Ceux qui avaient l'intention et les moyens de spéculer sur l'Opération, c'est-à-dire de créer de grosses plantations, n'ont pas attendu aujourd'hui pour le faire. Par ailleurs, les parcelles de plusieurs dizaines d'hectares deviennent rares, l'enthousiasme s'est sans doute un peu "tassé", et la SODEPALM oriente sa propagande non sur la création, mais sur l'entretien et les rendements des plantations.

Tableau XVI - Développement des plantations villageoises
dans le secteur de Bingerville

Localités	I962		I963		I964		I965		I966		I967		I968		I969		I970		I97I		Total	
	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V	ha	P.V
Abatta																	0,96	I			0,96	1
Achokoi			2,91	1	1,35	0	1,89	0	1,16	0											7,29	1
Adjamé-B	1,14	1	15,59	12	2,62	1	21,53	1	12,79	3	11,43	2	22,92	4	55,39	8	39,52	8	24,36	8	207,44	48
Agban-B													1,19	1	4,27	1	2,74	1	12,70	7	20,90	IC
Aghien	0,98	1	1,03	0			0,94	1	2,17	0	0,71	0	1,84	1	2,13	0	2,98	1	3,47	2	16,25	6-(1)
Akandjé											18,55	3	16,23	1	12,36	2	10,56	3	11,22	0	68,92	9
Akoudédo	1,74	2	2,00	0	0,57	0	0,29	0	0,36	0	2,34	0	3,29	0							10,59	2
Akoyaté									2,16	1					2,13	0					4,29	1
Ana							12,41	3	19,26	4	20,65	3	21,67	3	24,36	8	7,75	1	3,16	0	109,26	22
Danhokro			1,58	1	8,82	1	3,55	0	11,27	2	2,31	0	6,27	1			9,89	1	5,33	0	49,02	6
Eloka-Bac			14,34	2	6,67	2			16,46	2	9,26	0	13,83	0	11,25	0	0;36	0	4,42	0	76,59	6-(1)
Eloka-té	7,35	2	25,07	0	30,99	4	6,46	1	47,27	4	3,59	1	2,98	1	12,62	3	13,95	6	22,92	9	173,10	3I
Eloka-to																			2,75	2	2,75	2
Mbatto-Bou.			27,72	2	6,97	0	2,20	0	2,97	0	5,12	0	2,54	1	0,29	0	2,19	0	5,87	2	55,87	5
Santé -B													11,84	9	20,86	2	28,45	5	13,39	1	74,54	17
Bingerville	8,73	2	11,53	2	16,47	1	9,25	0	4,47	1	13,03	5	4,01	0	2,36	0	3,23	0			73,08	11-(1)
Total	20,21	8	101,67	20	74,44	9	58,52	6	120,24	17	86,99	14	108,61	22	148,02	24	122,58	27	109,57	31	950,85	175
Total cumulé	20,21	8	121,88	28	196,32	37	254,84	43	375,08	60	462,07	74	570,68	96	718,70	120	841,28	147	950,85	178	950,85	178-(3)

Fig. 14 - DEVELOPPEMENT DES PLANTATIONS VILLAGEOISES DANS LE SECTEUR DE BINGERVILLE

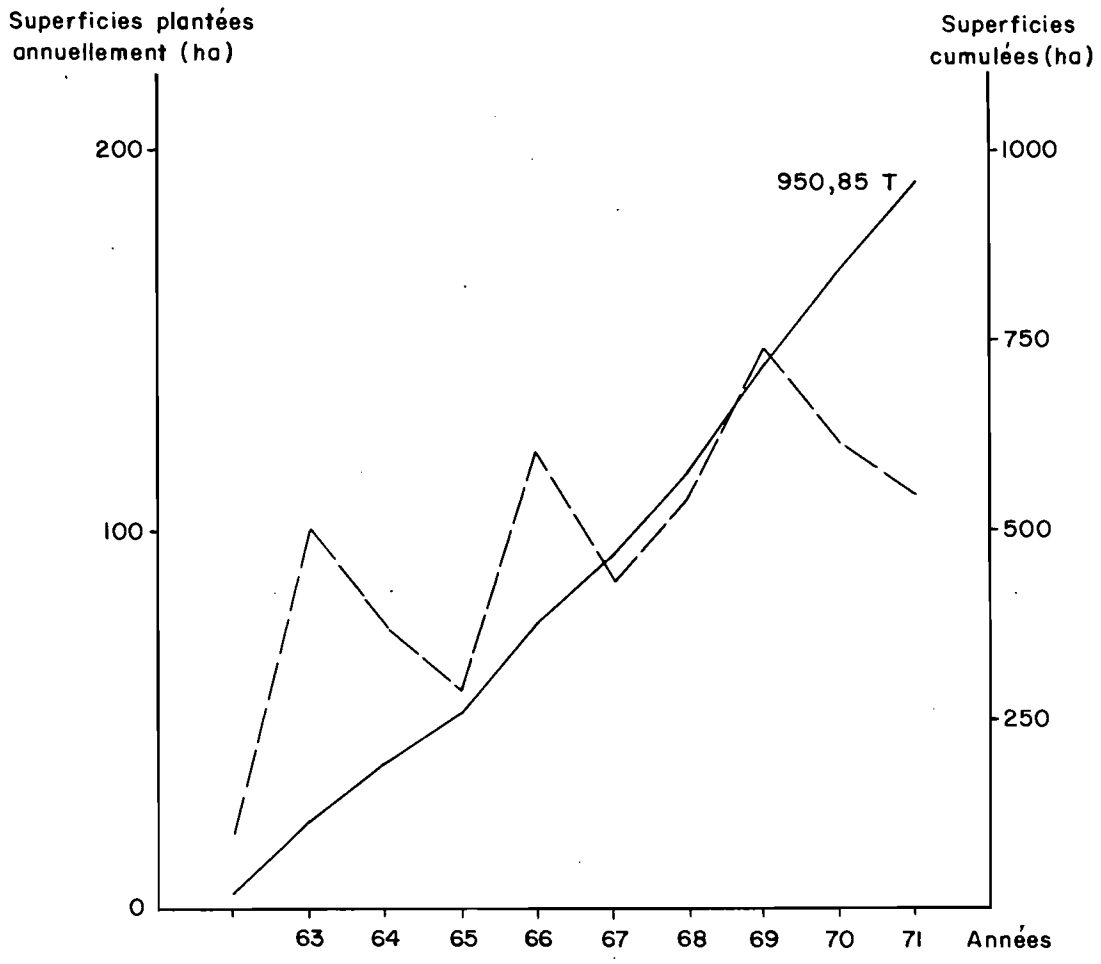

Globalement, les petites plantations sont de loin les plus nombreuses (cf. tableau XVII et figure 15). Près du tiers mesurent moins de 2 hectares et près de la moitié (48 %) moins de 3 hectares. Certains villages semblent à cet égard plus défavorisés que d'autres : la superficie moyenne des plantations villageoises par village varie en effet de 0,96 à 15,31 hectares.

Localités	Superficie globale des P.V. (ha)	Superficie moyenne des P.V. (ha)
Abata	0,96	0,96
Eloka-to	2,75	1,37
Agban -B	20,90	2,09
Aghien	16,25	3,25
Akoyaté	4,29	4,29
Adjamé-B	207,44	4,32
Santé-B	74,54	4,38
Ana	109,26	4,96
Akouédo	10,59	5,29
Eloka-té	173,10	5,58
Achokoi	7,29	7,29
Bingerville	73,08	7,30
Akandjé	68,92	7,65
Danhokro	49,02	8,17
Mbatto-Bouaké	55,87	11,17
Eloka-bac	76,59	15,31
Total	950,85	5,43

Tableau XVII – Répartition des plantations villageoises selon leur taille

Localités \ Superficies plantations (ha)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	20	30	40	50	60	TOTAL
Bingerville	2	1	1	2	1	1									1		1				10
Abata	1																				1
Achokoi								1													1
Adjamé-F	16	7	5	9	3	2	1	1	2							1	1				48
Agban-B	6	2	1			1															10
Aghien	3	1					1														5
Akandjé	2	2	1		1						1	1						1			9
Akouédo				1	1																2
Akoyaté				1																	1
Ana	5	3	4	3	2	1	1	1							1		1				22
Danhokro	1	2		1								1					1				6
Eloka-bac				1	1							1			1			1			5
Eloka-té	11	8	5	2							1	1	1			1				1	31
Eloka-to	2																				2
Mbatto-Bouaké	1		1	2															1		5
Santé-B	3	5	3	2	1						3										17
Total	53	31	21	24	10	5	4	2	2	4	2	3	1	3	2	4	2	1	1		175
%	30,3	17,8	12,0	13,7	5,8	2,8	2,3	1,1	1,1	2,3	1,1	1,7	0,6	1,7	1,1	2,3	1,1	0,6	0,6		100

Fig. 15 -

RÉPARTITION DES PLANTEURS VILLAGEOIS DU SECTEUR DE BINGERVILLE SELON LA TAILLE DES PLANTATIONS VILLAGEOISES

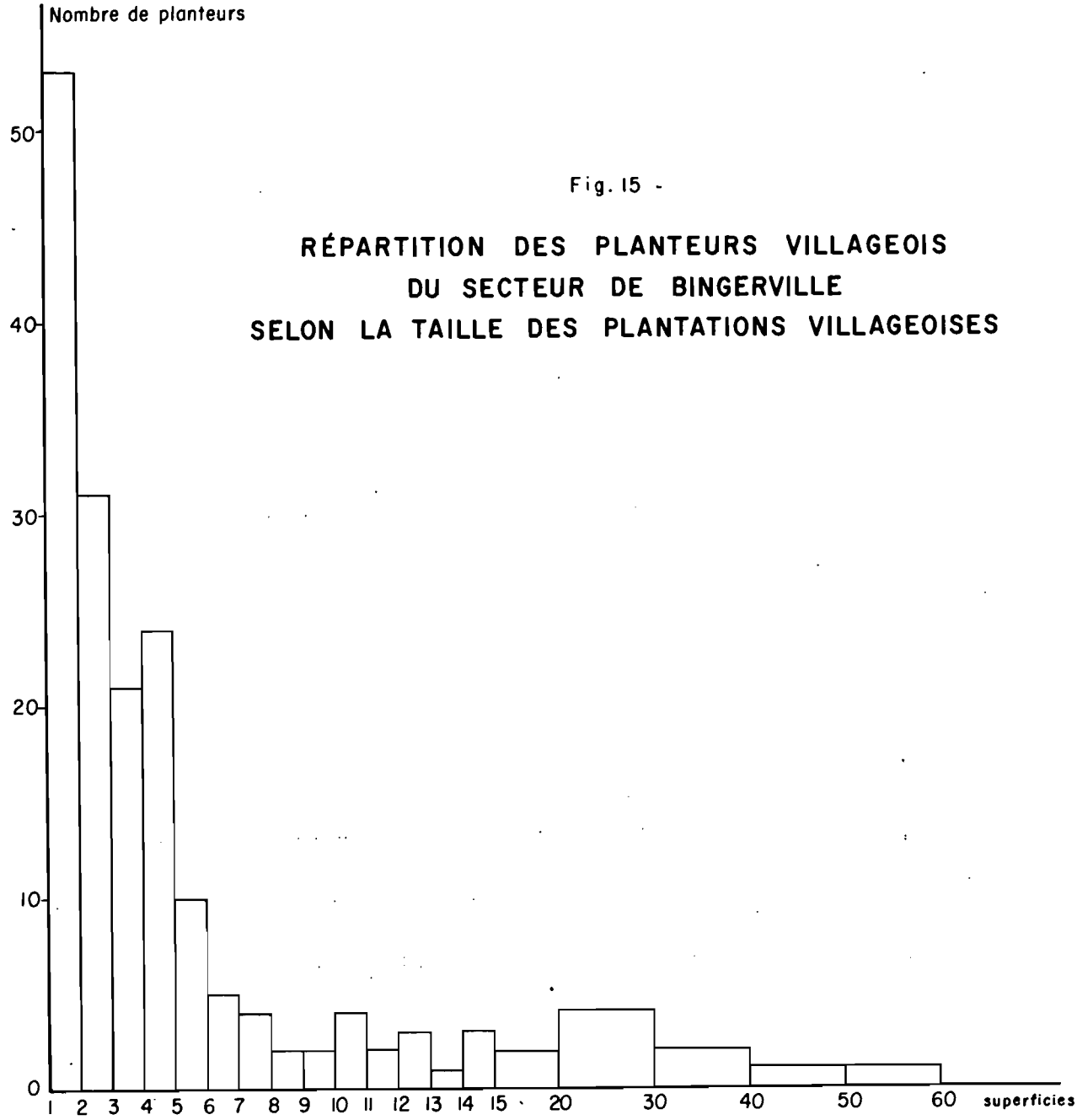

On verra ultérieurement la cause et la portée de ces inégalités. A priori, tous les villages ont les mêmes chances, les planteurs étant soumis au même contrat, contrat qui repose sur des principes bien définis, concernant la plantation elle-même, les rapports qui lient le planteur et la SODEPALM pour sa création, son exploitation, sa production. Voici quel doit être l'apport des deux parties :

Année	Côté planteur	Côté SODEPALM
Année qui précède la plantation	Choix du terrain dans le "rayon de collecte économique" (à 20 km maximum de l'huilerie)	Enregistrement de la demande Conseils techniques
Année de plantation	Défrichement Trouaison, rebouchage, semis graines de couverture Plantation Entretien	Piquetage préliminaire Piquetage plantation Fourniture graines de couverture Fourniture plants Fourniture grillage Fourniture engrais
1re et 2me années	Entretien : ronds, sarclage, paillage, épandage d'engrais	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
3me année et suivantes	Entretien : ronds, épandage d'engrais	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
A partir de la 4me année	Livraison des régimes à la SODEPALM obligatoire	Ramassage hebdomadaire des régimes Gains remis au planteur chaque mois sauf retenues pour fournitures
A partir de la 10me année	Remboursement à la SODEPALM	Même chose, mais gain allégé des frais de remboursement

Financièrement, chaque hectare de plantation villageoise représente pour la SODEPALM une dépense de 128.000 francs CFA. Sur ce montant le Gouvernement a décidé de ne faire rembourser aux planteurs que 63.000 francs CFA. Les dépenses et remboursements sont organisés de la façon suivante :

- Aides non remboursables (prestations gratuites)

1 - Mise en place des plants (piquetage, arrachage des plants et chargement, transport, grillage, graines de couverture, engrais, matériel, etc.)	10.400 francs
2 - Encadrement	31.700 francs
3 - Frais généraux	14.200 francs
4 - Frais de gestion	3.200 francs
5 - Conseils techniques (diagnostic foliaire, analyses)	2.000 francs
6 - Cadastrage	4.300 francs
TOTAL.....	65.800 francs

- Aides remboursables (prestations payantes)

1 - Coût des plants	35.000 francs
2 - Fournitures d'engrais et produits phytosanitaires (3 ans 1/2)	8.000 francs
TOTAL.....	43.000 francs

- Avances remboursables

1 - Crédits en espèces pour le défrichement	8.000 francs
2 - Crédits en espèces pour l'entretien	12.000 francs
TOTAL.....	20.000 francs

Le taux d'intérêt pour le prêt de 63.000 francs accordé à tout "planteur bénéficiaire" est de 2 %. Les contrats de ce prêt ont été passés avec la CNCA, Caisse Nationale de Crédit Agricole.

C'est un "chef de groupe" qui assure le contact entre la SODEPALM et le planteur. Il y en a 3 pour un secteur comme le secteur de Bingerville. Ils sont sous la responsabilité du chef de secteur, lui-même sous la coupe du "chef de région".

Ainsi les plantations villageoises, bien qu'appartenant à des particuliers, sont-elles étroitement dépendantes de la SODEPALM. Le mode de gestion et d'exploitation toutefois est libre et individuel, et met le planteur seul en cause. Avant d'aborder les problèmes du planteur, voyons comment est organisée matériellement l'exploitation de ce modèle qu'est censée représenter pour lui la plantation industrielle.

B - L'exploitation : infrastructure et équipement

Elle repose sur une infrastructure simple mais complète, sur un encadrement léger, mais fortement hiérarchisé. L'organisation est la même que dans tous les complexes du groupe. Les constructions sont concentrées autour d'un château d'eau, grâce auquel on les repère de loin lorsque la fumée de l'usine n'est pas visible. Elles sont situées en gros à quelques 10 kilomètres de Bingerville, au coeur de la plantation industrielle.

La gestion est assurée dans un petit bâtiment administratif entièrement climatisé, dans lequel sont conservées toutes les archives afférentes à l'exploitation de la plantation industrielle et au système de collecte des plantations villageoises. Les centres d'accueil des planteurs villageois - un par secteur - sont indépendants, du fait de la nécessité de n'être pas trop excentrés par rapport aux planteurs. Celui du secteur de Bingerville, par exemple, est construit juste à la sortie de Bingerville. A côté du bâtiment administratif se trouvent le garage, le hangar et le magasin pour le matériel et pour les fournitures nécessaires à l'entretien des plantations. De l'autre côté de la piste - couverte de macadam à cette hauteur - se dresse depuis 1968 l'usine, flanquée d'un bâtiment administratif de même type que le premier. Sa gestion est en effet tout à fait autonome par rapport à celle de la plantation.

Tout autour enfin, sauf au niveau de l'usine où il y a certains jours beaucoup trop de fumée, sont rangées les cases d'habitation : des villas climatisées pour les cadres, plus ou moins grandes et cossues selon leur grade, plus ou moins isolées et fleuries également, et un gros village pour les manoeuvres, dont la construction en matériaux définitifs ne fut entreprise qu'en 1968 seulement, et fut achevée au début de l'année 1972. Ceux-ci y sont logés plus ou moins confortablement selon leur catégorie et leur statut matrimonial. Un célibataire, 1re catégorie, c'est-à-dire au plus bas échelon, dispose d'une place dans une chambre à trois, non meublée, mais avec l'électricité. Il a en outre accès aux sanitaires communs. Un manoeuvre 6me catégorie a droit, s'il a une nombreuse famille, à deux pièces plus une cour,

avec également accès aux sanitaires communs. Toutes ces cases sont construites selon un modèle et un plan types, qui tendent à donner au village un air gai et coloré.

Trois ou quatre bâtiments au service de la communauté ont été construits, comme il se doit dans tout village digne de ce nom : l'église et la mosquée, orgueil de la SODEPALM, l'école, décorée extérieurement de fresques multicolores, le centre médico-social, le marché, c'est-à-dire en fait un vaste préau de style moderne. Une lacune : aucune boutique officielle. Une Chaîne-Avion est prévue, mais n'a pas encore été mise en place. Un "économat" assure la vente hebdomadaire de l'huile à 35 francs le litre et accessoirement d'autres denrées courantes comme le riz. Un Mossi tient une petite boutique l'après-midi. Sa femme s'en occupe le matin. Ils étaient ainsi 3 manoeuvres autrefois à faire du commerce de façon plus ou moins autorisée. A la suite du mouvement de révolte du mois d'Avril 1972 - dont il sera fait état ultérieurement - il n'en reste plus qu'un. L'un a été renvoyé, l'autre est parti. Le troisième fait des affaires, car il n'y a pas de camion de ramassage tous les jours et Bingerville est à 10 kilomètres.

Ainsi est structuré le coeur du complexe, qui regroupe tout ce qu'il faut pour une exploitation rationnelle des plantations et de leur production. Ces installations sont dotées d'un équipement, d'un parc à engins et d'un outillage apparemment au point et efficaces.

Du point de vue de son équipement, l'huilerie semble techniquement satisfaisante : "L'équipement électrique de cet ensemble est d'une technique originale, mise au point au cours d'une longue expérience en matière d'installations industrielles télé-commandées. Conçue et réalisée par la Société Charles MILDE, Fils et Cie, et sa filiale SAFIE-ABIDJAN, cette installation, préalablement montée et essayée en atelier à Paris, a donné toute satisfaction lors de sa mise en service" (1).

L'énergie nécessaire à son fonctionnement est produite par deux turbines à vapeur, à contre-pression, entraînant chacune un alternateur de 320 kilowatts. Le combustible utilisé est constitué par les fibres et coques, résidus du traitement des fruits de palme. Deux groupes électrogènes Diesel de 120 kilowatts chacun sont prévus en cas d'arrêt. L'usine fonctionne sans interruption, presque en circuit fermé. Sa conduite "pourrait sans doute être assurée par un seul agent qualifié, à partir d'un poste de commande central,

(1) L. de REINGARD : "Equipement électrique moderne d'une nouvelle huilerie de palme en Côte d'Ivoire", in Oléagineux, n° 1, janvier 1968, p. 43.

groupant en un bloc unique l'ensemble des tableaux contrôlant aussi bien la centrale que les ateliers" (1). Il faut tout de même actuellement une soixantaine de personnes, dont 25 manoeuvres, pour assurer sa marche.

Achevées en octobre 1967, les installations furent inaugurées le 4 janvier 1968 par le Président de la République. Leur inauguration ouvrait la phase productive de la SODEPALM :

"Eloka est le maillon de tête d'une chaîne qui, dans le domaine des oléagineux, va contribuer à hisser la Côte d'Ivoire au niveau de l'économie la plus moderne" (2).

Depuis, évidemment, des huileries plus importantes ont été créées, entre autres celle d'Ehania, dont la capacité pourra atteindre 60 tonnes à l'heure, alors que celle d'Eloka ne peut dépasser 20 tonnes. Eloka reste néanmoins un symbole, c'est l'huilerie la plus visitée de la Côte d'Ivoire.

Le parc à engins, qui permet son approvisionnement régulier et la coordination entre les différents services, comprenait au début de l'année 1972 :

- 4 camions ordinaires
- 4 camions de collecte pour les plantations villageoises
- 4 camions de récolte pour la plantation industrielle
- 5 voitures de chantier, dont 1 ambulance
- 12 tracteurs (modèles Renault et Ferguson)
- 1 grader pour l'entretien des pistes (modèle Richier)

Au cours de l'année 1972, ont été acquis :

- 3 nouveaux camions de récolte
- 4 camions Hiab dotés de grues
- 2 brouettes Sambron, plus des dumpers pour le transport des régimes entre les "interlignes"
- 3 mobylettes
- 1 girobroyeur
- 1 épandeur d'engrais

Les camions spécialement conçus pour le ramassage des régimes ne sont utilisés par la SODEPALM que depuis 1970. Un camion de ce type "est nanti d'une girafe hydraulique. Par un simple geste sur levier de commande, la "grue girafe" dépose à côté des régimes une cage suspendue à un peson. La cage est chargée facilement. Son contenu est pesé et en manoeuvrant de nouveaux leviers, on la fait remonter au-dessus de la benne où elle s'ouvre pour laisser tomber son chargement" (3). On met ainsi 2 heures au lieu de 6 pour

---

(1) L. de REINGARD : article cité, p. 45.

(2) P. BOYE : "Inauguration de l'huilerie de la SODEPALM à Eloka", in Oléagineux, n° 3, mars 1968, p. 157.

(3) PALM ECHOS : novembre 1970, n° 15.

remplir un camion de 6,5 tonnes. La pesée des régimes sur balance romaine à l'arrière des camions prenait du temps autrefois. Le ramassage est en outre facilité aujourd'hui par un réseau de pistes entretenues et un découpage savant des secteurs en circuits de collecte.

C'est en 1970 que fut créé un service spécial de collecte. "Cinq zones d'influence regroupant plusieurs secteurs villageois ont été définies. Cinq assistants de collecte travaillent sur place en liaison avec le Service de collecte basé à Abidjan. Chaque Secteur Villageois est découpé en circuits de collecte correspondant à un jour de la semaine réservé au ramassage des productions villageoises qui sont aussitôt transportées aux Huileries. Les secteurs sont subdivisés en 2, 3, 4 ou 5 circuits selon leur importance" (1).

Le secteur de Bingerville pour sa part est divisé en 4 circuits de collecte (cf. figure 16), qui seront réaménagés en 5 en 1973. Chacun représente environ 200 kilomètres. Un même camion met en gros 8 heures, c'est-à-dire une journée de travail, pour couvrir 100 kilomètres.

L'entretien des pistes, comme de l'ensemble des blocs, dépend depuis 1971 non plus d'une Section des Travaux Publics, mais d'un Département du Génie Civil. Le nombre des brigades d'intervention est passé de 4 à 8. Les pistes demandent en effet sans arrêt à être remaniées, en raison du passage répété des camions, qu'il s'agisse des camions de ramassage ou des camions de transport de l'huile de Palmivoire. De leur bon entretien dépendent la rapidité du transport des régimes et leur qualité. Il ne faut pas oublier que les fruits du palmier ne souffrent aucune attente. Il n'est pas du ressort de cette étude de 'discuter' de leur qualité, ni de celle de l'huile qui en est tirée (taux d'acidité de cette huile $\simeq 3$ %). Par contre une appréciation quantitative de l'un et l'autre apportera des éléments intéressants pour définir l'ampleur du complexe.

C - La production : évolution et rendements

La plantation industrielle, achevée en 1965, est aujourd'hui entièrement en production. Mais les arbres n'ont pas atteint leur pleine maturité, et les rendements doivent donc s'améliorer dans les années à venir. Les plantations villageoises, quant à elles, ne sont pas toutes en production, puisque bon nombre d'entre elles, comme on l'a vu, ont été créées il y a moins de quatre ans. Donc, d'un côté comme de l'autre, l'approvisionnement de l'huilerie est appelé à s'accroître - surtout lorsque le bac de la lagune Potou sera en service et le secteur d'Alépé intégré -.

---

(1) SODEPALM - PALMIVOIRE - PALMINDUSTRIE : Rapport annuel 1970, p. 24.

Fig. 16 - CIRCUITS DE COLLECTE DANS LES TROIS SECTEURS VILLAGEOIS SITUÉS DANS L'ORBITE DE L'HUILERIE D'ÉLOKA

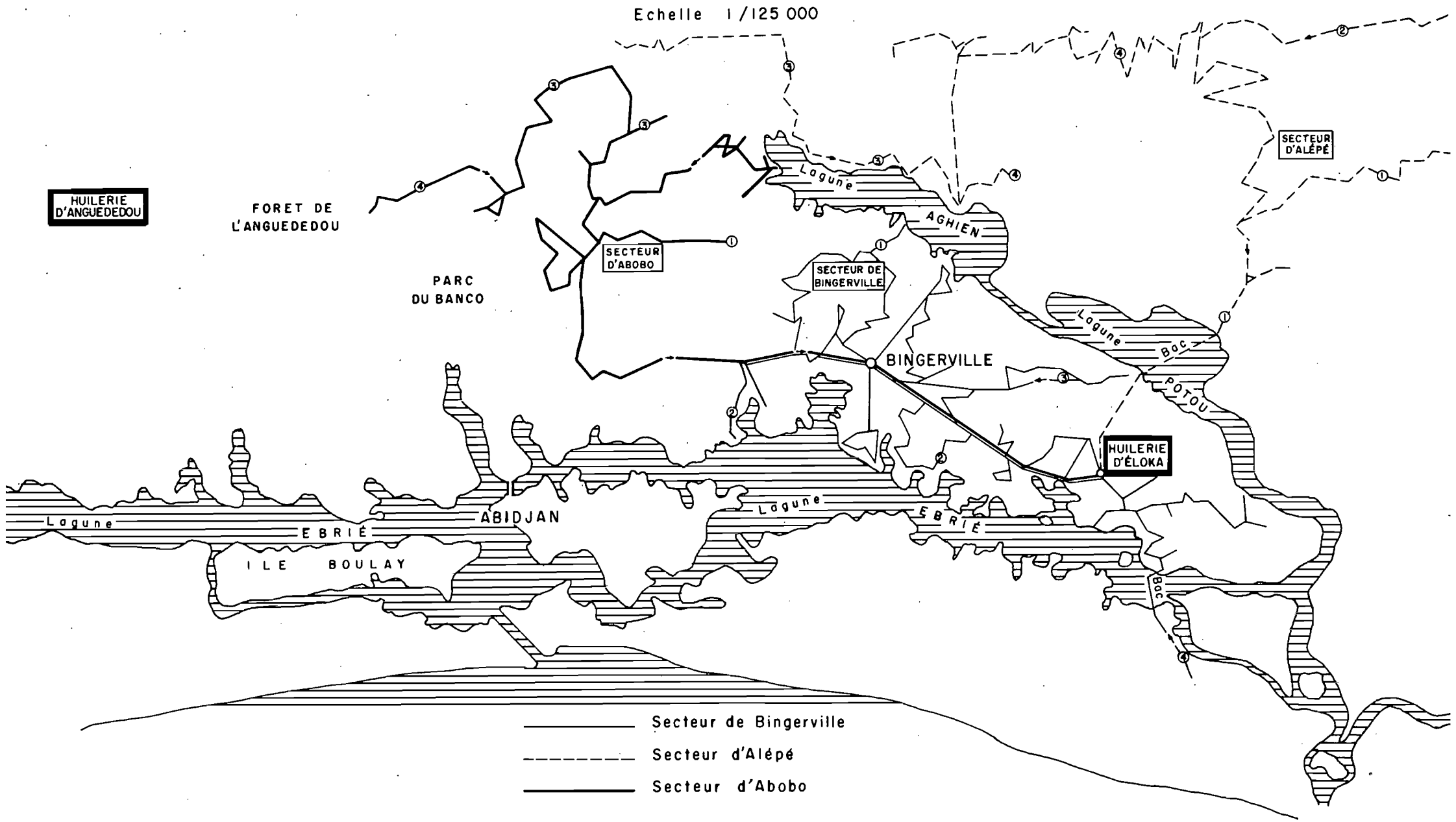

Voici quel est le tonnage de régimes traités annuellement, prévu pour les 10 premières années de fonctionnement de l'huilerie :

Provenance / Années	Plantation industrielle	Plantations villageoises	SPHB	Tounanguié Abaisso	TOTAL
1968	9.052	2.443	3.785	9.566	24.846
1969	16.638	3.971	4.428	-	25.037
1970	23.565	5.720	4.901	-	34.186
1971	30.454	7.583	5.162	-	43.199
1972	34.356	9.308	5.338	-	49.002
1973	36.006	10.914	5.400	-	52.320
1974	36.506	12.331	5.400	-	54.237
1975	36.506	13.356	5.400	-	55.262
1976	36.506	14.106	5.400	-	56.012
1977	36.506	14.506	5.400	-	56.412
1978	36.506	14.756	5.400	-	56.662

D'après ces prévisions, l'approvisionnement de l'huilerie devrait commencer à se stabiliser à partir de 1976, sans toutefois jamais cesser totalement de s'accroître (cf. figure 17). Il ne faut pas oublier à ce sujet que la création des plantations villageoises doit se poursuivre en principe jusqu'en 1979. Malgré cela, en dépit de superficies globales équivalentes et en dépit d'une amélioration progressive de la production villageoise, l'écart semble devoir rester important entre plantations villageoises et plantation industrielle. La production villageoise représentait 26 % de la production industrielle en 1968. Elle devrait normalement en représenter 40 % en 1978, ce qui, bien que meilleur, reste faible.

La réalité, il est vrai, ne coïncide pas toujours avec les prévisions. Le tonnage de régimes reçu à l'huilerie ne progresse pas constamment d'une année à l'autre. On enregistre des pointes, comme en 1970, suivies de chutes l'année suivante (cf. tableau XVIII). Les irrégularités, bien sûr, ont plus de chance d'être le fait des plantations villageoises que de la plantation industrielle. Pourtant les rendements de celle-ci ont aussi des hauts et des bas.

Fig.17-

HUILERIE D'ELOKA: PREVISIONS DES TONNAGES DE REGIMES TRAITES POUR LES DIX PREMIERES ANNEES

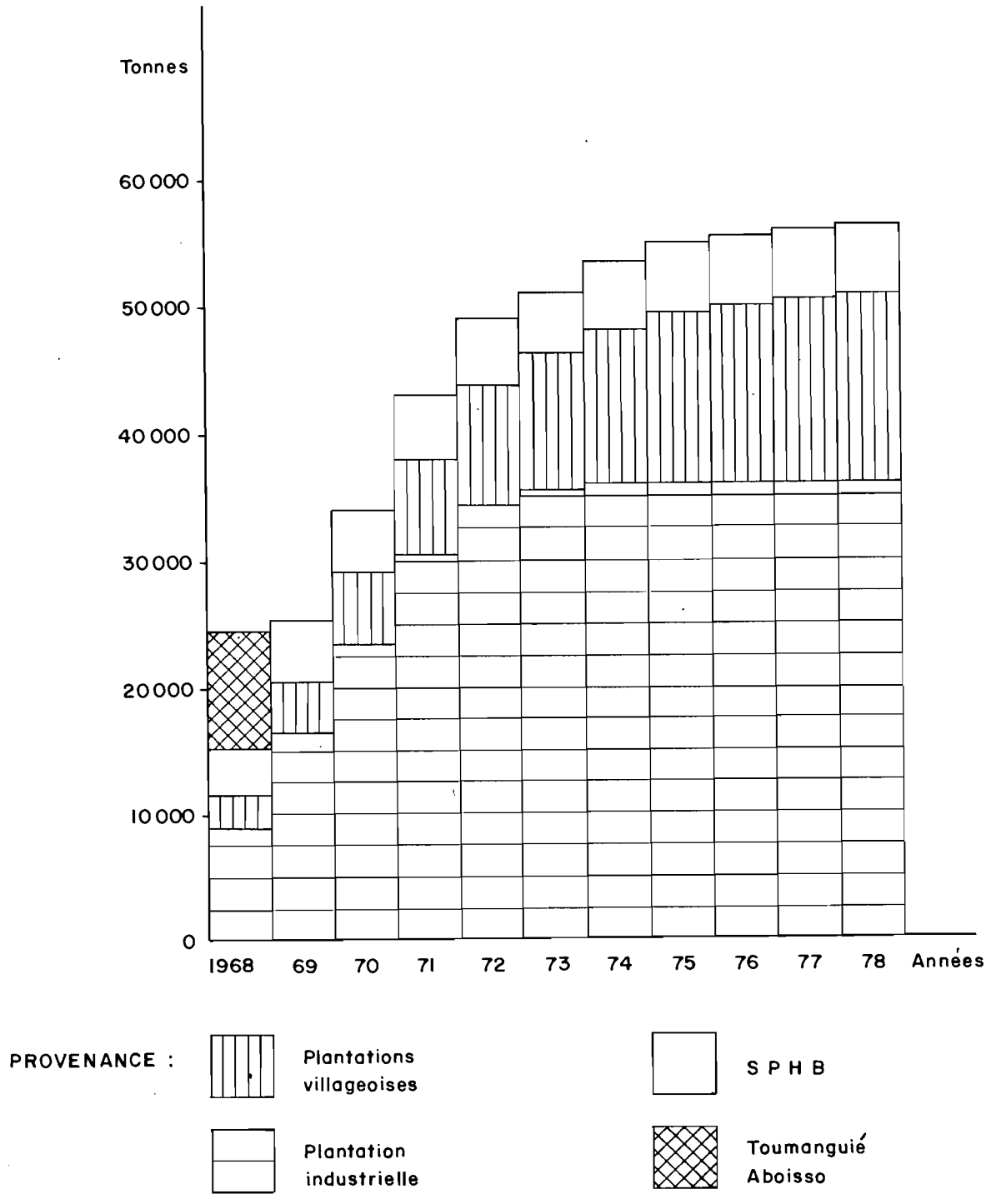

Date de création des parcelles	Années de production				
	1967	1968	1969	1970	1971
1962 (156 ha)	1.194,9 t	1.931,7 t	1.375,0 t	1.068,0 t	2.012,9 t
	7,7 t/ha	12,4 t/ha	8,8 t/ha	19,7 t/ha	13,3 t/ha
1963 (668 ha)	1.473,4 t	4.285,9 t	4.704,0 t	9.401,0 t	7.860,4 t
	2,2 t/ha	6,4 t/ha	7,0 t/ha	14,0 t/ha	11,7 t/ha
1964 (901 ha)			3.817,3 t	6.427,0 t	6.641,2 t
			4,2 t/ha	7,1 t/ha	7,3 t/ha
1965 (956 ha)				5.245,0 t	8.206,2 t
				5,5 t/ha	8,5 t/ha

Ils ne sont pas toujours, comme on le voit, fonction de l'ancienneté des arbres. Les parcelles de 1965 par exemple ont en 1971 des rendements supérieurs à celles de 1964. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette irrégularité. Les conditions climatiques sont fondamentales : non seulement les variations annuelles, mais aussi les variations saisonnières (cf. figures 18 à 22). La saison des pluies est en effet toujours accompagnée d'un accroissement de la production. Il est évidemment difficile d'établir à l'avance des pronostics dans ce domaine. Les autres facteurs naturels sont heureusement moins imprévisibles dans leurs effets. Par contre les conditions humaines peuvent, comme on l'a déjà évoqué, intervenir également de façon inattendue, et bouleverser les prévisions, mais l'infrastructure matérielle et les techniques utilisées sont relativement sûres, surtout en ce qui concerne l'exploitation de la plantation industrielle. Tout est expérimenté par l'IRHO et les surprises sont quasiment impossibles.

L'usine de son côté, bien qu'elle ait été déjà fermée deux fois pour cause de révisions (fin 1971 et fin 1972), n'a jamais eu de défaillances. Tout est prévu, y compris un groupe électrogène pour pallier les pannes éventuelles. Seul un incident technique au château d'eau a pu entraîner l'interruption des machines pendant une semaine en mars 1972, interruption vite rattrapée puisque

celles-ci ne fonctionnent pas encore à plein régime. Les irrégularités d'ordre technique sont donc rares et de toutes les façons moins aléatoires ou de moindre portée que les sautes d'humeur du climat ou de la main d'oeuvre. Certes, à quantités égales, les résultats peuvent changer. Le taux d'extraction par exemple peut aussi bien descendre à 18 % que monter à 28 % (il est en moyenne de 21 % à Eloka), comme cela fut le cas lors de la dernière décade de 1972. Mais là encore, il s'agit davantage d'un caprice du climat, qui influe non seulement sur la quantité mais aussi sur la qualité, que d'une imprécision des techniques utilisées.

Dans l'ensemble donc les variations de la production d'huile suivent de près celles de l'approvisionnement en régimes (cf. tableau XIX et figures 23 à 27). Il en est de même pour la production de palmistes :

1968	:	635,07 tonnes
1969	:	1.211,24 tonnes
1970	:	1.975,10 tonnes
1971	:	1.485,92 tonnes
1972	:	1.846,70 tonnes

L'huilerie d'Eloka évolue normalement, sans incident notable. Le seul point qui mérite d'être souligné est le déficit de la production villageoise, déficit par rapport à la production industrielle d'une part, par rapport aux prévisions d'autre part. Dans le secteur de Bingerville, par exemple, la production de 1971 fut de 2.148,6 tonnes, ce qui ne représente que 70,9 % des prévisions (3.029 tonnes), et celle de 1972 de 3.141,4 tonnes, ce qui, bien que supérieur, ne représente que 80,4 % des prévisions (3.909 tonnes). Mais avant d'aborder ce problème et tous les problèmes relatifs aux plantations villageoises, il convient d'appréhender ceux de la main-d'oeuvre employée par la SODEPALM, notamment la main-d'oeuvre des plantations industrielles, qui en principe exécute le même travail que le planteur villageois. C'est d'elle, plus que du planteur villageois, que dépend tout l'approvisionnement de l'usine. C'est aussi à travers elle, son origine, son statut social, son enracinement dans la région, que l'on pourra véritablement évaluer l'impact du complexe sur le milieu environnant. Elle en est l'élément dynamique, libre d'aller et de venir, et de pactiser avec la région lorsque ce n'est pas la sienne.

Tableau XVIII - Tonnages de régimes reçus à l'huilerie

Années / Décades	1968	1969	1970	1971	1972
1	43,80	285,50	579,20	127,55	406,0
2	217,00	166,30	875,65	-	723,0
3	256,35	498,50	836,50	-	833,0
4	304,30	332,65	1.234,10	379,75	1.105,0
5	713,35	796,95	1.102,40	824,45	1.248,0
6	510,25	768,60	1.152,50	1.201,10	1.041,0
7	395,10	573,40	1.272,50	841,55	-
8	498,70	981,85	1.782,30	1.164,75	575,0
9	468,75	514,95	2.235,45	1.980,65	1.463,0
10	812,55	794,70	1.927,30	1.433,25	2.273,0
11	591,00	762,95	2.617,70	2.139,7 5	1.937,0
12	879,85	928,75	2.579,80	1.007,00	2.529,0
13	901,60	433,75	1.554,70	1.706,25	2.743,0
14	650,80	830,05	1.891,85	1.597,45	2.421,0
15	715,15	944,55	2.230,30	1.613,50	3.093,0
16	697,60	876,15	2.295,15	1.443,00	2.005,0
17	881,35	711,55	1.816,60	1.508,95	1.597,0
18	676,70	991,35	1.465,30	1.425,50	1.059,0
19	470,30	503,25	1.299,20	1.215,90	1.550,0
20	571,35	401,45	1.041,80	849,10	949,0
21	679,20	538,20	828,65	346,30	999,2
22	338,30	514,90	778,30	1.598,85	726,9
23	410,30	519,45	772,75	701,10	916,8
24	329,00	513,65	732,85	1.038,10	802,5
25	404,15	828,25	1.081,35	685,58	992,7
26	373,00	608,70	1.006,95	1.114,95	752,3
27	604,85	788,65	1.291,75	624,40	583,7
28	439,35	550,80	1.198,50	818,85	714,4
29	533,95	785,60	920,55	787,35	927,5
30	808,50	752,80	471,25	681,30	1.188,3
31	714,05	681,45	723,55	916,95	764,3
32	814,45	849,10	1.065,05	585,70	1.177,7
33	536,90	717,10	1.132,25	683,10	357,3
34	746,70	642,60	585,30	-	-
35	540,35	611,60	322,10	-	-
36	424,45	674,65	487,60	-	-
Total	19.953,35	23.675,70	45.189,00	32.983,78	40.391,3

Fig. 18 - **HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1968**

TONNAGE DE RÉGIMES REÇUS

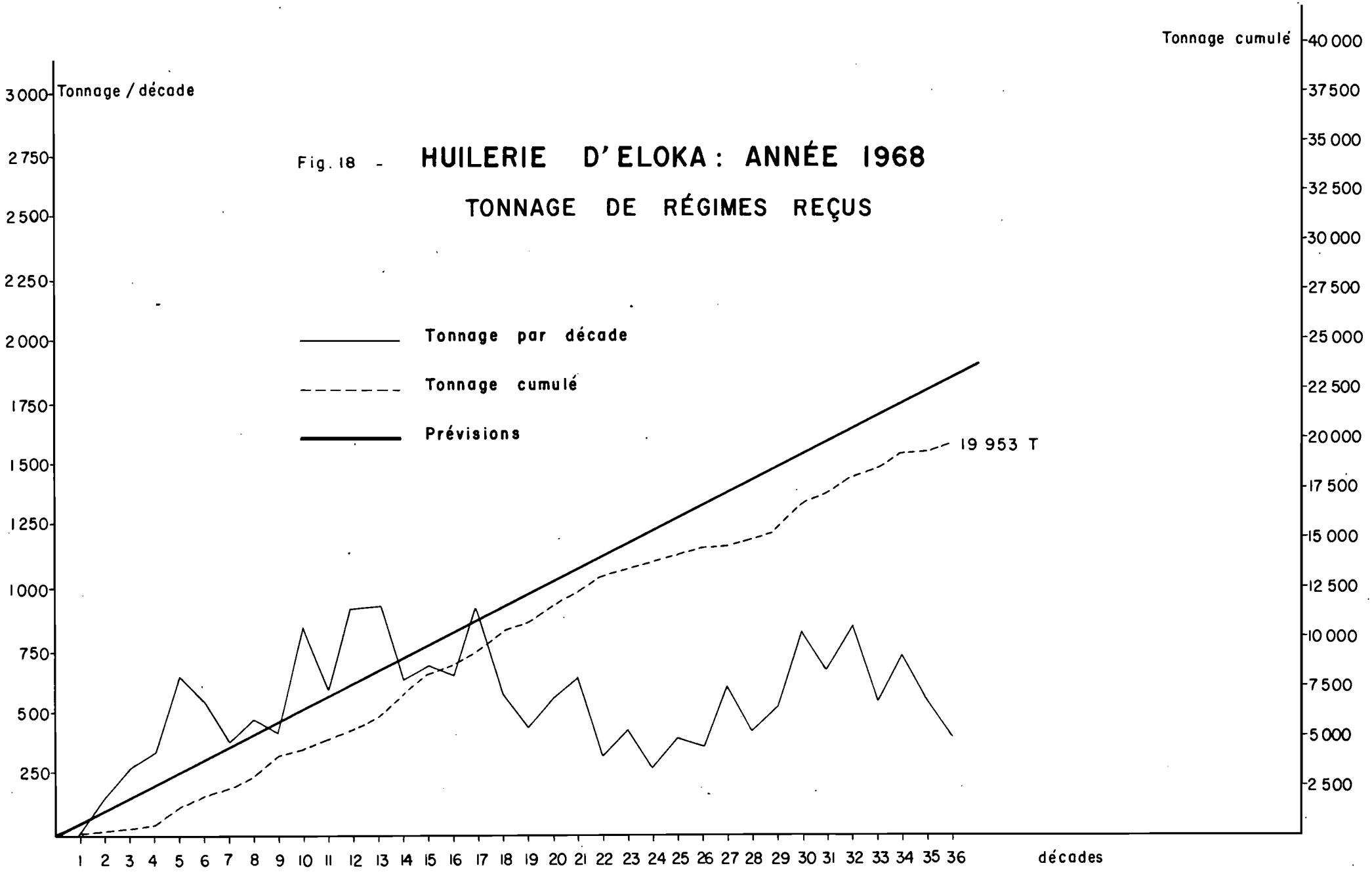

Fig. 19 - **HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1969**

TONNAGE DE RÉGIMES REÇUS

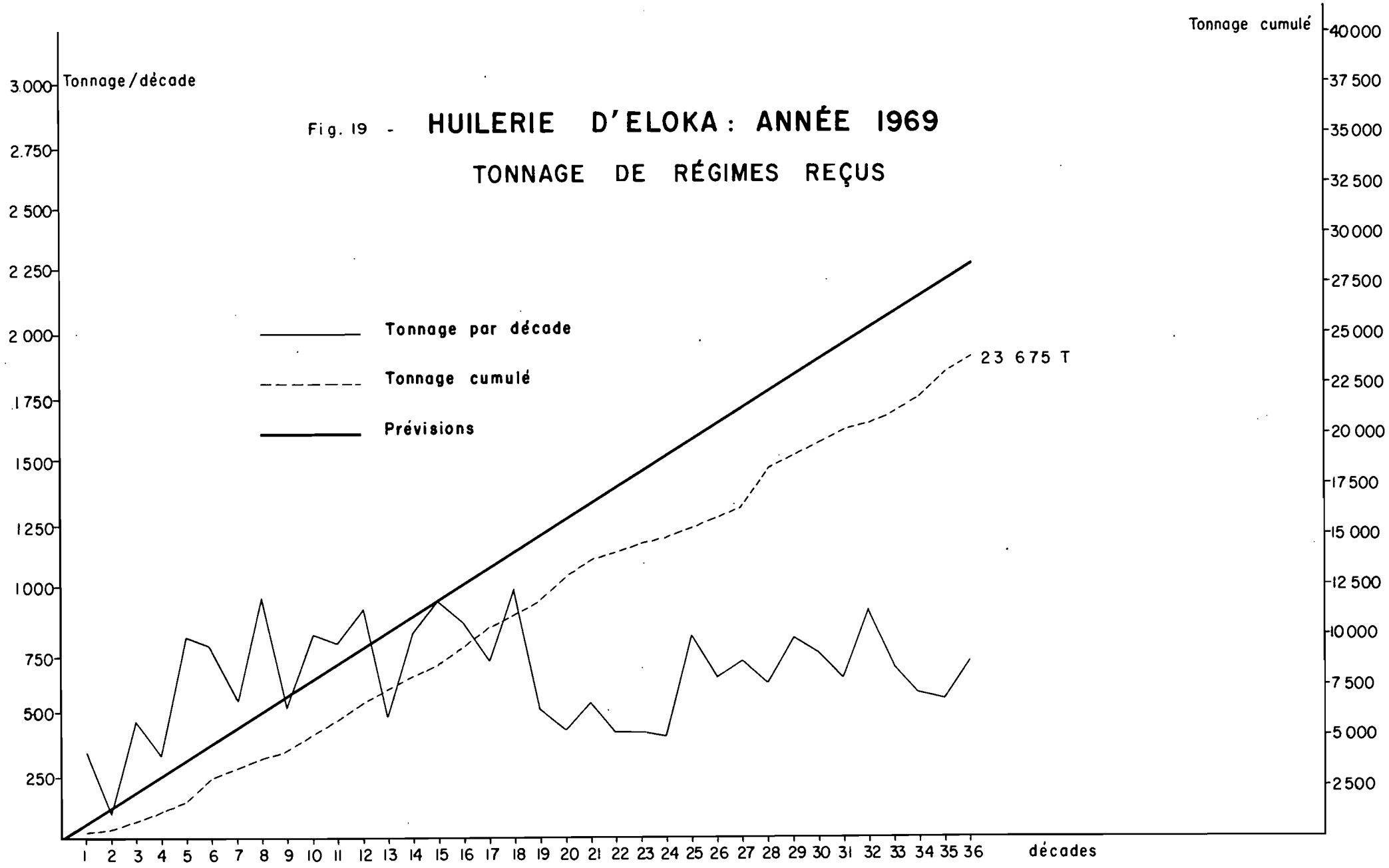

Fig. 20 -

HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1970

TONNAGE DE RÉGIMES REÇUS

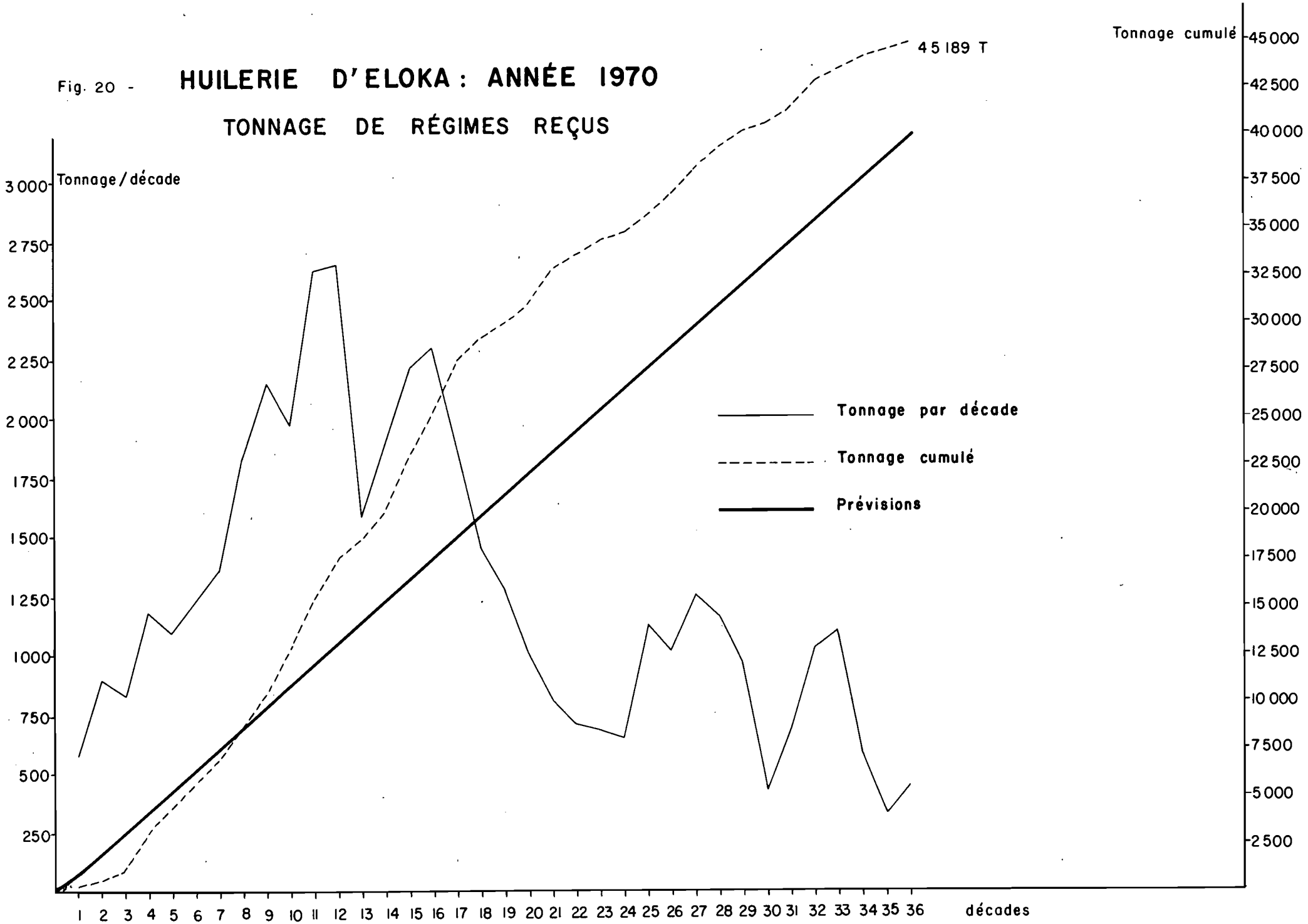

Fig. 21 -

HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1971

TONNAGE DE RÉGIMES REÇUS

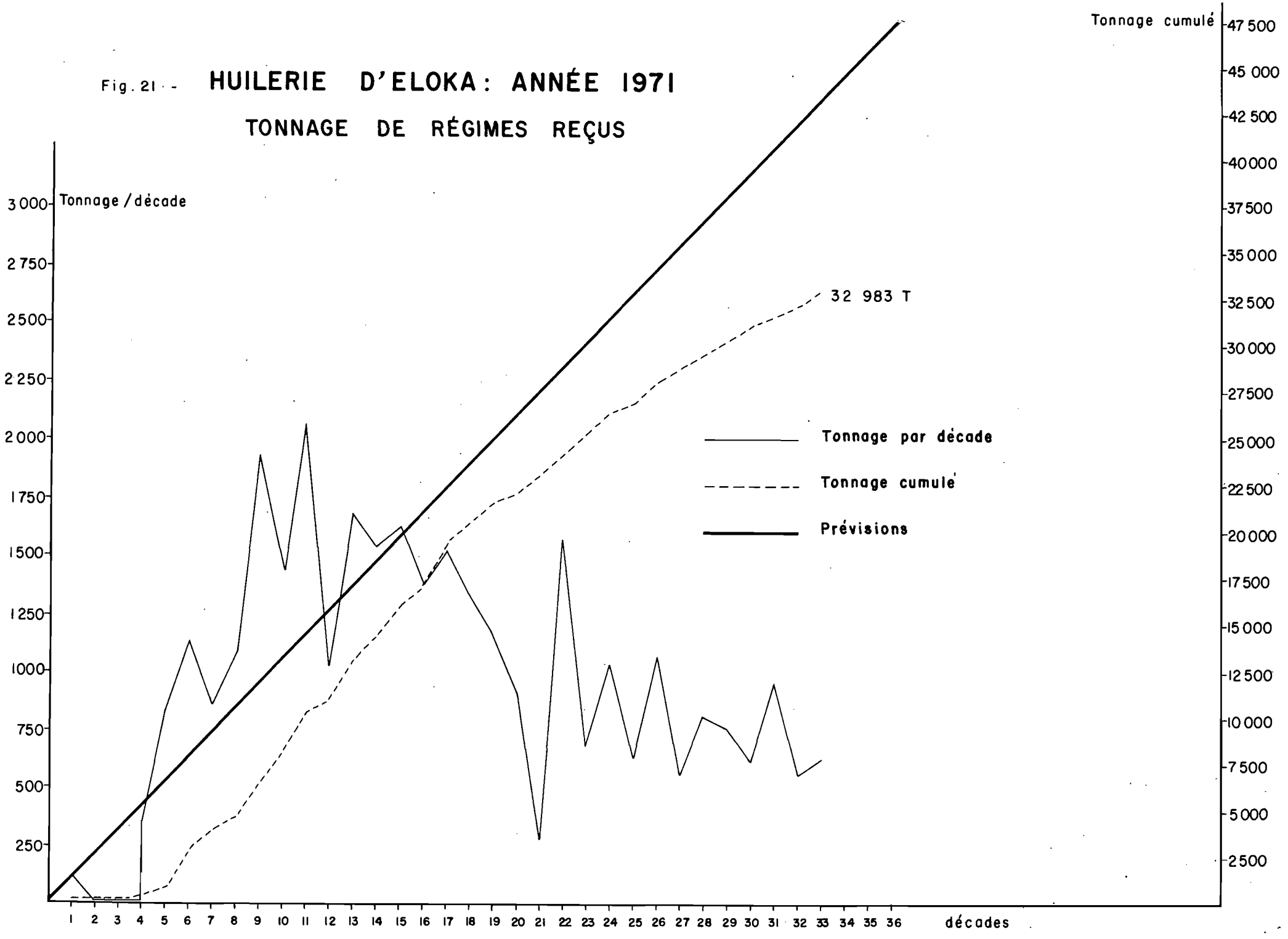

Fig. 22 - HUILERIE D'ELOKA: ANNEE 1972

TONNAGE DE REGIMES REÇUS

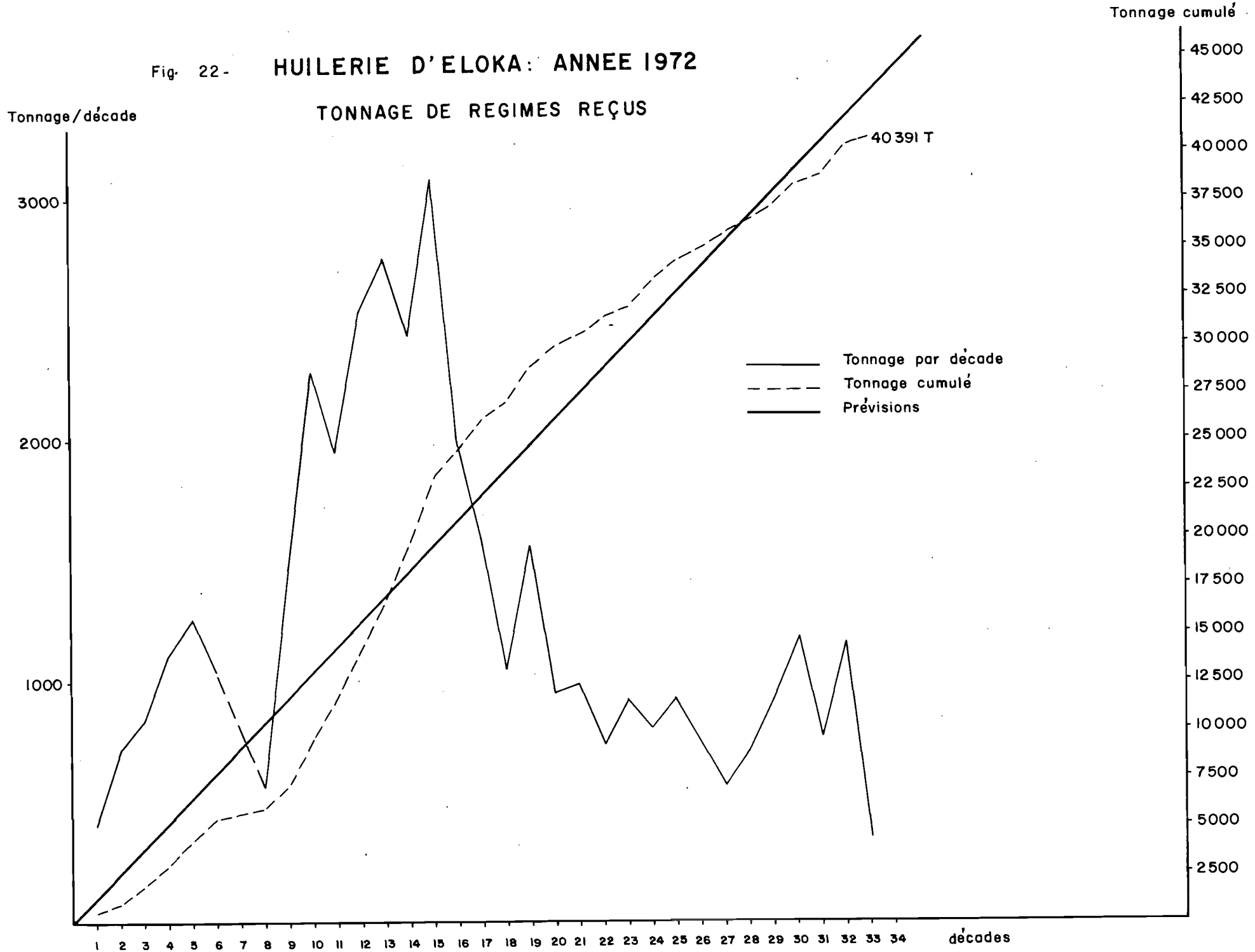

Tableau XIX - Tonnages d'huile produite

Années / Décades	1968	1969	1970	1971	1972
1	-	19,700	223,05	202,55	58,0
2	-	-	79,95	-	175,0
3	-	58,050	142,15	-	187,0
4	74,60	151,950	241,85	-	250,0
5	168,30	-	263,45	-	270,0
6	114,30	300,10	120,80	282,60	207,0
7	39,85	119,70	261,15	99,40	-
8	117,15	20,30	282,25	217,60	117,0
9	94,80	199,50	490,65	315,10	298,0
10	113,65	139,15	378,10	297,70	452,0
11	76,60	179,40	556,75	432,70	391,0
12	171,15	60,05	561,60	320,00	550,0
13	135,05	137,80	416,80	261,45	598,0
14	173,80	197,85	394,80	292,80	515,0
15	96,80	118,30	278,80	237,25	683,0
16	138,95	338,15	523,55	425,95	443,0
17	157,85	-	338,65	319,35	399,0
18	97,30	315,70	399,65	397,40	233,6
19	96,75	79,80	58,90	302,20	320,6
20	75,45	155,60	-	121,85	207,6
21	135,80	38,80	99,80	143,25	191,4
22	137,30	136,60	641,95	139,55	149,5
23	38,85	77,10	157,70	201,80	179,0
24	78,50	19,60	119,70	328,80	169,5
25	58,30	213,75	239,10	161,25	168,0
26	95,85	19,25	-	239,40	146,5
27	58,40	174,75	282,20	119,25	109,2
28	78,15	116,30	201,30	138,60	138,2
29	-	116,80	224,25	177,85	190,9
30	134,9	160,15	181,45	98,85	237,6
31	137,55	20,30	-	119,20	157,5
32	274,25	220,40	162,00	181,60	246,7
33	137,85	101,80	201,75	258,35	102,7
34	169,3	181,55	244,50	-	-
35	79,15	40,35	20,85	-	-
36	78,70	101,70	80,35	-	-
37	-	137,00	-	-	-
Total	3.634,20	4.467,50	8.859,50	6.832,85	8.490,0

Fig. 23 - HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1968

QUANTITÉ D'HUILE PRODUITE

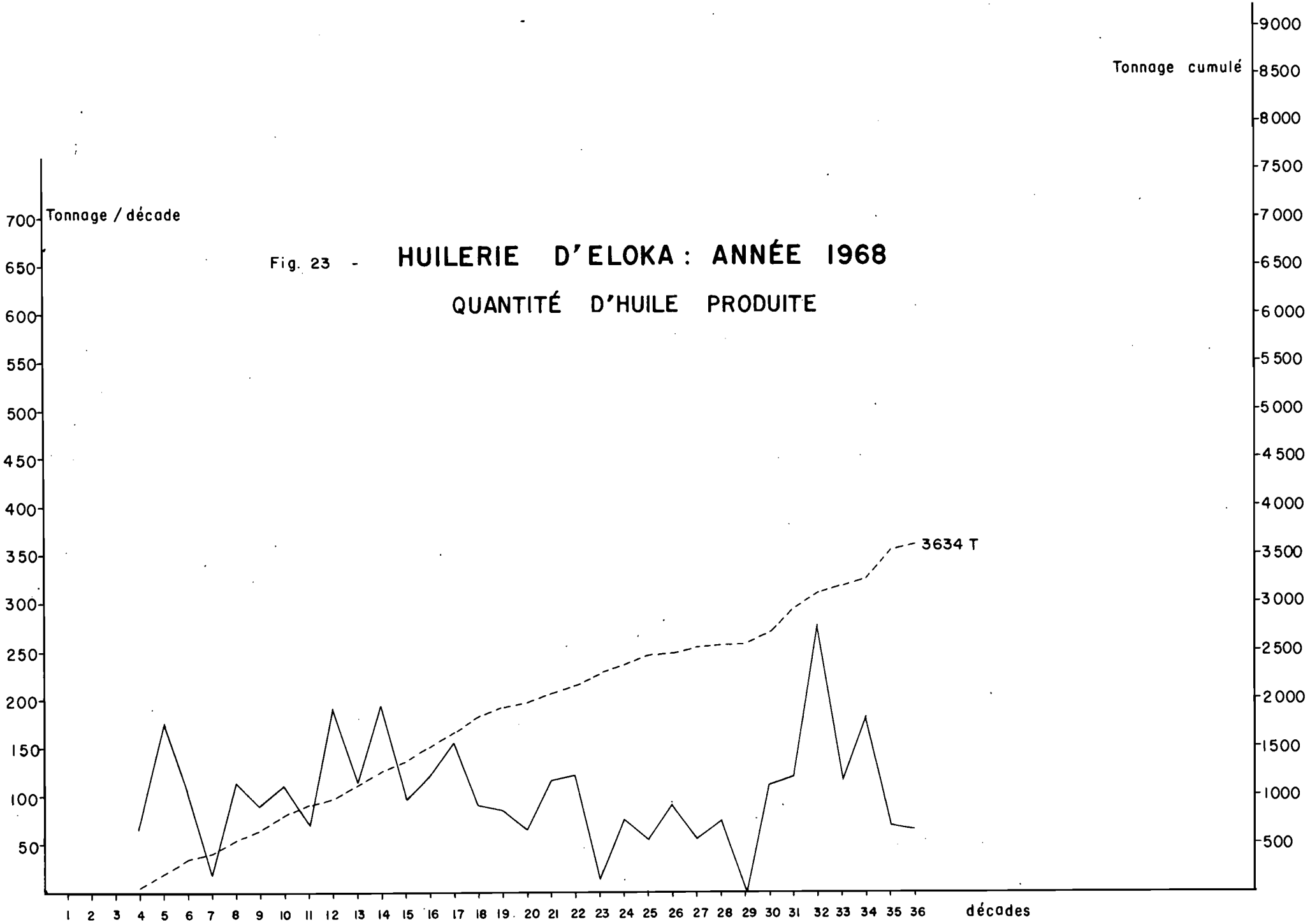

Fig. 24 -

HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1969

QUANTITÉ D'HUILE PRODUITE

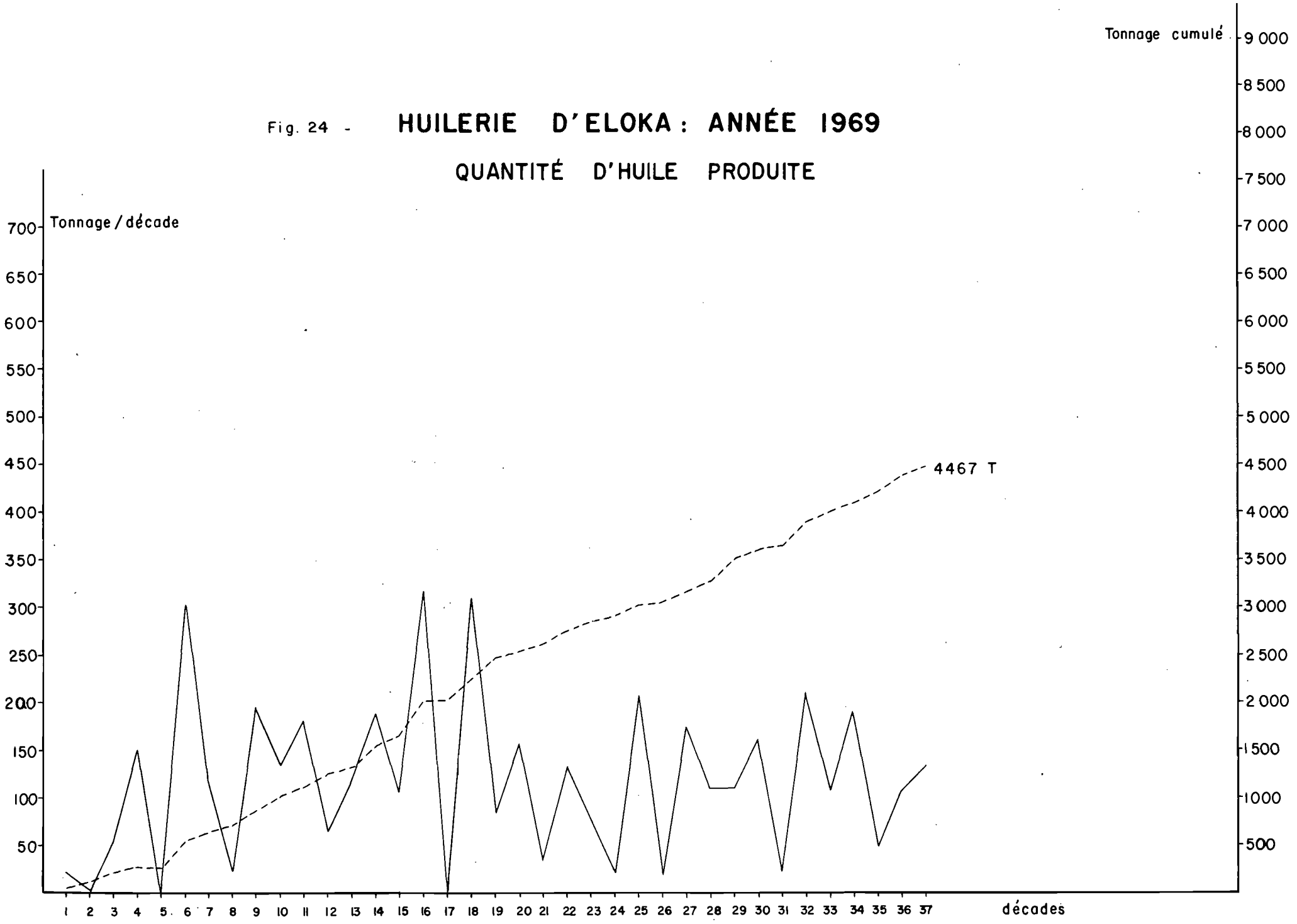

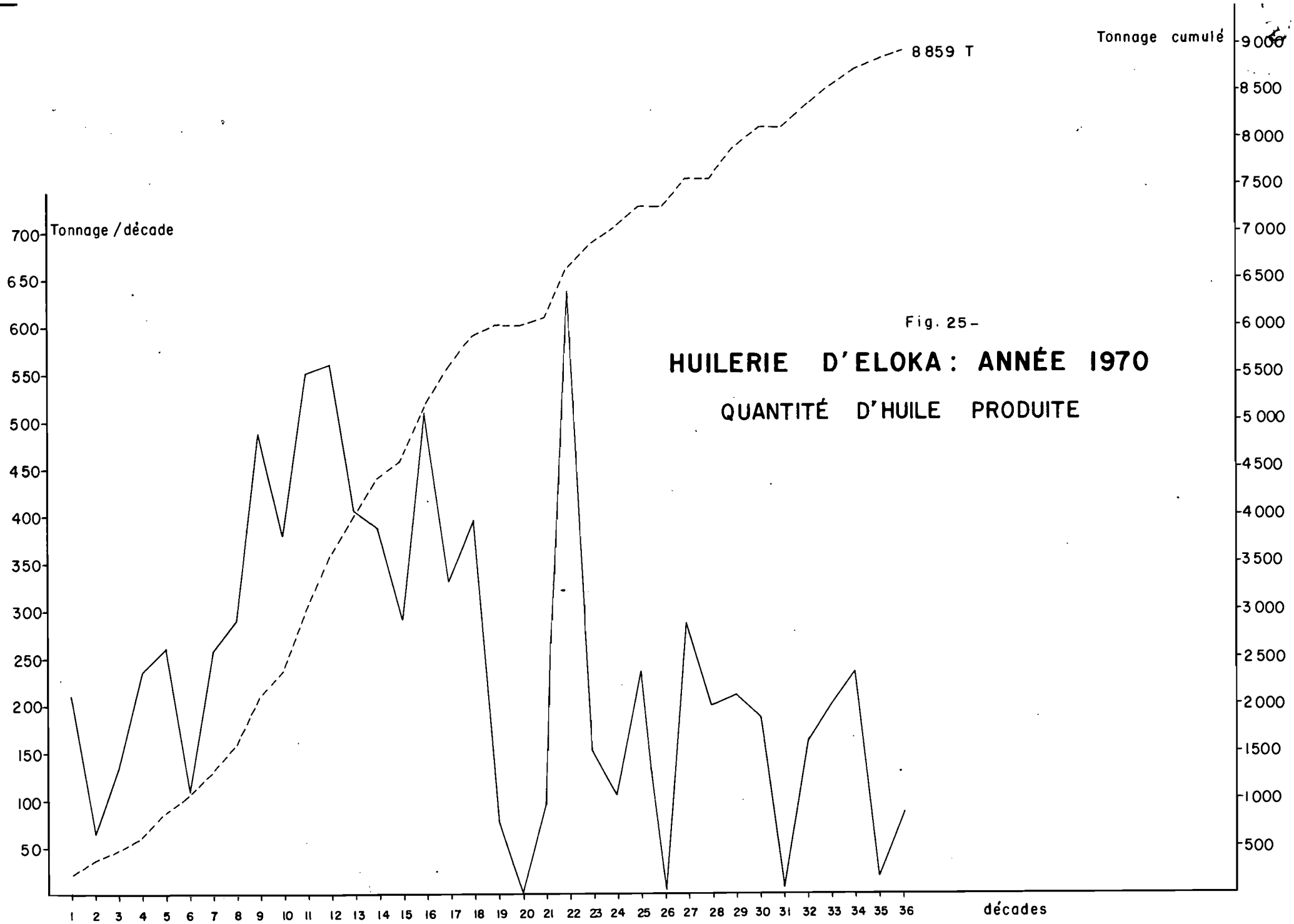

Fig. 25-

HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1970

QUANTITÉ D'HUILE PRODUITE

Fig. 26 -

HUILERIE D'ELOKA : ANNÉE 1971

QUANTITÉ D'HUILE PRODUITE

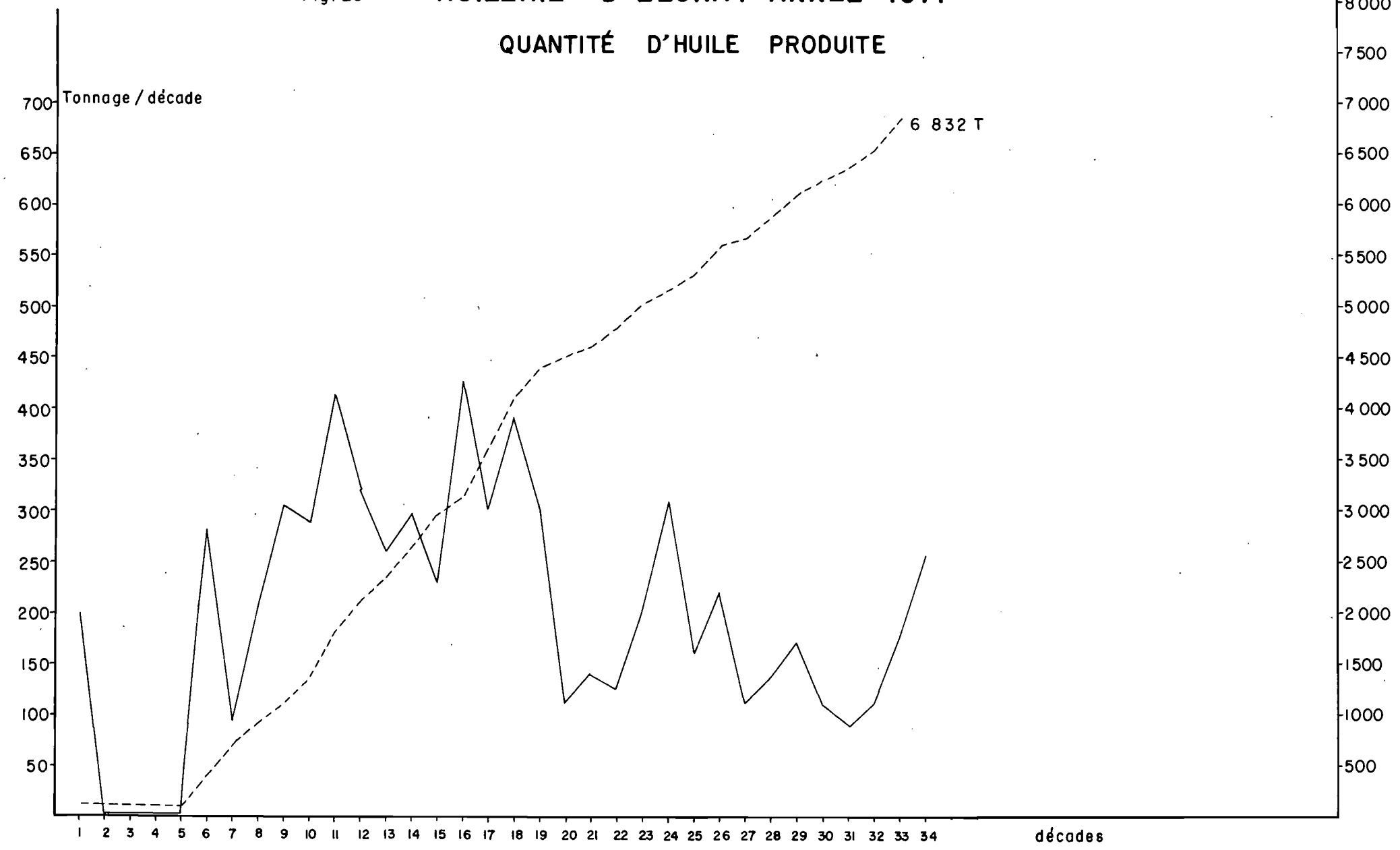

Fig. 27 -

HUILERIE D'ELOKA: ANNEE 1972

QUANTITE D'HUILE PRODUITE

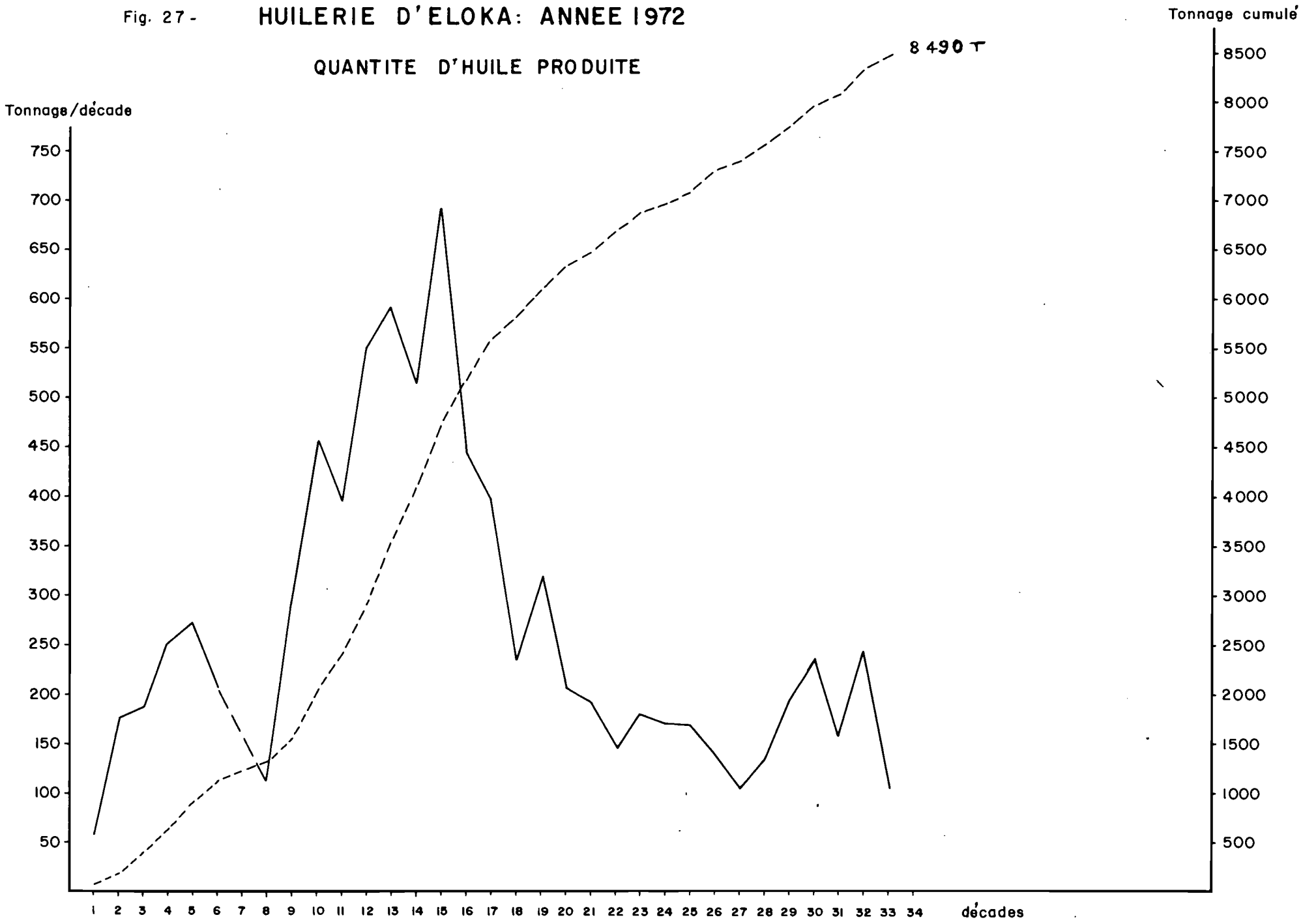

IV - L'IMPLANTATION HUMAINE DE LA SODEPALM

Le "bloc" d'Eloka ne constitue pas seulement un complexe agro-industriel, mais aussi un complexe humain, de concentration très comparable à celle des localités environnantes. Quelle est la nature de cette communauté, de toutes les façons marginale par ses motivations et le caractère récent de son implantation ? On se rappelle qu'à l'origine, "dans la conception de la convention passée en 1965 entre la Côte d'Ivoire et les Communautés Européennes pour la création de 32.000 hectares de palmeraies sélectionnées, les plantations réalisées par la SODEPALM pour le compte de l'Etat ivoirien devaient être, après la période de création, remises en jouissance à des usufruitiers" (1). Cela devait considérablement réduire le nombre de salariés - de manoeuvres surtout - résidant sur le "bloc", ou du moins en faire en quelque sorte des fermiers. En fait la situation ne s'est pas développée comme le prévoyait, du moins officiellement, la convention. Dès 1967, la SODEPALM n'hésitait pas à définir publiquement sa position à ce sujet : "Des impératifs d'efficience technique et économique ont amené une évolution de cette formule initiale vers celle d'une exploitation salariale moderne" (2).

L'année suivante débutait la construction des villages industriels, sous leur forme définitive. C'est par celui d'Eloka, bien sûr, que l'on commença. Aujourd'hui, plus de 400 personnes vivent là, avec l'étiquette SODEPALM.

A - Organisation du personnel au sein de la SODEPALM

L'organisation interne du personnel est double : personnel de l'huilerie d'une part, personnel des plantations d'autre part. Pour l'huilerie le tour en est vite fait. Outre le chef d'usine, le chef de production, le chef laborantin (des échantillons sont prélevés toutes les heures), le chef mécanicien et le commis-secrétaire sont les principaux techniciens. Les manoeuvres permanents attachés à l'usine, ne sont pas plus de 25, car l'essentiel du travail est automatisé. Ils n'ont à s'occuper que du triage des graines et de l'entretien des machines. Lors de la première année de mise en service de l'huilerie, l'ensemble de ce personnel ne représentait pas plus de 45 individus. Ils sont une soixantaine actuellement, mais le salarié affecté aux plantations présente ici davantage d'intérêt.

(1) SODEPALM : Rapport annuel 1967, p. 7.
(2) SODEPALM : iden, p. 7.

En voici un cliché pris à la fin de l'année 1971. Il est utile de préciser le moment, car la main-d'oeuvre qui travaille sur plantation est très mouvante.

- Encadrement :

1 chef de plantation
2 assistants de plantation
1 assistant administratif
1 assistant de collecte

- Services généraux :

2 surveillants
1 surveillant stagiaire
4 commis de bureau
5 commis de collecte
2 infirmiers
1 aide sociale
1 magasinier
3 mécaniciens
2 aides mécaniciens
2 maçons
2 menuisiers
2 chauffeurs voitures légères
9 chauffeurs poids lourds
10 conducteurs tracteurs
6 jardiniers
3 bouviers
3 manoeuvres pour entretien du village
3 manoeuvres pour entretien des bâtiments et pistes
1 planton
2 gardiens
5 boys

- Manoeuvres affectés aux plantations :

287 pour la plantation industrielle
8 pour la plantation de la belle-mère du Président de la République
7 pour la plantation du Ministre de l'Agriculture
2 pour la FAO
1 pour l'IRHO

Au total ils étaient 379 salariés employés sur le bloc d'Eloka à la fin de l'année 1971. D'après les statistiques leur nombre aurait tendance à diminuer :

Décembre 1967 : 395
Décembre 1968 : 413
Décembre 1969 : 438
Décembre 1970 : 527
Décembre 1971 : 379
Décembre 1972 : 280

Ceci est un effet de la mécanisation, mécanisasation notamment du transport des régimes, expérimentée par l'IRHO sur la plantation d'Eloka elle-même. La généralisation du traitement chimique des ronds (il s'agit de l'espace immédiat autour du palmier, espace qui doit être constamment propre) et le

chargement des régimes à l'aide de filets ont également contribué à réduire les besoins en main-d'oeuvre. Toutefois, la récolte et l'élagage, qui se font à l'aide de longues perches lorsque l'arbre a grandi ("ciseau-palmiste" ou autre), ne pourront jamais être automatisés, même si les techniques ont beaucoup évolué depuis le temps où l'on grimpait. L'effectif global des travailleurs employés sur le bloc ne semble de ce fait pas devoir descendre en dessous de 280 (en moyenne 1 pour 10 hectares). En période de pointe, c'est-à-dire pendant la saison des pluies, il s'accroît en général assez considérablement. Entre décembre 1972 et avril 1973, par exemple, il passa de 280 à 384. Voici à cet effet quelles furent les fluctuations mensuelles du personnel - chef et assistants de plantation exclus - au cours de l'année 1971 (chiffres relevés en début de mois) :

Janvier	:	517	Juillet	:	390
Février	:	534	Août	:	384
Mars	:	520	Septembre	:	452
Avril	:	507	Octobre	:	383
Mai	:	495	Novembre	:	379
Juin	:	460	Décembre	:	376

Le travail essentiel du manoeuvre affecté à la plantation n'est pas seulement la récolte, mais aussi le nettoyage, en attendant que l'IRHO ait trouvé un moyen de débarrasser la SODEPALM de l'Eupatorium odoratum, cette plante grimpante qui pousse de façon prodigieuse, menaçant constamment le palmier. Une douzaine d'équipes, comptant entre 17 et 23 individus, se répartissent ces travaux et le terrain à exploiter. Les travailleurs y sont payés à la journée, ainsi que ceux des plantations semi-industrielles (une quinzaine jusqu'à la fin de 1972), ceux de la recherche phytosanitaire (une dizaine), les pointeurs, les chargeurs, les récolteurs, les collecteurs et les ouvriers spécialisés (dont la plupart sont affectés au garage). Sont payés au mois ceux dont la tâche ne relève pas directement de l'exploitation et de la production, les boys, les jardiniers, l'aide sociale, les infirmiers, les contremaîtres, les commis de collecte et en général tous les cadres.

Le manoeuvre qui travaille sur la plantation industrielle commence sa journée à 6 heures du matin. Une sonnerie réveille le village, un appel a lieu à 5 heures 30 et les camions emmènent chacun sur la parcelle qui est la sienne. Normalement le travail se termine à 13 heures 30, mais ceux qui récoltent, et qui touchent une prime de rendement en fonction du nombre de régimes qu'ils ont coupés, restent souvent - surtout en période de pointe - jusqu'à

16 heures 30. Le salaire de base d'un contractuel est le suivant depuis 1970 :

1re catégorie	:	198 francs par jour
2ne catégorie	:	252 francs par jour
3ne catégorie	:	310 francs par jour
4ne catégorie A	:	342 francs par jour
4ne catégorie B	:	359 francs par jour
5ne catégorie A	:	410 francs par jour
5ne catégorie B	:	438 francs par jour
6ne catégorie A	:	525 francs par jour
6ne catégorie B	:	595 francs par jour
7ne catégorie	:	646 francs par jour

La durée des congés payés a été fixée à 18 jours. Le manoeuvre en vacances touche pour cette période une somme représentant 6,25 % de celle qu'il a gagnée tout au long de l'année. Par exemple, celui qui a gagné 52.010 francs en un an a droit à 3.250 francs, celui qui a gagné 72.200 francs, à 4.510 francs, etc. Par ailleurs, le manoeuvre qui a 1 an d'ancienneté passe automatiquement 2ne catégorie, celui qui a 5 ans touche une prime d'ancienneté. Malgré cela, les manoeuvres 1re catégorie sont les plus nombreux, et les salaires versés sont dans l'ensemble bas : entre 3.000 et 9.400 francs par mois. Beaucoup de contractuels en effet ne restent pas plus d'un an, car la discipline, tout comme le travail, est dure. Un travail mal fait leur vaut un avertissement, et trois avertissements peuvent entraîner le licenciement sans indemnité ni préavis, conformément aux articles 39 et 42 du Code du Travail. Pas moins de 109 avertissements furent ainsi donnés en 1970, dont plusieurs à des chefs d'équipe, qui sont en général des manoeuvres de 3ne ou 4ne catégorie. Souvent d'ailleurs le manoeuvre devance le renvoi en partant sans prévenir.

C'est ainsi que finalement le renouvellement de cette main-d'oeuvre est très rapide. Le bloc est une sorte de plaque tournante où le manoeuvre reste 1 mois, 2 mois, 6 mois, plus parfois. Le voyage jusqu'à Abidjan n'est pas très coûteux. Lorsque la fatigue, la monotonie et le manque de liberté lui "pèsent" trop, il n'hésite pas à retourner là-bas tenter une nouvelle fois sa chance. A titre indicatif, voici quel a été le rythme d'embauche, du début de l'opération au 30 juin 1972 :

1959	:	1 manoeuvre	1966	:	52 manoeuvres
1960	:	0 manoeuvre	1967	:	158 manoeuvres
1961	:	26 manoeuvres	1968	:	261 manoeuvres
1962	:	76 manoeuvres	1969	:	274 manoeuvres
1963	:	104 manoeuvres	1970	:	327 manoeuvres
1964	:	26 manoeuvres	1971	:	199 manoeuvres
1965	:	45 manoeuvres	1972	:	491 manoeuvres

Ce rythme s'intensifie à partir de l'année 1967, année de première récolte importante. Il diminue nettement à partir de 1971, en raison, comme cela a déjà été souligné, d'efforts moteurs de mécanisation. Par contre en 1972, il remonte en flèche (cf. figure 28). Le recrutement de 491 manoeuvres en 6 mois constitue un record sur le bloc. Il est vrai que le renvoi en une seule fois de 127 manoeuvres constitue aussi un fait unique. Cela se produisit à la suite d'un mouvement de révolte, qui éclata le 1er avril au moment de la paie. Les 127 inculpés restèrent 15 jours en prison. Deux d'entre eux, considérés comme les meneurs, sont encore détenus. Tous furent immédiatement remplacés à la plantation. L'embauche se fit sans difficulté en une dizaine de jours. Ceci montre à quel point le recrutement est aisé à Eloka. La demande l'emporte largement sur l'offre, pour un travail pourtant difficile et peu payé. Il est vrai que cette pléthore est motivée en grande partie par la proximité d'Abidjan. Un jour le chef de plantation d'Eloka proposa à celui d'Ehania 150 manoeuvres. 4 seulement se présentèrent au départ. Personne ne tenait à aller se perdre là-bas, preuve que le manoeuvre considère sa situation comme provisoire. Mais qui est exactement le manoeuvre qui travaille à Eloka ? D'où vient-il ? Quelles sont ses aspirations ?

B - Caractéristiques socio-économiques des manoeuvres

Les manoeuvres travaillant sur la plantation industrielle ont fait l'objet d'une enquête au mois d'août 1972, enquête portant sur un échantillon de 100 personnes et tenant compte des caractéristiques ethniques et sociologiques de l'ensemble du personnel à cette époque (1). C'est ainsi que furent interrogés 81 manoeuvres de nationalité voltaïque, 18 manoeuvres de nationalité ivoirienne et 1 manoeuvre de nationalité malienne. Si l'on considère l'ensemble des manoeuvres ayant travaillé sur la plantation avant le 30 juin 1972, on constate qu'en fait les ressortissants de la Côte d'Ivoire représentent approximativement le quart des manoeuvres et ceux de la Haute-Volta les trois quarts. Le phénomène est de toutes les façons courant en Côte d'Ivoire, où la plupart des manoeuvres sont voltaïques. La SODEPALM affirme qu'elle préférerait embaucher sur chacun de ses blocs des travailleurs originaires de la région d'implantation. Mais cela paraît difficilement réalisable.

N'était-on pas en mesure au départ de prévoir l'origine de cette main-d'oeuvre ? La situation est ambiguë du fait que les plantations industrielles devaient être redistribuées, en principe, à ceux qui avaient commencé à les mettre en valeur, donc en l'occurrence à une majorité de Voltaïques. Or cela n'a pas été fait. Cela n'aurait - paraît-il - jamais été envisagé sérieusement, mais on est en droit de se demander néanmoins ce qui se serait passé, si au lieu de 80 % de Voltaïques il y avait 80 % d'Ivoiriens. Peut-être ne

(1) Ils avaient déjà fait l'objet d'une première enquête en février 1966. Cf. R. DENIEL, "De la Savane à la Ville", Aubier, Paris, 1968. La plantation d'Eloka est désignée dans cet ouvrage sous le nom de plantation A.

se serait-il rien passé de plus finalement, du moins entre la SODEPALM et ses salariés. Car il est certain que si les Ebrié, les Mbatto ou autres venaient travailler en masse sur le bloc, il y aurait quelque chose de changé dans le rapport existant entre la SODEPALM et son milieu d'insertion.

1° - Origine

La répartition ethnique des manoeuvres pris globalement (cf. tableau XX et figure 28) est donc caractérisée par un fort pourcentage de Voltaïques et parmi eux de Mossi. Ces derniers ne représentent pas loin de 60 % des effectifs. Avant 1972, ce taux était encore plus élevé. Il serait légèrement en baisse, au profit d'autres Voltaïques ou de Mandé, depuis le mois d'avril 1972.

Un autre trait mérite d'être souligné : la grande diversité ethnique des nationaux. Parmi eux, les Ebrié n'occupent qu'une place très modeste : 58 sur 484, et 2,8 % seulement de l'ensemble des effectifs. Fait étonnant, ils viennent presque tous du même village, Eloka-to et, secondairement, du village-frère, Eloka-té. Parmi les 58 qui travaillèrent sur la plantation avant le 30 juin 1972, en effet, 33 étaient originaires d'Eloka-to et 6 d'Eloka-té. Peut-être peut-on expliquer ce phénomène unique - déjà signalé - par la situation géographique des deux villages, dont la seule porte de sortie est - à moins d'emprunter le bac - la plantation industrielle. Ce facteur expliquerait également pourquoi, dans ces villages, les manoeuvres ont tendance à se détourner des planteurs villageois vers la plantation industrielle. Il ne faut pas perdre de vue toutefois la situation démographique des villages Anorkwa de la presqu'île, situation, semble-t-il, plus explosive que celle des villages Akwé, et qui pourrait justifier le fait que des jeunes puissent travailler comme manoeuvres à quelques kilomètres seulement de chez eux. Quoiqu'il en soit, l'attitude de ces villages est intéressante de deux points de vue : d'une part elle met en relief la résistance des autres villages, leur refus, d'autre part elle permet d'apprécier ce qui se passe lorsque les villages d'accueil ne se replient pas, du moins pas totalement, sur eux-mêmes.

Tableau XX - Répartition par pays d'origine et groupe culturel des manoeuvres ayant travaillé sur la plantation avant le 30 juin 1972

Pays d'origine et groupe culturel	Ethnie	Effectifs	%
HAUTE-VOLTA		1.534	75,2
Voltaïque	Mossi	1.187	58,2
	Boussanga	134	
	Lobi	82	
	Gourounsi	69	
	Bobo	59	
	Dafing	5	
	Minianka	1	
COTE D'IVOIRE		484	23,8
Voltaïque 54	Lobi	51	
	Sénoufo	3	
Mandé 183	Dioula	130	
	Yacouba	30	
	Koro	14	
	Gouro	9	
Krou 44	Guéré	33	
	Bété	8	
	Dida	1	
	Niaboua	1	
	Krou	1	
Akan 203	Baoulé	84	
	Ebrié	58	2,8
	Attié	24	
	Abbey	22	
	Agni	9	
	Mbatto	3	
	Adioukrou	2	
	Alladian	1	
MALI		16	0,7
	Peul	14	
	Sanogo	1	
	Gouin	1	
INDETERMINES		6	0,3
Total		2.040	100,0

Fig. 28 -

EMBAUCHE DE MANOEUVRES SUR LA PLANTATION INDUSTRIELLE D'ELOKA DEPUIS LE DEBUT DE L'OPERATION SODEPALM

I- MANOEUVRES EMBAUCHES ANNUELLEMENT

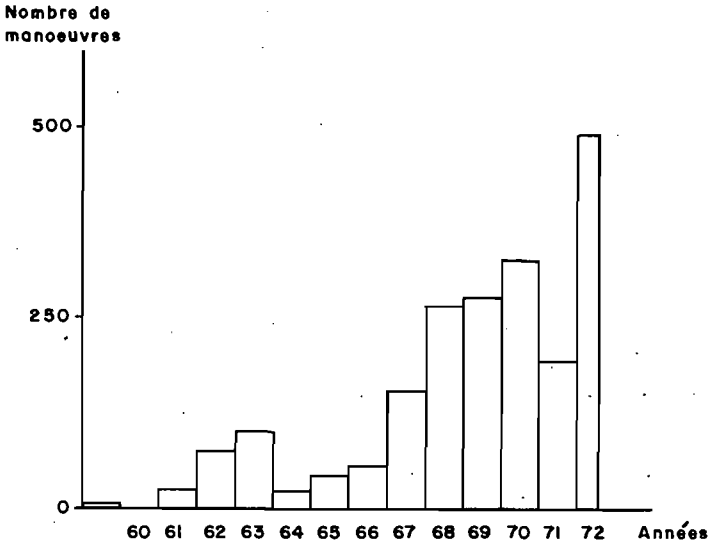

II- REPARTITION DES MANOEUVRES AYANT TRAVAILLE AU MOINS UN JOUR A LA PLANTATION (PAR NATIONALITE ET GROUPE ETHNIQUE)

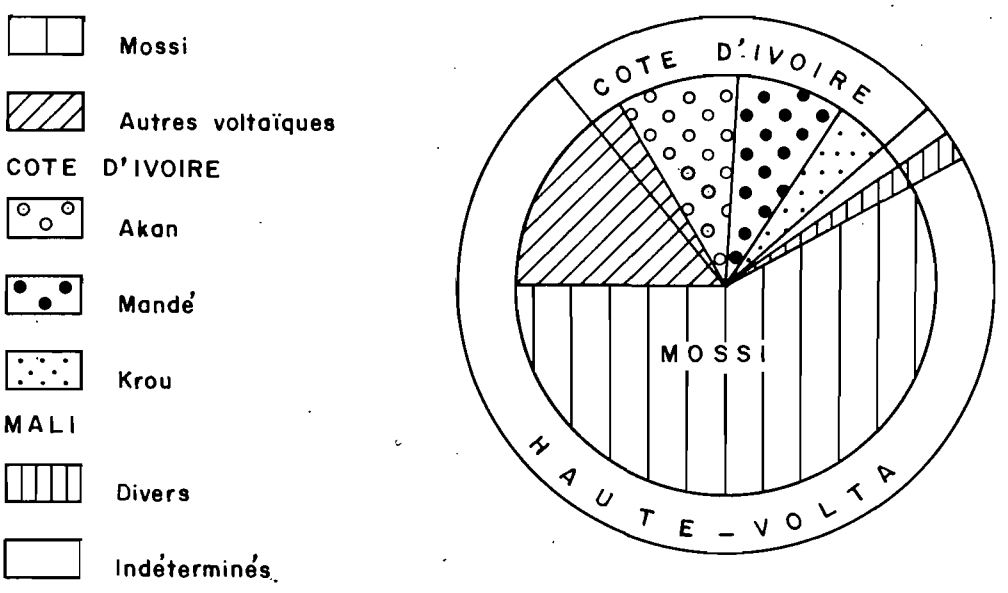

D'où viennent les autres manoeuvres ? De départements ou sous-préfectures très diverses, comme l'indique leur appartenance ethnique.

HAUTE-VOLTA	81 %
Ouagadougou	24 %
Koudougou	24 %
Tenkodogo	9 %
Diébougou	8 %
Ouahigouya	8 %
Bobo	4 %
Kaya	3 %
COTE D'IVOIRE	18 %
Abidjan - Bingerville	5 %
Bouaké	2 %
Abengourou	2 %
Man	2 %
Odienné	2 %
Adzopé	1 %
Agboville	1 %
Gagnoa	1 %
Korogho	1 %
Touba	1 %
MALI	1 %
Bandiagara	1 %
Total	100 %

Contrairement à une certaine logique, ce ne sont pas ceux qui viennent des zones les plus éloignées qui restent le plus longtemps. 68 % des manoeuvres ont déclaré n'avoir pas l'intention de rester à Eloka. Parmi eux : 62 Voltaïques dont 42 Mossi, et 6 Ivoiriens seulement. Les 3/4 des Voltaïques envisagent donc de repartir dès que possible, alors que les 2/3 des Ivoiriens n'envisagent nullement de quitter les lieux. De façon générale ces derniers font preuve d'une

plus grande stabilité. Par exemple, au moment de l'enquête, pour la moitié des Voltaïques l'embauche remontait à moins de six mois, cas observé pour 4 Ivoiriens sur 18 seulement.

Année d'embauche	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
Avant 1960			1		1
1961 - 1963	7	1	1		9
1964 - 1966	1	1	4		6
1967 - 1969	3	1	5	1	16
1970	3	2	2		7
1971	8	3	1		12
1972	29	16	4		49
Total	57	24	18	1	100

Les Ivoiriens, il est vrai, occupent les postes-clefs. Ils sont rarement de simples manoeuvres 1re catégorie. Ils ne travaillent guère sur la plantation. Ils sont souvent chefs d'équipe, surveillants, pointeurs, chauffeurs, mécaniciens ou autres. Ils ont dans l'ensemble des tâches moins astreignantes et mieux payées.

Catégorie / Nationalité	1re	2ne	3ne	4ne	5ne	6ne
Voltaïques	35	41	4		1	
Ivoiriens	2	8	1	2	3	2
Malien	1					

La moitié d'entre eux (9 sur 18 exactement) ont appris un métier et la plupart (16 sur 18) ont travaillé, au moins quelques mois, en dehors du secteur agricole traditionnel, avant d'entrer à la SODEPALM. Parmi les Voltaïques par contre, 12 seulement sur 81 ont appris un métier et 49 vivaient de terres familiales au moment où ils s'engagèrent à la SODEPALM.

Profession exercée avant l'engagement à la SODEPALM	Voltaïques	Ivoiriens	Malien
Cultivateur n'ayant jamais fait d'autre métier	20	2	
Cultivateur ayant été manoeuvre	29	1	1
Manoeuvre	22	2	
Boy	3		
Gardien	1		
Pompiste		1	
Maçon		1	
Menuisier	1	1	
Mécanicien	1	2	
Coiffeur		1	
Tailleur	1	1	
Commerçant		1	
Militaire	3		
Agent de bureau		2	
Elève		2	
Chômeur		1	
Total	81	18	1

Sur ces 49 manoeuvres voltaïques passés directement de leur terre à la SODEPALM, 29 toutefois ont déjà exercé la profession de manoeuvre antérieurement. Ils sont donc relativement peu, finalement (pas plus d'un quart), à n'avoir jamais quitté leur terre et à débuter dans ce genre de travail. La plupart des autres savaient déjà ce qu'était le métier de manoeuvre en arrivant. Beaucoup l'ont exercé à la SATMACI, beaucoup également chez un planteur individuel. On dénombre 6 cas de manoeuvres ayant travaillé chez un planteur villageois des environs, d'Eloka-té essentiellement, les manoeuvres des autres villages n'ayant pas eu l'occasion de se familiariser avec le "bloc" et d'établir des contacts avec des manoeuvres du village industriel.

Telle se présente par son origine la main-d'oeuvre de la plantation industrielle d'Eloka : de nombreux Voltaïques, mais pour lesquels Eloka semble n'être qu'une étape parmi d'autres. La plupart en effet se trouvaient en Côte d'Ivoire bien avant leur embauche à la SODEPALM. Sur les 45 qui furent engagés au début de l'année 1972 par exemple, 36 étaient arrivés en Côte d'Ivoire - et 30 dans la

région d'Abidjan - depuis déjà au moins un an. Il est fréquent à Abidjan de "stéréotyper" le manoeuvre venu du Nord (c'est le cas finalement de 90 %, puisque ceux qui sont ivoiriens sont pour la moitié mandé ou voltaïques) par sa mobilité, sa jeunesse, sa résistance au travail, son tempérament peu exigeant, sa faible insertion dans les milieux ivoiriens. Est-ce ainsi réellement que se présente dans son ensemble la main-d'oeuvre à Eloka ?

2° - Situation sociale

Le manoeuvre de la plantation d'Eloka est avant tout jeune. Encore faut-il faire quelques nuances.

Tranche d'âge	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
15 - 19	6	1			7
20 - 24	24	12	5		41
25 - 29	9	3	1		13
30 - 34	7	1	6	1	15
35 - 39	3	4	1		8
40 - 44	3	3	2		8
45 - 49	1		1		2
50 - 54	2		1		3
55 - 59	2		1		3
Total	57	24	18	1	100

Le sondage révèle une forte majorité de moins de 25 ans (près de la moitié), très significative des motivations de la main-d'oeuvre voltaïque, qui vient en Côte d'Ivoire pour gagner de l'argent avant de se marier. On remarque toutefois qu'il y a également un fort pourcentage de 25 - 34 ans (28 %) et que les plus de 40 ans (16 %) sont aussi bien des Voltaïques que des Ivoiriens. Ceux-ci sont en général mariés, si bien qu'en définitive le pourcentage de célibataires, bien qu'important, n'est pas écrasant.

Statut matrimonial	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total
	Mossi	Autres			
Célibataire	42	13	5	1	61
Marié	15	11	13		39
Total	57	24	18	1	100

Il serait intéressant de comparer ces taux avec ceux d'autres communautés de manoeuvres du même type. Il semble qu'ici certains avantages en faveur de l'éducation des enfants (école, centre médico-social) puissent être à l'origine d'un taux relativement élevé de manoeuvres mariés. En effet, la plupart des épouses résident sur place avec leur mari.

Résidence des épouses	Nombre d'épouses	Voltaïques		Ivoiriens	Total
		Mossi	Autres		
Sur place	1	11	8	6	25
	2	1	1	5	7
	3	1			1
Ailleurs	1	2	1	2	5
	2		1		1
Total		15	11	13	39

On constate en outre que 5 des 13 manoeuvres ivoiriens mariés sont polygames, indice d'un niveau de vie plus aisé. Ils ont également sensiblement plus d'enfants que leurs homologues voltaïques.

Nombre d'enfants / Nationalité	0	1	2	3	4	5	6	7	8	13	19	Total
Voltaïques	7	5	4	3	3	1		1	1	1		26
Ivoiriens		2	2	1	2	2	1	2			1	13
Total	7	7	6	4	5	3	1	3	1	1	1	39

Globalement néanmoins les familles nombreuses sont plutôt rares. D'autant plus que parmi tous ces enfants - au total 133 pour 39 manoeuvres - 21 ne résident pas avec leurs parents. Ce ne serait pas tant finalement les avantages sociaux (qui ne sont pas illimités comme l'indiquent les effectifs scolaires) (1) que la possibilité pour les femmes d'exercer des activités rémunératrices qui expliquerait le fort pourcentage de manoeuvres mariés.

Les femmes en effet arrivent à gagner de l'argent en raison de la proximité d'Abidjan, qui facilite le commerce. Elles peuvent par ailleurs pratiquer quelques cultures de subsistance sur la parcelle de 25 hectares réservée aux manoeuvres en bordure de la plantation industrielle. Elles s'adonnent, avec l'aide de leur mari, à une polyculture vivrière à base d'igname, de manioc et de maïs. La plupart des célibataires s'arrangent avec l'une ou l'autre d'entre elles pour acheter leur nourriture. Ils n'ont en effet guère le loisir de cultiver eux-mêmes (ce qui contribue à expliquer pourquoi 20 hectares seulement sur les 25 dévolus par la SODEPALM sont mis en valeur), de plus ils ne disposent pas de cuisine, ni de la possibilité de créer des installations à cet effet.

Si les manoeuvres mariés ont une situation relativement confortable, les manoeuvres célibataires par contre sont socialement très dépendants. Un nouveau ne parviendra pas toujours facilement à s'entendre avec une femme qui lui fasse à manger, ni à se faire accepter du premier coup par ses camarades de chambrée s'il n'est pas originaire du même coin.

L'insertion sociale du manoeuvre peut être parfois rendue particulièrement malaisée par son ignorance de la langue française ou moré. 41 % d'entre eux seulement parlent et comprennent le français. Parmi eux, 13 % ont été au moins une année à l'école, mais pas plus de 4 % sont véritablement alphabétisés. La communication n'est donc pas toujours facile, bien que le marché et les doux édifices religieux soient susceptibles de faciliter les contacts.

(1) 200 élèves lors de la rentrée 1970-1971.

Les manoeuvres sont de confessions très diverses.

Religion	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
Musulmans	29	9	5		43
Catholiques	19	6	10		35
Animistes	8	9		1	18
Harristes			3		3
Protestants	1				1
Total	57	24	18	1	100

En réalité la solidarité et l'entraide sont rarement le fait d'une identité confessionnelle. Une même origine ethnique ou régionale a davantage de poids. Encore ne faut-il pas en exagérer l'importance. Un soutien effectif résulte fréquemment de simples relations de voisinage sur la plantation ou dans le village, ce qui n'empêche pas 23 % des manoeuvres de s'estimer parfaitement isolés dans leur travail.

Nombre d'amis ou connaissances	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
0	11	4	7	1	23
1	18	8	6		32
2	13	4	1		18
3	7				7
4	3	4	3		10
5	2	1	1		4
+ de 5	3	3			6
Total	57	24	18	1	100

Ce ne sont pas forcément les Voltaïques les plus isolés. Les deux associations officielles qui existent dans le village sont d'inspiration mossi : Siwaga et Yologo. L'une relève des Mossi de Ouagadougou, l'autre des Mossi de Ouahigouya. Pas plus de 11 et 2 %, cependant, adhèrent respectivement à l'une et l'autre. Les manoeuvres ont aussi la possibilité de s'inscrire à l'Association des Parents d'Elèves et au Club de Football, mais ils semblent peu nombreux à le faire : 10 à 15 % dans le premier cas et pas plus de 1 % dans le second. Beaucoup d'entre eux semblent avoir en définitive une vie sociale assez réduite à l'intérieur du "bloc". Cela s'explique en grande partie par leur mobilité. Mais cela peut être également une conséquence de la précarité de leur situation économique (par exemple l'Association des Parents d'Elèves exige une cotisation de 300 francs, ce qui représente une journée et demie de travail pour un manoeuvre 1re catégorie). Indépendamment des adhésions officielles d'ailleurs, toutes les relations humaines sont susceptibles de provoquer des dépenses. Or le manoeuvre est là pour faire de l'argent et pas pour autre chose.

3° - Situation économique

Si le manoeuvre peut éviter de se créer des relations sociales, afin de ne pas faire de dépenses inconsidérées, il ne peut par contre dans de nombreux cas se dérober aux prestations familiales. Beaucoup de manoeuvres ont ainsi un certain nombre de personnes à charge, présentes ou lointaines. En général ceux qui sont mariés sont obligés de dépenser une grande partie de leur gain sur place, en fonction évidemment de l'importance de leur famille.

Nombre de personnes à charge sur place	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
0	42	13	2	1	58
1	3	3	5		11
2	4	1	2		7
3	1	4			5
4	3	3	2		8
5	1				1
6			3		3
7			1		1
8	2				2
9					
10			1		1
+ de 10			1		1
+ de 20	1		1		2
Total	57	24	18	1	100

Les familles très nombreuses, c'est-à-dire regroupant plus de 10 ou 20 individus, sont exceptionnelles depuis que la SODEPALM a interdit la construction de bâtiments provisoires à côté des bâtiments définitifs, dans le but précisément d'éviter le "parasitisme". De cette manière, il n'y a que 3 % de manoeuvres (2 Ivoiriens pour 1 Mossi) qui, tout en étant célibataires, entretiennent une ou plusieurs personne(s) sur place. Ceux qui n'ont aucune personne à charge avec eux, essentiellement des Voltaïques, sont en contrepartie souvent obligés d'envoyer au loin une partie de leur gain.

Mobilité de l'argent	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
Envoyé partiellement au loin	47	13	4		64
Gardé totalement sur place	10	11	14	1	36
Total	57	24	18	1	100

Les sommes qu'ils envoient - approximativement une fois par an, quelquefois deux, mais rarement plus - varient entre 1.000 et 13.000 francs, si l'on on juge d'après le dernier envoi fait par chacun.

Sommes envoyées (CFA)	Voltaïques		Ivoiriens	Total
	Mossi	Autres		
- de 1.000		3		3
1.000 à 2.000	2			2
2.000 à 3.000	12	1		13
3.000 à 4.000	10	1		11
4.000 à 5.000				
5.000 à 6.000	8	2	1	11
6.000 à 7.000	4	2		6
7.000 à 8.000	3	1		4
8.000 à 9.000	1			1
9.000 à 10.000	1			1
10.000 à 12.000	6	1		7
+ de 12.000		2	3	5
Total	47	13	4	64

Malgré cela, 78 % arrivent à faire des économies, y compris parmi les manoeuvres mariés. Certains peuvent économiser jusqu'à 3.000 francs par mois, quelquefois même davantage.

Sommes économisées (CFA)	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total %
	Mossi	Autres			
0	6	7	9		22
- de 1.000	1	1	2		4
1.000 à 2.000	20	3	1		24
2.000 à 3.000	18	8	3	1	30
3.000 à 4.000	11	1	2		14
4.000 à 5.000		2			2
+ de 5.000	1	2	1		4
Total	57	24	18	1	100

Cet argent n'est jamais placé à la Banque. En général le manoeuvre le met de côté, avec l'intention de le ramener lui-même chez lui au moment de son départ. Ce souci d'économie l'oblige à restreindre ses dépenses quotidiennes. Le manoeuvre en effet n'engage de frais importants que pour l'indispensable, (cf. tableau XXI). Au mois de juillet 1973, par exemple, les dépenses en boisson et en transport ont été inférieures à 1.000 francs dans 85 % des cas, et les dépenses consacrées aux loisirs nulles dans 95 % des cas. La ventilation de ces dépenses par nationalité et en fonction du statut matrimonial de chacun (cf. tableaux XXII et XXIII) ne laisse pas apparaître de différences flagrantes entre l'un ou l'autre type de manoeuvres. Celui qui est marié dépense sensiblement plus que le célibataire pour la nourriture, celui qui est ivoirien dépense également un peu plus pour la nourriture, ainsi que pour l'habillement et surtout pour les transports. Il ne faut pas oublier qu'il a en général une meilleure situation que le manoeuvre mossi, donc plus d'argent, et que de surcroît il peut plus facilement aller visiter sa famille dans son pays d'origine.

En dépit de quelques exceptions, les manoeuvres de la plantation d'Eloka vivent dans l'ensemble sobrement. Ils ont une vie sociale peu intense, et limitent leurs dépenses au maximum. Toute leur énergie semble tendue vers un seul but : économiser. Ils acceptent pour cela un travail ardu, soumis à une discipline rigoureuse, mais ce n'est pour beaucoup qu'une situation transitoire, sans lendemain.

Tableau XXI - Ventilation des dépenses des manoeuvres pendant le mois de Juillet 1972

Dépenses sur place (CFA)	Nourriture	Boisson	Habillement	Transport	Loisirs	Autres dépenses
0		47	40	8	95	75
- de 500		19		58	3	10
de 500 à 1.000		19	8	22	1	2
de 1.000 à 2.000	25	10	22	12	1	13
de 2.000 à 3.000	31	4	12			
de 3.000 à 4.000	21	1	3			
de 4.000 à 5.000	11		9			
+ de 5.000	12		6			
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau XXII - Ventilation des dépenses mensuelles des manoeuvres célibataires en fonction de leur nationalité

Dépenses (CFA)	Voltaïques		Ivoiriens	Malien	Total
	Mossi	Autres			
Nourriture					
1.000 à 2.000	13	5	1		19
2.000 à 3.000	22	3	1		26
3.000 à 4.000	6	3	2	1	12
4.000 à 5.000	1	2	1		4
+ de 5.000					
Boisson					
0	19	6	4		29
- de 500	11	2			13
500 à 1.000	7	4	1	1	13
1.000 à 1.500	2	1			3
1.500 à 2.000	1				1
+ de 2.000	2				2
Habillement					
0	16	5	1	1	23
- de 1.000	5	1	1		7
1.000 à 2.000	14	4			18
2.000 à 3.000	2	2			4
+ de 3.000	5	1	3		9
Transport					
0	4	1			5
- de 200	3	4			7
200 à 400	24	8	2	1	35
400 à 600	4		2		6
600 à 800	2		1		3
800 à 1.000					
+ de 1.000	5				5
Loisirs					
0	40	12	4	1	57
- de 200	1		1		2
200 à 1.000		1			1
+ de 1.000	1				1
Autres dépenses					
0	35	9	2	1	47
- de 500	4	2			6
500 à 1.000		2			2
+ de 1.000	3		3		6

Tableau XXIII - Ventilation des dépenses mensuelles des manoeuvres mariés en fonction de leur nationalité

Dépenses (CFA)	Voltaïques		Ivoiriens	Total
	Mossi	Autres		
Nourriture				
1.000 à 2.000	3	2	1	6
2.000 à 3.000	2	2	1	5
3.000 à 4.000	4	3	2	9
4.000 à 5.000	2	2	3	7
+ de 5.000	4	2	6	12
Boisson				
0	5	5	8	18
- de 500	3	1	2	6
500 à 1.000	4	2		6
1.000 à 1.500	3	1		4
1.500 à 2.000		1	1	2
2.000 à 2.500			2	2
2.500 à 3.000				
+ de 3.000		1		1
Habillement				
0	9	4	4	17
- de 1.000	1			1
1.000 à 2.000	2	1	1	4
2.000 à 3.000	2	2	4	8
+ de 3.000	1	4	4	9
Transport				
0	1	1	1	3
- de 200	2	3	2	7
200 à 400	3	3	3	9
400 à 600	4	2	3	9
600 à 800	2			2
800 à 1.000	1	1		2
+ de 1.000	2	1	4	7
Loisirs				
0	15	10	13	38
- de 200		1		1
Autres dépenses				
0	9	9	10	28
- de 500	2	1	1	4
500 à 1.000				
+ de 1.000	4	1	2	7

Quel peut être leur impact sur la région ? Il semble qu'ils n'aient guère de temps et d'énergie à consacrer aux relations sociales. Mais peut-être la nécessité de subsister les oblige-t-elle à certains échanges commerciaux. Abidjan n'est pas loin. N'auraient-ils pas établi une sorte de "pont" entre la plantation et la capitale et, pourquoi pas, dans un même mouvement, entre la plantation et les villages ébrié ?

C - Impact du "bloc" sur la région

Il s'agit enfin de déterminer quel type de relations a pu s'établir entre le "bloc" et la presqu'île, entre le village industriel et les villages traditionnels environnants ou, plus précisément, entre les manoeuvres mossi et les planteurs ébrié. A priori, si l'on considère l'absence de tout point de vente important sur le "bloc", des échanges commerciaux devraient exister.

1° - Echanges commerciaux

Le personnel de la SODEPALM a besoin avant tout de se ravitailler. Or le camion de ramassage ne se rend pas tous les jours à Bingerville, et il y a apparemment peu de choses à vendre dans le village. Certes un manoeuvre tient une petite boutique depuis 4 ans, avec l'autorisation du chef de plantation. Il vend du riz, du mil, du pain et des boissons (bière, tip-top, tonic), ainsi que quelques "bricoles" : cigarettes, bonbons, bics pour les écoliers, savon, etc. A part cela les villageois ont la possibilité de s'approvisionner sur le marché, qui fonctionne au ralenti l'après midi, et bat son plein tous les samedis. En temps normal, on y trouve peu d'articles : de la cola, des arachides grillées, quelques poissons fumés... Le samedi par contre il y a plus de choix. C'est ce jour-là surtout que viennent les femmes de pêcheurs des villages les plus proches, Eloka-té, Eloka-to et Mbatto-Bouaké. En principe les transactions avec ces femmes ébrié et mbatto se limitent au poisson.

En ce qui concerne les autres produits alimentaires, les femmes de manoeuvres s'arrogent le monopole, de la même façon qu'à Bingerville les femmes de la région leur bloquent le marché. Ainsi est résolu le problème d'une éventuelle concurrence. Chacun vend dans son domaine. (Cela n'empêche pas, évidemment, les manoeuvres ou leurs femmes d'aller acheter bananes et piments sur le marché de Bingerville. Ils y sont acceptés en tant que clients, mais pas en tant que commerçants). Les échanges monétaires sont donc relativement développés à l'intérieur du village, mais de façon mal instituée et quelquefois amarchique, du moins quand on voit les choses de l'extérieur. Les manoeuvres en place depuis longtemps ont

même organisé des "salons" de coiffure et d'habillement. Tous les villageois, par exemple, font faire leurs vêtements sur place. De cette façon, l'argent s'échappe au minimum de la communauté des manoeuvres, du moins pas au profit de la région, qui participe peu à l'alimentation et l'entretien des habitants, beaucoup moins que l'on pourrait s'y attendre dans un village ainsi dépourvu de toute infrastructure commerciale. Les villageois effectivement ne peuvent se suffire à eux-mêmes, si ce n'est pour les produits agricoles courants provenant des 25 hectares de terre concédés par la SODEPALM. Ils sont tributaires de l'extérieur, mais privilégient, plus ou moins volontairement leurs échanges commerciaux avec Abidjan.

Les femmes de manoeuvres ont, par exemple, de l'huile à vendre. Elles en fabriquent avec les résidus récupérés dans les tuyaux de vidange de l'usine. Leur tarif est de 600 francs les 20 litres. Il n'est pas question pour elles d'aller l'écouler à Bingerville ou dans les villages alentour. A la plantation non plus, puisque la SODEPALM elle-même en vend au détail aux manoeuvres. Il ne leur reste qu'une possibilité : Abidjan. Pour ne pas y perdre, compte tenu des frais de transport, elles ont presque toutes instauré un petit trafic. Elles vendent sur le marché de Treichville, et surtout sur celui d'Adjamé, l'huile et les quelques produits agricoles qu'elles ont pu faire pousser. En échange, elles rapportent toutes sortes d'articles à vendre au détail, depuis les cigarettes jusqu'aux pastilles Valda, en passant par le lait en boîte et les parfums. Finalement, comme c'est également à Abidjan que vient se fournir le boutiquier du village, on peut considérer que tout le commerce, ou presque, pratiqué sur le "bloc", rapporte au premier chef aux marchands de la capitale, ceux surtout du quartier d'Adjamé.

Le reste, après avoir été parfois transféré d'un manoeuvre à l'autre selon les services rendus, est donc économisé pour être emporté plus tard, ou encore envoyé directement au loin. Parmi les manoeuvres qui font ainsi un envoi - 64 % - une ou deux fois par an, 37 % l'adressent à leur père, 25 % à un frère, 1 % à un fils... la plupart des destinataires se trouvant évidemment en Haute-Volta. L'argent des manoeuvres d'Eloka alimente ainsi le flux des transferts de fonds de la Côte d'Ivoire vers la Haute-Volta. La région de ce point de vue ne sert que de support, de terrain d'exploitation, à la façon d'une terre colonisée. Tout au plus récupère-t-elle sa "dîme" avec les ventes de poisson. Sur le marché de Bingerville ce ne sont pas toujours aux femmes autochtones que s'adressent la plupart des manoeuvres qui s'y rendent, d'autant plus que les denrées qui les intéressent ne sont pas prisées par les Ebrié. Les quelque 1.000 francs que chacun y laisse par mois vont donc plutôt aux Dioula ou aux Baoulé de Bagba-Bingerville.

Une première conclusion s'impose : le complexe agro-industriel d'Eloka ne fournit quasiment pas de revenus à la région, ni de façon directe par l'emploi salarié, ni de façon indirecte par le commerce. Les quelques échanges commerciaux pouvant exister sont insignifiants par rapport à la concentration humaine du complexe. Le nombre de manoeuvres ébrié est lui-même dérisoire en regard du potentiel démographique que représente la presqu'île, et par rapport à l'importance globale de la main-d'oeuvre. Enfin la circulation entre le "bloc" et les villages semble des plus réduite, les villages étant pour la plupart situés en impasse à l'écart de l'artère centrale Bingerville-Eloka. Seuls les trois villages Eloka-té, Eloka-to, Eloka-bac semblent avoir quelques relations avec la plantation du fait de leur situation géographique.

2° - Relations sociales

La vie sociale du manoeuvre est peu intense à l'intérieur du village. Il serait étonnant qu'elle le soit à l'extérieur, à moins que le manoeuvre ait la chance de pouvoir rencontrer dans les environs l'un ou l'autre des siens. Il est vrai que, vu leur âge et leur statut matrimonial, la plupart des manoeuvres devraient être attirés par les femmes ébrié des alentours. En fait de telles liaisons sont rares, parce que suspectes. Elles sont en contradiction avec le principe d'endogamie locale et, bien sûr, avec l'idée que l'on se fait du manoeuvre, considéré comme socialement inférieur. La SODEPALM a prévu sur le bloc une maison de prostitution.

30 % des manoeuvres néanmoins ont admis qu'ils circulaient de temps à autres dans la région pour des motifs purement sociaux : à Bingerville, Eloka-té, Eloka-to, Eloka-bac et Koffi-Kro essentiellement. Ce taux inclut les Ivoiriens originaires d'Eloka-to ou Eloka-té, qui vont retrouver les leurs. Pour le reste, il s'agit de Voltaïques, des Mossi essentiellement, qui ont établi des contacts avec des manoeuvres employés chez des particuliers.

Ethnie des villageois visités	Voltaïques	Ivoiriens	Malien	Total
Ebrié	1	7		8
Attié	1	1		2
Wobé		2		2
Mossi	11			11
Bobo	2			2
Gouroumsi	1			1
Peul	1		1	2
Dioula		2		2

Le rythme des visites de toutes les façons n'est pas très intensif : rarement tous les jours. Une ou deux fois par semaine dans un tiers des cas. Une ou deux fois par mois dans la moitié des cas. Il n'a pas été possible d'établir celui des visites reçues en retour. Il arrive quelquefois que des planteurs des environs - des planteurs villageois notamment - viennent là, par simple curiosité, ou alors, que des manoeuvres travaillant à Eloka-té ou Eloka-to viennent "tâter le terrain" pour une éventuelle embauche.

Si les contacts avec la presqu'île se limitent en définitive à ceux des manoeuvres ivoiriens avec les leurs, ou à quelques rencontres entre manoeuvres, les relations avec Abidjan par contre touchent beaucoup plus de monde. 20 % seulement des personnes interrogées ont déclaré n'aller jamais dans la capitale. Les autres y vont, en gros, une ou deux fois par mois, rarement plus :

Moins d'1 x par mois.....	6
1 x par mois.....	40
2 x par mois.....	17
3 x par mois.....	8
4 x par mois.....	5
Plus de 4 x par mois.....	4

Ces déplacements, il ne faut pas l'oublier, ont quelquefois également des motivations économiques - approvisionnement des revendeurs -. Dans les trois quarts des cas néanmoins, ils ont des motivations purement sociales. Chacun a toujours au moins un "frère" dans la capitale, qui, à cet égard, constitue un point de chute, un lieu de rendez-vous, n'ayant pas son pareil ailleurs.

Les manoeuvres d'Eloka sont donc relativement privilégiés par rapport à ceux des autres "blocs". Ils ont pu instaurer une sorte de "pont" entre Abidjan et la plantation, pont qui les incite à limiter, peut-être encore davantage qu'ils ne le feraient ailleurs, leur impact sur la région. On peut considérer finalement qu'Eloka est un peu une enclave détachée de l'immense réservoir de main-d'oeuvre qu'est Abidjan. Qu'il s'agisse de la vie sociale ou de la vie économique, tout se passe essentiellement entre Abidjan et le complexe SODEPALM. Il est en quelque sorte fait abstraction de l'environnement immédiat, que le manoeuvre traverse comme un voyageur indifférent. Cette attitude serait à mettre également au compte des cadres, s'il n'y avait une exception : le responsable du service de collecte et ses subalternes. Pour eux, au contraire, l'espace autour du "bloc" est un terrain de travail, puisqu'ils assurent tout au long des semaines la ronde des plantations villageoises.

Ainsi, si les plantations villageoises n'existaient pas, le complexe serait presque totalement hermétique, exploité de la base au sommet par une majorité d'étrangers, le chef de plantation lui-même n'étant pas ivoirien, mais français. La juxtaposition des deux espaces serait alors parfaitement nette. Avec les plantations villageoises, la situation diffère un peu. Elles permettent à la SODEPALM d'enfoncer ses "tentacules" dans le paysage agraire.

C H A P I T R E II

L A C O N F R O N T A T I O N :
L E P L A N T E U R V I L L A G E O I S

Une plantation villageoise

12 mai 1972, 11 heures du matin : au coeur du village d'Adjamé-Bingerville, sous un petit apatam couvert de feuilles de palmier fraîchement coupées, le Directeur Général de la SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE s'adresse aux planteurs villageois du secteur de Bingerville, spécialement réunis pour la circonstance :

"... On entend dans les villages les planteurs se plaindre de ce que tout augmente, sauf le prix d'achat des régimes. Ceci mérite une explication. Deux possibilités : soit on ne veut pas, soit on ne peut pas. Si on ne veut pas, on est une mauvaise Société. Si on ne peut pas, on doit vous l'expliquer. On a été créé pour vous, vous le savez. On va vous expliquer tout ce qui a été fait pour vous, tout ce que l'on va faire, et comment on calcule le prix d'achat du kilo de régime.

Je vous ai dit que la SODEPALM a été créée pour vous. Quand on parle de prix, c'est compliqué. On ne peut expliquer les chiffres sans se servir de chiffres. Je vais en mettre beaucoup au tableau - Si c'est trop compliqué, il faut me le dire - Ca permettra à tout le monde de comprendre que ces problèmes, ce sont des problèmes compliqués.

Nous avons planté 80.000 hectares de palmiers en 10 ans, du Sassandra au Ghana. Sur ces 80.000, 10.000 sont au privé (IRHO, SPHB, etc.), 40.000 sont les plantations industrielles de la SODEPALM, et 30.000 sont les plantations villageoises. Ces 30.000 hectares vont donner 60 à 70.000 tonnes d'huile. Ils feront dans 10 ans trois fois plus d'huile que l'Afrique francophone après la guerre.

Ces 30.000 hectares ont coûté, à l'Etat et aux planteurs, chacun 145.000 francs, soit 4.350.000.000 de francs CFA. Sur ces 4.35 milliards de francs, la moitié est cadeau, la moitié doit être remboursée par nous. Donc 2,2 milliards ont été cadeau par le Gouvernement, pour les villageois. Mais ce n'est pas tout ! Vous avez dû remarquer que depuis l'an dernier, on commence à vous faire des pistes de récolte. On va même vous les entretenir chaque année. Et ça, ça va coûter 2,2 milliards de plus. Donc, vous voyez, l'Etat vous a fait un double cadeau.

Mais ce n'est pas fini... Il a fallu faire aussi des huileries. Rien que pour les huileries, il y a 10 milliards de plus. Donc près de 15 milliards ont été consacrés à vous, les villageois. C'est l'effort du Gouvernement (je ne parle pas des plantations industrielles, mais

seulement des plantations villageoises).

Je ne connais pas d'exemple, en Afrique ou ailleurs, où on ait fait un effort aussi grand pour les planteurs. Il ne faut pas oublier que ces 15.milliards ne sont que pour 5.000 planteurs. Il faut comprendre que cet argent que l'on vous a donné, nous la SODEPALM, on doit le rembourser. On rembourse tout. Tous ces investissements on est obligé de les rendre. C'est pour cela que nous avons fait les plantations industrielles, pour pouvoir rembourser les frais que nous avons faits pour vous. Sans ces 40.000 hectares de plantations industrielles, on ne pourrait continuer les plantations villageoises.

Belle réalisation d'un projet économique et social ! Economique avec les plantations industrielles, social avec les plantations villageoises. On mène tout ensemble. Est-ce que vous avez bien compris ?

Je continue avec les chiffres. Il faut que vous sachiez que dans quelques années la Côte d'Ivoire sera le premier producteur d'huile de palme d'Afrique et le deuxième du monde. Une partie sera exportée : ça fera rentrer l'argent dans les banques de Côte d'Ivoire. Seulement cette huile, ce n'est pas nous qui en fixons le prix. Or depuis la fin de la guerre, sur le marché international, les produits agricoles diminuent ou ne bougent pas, les produits industriels augmentent. C'est injuste, mais on n'y peut rien. La Côte d'Ivoire n'y peut rien. Ceux qui savent lire peuvent voir dans les journaux que le Président Houphouët fait tout ce qu'il faut. Nous, nous sommes obligés de fixer un prix en fonction de ça. Je vais vous expliquer ce que ça nous coûte 1 tonne de régimes.

Avec 1 tonne de régimes, on fait 200 litres d'huile et 40 kilos de palmistes. Au cours actuel, ces 200 litres, nous les vendons 8.400 francs et le sac de palmistes, nous le vendons 1.200 francs, donc 1 tonne de régimes nous rapporte 9.600 francs.

Mais, combien ça nous coûte ? 4.000 francs au planteur, 1.500 francs de transport, 4.000 francs d'usinage, 2.600 francs pour la vente de l'huile (transport, assurance, analyse, personnel), et 1.200 francs de frais de banque. Donc pour 1 tonne de régimes provenant des plantations villageoises, nous avons 13.300 francs de frais. Comme on touche 9.600 francs, ça nous fait 13.300 - 9.600, soit 3.700 francs de perte. La SODEPALM

a ainsi perdu plus de 100 millions sur les plantations villageoises. Vous êtes invités à venir lire le bilan à la SODEPALM. Heureusement, nous avons les plantations industrielles !

... Reprenons l'exemple d'1 tonne de régimes. 1.000 kilos, ça fait 4.000 francs pour le planteur villageois. Pour recevoir cet argent, vous devez travailler et dépenser : 750 francs de main-d'oeuvre, 290 francs d'engrais et 750 francs que vous remboursez à la SODEPALM. Donc sur 4.000 francs que vous touchez, vous dépensez 1.700 francs, et vous gagnez 2.300 francs. Pendant que vous gagnez 2.300 francs, la SODEPALM perd 3.700 francs. Quel est le plus heureux des deux ? Celui qui perd 3.700 francs ou celui qui gagne 2.300 francs ?

(Abordant ensuite le problème des cours mondiaux, tout en présentant une courbe - cf. figure 29 -)... Nous avons commencé à acheter des régimes aux villageois en 1967. Vous pouvez constater, d'après la courbe, que jusqu'en 1970, nous avons constamment perdu. En 1970-1971, nous avons un peu gagné. Depuis 1971, nous perdons. Mais, on ne veut pas vous faire subir ces changements. Quand l'huile baisse, tant pis pour nous ! On fait comme la caisse de stabilisation avec le café et le cacao...

Je voudrais que vous reteniez trois choses importantes aujourd'hui. (S'adressant à l'interprète) : "ils" doivent comprendre que le planteur de palmier à huile, c'est un homme heureux. Des planteurs comme vous, il n'y en a pas beaucoup. Vous êtes 5.000 planteurs qui avez reçu 15 milliards de subventions. Chaque fois que vous produisez 1.000 kilos de régimes, la SODEPALM finance 3.700 francs. En plus, voici le classement du rapport des cultures en Côte d'Ivoire, ce qu'un planteur gagne par journée de travail : pour le riz pluvial 81 francs, pour l'igname 135 francs, pour le coton 160 francs, pour le riz irrigué (riz chinois) 480 francs, pour le café 493 francs, pour le cacao 727 francs, pour le café et le cacao, façon IFCC, 678 francs et 915 francs, et pour le palmier 950 francs. A condition que vous le fassiez bien et que vous travailliez !

...Donc, chaque fois que nous pouvons faire quelque chose pour vous, nous le faisons. Seulement, il y a une chose qu'il faut comprendre, on ne peut pas donner certaines choses. Je pense que tout le monde a bien compris que le prix d'achat, on ne peut le toucher, et qu'il suffit de travailler pour être les planteurs les plus payés de Côte d'Ivoire. Il y a

Fig. 29- FLUCTUATION DES COURS DE L HUILE DE PALME

D'AVRIL 1967 à MARS 1971

EN $ CAF ROTTERDAM LA T.M.

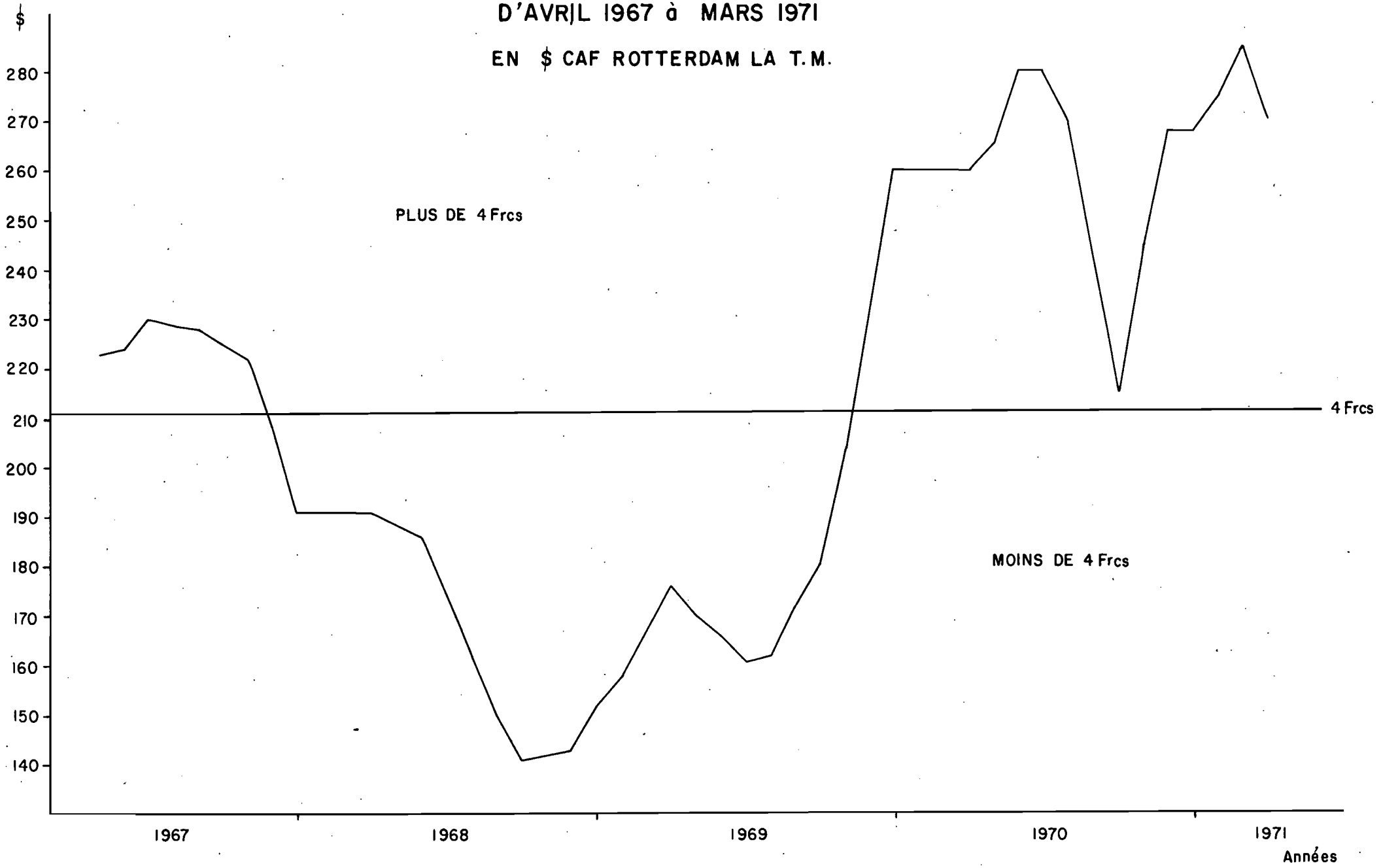

une chose que nous pouvons faire, c'est travailler la main dans la main... Plus nous produirons, et plus nous pourrons faire de choses pour vous..."

Prononcé dans le cadre d'une campagne d'information sur le prix d'achat du kilo de régimes, ce discours introduit au problème majeur du planteur villageois, qui, interrogé sur ses bénéfices, affirme généralement "trop souffrir".

Pourtant tous les planteurs du secteur n'étaient pas venus à la réunion. D'une part, tous ne sont pas "villageois" et tous n'ont pas la liberté de mouvement du planteur-type, enraciné dans l'espace et affranchi du temps, d'autre part, tous ne perçoivent peut-être pas de façon cruciale le problème de la rentabilité de leur plantation et la nécessité d'une réponse.

En effet, l'ensemble des planteurs du secteur villageois de Bingerville - 169 individuels et 194 regroupés en 6 coopératives, au début de l'année 1972 - est loin d'être homogène. Il s'agit moins de divergences ethniques - 81,2 % d'Ebrié - que de divergences sociales. On observe un phénomène de stratification socio-professionnelle et culturelle, qui n'est peut-être pas sans rapport avec la réussite du planteur villageois en tant que tel.

Quelles sont alors les chances des planteurs villageois véritables, ceux qui demeurent attachés à leur village et à leur exploitation agricole - précisément ceux qui étaient présents à la réunion de ce 12 mai ? Leur système socio-économique est-il assez souple et assez rentable pour une insertion heureuse de la plantation villageoise ?

Par ailleurs, la décomposition de l'espace géographique traditionnel, la raréfaction des terres ne risquent-elles pas de poser le problème économique en termes insolubles, y compris pour ceux qui n'ont pas choisi de participer à l'"Opération", mais ne peuvent échapper aux mutations profondes du milieu ?

Enfin, dans quelle mesure les participants eux-mêmes n'influent-ils pas sur la réalisation du "Plan", par leur psychologie-individuelle ou collective - leur façon de penser et d'appréhender leur univers destructuré et un système de valeur totalement différent du leur ?

Il s'agit avant tout de les définir dans leur nouvelle situation, de les identifier face à la SODEPALM, de sonder, dans la mesure du possible, le mécanisme qui les y rattache, de déterminer en définitive si le rapport entre les deux parties est, comme l'affirme la SODEPALM, "un mariage heureux", ou au contraire un rapport de forces.

L'allégorie du "mariage heureux" donne à penser que le problème fondamental du planteur n'est peut-être pas tant celui du gain et de la rentabilité de sa plantation, que celui posé par la juxtaposition d'espaces quantitativement et qualitativement différents, juxtaposition qui créé un environnement au sein duquel il ne lui est sans doute pas facile de retrouver son identité.

I - PRESENTATION D'ENSEMBLE

Qui sont les planteurs du secteur villageois de Bingerville ? Quels sont les éléments susceptibles de les caractériser et de les conditionner ? Un certain nombre de facteurs les différencient, et les isolent les uns des autres. 166 sur 169, plus les chefs de coopératives, ont été rencontrés.

A - Répartition spatiale

L'endroit où est répertorié le planteur et l'endroit où il réside est théoriquement le même. Pourtant ce n'est pas toujours le cas, et il convient de faire une distinction entre une répartition de principe, à l'intérieur de la presqu'île, et une répartition effective, à l'intérieur du pays.

Les 175 planteurs et coopératives du secteur sont répartis inégalement dans les villages et campements de la presqu'île

(cf. figure 30). On retrouve des inscrits partout, sauf dans trois localités : Mbadon et Anono, les deux plus proches d'Abidjan, et Bregbo, la capitale des harristes (cf. tableau XXIV). Leur nombre par village varie de 1 à 48, et n'est pas toujours fonction du nombre d'habitants. Il est vrai que l'on ne dispose que du recensement démographique de 1964-1965 et, de ce fait, il est fort probable que les pourcentages exprimant le rapport planteurs villageois-population villageoise sont légèrement différents actuellement, vraisemblablement inférieurs.

La seule remarque que l'on puisse faire à ce sujet tient à la situation des villages. Les planteurs sont en effet beaucoup plus nombreux - en chiffres absolus et proportionnellement à la population - au Sud de l'axe Santé-B-Eloka-té. Santé, Adjamé, Ana, Agban et Eloka-té comptent à eux cinq 126 planteurs et 3 coopératives, soit 73 % des effectifs, alors qu'ils ne représentent que 29 % de la population de référence. Les villages à proximité de la lagune ébrié seraient donc a priori plus réceptifs à l'opération SODEPALM, et on ne peut manquer d'invoquer le conditionnement historique et le rôle de cette lagune au bord de laquelle s'est instauré un environnement socio-économique particulièrement favorable aux sollicitations extérieures.

Tableau XXIV - Répartition des planteurs villageois dans la presqu'île de Bingerville-Eloka par rapport à la population

Localités	Habitants	Planteurs villageois		% planteurs/ habitants
		individuels	coopératives	
Bingerville	6.500	10		0,1
Eloka-té	2.018	28	3 { 60 18 14	1,5, (5,9)
Eloka-to	1.194	2		0,1
Adjamé-B	1.139	48		4,2
Akouédo	661	2		0,3
Mbatto-Bouaké	533	3	2 { 62 10	0,9 (14)
Santé-B	495	17		3,4
Abata	418	1		0,2
Agban-B	386	10		2,7
Ana	306	22		7,2
Aghien	252	5		1,9
Akoyaté	226		1 { 30	0,4 (13)
Achokoi	200	1		0,5
Danhokro	200	6		3
Akandjé	150	9		6
Eloka-bac	46	5		10,8
Total	14.658	169	6 { 194	1,2 { 2,4

Fig. 30 - **PRESQU'ÎLE DE BINGERVILLE - ELOKA**

IMPACT DE L'OPERATION SODEPALM SUR LA POPULATION RURALE

ECHELLE 1/200 000

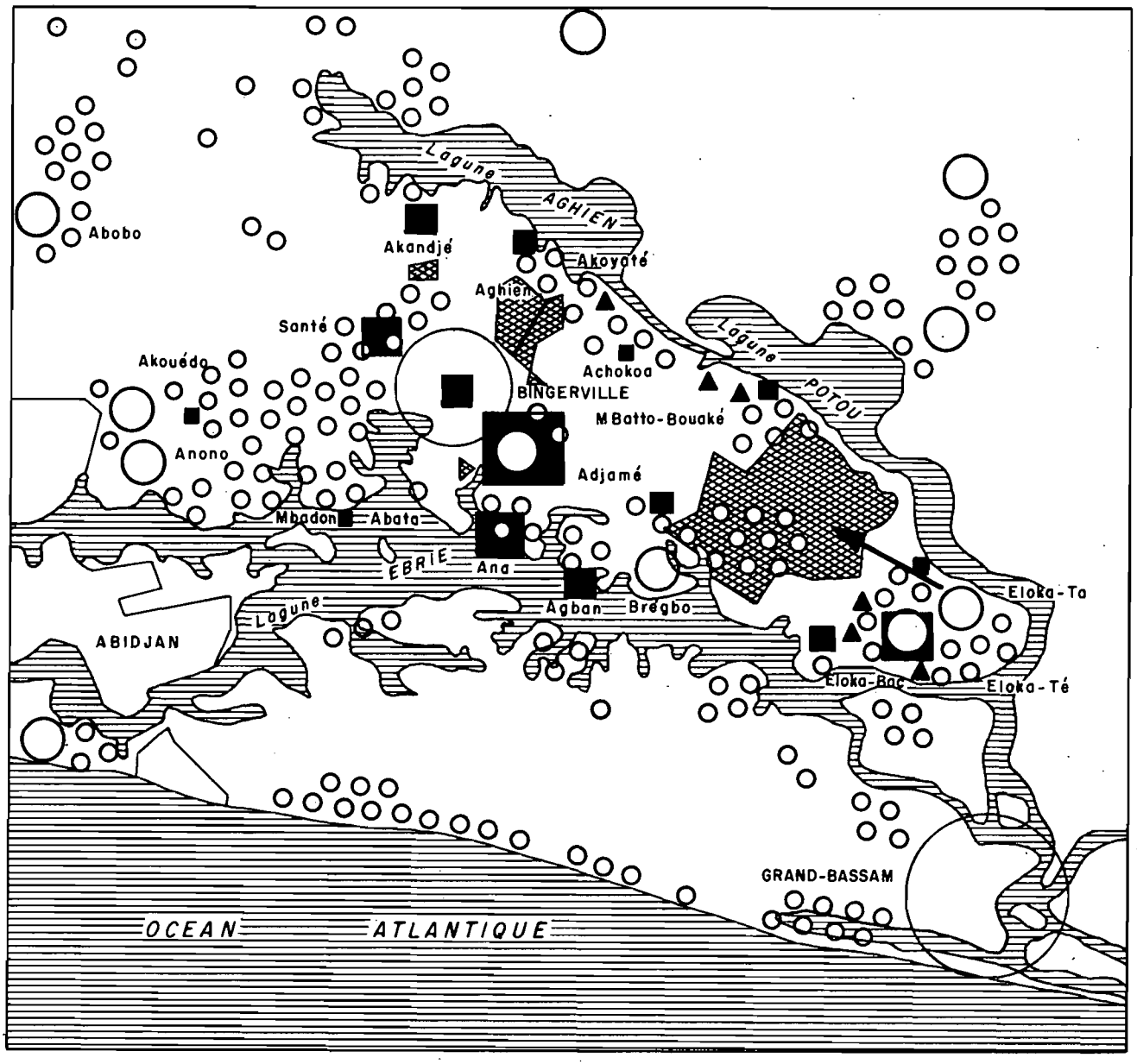

Centres urbains

POPULATIONS EN 1965

1000 habitants

100 habitants

PLANTEURS VILLAGEOIS EN 1971

50 planteurs

30 planteurs

20 planteurs

10 planteurs

5 planteurs

1 planteur

Coopérative de planteurs villageois

Bloc industriel

Mouvement de main-d'œuvre vers le bloc industriel

Renseignements Démographiques : ATLAS DE COTE D'IVOIRE

Cependant parmi les 172 planteurs interviewés, 29, soit 16,8 %, ne résident pas sur place. Leur répartition à travers la Côte d'Ivoire se présente comme suit (cf. figure 31) :

Abidjan	13
Bingerville	2
Village SODEPALM d'Eloka	1
Grand-Bassam	2
Bonoua	1
Aboisso	1
Anyama	1
Adzopé	2
Agnibilékrou	1
Adiopodoumé	1
Dabou	2
San Pédro	1
Bouaké	1

Il ne s'agit d'ailleurs pas toujours d'"étrangers", mais parfois d'Ebrié, ayant échappé à leur milieu d'origine.

B - Origine ethnique

Malgré la facilité des contacts, et l'apport certain de populations extérieures, les planteurs villageois ébrié sont largement majoritaires (cf. tableau XIV). Toutefois, leur pourcentage varie selon la façon dont on considère les coopératives. En effet, trois d'entre elles regroupent plus de 100 Mbatto qui, pris individuellement, abaissent le pourcentage des autochtones de 81,8 à 64 %.

Le nombre de planteurs villageois allochtones avoisine celui des planteurs ne résidant pas sur place. Pourtant beaucoup d'entre eux sont véritablement enracinés dans la région, dispersés à Bagba-Bingerville ou regroupés dans leurs propres villages et campements : ainsi les Mbatto à Akoyaté et Mbatto-Bouaké, les Attié à Achokoi, les Baoulé à Eloka-bac, etc.

Ils se trouvent donc, - pour les 3/4 - dans des conditions proches

Fig. 31 -

RESIDENCE DES PLANTEURS VILLAGEOIS DU SECTEUR DE BINGERVILLE

ECHELLE : 1 / 4 000 000

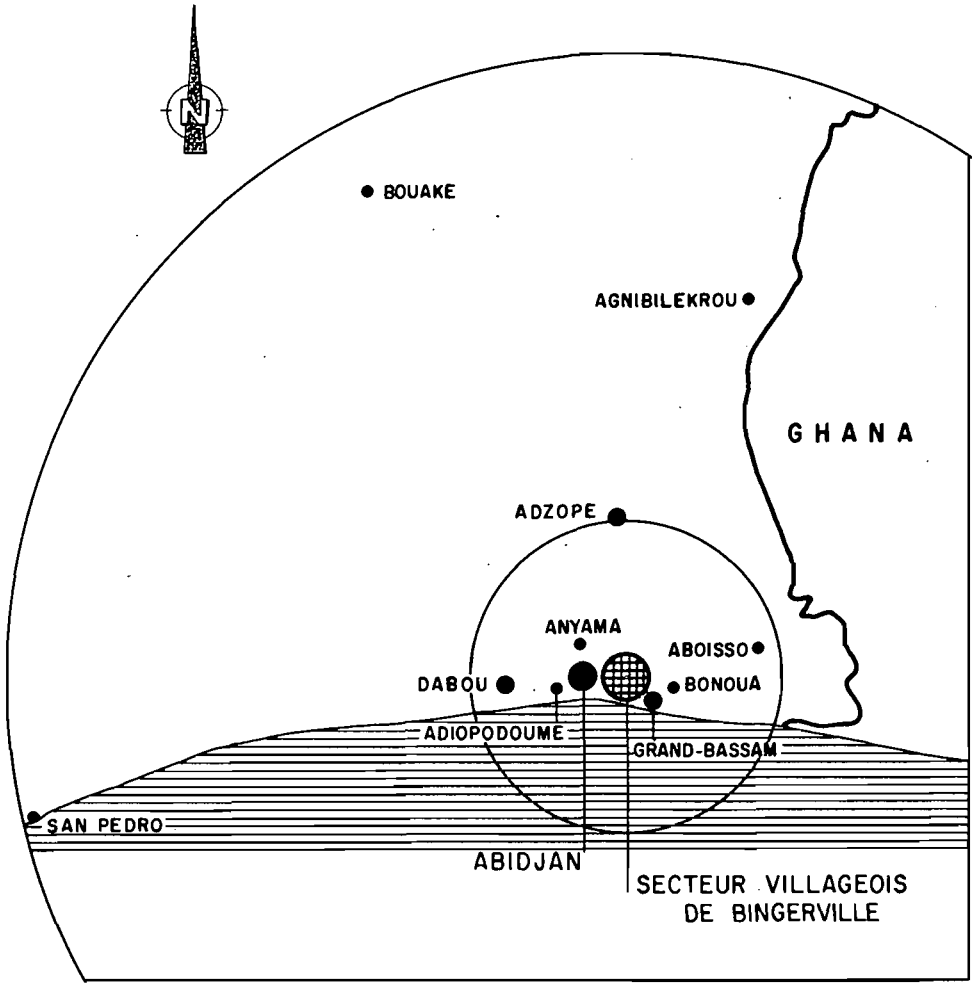

- 1 planteur
- 2 planteurs
- 13 planteurs
- 146 planteurs

N.B. Les 3 planteurs non interviewés ne sont pas localisés

Tableau XXV - Répartition ethnique des planteurs villageois

	Localité \ Ethnie	Ebrié	Baoulé	Mbatto	Appolo	Attié	Agni	Malinké	Abouré	Guéré	Sénoufo	Mossi	Gouro-unsi	Yorouba	Français	Inconnus	Total
VILLAGES EBRIE	Abata	1															1
	Adjamé-B	48															48
	Agban-B	10															10
	Aghien	5															5
	Akandjé	5								1		1	1			1	9
	Akouédo	2															2
	Ana	20			1				1								22
	Eloka-té	30(119)			1												31
	Eloka-to	2															2
	Santé-B	17															17
VILLAGES ALLOCHT.	Achokoi					1											1
	Akoyaté			1 (30)													1
	Danhokro	1	3		1											1	6
	Eloka-bac		2				1				1					1	5
	Mbatto-Bouaké			4 (74)		1											5
	Bingerville	2	3				1	2						1	1		10
	Total	143	8	5	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	3	175
	Pourcentage	81,8	4,5	2,8	1,7	1,1	1,1	1,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	1,7	100,0

N.B. : Les chiffres entre parenthèses englobent les membres des coopératives.

de leurs homologues ébrié, les différences ethniques ayant d'autant moins de répercussion que les mouvements d'immigration remontent déjà à une époque lointaine. L'impact culturel et socio-professionnel est sans aucun doute beaucoup plus puissant.

C - Niveau culturel

L'héritage culturel de l'époque coloniale est relativement fort dans cette région centrée autour de Bingerville (cf. tableau XXVI). On en a tenu compte du fait qu'une acculturation, même confuse, apporte peut-être au planteur certaines qualités d'adaptation et de compréhension, au regard de l'économie moderne. En effet, celui qui a "fait l'école" n'est-il pas davantage prédisposé à saisir des techniques dont il n'a pas l'habitude et à se réorganiser en conséquence ?

Certes, il ne faut pas négliger l'influence d'Abidjan, et le fait que la plupart des planteurs scolarisés, par exemple, sont conditionnés non par leur culture elle-même, mais par leur appartenance socio-professionnelle. Une dizaine d'entre eux néanmoins sont de véritables planteurs, et leur attitude demande à être observée de près, afin de déterminer si le fait d'être illettré constitue réellement un handicap. Puisqu'il ne s'agit pour le moment que d'une présentation, retenons simplement ces deux aspects : d'une part, l'existence d'une forte hiérarchie, depuis les 21 qui ne comprennent pas un mot de français, jusqu'aux 4 qui ont fait des études supérieures, et occupent actuellement le premier rang de la scène politique, d'autre part, la prépondérance de la religion catholique, qui regroupe plus de 60 % des planteurs, devant le harrisme (17 %). Le phénomène religieux est important au niveau des rapports qui lient le planteur à sa terre.

D - Appartenance socio-professionnelle

41,3 % des planteurs interviewés ont déclaré avoir une source de revenus non agricole. En 1967, leur pourcentage avait été estimé pour l'ensemble des secteurs à 16,1 % (1), différence qui peut s'expliquer, d'une part par une évolution des types de planteur au cours des 5 dernières années, d'autre part par la situation géographique exceptionnelle du secteur de Bingerville.

En effet, plus de la moitié de ces emplois extra-agricoles sont exercés en milieu urbain : 19 à Abidjan et 21 à Bingerville. Toutefois, 15

(1) M. PESCAY : ouvrage cité, p. 37.

Tableau XXVI - Impact culturel des planteurs villageois du secteur de Bingerville (Coopératives exclues)

Localités / Impact culturel	Bingerville	Abata	Achokoi	Adjamé	Agban	Aghien	Akandjé	Akoué-do	Ana	Danho-kro	Eloka-bac	Eloka-té	Eloka-to	Mbatto Bouaké	Santé	Total	%
FRANCOPHONIE																	
Ne comprend pas	4			7	1	2			1		1	5				21	12,6
Ne parle pas mais comprend	1			6		3	1		5	1		3				20	12,0
Parle	5	1	1	35	9		7	2	16	4	3	20	2	3	17	125	75,7
SCOLARITE																	
Illettrés	7	1	1	29	10	5	3	2	18	2	1	24	2	1	14	120	72,4
Primaire	2			12			2		2	2	2	1		2	3	28	16,8
Secondaire	1			6			2		2		1	2				14	8,4
Université				1			1			1		1				4	2,4
RELIGION																	
Animisme	3									1		1				5	3,1
Catholicisme	3		1	31	9	4	3	2	16	3	1	9	2	3	17	104	62,6
Harrisme		1			1	1	4		4			18				29	17,5
Islam	3						1				3					7	4,2
Protestantisme	1			17					2	1						21	12,6

travailleurs seulement résident dans ces 2 villes : 12 à Abidjan et 3 à Bingerville. A Bingerville, cela s'explique par le fait que la plupart proviennent de villages très proches, tels Santé-B et Adjamé-B.

Il semble donc qu'il y ait trois types de planteurs ayant une source de revenus non agricole : ceux qui travaillent dans leur propre village (1/2) et peuvent être toujours considérés comme des ruraux, ceux qui résident dans leur village (1/4) mais travaillent en ville, enfin les citadins véritables (1/4) qui ne viennent quasiment jamais sur les lieux de leur plantation.

Les deux premiers types intéressent presque exclusivement des planteurs ébrié, localisés à Adjamé-B, Santé-B, Ana, Agban et Eloka-té. Le troisième type au contraire est composé en majeure partie d'allochtones, fonctionnaires hauts placés dans la hiérarchie sociale. Leur répartition globale dans les villages est dans l'ensemble assez équilibrée.

Villages	Planteurs villageois (coopératives incluses)	Planteurs villageois à source de revenus non agricole.	
		Ebrié	Non Ebrié
Abata	1		
Achokoi	1		
Adjamé-B	48	23	
Agban-B.	10	4	
Aghien	5		
Akandjé	9	1	2
Akouédo	2		
Akoyaté	1		
Ana	22	9	2
Danhokro	6	1	1
Eloka-bao	5		2
Eloka-té	31	8	1
Eloka-to	2		
Ibatto-Bouaké	5		2
Santé-B	17	11	
Bingerville	10	2	2
Total	175	59	12

Tableau XXVII - Répartition des planteurs villageois selon leur appartenance socio-professionnelle

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	%
SECTEUR PRIMAIRE	1	0,6
exploitant de carrière	1	
SECTEUR SECONDAIRE	31	18,0
entrepreneur bâtiment	1	
maçon	9	
menuisier	12	
tailleur	4	
bijoutier	5	
SECTEUR TERTIAIRE	39	22,7
1 - Secteur public	20	11,6
Hauts fonctionnaires :	4	2,3
ministre agriculture	1	
ministre jeunesse et sports	1	
conseiller ministre intérieur	1	
secrétaire général UGTCI	1	
Fonctionnaires :	16	9,3
administration générale	1	
contributions directes et indirectes	4	
justice	1	
enseignement	5	
imprimerie	1	
santé	3	
armée	1	
2 - Secteur para-étatique	3	1,8
SODEPALM :		
chauffeur	1	
chef de groupe	2	
3 - Secteur privé	2	1,2
CTFT :		
commis de bureau	1	
Blohorn :		
comptable	1	
4 - Indépendants	14	8,1
propriétaire taxi	3	
garagiste	1	
mécanicien	2	
chauffeur	2	
électricien	1	
guérisseur	2	
rentier	3	
Total planteurs villageois ayant une source de revenu non agricole	71	41,3
Total planteurs villageois véritables coopératives incluses	101	58,7
Total planteurs villageois interrogés	172	100,0

La stratification socio-professionnelle (cf. tableau XXVII) est caractérisée par une prédominance marquée du secteur tertiaire (32,7 % des planteurs), le secteur secondaire étant également bien représenté (18 %). Les deux classes dominantes sont celles des artisans et des fonctionnaires, les premiers exerçant dans les villages, les seconds à Bingerville ou à Abidjan.

Ces activités non agricoles ont sans doute quelque incidence sur la gestion et l'exploitation des plantations de palmier.

E - Faire-valoir de la plantation villageoise

Parmi les planteurs individuels, 53 % (ce qui correspond à peu près au taux de planteurs villageois véritables) exercent un mode de faire valoir direct, travaillant eux-mêmes sur leur plantation, assurant le nettoyage et la récolte avec ou sans l'aide de manoeuvres.

30 % exercent un mode de faire-valoir que l'on peut qualifier de semi-direct. Ils n'assurent pas l'exploitation de leur plantation, mais simplement une surveillance plus ou moins continue d'un ou de plusieurs manoeuvres.

Enfin 17 % exercent un mode de faire-valoir indirect, ayant confié la gérance de leur plantation à un membre de leur famille ou à un manoeuvre qualifié, ou même - cas exceptionnel - à la SODEPALM. Les arrangements familiaux ont des clauses toujours très confuses. Ce type de fermage n'implique généralement pas de rémunération régulière.

Les planteurs consacrent donc un temps très variable à leur plantation : trois seulement ont déclaré y aller tous les jours, et 29 n'y aller jamais.

Nombre de jours par semaine consacrés à la plantation villageoise	Nombre de planteurs correspondants	%
0	29	17,5
1	16	9,6
2	18	10,8
3	35	21,1
4	24	14,5
5	7	4,2
6	32	19,3
7	3	1,8
irrégulier	2	1,2
Total	166	100,0

Peut-être leur âge intervient-il dans leur degré de participation. Sont-ils jeunes ou vieux dans l'ensemble ?

F - Age

La moyenne d'âge des 166 planteurs individuels interrogés est exactement de 50 ans. Elle varie sensiblement d'une localité à l'autre, mais on ne note aucune différence entre villages autochtones et villages allochtones.

Bingerville	60 ans
Akouédo	58 ans
Abata	57 ans
Aghien	55 ans
Eloka-bac	53 ans
Eloka-to	53 ans
Adjamé-B	52 ans
Ana	50 ans
Danholiro	50 ans
Agban-B	49 ans
Eloka-té	48 ans
Acholoi	47 ans
Santé-B	44 ans
Akandjé	38 ans
Mbatto-Bouaké	31 ans

Les allochtones en effet ont, tout comme les Ebrié, un demi-siècle d'âge moyen. Ils sont représentés, toutes proportions gardées, dans chaque catégorie d'âge, y compris dans celle des plus de 60 ans. Les six d'entre eux qui ont atteint cet âge sont, à une exception près, les "étrangers" déjà évoqués de Bingerville, implantés depuis longtemps dans le quartier de Dagba, et n'ayant pas de ressources particulières, si ce n'est quelques terres, faciles à acquérir à l'époque de leur jeunesse, ce qui, dans leur situation, ne serait plus le cas aujourd'hui.

S'il n'y a pas de rapport entre l'âge et l'appartenance ethnique, il y en a par contre entre l'âge et l'appartenance socio-professionnelle. En effet, les 71 planteurs ayant une source de revenus non agricole ont un âge moyen de 44 ans. Sept d'entre eux ont plus de 60 ans, mais il s'agit alors de rentiers, guérisseurs ou propriétaires de taxis, qui n'ont pas d'insertion directe dans l'économie moderne.

L'ensemble des plus de 60 ans - 41 au total - est donc englobé dans la masse des planteurs véritables, ceux qui ne vivent que de leur exploitation agricole. Mais il convient de noter que leur âge leur confère très souvent une situation privilégiée au sein de la société ébrié - titres honorifiques ou autres -, situation grâce à laquelle ils ont quelquefois un capital important en argent, en terre ou sous d'autres formes.

Quelles sont les générations les plus favorisées en regard de l'opération SODEPALM : les anciens avec leurs titres de chefs, leurs terres, leurs carrières, leurs taxis... ou les plus jeunes avec leurs salaires ? On aborde là un des aspects du conflit entre ancienne et nouvelle générations, tradition et modernité.

La répartition des effectifs par catégorie d'âge, de 5 ans en 5 ans, n'est pas régulière, mais tend à s'accroître jusqu'à 55 ans et à décroître au-delà (cf. tableau XXVIII et figure 32). Il semble que l'on puisse isoler quatre groupes assez homogènes du fait de leur densité : les 40-54 ans, qui représentent 51,3 % des effectifs, les 55-59 ans, 27,7 %, les 30-39 ans, 15 %, et enfin les moins de 30 ans et les plus de 70 ans qui, réunis, ne représentent que 6 %. Il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre ces quatre groupes et les quatre classes d'âge (afètuè) (1) qui caractérisent la société ébrié, assimilant ainsi les plus de 70 ans aux vieillards, les 55-69 ans aux hommes mûrs, les 40-54 ans aux guerriers, enfin les 30-39 aux enfants.

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 221.

Tableau XXVIII - Répartition des planteurs villageois par tranches d'âge

Localités \ Tranches d'âge	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	Total
Bingerville					1		3		1	4		1	10
Abata								1					1
Achokoi						1							1
Adjamé-B	1	1		7	5	6	7	3	10	4	2	2	48
Agban-B					1	5	3			1			10
Aghien						1	2	1		1			5
Akandjé	1	1	1		3	1	1						8
Akouédo							1		1				2
Ana			1		6	3	6		4	2			22
Danhokro						2	3						5
Eloka-bac					1	1	1		1				4
Eloka-té			6	2	5	1	5	5	2	1		1	28
Eloka-to						1			1				2
Mbatto-Bouaké			3										3
Santé-B			2	3	7	1	1	1	2				17
Total	2	2	13	12	29	23	33	11	22	13	2	4	166
%	1,2	1,2	7,8	7,2	17,5	13,9	19,9	6,6	13,3	7,8	1,2	2,4	100,0

Fig. 32 - **SECTEUR DE BINGERVILLE**

IMPORTANCE RELATIVE DES EFFECTIFS ET DES SUPERFICIES PLANTÉES ET QUALITÉ DES RENDEMENTS EN FONCTION DE L'ÂGE DES PLANTEURS VILLAGEOIS

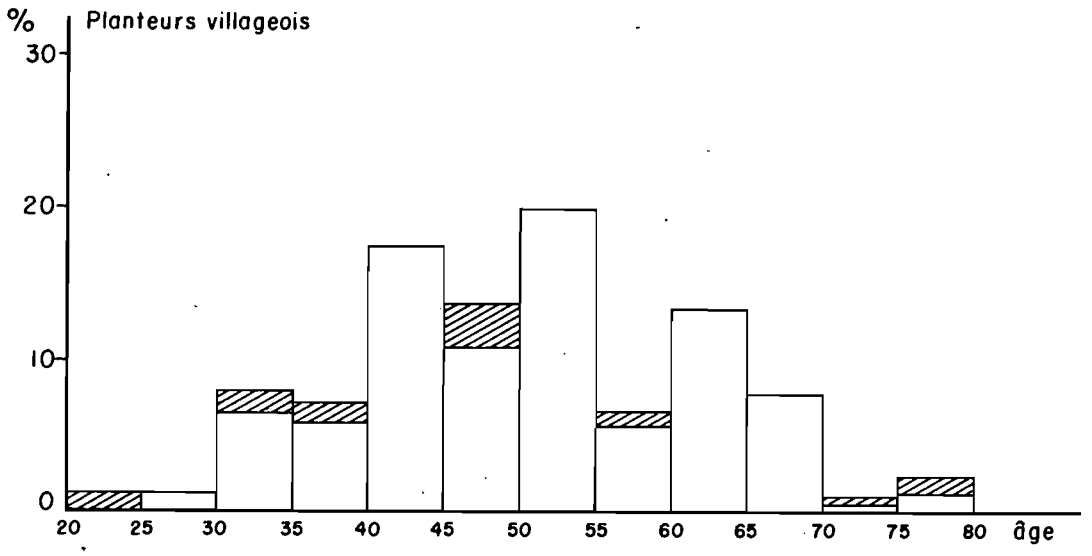

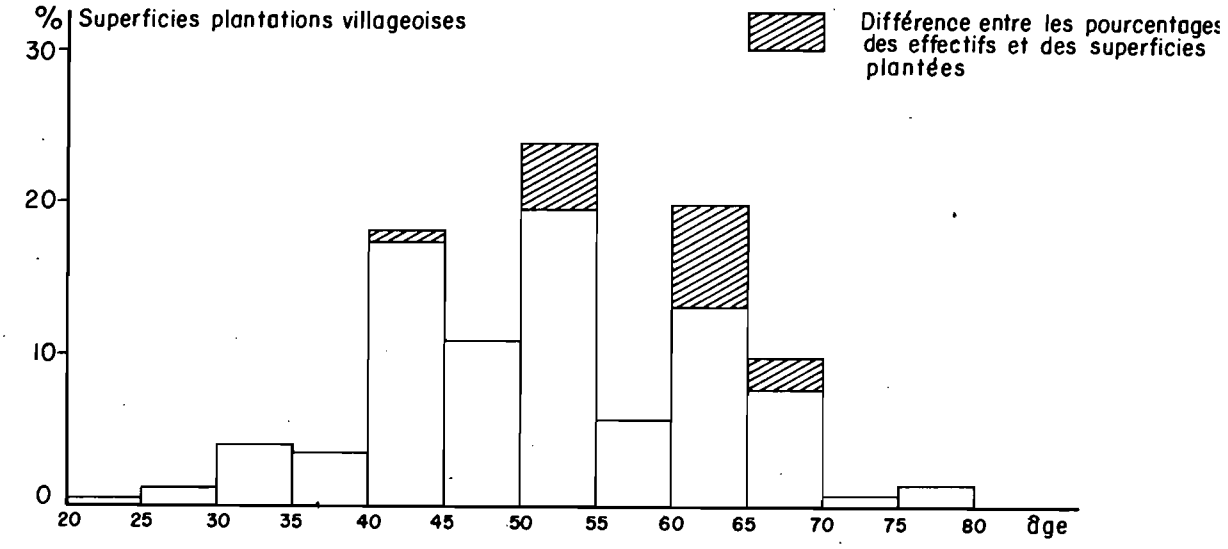

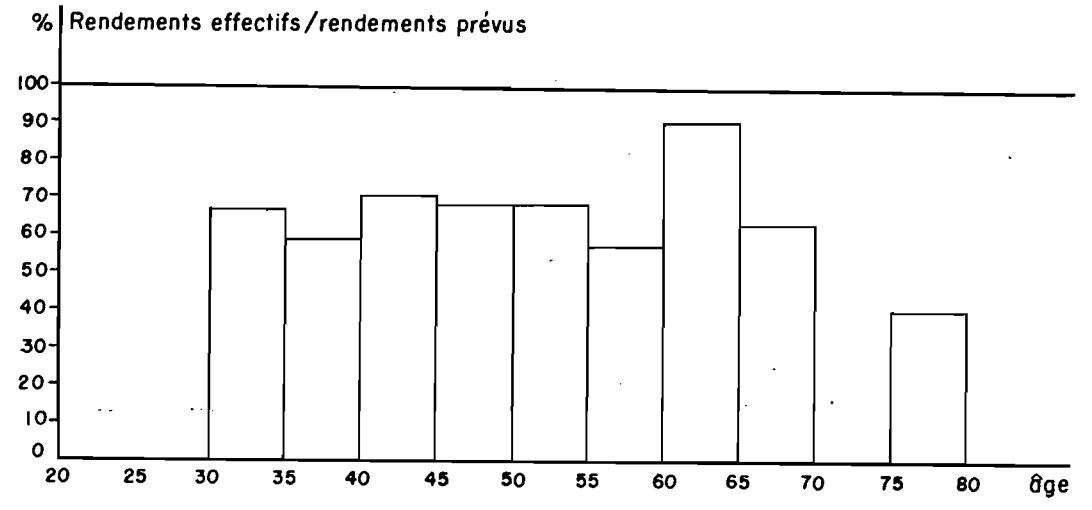

Par ailleurs, le tracé crénelé de la courbe, qui met en évidence l'importance des effectifs par tranche de 5 ans (cf. figure 32), suggère une autre hypothèse. La chute numérique enregistrée pour les 35-39 ans, et surtout les 45-49 ans, 55-59 ans, et même 65-69 ans ne serait-elle pas le fait d'une sorte d'opposition, de compétition entre groupes d'âge contigus ? Ne serait-ce pas là le reflet des rivalités observées entre sous-classes d'âge (abé) (1), rivalités pouvant s'exprimer par exemple sous forme de dualité socio-économique entre sous-classes voisines, les sous-classes alternées ayant un statut (voulu ou non) identique. Ainsi certaines tranches d'âge auraient-elles été contrecarrées par les autres dans leur possibilité d'adhésion au Plan Palmier.

Ces deux hypothèses, qui demandent à être confirmées au niveau de la répartition des terres, tendraient à prouver que la société ébrié n'est peut-être pas aussi destructurée qu'elle le paraît au premier abord. Il est vrai que tous les planteurs villageois ne sont pas ébrié, et qu'il faut par ailleurs distinguer différents types de planteurs.

II - TYPOLOGIE

L'étude des planteurs villageois du secteur de Bingerville, et l'observation de leurs plantations villageoises, permettent d'isoler quatre grands types de planteurs (cf. tableau XXIX). Au planteur villageois véritablement villageois, s'oppose le planteur villageois urbain, citadin n'ayant aucune activité agricole et ne s'occupant pas lui-même de sa plantation villageoise. Entre les deux, s'insère le planteur villageois que l'on peut taxer de semi-urbain, personnage plus difficile à définir, appartenant toujours au milieu rural, mais pratiquant une activité non agricole. Enfin, existe également le planteur villageois coopérateur, généralement agriculteur, qui, au sein de sa coopérative, ne court pas les risques d'un planteur individuel.

A - Le planteur villageois urbain

25 planteurs, soit 15,1 % de l'ensemble, appartiennent à cette catégorie. Leur moyenne d'âge est nettement inférieure à celle des autres (39 ans) et, à l'inverse, la superficie moyenne de leur plantation villageoise est largement supérieure (7,39 ha). Ils sont quasiment tous

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 224.

Tableau XXIX - Typologie des planteurs villageois

Types de planteurs	Effectifs	Répartition ethnique		Résidence permanente	Niveau d'instruction	Activité professionnelle	Mode de faire valoir de la P.V.	Superficie moyenne de la P.V.	Age moyen
		autochtones	allochtones						
PLANTEURS VILLAGEOIS URBAINS	25 soit 15,1 %	64 %	36 %	Urbaine dont 50 % à Abidjan	Scolarisés à 95 %	Fonctionnaires et salariés du secteur privé ou para étatique	Indirect	7,39 ha	39 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS SEMI-URBAINS	46 soit 27,7 %	91 %	9 %	Rurale à 93 % mixte à 7 %	Scolarisés à 18 %	Artisans et indépendants du secteur tertiaire	Semi-direct et occasionnellement direct	5,46 ha	47 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS VERITABLES	95 soit 57,2 %	85 %	15 %	Rurale	Scolarisés à 9 %	Néant	Direct et semi-direct	3,84 ha	54 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS AFFILIES A UNE COOPERATIVE	194	47,5 %	52,5 %	Rurale à 92 %	Scolarisés à 5%	Néant pour 86 % 14 % d'artisans et fonc.	Direct	22,1 ha par coopérative 0,70 ha par coopérateur	Indéterminé

scolarisés, urbanisés, salariés... Abidjan en regroupe 12 , les autres étant répartis dans divers centres de Côte d'Ivoire, jusqu'à Bouaké au Nord, Man et San Pedro à l'Ouest, Aboisso à l'Est. 1/3 d'entre eux ne sont pas Ebrié : on note la présence de 3 Appolo, 1 Ebatto, 1 Attié, 1 Abouré, 1 Baoulé, 1 Guéré, et 1 Mossi.

Sur le plan professionnel, une constante les regroupe : leur situation stable et leur salaire mensuel fixe. Indépendamment de cela, ils ont des fortunes très diverses. Quel rapport peut-il y avoir, en effet, entre le Ministre de l'Agriculture et le menuisier de l'ORSTOM, entre la belle-mère du Président de la République et l'aide-soignante de l'hôpital de Bingerville (les deux seules femmes du secteur à posséder le titre de planteur villageois) ? De façon précise, leur groupe se compose de :

- la belle-mère du Président de la République
- deux ministres
- le secrétaire général de l'UGTCI
- un conseiller technique au Ministère de l'Intérieur
- deux agents de constatation des impôts
- deux douaniers
- un militaire
- un greffier
- un économe
- un expert comptable
- cinq enseignants
- deux chefs de groupe SODEPALM
- deux employés d'hôpital
- deux menuisiers
- un tailleur

Il n'est pas possible de les présenter tous, mais les plus prestigieux d'entre eux, les plus représentatifs de ce type de planteurs méritent que l'on s'attache à leur cas.

Le Ministre de l'Agriculture, par exemple, possède 30,74 hectares de palmier, répertoriés à Akandjé et Bingerville, mis en place en 1967 (10,21 ha), 1968 (12,03 ha) et 1971 (8,50 ha). Il a l'intention d'agrandir encore un peu sa plantation, son terrain mesurant une centaine d'hectares. Cette plantation n'est pas la seule qu'il possède. Il a investi également dans le cocotier et le cacao, et est encore propriétaire d'une plantation

villageoise de 100 hectares à Aboisso. Cette attitude entre dans le cadre d'une politique voulue par le Président de la République, qui a sommé tous les hauts fonctionnaires (Ministres, Secrétaires d'Etat, etc.) de participer aux opérations de développement agricole et ne leur a pratiquement pas laissé le choix. C'est une façon de les sensibiliser aux problèmes de la terre, et en même temps une sorte de publicité pour les planteurs hésitants.

La plantation d'un homme politique, il est vrai, ressemble davantage, par son mode de faire-valoir et d'exploitation, à une plantation industrielle qu'à une plantation du type plantation villageoise. Ainsi le Ministre de l'Agriculture passa successivement des contrats avec l'IRHO et la SODEPALM pour l'entretien de ses 30 hectares. Cinq manoeuvres y travaillent. La productivité est plus élevée qu'en plantation villageoise, mais moins élevée qu'en plantation industrielle. Ce mode d'exploitation semi-industriel est en fait peu fréquent, même parmi les planteurs villageois urbains, qui généralement confient leur plantation à un membre de leur famille sur place. Le Ministre de l'Agriculture est un cas marginal, mais représentatif d'une catégorie naissante de planteurs qui possèdent un capital foncier non par arrangement familial mais par option personnelle et transaction commerciale. Le fait qu'il soit d'origine voltaïque tend à prouver que les critères ethniques et nationaux pèsent dorénavant moins lourd que les critères socio-professionnels.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports constitue un cas un peu différent. Ebrié, originaire du village d'Adjamé-Bingerville, il a fait planter sur la terre de ses ancêtres 4,92 hectares de palmier en 1968, 1969, 1970. 4,92 hectares représentent pour lui une quantité symbolique. Il a fait cette plantation pour sa famille à Adjamé. Celle-ci en est totalement responsable. Il n'a pas l'intention de continuer avec le palmier, mais pense par contre développer d'autres cultures sur le terroir familial, telles par exemple le cacao et le cocotier, dont il possède déjà 22 hectares à Assinie. Le Ministre en effet estime que l'opération SODEPALM, bonne en elle-même, n'a pas atteint son but. Il y a, selon lui, trop de faux planteurs villageois, et peut-être ne veut-il pas contribuer à leur essor. A moins qu'il ait jugé simplement d'autres opérations plus rentables.

La belle-mère du Président de la République a des motivations encore différentes. Les 39,82 hectares de palmier qu'elle possède à Eloka-bac - dont une partie fut mise en place dès 1963 - s'intègrent dans un vaste

ensemble, une propriété qui lui tient lieu de résidence secondaire. Le "bord" lui a plu, et elle a dû, pour l'acquérir, le racheter à 6 personnes, comme elle, non ébrié : des Dioula, des Agni et un Bété. Elle n'a rencontré aucune difficulté, sauf avec l'un des Dioula, que l'on a installé entre Abobo et Anyama. Les autres sont maintenant à Bassam et Bingerville. Sa plantation villageoise est, à l'image de celle du Ministre de l'Agriculture, de type semi-industriel . Ce n'est toutefois pas la SODEPALM, mais un cousin de sa mère, qui en assure la gérance. La SODEPALM lui "prête" huit manoeuvres et elle en a embauché huit autres, qui s'occupent de l'ensemble de son domaine. Elle y a fait planter, outre le palmier, 8 hectares de cocotier et 5 hectares d'arbres fruitiers. Elle ne désire pas reprendre l'expérience ailleurs, car cela lui revient trop cher. Elle déplore notamment le faible prix d'achat du kilo de régime, et regrette que son gendre ne puisse rien y faire...

Il y a encore, dans le secteur, un autre planteur villageois, non moins illustre, le Secrétaire Général de l'UGTCI, qui, depuis 1966, possède 2,72 hectares de palmier à Eloka-té. Lui, a fait cette plantation "pour s'amuser", sa femme ébrié étant originaire du coin. C'est la belle-famille, en particulier l'oncle de sa femme, qui s'en occupe. Il leur laisse tout l'argent qu'elle peut rapporter. Comme le Ministre de la Jeunesse et des Sports, il est à cet égard un exemple très significatif de planteur villageois urbain, qui, à part le titre, n'a rien d'assimilable à un planteur villageois : il n'est pas propriétaire de la terre qui est un "prêt familial", il ne s'occupe pas de la plantation, et il n'encaisse pas l'argent qu'elle rapporte. Ainsi une partie des planteurs villageois urbains sont-ils des planteurs honorifiques, des promoteurs, rien de plus.

On observe, par exemple, le cas d'un jeune planteur ébrié de 26 ans, originaire d'Akandjé, mais résidant à Yassap, près de Dabou, où il travaille comme chef de groupe à la SODEPALM. Il se trouve par sa situation des deux côtés de la barrière, et de ce fait est un des rares planteurs à être satisfait du prix d'achat du kilo de régime. En réalité il n'est guère concerné puisque son oncle, à Akandjé, s'occupe de tout, et touchera le revenu lorsqu'il y en aura un, ce qui n'est pas encore le cas, la plantation - qui mesure 2,76 hectares - ayant été mise en place en 1970 et 1971. Plusieurs planteurs ont ainsi une sorte de tutelle. La plantation est à leur nom, mais ils n'en ont pas l'usufruit.

Le principe du"fermage" chez les planteurs urbains du secteur semble suivre un processus précis : on ne confie pas la plantation à n'importe quel membre de la famille, mais à un ancien, au chef de famille lui-même si c'est possible, à l'oncle maternel dans la société ébrié ou alors à un frère ou beau-frère plus âgé. Il serait évidemment indécent de lui demander des comptes, et on lui laisse le revenu de la plantation, avec lequel il entretient généralement un ouplusieurs manoeuvres. Si aucun ancien ne peut assurer la responsabilité de la plantation, on la confie alors à un neveu ou petit frère quelconque, mais dans ce cas, le planteur prend, sinon possession, du moins connaissance de la somme perçue chaque mois, et, selon sa convenance, donne ou non une part - ou la totalité - au responsable. Généralement cet argent est absorbé par le salaire des manoeuvres.

Ce qui caractérise avant tout le planteur villageois urbain c'est qu'il n'exerce sa fonction de planteur villageois que par personne interposée. Il n'exerce son droit sur le rapport de la plantation que dans le cas où il est considéré comme le plus haut placé dans la hiérarchie sociale ou familiale.

B - Le planteur villageois semi-urbain

46 planteurs, soit 27,7 % de l'ensemble, appartiennent à cette seconde catégorie. Leur moyenne d'âge est déjà plus élevée que celle des planteurs urbains (47 ans), et la superficie moyenne de leur plantation ne dépasse pas 5,46 hectares. Ces planteurs sont taxés de semi-urbains, à cause de leur activité non agricole et de leur absentéisme fréquent sur la plantation. En fait, ce sont des ruraux, de la même façon que les planteurs villageois véritables, qui, eux aussi, pour d'autres raisons, font preuve parfois d'absentéisme.

Ils constituent, à l'exception de deux ou trois fonctionnaires, un groupe assez homogène d'artisans et travailleurs indépendants du secteur tertiaire, presque tous Ebrié, les non Ebrié semblant n'avoir guère la possibilité d'un emploi en milieu rural. A la différence des planteurs villageois urbains, ils n'ont pas de revenu fixe, et sont soumis aux vicissitudes de leur clientèle. Certains, tels les guérisseurs et les taximen, n'ont guère de problèmes. D'autres, tels les maçons ou les bijoutiers, ont une situation plus aléatoire, qui les renvoie souvent à leur état originel de simple planteur. On distingue parmi eux :

- 10 menuisiers
- 9 maçons
- 5 bijoutiers
- 3 tailleurs
- 3 taximen
- 3 chauffeurs
- 2 mécaniciens
- 2 guérisseurs
- 2 rentiers
- 1 garagiste
- 1 exploitant de carrière
- 1 entrepreneur en bâtiment
- 1 électricien
- 1 employé de l'Imprimerie Nationale
- 1 employé de la sous-préfecture de Bingerville
- 1 infirmier .

18 exercent leur profession sur place, 18 à Bingerville, 8 à Abidjan, 1 au village SODEPALM d'Eloka et 1 dans la région d'Ono, où son métier de chauffeur le conduit régulièrement. De même que les planteurs villageois urbains, il n'est pas possible de les présenter tous.

Voici le cas d'un guérisseur d'Eloka-bac, petit-fils de l'administrateur Palanque, et parent par sa mère de la belle-mère du Président de la République. Il possède une plantation villageoise d'une douzaine d'hectares, mise en place en 1963 (2,49 hectares), 1966 (6,01 hectares) et 1968 (3,60 hectares). Celle-ci, comme sa résidence, ne se trouve pas exactement à Eloka-bac, mais de l'autre côté de la lagune à Yakassé-bac. Ils sont ainsi deux planteurs pour lesquels les camions de ramassage de la SODEPALM sont obligés de traverser la lagune. L'interruption du bac pendant une grande partie de l'année 1972 leur porta préjudice, leur récolte ne pouvant être absorbée sur le marché de Grand-Bassam, et la SODEPALM n'ayant pas jugé rentable de faire faire aux camions le trajet Eloka-Grand-Bassam, par Abidjan, pour deux planteurs seulement.

Mais Monsieur Palanque à d'autres ressources. Ancien infirmier, revenu à la terre il y a dix ans, il possède, outre son métier de guérisseur et sa plantation villageoise, une voiture qu'il utilise de temps à autre comme taxi, plus une vingtaine d'hectares de cocotier et vivrier (manioc,

igname, légumes et même riz). Il suit les cours de la BAMACI à la télévision, et prétend avoir une certaine influence sur les planteurs des environs, notamment pour la riziculture. 9 manoeuvres et 5 de ses 6 femmes l'aident à exploiter ses terres. Il se rend quotidiennement à sa plantation villageoise, où il participe aux travaux. A l'encontre de l'opinion générale, il trouve que le palmier rapporte plus que le cocotier. Il a sacrifié quelques hectares du second pour le premier. Celui-ci, néanmoins, ne lui procure aucun bénéfice, selon son expression : "ça rentre et ça sort". Il estime que raisonnablement le prix d'achat du kilo de régime devrait être à 5 francs.

Monsieur De La Celle est un autre cas de planteur villageois semi-urbain. Français (cas unique dans le secteur), installé à Bingerville depuis 1929, il a connu de nombreux revers de fortune, avant de se retrouver dans la double situation de garagiste et de planteur - entre autre de planteur villageois. Il possède 28,79 hectares de palmier plantés à partir de 1962, dont 21,15 au nom de Kouamé N'Guessan, la SODEPALM ayant voulu le limiter. Sa plantation, qui n'est donc pas d'un seul tenant, ne comprendrait en réalité, selon lui, que 21 hectares au total. Il estime que la SODEPALM s'est trompée en en comptant 28.

Il s'intéresse au palmier depuis longtemps, la société pour laquelle il était venu en Côte d'Ivoire lui ayant abandonné après 1930 ses plantations en faillite, ainsi qu'une petite huilerie. Il trouve que les plantsquo la SODEPALM fournit actuellement aux planteurs sont de mauvaise qualité. Il préfère le Dura-Déli de Java, qui, selon lui, a meilleur goût, et qu'il achète à Dabou dans la mesure du possible. Il n'exploite pas lui-même sa plantation, mais va chaque jour inspecter ses dix manoeuvres, pour lesquels il a construit un petit campement et libéré un lopin de terre. Il les paie à la journée, sur la base de 17. francs.

Il n'est garagiste que par accident. Ses plantations de banane ont été détruites en 1962, et il a décidé alors de se reconvertir dans la mécanique tout en "se lançant" dans l'opération SODEPALM. C'est ainsi qu'il possède à la périphérie de Bingerville un véritable p tit complexe. Tout est regroupé autour de sa nombreuse famille : son logement, vieille maison coloniale en décrépitude, son atelier entouré de carcasses de voitures, son campement de Voltaïques, ses plantations villageoises, ses 70 hectares de cacao, ses 30 hectares de cultures vivrières, ses 12 hectares de cultures maraîchères. C'est un planteur villageois original : vieux colon recyclé,

peu satisfait, comme les autres, de la rentabilité de sa plantation, accusant cependant non l'insuffisance du prix d'achat, mais la qualité du matériel végétal qu'on lui fournit.

Monsieur Aké Akré Barthélémy, notable du village d'Ana, chef des planteurs et d'une société de pêche organisée par les villageois, exploite 21,27 hectares de palmier, mis progressivement en place de 1965 à 1969. Il est le plus ancien planteur de son village et l'un des plus respectés. Il a acheté à partir de 1950, en commun avec trois autres planteurs, trois taxis qui font la navette entre Ana, Bingerville et Abidjan. Cette affaire lui rapporte en principe 75.000 francs par mois.

Il consacre peu de temps à sa plantation. Quatre fois par semaine il va contrôler les trois manoeuvres qui l'entretiennent, ainsi que ses deux fils, son neveu et un enfant adoptif. Voici en quels termes, il s'exprime à propos de la rentabilité de sa plantation : "Ca suffit même pas pour la paie des manoeuvres, quand on vend un kilo de régime à 4 francs, alors qu'une simple boîte d'allumettes coûte 5 francs. Ce prix commence à décourager plusieurs planteurs. On perd toujours. C'est une vraie catastrophe, puisque certains vont jusqu'à couper les pieds de cacao et café pour planter le palmier. Je complète pour payer mes manoeuvres, malgré que j'aie 22 hectares environ de palmier. Si ça continue ainsi, nous nous verrons dans l'obligation d'envisager des abandons".

Il précise en outre que "sans compter les petits frais", les dépenses effectuées sur sa palmeraie, de 1965à à 1968, s'élèvent à 761.975 francs. Pourtant, s'il n'était pas contrecarré par l'Opération Riviera et par la SODEPALM elle-même, il pense qu'il agrandirait sa plantation. Il est relativement spécialisé dans le palmier, ne possédant qu'un hectare de cacao et un hectare de manioc, comme autres cultures.

Monsieur Djoman Mobio Guillaume est un bijoutier du village d'Ana, ancien combattant, qui, de 1966 à 1969, a fait planter 7,10 hectares de palmier. Il se plaint de la précarité de sa profession, qui marche moins bien qu'autrefois. Il travaille sur commande, et évalue ses bénéfices annuels à 10.000 francs. Le cacao et le manioc lui rapportent chacun environ 8.000 francs par an , la pêche rien. En 1971, sa plantation villageoise a produit 3,520 tonnes de régime. A 4 francs le kilo, cela représente une valeur de 14.080 francs.

Comme il le fait remarquer lui-même, le rapport de sa plantation ne couvre pas la paye de son manoeuvre, qui s'élève à 3.250 francs par mois sans compter la nourriture. Mais il n'a pas l'intention d'essayer d'autres cultures, car sa plantation de palmier lui prend tout son temps. Il s'y rend quotidiennement, sauf le samedi, de 9 à 14 heures. Il ne travaille pas lui-même, mais surveille simplement son manoeuvre. Malgré l'absence de bénéfice, il affirme que, si l'Opération Riviera ne l'en empêchait pas, il agrandirait sa plantation.

Cette attitude ambiguë a été remarquée chez beaucoup de planteurs du même type que Monsieur Mobio. Tout en déplorant de ne pas faire de bénéfice, ils semblent avoir le désir latent d'agrandir toujours plus leur plantation. Désir de prestige ou lucidité ? Il est certain qu'a priori une grande plantation a plus de chance d'être rentable qu'une petite. Cet optimisme existe surtout chez les plus âgés.

C - Le planteur villageois véritable

95 planteurs individuels, soit 57,2 %, sont de vrais planteurs villageois, ne vivant que de leur exploitation agricole et de la pêche. Leur moyenne d'âge est encore plus élevée que celle des planteurs semi-urbains (54 ans). Par contre, il semble que la superficie moyenne des plantations villageoises soit dans un rapport inverse : dans leur cas, elle n'excède pas 3,84 hectares. Ils sont Ebrié à 85 %. Les quelques allochtones sont localisés à Bingerville, Akandjé, Achokoi et Danhokro. Dans l'ensemble, ils sont illettrés, et près de la moitié ne parlent pas le français. Leurs motivations et leurs opinions sont plus nuancées, plus hermétiques que celles des planteurs villageois urbains. Ils semblent souvent mal informés et déroutés. Par exemple, le fait que la plantation ne produise rien pendant les quatre premières années a été souvent mal assimilé. De même, avant 1970, le système des retenues pour les remboursements leur donnait l'impression d'être frustrés. Beaucoup ignorent à partir de quel moment leur plantation est susceptible de devenir rentable. Enfin certains, parmi ceux dont la plantation n'est pas encore entrée en production, ignorent le prix d'achat du kilo de régime. C'est pourtant pour eux que les plantations villageoises ont été inventées, et des chefs de groupe sont là pour les informer.

Un témoignage recueilli à Bingerville d'un planteur non ébrié, mais natif de la région, résume un peu l'inquiétude générale : "Je possédais

une parcelle de café de près de 6 hectares. Je faisais par traite une recette de 50.000 à 150.000 francs. On est venu nous dire de planter le palmier, parce qu'avec cette culture on sera comme des fonctionnaires, puisqu'on peut vendre tous les mois le produit. C'est alors que j'ai abattu toute une moitié de mes caféiers, alors en production, pour planter le palmier. Pendant trois ans j'ai énormément souffert et continue maintenant à souffrir. Ma parcelle n'a commencé à donner qu'à la fin de l'année dernière. Ma recette maximum était alors de 400 francs. Cette année, j'ai fait une fois 5.000 francs. J'ai dépensé toutes mes économies pour l'implantation du palmier. On nous a dit que la SODEPALM devait nous accorder des prêts pour travailler, mais ce ne fut pas fait. Nous avons péniblement peiné pour commencer cette culture. Toutefois, nous espérons que les 4 francs ne continueront pas. Il faudra absolument que le prix soit augmenté, si l'on veut compenser le planteur de ses peines."

Ce planteur, âgé de 68 ans, possède 2,14 hectares de palmier, ainsi que quelques 3 hectares de café et vivrier. Il employait trois manoeuvres, partis 2 ou 3 mois auparavant. Il dit s'être gravement endetté pour leur payer 1 an de salaire qu'il leur devait - salaire de 3.500 francs par mois -. En dépit de tout cela, il précise dans l'une de ses réponses : "Malgré mes souffrances, je voudrais abattre le reste de mes caféiers pour planter le palmier. Je demande pour cela que la SODEPALM me vienne en aide. J'ai l'intention de bien travailler, mais il me faut de l'argent".

Cette contradiction apparente, tant de fois observée, donne à penser que - à tort ou à raison - le planteur se culpabilise dans son échec, et garde l'espoir de réussir. Ce sentiment se traduit quelquefois par un dynamisme effectif, en regard de la SODEPALM. Ainsi Monsieur A.S. Jérôme, le plus grand planteur villageois d'Aghien, qui, en 1965, abandonna son métier de menuisier pour "faire le palmier", affirmait au moment de l'enquête n'avoir nullement l'intention d'agrandir sa plantation, qu'il ne jugeait pas rentable. Il annonce six mois après qu'il vient d'obtenir l'accord de la SODEPALM pour planter, en juin 1973, deux hectares supplémentaires. Il a simplement changé d'avis, et renonce à développer 3 hectares de café, qu'il avait prévus. La superficie de sa plantation villageoise sera ainsi portée à 9 hectares, ce qui, selon lui, l'obligera à embaucher un troisième manoeuvre. Si on lui demande de comparer sa situation de planteur villageois à sa situation de menuisier, il explique qu'il "gagne plus, mais garde moins". Pour le moment l'argent gagné n'est pas suffisant pour économiser ou faire quoi que ce soit. Il paie ses manoeuvres et nourrit sa famille avec.

Si la moitié des planteurs sont ainsi hésitants, indécis quant à l'attitude à adopter, c'est peut-être en raison du caractère trop récent de l'Opération SODEPALM. Pourtant, tous les planteurs ne sont pas versatiles. Plus de la moitié se sont fait une opinion sur laquelle ils ne sont pas prêts de revenir.

C'est le cas par exemple de Monsieur Baga Kanoune, planteur ébrié d'Eloka-té, sans histoire particulière, ni titre, ni privilège. Sa plantation villageoise est d'une superficie conforme à la moyenne (3,90 hectares), et déjà relativement ancienne (premier planting en 1964). Il n'emploie pas de manoeuvre et, néanmoins, ne fait pas de bénéfice. Il n'est pas satisfait, et a l'intention de créer des plantations de cocotiers et bananiers, car -dit-il, il a besoin d'argent pour se loger. En ce qui concerne le palmier, cette première expérience lui suffit.

Ainsi plusieurs planteurs villageois véritables sont-ils assez désabusés. Avec ou sans manoeuvre, que leur plantation soit grande ou petite, ils réussissent difficilement. N'auraient-ils pas intérêt à se grouper en coopérative?

D - Le planteur coopérateur

194 planteurs participent à l'Opération SODEPALM par l'intermédiaire d'une coopérative.

Localisation	Superficie des plantations (ha)	Effectifs	Superficie par coopérateur (ha)	Ethnie	Date de création	Cotisation d'entrée
Eloka-té coop I	57,71	60	0,96	Ebrié	1961	1.000 francs au début, fonction de la production maintenant
Eloka-té coop II	11,84	18	0,65	Ebrié	1966	
Eloka-té coop III	13,37	14	0,95	Ebrié	1967	8.000 francs
Abatto-Bouaké coop I	42,60	62	0,68	Abatto	1963	1.200 francs
Abatto-Bouaké coop II	3,24	10	0,32	Abatto	1966	250 francs
Ayoyaté	4,29	30	0,14	Abatto	1966	

Les 60 planteurs de la coopérative numéro I d'Eloka-té se sont organisés avant que l'Opération SODEPALM débute. Ils n'avaient pas encore établi de programme précis lorsque celle-ci intervint. Leur but était simplement de travailler en commun, pour favoriser les plus pauvres. Ils ont donc fait planter 57,71 hectares de palmier et projettent, comme ils disposent au total de 104 hectares, de créer à côté une plantation de cocotier. Ce sont tous de véritables planteurs. Seuls 3 ou 4 ont un petit métier annexe (maçon, menuisier, tailleur). Certains d'entre eux-(au nombre de huit - possèdent en outre une plantation villageoise individuelle, ce qui n'est pas incompatible avec leur adhésion à la coopérative. Ils se rendent tous à la plantation quatre fois par semaine. Tout le monde doit faire acte de présence (on fait l'appel). La majeure partie de l'argent gagné va dans la caisse commune, le reste est divisé entre les planteurs. Jusqu'à présent, l'argent de la caisse commune a servi à créer une petite boutique, réservée aux coopérateurs. Elle a été démolie à cause de la construction de la route. Aucune place nouvelle n'a été accordée. Les coopérateurs voudraient acheter maintenant un camion-benne, un tracteur et faire construire un local en dur. Ils ont demandé l'aide du Gouvernement, mais n'ont pas encore obtenu de réponse. Plusieurs s'impatientent, trouvent que la plantation ne rapporte pas assez et ne veulent plus travailler. En 1971, son rapport brut fut exactement de 715.308 francs et chaque planteur a touché individuellement 2.000 francs.

La coopérative numéro II d'Eloka-té est beaucoup moins importante : 11,84 hectares et 18 planteurs seulement. Elle a en outre la particularité d'englober des planteurs urbains, à Bingerville ou Abidjan. 7 seulement sont de véritables planteurs. Les non résidents se font représenter par des manoeuvres, qui, trois fois par semaine, vont travailler avec les vrais planteurs à la plantation. L'argent qu'elle rapporte est divisé en trois parts : une part pour la caisse commune, une autre pour les frais d'entretien de la plantation, et une autre qui est partagée entre les coopérateurs. Jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas touché plus de 1.0[illegible] francs par an chacun. Avec l'argent de la caisse commune ils n'ont encore rien pu acheter. Ils estiment que le prix d'achat du kilo de régime devrait être à 10 francs, et ne désespèrent pas de le voir augmenter un jour. Comme ils disposent de 30 hectares, ils ont l'intention d'agrandir la plantation, dont le rapport brut fut en 1971 de 68.116 francs.

La coopérative numéro III d'Eloka-té compte également, parmi ses

14 adhérants, quelques planteurs urbains, mais dans une moindre proportion. C'est la plus récente des trois. Elle couvre 13,37 hectares, et les planteurs, qui disposent encore de 12 hectares, n'attendent que l'accord de la SODEPALM pour l'agrandir. Ils ont connu pourtant des difficultés: en 1972 les arbres endommagés par un feu de brousse n'ont rien produit. Jusqu'à présent, l'argent gagné a servi à rembourser un emprunt fait à un chef de Grand-Bassam, au début de l'Opération. Ils n'ont encore rien touché individuellement. 5 d'entre eux, il est vrai, possèdent leur plantation villageoise personnelle. Tous se rendent deux fois par semaine à la plantation commune, sur laquelle ils font travailler avec eux deux manoeuvres. Ils semblent dans l'ensemble moins découragés que d'autres. Peut-être parce qu'ils ont pu bénéficier des dernières terres disponibles à Eloka-té. Il ne peut y avoir en effet de quatrième coopérative dans le village.

La coopérative numéro I de Mbatto-Bouaké (62 adhérents, 42,60 hectares) a été créée dans un but précis : reconstruire en dur le village, qui est déjà loti. Elle a démarré en 1963, et l'argent qu'elle rapporte est versé à peu près intégralement à la BIAO, pour être ensuite remis à la SOGEFIHA. Celle-ci, qui a déjà encaissé 1.890.000 francs des coopérateurs, attend encore 1.400.000 francs pour commencer les travaux de reconstruction. Les villageois, qui semblent stimulés par leur objectif, arrivent à économiser. Par exemple en 1971, leur plantation, qui est pourtant plus petite que celle de la coopérative numéro I d'Eloka-té, a rapporté 1.600.122 francs. Ils n'emploient pas de manoeuvres, si ce n'est exceptionnellement des contractuels. Ils travaillent tous ensemble, deux fois par semaine. Ceux qui manquent à leur devoir sont pénalisés de 200 francs. Bien qu'ils soient satisfaits des résultats, ils ne veulent pas agrandir leur plantation justement pour ne pas déprécier leur travail. Ils entretiennent également quelques hectares de "vieux cacao", qu'ils vendent à la CPCI, et ont conscience de faire le maximum.

La coopérative numéro II de Mbatto-Bouaké est sans comparaison avec la première, qu'elle complète. Elle a en effet le même objectif, mais a été créée beaucoup plus récemment, et ne couvre que 3,24 hectares. Ses 10 membres travaillent selon les mêmes modalités que l'autre groupe, mais l'argent gagné n'est pas placé à la banque : un trésorier le garde. Ce n'est en somme qu'une annexe de l'autre coopérative.

La coopérative d'Akoyaté, qui regroupe tous les chefs d'exploitation du village - soit une trentaine d'adhérents - poursuit également un but précis :

la construction d'une école. Ce sont deux planteurs du village qui ont mis à la disposition de la communauté 4,29 hectares de terres. Ils ont, pour cela, arraché du café, qui - paraît-il - "donnait beaucoup"... mais, disent-ils, "il fallait de la terre pour le palmier". Comme chaque coopérateur ne dispose que de 0,13 ha, le groupe ne se rend qu'une seule fois par semaine à la plantation. Il n'utilise pas de manoeuvre. Il ne pense néanmoins pas s'agrandir, estimant être à la limite de ses possibilités, tant pour la place, que pour le travail à fournir. En 1971, le rapport brut ne fut pourtant que de 17.271 francs. Mais ils sont tous d'accord pour affirmer que le travail du palmier est un travail particulièrement pénible, et c'est en partie pour cela qu'ils se sont associés. Il n'y a en effet pas d'autre coopérative dans le village, si ce n'est des coopératives de vente.

La participation du planteur à l'Opération SODEPALM par l'intermédiaire d'une coopérative le place dans une situation sensiblement différente de celle du planteur individuel. Il a moins de chances de gagner, mais aussi moins de risques de perdre, que ce dernier. Ses rapports avec la SODEPALM sont voilés par la présence du groupe, qui le libère d'un engagement trop astreignant, tout en l'obligeant à une discipline, d'ailleurs propice à la rentabilité de la plantation.

En fait, il ne semble pas que les planteurs se soient regroupés pour ces raisons. Ils se sont unis par manque de terres, "pour aider les plus pauvres", ou pour faire un achat ou des constructions en commun. la coopérative peut leur permettre de satisfaire ces besoins (notamment en ce qui concerne les étrangers, dont les terres sont réduites). Ils ne l'entrevoient pas apparemment comme une possibilité de pression vis-à-vis de la SODEPALM, mais comme un simple moyen d'entraide à l'intérieur du village.

De tous les planteurs villageois, finalement, ceux qui sont dans la position la moins confortable sont les véritables planteurs. Les planteurs villageois semi-urbains connaissent également des difficultés, plus ou moins atténuées par l'existence d'une source de revenu complémentaire. Le problème est, pour tous, celui de la rentabilité et de l'avenir de l'exploitation agricole.

III - L'EXPLOITATION AGRICOLE DU PLANTEUR VILLAGEOIS

Qu'ils exercent ou non un métier annexe, les planteurs villageois à résidence rurale exploitent quasiment tous au moins un champ de manioc, et souvent une ou plusieurs plantations de café ou cacao. Une bonne partie tire ressource également de la pêche. Le système de production est dans l'ensemble assez homogène, fondé sur la trilogie pêche-manioc-café ou cacao. Quelle insertion y trouve la plantation villageoise ? La structure de l'exploitation agricole n'est-elle pas, dans certains cas, profondément modifiée par son établissement ?

L'évolution des structures agraires a fait l'objet, au niveau du secteur, d'une enquête qui a l'avantage d'être exhaustive, mais l'inconvénient d'être purement indicative. Les données recueillies sont donc sujettes à caution. Elles permettent cependant d'établir un rapport d'ordre quantitatif entre la plantation villageoise et l'exploitation agricole dans laquelle elle s'inscrit. En effet, les planteurs villageois, qui ne pouvaient donner de chiffres précis, se montrèrent au moins en mesure d'évaluer la superficie de leurs champs en fonction de celle de leur plantation de palmier.

Ces deux unités - la plantation villageoise d'une part, l'exploitation agricole de l'autre - n'ont pas seulement une valeur additive. Leur interférence est étroitement liée à deux facteurs : la force productive d'une part, l'espace disponible d'autre part. Au niveau du secteur, l'étude quantitative de la main-d'oeuvre familiale et salariée n'a posé aucun problème. Par contre, le problème de l'attribution de l'espace et du droit sur la terre ne fut, à cette échelle, appréhendé que sur le mode qualitatif.

A - La force productive

Etant donné qu'elle puise sa source à la fois au sein de la famille et parmi la main-d'oeuvre étrangère, deux points ont paru prioritaires lors de cette première appréhension : le potentiel énergétique que représente la famille - compte-tenu notamment de l'exode rural -, et l'impact des manoeuvres.

1° La famille

L'importance numérique de la famille - famille prise ici au sens d'unité budgétaire - varie de 1 à 35 individus (cf. tableau XXX). Le nombre moyen d'individus par famille est de 8,5. Plus de 57 % des planteurs ont

Tableau XXX - Répartition des planteurs villageois par localité, selon l'importance numérique de leur famille à charge.

Importance numérique famille / Localité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	23	25	Total
Bingerville	2			1				1		1		1	1		1		1			1			10
Abata						1								1									1
Achokoi																							1
Adjamé-B	2		3	4	1	7	8	4	4	5		2	1	1	3		1			1			47
Agban-B					1	3		3	1	1	1												10
Aghien				1		1		1	1	1													5
Akandjé				1			1		1	1				1						1	1		5
Akouédo								1		1													2
Ana			2	1	1	3	1	4	3	2	3		1			1							22
Danhokro				1		1				1			1	1									5
Eloka-bac						1	1					1										1	4
Eloka-té			2	1	4	5	4	3	1	1	2	2	4							1			28
Eloka-to									2														2
Mbatto-Bouaké					1		1			1													3
Santé-B			1	4	3	2	1	1	1	3				1									17
Total	4		8	14	11	22	17	18	14	18	6	6	8	5	4	1	2			4	1	1	164
%	2,4		4,8	8,6	6,7	13,4	10,4	11,0	8,6	11,0	3,7	3,7	4,8	3,1	2,4	0,6	1,2			2,4	0,6	0,6	100,0

moins de 8,5 personnes à charge, 25 % en ont plus de 1 . Il a été tenu compte, pour l'établissement de ces taux, des résidents extérieurs, ceux que le planteur considère comme dépendant du budget familial mais qui en fait, lorsqu'ils ne sont pas au village, "se débrouillent" seuls très souvent.

Ainsi ont été dénombrés 162 résidents extérieurs, répartis de la façon suivante :

Nombre de planteurs	Nombre de résidants extérieurs/planteur
84	0
31	1
24	2
13	3
3	4
4	5
2	6
161	1

En moyenne cela représente 1 résident extérieur par unité budgétaire. Dans la réalité, plus de la moitié d'entre elles ne sont pas touchées, du moins pas directement, par l'exode rural, exode qui ici n'est pas considéré comme définitif.

Les absents se trouvent pour la plupart à Abidjan ou dans la région de Bingerville - 70 % -.

Localisation des résidents extérieurs	Effectifs	%
Abidjan	85	52,4
Presqu'île de Bingerville	29	17,9
Centre (Bouaké)	10	6,1
Sud	8	5,0
Est et Sud-Est	8	5,0
Ouest et Sud-Ouest	13	8,1
Nord	2	1,2
Etranger	7	4,3
Total	162	100,0

Ceux qui restent au village représentent donc, si l'on tient compte du pourcentage des absents, non pas 8,5, mais 7,5 individus par famille. Ce chiffre paraît néanmoins élevé. D'après les commentaires des planteurs et les observations faites sur place (à Aghien notamment), l'explicqtion la plus plausible tient à la nature de l'exode rural : dans l'orbite d'Abidjan, on n'émigre jamais définitivement, et surtout on emmène rarement sa famille. On la confie au père, à l'oncle, au frère ou au beau-frère, et les effectifs familiaux sont ainsi anormalement gonflés de neveux ou petits cousins d'âge scolaire. Cela justifie, en partie au moins, la contradiction apparente entre l'importance numérique des unités budgétaires, et le recours à la main-d'oeuvre salariée.

On peut l'expliquer aussi par un certain malthusianisme. Les éléments les plus rentables, ceux qui ont l'âge de l'émigration, ceux qui sont susceptibles de travailler à temps plein dans l'exploitation - les 15 - 50 ans - ne représentent en effet que 36 % des effectifs globaux (507 individus sur 1375, dans 161 unités budgétaires considérées). On devine aisément que, l'attraction urbaine aidant, il n'en reste guère à temps complet dans les villages. Ou alors, comme à Santé-B, où la moyenne d'âge du planteur est de 44 ans, ils ont un emploi, à Bingerville ou ailleurs, qui les détourne du travail de la terre. Quoiqu'il en soit, en dépit de la présence effective de 7,5 individus par exploitation agricole, les planteurs font appel en grande partie à de la main-d'oeuvre extérieure.

2° La main-d'oeuvre extérieure

La plupart des planteurs villageois salariés - à l'exception de 15 %, et en général de ceux qui sont affiliés aux coopératives - utilisent un ou plusieurs manoeuvres (cf. tableau XXXI). Ces manoeuvres sont soit des permanents, payés au mois, soit des temporaires, engagés sur contrat. Ils étaient respectivement 233 et 18 au moment de l'enquête. Le nombre moyen de manoeuvres permanents par planteur villageois est de 1,5, soit approximativement 1 pour 3

Tableau XXXI-Répartition des planteurs par localité selon le nombre de manoeuvres qu'ils emploient

Manoeuvres / Localités	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	+ de10	Contractuels	Indéterminés
Bingerville	2	1	4		1						1		1	
Abata		1												
Achokoi													1	
Adjamé-B	3	22	5	6	2	1							8	1
Agban-B	2	6	2											
Aghien	1	2	1	1										
Akandjé		6				2								1
Akouédo			2											
Ana	2	14			1	1							4	
Danhokro		2	1	1				1						1
Eloka-bac		1						1		1		1		1
Eloka-té	11	9	3		1								4	
Eloka-to			2											
Mbatto-Bouaké	1	1	1											
Santé-B	3	12	1	1										
Total	25	77	22	9	5	4		2		1	1	1	18	4
%	14,8	45,5	13,0	5,3	2,9	2,4		1,2		0,6	0,6	0,6	10,7	2,4

hectares de plantation villageoise.

Ces manoeuvres sont tous voltaïques - exceptionnellement maliens -, âgés de moins de 35 ans et en général célibataires. Leur mobilité est très grande. Un sondage a révélé qu'ils restaient rarement plus de 6 mois. Une grande partie de leur emploi du temps est consacrée à la plantation villageoise, mais ils s'occupent également des plantations de café et cacao. En principe, ils ne travaillent que dans les plantations de cultures commerciales, les champs de manioc étant réservés aux femmes et la pêche aux hommes du village.

Ils sont payés sur la base de 3.000 francs par mois, nourris et logés. Mais ce tarif n'est pas impératif. Certains planteurs, notamment les artisans, ne les paient que 2.500 francs par mois. D'autres, les fonctionnaires, les paient jusqu'à 5.000, 6.000 et même parfois 8.000 francs par mois. Dans ce dernier cas, ils doivent alors, généralement, subvenir eux-mêmes à leur subsistance, ce qui représente approximativement une dépense mensuelle de 2 à 3.000 francs.

Ces différences de tarifs seraient-elles le reflet d'une certaine compétition au niveau du recrutement ? Dans quelques villages en effet, surtout les moins bien situés, les planteurs ne trouvent pas facilement des manoeuvres. Ils ne savent pas toujours où s'adresser et attendent quelquefois plusieurs mois avant qu'un manoeuvre finisse par venir à eux. Il existe donc sans doute une certaine concurrence entre les planteurs villageois, mais on remarque qu'à l'intérieur d'un même village les planteurs ont tendance à "aligner leurs prix". Par exemple à Santé-B, les 3/4 ne paient que 2.500 francs, à Danhokro ou Eloka-bac on dépasse généralement les 4.000 francs.

Ce phénomène est peut-être le fait d'une solidarité entre planteurs d'un même village. Il est peut-être lié également à la situation des villages : par exemple il semble logique que le recrutement soit plus facile à Santé-B, sur la route d'Abidjan, qu'à Eloka-bac, à l'extrémité de la presqu'île, au delà de la plantation industrielle de la SODEPALM, la SODEPALM faisant concurrence aux planteurs villageois.

L'enquête par sondage révèle à ce sujet que beaucoup de manoeuvres préféreraient travailler là-bas à cause du gain, mais un certain nombre de raisons les retiennent. Ils restent chez le planteur villageois avant tout parce qu'ils se sentent sécurisés : sécurisés par l'ambiance familiale et la nourriture, par une plus grande liberté dans le travail, la surveillance du planteur étant beaucoup moins rigoureuse que celle d'un chef d'équipe. Pour un immigré récent, qui ne connaît ni le pays, ni la langue française, ces facteurs ont leur importance. Le village traditionnel rassure face à une Société industrielle comme la SODEPALM.

Ainsi l'exploitation du planteur villageois fonctionne-t-elle un peu à l'image de la SODEPALM : le planteur fait travailler un ou plusieurs manoeuvres sur sa plantation de palmier. La différence, c'est que la SODEPALM emploie un manoeuvre pour 10 ha, et le planteur en moyenne un pour 3 ha. Il est vrai que le manoeuvre du planteur ne s'occupe pas uniquement de la plantation villageoise. Il est dans l'exploitation agricole la force de travail principale. Le planteur le dirige. Les enfants l'aident le jeudi et pendant les vacances tandis que les femmes restent cantonnées dans les champs vivriers.

B - Le problème foncier

Comment le problème foncier évolue-t-il dans cette région qui subit une double pression : Abidjan et la SODEPALM ? La limite naturelle des lagunes empêche le paysan de reculer devant l'avance de la ville ou de la plantation industrielle. Ce double phénomène n'a-t-il pas tendance à accélérer un mouvement déjà amorcé avec les premières plantations commerciales - café, cacao -, mouvement selon lequel s'effectue le passage du droit d'usage au droit de propriété, et où la terre cesse d'être un "bien sacré" pour devenir un bien monnayable ?

En principe, les planteurs villageois se situent "à la pointe du progrès" par rapport aux autres planteurs. Ils ont accepté de participer à une opération de développement de grande envergure, de pactiser avec une Société, dont les proportions les dépassent. Des émissaires sont venus juger la parcelle qu'ils avaient choisie, l'ont mesurée, l'ont piquetée. Ils se sont engagés à ne jamais faire d'autres cultures sous les palmiers. Ils ont, toutes les semaines, un rendez-vous avec le camion de ramassage, qui leur remet chaque fois un ticket, en échange de leur récolte. Enfin, tous les mois ils touchent, en même temps que ce que l'on pourrait comparer à une fiche de salaire, l'argent que leur doit la SODEPALM, compte tenu des frais de remboursement et d'engrais.

Cette discipline à laquelle le planteur est astreint pour la récolte, ce "salaire" mensuel, qui fait de lui, comme on le lui a dit, une sorte de fonctionnaire, sont autant de faits nouveaux pour le paysan ébrié. Le rapport qu'il entretient avec la terre qu'il a fait planter en palmier a désormais deux dimensions : d'une part vis-à-vis des siens, d'autre part vis-à-vis de la SODEPALM, où sa plantation est numérotée, localisée et fichée. Voilà pourquoi il a paru logique d'aborder le problème foncier à travers les plantations villageoises elles-mêmes, avant de tenter une analyse à l'échelle d'un terroir. Plus que toutes autres plantations, elles semblent susceptibles de réfléchir une situation conflictuelle, dont les graduations varient non seulement selon les régions et les hommes, mais aussi selon les cultures et leur valeur commerciale.

La situation a été "mesurée" à trois niveaux : processus d'acquisition de la terre, droit sur cette terre, et utilisation des revenus (cf. tableau XXXII).

Tableau XXXII - Situation foncière des plantations villageoises.

DROIT COUTUMIER	DROIT MODERNE

PROCESSUS D'ACQUISITION DE LA TERRE

Dévolution villageoise	Dévolution familiale					Dévolution étrangère	Achat
Communauté villageoise	Famille maternelle	Oncle maternel	Frère	Belle famille	Père	Etranger	
34	35	47	9	4	22	7	8
20,5 %	21,1 %	28,3 %	5,4 %	2,4 %	13,3 %	4,2 %	4,8 %

DROIT SUR LA TERRE

DROIT D'USAGE

Tenure du lignage maternel ou de la belle famille ou de la communauté villageoise

Usufruit contrôlé							Libre usufruit
58							11
35,1 %							6,6 %
Famille maternelle	Oncle maternel	Frères et soeurs	Neveu utérin	Cousin utérin	Belle famille	Anciens du village	
26	12	11	2	3	1	3	
55,3 %	25,5 %	57,9 %	4,2 %	6,4 %	2,2 %	6,4 %	

Tenure du lignage paternel ou d'étrangers

Usufruit contrôlé		
8		
4,7 %		
Père	Enfants	Etranger
4	12	2
21,1 %	10,5 %	10,5 %

DROIT DE PROPRIETE

Propriété individuelle

Droit de vente		
89		
53,6 %		
sans attestation	attestation de l'Agricul.	avec titre foncier
72	6	11
80 %	5 %	15 %

UTILISATION DES REVENUS

Communautaire								
48 soit 29 %								
Famille maternelle	Oncle maternel	Frères et soeurs	Neveu utérin	Beau frère	Ancien du village	Lignage paternel	Père	Etranger
14	10	10	1	1	2	4	5	1
29,1 %	20,8 %	20,8 %	2,1 %	2,1 %	4,2 %	8,4 %	10,4 %	2,1 %

Individuelle
118 soit 71 %

Les ancêtres et la terre

Il a été demandé à chaque planteur de qui il tenait la parcelle retenue pour sa plantation villageoise. La moitié - 54,8 % - la tiennent de leur lignage maternel, parmi eux 28,3 % ont précisé qu'elle leur avait été confiée directement par leur oncle maternel, 20,5 % la tiennent de la communauté villageoise elle-même, et 13,3 % de leur père. Deux faits sont à souligner : l'importance d'une part des terres attribuées par la communauté villageoise, d'autre part de la transmission patrilinéaire.

On remarque en effet qu'à l'intérieur de chaque village ébrié, une partie du terroir semble échapper au contrôle des matriclans. La communauté villageoise, par exemple, répond des terres qui se trouvent à la limite du terroir et qui sont le fruit d'une "victoire" du village sur le village d'à côté. Elle répond également de terres correspondant aux anciens sites. Ainsi, par exemple, le site de Yahouin, que les Eaux et Forêts ont reconnu récemment comme la propriété du village d'Adjamé. Cet état de fait, qui n'a rien de récent, serait une manière d'assouplir le système de la propriété lignagère, de résoudre les problèmes nés des tensions entre lignages ou à l'intérieur d'un lignage, de permettre l'installation d'étrangers et, enfin, - intérêt qui semble n'avoir pas échappé aux planteurs villageois - de procurer une plus grande autonomie dans l'exercice du droit sur la parcelle attribuée, sans pour autant être en rupture avec le système.

Une deuxième façon d'échapper à l'emprise lignagère, mais qui dans ce cas constitue une rupture avec le système, est la transmission de père en fils. 13,3 % des planteurs ont déclaré tenir leur parcelle de leur propre père. Quand on connaît la moyenne d'âge des planteurs villageois, on peut être un peu étonné que leurs pères aient accepté de rompre ainsi avec la tradition. Il faut que les transformations de la société ébrié soient amorcées depuis longtemps, pour qu'elles aient déjà pénétré la mentalité des anciens. En fait la plupart des planteurs ébrié, quel que soit leur âge, ont adopté une double attitude : ils respectent le droit coutumier, mais réservent en même temps une partie de leurs terres à leurs propres enfants, s'appuyant pour cela par exemple sur l'existence du patrimoine villageois, ou arguant de la différence entre cultures vivrières et cultures commerciales.

Très peu de parcelles ont été transmises par des étrangers. On observe quelques cas isolés de récupération de terres ayant appartenu à d'anciennes sociétés françaises, ou à des non Ebrié, décédés sans héritier

sur place. On observe aussi quelques cas de dons ou prêts entre étrangers, sans que les normes en soient bien définies. Les cas d'achat sont rares. 4,8 % seulement des planteurs ont payé leur parcelle. Il s'agit en général de planteurs "étrangers", ayant un statut socio-professionnel privilégié, et qui n'ont pas eu de mal à négocier avec les Ebrié ou à faire déguerpir des non Ebrié. Les prix ne sont pas fixes. A titre d'exemple, 100 hectares furent payés à des Ebrié 200.000 francs, soit 2.000 francs l'hectare, en 1959. Plus quelques caisses de boissons fortes. Dans un autre coin de la presqu'île, 10 hectares furent payés 350.000 francs, à la même époque. Les transactions, surtout celles qui eurent lieu il y a plus de dix ans, semblent assez fantaisistes.

La faiblesse du nombre de terres monnayées et du nombre de terres dévolues par des étrangers - 9 % au total - reflète, peut-être, la volonté des Ebrié de conserver la main-mise sur leurs terres. Mais ne risquent-ils pas d'y perdre doublement, car le mode d'attribution des terres ne peut empêcher les individus, une fois entrés en possession du sol, de s'octroyer un droit personnel, facile à défendre après la disparition des anciens, principaux responsables. C'est ce que pensent aujourd'hui un certain nombre de vieux qui ont déclaré : "Il vaut mieux vendre et profiter de l'argent".

Il a été demandé à chaque planteur avec qui il partageait la responsabilité de la terre, support de sa plantation villageoise. Plus de la moitié - 53 % exactement - ont déclaré "avec personne". Ils considèrent que cette terre, qu'ils ont acquise, soit de la communauté villageoise soit du lignage maternel, soit de leur père ou d'un étranger, leur appartient en propre, et - détail important - qu'ils ont le droit de la vendre. En fait, parmi eux, 80 % n'ont ni titre foncier, ni même une attestation des Services de l'Agriculture, mais leur contrat avec la SODEPALM suffit d'une part à leur donner l'impression d'être libérés vis-à-vis de la société ébrié, d'autre part à leur permettre d'affirmer un droit sur leur plantation vis-à-vis de la société moderne et notamment - ils le pensent -, des promoteurs du grand Abidjan.

Les 46,4 % restant ont laissé entendre qu'ils n'avaient qu'un droit d'usage sur leur plantation. Mais il convient de faire la distinction entre ceux qui, conformément à la coutume, partagent la responsabilité de leur terre avec leur lignage maternel ou la communauté villageoise, et ceux qui la partagent avec leur famille immédiate, frère ou père par exemple,

ou avec un étranger. Dans ce deuxième cas - 11,5 % des planteurs - la tenure échappe au contrôle de la communauté villageoise ou du matriclan, par rapport auxquels il y a déjà en quelque sorte droit de propriété. Pour 34,9 % par contre, il y a effectivement dépendance étroite vis-à-vis de la société ébrié, soit à travers le village, soit à travers le matriclan. Encore faut-il faire des nuances dans ce dernier cas entre ceux qui ont à rendre compte de l'usage qu'ils font de la plantation, et ceux, moins nombreux, qui n'ont à rendre compte que de la terre et sont indépendants quant à son usufruit.

Le contrôle de l'usufruit implique en principe le contrôle du revenu, et parfois son partage. Il a été demandé aux planteurs de préciser de quelle façon ils utilisaient le revenu de leur plantation villageoise, et notamment avec qui ils le partageaient. 71 % ont répondu qu'ils ne le partageaient pas -ou n'en avaient pas l'intention, pour ceux dont la plantation ne produit pas encore -. Les 29 % qui ont affirmé le partager, le font, la moitié avec leur famille maternelle, l'autre moitié avec, soit leur famille paternelle, soit leurs frères et soeurs, soit leur beau-frère, soit des anciens de leur village auxquels aucune parenté directe ne les lie.

Il faut bien distinguer, dans tous les cas, ceux qui partagent par esprit de dépendance, et ceux qui partagent par ce que l'on pourrait appeler esprit de reconnaissance. Les modalités de partage, déjà évoquées à propos du mode de faire valoir indirect de certaines plantations, suivent de toutes les façons à peu près toujours le même principe : lorsqu'il s'agit d'un aîné - oncle, père, "ancien" du village-, on lui remet la somme intégralement, et c'est lui qui fait les parts, lorsqu'il s'agit d'un cadet - neveu (cas rare) ou beau-frère ou frère véritable (plus de 20 % des cas), on lui donne 1/3 ou la moitié de la somme perçue. Il ne faut pas oublier que très souvent ces conventions ne sont que théoriques, le revenu n'ayant encore jamais été touché, ou en quantité insuffisante, pour que l'on puisse les appliquer après avoir payé la main-d'oeuvre.

En dépit du caractère récent de l'opération SODEPALM, et de la faiblesse - pour ne pas dire l'insignifiance - de certains revenus, on a l'impression, à travers les plantations villageoises, de voir s'opérer sous nos yeux ce que G.A. KOUASSIGAN appelle le passage "de la souveraineté à la propriété foncière" (1). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que

(1) G.A. KOUASSIGAN : L'homme et la terre, collec. L'Homme d'Outre-Mer, Paris, 1966, p. 260.

91 % des planteurs ont acquis leur droit d'utilisation de la terre par dévolution villageoise ou familiale, 53 % estiment avoir droit de vente et 71 % estiment n'avoir de compte à rendre à personne, quant à l'utilisation des revenus.

Les plantations villageoises, par leur caractère durable, l'investissement de travail qu'elles réclament, et l'importance des échanges monétaires qu'elles impliquent, facilitent l'évolution du régime juridique de la terre, sinon de façon légale, du moins dans l'esprit des planteurs. Comme le souligne, parmi beaucoup d'observateurs, G.A. KOUASSIGAN :

"Les peuples les plus avancés sur la voie de l'appropriation privée de la terre... sont ceux qui pratiquent la culture des produits d'exportation, partagés entre la force de la tradition qu'ils n'acceptent plus totalement et les possibilités offertes par l'économie moderne. Les droits fonciers coutumiers évoluent vers le droit de propriété du type européen au rythme du développement économique et de la désorganisation des structures sociales traditionnelles" (1).

On sait à quel rythme a été mis en place le Plan Palmier. Mais on sait aussi que les plantations villageoises ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans un paysage agraire, dont la désintégration est amorcée depuis longtemps, lente "dépossession par le temps" (1) qu'elles risquent simplement de précipiter. Elles remettent en cause par leur statut foncier la cohésion et l'existence des terroirs dans lesquels elles sont imbriquées. Ne les menacent-elles pas également par leur extension et l'énergie qu'elles captent ?

C - Les structures agraires

Pour les planteurs possédant une exploitation agricole - 85 % des effectifs globaux - l'établissement de la plantation villageoise nécessite souvent un certain ajustement. Par manque de place, ou manque de temps, ou simplement parfois parce qu'ils ne ressentaient pas la nécessité de cumuler les cultures commerciales, de nombreux planteurs renoncèrent à l'exploitation d'un ou de plusieurs champs, ou à la pratique d'une certaine économie de cueillette : exploitation du "palmier sauvage", ramassage de la cola ou pêche.

(1) G.A. KOUASSIGAN : ouvrage cité, p. 264 et p. 48.

Comment se présente actuellement l'exploitation agricole du planteur ? Quel revenu peut-il espérer en tirer, outre celui du palmier ? N'aurait-il pas, en renonçant à l'exploitation de certains produits, "lâché la proie pour l'ombre" ? A travers l'Opération plantations villageoises, la SODEPALM le pousse à réduire son système de production - déjà très simplifié dans cette région -, et à contribuer ainsi aux transformations du paysage agraire, attaqué sur deux fronts : Abidjan d'un côté, la plantation industrielle de l'autre. Or, ne risque-t-il pas d'être la victime des mutations auxquelles il participe ?

Certes, la situation est maintenant stabilisée. Apparemment, peu de choses ont changé pour l'ensemble des paysans du secteur. Ils ont toujours leurs villages, qu'ils améliorent petit à petit avec des constructions en dur. Les terroirs ont été évidemment amputés par la mise en place des 2.600 hectares de plantations industrielles et par l'établissement des limites de la Riviera. Mais, de prime abord, cela n'est pas dramatique, d'autant plus que, sauf dans le cas précis d'étrangers qui, comme à Eloka-bac, possédaient des titres fonciers, ce ne sont pas des individus, mais, à travers eux, des collectivités qui ont été frustrées. Elles ont d'ailleurs été indemnisées, et maintenant que tout cela est réglé, les responsables ne limitent en rien les planteurs, qui peuvent faire tout ce qu'ils veulent.

Ceux qui le voulaient ont fait du palmier. On n'a forcé personne. Mais une campagne d'information, montrant tous les avantages dont pouvait bénéficier le planteur villageois, a suscité l'engouement. Rien de négatif, jusque-là. Bien sûr, on peut discuter de la valeur des indemnités, mais elles ont été calculées par des experts, qui ne les ont pas fixées au hasard, et il s'agit d'ailleurs là d'un problème limité dans le temps comme dans l'espace, et donc secondaire par rapport à un autre problème qui, lui, concerne l'ensemble des communautés villageoises et leur avenir, puisqu'il touche à leurs terroirs. Ceux-ci ne vont pas être étouffés par une avalanche de palmiers ou par le déferlement d'Abidjan. Du moins pas pour le moment. Simplement sous "la pression de ces actions de domination externe" ils risquent logiquement de passer en dessous de leur seuil de survie. Leur destruction interne, leur désintégration aura l'air d'être l'oeuvre des planteurs eux-mêmes, elle ne sera que l'aboutissement d'un enchaînement d'actions "mises en route" par la SODEPALM.

1° La place de la plantation villageoise dans l'exploitation agricole

141 planteurs villageois ont été considérés comme des exploitants agricoles. Les quelque dix planteurs qui possèdent, en plus de leur plantation de palmier, des plantations commerciales ou industrielles, sur lesquelles ils investissent en argent mais pas en temps, n'ont pas été considérés comme tels.

La taille des exploitations varie de 2 à 34 hectares (cf. tableau XXXIII). 76 % d'entre elles occupent moins de 10 hectares. 10 hectares représentent la superficie moyenne à laquelle elles étaient évaluées dans le secteur en 1967 (1). Aujourd'hui, cette superficie moyenne n'est plus que de l'ordre de 8 hectares. Elle aurait donc, si les indications des planteurs ont été bien interprétées, plutôt tendance à régresser.

On peut annexer aux exploitants agricoles le planteur villageois français qui, il est vrai, dépasse largement les 34 hectares, puisqu'il exploite à lui seul 148 hectares à la périphérie de Bingerville. Il répond à la définition de l'exploitant par sa participation et la nature de ses cultures. Mais la taille de son exploitation le situe en marge des autres.

La plantation villageoise représente, selon la taille de l'exploitation, de 25 à 58 % de la superficie occupée par celle-ci - en moyenne 48 % exactement (cf. tableau XXXIV). On constate que ce pourcentage a tendance à être légèrement supérieur dans les exploitations de plus de 15 hectares - de 54 à 58 % - et dans celles de moins de 4 hectares - de 52 à 55 % -. En fait, cette tendance n'est pas très affirmée. Les exploitations de 11 à 13 hectares englobent également plus de 50 % de plantations villageoises. On ne peut guère émettre d'hypothèse à partir de là. On peut tout au plus arguer, pour les petites exploitations, du fait qu'un seuil minimal d' 1 hectare est exigé pour la plantation villageoise. Le petit exploitant qui tenait à "faire du palmier" aura été obligé de faire un choix. En contrepartie le terrien privilégié qui possède une grande exploitation, accaparait au moment du choix non seulement les terres mises en valeur, mais aussi les terres en réserve. Il aura pu ainsi acquérir une plantation à la mesure de son exploitation.

(1) M. PESCAY : ouvrage cité, p. 21.

Tableau XXXIII - Répartition des planteurs villageois par localité selon la taille de leur exploitation (en hectares)

Superficie / Localité	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 à 19	20 à 29	30 à 39	148	Total
Bingerville	1	1		1	1	1	1								1		1	8
Abata			1															1
Achokoi														1				1
Adjamé-B	3	4	6	3	3	1	5	3	2	2	2	1	1	1	2	1		40
Agban	1	1	3	1	2	1					1							10
Aghien				1		1	1					1	1					5
Akandjé			1	2		1				1								5
Akouédo						1						1						2
Ana	2	3	2	2	2	1	1	1			1		1	1	1			18
Danhokro				1		1		1						1				4
Eloka-bac															2	1		3
Eloka-té	2	3	2	3	1	6	1	1	1	1			1		1	1		24
Eloka-to					2													2
Mbatto-Bouaké			1															1
Santé-B	1	2	1	8				1	1	2	1							17
Total	IO	14	17	22	11	14	9	7	4	6	5	3	4	4	7	3	1	141
%	7,I	10,0	12,0	15,7	7,8	10,0	6,4	5,0	2,9	4,3	3,6	2,2	2,9	2,9	5,0	2,2	0,8	100,0

Tableau XXXIV - Rapport plantations villageoises - exploitations agricoles

Taille de l'exploitation (ha)	Superficie cumulée des exploitations (ha)	Superficie cumulée des plantations villageoises (ha)	Nombre d'exploitations et plantations	Superficie moyenne des plantations villageoises (ha)	% plantation villageoise / exploitation agricole
2 à 3	18	11	9	1,2	55
3 à 4	42	22	14	1,6	52
4 à 5	68	31	17	1,8	45
5 à 6	115	55	22	2,4	48
6 à 7	66	25	11	2,3	37
7 à 8	98	32	14	2,2	32
8 à 9	72	37	9	4,1	51
9 à 10	63	29	7	4,1	46
10 à 11	40	10	4	2,5	25
11 à 12	66	33	6	5,5	50
12 à 13	60	34	5	6,8	56
13 à 14	39	17	3	5,6	43
14 à 15	56	24	4	6,0	42
15 à 19	85	50	5	10,0	58
20 à 29	149	81	7	11,5	54
30 à 39	97	57	3	19,0	57
Total	1134	548	140	3,9	48

C'est d'ailleurs ce qui ressort d'une observation globale du rapport plantation villageoise-exploitation agricole : chaque planteur semble s'être arrangé, à quelques nuances près, pour avoir une plantation de palmiers d'une superficie à peu près équivalente à celle des autres champs qu'il possède. Il y a, du point de vue de l'occupation de l'espace, un relatif équilibre entre la plantation villageoise et le reste de l'exploitation agricole (cf. figure 33).

Cet équilibre s'est instauré parfois au détriment de certaines cultures. Voici quel était l'état de la terre sur laquelle furent plantées les plantations villageoises avant l'Opération SODEPALM :

- brousse et jachère dans 25 % des cas
- palmeraie naturelle dans 19 % des cas
- café dans 19 % des cas.
- cacao dans 15 % des cas
- café et cacao dans 11 % des cas
- manioc et cultures vivrières dans 11 % des cas

On constate qu'un quart des planteurs seulement ont utilisé des terres totalement inexploitées au moment de leur choix. Tous les autres ont substitué le palmier à un autre produit. Il est vrai que ces cultures sacrifiées étaient souvent de caractère très extensif. Ainsi, par exemple, certaines vieilles cacaoyères, qui "ne donnaient plus". Finalement on peut avancer que la moitié des planteurs au moins ont occupé une aire de végétation semi-sauvage : brousse, jachère, palmeraies naturelles et cacaoyères, avec ça et là des colatiers. L'autre moitié par contre a réellement remplacé une culture par une autre.

Comment évoluent, avec leur nouveau faciès, les exploitations agricoles des planteurs villageois ? Le palmier sélectionné demande non seulement de l'espace, mais aussi de l'énergie. Dans quelle direction modifie-t-il le système de production ?

2° Le système de production du planteur villageois

a) la structure des exploitations

Outre le palmier, les exploitations agricoles des planteurs villageois ont toutes la même "toile de fond" : le manioc. Celui-ci est, dans les 3/4 des cas, accompagné d'une culture commerciale : le café ou le cacao, parfois des deux à la fois. On distingue ainsi quelques grands

Fig. 33 - **SECTEUR DE BINGERVILLE**

I

RÉPARTITION DES PLANTEURS VILLAGEOIS PAR GROUPE DE TAILLE D'EXPLOITATION

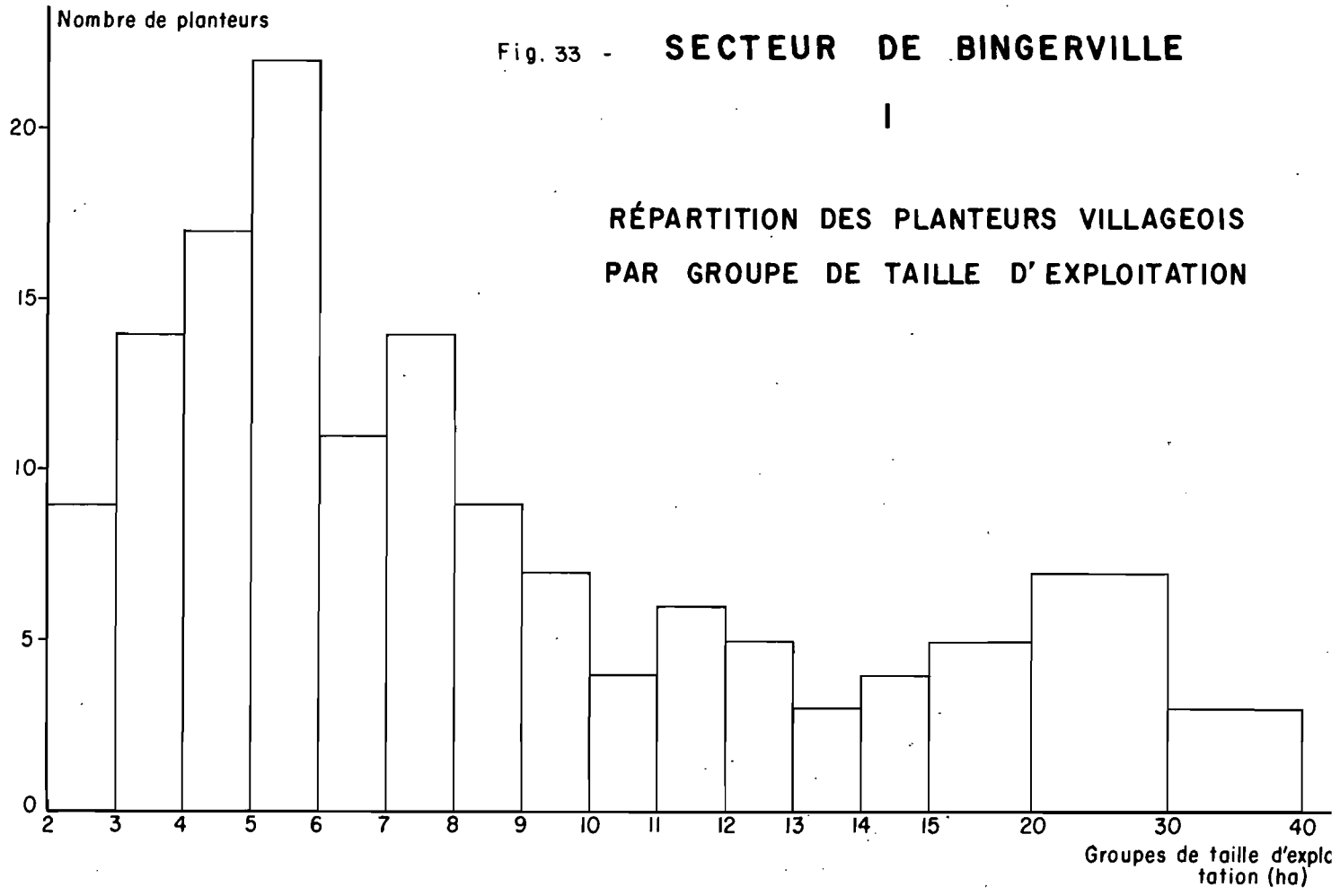

II

SUPERFICIE MOYENNE DES PLANTATIONS VILLAGEOISES PAR GROUPE DE TAILLE D'EXPLOITATION

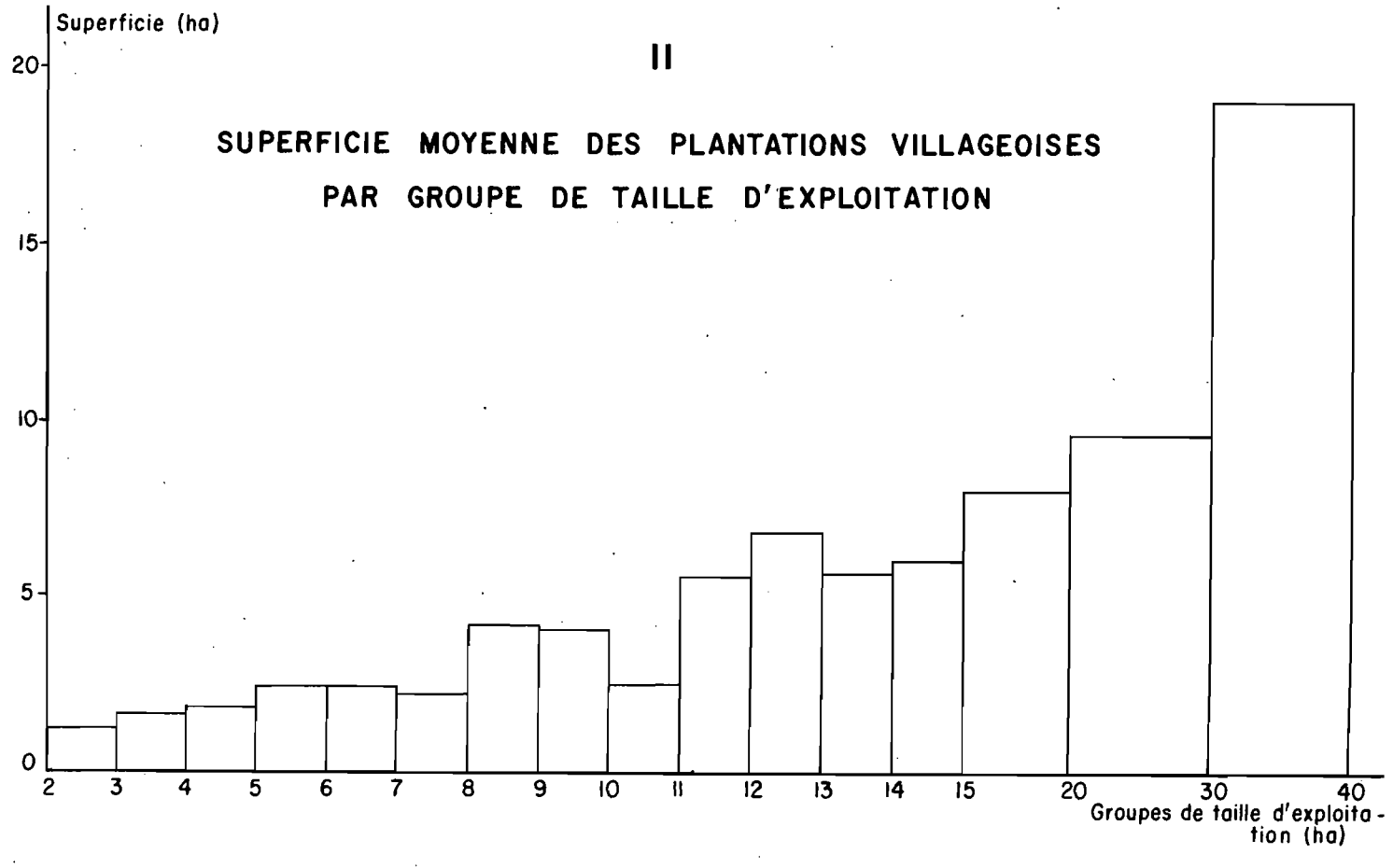

Tableau XXXV - Typologie des exploitations agricoles des planteurs villageois

Cultures / Localités	Manioc + igname + autres			Manioc)+ igname + cola cacao)+ autres				Manioc)+ igname + cola café)+ autres				Manioc)+ igname + cola cacao café)+ autres				Total
Bingerville	1	1	1				1	1			1	1	1			8
Abata														1		1
Achokoi														1		1
Adjamé-B	5	1		6	12	1	1	1				4	5	4		40
Agban-B	1	1		1	2	1						3		1		10
Aghien										I		2		1	1	5
Akandjé	1										I	1	1	1		5
Akouédo								1							1	2
Ana	4	3	2	5		3	1									18
Danhokro		1		1		1		1								4
Eloka-bac			2								1					3
Eloka-té	2	4		2	6	1	5					1		1	2	24
Eloka-to						1							1			2
Mbatto-Bouaké				1												1
Santé-B	5		1	6				3		1		1				17
Total	19	11	6	22	20	8	8	7		2	3	13	8	8	6	141
%	13,4	7,8	4,2	15,6	I4,2	5,7	5,7	5,0		1,4	2,1	9,2	5,7	5,7	4,3	100
%	25,4			41,2				8,5				24,9				100

types d'exploitation (cf. tableau XXXV) : les exploitations composées uniquement de"vivrier ", le manioc essentiellement - 25 % des cas -, celles à base de manioc et cacao - 41 % des cas - celles à base de manioc et café - 9 % des cas -, et celles à base de manioc, cacao, café - 25 % des cas-. Le premier type concerne évidemment les exploitations de moins de 4 ou 5 hectares, tandis que le dernier a tendance à regrouper les exploitations les plus vastes.

Les cultures complémentaires sont pratiquées en proportions infimes.La seule autre culture vivrière qui soit répandue est l'igname, que l'on retrouve dans 28 % des exploitations. Quant aux cultures commerciales autres que le cacao et le café - cocotier ou avocat par exemple -, elles n'occupent jamais plus de 5 % des planteurs. Le ramassage, par contre, des fruits du palmier naturel ou du colatier, est encore pratiqué par environ 25 % d'entre eux dans le premier cas, 15 % dans le second.

Mais ces quelques données ne constituent qu'un cliché. La mise en place des plantations villageoises a entraîné certaines modifications qui semblent n'avoir pas atteint leur achèvement.

b) Etude dynamique de la production

Bien que relativement uniforme, le système de production des planteurs villageois n'est pas statique (cf. tableau XXXVI). Les planteurs abandonnent partiellement ou totalement certaines cultures, que d'autres à leur tour développent ou projettent de développer. Jusqu'à un temps récent ces cycles n'ont guère modifié le paysage agraire. Il semble qu'il en soit autrement depuis une dizaine d'années.

Les cultures vivrières, il est vrai, ne changent guère. Si 16 % des planteurs ont réduit l'extension de leurs champs de manioc, pas un seul n'a cessé de pratiquer cette culture. Quant à la régression des autres cultures vivrières - igname, banane et condiments -, souvent évoquée dans les villages, elle ne semble pas liée au développement du palmier, du moins peu, si l'on en juge d'après les taux d'abandon de l'igname d'une part (6 %), de la banane d'autre part (2 %), indiqués par les planteurs villageois.

Les cultures industrielles par contre marquent un recul notoire, surtout le café, ce qui est conforme aux prévisions gouvernementales. La reconversion caféière fait partie en effet des objectifs définis dans le Plan

Tableau XXXVI - Dynamique de la production agricole des planteurs villageois depuis le début de l'Opération SODEPALM.

Produits	Abandon (%)	Pratique (%)	Projet (%)
Cultures industrielles et commerciales			
- palmier sélectionné		100	54
- cacao	31	66	5
- café	29	33	19
- cocotier	5	5	8
- avocat	3	5	10
- fruits	2	3	4
Cultures vivrières			
- manioc	16	100	
- igname	6	28	3
- banane	2	4	1
- légumes et condiments	indéterminé	3	0,5
- maïs	1	3	3
- arachide et riz	1	1	2
Produits de cueillette			
- pêche	37	30	
- palmier naturel	57	23	
- cola	9	13	0,5
Produits d'élevage			
- volailles	8	12	5
- ovins et caprins	3	1	
- porcins	1	1	3
- bovins	1	2	

Palmier. Près d'un tiers des planteurs (29 %) ont déclaré avoir abandonné un ou plusieurs hectares de café, proportion qui prend toute sa signification si on la compare au nombre de planteurs qui le cultivent encore actuellement : un tiers également. De façon paradoxale, c'est le café qui emporte le plus de suffrages dans les projets immédiats des planteurs. Cette tendance à vouloir revenir en arrière ne peut passer inaperçue. Interrogés à ce sujet, les planteurs répondent que "c'est bon", argument qui ne peut suffire évidemment à expliquer cette contradiction globale.

En fait, alors qu'une fois sur deux ils ont arraché des cacaoyers qui ne donnaient plus, ils ont arraché le plus souvent des caféiers en pleine production. Ils ont fait preuve dans ce deuxième cas d'une véritable volonté de reconversion, qui se manifeste, pour les planteurs villageois déçus, par un désir de retour vers ce qui "était meilleur". L'abandon du cacao, qui touche également près d'un tiers des planteurs, n'a pas été réalisé dans la même optique. Les deux tiers tirent encore un revenu des cacaoyères plus ou moins anciennes et envahies par la forêt, mais les autres ne cherchent pas à revenir à une situation qui n'était guère positive.

La plupart n'ont pas l'intention pourtant de "créer" de nouvelles cultures. Les seules qui seraient susceptibles de s'accroître sont le cocotier et les arbres fruitiers (avocats, mangues, oranges, mandarines). La proximité de la SODEPALM et d'Abidjan devrait les favoriser, mais jusqu'à présent, les petits exploitants, qui se sont sans doute heurtés à trop de concurrence, n'ont fait que des essais insignifiants. C'est le cocotier, culture moins astreignante et moins délicate que le palmier, qui les séduirait le plus, mais peu ont des projets vraiment précis pour l'année à venir.

Le café et le cacao gardent par conséquent leur importance relative. Ce sont les produits de cueillette qui accusent finalement la plus forte régression. Pour eux, en effet, le mouvement semble totalement irréversible. De plus, les taux calculés n'impliquent pas de compromis : le rythme de la pêche ou du ramassage de la cola peut évidemment avoir ralenti, sans avoir cessé totalement, mais dans ce cas on n'a pas considéré qu'il y avait abandon.

37 % des planteurs ont donc cessé la pêche, soit plus de la moitié de ceux qui la pratiquaient au début de l'Opération SODEPALM. Le développement des plantations villageoises n'est certainement pas étranger à cette régression, mais il ne faut pas publier qu'il s'agit là d'un mouvement amorcé il y a beaucoup plus de 10 ans, et qui, on le verra, ne touche pas que les planteurs villageois uniquement.

La cola connaît également un déclin prononcé, lié semble-t-il à un problème de débouché. Les planteurs se plaignent de ne pas arriver à l'écouler, parce que - affirment-ils - les Dioula ne l'achètent plus. 1/10ème d'entre eux ont cessé de la ramasser. On voit pourtant encore souvent des femmes dioula venir dans les villages, balance romaine en main, et en repartir chargées d'un grand sac de cola. Mais le prix qu'elles imposent est si dérisoire que cela n'intéresse guère les hommes, plutôt les femmes et les enfants.

Plus directement lié au développement des plantations villageoises, l'abandon des palmeraies naturelles touche 57 % des planteurs, taux étrangement proche de celui des planteurs décidés à agrandir leur plantation de palmier sélectionné - qui est de 54 % -. Pour le moment cependant, qutre tous ceux qui récoltent le bangui, 23 % continuent à couper les régimes du palmier sauvage, et 46 % n'envisagent aucune extension de leur plantation villageoise. Leurs motivations sont diverses :

1° - problème de terre
- manque de place 16 %
- opposition Riviera 3 %
- terre de l'autre côté de la lagune 0,5 %

2° - problème d'argent
- culture jugée pas rentable 9 %
- pas assez riche 7 %

3° - problème de temps 2 %

4° - incapacité physique (vieux ou malades) 2 %

5° - opposition SODEPALM 2 %

6° - opposition familiale	3,5 %
7° - pas de raison précise	4 %
total	46 %

En dépit de l'insatisfaction générale quant au prix d'achat du kilo de régime, plus de la moitié des planteurs villageois seraient donc décidés à pousser encore plus loin leur contrat avec la SODEPALM. Cette ambiguïté a déjà été évoquée à propos des réactions propres aux divers types de planteurs. Les planteurs auxquels la SODEPALM fait remarquer sans arrêt qu'ils auraient la possibilité de faire du bénéfice, pensent que ce n'est qu'avec une grande plantation qu'ils ont des chances d'y arriver. Ils ont en effet sous les yeux l'exemple de planteurs urbains possédant plusieurs dizaines d'hectares, et apparemment plus heureux qu'eux. S'agit-il effectivement d'un problème de taille ? Une grande plantation a-t-elle plus de chance d'être rentable qu'une petite ?

Quoiqu'il en soit, les plantations villageoises, qui représentent déjà, en superficie, plus de la moitié des exploitations agricoles, vont vraisemblablement encore s'agrandir. L'équilibre va-t-il être rompu ? L'engouement pour un retour au café, ou pour le cocotier ou l'avocat, constitue peut-être, de la part des planteurs, une sorte d'auto-défense destinée à maintenir la diversité au sein des exploitations. Il paraît pour le moment regrouper un nombre d'adeptes insuffisant par rapport aux adeptes de l'extension des plantations villageoises (d'autant plus que les plus décidés pour le cocotier et l'avocat ne sont même pas de véritables exploitants agricoles).

Le revenu du palmier serait-il, en dépit des doléances des planteurs, supérieur au revenu des autres cultures ?

3° Fonctionnement et rapport de l'exploitation agricole

Une estimation globale de ce que rapportent au planteur villageois le manioc, le café, le cacao et la pêche a été tentée, lors de cette première approche. On a pu mesurer, par la même occasion, l'impact de Bingerville et d'Abidjan, et les possibilités d'accession à l'économie moderne de l'ensemble de ces planteurs, qui, il faut le souligner, sont, quant aux débouchés, parmi les planteurs ivoiriens les mieux placés.

En calculant le revenu moyen de l'exploitation agricole du planteur villageois et en le comparant au rapport du palmier, on comprend mieux certaines réactions de ce planteur vis-à-vis de la SODEPALM, vis-à-vis, par exemple, de la façon dont elle fixe le prix d'achat du kilo de régime. On peut aussi deviner pourquoi il se détache de certaines cultures ou activités, ou apprécier au contraire, lorsqu'il poursuit l'exploitation du palmier naturel ou la pêche, dans quelle mesure cet attachement répond à un besoin, à une obligation absolument contraignante, ou encore à un état d'esprit, à un désir de continuité, désir qui traduirait une attitude résolument tournée vers la terre des ancêtres, avec tout ce que cela comporte de retenue, de réserve, de possibilités de malentendus face aux "suppôts" du modernisme.

a) le manioc

La culture de base du planteur ébrié est donc, comme chez beaucoup de lagunaires, le manioc. Destiné avant tout à laconsommation, il est généralement l'apanage des femmes, qui le transforment en attiéké, après l'avoir broyé - à l'aide d'une petite machine collective, très souvent -. La vente de l'attiéké est moins généralisée que sa consommation. 78 des 141 planteurs qui possèdent une exploitation agricole - soit 55 % - ont déclaré des transactions de cette espèce, transactions toujours réalisées par les femmes.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les femmes ne se contentent pas de vendre un surplus. Elles préparent une quantité d'attiéké spécialement pour la vente, et se rendent assez régulièrement aux marchés de Bingerville ou d'Abidjan, où elles ont leurs habitudes et leurs clients. Bingerville est leur lieu de prédilection. Son marché capte 58 % des cas déclarés par les planteurs, et l'hôpital psychiatrique le Centre d'Elevage et les établissements scolaires en captent 8 %. 20 % seulement se rendent jusqu'à Abidjan, généralement au marché d'Adjamé (une seule à Treichville), enfin 14 % vendent sur place, essentiellement à Eloka-té, et Bregbo pour les habitants de Danhokro et Agban. Les cas de vente au bord de la route ou dans les champs sont exceptionnels, aussi rares que les cas où l'on propose le manioc non transformé.

Bien qu'ils ne soient pas impliqués dans la culture et la vente du manioc, les planteurs - sauf trois auxquels leurs femmes n'avaient pas rendu de compte - furent tous en mesure de donner sur le gain afférant au

manioc des chiffres, sinon très précis, du moins cohérents et en rapport avec la taille de leurs champs et le niveau de vie qu'ils affichaient. 39 préférèrent donner une estimation annuelle, et 36 le montant de ce qui avait été gagné pendant le dernier mois (tout en précisant que ce n'est pas tous les mois pareil). En ce qui concerne le revenu annuel, il oscille entre 2.000 et 100.000 francs pour les cas marginaux, entre 10.000 et 25.000 francs sept fois sur dix. La moyenne obtenue est de 21.000 francs. En ce qui concerne le revenu mensuel, il oscille entre 500 et 8.000 francs, la moyenne étant de 2.900 francs.

On peut en déduire, les risques d'erreur étant limités par le nombre de réponses fournies, que la vente de l'attiéké rapporte en moyenne aux planteurs villageois de la région de Bingerville entre 20.000 et 30.000 francs de revenu brut annuel.

b) Le café et le cacao

Le café et le cacao sont les deux cultures commerciales traditionnelles de la région : le café occupe un tiers des planteurs, le cacao les deux tiers. Le débouhhé est le même pour la presque totalité des planteurs : la société Abile-Gal, représentée à Bingerville, et plus précisément à Bagba, par un Dioula, Mameri, bien connu de tous les intéressés. Mameri et les sept employés qu'il dirige rayonnent dans tous les villages de la presqu'île, où ils achètent le café - à 105 francs le kilo au cours des deux dernières années - et le cacao - à 85 francs le kilo-. Tous les villages n'ont pas une décortiqueuse, mais les planteurs en général s'arrangent pour fournir le café décortiqué. Des femmes viennent faire le tri dans les hangars, à Bagba, moyennant 150 francs pour 50 kilos.

Quelques planteurs néanmoins ne passent pas par Mameri, notamment à Eloka-té, où les quinze d'entre eux qui produisent du cacao le vendent à deux Dioula, résidant dans le village. Ceux-ci le leur achèteraient à un prix légèrement inférieur : 80 francs le kilo. Ils paieraient également le café moins cher : environ 90 francs le kilo. Il est vrai que les planteurs d'Eloka-té font très peu de café - 4 sur 28 seulement -. Cette uniformité d'attitude, tant dans le choix de l'acheteur que dans celui des cultures, est très significative de l'esprit communautaire des planteurs ébrié, qui, à l'intérieur des villages, ont tendance à réagir souvent de la même manière. Par exemple, à Ana, la plupart d'entre eux ont opté pour le cacao, aucun pour le café, alors qu'à Aghien, Achokoi, Bingerville,

Eloka-bac, le café l'emporte largement sur le cacao. Ces divergences d'un village à l'autre ne sont peut-être que le fait de différences pédologiques. Il semble pourtant que le problème se situe au delà. On aura l'occasion d'y revenir à propos du palmier.

Il existe malgré tout quelques planteurs qui, dans leur village, n'agissent pas comme les autres. En dehors d'Eloka-té, six d'entre eux procèdent à la vente de leurs produits de façon indépendante : les uns auprès d'une coopérative de vente, qui emmène le café ou le cacao directement au port d'Abidjan, d'autres auprès d'un Libanais ou d'un Sénégalais. Ceux-ci ne font pas véritablement concurrence à Abile-Gal et finalement on peut considérer que la vente du café et du cacao est, un peu comme le palmier, orientée vers un débouché unique. Il est vrai que les planteurs n'ont pas des liens aussi étroits avec Abile-Gal qu'avec la SODEPALM. La récolte et la livraison du café n'ont lieu qu'une fois par an - janvier, février -, celles du cacao en principe deux fois par an - août et octobre -, La récolte hebdomadaire des régimes de palmier leur impose un rythme que les femmes, habituées au ramassage sans cesse renouvelé du manioc, seraient plus disposées à comprendre.

Que peuvent rapporter des plantations de café ou cacao ? Il est plus difficile que pour le manioc de faire une estimation globale, l'éventail des revenus étant beaucoup plus ouvert. Il n'y a, en effet, aucun rapport entre le planteur villageois d'Eloka-té dont la plantation de cacao ne donna que 3 kilos, lors de la dernière traite, et celui de Bingerville qui affirme "avoir fait" 5.500 kilos sur 10 hectares. En fait, mis à part trois d'entre eux qui dépassent la tonne, ces planteurs villageois sont de très petits producteurs de cacao. Les plantations sont petites et la terre, d'après eux, de qualité médiocre. Les rendements qu'ils signalent correspondent à ceux indiqués au secteur de développement rural de Bingerville (125 kilos à l'hectare). Le calcul de la production moyenne de 77 d'entre eux a donné comme résultat 270 kilos pour l'année 1971.

A 85 francs le kilo, cela correspond à un revenu brut moyen d'à peine 23.000 francs. Pour le café, dont les rendements sont de l'ordre de 250 kilos à l'hectare, la production moyenne de 38 d'entre eux fut, en ce début d'année 1972, de 420 kilos, soit, à 105 francs le kilo, 44.000 francs de revenu moyen.

On peut en déduire finalement que le manioc et le cacao fournissent

approximativement des revenus annuels équivalents, le premier échelonné sur toute l'année, le second en deux traites. Le café par contre fournit en moyenne des revenus deux fois supérieurs à ceux du manioc ou du cacao. Au total ces trois produits réunis sont susceptibles de rapporter à un planteur 80.000 à 100.000 francs.

c) La pêche

La pêche apporte-t-elle également un revenu monétaire ? 30 % des planteurs - localisés, sauf exception, dans cinq villages : Akandjé, Aghien, Ana, Agban et Eloka-té - ont déclaré être pêcheurs. Ils pêchent, en principe, tous en coopératives, "sociétés de pêche", selon l'expression employée dans certains villages. Il y a ainsi 3 coopératives dans un village comme Ana, 2 dans un village comme Aghien. Elles regroupent en moyenne de 15 à 20 membres. Certaines ont été créées à l'instigation du prophète Atcho qui - il y a plus de 5 ans - proposa dans les villages une avance pour l'achat d'un grand filet de pêche en commun, avance s'élevant à plus d'1 million. De nombreux pêcheurs refusèrent de lui donner leur confiance, estimant y gagner en se débrouillant seuls. Ils ne sont pas individualistes, mais ils semblent ne pas apprécier que quelqu'un de l'extérieur s'occupe de "leurs affaires". Ce n'est pas tant par esprit d'indépendance, que par crainte de se faire exploiter par un "étranger". A l'intérieur de la coopérative pas de problème. Leur adhésion ne les empêche d'ailleurs pas de pêcher individuellement.

Interrogés sur le revenu de la pêche, les planteurs ont été unanimes à affirmer : c'est beaucoup moins qu'autrefois. Certains prétendent que c'est la percée du canal de Vridi qui a "gâté" la situation, la plupart ne savent pas comment expliquer cette raréfaction du poisson. Néanmoins, 4 seulement sur 42 ont déclaré ne rien gagner. Ils pêchent seulement pour la consommation, et à titre individuel. Les autres ont indiqué un revenu mensuel qui oscille entre 30 et 10.000 francs, en moyenne 5.600 francs. Cela peut paraître excessif, mais la plupart ont précisé que ce n'était pas régulier. C'est surtout à la fin de la saison des pluies que le poisson rapporte. Par contre, la saison sèche s'avère quelquefois très néfaste, comme, par exemple, en ce début d'année 1973. La sécheresse excessive n'est sans doute pas sans connexion avec la pénurie actuelle de poisson.

En définitive, la pêche constitue pour les planteurs villageois ébrié un revenu d'appoint très aléatoire, et une activité moins répandue que ne le voudrait la réputation des lagunaires. Peut-être est-ce le fait d'une attitude propre aux planteurs villageois ? Ou d'une attitude propre à l'époque actuelle ? Il y a une trentaine d'années les Ebrié étaient décrits par le chef de la subdivision d'Abidjan-Bingerville comme des pêcheurs professionnels, animés d'une "mentalité positive" et connaissant toutes les techniques possibles pour capturer le poisson jusqu'à la pêche "aux bordigues palissadés" (1). Il avait même cru comprendre que la pêche était une étape primordiale de l'initiation... Toutefois il notait déjà un certain nombre de facteurs allant à l'encontre de la pêche, entre autres, le développement du café-cacao, qui transforme le "pêcheur-grimpeur" en "planteur-exploitant", l'abandon progressif des grandes pêcheries, trop pénibles à mettre en place, et, bien sûr, le tarif insuffisant du poisson. La régression de la pêche était donc déjà amorcée chez les Ebrié alors qu'elle n'était pas encore véritablement instituée comme activité commerciale. En effet - toujours d'après Bouscayrol - les Ebrié n'avaient - paraît-il - pas l'habitude de fumer le poisson à cette époque, ils ne pouvaient donc guère le vendre.

d) Le palmier

Comme la pêche, l'exploitation du "palmier sauvage" par le "pêcheur-grimpeur" est aujourd'hui sporadique. 23 % des planteurs villageois du secteur de Bingerville l'exploitent encore. Très peu en tirent un revenu, quelques uns 5.000 francs par an , mais cela est rare (bien que les graines soient vendues sur les marchés en moyenne 1 franc pièce). Ils l'exploitent pour la consommation, certains par respect de l'interdit de la SODEPALM - qui veut que les plantations villageoises n'aient que des fins industrielles -, d'autres, parce qu'ils trouvent que le palmier sélectionné donne de mauvaises sauces, et de l'huile qui a un goût "d'huile de vidange"... Les graines sont en fait surtout utilisées pour les sauces. La fabrication de l'huile ne se fait qu'occasionnellement.

On a tenté de déterminer la part du palmier naturel et du palmier sélectionné dans la consommation courante. Tous les planteurs sans exception

(1) R. BOUSCAYROL : article cité, p. 393 et suivantes.

ont été interrogés sur la provenance des régimes utilisés par leurs femmes pour la cuisine. 14 % ont répondu qu'elles n'en utilisaient pas - en général les planteurs urbains -, 44 % qu'ils provenaient de palmeraies naturelles, 22 % de plantations villageoises, 4 % des deux à la fois, et 16 % du marché. On note que, alors que 23 % seulement des planteurs exploitent encore la palmeraie naturelle, 44 % de leurs femmes en utilisent les régimes pour la cuisine. Ce ne sont pourtant pas les jeunes qui grimpent. Bien que selon l'un des plus jeunes planteurs villageois - 26 ans - ils sachent grimper, étant obligés de le faire au moins une fois pour les fêtes de génération, afin de cueillir des régimes pour leurs invités.

Que cette affirmation soit vraie ou non (les vieux prétendent que les jeunes ne savent plus du tout grimper), les palmeraies naturelles aujourd'hui ne rapportent plus d'argent. La vente de l'huile par tine fait déjà partie du passé. Dans ce domaine, le palmier sélectionné a pris la relève. Qu'a-t-il rapporté en 1971 ? Si l'on excepte les deux plantations semi-industrielles du secteur, on constate que les planteurs villageois ont produit en 1971 pour 5.123.000 francs de kilos de régimes, soit en moyenne 80.000 francs par plantation en production.

En conclusion, et compte-tenu du caractère approximatif des résultats, les planteurs villageois auraient eu entre les mains, à partir de leur production agricole (production de caractère non industriel), en un an, les sommes suivantes :

Produits	Revenu par planteur (CFA)	Nombre de planteurs	Revenu global (CFA)
palmier	80.000	67	5.123.000
café	44.000	47	2.068.000
cacao	23.000	93	2.139.000
manioc	25.000	78	1.950.000
pêche *	30.000	42	1.260.000

Cette production d'ensemble, qui, comme il l'a été précisé, ne tient pas compte des plantations semi-industrielles (deux de palmiers, sept de cocotiers, trois de cacao, et trois d'arbres fruitiers et bananes), aurait donc rapporté globalement quelques 12 millions de francs, soit en moyenne (bien que les exploitations soient très inégales) 70.000 francs par individu.

* pour la pêche, le revenu mensuel déclaré par les planteurs a été considéré comme une rentrée se produisant, en moyenne, 6 mois par an.

Evidemment, ces résultats sont très schématiques, d'autant plus que l'on n'a pas tenu compte de certains revenus d'appoint, tel celui de la cola ou de l'igname. Il ne faut pas perdre de vue par ailleurs que, sauf pour le palmier, ils sont issus de renseignements donnés par les planteurs eux-mêmes et donc sujets à caution.

La situation, telle qu'elle se présente actuellement, laisse entrevoir malgré tout cette rupture d'équilibre qui, tout en destructurant le paysage agraire, menace l'unité et la cohésion de l'exploitation agricole du planteur villageois. Mais peut-être, après tout, la SODEPALM n'a-t-elle fait que devancer Abidjan dans son mouvement de standardisation et d'industrialisation du milieu rural. Il faut remarquer, en outre, qu'en raison de la capacité maximale de l'huilerie d'Eloka, l'extension des plantations villageoises sera stoppée en 1975 (1), et que les superficies, que la SODEPALM consent actuellement aux planteurs, sont apparemment modestes : 50 ha pendant la grande saison (mai-juillet) et 25 ha pendant la petite saison (octobre-novembre) pour 1972, et 100 ha pendant la grande saison pour 1973. Parmi les bénéficiaires des 75 ha créés pendant cette année 1972, on ne trouve que 15 nouveaux planteurs seulement, les autres étant des anciens qui "se sont agrandis". 75 hectares, cela n'est pas grand, mais cela représente malgré tout une dizaine d'exploitations agricoles.

Les changements de l'exploitation agricole du planteur villageois sont faciles à apprécier, en ce sens qu'ils sont mesurables, mais la menace que courent les autres planteurs n'est pas évidente. Ils semblent pourtant indirectement exposés aux mêmes risques, dans la mesure où s'amenuisent les rapports de la collectivité villageoise avec la terre. On peut rétorquer que l'éclatement d'un terroir peut-être pour certains un moyen de libération, et le début d'une entreprise individuelle sans limite... Mais quelles peuvent être les chances du petit exploitant, dont on a vu la faiblesse des ressources, hors de la collectivité et du terroir homogènes qui font sa force ?

Les planteurs villageois pour leur part, ont un autre système de valeur à portée de main. Quels avantages leur apporte-t-il ? Quel parti peuvent-ils en tirer ? Quelles sont leurs chances ?

---

(1) En dernière décision, elle se prolongerait jusqu'en 1979, à raison de 50 hectares par an.

IV - LES CHANCES DES PLANTEURS VILLAGEOIS

"Si l'on se livre à un calcul par tête d'habitant, on constate que le planteur villageois de palmier apparaît en Côte d'Ivoire comme un fils choyé et comme un PRIVILEGIE de la nation. Aucun pays en voie de développement et sans doute aucun pays développé ne peut garantir un tel avantage à l'ensemble de sa population rurale".

Si l'on en croit ces quelques lignes extraites d'une "Note destinée aux animateurs du dialogue SODEPALM-planteurs villageois" (1), le planteur villageois a indubitablement de la chance. C'est "un fils choyé" et surtout un "PRIVILEGIE" (l'expression est soulignée dans le texte). La SODEPALM veut mettre l'accent sur tout ce qui a été fait ou, en d'autres termes, tout ce qui a été dépensé pour lui. Cela est un fait, mais il ne faut pas oublier que les plantations villageoises sont de taille et de situation très diverses, et les types de planteurs également très différents les uns des autres.

Les chances des planteurs sont-elles égales ? Il est évident que celui qui a 1 hectare ne fera jamais autant de bénéfices que celui qui en a 30. Le problème se situe à différents niveaux : comment sont réparties entre les planteurs petites et grandes plantations ? Une bonne rentabilité requiert-elle une superficie minimale ? De bons rendements sont-ils à la portée de tous ? Quel rendement faut-il réaliser pour faire du bénéfice ?

Il s'agit en fait de déterminer dans quelle mesure le planteur peut être conditionné par un certain nombre de contingences extérieures. Quelle est en contre-partie la part de sa responsabilité lorsqu'il y a échec ?

A - La taille des plantations

On l'a vu (cf. tableau XVII), plus de 30 % des plantations villageoises du secteur - coopératives comprises - mesurent moins de 2 hectares et 60 % moins de 4 hectares. 13 % seulement dépassent les 10 hectares. Le fait que la taille moyenne des plantations soit de 5,43 hectares ne signifie donc pas grand chose.

---

(1) Note n° 600/184/72, Abidjan, le 4/5/72.

Les grandes plantations sont réparties un peu partout dans la presqu'île. Presque tous les villages en possèdent au moins une, à l'exception de quelques uns, comme par exemple Eloka-to et Agban, dont les plantations ne mesurent respectivement en moyenne que 1,37 et 2,09 ha.

Partant du dynamisme des villages situés en bordure de la lagune ébrié et, par extension, entre la lagune et l'axe de circulation Santé-B.-Eloka-té, on a essayé de déterminer si cet engouement se manifestait également au niveau de l'étendue des plantations. Les 139 unités en question se partagent 710,85 hectares, soit en moyenne 5,11 hectares.

Par contre les six villages situés au bord des lagunes Aghien et Potou comptent, pour 23 planteurs et coopératives, 155,37 hectares, ce qui donne en moyenne 6,75 hectares par unité. Cet écart, en faveur de la moitié Nord de la presqu'île, est le fait d'une inégale répartition de la population, les villages du Sud ayant des densités démographiques beaucoup plus élevées.

Si la proximité de la lagune ébrié favorise une plus grande receptivité aux opérations de développement induites de l'extérieur (réceptivité d'ailleurs contrecarrée dans les villages trop proches d'Abidjan : Anono, Ebadon et Abata), son éloignement par contre va de pair avec un espace moins saturé et de plus grandes facilités d'installation, surtout pour des non Ebrié.

1° La répartition des plantations selon les ethnies

A priori les grandes plantations devraient appartenir aux Ebrié. Ce n'est pourtant pas le cas.

Dans l'ensemble, les villages "étrangers" sont situés au Nord de la presqu'île, et les plantations villageoises "étrangères" ont une superficie moyenne très sensiblement supérieure à celle des plantations ébrié.

Distinction ethnique	Effectifs	%	Superficies (ha)	%	Superficies moyennes (ha)
Ebrié	143	81,8	652,76	68,6	4,5
non Ebrié	32	18,2	298,09	31,4	9,5

Toutefois si l'on tient compte du nombre d'adhérents aux coopératives, cette superficie moyenne passe de 9,5 à 2,2 hectares, s'abaissant également à 2,8 hectares pour les Ebrié. Les deux plus grandes plantations villageoises du secteur - 57,71 hectares et 42,60 hectares - sont en effet deux coopératives, l'une ébrié, l'autre mbatto, chacune regroupant plus de 60 planteurs. Les planteurs allochtones par conséquent ne sont pas aussi favorisés qu'il le paraît au premier abord, du moins les vrais ruraux qui sont obligés d'avoir recours à une coopérative ou de se contenter d'une petite plantation. Ils ont beau être sur place depuis longtemps - à Bagba ou ailleurs - et avoir acquis la terre par héritage familial, leurs droits restent limités et de surcroît pas toujours inaliénables. On observe de nombreux cas d'"arrangements" avec les villageois ébrié, conclus soit par eux-mêmes soit antérieurement par un membre de leur famille, et qui ne leur donnent aucune garantie.

Les 8 d'entre eux qui possèdent une plantation de plus de 10 hectares (cf. figure 34) ne sont pas, à l'exception d'un Français présent à Bingerville depuis 1929, des planteurs enracinés dans la région : 5 résident à Abidjan, 1 à San Pedro, le dernier près de Grand-Bassam. Par ailleurs les 4 plus grands - dont la plantation dépasse 20 hectares - ont un statut social très marginal : famille du Président de la République, Ministre, "Européen", conseiller technique d'un ministère... On devine aisément que leur droit sur la terre est un droit individuel et monnayable, qu'ils n'ont eu apparemment aucune difficulté à acquérir, soit en payant eux-mêmes, soit en "reprenant" des terres déjà appropriées par des étrangers, individuellement ou sous forme de société d'exploitation.

Si les non-Ebrié ont des plantations d'une taille moyenne supérieure à celle des Ebrié, ce n'est donc que par interférence du phénomène socio-professionnel, selon lequel une minorité d'"étrangers", en dépit de leur statut d'"étrangers", ont pu accéder à la terre de façon privilégiée. Les autres, au contraire, ont dû souvent se regrouper en coopératives. Il n'existe pas de prépondérance ethnique, en ce qui concerne la taille des plantations, ni entre autochtones et allochtones, ni parmi ces derniers. On constate à cet égard (cf. tableau XXXVII) une répartition assez égale des superficies entre les 13 ethnies non-ébrié, les Baoulé et les Mbatto étant néanmoins légèrement privilégiés par rapport aux autres, avec respectivement 23,2 % et 18,7 % des plantations allochtones.

Ces quelques considérations tendent à confirmer la puissance de l'impact socio-professionnel, beaucoup plus déterminant que les différences ethniques, quant au développement des plantations villageoises.

Fig. 34 -

RELATION ENTRE L'APPARTENANCE ETHNIQUE ET LA TAILLE DES PLANTATIONS VILLAGEOISES

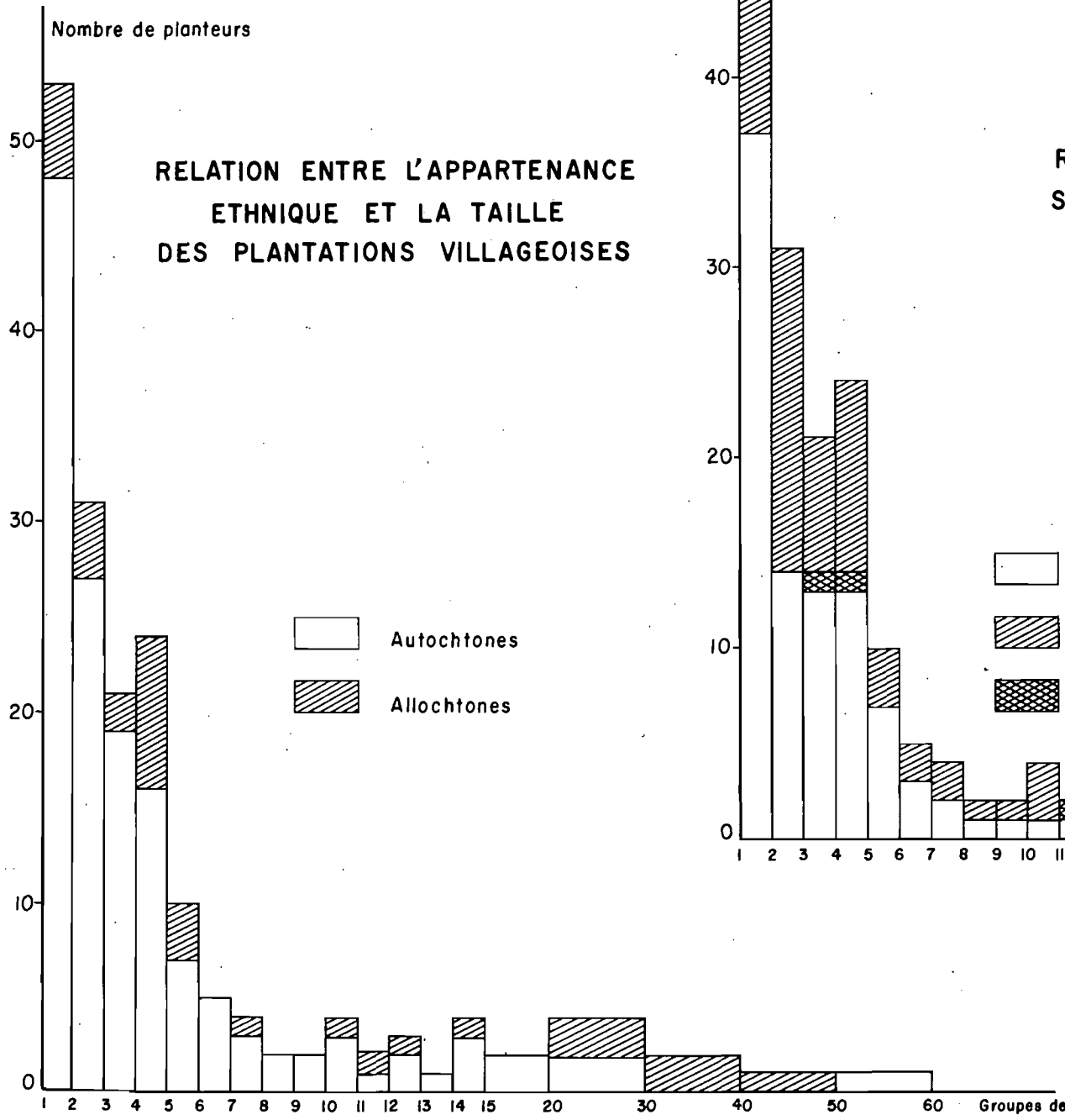

RELATION ENTRE L'APPARTENANCE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LA TAILLE DES PLANTATIONS VILLAGEOISES

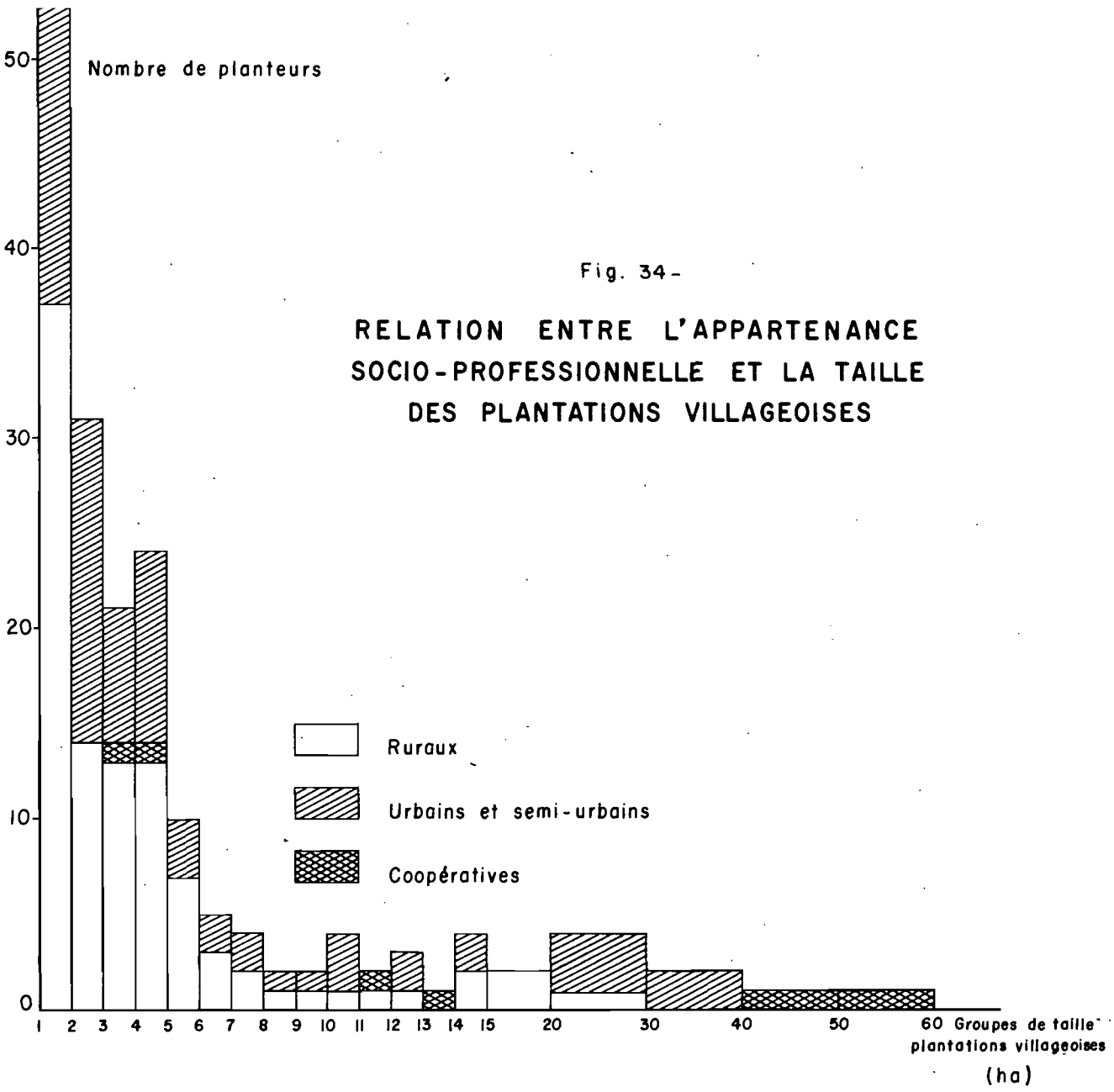

Tableau XXXVII - Répartition des plantations villageoises non Ebrié par ethnie (en ha)

Localités \ Ethnies	Baoulé	Mbatto	Appolo	Attié	Agni	Malinké	Abouré	Guéré	Mossi	Gouroun si	Sénou-fo	Yorouba	Fran-çais	Inconnu	Total
Achokoi				7,29											7,29
Akandjé								10,36	30,74	1,31				11,62	54,03
Akoyaté		4,29													4,29
Ana			5,38				4,76								10,14
Danhokro	9,85(3)		24,71											1,62	36,18
Eloka-bac	51,92(2)				4,80						5,40			14,43	76,59
Eloka-té		2,72													2,72
Mbatto-Bouaké		51,37(4)		4,50											55,87
Bingerville	8,00(3)				3,07	6,35(2)						5,41	28,79		51,62
Total	69,17	55,66	32,81	11,79	7,87	6,35	4,76	10,36	30,74	1,31	5,40	5,41	28,79	27,67	298,09
Pourcentage	23,2	18,7	11,0	4,0	2,6	2,1	1,6	3,5	10,3	0,4	1,8	1,8	9,7	9,3	100

N.B. : les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de planteurs, lorsqu'ils sont plusieurs.

2° La répartition des plantations selon les catégories socio-professionnelles

Les 71 planteurs qui possèdent une source de revenu non agricole ont-ils plus facilement que les autres accès à de grandes plantations ? Ce problème n'est pas, comme on pourrait le croire, relatif à l'acquisition de la terre, puisque 4,8 % seulement des parcelles ont été monnayées. Il consiste plutôt à reconnaître dans quelle mesure l'existence d'un capital ou du moins d'un revenu monétaire - fixe et régulier de préférence-, favorise l'entreprise en matière de palmier sélectionné.

D'emblée on constate que les planteurs à source de revenu non agricole possèdent des plantations villageoises plus étendues que les planteurs véritables (cf. figure 34).

Type de planteurs	Effectifs P.V. (%)	Superficies P.V. (%)
Planteurs avec revenu non agricole	41,3	46,1
Planteurs à revenu agricole pur	55,2	39,5
Coopératives	3,5	14,4
Total	100,0	100,0

En effet, alors que pour les premiers elles mesurent en moyenne 5,99 hectares, pour les seconds elles n'atteignent que 3,83 hectares. Toutefois il faut faire des distinctions parmi les planteurs qui bénéficient d'un revenu non agricole : des différences très notables apparaissent d'un secteur à l'autre, d'un métier à l'autre (cf. tableau XXXVIII).

Tableau XXVIII - Répartition des superficies plantées en palmier par strate socio-professionnelle et par planteur

Catégories socio-professionnelles	Superficies P.V. (ha)	%	Superficie moyenne P.V. (ha)
SECTEUR PRIMAIRE	14,55	1,6	14,55
exploitant de carrière	14,55		14,55
SECTEUR SECONDAIRE	115,52	12,5	3,72
entrepreneur bâtiment	1,14		1,14
maçon	24,56		2,73
menuisier	52,54		4,38
tailleur	12,68		3,17
bijoutier	24,60		4,92
SECTEUR TERTIAIRE	295,41	32	7,57
1 - Secteur public	122,41	13,3	6,12
Hauts fonctionnaires	63,09	6,9	15,77
ministre agriculture	30,74		30,74
ministre jeunesse et sports	4,92		4,92
conseiller ministre intérieur	24,71		24,71
secrétaire général UGTCI	2,72		2,72
Fonctionnaires :	59,32	6,4	3,70
administration générale	4,64		4,64
contributions	13,89		3,47
justice	2,14		2,14
enseignement	13,27		2,65
imprimerie	4,17		4,17
santé	16,71		5,57
armée	4,50		4,50
2 - Secteur para-étatique	6,52	0,7	2,17
SODEPALM			
chauffeur	2,62		2,62
chef de groupe	3,90		1,95
3 - Secteur privé	7,04	0,8	3,52
CEFT			
commis de bureau	1,66		1,66
Blohorn			
comptable	5,38		5,38
4 - Indépendants	159,44	17,2	11,38
propriétaire taxi	45,42		15,14
garagiste	28,79		28,79
mécanicien	4,57		2,28
chauffeur	6,77		3,38
électricien	1,9		1,99
guérisseur	24,94		12,47
rentier	46,96		15,65
Total planteurs villageois ayant une source de revenu non agricole	425,48	46,1	5,99
Total planteurs villageois véritables	364,65	39,5	3,83
Total planteurs villageois coopérateurs	133,05	14,4	22,17
Total planteurs villageois interrogés	923,18	100,0	5,36

Catégorie d'emploi	Effectifs P.V. (%)	Superficies P.V. (%)
Secteur primaire	0,6	1,6
Secteur secondaire	18,0	12, 5
Secteur tertiaire	22,7	32, 0
Total	41,3	46, 1

Les pourcentages du secteur primaire ne sont guère significatifs, étant donné qu'un seul planteur a été classé dans cette catégorie. Ceux du secteur secondaire seraient par contre plus révélateurs, surtout par rapport à ceux du secteur tertiaire. Ainsi les planteurs qui ont embrassé le métier d'artisan ont-ils des plantations d'une superficie moyenne de 3,72 hectares seulement, alors que dans le secteur tertiaire celle-ci atteint 7,57 hectares. Encore faut-il faire des nuances à l'intérieur de cette troisième catégorie.

Emplois du secteur tertiaire	Superficie moyenne P.V. (ha)
Secteur public	6,12
Hauts-Fonctionnaires	15,77
Fonctionnaires	3,70
Secteur para-étatique	2,17
Secteur privé	3,52
Indépendants	11,38
A leur compte	16,23
Au compte d'un autre	2,66

On constate que la plupart des employés de la Fonction Publique, du secteur para-étatique ou privé, ou d'un "indépendant" quelconque ont des plantations d'une superficie moyenne aussi modeste que celle des artisans ou des planteurs villageois véritables, c'est à dire de l'ordre de 3 ha. Ce sont des employés dont le salaire mensuel est généralement inférieur à 50.000 francs.

Les plantations les plus étendues appartiennent d'une part aux hauts-fonctionnaires (15,77 hectares en moyenne), d'autre part à quelques "indépendants", tels les propriétaires de taxis ou de garages, les guérisseurs, ou certains rentiers (16,23 hectares en moyenne). Il est vrai qu'il n'est pas facile d'extrapoler à partir de ces différents cas, en raison de la situation parfois exceptionnelle des représentants : la belle-mère du Président de la République, par exemple (39,82 hectares), ou le planteur français (28,79 hectares).

Néanmoins, en dépit de quelques exceptions (comme les guérisseurs qui affirment être surtout payés en nature...), le revenu de cette deuxième catégorie de planteurs ne s'exprime plus seulement en termes de salaire mensuel, mais de rentes et capital. L'on ne peut que constater (même si un Ebrié aussi prestigieux que le Ministre de la Jeunesse et des Sports ne possède que 4,92 hectares), qu'il existe une relation certaine entre l'appartenance socio-professionnelle et la taille de la plantation.

Celle-ci, en définitive, ne consiste pas, comme on pourrait le croire au premier abord, en une opposition systématique entre planteurs avec et planteurs sans sources de revenu complémentaires. On distingue en effet deux catégories de planteurs : d'une part les hauts fonctionnaires et rentiers, les propriétaires de taxis, garages, carrière ou autres, et les guérisseurs (plantation villageoise de plus de 12 hectares en moyenne), d'autre part les vrais planteurs, les artisans et les divers salariés de la Fonction Publique ou autre (plantation villageoise de moins de 4 hectares en moyenne).

1 - Hauts fonctionnaires et rentiers	15,72 ha
2 - Propriétaires de taxis, garages, etc...	14,99 ha
3 - Guérisseurs	12,47 ha
4 - Planteurs véritables	3,83 ha
5 - Artisans	3,72 ha
6 - Fonctionnaires	3,70 ha
7 - Salariés du secteur para-étatique et privé	2,71 ha
8 - Salariés du secteur indépendant	2,66 ha

Les planteurs villageois véritables arrivent en tête de la catégorie des petits planteurs. Cela paraît normal, ils disposent d'un facteur dont ne disposent pas les autres : le facteur temps. Viennent ensuite les artisans, qui partagent avec eux l'avantage de résider sur place. Les autres, en principe, sont des planteurs urbains, qui n'ont pas beaucoup de temps et d'argent à consacrer à leur plantation. Les différences sont néanmoins faibles entre tous. Le facteur temps n'est pas vraiment déterminant.

Le rôle de la richesse semble incontestablement plus important. Pourtant les guérisseurs et les propriétaires de taxi ne sont pas véritablement ce que l'on pourrait appeler des capitalistes, sinon par rapport aux villageois au milieu desquels ils vivent. On observe en effet que ce sont normalement les planteurs qui résident sur place, dans les villages. Il semble qu'il y ait en définitive deux sortes de grands planteurs : le planteur urbain, capitaliste qui jouit d'un statut socio-professionnel très au-dessus de la moyenne, et le planteur semi-urbain, qui, lui aussi, mais toutes proportions gardées, à l'intérieur du village, bénéficie d'une situation socio-professionnelle exceptionnelle.

Ce deuxième type de planteur donne à penser que, plus que la source de revenu elle-même, ce serait le rang social, la confirmation d'une situation privilégiée, d'une sorte de pouvoir tant au sein de la société traditionnelle que de la société moderne, qui serait à l'origine de l'accaparement des grandes plantations. Les grands planteurs urbains

confirment d'ailleurs cette hypothèse. Certes ils ont l'argent. Mais n'est-il pas étrange qu'ils aient presque tous en même temps une situation sociale - et politique - privilégiée ?

Les éléments susceptibles de favoriser la stratification sociale sont, outre la richesse, le niveau culturel et l'âge. Sont-ils également en relation, d'une façon ou d'une autre, avec la taille de la plantation ?

3° La répartition des plantations selon le niveau culturel

Il n'est pas facile de mesurer l'impact culturel indépendamment de l'impact professionnel, le premier étant généralement voilé par le second. Le planteur est pourtant défini par son appartenance ethnique et culturelle avant de l'être par sa profession. Si l'on s'est penché d'abord sur ce dernier aspect, c'est parce que la richesse semble être un atout majeur dans une entreprise de type agro-industriel , telle que l'Opération palmier. Il apparaît cependant que la richesse n'est pas la seule à déterminer l'adhésion à cette Opération. Une certaine situation sociale - peut-être antérieure à l'acquisition de la richesse - pèserait encore davantage "dans la balance". C'est dans cette optique que l'on essaie de déterminer l'influence de la culture, composante non seulement de la richesse, mais aussi, en elle-même, du rang social.

Ce sont les planteurs villageois véritables qui sont essentiellement concernés à ce niveau, à la rigueur les semi-urbains, mais il convient de faire abstraction le plus possible du facteur profession. Le problème peut se résumer ainsi : le dynamisme et la débrouillardise du planteur seraient-ils fonction de son acculturation, tant pour la langue que l'instruction et la religion ?

Parmi les planteurs qui ne parlent pas le français (un quart d'entre eux) on distingue, en proportion égale, ceux qui le comprennent et ceux qui ne le comprennent pas du tout. Les premiers possèdent des plantations villageoises d'une superficie moyenne de 4,02 hectares, les seconds d'une superficie moyenne de 3,31 hectares. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne générale (5,43 hectares), mais néanmoins, dans le premier cas, supérieurs à la moyenne des planteurs villageois véritables (3,85 hectares).

Il existe en effet quelques grands planteurs qui ne sont absolument pas francophones. Ils sont 4, par exemple, parmi deux - au nombre de 3 1 - qui possèdent une plantation villageoise de plus de 7 hectares (les plantations de plus de 7 hectares occupent exactement la moitié des superficies plantées en palmier dans le secteur villageois de Bingerville). Deux d'entre eux possèdent un taxi, mais les deux autres n'ont pas de revenu particulier en dehors de leur exploitation agricole. Tous les 4 sont âgés, ce qui explique d'ailleurs pourquoi ils ne parlent que leur langue. Cela explique aussi sans doute pourquoi ils possèdent une grande plantation. L'âge compterait davantage que le savoir, ce qui n'exclut pas l'existence d'une relation assez marquée entre la taille de la plantation et le degré de francophonie. Qu'en est-il du niveau d'instruction ?

Si tous ceux qui ont fréquenté un établissement secondaire sont actuellement pourvus d'un emploi dans la Fonction Publique ou le Privé, un tiers de ceux qui n'ont fréquenté que le primaire sont de véritables planteurs villageois.

Village où il se trouve	Ethnie	Superficie P.V. (en ha)	Superficie exploitation agri. P.V. exclue (ha)
Adjamé-B	Ebrié	28,55	5,7
Adjamé-B	Ebrié	9,14	indéterminée (groupe familial
Adjamé-B	Ebrié	4,51	4,0
Adjamé-B	Ebrié	2,44	2,5
Akandjé	Ebrié	2,23	2,0
Akandjé	Ebrié	1,44	5,0
Ana	Ebrié	6,05	3,0
Santé-B	Ebrié	10,48	0,5
Eloka-bac	Agni	4,80	16,0
Moyenne		7,58	5,5

La superficie moyenne de leur plantation villageoise est élevée pour des planteurs sans revenu particulier. Ils ne semblent pourtant pas être particulièrement privilégiés quant à leur emprise sur le sol : leurs exploitations sont, à une exception près, de taille modeste (moins de 5 hectares si l'on excepte le palmier). Il semble y avoir de leur part un choix

délibéré pour le palmier. L'un deux, par exemple, dont la plantation villageoise mesure plus de 10 hectares, ne cultive que quelques ares de manioc. Peut-être le fait d'avoir "fait l'école" incite-t-il effectivement à une plus grande spécialisation, à une plus grande participation au système SODEPALM, les planteurs les moins instruits restant par contre accrochés à leur système traditionnel : petite plantation de palmier, plus grande diversification des cultures, plus grand équilibre entre la plantation villageoise et le reste de l'exploitation agricole.

En fait, les planteurs véritables scolarisés sont encore bien peu nombreux pour que l'on puisse tirer des conclusions, mais peut-être est-il possible d'augurer pour l'avenir de l'attitude des futurs planteurs villageois. Ils seront en effet de plus en plus scolarisés, et sans doute favorables à une évolution de leur exploitation. Leur participation aura moins de retenue. Ils pourront travailler dans le sens d'une transformation radicale des systèmes agraires, qui ne consiste pas seulement en une simple diversification des cultures commerciales, mais peut-être véritablement en la substitution d'un système à un autre.

Pour le moment le phénomène religieux, avec l'extension actuelle du christianisme, serait davantage susceptible d'exercer une quelconque influence au niveau des terroirs. Il contribue à la désacralisation de la terre, et par là à la remise en question de sa valeur productrice. 3 % seulement des planteurs se sont déclarés animistes, 4 % musulmans. S'il y a une distinction à faire, ce serait entre ce que l'on pourrait appeler "christianisme européen" et "christianisme africain". Les harristes cependant, malgré l'existence de Bregbo, ne sont que 17 %. C'est à Eloka-té, proche de Bregbo, qu'ils sont les plus nombreux : 2/3 contre 1/3 de catholiques. Ils occupent, au nombre de 18 exactement, 39,08 hectares de plantations villageoises, soit en moyenne 2,17 hectares, alors que les planteurs catholiques se partagent 46,28 hectares, soit 5,14 hectares chacun. A-t-on le droit d'émettre une quelconque hypothèse à partir de là ? Une fois encore l'échantillon semble insuffisant. Remarquons simplement que - sans tenir compte des coopératives - les 4 plus grands planteurs d'Eloka-té sont 3 catholiques et 1 animiste, les 3 plus anciens tous 3 catholiques, et soulignons - avec précaution - la situation plus positive des planteurs catholiques, en nous gardant d'une interprétation gratuite. Les planteurs harristes, largement essaimés dans toute la Basse Côte d'Ivoire, sont en effet minoritaires en pays ébrié, et il faudrait voir si ce phénomène se répète ailleurs.

Il existerait donc une relation entre le niveau culturel - ou plus précisément un degré d'assimilation de la culture française - et la taille de la plantation, relation qui exprimerait l'aptitude du planteur européanisé à passer d'un système à l'autre, même sans aucun signe extérieur de richesse. Pourtant, on l'a vu, c'est la richesse et même, au-delà, une certaine forme de pouvoir, qui favorisent le plus le planteur villageois, indépendamment des différences ethniques. A ce sujet, il convient de voir jusqu'à quel point le pouvoir peut être déterminant, et notamment au sein de la société ébrié. La relation entre l'âge et la taille de la plantation devrait apporter des éléments révélateurs.

4° La répartition des plantations selon l'âge

De la même façon que l'on observe un gonflement des effectifs dans les tranches d'âge des 40-44 ans, 50-54 ans et 60-64 ans, on constate une sorte d'accaparement des terres par ces mêmes tranches d'âge, qui, tout en représentant 50,7 % des effectifs, occupent 61,9 % de la superficie totale des plantations villageoises (cf. figure 32 et tableau LL). Certes, le groupe des 65-69 ans occupe également un pourcentage de terres plantées en palmier supérieur à celui de ses effectifs : 9,8 % contre 7,8 %. Ici interviendrait un autre phénomène : celui de la suprématie des vieux quant à l'emprise sur le sol.

Les deux phénomènes conjugués devraient favoriser en premier chef la catégorie des 60-64 ans. On constate en effet que les 60-64 ans ont des plantations villageoises d'une superficie moyenne de plus de 7 hectares, largement supérieure à celle des autres. Viennent ensuite les 65-69 ans avec 5,91 hectares, ce qui tend à prouver que l'identité, la solidarité entre "anciens" serait plus forte qu'entre les sous-classes d'âge, normalement associées. Toutefois, le lien entre celles-ci serait bien réel, comme semble le confirmer le rapport entre les tailles moyennes des plantations relatives aux diverses tranches d'âge. Les 50-54 ans et les 40-44 ans l'emportent sur les groupes intercalés. On observe à la fois alternance et progression, jusqu'à l'optimum des 60-64 ans.

On l'a vu à propos de l'impact de la francophonie, certains de ces plus de 60 ans sont en effet de véritables planteurs, qui ne semblent devoir leur situation privilégiée qu'à leur âge. Néanmoins, la plupart ont acquis, en même temps que leur possibilité d'emprise sur le sol, une certaine forme de richesse : maison en dur, taxi, garage...

Tableau LXL - Répartition des plantations villageoises par tranche d'âge (en ha)

Tranches d'âge / Localités	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	Total
Bingerville					3,07		13,77		14,55	36,95		4,74	73,08
Abata								0,96					0,96
Achokoi						7,29							7,29
Adjamé-B	1,66	6,32		16,53	14,21	19,47	58,42	17,17	40,58	22,18	6,32	4,60	207,46
Agban-B					2,00	8,91	8,51			1,48			20,90
Aghien						7,27	3,83	2,02		1,00			14,12
Akandjé	2,23	2,76	3,30		46,26	1,44	1,31						57,30
Akouédo							4,63		5,96				10,59
Ana			2,14		20,57	14,92	16,63		44,23	10,77			109,26
Danhokro						5,17	42,33						47,50
Eloka-bac					12,10	5,44	4,80		39,82				62,16
Eloka-té			12,29	2,58	9,59	4,72	28,72	19,52	3,05	4,51		1,19	86,97
Eloka-to						1,59			1,16				2,75
Mbatto-Bouaké			10,03										10,03
Santé-B			4,69	8,18	34,84	10,48	3,41	5,50	5,44				72,54
Total	3,89	9,08	32,45	27,29	142,64	86,70	186,36	45,17	155,59	76,89	6,32	10,53	782,91
%	0,5	1,2	4,1	3,5	18,2	11,1	23,8	5,8	19,9	9,8	0,8	1,3	100,00

Tranches d'âge	Effectifs	Superficie des plantations (ha)	Superficie moyenne (ha)
20-24	2	3,89	1,94
25-29	2	9,08	4,50
30-34	13	32,45	2,49
35-39	12	27,29	2,27
40-44	29	142,64	4,91
45-49	23	86,70	3,76
50-54	33	186,36	5,64
55-59	11	45,17	4,10
60-64	22	155,59	7,07
65-69	13	76,89	5,91
70-74	2	6,32	3,16
75-79	4	10,53	2,63
Total	166	782,91	4,71

La plupart sont donc ce que l'on a appelé des planteurs villageois semi-urbains, ébrié en général, à deux exceptions près. Ceci tendrait à prouver qu'en milieu rural seuls les anciens peuvent avoir accès à la richesse - entre autre à la terre -, les plus jeunes ayant à tenter d'abord leur chance en milieu urbain. Cette façon de se réserver ainsi les plus vastes plantations, n'est-elle pas en fait un palliatif à une situation d'infériorité par rapport à la promotion qui suit, et qui, par son âge, son ouverture socio-professionnelle et ses effectifs représente une énergie potentielle supérieure ? Il est vrai qu'à l'intérieur du terroir l'âge constitue plutôt un facteur positif dans la mesure où il donne le temps pour créer et étendre une plantation. Peut-être est-il pratiquement impossible pour un jeune de se transformer en exploitant du jour au lendemain, et cela indépendamment de la volonté des moins jeunes . A la résistance de ces derniers, s'ajoutent vraisemblablement un certain nombre de contingences matérielles, insolubles dans l'immédiat et qui font que le jeune se sent obligé de "quitter".

Quoi qu'il en soit, cela confirme l'hypothèse qu'une forme de pouvoir quel qu'il soit conditionne les grands planteurs, pouvoir auquel est liée une richesse, parfois relative, mais qui néanmoins joue un rôle prépondérant. Le problème consiste à déterminer maintenant quelle est la catégorie de planteur la plus dynamique et la plus rentable pour les promoteurs de la SODEPALM : les faux planteurs, dont la puissance s'exerce parfois à l'échelle nationale, ou ceux dont le pouvoir ne dépasse pas les limites du village ?

B - le rendement de la plantation

Lorsque le 2 mai 1972 le Directeur général de la SODEPALM eut terminé son discours à Adjamé-Bingerville, quelques planteurs levèrent le doigt et demandèrent la parole. L'un d'entre eux notamment, qui possède une plantation de 7,29 hectares dans un village des environs, expliqua - après avoir souligné qu'il ne profitait pas des 2.200.000.000 francs dépensés pour les pistes, puisqu'il avait tout ce qu'il fallait dans son village - que sa plantation ne produisait pas assez pour lui permettre de faire du bénéfice. Le Directeur Général lui demanda son nom, l'inscrivit au tableau, sortit une fiche le concernant et écrivit en-dessous : 22.740 x 4 = 90.960 francs. Puis se tournant vers l'auditoire : "Voilà ce qu'il a gagné en 1971 ! Et maintenant je vais vous dire ce qu'il aurait dû gagner : 57.910 x 4 = 231.640 francs. Monsieur X n'a donc pas assez travaillé. Il aurait pu gagner cette somme, s'il avait voulu..."

La SODEPALM en effet communique, en même temps que la production annuelle de chaque plantation villageoise, une estimation globale de ce qu'elle aurait dû effectivement produire. Il est ainsi possible d'établir un parallèle entre rendement réel et rendement attendu. Ces derniers sont évidemment fonction de l'ancienneté de la plantation : ainsi une plantation villageoise est-elle sensée produire dès la 4ème année 3 tonnes de régimes/ha, taux qui passe à 4,5 tonnes la 5ème année, 6,5 tonnes la 6ème année, 8,5 tonnes la 7ème année, 10 tonnes la 8ème année, pour se stabiliser vers 12 tonnes la 10ème année.

La plantation de l'agriculteur auquel fut reproché sa paresse a été créée en plusieurs étapes, de 1965 à 1966. Les prévisions de 1971 lui attribuent un rendement de 8 tonnes/hectare. Or, les chiffres montrent qu'il n'a été en réalité que de 3 tonnes. Cet exemple prend toute sa signification lorsque l'on considère qu'en 1971, parmi les

69 plantations - au moins partiellement - en production, 16 seulement eurent un rendement à peu près égal ou supérieur aux estimations. Le rendement moyen espéré pour l'ensemble était de 6,7 tonnes/hectares. Il n'atteignit que 4,7 tonnes (on est loin des 13 tonnes, qui, selon le Ministre de l'Agriculture lui-même, sont un minimum à réaliser pour une bonne rentabilité). Comment expliquer un tel résultat ? A quel niveau situer les contingences extérieures ? Certains types de planteurs sont-ils plus prédisposés que les autres à de meilleurs rendements ? On les a distingués en un premier temps à partir des critères socio-professionnels. La différenciation a été ensuite affinée à partir du niveau culturel et de l'âge.

1° L'impact de l'appartenance socio-professionnelle sur le rendement de la plantation

Une première observation révèle d'emblée une différence entre le vrai planteur villageois et l'autre, celui qui bénéficie d'une source de revenu extra-agricole (cf. tableau XL). Pour le premier, le rendement moyen ne représente que 66 % des prévisions, pour le second 75 %.

En fait les rendements des planteurs urbains et semi-urbains sont très diversifiés. Parmi les 24 planteurs concernés ce sont les salariés moyens - fonctionnaires et employés du privé - qui réalisent les meilleurs rendements - 95 % des prévisions -, devant les hauts fonctionnaires, rentiers et propriétaires de taxi - 76 à 78 % - et les artisans - 52% -. Il faut cependant faire des réserves quant à ces distinctions. On observe en effet des résultats extrêmes à l'intérieur d'une même catégorie : par exemple parmi les artisans, le pourcentage obtenu varie de 19 à 67 %, parmi les hauts fonctionnaires de 22 à 122 %... Il n'y a, par conséquent, apparemment guère de rapport entre l'appartenance socio-professionnelle et la qualité du rendement.

Peut-être y en a-t-il entre la taille et le rendement de la plantation ? Cela n'est pas d'emblée évident. Les salariés moyens, par exemple, qui ont des plantations d'une superficie moyenne à peu près équivalente à celle des artisans, réalisent 95 % des prévisions, alors que ces derniers ne réalisent que 52 %. La situation est-elle davantage tranchée en ce qui concerne l'impact du savoir ?

Tbleau XL - Qualité des rendements par strate socio-professionnelle

Catégories socio-professionnelles	Superficies plantées (ha)	Superficies en production (ha)	Rendements t/ha	Rendements prévus t/ha	Rendements réels/rendements prévus (%)
Artisans	33,29	19,92	3,3	6,3	52
menuisiers	11,50	9,09	5,4	8,0	67
tailleurs	5,76	3,49	2,7	5,0	54
bijoutiers	16,03	7,34	0,9	4,8	19
Salariés (fonctionnaires et privé)	26,14	19,48	4,7	4,9	95
administration générale	4,64	4,64	5,9	7,5	78
contributions	1,60	1,09	10,0	10,0	100
santé	14,52	8,37	5,0	4,0	125
privé	5,38	5,38	2,2	3,0	73
Hauts fonctionnaires	58,17	26,75	3,2	4,2	76
ministre	30,74	10,21	3,8	3,0	122
conseiller ministre	24,71	13,82	3,0	5,7	52
secrétaire général UGTCI	2,72	2,72	1,0	4,5	22
Indépendants	149,43	114,59	5,9	7,5	78
propriétaire carrière	14,55	13,94	4,2	6,2	67
propriétaire garage	28,79	28,79	5,6	8,5	66
propriétaire taxi et chauffeur	41,33	31,90	5,9	5,5	107
guérisseur	24,94	19,74	3,7	8,0	46
rentier	39,82	29,26	9,5	9,5	100
Total planteurs villageois à source de revenus non agricole	267,03	180,74	5	6,6	75
Total planteurs villageois véritables coopératives incluses	357,37	266,10	4,5	6,8	66
Total planteurs villageois en production	624,40	446,84	4,7	6,7	70

2° L'impact du savoir sur le rendement de la plantation

Il a été déterminé, à propos de la taille des plantations, que le planteur villageois pouvait être favorisé par sa connaissance de la langue française en un premier temps, par le fait de savoir lire et écrire à un deuxième niveau. Un certain degré de connaissance les rendrait en effet plus dynamiques, plus engagés dans l' Opération , plus favorables à de grandes plantations. Cette tendance est-elle confirmée au niveau des rendements ?

Sur les 41 planteurs non francophones, 16 seulement possèdent une plantation déjà en production. Un seul a des rendements supérieurs aux prévisions : 5,3 tonnes/hectares contre 4,5 prévues, et un autre en approche : 7,8 tonnes/hectares contre 8. En moyenne, ils réalisent 61,8 % des prévisions, alors que l'ensemble des planteurs réalisent 70 %. Il convient cependant de remarquer que ceux qui comprennent le français sans le parler(ou du moins en le parlant peu) ont des rendements proches de la moyenne (72,2 %). Ne seraient donc isolables que ceux qui ne le comprennent pas du tout, et qui ne réalisent que 52,2 % des prévisions, tout en ayant des plantations moyennes de 3,31 hectares. Ils ne sont pas nombreux certes, mais semblent être effectivement défavorisés.

Les planteurs villageois véritables qui sont lettrés sont-ils par contre favorisés ? Quatre d'entre eux seulement (sur neuf) ont des plantations qui produisent déjà. Trois de ces plantations ont des rendements supérieurs à la moyenne (qui est de 70 %), avec respectivement 86, 78 et 73 % des prévisions imputées à chacune. La quatrième n'a par contre donné que 41 % de la quantité espérée : coïncidence curieuse, celle du seul des 9 planteurs qui ne soit pas ébrié et qui (cf. tableau p.221) possède, à la différence des autres, une exploitation dont les proportions dépassent largement celles de sa plantation villageoise.

A-t-on le droit d'en conclure que le fait d'avoir été à l'école puisse apporter, indépendamment de maintes possibilités d'emploi, une certaine prédisposition à se spécialiser et à réussir dans le métier de planteur ? A condition d'être Ebrié bien sûr. A ce propos intervient à nouveau le problème de l'âge. Les anciens qui sont rarement scolarisés et qui néanmoins se réservent des plantations au-dessus de la moyenne, ont-ils également la possibilité d'en tirer le meilleur parti ? Pourquoi pas s' ils sont Ebrié .

3° L'impact de l'âge sur le rendement de la plantation

Le nombre de plantations entrées en production est encore succinct - 69 dont 64 à des planteurs individuels -, néanmoins il semble déjà possible de formuler quelques réflexions à partir des rendements moyens relatifs à chaque tranche d'âge. L'appréciation de ces rendements est évidemment toujours fonction des estimations établies par la SODEPALM, pour chaque plantation. Elle ne concerne pas les tranches d'âge les plus marginales, qui ne présentent encore aucun point de référence, les planteurs de moins de 30 et ceux de plus de 70 ans (sauf un) n'ayant rien produit jusqu'en 1972.

Tranches d'âge	Plantations en production coopératives exclues	Superficies en production (ha)	Tonnages de régimes produits	Rendements (t/ha)	Tonnages prévus (ha)	Rendements prévus (t/ha)	% Rendements/prévisions
30-34	2	6,12	27,462	4,5	41,435	6,7	67,1
35-39	3	5,42	16,396	3,0	27,766	5,1	58,8
40-44	11	46,09	175,116	3,8	244,207	5,3	71,0
45-49	6	21,84	89,547	4,1	132,765	6,0	68,3
50-54	15	98,59	425,427	4,3	629,133	6,3	68,2
55-59	4	16,44	75,779	4,6	119,710	7,3	63,0
60-64	12	78,94	489,461	6,2	541,610	6,8	90,0
65-69	8	45,37	207,665	4,5	325,025	7,1	63,3
70-74		-	-	-	-	-	-
75-79	1	1,31	1,495	1,2	3,930	3,0	40,0
Total	62 *	320,12	1508,348	4,7	2065,581	6,4	73,4

D'emblée, on constate que la répartition par tranche d'âge du nombre de plantations en production, de leur superficie globale, et des quantités produites suit approximativement, de 35 à 69 ans, le schéma évoqué précédemment : suprématie des 40-44 ans, 50-54 ans et 60-64 ans, contrebalancée par la défectuosité des groupes intermédiaires.

* Le chiffre de 64, auquel il a été fait référence, englobait deux des trois planteurs qui n'ont pas été rencontrés.

Par contre, l'observation des rendements en regard des prévisions ne révèle pas la même dualité. Ceux-ci sont dans l'ensemble assez uniformes (cf. figure 32), sauf pour la catégorie des 60-64 ans, qui, de même qu'elle possède les plantations les plus vastes, fournit de meilleurs rendements que les autres : 90 % des rendements prévus, alors que la moyenne, si l'on exclut les coopératives, est de 73,4 %.

Comment interpréter ce contraste ? Les "hommes mûrs" se seraient-ils octroyés les meilleures terres ? Ou bien seraient-ils effectivement les plus motivés et les mieux placés pour une bonne rentabilité de leur plantation villageoise ? Il était tentant à priori de parier en faveur de planteurs plus jeunes, ayant des moyens d'exploitation apparemment plus grands. Il est vrai que l'appartenance socio-professionnelle n'est pas déterminante pour la qualité des rendements.

Cette domination des 60-64 ans confirme en définitive l'hypothèse que la société ébrié n' est peut-être pas aussi destructurée qu'il semble au premier abord (hypothèse renforcée par l'idée d'une représentation des classes et sous-classes d'âge à l'intérieur du microcosme que forment l'ensemble des planteurs villageois du secteur). Par ailleurs, deuxième hypothèse, liée à la première, un enracinement dans le terroir et la société d'origine ne peut-il créer un terrain vraiment favorable à une réponse positive à la SODEPALM ?

Il ne faut pas oublier que l'ensemble des planteurs du secteur de Bingerville comptent 18,2 % de non Ebrié, mais en réponse on peut faire remarquer que la plupart de ceux qui ont entre 60 et 64 ans sont, à une exception près, des enracinés (habitants de Bagba), un peu dans la même situation que leurs homologues ébrié.

Cette notion d'enracinement dans le terroir requiert quelques précisions. On l'a vu, celui-ci peut être favorable, dans la mesure où le planteur a pu acquérir un certain pouvoir, accompagné d'ailleurs souvent d'une certaine ingérence dans la société moderne. Mais ne constitue-t-il pas, à l'état brut, un handicap, remettant ainsi en question la notion même de planteur villageois, telle qu'elle fut - au moins formellement - envisagée au départ ?

La récolte villageoise

C - La rentabilité de la plantation

La plantation rapporte chaque mois une certaine somme au planteur villageois, mais elle l'entraîne en même temps dans un certain nombre de dépenses. La rentabilité de la plantation est fonction d'une part de sa taille et de son rendement, d'autre part de son mode d'exploitation, et plus précisément des dépenses qu'il implique.

1° Le rapport entre la taille et le rendement de la plantation

Les rendements, on l'a vu, ont tendance à s'améliorer légèrement avec la richesse, le savoir et l'âge, mais les résultats, pris individuellement, sont en fait très irréguliers, et il est difficile de définir dans quelles conditions précises un planteur obtient de bons rendements. Il semble, à priori, qu'un bon rendement soit à la portée de tous, mais dans quelles proportions ?

La taille de la plantation, on l'a vu également, dépendrait davantage d'une certaine forme de pouvoir, tant au sein de la société moderne que de la société traditionnelle, pouvoir évidemment lié d'assez près à la richesse, au savoir et à l'âge, le facteur ethnique n'intervenant pas parmi les planteurs urbains.

Il importe de déterminer maintenant l'interconnexion entre rendement, superficie et types de planteurs. Voici à cet effet les principales caractéristiques des 16 planteurs qui eurent des rendements supérieurs ou conformes aux prévisions :

Catégorie socio-professionnelle	Ethnie	Lieu de résidence effective	Age	Taille de la plantation villageoise (ha)
Agriculteurs	Baoulé	Danhokro	46	2,71
	Baoulé	Danhokro	45	2,46
	Sénoufo	Eloka-bac	49	5,44
	Dioula	Bingerville	65	4,21
	Ebrié	Adjamé-B	52	1,17
	Ebrié	Adjamé-B	64	4,56
	Ebrié	Adjamé-B	63	5,56
Coopérative	Mbatto	Mbatto-Bouaké	-	42,60
Ministre	Mossi	Abidjan	41	30,74
Rentière	Baoulé	Abidjan	61	39,82
Taximan	Ebrié	Ana	63	14,65
Taximan	Yorouba	Bingerville	50	5,41
Agent des contributions	Ebrié	Adjamé-B	36	1,60
Infirmier	Guéré	San Pedro	42	10,36
Indéterminée	Non Ebrié	Abidjan	Indéterminé	14,43
		Dabou		11,62

On constate qu'il y a exactement parmi eux autant de planteurs villageois urbains et semi-urbains que de planteurs villageois véritables (individuels ou en coopérative). Cela confirme qu'un bon rendement est à la portée de tous. Toutefois, si l'on considère la taille des plantations, on constate que pour les vrais planteurs (coopérative exclue) la superficie moyenne n'est que 3,73 hectares, contre 16,06 hectares pour les autres. Cet écart est trop important pour ne pas être souligné. Certes, le nombre des plantations en production est encore bien succinct pour que l'on puisse tirer des conclusions, mais peut-être est-il possible d'émettre l'hypothèse qu'un rendement correct est effectivement à la portée du

véritable agriculteur (sans ressource particulière), à condition toutefois que la superficie de sa plantation n'excède pas un certain seuil. Il semblerait en effet qu'au-delà de 4 ou 5 hectares elle ne puisse s'insérer dans son exploitation qu'au prix de rendements médiocres.

Or des bénéfices sont-ils possibles avec une plantation de l'ordre de 3 hectares ? Avant d'aborder ce problème il convient de souligner un point : cette liste des meilleurs planteurs compte moins d'Ebrié que d'allochtones, y compris parmi les vrais planteurs (cinq sur seize seulement). On a déjà vu, au début de cette étude, que les allochtones avaient tendance à avoir de plus grandes plantations villageoises que les Ebrié, cela par interférence du phénomène socio-professionnel essentiellement. Maintenant on est amené à se demander si, au-delà de l'appartenance socio-professionnelle, le fait d'être allochtone, c'est à dire coupé de son milieu d'origine, ne créerait des conditions plus favorables à une opération type SODEPALM.

On remarque par ailleurs que les "bons planteurs" ébrié, notamment parmi la catégorie des agriculteurs, ont tendance à être plus âgés que les autres. Leur âge oscille autour de 6[illegible] ans, alors qu'il est de l'ordre de 45 ans pour les autres. On aboutit donc à nouveau à cette idée que seuls les Ebrié suffisamment âgés seraient aptes à réussir. Ou alors, il faudrait qu'ils soient, comme on l'a vu, suffisamment instruits, bref qu'ils aient un atout quelconque leur permettant d'avoir de l'influence, une certaine autorité au sein de la société où ils sont enfermés.

En définitive, l'enracinement du planteur dans son milieu d'origine serait plus négatif que positif. Seuls parviennent à avoir à la fois de grandes plantations, et de bons rendements, les planteurs ébrié qui ont d'une façon ou d'une autre une situation un peu marginale, en gros ceux qui ont réussi une percée hors de leur milieu ancestral. Les "étrangers" à cet égard sont plus favorisés. Mais tous deux, allochtone et autochtone , se retrouvent dans la même situation lorsqu'ils ne sont que planteurs villageois et rien d'autre : ils ne peuvent espérer de bons rendements qu'avec une potite plantation, et à condition bien sûr d'avoir atteint l'âge du pouvoir à l'intérieur de leur propre société. Une petite plantation peut-elle être rentable ? Ce n'est pas l'avis du Secrétaire Général de l'UGTCI, qui estime qu'en dessous

de 5 hectares cela n'est pas possible.

2° Le compte d'exploitation de la plantation villageoise

Les études de la SODEPALM prévoient un certain nombre de dépenses (cf. le discours du Directeur Général) à défalquer du rapport brut de la plantation, qui est de 4.000 francs la tonne. Ces dépenses sont, pour 1 tonne, de 1.700 francs, soit 750 francs de main-d'oeuvre, 660 francs de remboursement à la SODEPALM et 290 francs d'outillages et engrais. Le compte d'exploitation du planteur doit donc normalement se solder par un bénéfice de 2.300 francs par tonne, ce qui représente pour 1 hectare en "régime de croisière" : 2300 x 12 = 27.600 francs.

Dans la réalité les modalités sont un peu différentes. La SODEPALM ayant constaté que le planteur ne "s'en sortait" pas en début de production a décidé, en 1970, que les 750 francs seraient remboursés non plus à partir de la 4ème, mais de la 10ème année de plantation. Seuls seront récupérés avant ce délai les prêts exceptionnels comme, par exemple, ceux consentis aux "bons planteurs" pour la scolarité de leurs enfants. Les retenues, qui avaient été faites avant 1970, ont donc été redistribuées par la SODEPALM aux planteurs, qui étaient en effet très déroutés par le fait que les frais de remboursement soient ainsi prélevés automatiquement sur leur "salaire". Mais n'est-ce pas en quelque sorte une fausse solution pour eux, dont la dette s'accumule de mois en mois et qui risquent de voir leur bénéfice sérieusement entamé à partir de la 10ème année de plantation. Pour le moment peu de planteurs en sont là, et ils n'ont en principe pour dépense que les frais de main-d'oeuvre et d'engrais.

En fait la façon dont la SODEPALM a calculé les dépenses de main-d'oeuvre s'applique davantage aux plantations industrielles qu'aux plantations villageoises. 750 francs par tonne représentent en effet un manoeuvre pour 96 tonnes, manoeuvre payé sur la base de 6.000 francs par mois, soit 72.000 francs par an. Selon les normes définies pour les plantations villageoises, 96 tonnes représentent en régime de croisière la production de 8 hectares. La SODEPALM prévoit donc 1 manoeuvre pour 8 hectares en plantation villageoise.

Or l'enquête exhaustive a révélé qu'un planteur villageois du secteur de Bingerville emploie en moyenne 1 manoeuvre pour 3 hectares.

Pour ce manoeuvre il dépense 3.000 francs de salaire et 2.500 francs de nourriture, soit 66.000 francs par an, et cela en général dès la première année de plantation. Selon la SODEPALM, il devrait dépenser :

- la 4ème année : 6.250 francs
- la 5ème année : 10.125 francs
- la 6ème année : 14.625 francs
- la 7ème année : 19.125 francs
- la 8ème année : 22.500 francs
- la 10ème année : 27.100 francs

Le compte d'exploitation du planteur devrait être alors différent de ce qu'il est en réalité .

Année	Tonnage de régime	Rapport brut (Frs CFA)	Bénéfice prévu par la SODEPALM (Frs CFA)	Solde réel (Frs CFA)
4ème	9	36.000	29.750	- 30.000
5ème	13,5	54.000	43.875	- 12.000
6ème	19,5	78.000	63.375	+ 12.000
7ème	25,5	102.000	82.875	+ 36.000
8ème	30	120.000	97.500	+ 54.000
10ème	36	144.000	116.900	+ 78.000

Le planteur est donc en déficit jusqu'à la 6ème année, et son solde est encore largement inférieur à celui prévu par la SODEPALM lorsqu'arrive la 10ème année, année au cours de laquelle normalement la production de sa plantation se stabilise. Encore faut-il pour cela que ses rendements soient conformes aux prévisions, ce qui, on l'a vu, ne se produit que dans 20 % des cas.

Or, c'est à ce moment là que commencent ses remboursements à la SODEPALM. Au début de la 10 ème année sa dette s'élève, dans ce

cas précis d'une plantation de 3 hectares, à : 950 x 130 = 123.500 francs. Evidemment il ne remboursera pas tout en une seule fois. Les retenues s'échelonneront sur une douzaine d'années. Cela grèvera néanmoins lourdement son budget, au moment précisément où il atteint son optimum.

Il est vrai qu'un manoeuvre pour 3 hectares est une moyenne. Un quart des planteurs ne dépensent pas autant en main-d'oeuvre : 15 % parce qu'ils se débrouillent seuls ou en famille, 10 % parce qu'ils utilisent des contractuels. Mais tous les autres répondent aux normes qui viennent d'être définies, et nombreux sont ceux dont la plantation ne mesure qu'1 ou 2 hectares et qui utilisent cependant un manoeuvre.

La SODEPALM admet le principe d'un manoeuvre pour 8 hectares. Mais comment peut faire le planteur qui n'a que 2 ou 4 hectares pour embaucher un quart de manoeuvre, ou un demi-manoeuvre ...?Or, il ne faut pas oublier qu'ils sont exactement 50,1 % à posséder une plantation de moins de 4 hectares. C'est peut-être là que réside l'explication à cette utilisation abusive de main-d'oeuvre salariée.

Le planteur peut difficilement embaucher un manoeuvre à mi-temps. D'une part, en raison de la qualité du travail qu'exige la plantation de palmier, travail régulier et échelonné sur toute l'année, d'autre part, concrètement, cela ne serait guère pratique. Le manoeuvre est généralement nourri et logé dans la concession du planteur. S'il ne travaille qu'à mi-temps, il n'y a plus de raison pour qu'il soit nourri et logé à temps plein. S'il travaille en même temps pour un autre planteur, cela créera toutes sortes de problèmes matériels, sans compter la dispersion des plantations, peu favorable à ce genre d'arrangement. On n'a rencontré aucun cas de manoeuvre travaillant pour deux planteurs à la fois. Ce système ne semble guère applicable actuellement, du moins en pays ébrié. Il y a trop d'obstacles, tenant à la fois à la nature des plantations elles-mêmes, au contrat entre le planteur et son manoeuvre, au milieu social concerné.

On peut par ailleurs faire remarquer que le manoeuvre ne travaille pas uniquement dans la plantation villageoise. La dépense qu'il occasionne au planteur serait donc à répartir entre l'exploitation du palmier et les autres tâches qu'il accomplit. En fait, la plantation de palmier constitue la toile de fond de son emploi du temps. Il s'y

rend normalement tous les jours sauf le dimanche. Si on a besoin de lui pour un travail exceptionnel (travaux d'arrangement ou d'agrandissement de la case, par exemple, récolte du cacao ou du café), alors il abandonne les palmiers, pour y retourner sitôt la besogne passagère achevée. Il est bien vrai qu'il est l'homme à tout faire dans l'exploitation. On l'utilise pour les travaux les plus divers, mais il n'empêche qu'il est attaché avant tout au palmier.

Evidemment les planteurs villageois ne sont pas les seuls à utiliser de la main-d'oeuvre salariée. De nombreux planteurs ébrié, bien que non engagés dans l'Opération SODEPALM, ont leur manoeuvre, celui-ci étant généralement affecté aux cultures commerciales. Partant de là, et partant du fait que la plupart des planteurs qui possèdent plus de 5 ou 6 hectares de palmier emploient non pas un , mais plusieurs manoeuvres, on peut dénoncer une certaine inaptitude au travail, et en profiter pour faire le procès du planteur villageois, en lui faisant remarquer que sa paresse est la seule cause de tous ses malheurs.

Pourquoi, en effet, le planteur ne fournit-il lui même toute l'énergie nécessaire au fonctionnement de son exploitation ? Le premier argument qui s'impose tient au problème du temps. Peut-être, en effet, le planteur villageois ne peut-il insérer sa plantation de palmier, dernière née de son exploitation, dans son emploi du temps ? On verra ultérieurement comment est organisé celui-ci. D'emblée on peut rappeler la régression de certaines cultures et activités - dont la pêche - depuis le début de l'Opération SODEPALM. Ces abandons sont sensés avoir libéré un certain potentiel de travail, en principe au profit du palmier.

Pourquoi par ailleurs la plantation villageoise - qui devrait plus qu'une autre faire l'objet de soins attentifs - est-elle la première abandonnée aux initiatives d'un manoeuvre, qui n'a rien à gagner en s'appliquant (et pas grand chose à redouter en ne faisant que le minimum) ? Il semble que l'attitude du planteur ne soit pas tant un effet de la paresse qu'une sorte d'obligation sociale. De la même façon que son insertion dans la société ébrié l'oblige à certaines dépenses, en certaines périodes de la vie, le fait d'avoir une exploitation d'une certaine taille, et à plus forte raison une plantation villageoise, l'oblige à entretenir un minimum de main-d'oeuvre salariée, sous peine de perdre son prestige. C'est une "question de dignité".

On peut comparer le rapport qui lie le planteur ébrié à son manoeuvre à celui qui lie le Français d'Abidjan à son "boy". Il y a dans les deux cas un contexte social, auquel l'un comme l'autre semblent ne pouvoir échapper que difficilement. On a constaté à cet effet que non seulement le nombre de manoeuvres, mais le montant du salaire versé avaient nettement tendance à s'accroître avec le standing du planteur. Celui qui jouit d'un rang social un peu au-dessus de la moyenne se sent obligé de payer davantage (un peu de la même façon qu'il se sent obligé de subvenir dans certains cas aux besoins de ses "frères").

Finalement l'Opération plantations villageoises, telle qu'elle est conçue actuellement, n'aurait de chance de "marcher" qu'avec une sorte de "désocialisation", de coupure avec le milieu d'origine. Cela expliquerait pourquoi les allochtones ont tendance à avoir de meilleurs rendements. Pour les autochtones (pour lesquels l'appartenance à la communauté prime l'individualité), il semblerait que ce système de plantation villageoise personnelle ne soit pas très adéquat. Les concepts propres à la société ébrié impliquent un mode d'exploitation qui s'applique davantage à une plantation de type industriel . Il faudrait recréer les conditions d'une telle plantation (taille et mode d'exploitation) tout à fait compatibles avec ces concepts : collectivisme et obligation de prestige. Il semble de toutes les façons qu'il n'y ait que deux solutions : démantèlement de la société traditionnelle ou remaniement du système SODEPALM. La SODEPALM est consciente de l'inefficacité du système. Elle en est la première touchée, puisque la production des plantations villageoises est destinée aux huileries de PALMINDUSTRIE. En quel sens oriente-t-elle ses efforts ? Quelle politique a-t-elle adoptée ? Un mot la définit : intéressement.

3° La politique d'intéressement de la SODEPALM

La ligne de force de cette politique est le "dialogue", idée chère à la SODEPALM. Diverses stratégies ont été élaborées sur cette base, complétées par une propagande audio-visuelle qui utilise les moyens aussi perfectionnés que le cinéma.

a) Le dialogue

Il se veut permanent par l'intermédiaire des chefs de groupe,

mais de temps en temps ceux qui sont au sommet de la hiérarchie organisent une confrontation directe avec la base.

Ainsi, en 1966, le Président AHOMA se rendit lui-même dans les secteurs villageois afin de remettre de sa propre main les prêts consentis aux planteurs villageois.

Puis eut lieu, en février-mars 1970, le fameux "mois du palmier". Pendant six semaines le Président AHOMA, le Directeur Général du groupe, le Directeur de la SODEPALM et quelques autres cadres supérieurs visitèrent tous les mardi et mercredi les secteurs villageois, qui comprenaient déjà à cette époque 4.000 planteurs. La veille de l'ouverture de cette campagne, le Ministre de l'Agriculture lui-même lança un message sur les ondes et à la télévision, commenté ainsi dans Palm'Echos :

"S'adressant à "coeur ouvert" aux 4.000 planteurs villageois de palmier à huile, le Ministre, après avoir rappelé les objectifs nationaux du Plan Palmier à Huile et son étonnant succès en secteur villageois - 120 hectares plantés en 1962, 16.000 en 1969, soit un investissement de plus de deux milliards consenti par l'Etat pour les planteurs - devait manifester sa déception du fait que, maintenant que les palmeraies entrent en production, la récolte n'est pas faite en totalité, compromettant ainsi l'approvisionnement régulier des huileries. Le Ministre s'étonne en particulier que les planteurs renoncent ainsi à une partie des gains auxquels ils ont légitimement droit, après avoir consacré plusieurs années de travail à l'entretien de jeunes plantations non productives. Si des malentendus se trouvaient à l'origine de cette situation ou si les uns et les autres ne s'étaient pas tout à fait compris, il fallait, au plus vite, crever l'abcès et cela, à la façon ivoirienne, c'est à dire en engageant le dialogue." (1)

La SODEPALM s'estima très satisfaite de ce dialogue. La récolte des planteurs villageois s'améliora dès le mois de février. Alors qu'en janvier elle ne représentait que 89,4 % des prévisions de collecte, elle dépassa successivement les prévisions de février et mars de 4 et 12 %. Dès le mois d'octobre, 28.709 tonnes de régimes avaient déjà été collectées, alors que 26.800 tonnes seulement étaient prévues pour l'année.

(1) Palm'Echos, n° 14, avril 1970.

On dressa une liste des souhaits formulés par les planteurs, puis une liste des réponses de la SODEPALM, regroupées en deux rubriques : mesures immédiates et mesures à l'étude.

Les souhaits formulés par les planteurs

Administratifs

1°) - Avancement de la date de paiement des régimes (le 5 au lieu du 15 du mois).

2°) - Règlement rapide des prêts.

3°) - Création de coopératives de vente de matériel de base (machettes, lines, faucilles, etc...).

4°) - Paiement des régimes tous les 15 jours (au lieu d'une fois par mois).

5°) - Virement bancaire du produit de la vente des régimes.

Financiers

6°) - Augmentation du prix d'achat des régimes.

7°) - Pas de remboursement du prix des engrais fournis avant l'entrée en production des plantations.

8°) - Suppression du taux d'intérêt des prêts.

9°) - Indemnisation des planteurs n'ayant pas reçu d'aide initiale pour leur plantation (ceux qui ont planté avant la création de la SODEPALM).

10°)- Possibilité d'obtenir des avances à retenir sur les ventes de régimes.

Techniques

11°) - Amélioration des pistes rurales.

12°) - Remplacement des plants non limité.

13°) - Moins de sévérité dans le tri des régimes au moment de la collecte.

14°) - Possibilité de pratiquer l'élevage associé (fourniture de bétail).

15°) - Livraison de matériel de traitement (pour la récolte, le traitement chimique des ronds, etc...).

16°) - Possibilité d'associer la culture du cacao à celle du palmier à huile.

Divers

17°) - Cadastrage des plantations.

18°) - Assurance de pouvoir continuer les extensions de plantations villageoises.

19°) - Modernisation des villages.

20°) - Organisation du concours du meilleur planteur.

La réponse de la SOGEPALM aux souhaits des planteurs

Mesures immédiates

Administratives

1°) - Le prix de la récolte du mois sera payé le 5 du mois suivant et non le 15.

3°) - Création de magasins pour la vente des outils essentiels.

Financières

7°) - Aucune retenue ne sera effectuée au cours des premières années de récolte pour les engrais.

8°) - Aménagement du taux d'intérêt.

9°) - Les planteurs ayant réalisé des plantations antérieures à 1963 sans le concours des Pouvoirs Publics se verront indemnisés.

Techniques

11°) - Création de brigades TP pour l'amélioration des pistes rurales.

12°) - La distribution de plants pour effectuer des remplacements au cours des 2 premières années sera sensiblement augmentée.

13°) - Les critères de maturité ne peuvent être assouplis sous peine de nuire à la qualité de l'huile. Mais la SODEPALM a décidé de mettre en place un service de collecte particulièrement étoffé pour l'organisation des circuits de ramassage et le transport des régimes.

15°) - Expérimentation chez quelques planteurs du traitement chimique des ronds.

16°) - Une étude sur l'association des cultures palmier-cacao a déjà été faite par l'IRHO à La Mé qui la déconseille en Basse Côte.

Mesures à l'étude

Administratives

2°) - Activation des versements de prêts dans la mesure où les planteurs auront correctement réalisé leur travail.

5°) - Possibilité de règlement des régimes par versement bancaire.

Financières

6°) - L'augmentation du prix d'achat des régimes dépend uniquement de la conjoncture internationale.

10°) - Création d'une caisse d'avance au profit des planteurs.

Techniques

14°) - Mise à l'étude des possibilités d'association de l'élevage à la culture du palmier.

Diverses

17°) - Le cadastrage des plantations ne sera possible qu'à la fin des extensions de chaque plantation.

18°) - L'extension des plantations villageoises pourra se poursuivre encore de nombreuses années. Des mesures financières sont prévues dans ce sens.

19°) - Modernisation des villages.

20°) - Organisation d'un concours du Meilleur Planteur.

En fait le souhait le plus ardent des planteurs était, bien sûr, l'augmentation du prix d'achat du kilo de régime. La SODEPALM, consciente de l'importance de cette revendication, organisa une grande campagne d'information, afin d'expliquer au planteur que, loin de se faire exploiter, il était au contraire un privilégié. C'est cette campagne qui conduisit le Directeur Général du groupe lui-même au village d'Adjamé le 2 mai 1972 (cf. son discours pages 1 à 4).

Tout le problème est là : depuis le début de l'Opération, la SODEPALM s'emploie à trouver des moyens pour encourager le planteur (l'intéresser, selon son expression), sans toucher au fameux prix d'achat fixé à 4 francs le kilo de régime : affiches, calendriers, cinéma, rien n'a été négligé.

b) Propagande ou pédagogie ?

On ne sait trop si la tactique de la SODEPALM relève de la propagande ou de la pédagogie, et si elle est pour elle une nécessité ou de la pure philanthropie. De nombreuses tentatives ont été faites, toujours amplement soulignées par les responsables.

Ainsi pouvait-on lire dans le numéro de Palm'Echos de juin 1967 : "Une pluie d'affiches de propagande pour le palmier va bientôt s'abattre dans tout le Sud de la Côté d'Ivoire. Réalisées par les services "Edition", imprimées sur papier en couleur, dans divers formats, elles ont pour mission de rappeler aux planteurs villageois l'utilité des engrais, des plantes de couverture, de l'entretien des routes, de l'élagage, etc."

Dans la même optique fut organisé en 1972 le "Cinéma du planteur" destiné à l'inciter à mieux travailler. Un camion fit la tournée des secteurs pour projeter le film : Nguessan, Yvonne et les palmiers.

"N'Guessan, c'est le mauvais planteur : il laisse l'engrais dans les sacs, les mauvaises herbes dans la plantation, les rongeurs dans les palmiers et les régimes dans les arbres, se contentant d'en arracher quelques-uns, plus ou moins verts, les jours où il a réellement besoin d'argent. A ce compte là, sa palmeraie ne lui rapporte guère, ce qui n'est pas du goût d'Yvonne, sa fiancée qui lui répète : pas d'argent, pas de mariage ! Par contre l'oncle de sa fiancée, lui, se donne du mal et gagne beaucoup d'argent avec la SODEPALM. Une petite leçon de morale dans la plantation de l'oncle, quelques oeillades d'Yvonne, l'intervention raisonnée du célèbre Dédé Robert : et voilà notre N'Guessan remis dans le droit chemin. Il se met à travailler sérieusement et récolte la nécessaire pour fonder un foyer. Un an plus tard, nous le retrouvons dans une coquette maisonnette, tandis que sa chère Yvonne lui sert une boisson bien glacée, dépliant son Fraternité-Matin après une journée de labeur dans les palmiers... Comme quoi, par le palmier rien n'est impossible.

Depuis quelques semaines, cette édifiante histoire excite les commentaires passionnés des planteurs villageois, qui assistent aux projections organisées dans les villages à leur intention par la SODEPALM. Un camion-cinéma sillonne les routes de Basse Côte pour leur amener le spectacle à domicile. Le film évidemment poursuit un but éducatif : amener nos planteurs à récolter plus régulièrement après avoir bien soigné leur palmeraie" (1).

La SODEPALM ne se cache donc pas de poursuivre un "but éducatif". De même qu'elle essaie d'inciter le planteur à bien travailler, elle essaie de l'inciter à une meilleure gestion de sa plantation. Elle a pour cela, par exemple, divulgué au début de l'année 1973 des calendriers spécialement aménagés pour que chaque planteur puisse marquer d'une croix les journées de travail qu'il a payées et celles qui ne lui ont rien coûté (une journée de travail = 6 heures). Apparemment aucun planteur dans le secteur de Bingerville n'a saisi l'intérêt de mettre une croix sur son calendrier chaque fois que son manoeuvre ou lui-même va passer 6 heures à la plantation. La relation entre le temps et l'argent est une notion européenne, qui semble concrètement échapper à beaucoup de planteurs.

(1) Palm'Echos, n° 19, juillet 1972.

SODEPALM Ministère de l'Agriculture

GRILLAGES BIEN POSÉS:

belle plantation. Les rats ne viendront pas

PAS DE GRILLAGES:

les rongeurs ont dévoré tous les palmiers

SODEPALM Ministère de l'Agric

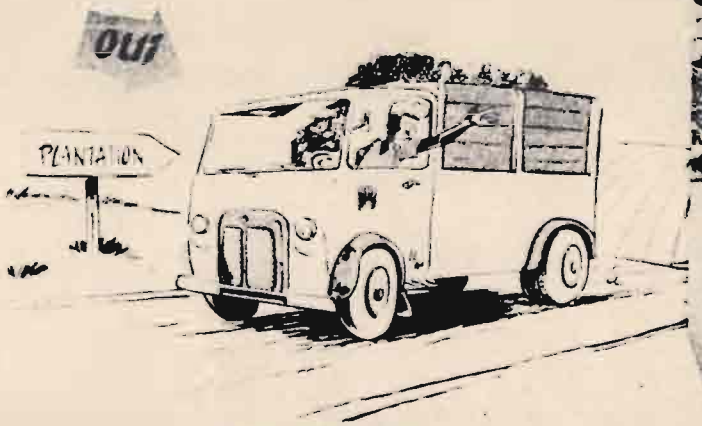

LA PISTE EST BONNE

le camion passera souvent chercher la récolt

MAUVAISE ROUTE

le camion ne reviendra plus

Au-delà de ces incitations individuelles la SODEPALM a songé à éveiller chez le planteur l'esprit de compétition. A la fin de l'année 1971 on commença à parler d'un concours qui ne devait pas être un simple jeu, comme cela s'était déjà produit, mais véritablement un classement destiné à primer "le meilleur planteur". La récompense devait être très grosse (le Directeur Général lui-même l'avait promis aux planteurs du secteur de Bingerville, à Adjamé, le 2 mai). Les normes définies avaient été expliquées aux planteurs par leurs chefs de groupes. Les candidats devaient être notés à la fois sur l'entretien, sur la récolte et sur leur participation, selon les coefficients ci-après :

- densité de plantation	20 pts
- rabattage	40 pts
- engrais	60 pts
- ronds	30 pts
- élagage, toilettage	30 pts
- claie de récolte	10 pts
- accès	10 pts
- totalité récolte	80 pts
- maturité	60 pts
- participation	20 pts
- fréquence	120 pts
- taux de récolte	120 pts
- Total	600 pts

Ce barème mettait en cause non seulement les résultats, mais aussi l'application du planteur. Toutefois ceux-ci n'en entendirent plus parler par la suite. L'idée de compétition fut abandonnée au profit d'une notion plus proche de la pédagogie moderne : récompenser tout le monde, y compris les "mauvais" planteurs.

C'est ainsi que, contre toute attente, en ce mois de février 1973, les planteurs villageois purent lire un jour, titré à la une de Fraternité-Matin : "Palmier à Huile - Nos planteurs gagneront plus - Ils toucheront des ristournes en période de "vaches grasses". Une ristourne en effet "sera versée à tous les planteurs au prorata de leur production, dans la mesure où la vente des produits finis se fera à un taux supérieur aux prévisions, étant bien entendu que, dans les situations

les plus désavantageuses, les producteurs garderont le bénéfice du prix plancher" (1) (c'est à dire le prix de 4 francs le kilo). En fait cette ristourne doit favoriser surtout ceux qui arrivent à faire des rendements supérieurs aux prévisions (au moins 105 %). En effet, à partir de ce taux, la bonification qui leur est consentie est multipliée par 3,5... Parmi ceux qui obtiennent des rendements supérieurs - ou au moins conformes - aux prévisions, il y a, on l'a vu, des vrais et des faux planteurs villageois. Mais ce seront néanmoins les faux les plus favorisés, la superficie moyenne de leurs plantations étant de l'ordre de 15 hectares, alors que pour les vrais, elle n'est que de l'ordre de 3 hectares.

Par conséquent, ce geste consenti par la SODEPALM profitera au premier chef à ceux qui sont déjà les plus favorisés : les grands planteurs, suffisamment bien organisés pour de bons rendements... Evidemment tout le monde devrait faire un bon rendement. Mais, on l'a vu, pour un planteur véritable ce n'est possible qu'avec une petite plantation, dans le secteur de Bingerville du moins.

La SODEPALM a néanmoins consenti là un acte qui dépasse largement tous les stratagèmes qu'elle avait imaginés jusqu'à présent, et qui revêt d'autant plus d'éclat qu'elle avait réaffirmé très solennellement, il y a moins d'un an, que cela était impossible. Le planteur avait certes grand besoin de cette sorte d'encouragement. Dans l'ensemble néanmoins la tactique de la SODEPALM semble passer à côté du problème.

Le planteur en effet n'est pas désintéressé comme elle a tendance à le croire. Dans le domaine de l'agriculture, comme dans les autres, il aurait même tendance à se laisser séduire trop facilement par tout ce qui est induit de l'extérieur, sans réaliser quelquefois que sa situation ne lui en donne pas les moyens, ou qu'il lui faudra alors changer ses habitudes et ses concepts. Il se plaint souvent d'avoir "été roulé", avec le sentiment latent d'y être pour quelque chose. C'est vrai qu'il y est pour quelque chose, mais non par nonchalance ou désintéressement, comme semble vouloir le croire la SODEPALM.

C'est tout simplement parce que, ainsi qu'il l'a déjà été souligné, celle-ci, jusque dans ses tentatives de redressement de la situation, refuse de voir le planteur tel qu'il est, un être social qui,

(1) Fraternité-Matin, n° 2487, 27 février 1973.

même s'il affirme qu'il a le droit de vendre la terre de ses palmiers et de garder le gain pour lui seul, reste tributaire de certaines obligations dans le mode d'exploitation, qui vont à contre-courant d'une recherche individuelle du profit. Ce qui serait peut-être plus efficace pour tout le monde, ce serait un système qui recrée pour le planteur les conditions d'une plantation industrielle, seul moyen d'obtenir une véritable rentabilité et de n'être pas en contradiction avec son système de valeur communautaire.

Le système des coopératives serait-il plus adéquat ? On n'a observé qu'un seul cas de succès, à Mbatto-Bouaké. A Bloka-té la rentabilité n'est pas meilleure, à Akoyaté non plus. Mais après tout la plantation villageoise sous forme de coopérative n'est actuellement qu'une reproduction, en un peu plus grand, de la plantation individuelle, avec toujours la même contradiction latente entre les deux systèmes, le même rapport entre les deux parties. L'opération n'a donc pas de raison de mieux marcher lorsque le planteur est en collectivité(sous forme de coopérative ou autre), puisque c'est la façon dont la SODEPALM l'a étiqueté - et non lui-même - qui semble en cause.

Peut-être cette association plantation industrielle - plantation villageoise est-elle une utopie, du moins pour le palmier. Beaucoup de planteurs l'expriment maladroitement et inconsciemment en disant qu'ils voudraient que leur plantation fasse partie de la plantation industrielle, tout en restant à eux. Pourquoi, au lieu de prêts individuels et de petites plantations éparpillées, n'aurait-on pas octroyé aux villageois situés dans l'orbite des huileries, au moins les portions de plantation industrielle établies sur leurs propres terres ? Ils utiliseraient de la main-d'oeuvre selon les normes de la SODEPALM et gagneraient beaucoup plus, dans les mêmes conditions. Tout le monde y gagnerait, et les villageois non seulement n'auraient pas ce sentiment d'infériorité et cette sensation confuse de se faire exploiter en se faisant faire la charité. Ils seraient par ailleurs plus aptes à comprendre ce que doit être la recherche du profit individuel, si on avait considéré leur terroir comme leur propriété, et leur insertion dans le système comme une participation égalitaire. Certes cela n'eût pas changé en apparence la situation, mais cela leur aurait au moins évité de gaspiller de l'argent en main-d'oeuvre, et cela aurait créé une psychologie collective beaucoup plus positive.

A Aghien par exemple les planteurs ont développé 14,12 hectares de plantations villageoises, tandis que la SODEPALM a mis en place sur leur terroir même 110 hectares de plantation industrielle. Si, au lieu de consentir des prêts aux planteurs, on avait laissé ce morceau au village, en lui demandant d'en assurer la gestion et d'en payer les 11 manoeuvres, cela eût été incontestablement plus positif. La gestion eût constitué en une surveillance du manoeuvre, avec lequel on collabore plus ou moins, comme c'est le cas dans les plantations villageoises. La SODEPALM aurait supervisé cela de loin. Cela ne lui eût pas coûté plus cher et c'eût été réellement une aide pour les planteurs : une aide dans la gestion et une façon de respecter, en même temps que leur sens communautaire, leur droit à l'individualité, ce droit qu'on essaie de leur inculquer, alors qu'en escamotant leur terroir, en ne leur payant pas leurs terres on leur donne le sentiment inverse.

On en revient finalement à l'idée qui avait présidé à la mise en place du Plan Palmier, à savoir que l'on devait progressivement laisser l'usufruit des plantations industrielles aux autochtones, usufruit qui logiquement aurait été transformé en pleine propriété, lorsque les terres mises en valeur par la SODEPALM étaient incluses dans un terroir villageois. En fait, cela a été décrété impossible, les habitants concernés n'ayant pas accepté au départ de travailler en tant que manoeuvres sur les plantations industrielles et, plus encore, ayant affirmé à travers les planteurs villageois leur volonté de ne participer à l'Opération qu'en tant que gestionnaires. La plantation villageoise n'est-elle pas en effet une reproduction de la plantation industrielle et le planteur villageois ne joue-t-il pas en quelque sorte le rôle du cadre de la SODEPALM ? Il semblerait qu'on ne lui autorise cette situation que dans des conditions telles qu'il ne puisse pas réellement s'en sortir.

Le problème n'est certes pas simple. Le planteur villageois, emprisonné dans les structures socio-économiques que ses ancêtres ont forgées au fil des ans, ne répond pas forcément aux impératifs d'une intégration véritable à l'Opération SODEPALM. Celle-ci préfère le laisser se débrouiller dans son milieu traditionnel. Avait-elle le droit dans ces conditions de toucher à ce milieu ? Car par-delà les planteurs villageois, qui après tout ne sont que minoritaires, n'est-ce pas toute la communauté rurale qui est mise en cause ? Le terroir d'Aghien en est un exemple.

C H A P I T R E III

L E S R E S U L T A T S :

D Y N A M I Q U E D ' U N T E R R O I R

Aghien : l'artère principale

Aghien, qui est le plus souvent écrit "Adjin", est le nom d'une lagune, le nom d'un village, et aussi, ce qui n'apparaît pas sur les cartes, le nom du génie de la région. Le village lui-même se trouve à quelques 10 kilomètres au Nord-Est de Bingerville, sur la rive Sud de la lagune. Il n'est en réalité pas tout à fait au bord de l'eau, mais sur l'un des contreforts du plateau, d'où l'on peut admirer la lagune et, au delà, le paysage où se cache la station de La Mé. Aghien est situé, comme la plupart des villages de la presqu'île, au bout d'une impasse. Avant 1955, il se trouvait au contraire sur une voie de passage. Un bac, dont le débarcadère est encore visible, reliait le pays ébrié au pays attié. Aujourd'hui, il ne reste que les pirogues, qui font quotidiennement la navette entre le village et un ensemble de huit campements sur la rive opposée, connus sous le nom d'Aghien-Télégraphe.

Aghien est un village ébrié typique, l'un des 13 villages du goto Akwé. Issu de l'éclatement de Yahouin, il a connu quelques aléas avant de se fixer sur son site actuel. Aujourd'hui, comme partout, habitat et terroir sont stabilisés. Les problèmes de limites avec les villages voisins à l'Est et à l'Ouest sont résolus. Au Sud, la plantation industrielle du groupe SODEPALM a trouvé sa forme définitive. Seul le tracé des pistes sur son pourtour évolue encore de temps à autre. Le paysage agraire, évidemment, n'est pas figé. Chaque année la brousse est incendiée, les champs de manioc se font et se défont, les sentiers changent de direction. Pourtant, en dépit de cette mobilité, il a quelque chose de permanent. Ses composantes dans leurs grandes lignes restent les mêmes. Le relief, les champs de café et de cacao imposent leur pérennité. Un équilibre interne existe, qui s'est petit à petit instauré au fil des ans.

Les structures agraires, il est vrai, assimilent depuis une dizaine d'années un élément nouveau : la plantation villageoise. De façon générale, celle-ci menace la continuité et l'unité du terroir où elle se trouve. Son extension spatiale, les perturbations qu'elle crée au sein du système de production et surtout la place qu'elle occupe dans l'exploitation agricole sont autant de facteurs susceptibles de provoquer, au delà d'une simple désorganisation, une véritable "décomposition de l'espace traditionnel". Il fallait pour saisir l'ampleur de cette mutation un village relativement préservé. Aghien,

bien qu'à 30 kilomètres seulement de Cocody, répondait à cet impératif, du moins matériellement. A priori, il ne présente aucun signe extérieur de richesse et de modernité : pas d'électricité, pas de pompe à eau, pas de boutique, pas de belles plantations non plus, si l'on excepte les plantations villageoises et la cocoteraie à l'entrée du terroir, des champs mal débroussés, un manioc, dont les feuilles tachetées révèlent les carences, en d'autres termes un village relativement fermé aux influences extérieures.

Le système de production est celui observé traditionnellement chez tous les Ebrié : trilogie pêche - manioc - café, cacao. Comme les hommes résidant sur place ont peu d'activités extérieures, les revenus monétaires ne proviennent en principe que de cette production. Il a paru primordial de pouvoir ainsi faire la part du palmier à huile chez de véritables planteurs, de voir en quoi il est capable, comme l'ont laissé entendre ses promoteurs, d'améliorer le niveau de vie du paysan. Car il ne semble pas objectif de se pencher sur la destructuration de l'espace socio-géographique, de dénoncer la précarité du prix d'achat du kilo de régime, sans essayer de définir sa part relative - si modeste soit-elle - dans le budget des intéressés. La démarche entreprise à Aghien, au niveau du terroir, a été ainsi transposée au niveau de quelques unités de base : l'exploitation familiale de planteurs, intégrés ou non au système SODEPALM.

De cette façon les incidences du Plan Palmier ont été appréhendées à différentes échelles : à l'échelle du complexe agro-industriel de Bingerville-Eloka, à l'échelle de la communauté villageoise et du terroir d'Aghien, enfin à l'échelle de quatre unités budgétaires - trois seulement au terme de l'investigation, l'un des chefs d'exploitation étant parti travailler à Abidjan. Aghien a eu le mérite de refléter, dans un espace très limité et très cohérent, toutes les manifestations de l'impact des deux systèmes. En effet, l'espace industriel créé par la SODEPALM est venu se juxtaposer à l'espace socio-géographique traditionnel jusque sur son terroir. C'est ainsi que la plantation industrielle, symbole de la pression exercée sur les structures en place, y côtoie les plantations villageoises, moins spectaculaires, parce que moins écrasantes, et pourtant les premières susceptibles de désintégrer le terroir en rompant l'équilibre au sein des exploitations.

Il convient de voir tout d'abord sur quoi s'est instauré cet équilibre, sur quoi repose la logique interne du terroir choisi, sur quel passé, sur quelle terre.

I - LE SITE

Le site d'Aghien est aujourd'hui nettement délimité : à l'Ouest s'étend le terroir d'Akandjé, le plus ancien village ébrié, à l'Est, le terroir d'Akoyaté, village récent, peuplé d'allochtones, au Sud enfin le terroir d'Adjamé-Bingerville, ainsi que la plantation industrielle du groupe SODEPALM. Passé cette plantation, on atteint le CENAPEC et l'entrée de Bingerville. Les limites du terroir ne furent pas toujours aussi bien définies, le site lui-même ne fut choisi qu'à la fin du siècle dernier, après que le village eût traversé deux fois la lagune, qui n'est pas un obstacle aux mouvements migratoires.

A - Historique

1° - Mise en place du village

A la suite de l'éclatement de Yahouin, qui se scinda en cinq au début du XIXème siècle, un groupe partit en direction du Nord et traversa la lagune pour aller s'installer sur l'autre rive, aux confins du pays attié. Il s'agissait des ancêtres des gens d'Aghien. Il semble qu'ils aient occupé l'emplacement d'Aghien-Télégraphe jusque vers 1870-1880. A cette époque, des guerres avec les Abatto les auraient obligés à traverser à nouveau la lagune. C'est alors qu'ils auraient gagné l'emplacement actuel d'Aghien, qui était sous la responsabilité du village-mère, Adjamé. Le site d'Aghien-Télégraphe, quant à lui, serait resté inoccupé 20 à 30 ans environ, avant que ne viennent s'installer des "étrangers" : Ghanéens, Agni (qui sont partis actuellement), Attié et Dioula. Pour distinguer l'ancien site du nouveau, on l'aurait baptisé Aghien-Télégraphe, une ligne télégraphique ayant été mise en place entre Bingerville et Petit-Alépé, par dessus la lagune.

Les gens d'Aghien installèrent tout d'abord leurs cases à proximité de la lagune, sur la presqu'île d'où partent actuellement les pirogues des pêcheurs. Peu de temps après leur arrivée, et avant

que soit créée Bingerville, un Mbatto nommé Agobé Ohou et venant de Dabré, dans la sous-préfecture d'Alépé, vint s'implanter avec sa famille dans un petit campement qu'il avait construit à proximité de plantations de bananes et de cacao lui appartenant. D'autres familles du même village traversèrent également la lagune pour venir s'installer, et Agobé Ohou, considérant que la terre était aux gens d'Adjamé, leur envoya le gin symbolique, traduisant le désir d'une installation durable. Les habitants d'Adjamé invitèrent ceux d'Aghien à boire le gin. Ils étaient les plus proches de l'emplacement sollicité par les Mbatto. Ainsi les trois villages se mirent d'accord, et Akoyaté commença d'exister.

2° - Constitution des limites

Dans l'ensemble la coexistence des Mbatto et des Ebrié est paisible. Quelques mariages scellèrent, aux débuts, l'amitié entre Aghien et Akoyaté, amitié quelque peu assombrie cependant par une remise en question régulière de la limite commune, trop proche de part et d'autre de l'habitat. Les litiges à ce sujet se manifestèrent jusqu'en 1952, date à laquelle un conflit violent, qui ne fit pas de morts mais des blessés, opposa les deux villages. Le village d'Adjamé servit d'arbitre et, finalement, les habitants d'Aghien, premiers occupants de la terre, obtinrent satisfaction. Les deux communautés ne se réconcilièrent que cinq ans après. Elles ne se sont plus jamais opposées depuis.

Du côté de l'Ouest, la limite du terroir avec celle du terroir d'Akandjé fut également longtemps l'objet de palabres. Le conflit s'envenima en 1956, le jour où un Européen nommé Blachon, cuisinier à l'hôpital psychiatrique de Bingerville, voulut acheter une parcelle, dont les deux communautés revendiquèrent la propriété. Cette terre pourtant avait été déjà - au moins partiellement - occupée et bornée par un forestier avant la guerre. Elle faisait même l'objet d'un titre foncier, mais les villageois n'étaient d'accord, ni d'un côté, ni de l'autre, quant à son statut. L'affaire fut portée devant le sous-préfet. Elle fut jugée au profit d'Aghien, mais le chef d'Aghien, ayant sa famille maternelle (Tchadio) à Akandjé, aurait remis l'argent de la vente aux habitants de ce dernier village. Blachon, tout d'abord, versa la moitié de la somme due et commença à mettre en valeur la terre, plantant manioc, caféiers et manguiers. C'est alors qu'en 1959, le Ministre de l'Agriculture, intéressé par toute une portion de

terre à la limite des deux localités, acheta une centaine d'hectares englobant la parcelle de Blachon. L'argent qu'il versa l'aurait été officiellement aux gens d'Aghien, mais dans la réalité aux gens d'Agandjé. Quoiqu'il en soit, les problèmes de limite ont été résolus. La plantation villageoise du Ministre sépare aujourd'hui de façon incontestable les deux terroirs.

Ils ont été un peu résolus de la même façon au Sud. La SODEPALM, avec sa plantation industrielle, a mis d'accord les habitants d'Aghien avec ceux d'Adjamé, qui contestaient également la limite dans la savane.

Comme on le voit, le site d'Aghien a eu du mal à se stabiliser. Ce fut un peu la même chose pour l'habitat. Les habitants ne trouvèrent pas l'endroit idéal du premier coup. Après avoir quitté leur emplacement, initial, ils habitèrent, pendant la première moitié de ce siècle, sur la crête au dessus du village actuel. Mais considérant l'endroit trop humide, ils descendirent un peu plus bas et se fixèrent à 300 mètres au Sud de la lagune, d'où ils n'ont pas bougé depuis. Ils occupent une position un peu excentrique à l'Est du terroir, mais celui-ci n'est pas grand. Coincé entre la lagune et la plantation industrielle d'une part, entre la plantation du Ministre et Akoyaté de l'autre, il n'a, comme les autres terroirs villageois de la presqu'île, aucune possibilité d'extension. Sur quel substrat repose cette unité restreinte ?

B - Le cadre naturel

Le terroir d'Aghien ne constitue pas une unité naturelle, ni du point de vue géomorphologique, ni du point de vue de la végétation. Un paysage de plateau faiblement ondulé s'oppose à une zone de relief extrêmement heurté, la savane s'oppose à la forêt.

1° - Esquisse géomorphologique

Le site d'Aghien, comme la plupart des sites lagunaires du bassin sédimentaire ivoirien, couvre à la fois le plateau argilo-sableux du Continental-Terminal et sa bordure disséquée (cf. figure 35). Les avantages et les inconvénients de ces deux types de substrat ayant été déjà définis, on se contentera de souligner qu'ils correspondent ici à deux systèmes de cultures : cacao et polyculture vivrière

Fig. 35 -

ESQUISSE MORPHOLOGIQUE DE LA RÉGION D'AGHIEN

ECHELLE

0 ——— 1 km

(Croquis V. ESCHENBRENNER)

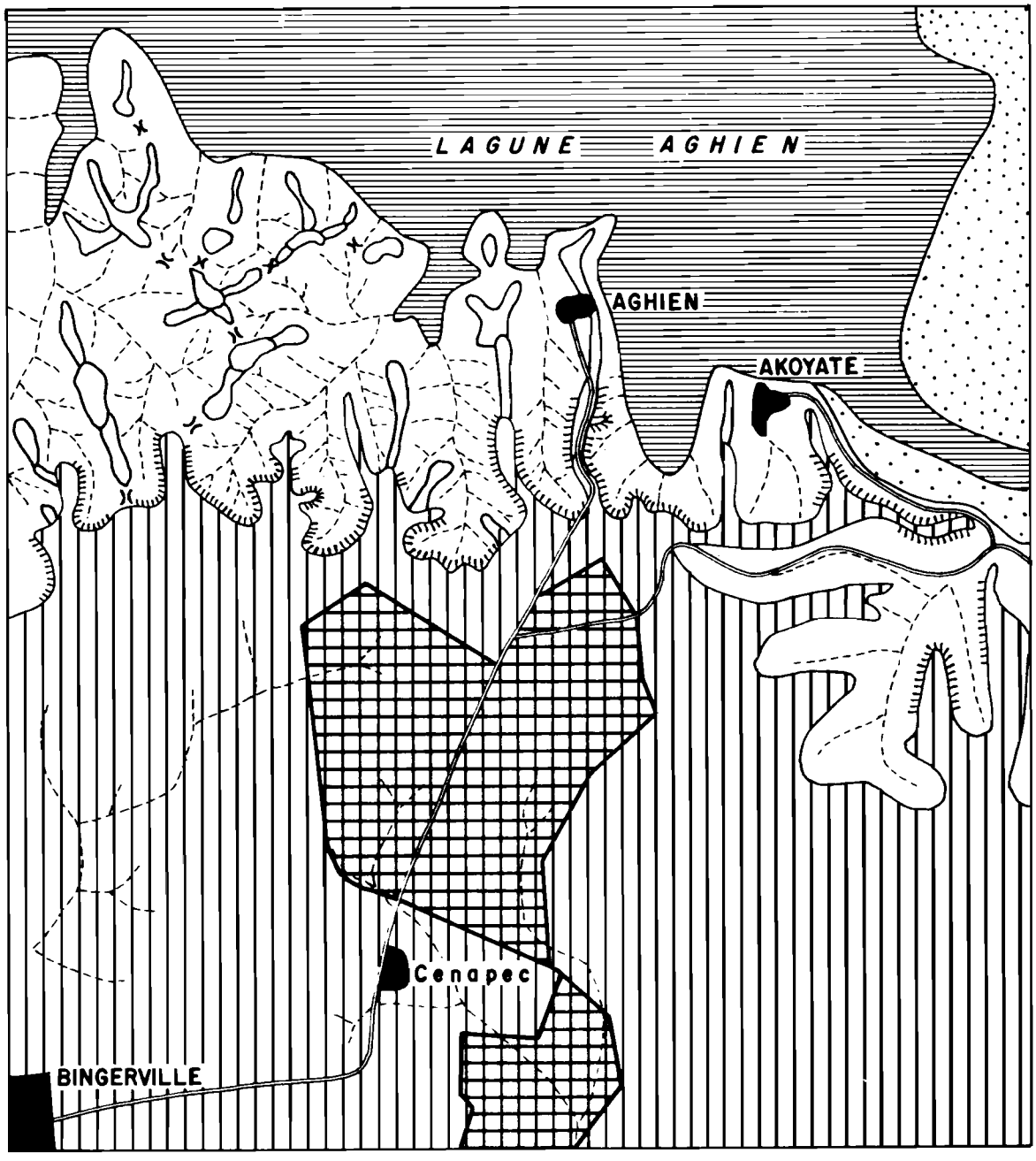

I — Plateau largement ondulé

II — Relief dérivant de la dissection · paysage accidenté à ondulé, prédominance de pentes fortes

Cirques d'érosion, rupture de pente brutale

Témoins de l'ancien plateau et crêtes

III — Zone basse plane, marécageuse

Thalweg

Pistes principales

Plantation industrielle du groupe SODEPALM

(à base de maïs et igname) sur le plateau, plus sableux, au Sud, café et manioc sur les pentes et dans les bas-fonds, plus argileux (vertisols), au Nord.

La SODEPALM pour sa part s'est installée sur le plateau, beaucoup plus homogène et plus facile à maîtriser, élément important pour la mise en place d'une plantation industrielle. En définitive, un quart seulement du terroir se trouve sur le plateau. Les trois quarts restants sont soumis aux caprices du relief et de la côté lagunaire, qui échancre largement le site au niveau des vallons. On verra que pour les villageois, il est souvent plus facile de se rendre au champ en pirogue qu'à pied. Il est vrai qu'un autre obstacle s'ajoute au relief, la forêt.

2° - Esquisse de la végétation

La forêt à Turreanthus africanus, telle qu'elle a déjà été définie, couvre largement le terroir d'Aghien, mais sous une forme particulièrement dégradée, ce qui rend la circulation encore plus malaisée (cf. figure 36). La savane prélagunaire a été en grande partie effacée par la SODEPALM. Il en reste néanmoins quelques dizaines d'hectares, témoins de l'ancienne végétation qui s'étendait jusqu'à la hauteur de Bingerville. Ces deux grands paysages végétaux sont pratiquement les seuls que l'on puisse observer aux alentours d'Aghien. Nulle part la forêt ne cède la place à un paysage de recrû forestier et de fourrés au ras du sol, comme on peut l'observer sur les terroirs proches d'Abidjan.

Tel est le cadre naturel auquel se mesurent depuis plusieurs générations les habitants d'Aghien. La lagune en outre occupe une place importante dans le paysage et dans la vie quotidienne du village. Elle compense l'absence de marigot, les habitants pouvant atteindre facilement la nappe phréatique à quelques mètres du bord.

L'eau d'un côté, les pentes couvertes de forêt de l'autre, tels sont finalement les éléments fondamentaux du site, site maintes fois renouvelé en Basse Côte et qui rassemble des populations, dont l'originalité, si elle est sans fondements, est tout de même effective. Les gens d'Aghien sont avant tout des "lagunaires".

Fig. 36 - **RÉGION D'AGHIEN**

ESQUISSE DE LA VÉGÉTATION

ECHELLE

0 1Km

(Croquis V. ESCHENBRENNER)

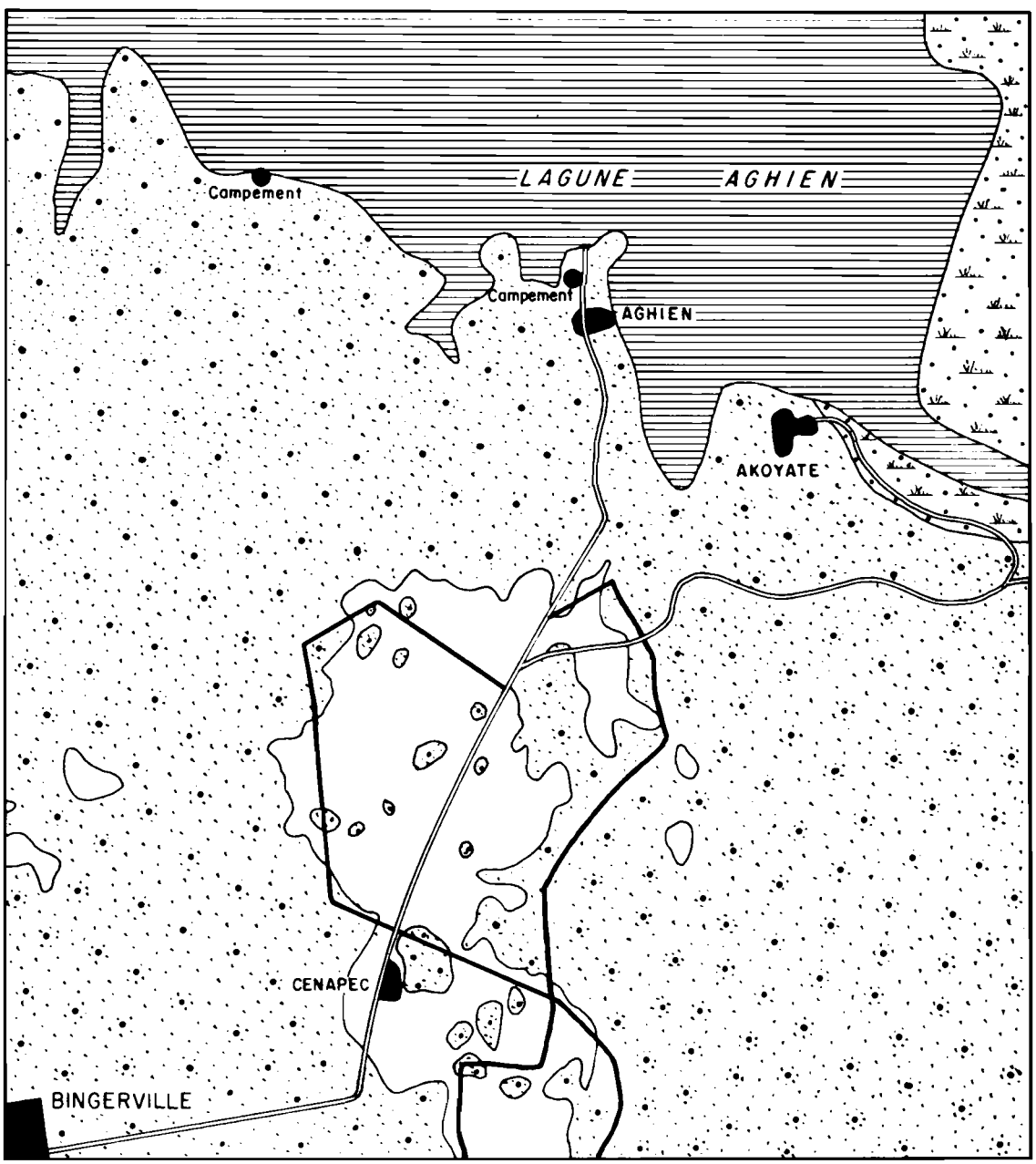

Forêt sempervirente à Turraeanthus africanus et Heisteria parvifolia dégradée

Savane à Brachiaria brachylopha et Loudetia ambiens

Forêt marécageuse à Symphonia globulifera et Mitragyna ciliata

Centre urbain, village et campement

Pistes principales

Limite de la plantation industrielle du groupe SODEPALM

II - LES HABITANTS

Les habitants d'Aghien et d'Aghien-Télégraphe ont été recensés en mars 1972. La population d'Aghien s'élève à 314 habitants, celle d'Aghien-Télégraphe à 374 habitants. Les deux villages sont actuellement parfaitement individualisés. Des différences fondamentales les opposent : la nature du peuplement, l'organisation politique et sociale, la structure matérielle.

Le village d'Aghien est organisé en un fort noyau ébrié, flanqué tels des satellites de trois campements allochtones. Le village d'Aghien-Télégraphe est morcelé en huit campements -attié, appolo et dioula-, qui s'étirent le long de la lagune sur plusieurs kilomètres, et sont limités à l'Est et à l'Ouest par la propriété de deux personnalités politiques.

Aghien-Télégraphe n'a ni la cohésion ni l'unité d'Aghien, sans doute en raison du caractère récent de son peuplement, qui remonte aux années 1910-1920. La disparité de la population, la dispersion de l'habitat, l'absence d'un chef central en font une association de communautés qui n'ont en commun que le fait d'occuper un des anciens sites d'Aghien.

Ce trait ne les empêche pas de jouir de toute leur autonomie vis-à-vis des gens d'Aghien, notamment en ce qui concerne l'exploitation du sol. Certes, les chefs (il y en a un pour chacune des trois ethnies principales) dépendant du chef d'Aghien, mais cette dépendance est, depuis une dizaine d'années, tout à fait immatérielle. La présence de la lagune n'est sans doute pas étrangère à ce séparatisme. Il faut environ une demi-heure pour aller d'un bord à l'autre en pirogue. Ce n'est pas un obstacle, mais un facteur qui a son importance quant à la répartition des champs.

La symbiose entre les deux villages s'est donc limitée de tous temps à des échanges sociaux et commerciaux. Aujourd'hui encore on fait appel à la "féticheuse" d'Aghien-Télégraphe. On reçoit également un petit contingent d'écoliers, d'autant plus qu'il y a, depuis la rentrée de 1972, trois classes à Aghien. Le commerce par contre tend à se faire plus rare. La disparition du poisson et des palmeraies naturelles

en est la cause essentielle. Les relations entre les deux villages (qui à l'origine ont dû être un peu des relations de vassal à suzerain) sont devenues finalement des relations de voisinage et d'amitié. Aghien est l'escale, le relais entre Aghien-télégraphe et Abidjan.

Plus intenses sont les échanges entre Aghien et les communautés étrangères du même"bord", d'une part en ce qui concerne les Agni, les Adioukrou et autres allochtones qui vivent à l'intérieur même des limites d'Aghien, d'autre part en ce qui concerne les Ebatto d'Akoyaté. Les habitants d'Akoyaté, derniers arrivants, ne possèdent pas de champs sur le terroir d'Aghien, mais les habitants d'Aghien par contre en possèdent sur le terroir d'Akoyaté ou à la limite des deux villages.

Malgré cela, le terroir d'Aghien, on le verra, tend à se tasser, à se resserrer autour du noyau villageois. Cette tendance à la concentration caractérise-t-elle également les habitants ? L'homogénéité apparente de la petite communauté ébrié a-t-elle des racines profondes ? Constitue-t-elle au contraire un édifice vulnérable, facile à démanteler ? Ses limites territoriales et son autonomie étant sans équivoque, laissons les "étrangers" de l'autre côté du "bord", pour une appréciation plus circonscrite et plus précise de sa structure démographique, sociale et politique.

A - Caractéristiques démographiques

Le village d'Aghien comptait au moment où il a été recensé 314 résidents permanents et 29 résidents extérieurs. Ont été considérés comme des résidents permanents 30 personnes qui étaient absentes à ce moment-là mais de façon non définitive : essentiellement des élèves des établissements secondaires de Bingerville et d'Abidjan et des travailleurs dont les femmes et enfants résident au village, et qui eux-mêmes viennent y dormir souvent.

L'effectif de la population d'Aghien est de prime abord relativement faible. La signification des faits démographiques en est quelque peu limitée. Certaines données quantitatives, notamment sur la structure par sexe et par âge, n' ont servi qu'à confirmer ou infirmer des hypothèses de départ.

1° Structure par sexe et par âge

Une première observation de la pyramide des âges relative aux 314 résidents permanents (cf. figure 37) montre que l'on a affaire à une population jeune, avec (cf. tableau XLI) 60 % de moins de 20 ans et 91 % de moins de 50 ans. Le taux global de masculinité (1,10) ne signifie pas grand chose. Il est le fait d'un excédent parmi les moins de 10 ans, surplus, qui à cette échelle est difficilement interprétable et qui, par ailleurs, ne présente aucun intérêt au niveau de l'étude envisagée.

Par contre une observation des tranches d'âge de 20 à 40 ans apporte des éléments intéressants dans un village aussi proche d'Abidjan. De 20 à 35 ans le taux de masculinité reste inférieur à 1, ne dépassant pas 0,39 en ce qui concerne la catégorie des 20-25 ans. Ce n'est qu'à partir de 35 ans que les hommes sont à nouveau les plus nombreux.

L'émigration, seule explication plausible à ce phénomène, semble affecter les hommes adultes les plus jeunes : essentiellement les 20-25 ans et secondairement les 25-35 ans. Passé cet âge, l'homme aurait tendance à se réinsérer dans le village, sans doute avec l'intention de "se faire sa place au soleil". Il importe de déterminer quel est le sort des moins de 35 ans restés à Aghien. Rappelons que pour l'ensemble de la presqu'île, les planteurs villageois de moins de 30 ans ne représentent que 2,4 % des effectifs, ceux de moins de 35 ans 10,2 %.

Cette fuite des forces vives n'a rien d'exceptionnel. Il est certain qu'elle n'affecte pas que les villages lagunaires, loin de là. On s'y attache dans la mesure où elle constitue une menace à plus ou moins long terme - d'ici 10 ou 15 ans par exemple - pour le village. Une insuffisante mise en valeur pourrait remettre en cause, plus que n'importe quelle action, son unité et sa pérennité. Actuellement, tels que se comportent un certain nombre de villageois, on est amené à se demander si le problème ne se pose pas de façon inverse (pas assez de place pour tous).

Quelle est l'ampleur des départs, quelles sont leurs destinations et leurs motivations.

Tableau XLI - Population d'AGHIEN : résidents permanents,

Structure par sexe et par âge

Tranches d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%	Total cumulé	%
0 à 4	32	10,2	25	8	57	18,2	57	18,2
5 à 9	33	10,5	22	7	55	17,5	112	35,7
10 à 14	25	8	26	8,3	51	16,3	163	52,0
15 à 19	15	4,8	12	3,8	27	8,6	190	60,6
20 à 24	7	2,2	18	5,7	25	7,9	215	68,5
25 à 29	8	2,5	9	2,9	17	5,4	232	73,9
30 à 34	4	1,3	7	2,2	11	3,5	243	77,4
35 à 39	11	3,5	9	2,9	20	6,4	263	83,8
40 à 44	5	1,6	3	1	8	2,6	271	86,4
45 à 49	9	2,9	7	2,2	16	5,1	287	91,5
50 à 54	5	1,6	0	0	5	1,6	292	93,1
55 à 59	6	1,9	3	1	9	2,9	301	96,0
60 à 64	1	0,3	4	1,3	5	1,6	306	97,6
65 à 69	1	0,3	2	0,6	3	0,9	309	98,5
70 à 74	2	0,6	0	0	2	0,6	311	99,1
75 et +	1	0,3	2	0,6	3	0,9	314	100,0
Total	165	52,5	149	47,5	314	100,0	314	100,0

Fig. 37 - POPULATION D'AGHIEN : RESIDENTS PERMANENTS

STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

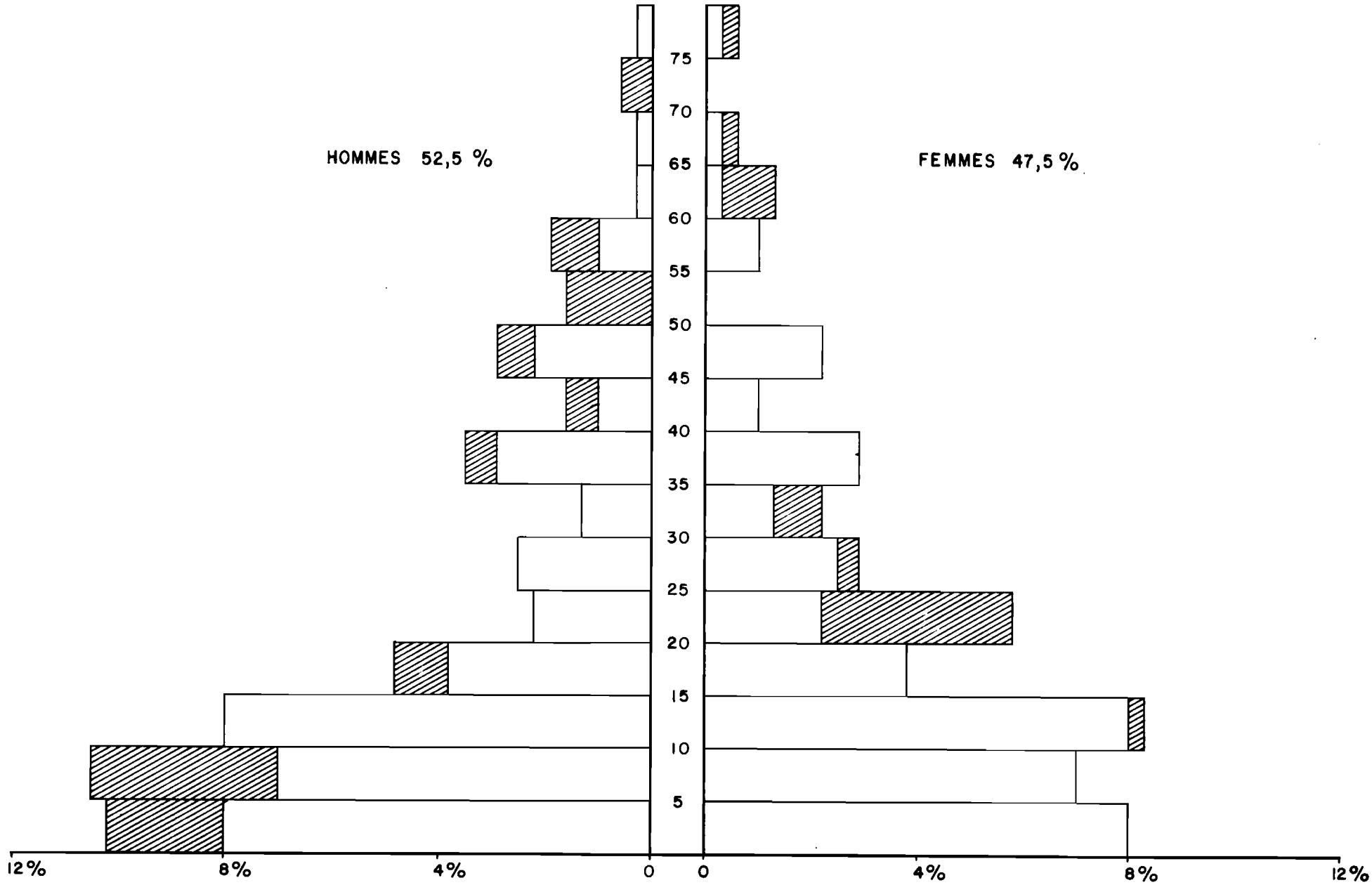

2) Projection démographique vers l'extérieur

Qu'elle revête un caractère définitif ou temporaire, qu'elle s'exerce vers une ville ou un village, l'émigration est perçue par les habitants d'Aghien comme une entreprise dûment motivée. Personne n'a jamais quitté le village à l'aventure, pour le simple plaisir de partir.

L'éloignement considéré comme définitif, et qui implique une résidence effective hors du village, a deux buts essentiels : le travail pour les hommes, le mariage pour les femmes (cf. tableau XLII).

16 hommes d'Aghien, ayant 29 ans d'âge moyen, ont abandonné la terre pour un travail en ville. La moitié s'est installée à Abidjan, les autres à Bingerville, Dabou, Gagnoa, Korhogo, etc. Ils exercent des fonctions diverses, souvent par petits groupes de 2 ou 3, quelquefois à l'intérieur du même cadre. Ainsi 2 travaillent pour la SODEPALM à Dabou, 2 pour Palmivoire à Abidjan, 2 à l'EECI, 2 dans la police, 3 dans la maçonnerie, etc. Encore exceptionnelles sont les femmes qui partent pour le même motif.

Par contre le mariage a entraîné le départ de 6 d'entre elles - ayant 28 ans d'âge moyen - vers d'autres villages ébrié ou vers Abidjan et Bouaké. On note que pour le moment il n'y a pas, en contrepartie - parmi la communauté ébrié du moins -, d'épouse venant de l'extérieur, pas même d'un village voisin. La communauté villageoise chercherait-elle à retenir au maximum, sinon les éléments masculins, du moins les éléments féminins ? Le départ de certaines ne serait alors qu'une conséquence de l'émigration des hommes.

Le phénomène de l'endogamie locale sera évoqué ultérieurement. On s'attache pour le moment à déterminer tout ce qui peut menacer la cohésion interne du village en projetant sa population au loin. Finalement (l'éloignement en tant qu'effet de la polygamie - lorsque les épouses sont d'ethnies différentes - ou du divorce étant rare, et le fait d'allochtones essentiellement), on ne retiendra à propos des départs définitifs que les deux motivations concomitantes, travail et mariage.

Tableau XLII - Projection démographique d'Aghien vers l'extérieur

Résidence	Motivation	Homme	Femme	Age moyen	Localisation	
Résidence principale hors du village	Travail	16	1	29,0	Abidjan	13
	Mariage		6	28,0	Bingerville	2
	Divorce		3	23,0	Pays Ebrié	5
	Polygamie		3	30,5	Dabou	3
					Autres	6
Résidence principale dans le village	Travail	6		30,5	Abidjan	15
	Apprentissage	2		20,0	Bingerville	8
	Scolarité	13	9	15,5	Pays ébrié	1
					Autres	5
Total et moyenne		37	22	22,5		59

L'éloignement temporaire implique, indépendamment de sa durée, un attachement au village, concrétisé par une résidence et la présence d'au moins une partie de la famille immédiate de l'absent. Les deux causes essentielles sont le travail et, pour les jeunes, l'apprentissage et la scolarité. Les retours au village sont, pour le mari qui travaille, en général hebdomadaires, pour le fils ou la fille qui poursuit ses études, plutôt mensuels ou trimestriels. Dans tous les cas l'absent est dans une situation transitoire. Reviendra-t-il s'installer au village ou le quittera-t-il définitivement ?

Pour les travailleurs qui exercent le métier d'artisans, un retour au village reste possible. Passé une certaine limite d'âge - 35-40 ans - et dans la mesure où ils ont accès à la terre, ils peuvent espérer une réintégration. Aucun métier n'est véritablement possible à Aghien, qui est une impasse. Mais l'artisanat se conçoit facilement comme une situation provisoire, un moyen de faire des économies avant une installation définitive. Evidemment le jeune qui termine des études secondaires dans un établissement d'Abidjan ou de Bingerville a peu de chance de revenir au village, sinon pour ses vacances. Quels que soient leurs débouchés, les 21 écoliers qui ont quitté Aghien n'accepteront sans doute jamais de devenir planteurs, et viendront accroître d'ici peu les effectifs des émigrés définitifs, renforçant le problème déjà évoqué, selon lequel le village risque de passer en dessous de son seuil de survie.

Il existe une autre forme d'éloignement temporaire, plus difficilement mesurable. Il s'agit des déplacements répondant à des motivations d'ordre social. La solidarité familiale, lignagère et clanique suscite de nombreux va-et-vient, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants. Les chefs de ménage, en effet, se sentent un peu indispensables et ne font que des voyages de courte durée. Tandis que les femmes disparaissent facilement un mois, deux mois, parfois plus. Il y a toujours d'autres femmes pour préparer l'attiéké, le poisson fumé et la sauce-graine à leur place. Les incidences de ces migrations sont moindres, en ce sens que la fonction essentielle de la femme, qui est de nourrir la famille, est assurée. La femme joue néanmoins aussi un rôle économique important, ce qui tendrait à prouver que la vie sociale passe parfois avant la vie économique, aspect déjà considéré à propos des planteurs villageois.

Ainsi un certain nombre de facteurs sociaux contribuent-ils à projeter les habitants d'Aghien hors du village, mais l'éloignement dans ce cas n'a pas la même signification que lorsqu'il répond à des motifs d'ordre économique. Même lorsqu'il s'agit d'un établissement définitif au loin - à la suite d'un mariage par exemple - l'absent est toujours considéré comme dépendant moralement, et à la limite socialement, de sa communauté d'origine. Les habitants d'Aghien ont le sens de leur autonomie et de leur unité. Ce sentiment a-t-il des répondants dans leur vie culturelle, sociale et politique ? Il pourrait être alors le reflet d'une attitude d'autodéfense, face à une quelconque forme d'ingérence extérieure.

3° Impact culturel

Il y a peu de choses à dire de l'acculturation d'Aghien. La proximité d'Abidjan et le développement des cultures commerciales n'ont pas empêché le village de rester longtemps fermé à l'apport de la culture française. La plupart des plus de 20-25 ans présents au village, en effet, ne parlent pas français. Par contre le village est passé sans transition à un rythme de scolarisation accéléré : les moins de 20 ans savent presque tous lire et écrire et une vingtaine ont entrepris des études secondaires. Les adultes pourtant n'ont pas su (ou pas pu) conserver à la culture ébrié son intégrité. L'apport religieux du christianisme d'une part, l'apport monétaire des cultures commerciales de l'autre, ont modifié en un demi-siècle le patrimoine socio-culturel de la communauté ébrié.

La francophonie ne touche que 110 individus sur 314, soit 35 % des habitants. 17 seulement ont plus de 20 ans, 4 plus de 25 ans (dont les deux instituteurs en présence au moment de l'enquête) et 1 plus de 30 ans. Ils savent tous plus ou moins lire ou écrire, et plusieurs ont le CEP, ce qui ne les a pas empêchés de rester attachés à la terre. Quant aux planteurs qui ne parlent pas français, ils le comprennent la plupart du temps, ce qui est rarement le cas des femmes adultes.

La scolarisation à l'intérieur du village même est élevée : 116 élèves lors de la rentrée 1972-1973. Un troisième instituteur a en effet été affecté cette année, ce qui a permis de mettre en place

les cours préparatoires 1 et 2, qui n'existaient pas jusqu'à présent. Cela a provoqué par ailleurs l'inscription d'un certain nombre d'enfants extérieurs au village. Ils sont maintenant une trentaine, dont près de la moitié en cours préparatoire 1. Ils viennent essentiellement d'Aghien-Télégraphe, mais aussi, par le relais de Bingerville, de Grand-Bassam et d'Abidjan. Le village tendrait donc à se ranger, toutes proportions gardées, dans la lignée de Bingerville , dont la vocation scolaire est incontestable. Il deviendrait - de même qu'Achokoi - une sorte d'annexe pour le primaire. Trois instituteurs pour 300 habitants, un quart des élèves venant de l'extérieur, cela paraît en effet beaucoup pour cette localité située au bout d'une impasse, sans eau, sans électricité... Il semble que les villages dans l'orbite de Bingerville soient gagnés petit à petit par sa vocation scolaire, et ceci encore pourrait contribuer dans l'avenir à "l'éclatement" d'Aghien.

A côté de l'école, au bout de la large rue qui partage le village en deux, se trouve l'église catholique. Les 3/4 des habitants d'Aghien ont en effet embrassé cette religion. On distingue :

- 240 catholiques
- 47 harristes
- 14 protestants
- 9 musulmans
- 4 animistes

L'importance relative de ces différents cultes est à l'image du schéma observé à propos de l'appartenance confessionnelle des planteurs villageois du secteur de Bingerville et, de façon plus générale, (si l'on excepte l'Islam), de la société ébrié dans son ensemble. L'existence de la religion musulmane à Aghien est le fait des manœuvres voltaïques essentiellement, celle du protestantisme des Abbey et des Adioukrou.

Il n'est guère facile a priori de mesurer l'impact de la religion, problème qui également a été déjà évoqué à propos des planteurs villageois. Au niveau d'un village comme Aghien, on observe que l'appartenance à une même confession peut contribuer à maintenir la cohésion sociale. Les divergences par contre peuvent avoir des répercussions jusque sur le plan économique. Rappelons à cet effet que

Fig. 40 -

TERROIR D'AGHIEN

AOUT 1972

REPARTITION DES TERRES CULTIVEES ENTRE LES MATRICLANS

Fiédo 23,8 %

Tchado 33,4 %

Gbado 11,2 %

Akwédo 2 %

Communaute villageoise 9,2 %

Terres n'étant plus sous la responsabilité des villageois (mises en valeur par la SODEPALM et le Ministre de l'agriculture)

Loko 10,7 %

Godou 6,4 %

Abromando 3,3 %

Village et campement

Limite du terroir

Acienne limite du terroir

Pistes principales

Pistes carrossables

Sentiers

LAGUNE

AKANDJE

AGHIEN

AKOYATE

ADJAME

Piste des Bucherons

ESCHELLE

le prophète Atcho lui-même a contribué à diviser le village en deux coopératives de pêche le jour où il proposa des crédits pour l'achat d'un grand filet en commun. Les villageois appellent l'une la "coopérative-Atcho", l'autre la "coopérative-village", mettant ainsi en évidence leur volonté d'affirmer leur identité en tant que village, tout en acceptant les disparités, même au sein de la communauté ébrié.

Comment est structurée cette communauté ébrié ? Avant d'appréhender son organisation sociale et politique, il semble nécessaire de décortiquer sa cellule de base : l'unité budgétaire.

4° Structure des unités budgétaires au niveau de la communauté ébrié

Les 314 résidents d'Aghien sont répartis en 52 unités budgétaires. Chacune de ces unités compte donc en moyenne 6 individus. Elles sont généralement assimilables à des ménages, renforcés dans certains cas d'un ou de plusieurs parents, parfois d'étrangers faisant l'objet soit d'une adoption, soit d'un contrat. Pour plus de commodité, le terme de "ménage" est employé ici, de préférence à celui d'"unité budgétaire", étant bien entendu que les ménages en question peuvent être élargis d'indépendants.

La communauté ébrié, c'est à dire le village lui-même, compte 39 ménages, auxquels on peut adjoindre 2 ménages d'enseignants. La communauté agni, à une centaine de mètres du village, en regroupe 6, la communauté adioukrou, à l'autre bout du terroir, 2, enfin le petit campement étranger, au pied du village, 3. C'est essentiellement la communauté ébrié qui sera étudiée ici. Elle rassemble 235 individus, auxquels on peut associer 4 étrangers liés, officiellement ou non, à des femmes du village, 4 autres intégrés par adoption et 13 manoeuvres, qui ne sont évidemment pas ébrié non plus.

Les 39 ménages qu'elle représente ne sont de véritables ménages que dans les 2/3 des cas. 14 chefs d'exploitation entretiennent, outre leurs femmes et leurs enfants, une ou plusieurs personnes (en moyenne deux) extérieures au ménage. Elles leur sont rattachées par divers liens de parenté.

Lien de parenté au C.E.	Nombre de cas
mère	4
marâtre	2
belle-mère	2
tante de la femme	1
soeur	2
frère	1
belle-fille	1
neveu patrilatéral	2
neveu utérin	1
nièce utérine	1
fille d'un cousin de sa femme	1
petit-fils	2
petite-fille	2
fils adoptif	3
fille adoptive	3
Total	28

Les 3/4 de ces indépendants sont natifs d'Aghien. 7 seulement - parmi les enfants adoptifs notamment - sont nés ailleurs : 1 à Santé-B, 1 à Adjamé-B, 1 à Dabou, 1 à Agboville, 1 à Adzopé et 2 à Katiola.

C'est un des traits les plus frappants de la communauté ébrié d'Aghien que cette homogénéité, ce repli sur elle-même qu'elle affiche. En effet, non seulement elle intègre peu d'allochtones (même si elle les autorise à s'établir sur ses terres), mais on observe en outre que tous les autochtones - à l'exception de quatre provenant d'Akandjé, de Santé, d'Adjamé et d'Abobo - sont issus d'Aghien. L'endogamie au niveau du village est donc à peu près générale, ce qui n'était pas le cas autrefois, des échanges matrimoniaux se faisant de temps en temps avec les villages voisins.

La tendance à l'endogamie locale aurait donc subi un durcissement depuis le début du siècle, sans doute par réaction contre les menaces qui se sont petit à petit manifestées à l'encontre du patrimoine villageois - du patrimoine foncier notamment - (accroissement d'Abidjan et des densités démographiques dans la région de Bingerville, développement des cultures commerciales, etc...). On verra ultérieurement si cette attitude a réussi à maintenir la cohésion du terroir. C'est de toutes les façons une tactique commune aux sociétés dysharmoniques que d'essayer de retenir les filles (par lesquelles se fait la filiation) en les mariant aux hommes du village. Les Ebrié d'Aghien à cet effet se montrent prêts à accueillir des étrangers au village, en tant qu'époux de leurs filles.

On a vu effectivement que l'attraction urbaine avait éloigné d'Aghien une partie des hommes en âge de se marier, et qu'il y avait actuellement une pléthore d'éléments féminins de 20 à 35 ans. Ce surplus est pourtant déjà amoindri par l'éloignement de presqu'une dizaine de femmes mariées ailleurs ou divorcées. Comment le problème est-il traité à l'intérieur du village, et plus précisément de la communauté ébrié ? Si l'on excepte les quatre femmes qui ont contracté alliance respectivement avec un Bété, un Dioula, un Tagouana et un Appolo, quel est le sort des autres ?

Il convient de voir pour cela comment sont structurés exactement les 39 ménages ébrié et quel peut être à partir de là leur avenir.

La répartition des individus - 235 Ebrié et 8 allochtones - s'ordonne comme suit :

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total effectifs
	Effectifs	C.E.	Effectifs	Femmes de C.E.	
0-4	18		21		39
5-9	25		18		43
10-14	24		24		48
15-19	11		10	3	21
20-24	6	4	10	5	16
25-29	3	2	5	3	8
30-34	3	2	5	5	8
35-39	5	5	8	7	13
40-44	4	4	3	3	7
45-49	9	9	7	6	16
50-54	4	4	0		4
55-59	5	5	3	2	8
60-64	1	1	4	1	5
65-69	1	1	2	1	3
70-74	2	2	0		2
75 et +	0		2		2
Total	121	39	122	36	243

Les hommes sont plus nombreux en dessous de 20 ans et de 40 à 59 ans. Les effectifs féminins par contre l'emportent de 20 à 39 ans (28 contre 17) et au-delà de 60 ans. Toutefois le pourcentage de femmes célibataires ayant entre 20 et 35 ans est peu élevé (3 sur 20 seulement), celles-ci étant souvent mariées à des hommes de 15 ou 20 ans de plus qu'elles.

De façon paradoxale on observe finalement que, bien que beaucoup moins nombreux que les femmes du même age, les hommes de 20 à 35 ans sont dans 5 cas sur 12 célibataires : il s'agit de quatre qui dépendent encore totalement de leur père et d'un qui possède depuis peu un embryon d'exploitation.

Fig. 41-

TERROIR D'AGHIEN

AOUT 1972

EXPLOITATION DU SOL PAR LES ETRANGERS

Plantation industrielle et semi-industrielle de palmier à huile (SODEPALM et MINISTRE)

Parcelles à des exploitants ne residant pas à Aghien (36 %)

Parcelles aux allochtones d'Aghien (2 %)

Village et campement

Localisation des allochtones sur le terroir

Limite du terroir

Ancienne limite

Pistes principales

Pistes carrossables

Sentiers

LAGUNE

Campement Adioukrou

AKANDJE

Campement Agni

Autres Allochtones

AGHIEN

instituteurs

Piste des Bucherons

AKOYATE

vers ACHOKOI et AKOYATE

Piste des Bucherons

vers BINGERVILLE

ECHELLE

0 250 500 m

N

ADJAME

On peut être étonné par ailleurs que tous les chefs d'exploitation n'aient pas déclaré une femme. Cela tient à l'importance du nombre de divorcés : 5 cas sur 39. La polygamie (2 cas seulement parmi les Ebrié du village) ne les compense pas. Sinon, en principe, tous les chefs d'exploitation (sauf un qui débute) sont mariés. Il y a une coïncidence sans équivoque entre chef de ménage et chef d'exploitation.

L'âge à cet égard n'intervient pas. Les plus jeunes chefs d'exploitation ont moins de 25 ans et sont déjà souvent plusieurs fois pères de famille. Par contre un des fils du doyen du village - le plus âgé des chefs de ménage : 72 ans - n'a déclaré ni femme, ni enfant, ni exploitation. Il dépend encore totalement de son père, bien qu'il ait déjà plus de 30 ans. Certains anciens ne laisseraient pas facilement les jeunes "s'installer". Certes, de nombreux jeunes chefs de ménage se sont déclarés indépendants vis-à-vis de leur père, toujours vivant et actif dans le village. En fait ils sont souvent dans une semi-dépendance : ils ne disposent généralement que d'un champ de manioc, et vont travailler dans les plantations paternelles de café et cacao.

C'est approximativement le schéma que l'on peut retenir : tant que le père est vivant, le fils qui est resté au village pour travailler la terre se trouve sinon dans une totale, du moins dans une semi-dépendance. Il ne peut guère espérer plus qu'un champ vivrier. On peut néanmoins le considérer déjà comme chef d'une unité budgétaire, sa dépendance consistant essentiellement à fournir du travail dans les plantations paternelles, en étant par là même occasion freiné dans l'établissement de plantations personnelles. On verra, au niveau de la répartition de l'espace, quelle est l'importance de cette hiérarchie d'aînés à cadets. Elle suscite le départ des hommes jeunes, mais contribue paradoxalement à préserver la cohésion du terroir, en maintenant le nombre et la taille des parcelles, tout en assurant aux plus jeunes des chefs de ménage restés au village au moins un morceau de terre. C'est cette dernière raison qui fait que dans la quasi-totalité des cas l'unité budgétaire est l'équivalent d'un ménage, et que le nombre d'actifs par ménage n'excède pas 2,4.

En effet 94 actifs ont été recensés, soit en moyenne 2,4 par unité budgétaire, chiffre qui passe à 2,7 si on leur adjoint les 13 manoeuvres employés dans le village à cette époque. Sont considérés comme actifs les 15-64 ans, à l'exception des scolaires. On a en effet dénombré 12 élèves - 8 garçons et 4 filles - ayant entre 15 et 20 ans et qui n'apportent qu'une aide temporaire, pendant les vacances. Les personnes à charge sont donc au nombre de 149, soit 3,8 par ménage (dont 3,3 de moins de 15 ans) et en moyenne 1,6 par actif.

La structure des unités budgétaires est donc relativement équilibrée, les actifs étant dans la plupart des cas les époux, aidés une fois sur trois d'un manoeuvre. On devrait retrouver les fondements de cette hiérarchie au niveau de l'organisation sociale et politique du village, hiérarchie qui tendrait à sacrifier les plus jeunes - comme cela a été souvent observé dans les régions de forte densité de population - au profit de la continuité du terroir et du maintien de son organisation.

B - Caractéristiques sociologiques

Aghien, on l'a vu, comporte plusieurs unités de résidence : le village lui-même et les trois campements, structurés du point de vue ethnique de la façon suivante :

Résidence / Ethnie	VILLAGE			1er campement	2ème campement	3ème campement
	Communauté villageoise	Manoeuvres	Familles instituteurs			
Ebrié	235			27		
Agni					2	9
Adioukrou	1		8			
Bété	1				1	
Mossi		6				
Abbey	1		3			
Tagouana	2	1				
Abouré					3	
Baoulé			3			
Dioula	1	1			1	
Lobi		2				
Peul		2				
Attié	1					
Bobo		1				
Appolo	1					
Total	243	13	14	27	7	9

Ce cliché, réalisé au mois de mars 1972, a subi quelques modifications en un an, modifications qui touchent surtout les allochtones : individus socialement isolés ou groupes numériquement faibles. Ainsi le campement adioukrou a-t-il été abandonné et personne ne sait quand reviendront ses occupants, la plupart des manoeuvres sont partis également, d'autres ont été embauchés, un nouvel instituteur est venu s'installer avec sa famille, etc.. Par contre, la communauté ébrié est restée relativement stable. Sa mobilité n'est pas perceptible sur un an. Elle n'a pas les mêmes dimensions que pour un manoeuvre ou un quelconque allochtone venu tenter sa chance sur une terre étrangère.

A l'inverse, la structure matérielle des campements semble parfaitement immuable, tandis que celle du village subit des ajustements permanents : fignolage de la case principale (toujours en dur), réfection ou reconstruction des bâtiments annexes, déplacement de tel ou tel apatam... On peut suivre ainsi d'un mois à l'autre les mutations du village, dont la structure interne toutefois conserve ses constantes.

1° Morphologie sociale

Le village d'Aghien est en définitive le support géographique de deux groupes : d'une part ce que l'on peut appeler véritablement une communauté rurale (les Ebrié, avec les quelques huit étrangers qu'ils ont annexés, les enseignants et les manoeuvres), d'autre part un ensemble de familles non ébrié plus ou moins importantes , et plus ou moins isolées les unes des autres, à la façon des habitants des villes. Le réseau de relations entre l'un et l'autre groupe est assez lâche, les étrangers non intégrés n'ayant pas accès à la terre si ce n'est à un lopin étroit autour des campements, un "jardin", selon l'expression des Agni. Les rapports sociaux reposent par conséquent sur quelques principes admis de part et d'autre, en vertu desquels les étrangers n'ont que peu de droits (le droit de pêche essentiellement), mais jouissent par contre d'une parfaite autonomie.

Plus complexes sont les rapports qui lient entre eux les chefs d'exploitation , et avant tout les Ebrié, détenteurs du sol. Ils se différencient les uns des autres par leur appartenance à l'un des matriclans (<u>nandu</u>).

Mandu	Nombre de C.E.	%
Fiédo	10	25,6
Loko	4	10,3
Tchado	14	35,9
Godou	1	2,5
Gbado	3	7,7
Abromando	0	
Akwedo	3	7,7
Allochtones mariés à une Ebrié	4	10,3
Total	39	100,0

Comme on le voit, ce sont ceux qui relèvent du lignage tchado qui sont les plus nombreux. C'est toutefois le lignage Fiédo qui détient la responsabilité du sol. Cela ne lui confère aucun droit, mais il a par contre le devoir et l'honneur d'assurer les prières et les sacrifices. Il sert d'intermédiaire entre les "génies" de la terre et les habitants d'Aghien. En fait, selon l'expression des villageois, il y a "deux familles supérieures" : les Fiédo et les Loko. Théoriquement, "partout où on les rencontre, les Loko sont gardiens des terres" (1), mais à Aghien, au moment de l'installation sur le site actuel, ils étaient absents, et ce sont les Fiédo, leurs alliés privilégiés, qui ont fait le premier défrichement et le premier sacrifice. Autrefois on sacrifiait des animaux en un point précis du terroir, maintenant on se contente de faire des libations à l'intérieur du village. Les Fiédo donc, en tant que vétérans privilégiés, ont donné le signal de l'installation. Cela ne veut pas dire qu'ils soient arrivés les premiers, mais ils avaient des prérogatives qu'ils ont gardées, même vis-à-vis des Loko, qui sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux qu'eux.

(1) G. NIANGORAN-BOUAM : article cité, p. 85.

Quels sont les rapports entre ces lignages ? Existe-t-il entre eux un système d'alliance préférentiel ? On a vu que le système matrimonial était régi par une endogamie villageoise qui semble appliquée à la limite de ses possibilités. Par contre l'exogamie lignagère est de rigueur. Elle ne suit d'ailleurs aucune règle précise et souffre parfois des exceptions. On a remarqué par exemple que plusieurs chefs d'exploitation du lignage Tchado avaient une épouse Tchado également. Ce phénomène semble être le fait de l'importance numérique des représentants du clan par rapport à ceux des autres clans. On pourrait aussi supposer qu'il s'agit d'une certaine façon de préserver la cohésion familiale - la cohésion lignagère, devrait-on dire -, de la même manière que l'endogamie locale préserve la cohésion villageoise. Ce serait en somme une attitude d'autodéfense, poussée à l'extrême.

En fait, la projection spatiale des six lignages à l'intérieur du village (cf. figure 38) - projection relative à l'appartenance des chefs d'exploitation - montre qu'il n'y a, a priori, aucune tendance au regroupement et à l'isolement de la part des mando, dont les unités de résidence sont imbriquées les unes dans les autres. Cette situation, à savoir la prépondérance du facteur villageois sur le facteur lignager, a déjà attiré l'attention des observateurs de la société ébrié. Ainsi l'exprime M. Augé :

"Les quartiers du village, de toute manière, ne correspondent pas à la division de la société en clans et des clans en lignages. C'est bien au contraire la division en quartiers qui est à l'origine ou qui fournit le modèle de certains aspects de l'organisation économique, guerrière et religieuse des villages - selon un principe dont on peut dire, en première approximation, qu'il donne le pas à la résidence sur la descendance" (1).

On observe néanmoins que l'espace villageois d'Aghien est morcelé en 29 unités de résidence appropriées par les mando, alors que la communauté impliquée est elle-même morcelée en 39 unités budgétaires. On sait que les fils, même devenus chefs de ménage et d'exploitation, restent longtemps dans une semi-dépendance vis-à-vis de leur père (semi-dépendance qui s'exprime notamment par, sinon l'unité, du moins la proximité de résidence), mais ceci ne constitue

(1) M. AUGE : doc. inédit.

Fig. 38 - AGHIEN

MARS 1972

PROJECTION DES MATRICLANS AU NIVEAU DE L'ESPACE VILLAGEOIS

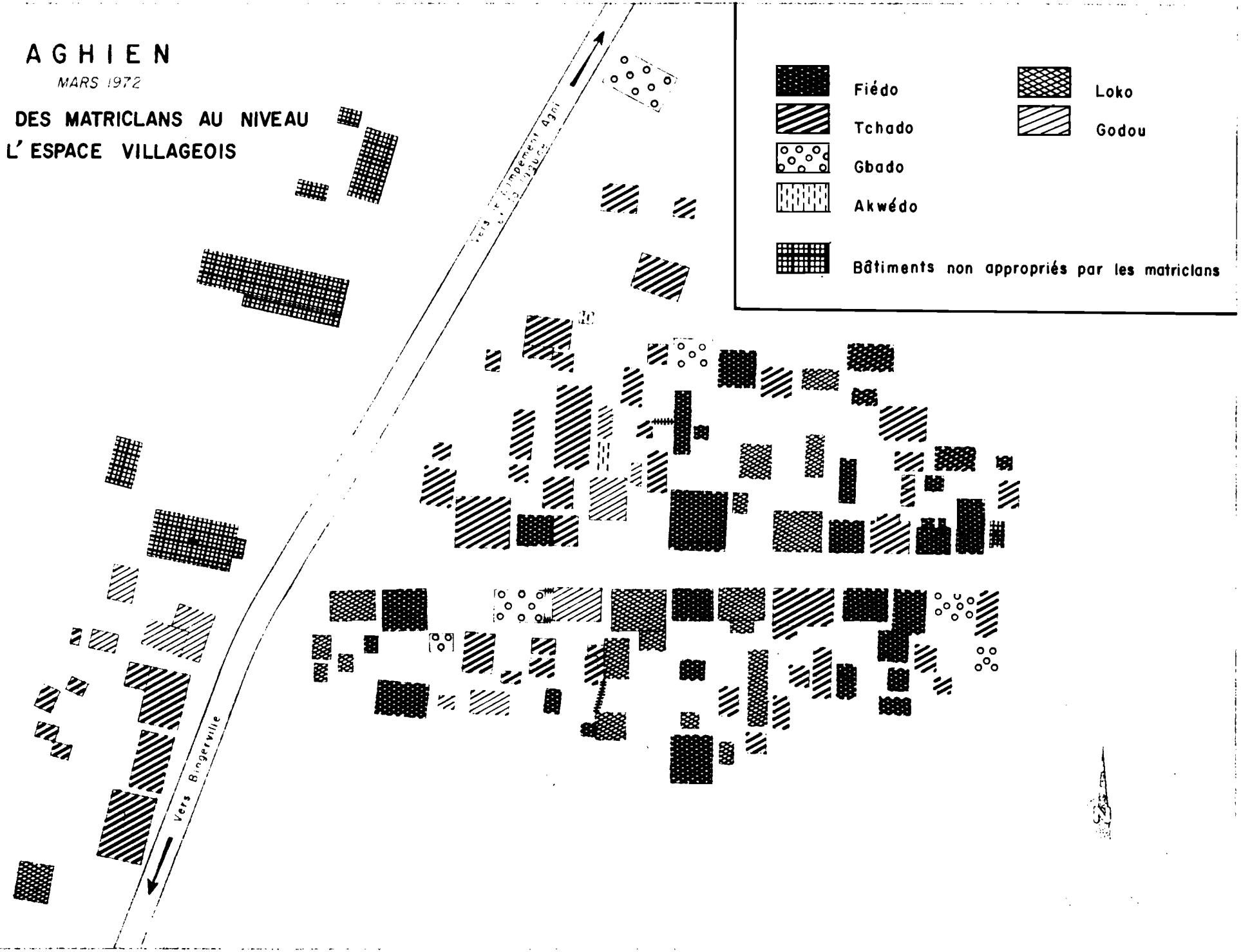

pas une explication, puisque les enfants, une fois mariés, appartiennent au lignage de leur mère (qui n'est, on l'a vu, qu'exceptionnellement le même que celui du père). Il existerait donc, en dépit de l'absence apparente d'organisation, un ordre relatif qui tendrait à simplifier le cloisonnement, de façon volontaire ou spontanée.

On remarque, juxtaposé à l'alignement d'Ouest en Est des trois quartiers (ato du côté de l'église, atété au centre et até à l'extrémité de l'artère centrale) un compartimentage élémentaire (et contestable en raison de son approximation) des matrilignages (cf. figure 38) : Tchado à l'Ouest de la piste, puis en allant vers l'Est, Loko, Fiédo, à nouveau Tchado, Godou, Loko, Fiédo, Loko, Tchado, Fiédo, etc . A partir du quartier central (que les habitants appellent atété), cet alignement devient plus régulier et se retrouve de part et d'autre de la rue. La rue en question, qui n'est pas une voie de circulation, mais se termine en impasse dans le quartier d'en bas (até), par un surplomb au-dessus de la lagune, ne constitue pas un "fossé", une coupure entre deux parties du village, mais plutôt une dorsale, un axe qui maintient la cohésion.

Concrètement, chaque chef de ménage jouit en principe de son autonomie, symbolisée par une ou plusieurs constructions en dur, dans toute la mesure du possible, même si le bâtiment doit rester, des années, inachevé. On constate à cet effet (cf. figure 39) qu'il y a à peu près autant de bâtiments en dur que de chefs de ménage (38 pour 39, si l'on excepte les bâtiments scolaires et religieux relevant de la communauté villageoise toute entière). Il est vrai que certains parmi les planteurs les plus importants, généralement notables du village, en possèdent deux ou même trois, certains depuis déjà vingt ans. Mais on constate qu'il existe en outre une douzaine de cases en chantier, en dur également, appartenant à de jeunes propriétaires, qui souvent ne semblent pas pressés de venir les habiter, les travaux n'étant jamais achevés. Dans le détail, il convient de souligner l'alignement parfait le long de la rue des cases en dur - cases dans lesquelles on dort et on reçoit -. Cet alignement fait contraste avec le fouillis des bâtiments annexes - cuisines ou autres -, rarement en dur, bien que quelques uns commencent à l'être. Un dédale de passages, courts et étroits, les sépare : c'est le domaine des femmes, tandis que les hommes, lorsqu'ils ne sont pas à l'intérieur de leur case, aiment à se rassembler au milieu de la rue,

Fig. 39 - **AGHIEN**

MARS 1972

ORGANISATION DE L'ESPACE VILLAGEOIS

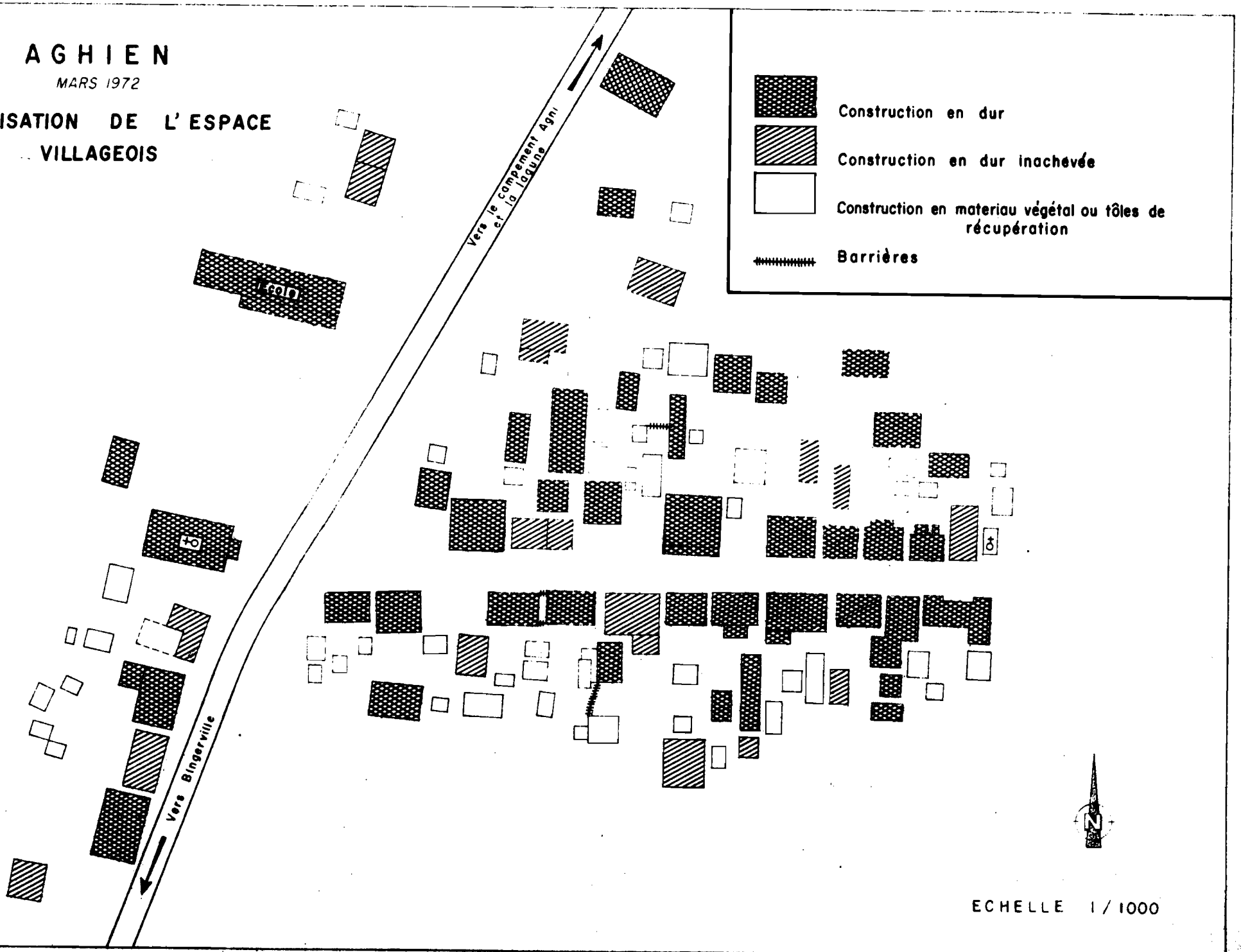

à l'ombre de la plus grande de toutes ces constructions.

Ainsi à Aghien, comme dans n'importe quel autre village ébrié, la structure lignagère n'est-elle absolument pas repérable au niveau de l'espace villageois. Cet état de fait n'exclut pas l'idée d'un certain agencement, échappant au profane. Ce que l'on peut retenir c'est que l'appartenance au lignage est ressentie de façon beaucoup moins aiguë que l'appartenance au village, même si le sentiment d'une identité, sinon clanique, du moins lignagère existe. Il n'y a pas de rivalités et, par opposition, pas de solidarités susceptibles de créer des clivages perceptibles dans l'espace habité. A la souplesse des relations internes s'oppose par contre une attitude résolument séparatiste vis-à-vis de tout ce qui est extérieur à la petite communauté villageoise, comme en témoigne d'ailleurs la position quelque peu excentrique des logements des instituteurs. Les contacts existent néanmoins. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils seraient plus intenses avec les habitants des villages voisins - qu'ils soient ou non ébrié - qu'avec ceux des campements localisés sur le terroir. Cela est normal. Ces derniers sont tolérés, mais non reconnus sur le principe de l'égalité. Les voisins ébrié, par contre, et même les Abatto d'Akoyaté sont reconnus de la même façon que leur territoire à l'intérieur de ses limites.

Il est communément admis qu'en milieu rural africain, même dans les régions lagunaires, une famille sans terre n'est pas une famille à part entière. Elle jouit difficilement de la considération des autres. Les Agni et les Adioukrou d'Aghien sont en fait des déguerpis de l'endroit acheté par le Ministre de l'Agriculture. Malgré leur identité de situation, leurs liens avec les gens d'Aghien sont un peu différents. Si les Agni sont considérés comme des réfugiés, les Adioukrou sont par contre un peu considérés comme des colonisateurs. Ils sont pourtant moins nombreux, mais font l'objet d'une certaine suspicion, qui tient peut-être à leur ancienneté dans la région. Ils y sont restés en effet 40 ans, alors que les Agni n'ont "fait" qu'une dizaine d'années. Par ailleurs, ce fait s'explique aussi peut-être par leur façon d'entrevoir leur installation sur les terres d'Aghien. Ils possèdent près de Dabou des plantations de café et cacao, qu'ils font exploiter par des manoeuvres, et expliquent qu'ils sont venus ici "comme les Blancs viennent en Afrique, parce que c'est mieux d'être loin de son village".

Leur situation actuelle est simple. Pour eux le déguerpissement n'a pas entraîné de grands changements, leurs plantations de cultures commerciales se trouvant "au pays". Néanmoins ils eurent maille à partir avec les gens d'Aghien, lorsque leurs plantations de manioc commencèrent à prendre de l'extension. On voulut leur prendre de force une plantation nouvelle, qu'ils continuèrent cependant à exploiter, mais ils renoncèrent par la suite à en créer d'autres. Les terres autour de leur campement relèvent des deux "familles" Tchado et Godou, mais c'est à tout le village qu'ils se heurtèrent. Tous les habitants se sentent concernés dans ce genre d'affaires. Finalement ils en étaient réduits à l'exploitation très succincte de quelques cocotiers, bananiers et pieds de manioc, lorsqu'ils quittèrent l'endroit au milieu de l'année 1972 pour retourner chez eux. A Aghien, on prétend qu'ils sont partis à cause du manque de poisson, mais les Agni, eux, "n'ont pas quitté" pour autant.

Pour eux le déguerpissement posa beaucoup plus de problèmes, car ils exploitaient sur les terres du Ministre des plantations de café, qu'ils ne purent recréer sur les terres d'Aghien. Leur installation dans le village ne remonte qu'à trois ans. Ils ont obtenu la permission de construire, à 120 mètres de la dernière case ébrié, au bord du tronçon de piste qui mène à la lagune. Les villageois passent sans arrêt devant leur campement pour aller "au bord", mais cela ne semble gêner ni les uns, ni les autres. Pour les Ebrié, c'est peut-être une satisfaction de voir ce groupe de constructions en pisé, couvertes de matériau végétal et qui tranchent nettement avec le reste du village, indiquant de façon flagrante, sinon une subordination, du moins un état d'infériorité. Ils font un peu de polyculture derrière les cases (manioc doux, aubergines, canne à sucre, bananes...), et semblent avoir accepté la précarité de cette agriculture. C'est tout de même avec un peu d'amertume qu'ils remarquent, en regardant tout près de leur campement, le morceau de terre que le village a accordé à un ancien ministre, afin qu'il puisse faire construire une porcherie : "on donne la terre aux ministres, pas aux pauvres". Ils vivent de la pêche et d'un simulacre de commerce : cigarettes, bonbons et morceaux de sucre au détail. Les villageois leur en achètent quelquefois, mais les relations entre les deux communautés (communautés très inégales puisque les Agni sont moins de 30) restent très limitées. Même en ce qui concerne

l'accès à la lagune, les Agni ont leur "bord" et ne mélangent pas leurs pirogues à celles des villageois. Les nombreuses enclaves de la côte lagunaire à cet endroit facilitent les clivages : plage des hommes, plage des femmes, plage des Agni, plage des autres "étrangers", en bordure de laquelle est établi le troisième campement, etc.

Tel apparaît le système de relations extérieures de la communauté ébrié d'Aghien. Il fait contraste avec un réseau de relations internes apparemment très souple et un esprit communautaire villageois très élaboré, mais qui n'intègre qu'exceptionnellement des non Ebrié. On verra comment se manifeste cette attitude au niveau de l'occupation du terroir. Il convient de déterminer auparavant comment fonctionne cette communauté. Est-elle aussi compacte et homogène qu'elle le paraît au premier abord ? Son équilibre interne ne dépend-il pas de rapports de force susceptibles de provoquer des changements brutaux ?

2° Organisation sociale et politique

Recherche d'un compromis entre l'organisation lignagère et l'organisation villageoise, le fait politique en pays lagunaire repose sur deux institutions : "la chefferie et les classes d'âge, dont l'importance plus ou moins grande, ou, plus exactement l'autonomie relative donne la mesure exacte du rôle politique des clans et lignages, des cours au sens résidentiel et des relations d'alliance" (1).

A Aghien, lorsque débuta cette étude, le chef du village (akubé oté) venait de mourir. Un an après, son remplaçant n'a toujours pas été désigné, et c'est le délégué du PDCI, un planteur villageois décoré de l'Ordre National ivoirien, qui assure la chefferie du village, aidé dans cette tâche par le second de l'akubé oté défunt, son "garde du corps", comme disent les villageois.

Actuellement dans de nombreux villages ébrié, la chefferie (ce que certains appellent aussi tout simplement le pouvoir) est en train de passer de la génération des Tsabba à celle des Bleswé Cela faisait 17 ans à Aghien qu'elle était entre les mains des Tsabba et d'un même chef. Or le choix d'un "candidat" parmi les Bleswé

(1) M. AUGE : doc. inédit

n'a toujours pas été fait, ceux-ci ne s'étant pas encore mis d'accord pour désigner "le plus exemplaire" d'entre eux (exemplaire tant par ses qualités physiques que morales). Il semblerait par ailleurs que le délégué du PDCI, dont dépend la décision de procéder à l'"élection" du nouveau chef, ne soit guère pressé de mettre fin à son intérim. Autrefois, disent les villageois, c'est à dire avant l'arrivée des Européens, il n'y aurait pas eu de problème, le plus vieux (akubé, nana) étant le seul au pouvoir. Toutefois cela ne crée pas de tensions entre les villageois, car le temps ne compte pas et ils attendent, sans passion apparente, le dénouement de la situation, qui sera ratifié essentiellement par les Tsabba.

Il y a actuellement à Aghien huit chefs d'exploitation qui appartiennent à la génération des Tsabba, c'est à dire des vieillards. Ils ont entre 53 et 65 ans, en moyenne 59 ans. Leurs relations, théoriquement compétitives, avec les Bleswé, sont en réalité relativement sereines malgré la passation de pouvoir qui est en train de s'accomplir. On a essayé de déterminer quelles pouvaient être les causes d'éventuels conflits entre générations consécutives. Il semble qu'il n'y en ait qu'une : la terre. C'est un aspect que l'on a déjà remarqué en confrontant la taille des plantations villageoises du secteur de Bingerville à l'âge de leur propriétaire. A ce niveau on a détecté des rivalités non seulement entre "générations", ou classes d'âge, mais aussi entre sous-classes d'âge. Ces rivalités témoignent d'une part de la pénurie de terres, d'autre part de l'instauration d'un sentiment de propriété individuelle, et, plus faiblement, d'un désir de libération de la part des cadets, notamment en ce qui concerne les possibilités d'accès à la terre.

A Aghien, comme dans les villages ébrié des environs, les classes d'âge semblent concrètement plus déterminantes que les lignages. C'est à travers elles, en effet, que passe ce courant modérateur, précédemment évoqué, qui, en retardant les possibilités pour un jeune d'exploiter une ou plusieurs plantations commerciales, empêchent l'évolution des structures agraires et foncières traditionnelles. G. NIANGORAN-BOUAH souligne l'importance de ces classes d'âge, importance étroitement liée au principe de suprématie de la résidence sur l'ascendance : "l'organisation des générations est ici une institution très importante. Elle correspond à l'organisation militaire des ressortissants des deux sexes du village.

La vie culturelle, religeuse et politique repose sur l'organisation des générations d'habitants... C'est au niveau de la génération et des classes d'âge que se forment les différentes institutions du pays". (1)

Il désigne par classe d'âge ce que, à l'instar de D. Paulme, on a désigné par sous-classes d'âge, la classe d'âge étant assimilée à la génération. Leur rôle est tellement important dans l'organisation du village que l'intégration d'un allochtone à la communauté ébrié passe par elle. On a vu que quatre femmes du villages étaient mariées - officiellement ou pas - à quatre étrangers. Ces étrangers ont été admis à part entière par les villageois, et leur accession à la terre va de pair avec leur intégration à la génération des Bleswé.

Ainsi semble fonctionner la communauté villageoise d'Aghien, à la recherche d'un juste milieu , d'un équilibre permanent entre le seuil minimal et le seuil maximal de sa population. S'appuyant sur la hiérarchie des classes d'âge, elle laisse échapper une partie de ses forces vives, phénomène de toutes les façons inévitable, et mal nécessaire pour limiter le parcellement. Toutefois elle n'hésite pas, lorsque le seuil minimal est franchi, à compenser l'émigration par l'assimulation totale d'étrangers, ce qui est pourtant contraire à sa recherche de cohésion sociale et d'intégrité à la fois ethnique et villageoise. La condition première de cette cohésion est en effet le maintien, dans toute la mesure du possible, des femmes au village, la société ébrié étant matrilinéaire.

Il s'agit de voir maintenant comment est effectivement structuré le terroir, en théorie et en pratique et, au delà, l'incidence de l'attitude d'ensemble du groupe sur sa dynamique, attitude qui semble refléter sinon une réaction du moins une certaine résistance.

---

(1) G. NIANGORAN-BOUAH : article cité, p. 68.

III - LE TERROIR

Le cadre privilégié dans lequel s'inscrit la vie agraire en Afrique répond davantage à des concepts politiques et religieux que juridiques. G.A. KOUASSIGAN l'exprime très bien en préférant la notion de "souveraineté" à celle de propriété. La plupart des géographes travaillant en pays tropicaux ont recours à la désignation de terroir, terroir défini comme "l'espace dont une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources" (1). L'ambiguïté du fait foncier, l'absence de limite matérialisée - et matérialisable - ouvrent la porte à toute forme de contestation venant de l'extérieur, notamment dans les régions de forte densité démographique, ou les régions soumises à une opération de développement concertée.

L'Opération SODEPALM en est un exemple. La plupart des plantations industrielles de palmier à huile ont été mises en place sur des forêts classées, ou, comme dans la presqu'île de Bingerville-Eloka, à l'emplacement d'anciennes plantations industrielles, mais il est rare que l'ancienne et la nouvelle infrastructures coïncident et, de ce fait, de nombreux terroirs ont été ainsi partiellement recouverts. Dans la région de Bingerville, en outre, l'Etat a prétexté du fait que les villageois n'utilisaient guère la savane pour la réquisitionner. C'est ainsi qu'aujourd'hui 491 hectares de plantations industrielles de Palmivoire essaiment à l'Ouest, du côté d'Akandjé, Aghien, Adjamé-Bingerville et Ana.

Sur ces 491 hectares, 326 ont été baptisés Aghien I, Aghien II et Aghien III. En réalité 110 hectares seulement se trouvent sur le terroir d'Aghien, le reste faisant partie du terroir d'Adjamé. Ces 110 hectares représentent exactement le sixième du terroir d'Aghien. Il fut délimité au mois de mai 1972 par la quasi-totalité des villageois, qui insistèrent pour être tous présents, malgré les difficultés que cela soulevait. Leur déplacement en masse, la solennité avec laquelle ils effectuèrent la reconnaissance de cette limite ont révélé toute l'importance qu'ils accordaient à l'opération. Cette limite, qui était encore l'objet de litiges il y a vingt ans, revêt

(1) G. SAUTTER : Les structures agraires en Afrique tropicale, CDU, Paris, 1968, p. 111.

aujourd'hui un caractère d'authonticité, qui fait parfois contraste avec la densité de la végétation, l'absence de toute culture à proximité et la précarité des points de repère. Les planteurs furent même capables d'interpréter, à travers la plantation industrielle, des traces de l'ancienne végétation. Il fut ainsi établi que, de la plantation du Ministre Sawadogo jusqu'au terroir d'Akoyaté, l'espace villageois d'Aghien couvrait, avant que ne soit mise en place, en 1965, la plantation industrielle, 660 hectares.

Aujourd'hui les villageois ont à leur disposition 550 hectares, soit, dans la mesure où l'on tient compte de tous les résidents, 1,75 hectares par individu. Les distances sont relativement courtes, les points les plus éloignés ne se trouvant pas à plus de 4 kilomètres les uns des autres. Il est vrai que les parcours sont généralement accidentés. Un quart du terroir seulement se trouve sur le plateau : la partie sud, aux abords de la plantation industrielle et d'Adjamé. Les trois quarts, par contre, occupent un relief largement disséqué et beaucoup moins fonctionnel (cf. figure 35). Des lignes de crête perpendiculaires à la lagune cloisonnent les îlots parcellaires, que les intéressés préfèrent atteindre en pirogue. C'est une de leur façon de s'adapter à un milieu naturel difficile. Les champs sur très forte pente en sont une autre. L'organisation de l'espace, dans l'ensemble, répond à des conditions ingrates : extension faible et limitée, relief escarpé, végétation dense, sols fatigués.

Les structures mises en place par les villageois forment-elles néanmoins un ensemble cohérent,"doté d'une logique interne" et susceptible en soi de rentabilité et pérennité ? Il s'agit de déterminer l'efficacité d'un système non pour lui-même, mais par rapport à l'opération induite de l'extérieur à laquelle il est confronté. On a vu l'inarticulation suscitée dans le paysage par l'interpénétration des deux systèmes : celui qui se projette dans la plantation industrielle et celui qui se projette au niveau de l'espace villageois. On a vu, par ailleurs, que l'espace villageois était "sollicité" non seulement de l'extérieur par les plantations industrielles, mais aussi de l'intérieur par le biais des plantations villageoises. Il ne faut pas oublier également que l'interprétation des changements risque d'être partiellement faussée par l'interférence d'un autre facteur : la ville. Le secteur villageois de Bingerville est situé dans

l'orbite directe d'Abidjan et le village d'Aghien lui-même se trouve inclus dans la ZAD.

Toutes ces contraintes agissent dans le même sens et à l'encontre de l'homogénéité socio-démographique déjà évoquée. La façon dont la communauté de base d'Aghien limite les échanges d'individus avec l'extérieur - y compris avec les villages ébrié voisins -, la façon dont elle retient les femmes au village, tout en laissant échapper les hommes jeunes, ont révélé une attitude très conforme à l'organisation traditionnelle de la société ébrié : endogamie villageoise, importance des femmes, pouvoir des anciens. Cette attitude implique une résistance, et même, au-delà, une réaction (dans la mesure où l'endogamie locale a connu autrefois un relâchement), en contradiction avec toutes les possibilités d'ouverture économique qui s'offrent au village. Il existe un conflit latent entre la communauté villageoise et les différentes formes de sollicitations extérieures. Il convient d'en déterminer, dans la mesure du possible, l'issue présente, tout en faisant la part des différentes contraintes, dont les deux plus évidentes (le palmier et la ville) ne sont peut-être pas les seules.

C'est au niveau du terroir que s'inscrit le changement, changement social au niveau des structures foncières (avec toutes les réserves qu'implique ici le terme de "structures"), changement économique au niveau des structures agraires. Sa forme la plus évidente se manifeste au premier abord par cette réduction du terroir pour les besoins du groupe SODEPALM, réduction de 110 hectares, apparemment propice à une rupture d'équilibre au sein de l'organisation socio-économique traditionnelle du village. Il s'agit à ce niveau de déterminer le seuil en dessous duquel on peut parler, comme on l'a déjà évoqué, d'une destructuration de l'espace villageois, destructuration qui serait ici antérieure au démantèlement de la communauté villageoise concernée. On lira à travers la dynamique du terroir et de sa cellule de base, l'exploitation agricole familiale, la nature de l'évolution en cours : simple changement d'ordre quantitatif et qui tiendrait plutôt au fait agraire (régression des superficies cultivables et cultivées, de certains types de cultures, des temps de jachère, des temps de travaux, etc .) ou alors changement plus radical, bouleversement tendant à instaurer un nouvel équilibre dans la répartition et la composition des exploitations, et qui, lui, remet franchement en cause le rapport de l'homme à la terre, touchant

d'abord au problème foncier (nouvelle distribution de la terre, des cultures, des temps de travaux, etc...). Dans le premier cas la destructuration en question ne serait qu'un affaiblissement des structures, dans le second, leur désintégration véritable. Compte-tenu de ces considérations, le problème foncier semble prioritaire.

A - Le problème foncier

On a vu, lors de l'investigation de l'ensemble des planteurs villageois du secteur et de leurs problèmes, comment s'effectuait à travers les plantations villageoises l'évolution du droit d'usage au droit de propriété, évolution sinon toujours effective, du moins opérante dans l'esprit du planteur. Cette évolution s'inscrit évidemment dans tout un contexte, bien antérieur au développement du palmier sélectionné en Côte d'Ivoire, surtout dans la région ébrié. Il s'agit maintenant de faire la part entre droit coutumier et droit moderne et de déterminer le rôle joué par la SODEPALM, éventuel catalyseur d'un mouvement dont les dimensions sont à l'échelle du continent africain.

Il faut bien considérer à ce sujet qu'il n'y a pas simplement passage d'un état à un autre état pour un nombre quelconque de planteurs, mais qu'il se produit plutôt une sorte de métamorphose générale, qui affecte plus ou moins chaque planteur, en fonction peut-être de certains critères, tel l'âge par exemple. A cet égard, on s'est attaché à mesurer l'importance de la tendance non seulement au niveau du terroir, mais aussi au niveau de l'exploitation agricole familiale, sur laquelle un même planteur peut exercer différents types de tenure d'une parcelle à l'autre, d'un type de culture à l'autre. A travers la parcelle, l'exploitation et le terroir d'une part, l'exploitant, le lignage et la communauté villageoise de l'autre, le problème foncier se pose de toutes les façons en termes d'éléments imbriqués et donc difficilement isolables.

1° La rencontre des deux systèmes à l'échelle du terroir

Il est établi que chez les Ebrié, comme en général chez les peuples d'origine akan, "les terres sont chose du clan, détenues par le doyen du lignage et réparties entre ses cadets" (1).

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 206.

A Aghien, toutefois, 9 % des terres cultivées, qui couvrent 153 hectares, échappent au contrôle des matriclans, relevant de la communauté toute entière. Les 91 % restant sont effectivement réparties entre les sept nando ébrié (cf. figure 40) de la façon suivante :

Nando	Superficie (ha)	%	Nombre de parcelles	Superficie par parcelle (ha)
Fiédo	36,47	23,8	46	0,79
Loko	16,51	10,7	17	0,97
Tchado	51,16	33,4	58	0,88
Godou	9,67	6,4	9	1,07
Gbado	17,14	11,2	17	1,00
Abronando	5,10	3,3	5	1,00
Akwédo	3,10	2,0	3	1,00
Communauté villageoise	14,00	9,2	9	1,55
Total	153,15	100,0	164	0,93

Cette répartition entre les lignages concerne en fait le terroir tout entier. En effet, la génération actuelle des hommes mûrs a procédé il y a une vingtaine d'années au défrichement des derniers coins de forêt vierge, ou pouvant être considérés comme tels. Or toute terre défrichée revient automatiquement au lignage de celui qui l'a "nettoyée", et cela pour un temps illimité. Il ne reste donc plus un seul hectare à Aghien qui ne soit sous la dépendance d'un lignage, à l'exception cependant de ceux qui ont été reconnus comme biens de la communauté villageoise. Chaque coin de brousse, même lorsque la végétation naturelle a repris ses droits, peut être identifié en fonction de la souveraineté exercée sur lui.

La division du sol entre les matriclans est, comme celle de l'espace habité, apparemment désordonnée (cf. figure 40). On repère parmi

les terres cultivées quelques îlots de parcelles relevant d'un même lignage (Fiédo et Tchado notamment), qui donnent à penser qu'il y aurait eu au départ un cloisonnement simple, petit à petit bouleversé sous l'effet de la mise en valeur progressive du terroir. Il est vrai que cette imbrication est très caractéristique de l'organisation territoriale des Ebrié, reflet d'une société dans laquelle ni le clan, ni même le lignage ne servent d'unité de base. On pourrait penser, indépendamment de cela, que l'éparpillement des parcelles d'un même lignage est une réponse à la dualité géomorphologique de la région, une façon de répartir équitablement les terres à cacao, localisées sur le plateau, et les terres à café, localisées dans les dépressions dérivant de sa dissection. Cela n'est pas exclu, mais ce facteur n'est certainement pas le seul responsable de cette inorganisation.

Les terres villageoises quant à elles couvrent essentiellement deux secteurs : d'une part la savane, du moins ce qu'il en reste, en bordure de la plantation industrielle du groupe SODEPALM, d'autre part l'un des deux éperons qui s'avancent dans la lagune, celui où aboutit la piste principale. Il servit pendant un certain temps de site au village, et recèle les différentes plages nécessaires à la vie quotidienne, notamment au débouché de la piste celle des hommes, où sont rangées les pirogues.

A quoi correspondent dans la réalité ces attributions de principe ? Leur caractère immuable ne rencontre-t-il pas quelques contradictions dans la pratique, en particulier depuis qu'en 1964 une loi a aboli le système de transmission matrilinéaire ? Un rapprochement entre l'appartenance lignagère des parcelles et celle de leur exploitant (cf. tableau XLIII) montre qu'en dépit de la loi les règles de la filiation matrilinéaire continuent à être appliquées dans plus de 50 % des cas. En effet 89 parcelles sur 164 sont exploitées par un planteur du lignage dont elles dépendent. Les 75 autres par contre, si l'on ne tient compte des 9 qui relèvent du village, sont aux mains d'exploitants extérieurs aux lignages considérés, soit parce qu'ils sont d'un autre lignage, soit parce qu'ils ne font pas partie de la communauté ébrié, soit parce que - Ebrié ou pas - ils sont d'un autre village et, de ce fait, en dehors du circuit de transmission matrilinéaire d'Aghien, soit enfin - cas observé pour 3 parcelles - parce qu'il ne s'agit

Tableau XLIII - Rapport entre l'appartenance lignagère ou villageoise des parcelles et l'appartenance lignagère des exploitants par opposition aux non Ebrié et non résidents

Lignage et autre statut des exploitants / Lignage et autre appartenance des parcelles	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Abromando	Akwédo	Communauté villageoise	Allochtones d'Aghien	Résidents extérieurs au village	Total parcelles en fonction de leur appartenance
Fiédo	31								1	13	45
Loko		15			1					1	17
Tchado	1		38	1			3		1	15	59
Godou			2	3	1		1	1		1	9
Gbado	3		8		2				2	2	17
Abromando										5	5
Akwédo							0		1	2	3
Communauté villageoise								2		7	9
Total parcelles en fonction du statut du C.E.	35	15	48	4	4		4	3	5	46	164

89 : Nombre de parcelles issues du matrilignage des C.E.

plus d'un exploitant, mais de la communauté villageoise toute entière.

Deux points demandent à être approfondis : le premier concerne les parcelles exploitées par des Ebrié d'Aghien, mais ne relevant pas du matrilignage de l'exploitant, le second les parcelles exploitées par des individus n'habitant pas Aghien.

Dans 21 cas, en effet, la parcelle est mise en valeur par un Ebrié, chef d'exploitation d'Aghien, qui ne la tient pas de son lignage maternel. Elle relève dans 15 cas du lignage paternel de l'exploitant (8 provenant du père, 5 de l'oncle paternel), dans 1 cas du lignage paternel de la mère, dans 3 cas de la famille de l'épouse (2 de son lignage maternel, 1 de son lignage paternel), enfin dans 4 cas elle a été octroyée par un individu lié au chef d'exploitation par des liens de parenté extrêmement lointains ou inexistants. Phénomène curieux, le statut foncier de la parcelle n'est définitif que dans 11 cas sur 21. Dans 10 cas en effet, y compris dans 4 cas où il la tenait de son père, l'exploitant a déclaré que la parcelle en question reviendrait plus tard non pas à l'un de ses propres enfants, mais à un membre du lignage responsable. Ceci tendrait à démontrer le caractère quelque peu hésitant du mode de filiation patrilinéaire mis en vigueur par la loi de 1964. A l'inverse, il semblerait que la souveraineté du matrilignage soit encore très vivace, en raison peut-être de son aspect relativement théorique, qui autorise de multiples arrangements.

Ces "arrangements" peuvent être poussés très loin, puisque pas moins de 46 parcelles sont exploitées par des individus extérieurs au village (cf. tableau XLIII). Parmi eux, les Ebrié sont en faible proportion : 9 parcelles seulement leur sont dévolues, les autres étant aux mains de Baoulé, Sénoufo, Dioula. Les modes de faire-valoir toutefois respectent, là encore - et dans les deux tiers des cas -, la souveraineté lignagère. Sur 42 cas observés en effet, 30 peuvent être assimilés à des prêts. La situation est simple la plupart du temps. La parcelle cultivée par un exploitant extérieur à Aghien est théoriquement le bien d'un matrilignage du village ou exceptionnellement de tout le village. Dans la pratique, elle relève en principe d'un chef d'exploitation originaire d'Aghien, et y résidant, garant de son appartenance lignagère et villageoise, et qui, à la disparition de

l'exploitant, assure son retour au lignage d'origine. L'absence de toute transaction sous quelque forme que ce soit contribue à maintenir la situation de prêt.

En fait cette règle souffre quelques exceptions, dans la mesure où certaines parcelles ont échappé d'une façon ou d'une autre à l'emprise effective des habitants du village. On a observé ainsi 12 cas de parcelles cultivées par des "étrangers", relevant toujours d'un matrilignage ou de la communauté villageoise, mais étant en réalité sous la tutelle d'un tenancier déjà lui-même extérieur à Aghien. 3 sont sous la dépendance d'Ebrié d'Adjamé et 9 sous celle de Baoulé de Bagba-Bingerville. Aucune de ces 12 parcelles ne semble devoir revenir, par un biais quelconque, au village. Les Ebrié d'Adjamé les ont octroyées à des membres de leur famille, qui les réservent à leur descendance directe. Les Baoulé les ont concédées également à l'un ou l'autre de leurs "frères", tout en se réservant le privilège de les récupérer le jour où celui-ci cesse de les exploiter. A l'image des garants du lignage ou du village, ils jouent le rôle de pourvoyeurs de terres, plus que de véritables propriétaires fonciers. C'est en ce sens qu'ils sont parvenus, sans payer, à s'arroger une suprématie qui est normalement en Afrique celle du groupe. Ils la comparent à une sorte d'"héritage", héritage aussi bien moral que matériel. Ce genre de privilégiés - peu nombreux d'ailleurs - le sont généralement aussi sur le plan social (chefs des communautés baoulé et dioula de Bingerville par exemple). Les villageois ne les contestent pas, mais continuent néanmoins, même si elle ne correspond plus à rien, à affirmer leur souveraineté de principe.

Comment une telle situation a-t-elle pu s'instaurer ? 46 parcelles, représentant 35,50 hectares, soit 26,3 % des superficies cultivées, sont exploitées par des planteurs extérieurs au village, alors que celui-ci manque de place et affiche sur le plan socio-démographique une attitude plutôt défavorable aux incursions étrangères. On remarque (cf. figure 41) qu'à une ou deux exceptions près, ces parcelles sont situées loin du village, à la périphérie du terroir. Ceci pourrait donner à penser que la démarcation actuelle n'est qu'aléatoire et qu'il y a en quelque sorte symbiose avec les terroirs voisins, en particulier celui de Bingerville. En fait, les

Ebrié d'Aghien n'exploitent que 6 parcelles hors de leurs limites : il ne s'agit donc pas a priori d'échange. Il ne s'agit pas davantage d'une percée des terroirs voisins. On l'a vu, les deux tiers de ces parcelles sont sous la tutelle précise d'un chef d'exploitation d'Aghien, qui désignera lui-même - et en principe dans le matrilignage concerné - l'exploitant qui prendra la relève. Il s'agit par conséquent tout simplement d'une occupation à l'amiable des terres d'Aghien. Si les 46 parcelles en question sont regroupées au sud, c'est plutôt en raison de conditions matérielles : problème de distance et de végétation (la savane convient mieux à des Baoulé, Sénoufo ou Dioula qu'à des Ebrié).

Ces considérations ne font que poser plus fortement le problème de savoir pourquoi certains chefs d'exploitation d'Aghien - ils sont exactement onze - accordent si facilement de la terre à des étrangers (ou du moins acceptent si facilement la situation), alors que - comme il l'a été pressenti - les jeunes ont du mal à se constituer une exploitation. Cette attitude est apparemment contradictoire avec la recherche permanente de cohésion et d'homogénéité, précédemment observée, car l'insertion de ces étrangers risque de devenir insensiblement définitive. Certes, la plupart d'entre eux sont là depuis en moyenne une trentaine d'années : on ne chasse pas ainsi un exploitant en place depuis plusieurs décennies. C'est un fait. Néanmoins l'attitude des villageois va plus loin. On a pu déceler chez eux plus qu'un simple esprit de tolérance, comme si la présence de ces exploitants "allait de soi", était une chose voulue, peut-être une nécessité.

Il est apparu finalement que, loin de se manifester à l'encontre de la logique interne du terroir, cette incursion étrangère serait au contraire un gage de son maintien. Les parcelles prêtées sont en effet sous la responsabilité d'un petit nombre d'exploitants d'Aghien, exploitants ayant, sauf exception, plus de 45 ans et possédant - on le verra - des exploitations parmi les plus vastes. En laissant cultiver un étranger, ils ont plus de chance de conserver leur mainmise sur la terre qu'en remettant la parcelle à un jeune du village, susceptible de s'affranchir rapidement et d'acquérir une autonomie qui pourrait précipiter la fragmentation du terroir. C'est ainsi que, de façon paradoxale, la présence de cultivateurs étrangers,

ne résidant pas au village (ceci est important, car on se méfie de ceux qui sont sur place), permet à un petit nombre d'exploitants d'Aghien de maintenir leurs prérogatives et, surtout, d'éviter, en empêchant la multiplication des exploitations, un éclatement, ce que l'on pourrait appeler aussi un démembrement du terroir. Il faudrait voir maintenant si cette tendance a son répondant dans l'organisation de l'espace.

Il convient peut-être auparavant d'insister sur le fait que, plus que d'une tendance, il s'agit d'une attitude voulue. Même les parcelles ayant échappé à la tutelle des chefs d'exploitation d'Aghien sont plus ou moins regroupées sous la tutelle d'un pourvoyeur de terres, tel le chef des Baoulé de Bagba-Bingerville, qui gère 6 parcelles exploitées par 4 personnes différentes, parcelles qui doivent lui revenir plus tard. Il y a comme une sorte d'accord tacite entre les "grands" d'Aghien et les "grands" de l'extérieur, accord visant à éviter le morcellement et la dispersion du patrimoine foncier. Une quinzaine de privilégiés règnent donc sur les terres aux mains d'exploitants extérieurs au village et, parmi eux, une dizaine de chefs d'exploitation d'Aghien, qui entendent garder le contrôle des deux tiers au moins de ces parcelles sacrifiées.

Il s'agit de déterminer à ce niveau quelle est la motivation exacte de ces "responsables". Maintenir un certain équilibre au sein du terroir, empêcher sa fragmentation - sa destructuration -, afin qu'il puisse continuer à "fonctionner" selon son rythme, ou simplement conserver leurs prérogatives ? Sans doute les deux, mais dans quelle mesure ? Avec leurs privilèges c'est tout un système de valeur que défendent les anciens. Ce système prend assise dans la souveraineté lignagère et villageoise. C'est peut-être en ce sens qu'ils tiennent à distance tous ceux qui pourraient la menacer : les jeunes prêts à opter en faveur de la filiation paternelle, les Agni et les Adioukrou trop enracinés dans la place. Pourtant les changements s'opèrent petit à petit, les rapports de l'homme à la terre se modifient. Sur les 110 parcelles cultivées par les Ebrié d'Aghien, 89, on l'a vu, relèvent du matrilignage de l'exploitant. Au dire des exploitants eux-mêmes, 53 seulement continueront à circuler à l'intérieur du matrilignage en question, les 57 autres étant réservés aux enfants véritables. On verra quels sont les

planteurs qui en ont décidé ainsi, et si en définitive la souveraineté lignagère ne serait pas purement escamotée par la recherche de profit individuel des anciens. Cela semble tout à fait compatible avec l'organisation sociale des Ebrié telle qu'on a pu l'observer à Aghien, où les classes d'âge jouent un rôle prépondérant en regard des matrilignages. On rejoint ici la conclusion de D. PAULME : "... L'institution des classes d'âge, avec le principe d'un recrutement universaliste, débouche sur la consécration de la réussite individuelle : le pouvoir appartient aux seuls hommes riches". (1)

Il semble nécessaire maintenant de ramener le problème foncier au niveau de l'exploitation agricole familiale. Cela permettra - compte-tenu de deux types de critères, ceux qui caractérisent le planteur et ceux qui caractérisent l'exploitation elle-même (notamment son organisation spatiale) - de voir comment est effectivement maintenue l'intégrité, la structure du terroir, et où en est exactement en ce moment le conflit, la rencontre des deux systèmes. Ce n'est qu'après que sera déterminée la part de la SODEPALM, en tant que "véhicule" d'un système qui, depuis le début de l'époque coloniale, remet en cause le milieu rural africain.

2° La rencontre des deux systèmes à l'échelle de l'exploitation agricole familiale

La communauté ébrié d'Aghien est structurée en 39 ménages, mais (on a vu pourquoi) il n'y a que 35 chefs de ménage ébrié. Les 4 autres ont été intégrés aux classes d'âge, néanmoins, ce qui paraît logique, pas aux lignages. Ne sont considérés pour le moment que les 35 ménages ébrié à part entière. On a entrevu précédemment la coïncidence entre l'état de chef de ménage et celui de chef d'exploitation. Il est vrai que, tant qu'il est célibataire, un jeune ne peut guère espérer obtenir sa portion de terre, ce qui ne veut pas dire qu'une fois marié il la reçoive automatiquement. Ainsi deux jeunes sont-ils obligés de se contenter actuellement d'une parcelle en commun avec un ancien. Ils ne sont pas libres de l'exploiter comme ils l'entendent et, de ce fait, ne peuvent être considérés comme de véritables exploitants. Ce ne sont donc pas 35 mais 33 exploitations qui sont réparties entre les Ebrié d'Aghien, exploitations dont la taille varie de

(1) D. PAULME : ouvrage cité, p. 229.

0,12 à 9,10 hectares et le nombre de parcelles de 1 à 9 (en moyenne 2,98 hectares et 3,3 parcelles pour chacune).

Un parallèle entre la taille de l'exploitation et d'une part l'âge, d'autre part l'appartenance lignagère de l'exploitant (cf. tableau XLIV) confirme les diverses observations que l'on a faites à propos de l'organisation sociale et politique des villageois.

D'emblée on peut diviser les chefs d'exploitation en deux catégories : les moins de 45 ans - au nombre de 16 - et les autres - au nombre de 19 -. Pour les premiers la taille moyenne des exploitations en fonction des tranches d'âge ne dépasse pas 2,38 hectares, pour les seconds au contraire elle ne descend pas en-dessous de 2,41 hectares. Ce sont les 55-59 ans qui l'emportent avec 5,30 hectares en moyenne, suivis presqu'à égalité des 50-54 ans et des 60-64 ans. Pour plus de précision, la taille moyenne des exploitations relevant des hommes mûrs (Tsabba) a été calculée. Ceux-ci, au nombre de huit, et qui ont entre 53 et 65 ans, possèdent en moyenne 5,27 hectares. Il ne faut pas oublier qu'ils assurèrent jusqu'en 1971, et pendant 17 ans, la chefferie d'Aghien. Cette relation entre l'âge, le pouvoir et l'emprise sur le sol est classique. Il est intéressant de constater qu'à partir d'un certain âge toutefois la taille de l'exploitation (comme le nombre de parcelles) diminue : approximativement à partir de 65 ans, au moment où l'exploitant n'est plus véritablement un actif.

En fait et contrairement à ce que l'on pourrait croire, la taille de l'exploitation rapportée à l'âge des planteurs ne s'accroît pas régulièrement jusqu'à l'optimum des 55-59 ans, pour décroître lentement à partir de là. Ce mouvement sinusoïdal n'est observable qu'à partir de la tranche des 45-49 ans. Parmi les exploitants ayant moins de 45 ans, on observe paradoxalement que ce ne sont pas les plus jeunes mais les 35-39 ans qui possèdent l'exploitation moyenne la moins étendue. Il y a comme une défaillance dans l'attribution de la terre au niveau des 35-44 ans. On pourrait en revenir aux antagonismes entre classes d'âge, déjà observés à propos des planteurs villageois, mais les exploitants d'Aghien ne sont pas assez nombreux pour une telle interprétation. Il faut simplement se rappeler que c'est en dessous de 35 ans que les hommes quittent le village.

Tableau XLIV - Taille moyenne de l'exploitation agricole en fonction de l'âge et du matrilignage de l'exploitant d'Aghien

Matrilignages / Tranches d'âge	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Akwédo	Moyenne
20-24	0,33	3,10	1,92				1,78
25-29			2,38				2,38
30-34	2,88				0,87		2,21
35-39			0,47			1,88	0,97
40-44				2,63		0,45	1,18
45-49	5,64		1,62		2,22		3,06
50-54	4,11	7,25	3,12				4,40
55-59	5,04		5,36				5,30
60-64	4,36						4,36
65-69	3,82						3,82
70-74		2,41					2,41
Moyenne	3,84	3,79	2,87	2,63	1,54	0,93	2,98

Les exploitants de moins de 35 ans ne sont donc en général jamais partis et ont réussi (il faut bien qu'il y en ait quelques uns) à se faire accepter à part entière, compte-tenu de leur âge évidemment. Cela explique pourquoi ils ont des exploitations presque conformes à la moyenne (2,38 et 2,21 hectares). Par contre il y a, parmi les 35-45 ans, des hommes qui ont émigré un certain temps et qui ne se sont constitués une exploitation que récemment, et dans une certaine mesure plus difficilement que les jeunes.

Par ailleurs il ne faut pas oublier non plus que la terre est "chose du clan", et que l'appartenance lignagère de l'exploitant intervient légèrement, dans un sens ou dans l'autre (cf. tableau XLIV). Les ressortissants des matrilignages Fiédo et Loko, par exemple, sont quelque peu favorisés, avec des exploitations couvrant respectivement en moyenne 3,84 et 3,79 hectares. Ils sont en effet traditionnellement considérés, à Aghien, de la même façon que dans les autres villages ébrié (du moins les villages Akouê) comme des "familles supérieures". Ce sont les Loko ou exceptionnellement, comme à Aghien, leurs alliés, les Fiédo, qui assument la responsabilité morale et spirituelle de la terre. Viennent ensuite, dans la hiérarchie des privilèges, les Tchado, les plus nombreux de tous (2,87 hectares par exploitation) et les Gbado, leurs alliés, puis les autres lignages, moins importants numériquement, et - peut-être à cause de cela - nettement défavorisés. Les inégalités existent également au niveau de la répartition spatiale des parcelles (cf. figure 40) : les Tchado et les Fiédo ont tendance à occuper les meilleures places, notamment les abords immédiats du village. Mais cela n'est pas une règle absolue, ils en occupent aussi de moins bonnes.

Les Tchado constituent le groupe d'exploitants le plus représentatif. Ils sont les plus nombreux. Cinq parmi eux ont moins de 45 ans. La taille moyenne de leurs exploitations est sensiblement égale à celle des exploitations actuellement considérées (2,87 à 2,98 hectares) (cf. tableau XLIV). Ce sont eux qui surveillent le plus grand nombre de parcelles "prêtées". Leur réseau d'exploitations paraissant plus significatif que les autres pour une appréhension du problème foncier, ils ont été retenus comme échantillon.

L'ancêtre commun des 14 chefs d'exploitation du lignage - une femme puisqu'il s'agit d'un matrilignage - remonte à quatre générations, génération au sens courant du mot (cf. figure 42). Son nom est oublié, par contre le nom de ses trois filles est connu, et il a été possible à partir de là de déterminer les liens de parenté à l'intérieur du lignage. Celui-ci est structuré non seulement en trois segments de lignages, mais aussi en trois groupes dont les ressortissants sont unis non par l'ascendance, mais par leur provenance d'un même lieu, occupé il y a deux générations. Ainsi une branche du segment de lignage aîné constitue-t-elle avec le segment de lignage cadet la famille Tchado n° 1, l'autre branche du segment de lignage aîné la famille Tchado n° 2, enfin le segment de lignage intermédiaire la famille Tchado n° 3.

On retrouve ici cet aspect fondamental de la société ébrié, qui veut que la notion de résidence l'emporte sur la notion d'ascendance. Les Tchado accordent de l'importance à ce système de solidarité, qui n'existe pas parmi les membres des autres lignages, moins nombreux. Il semble qu'il soit en place pour faciliter la distribution de la terre, comme si celle-ci ne pouvait s'effectuer à l'intérieur d'un groupe trop étendu. A-t-il effectivement quelque incidence sur la façon dont sont constituées les exploitations agricoles ? Leur taille - aspect primordial - dépend, on l'a vu, beaucoup de l'âge. En fait, un parallèle entre l'âge moyen des exploitants et la taille moyenne de leurs exploitations montre que l'âge n'est peut-être pas, après tout, le seul facteur susceptible de provoquer des disparités.

Famille	Age moyen	Exploitation (ha)
Tchado n° 1	48 ans	3,94
Tchado n° 2	36 ans	1,69
Tchado n° 3	46 ans	1,83

Le fait d'appartenir à la famille Tchado n° 1 serait-il un privilège ? La famille Tchado n° 1 regroupe 7 exploitants sur 14 ; et, parmi eux,

Fig. 42-

TERROIR D'AGHIEN

AOÛT 1972

REPARTITION DES PARCELLES ENTRE LES CHEFS D'EXPLOITATION DU LIGNAGE TCHADO

I- PARCELLES MISES EN VALEUR PAR EUX-MÊMES

1 : Désignation du chef d'exploitation

UNITÉ SOCIO-SPATIALE	PARCELLE DU LIGNAGE	PARCELLE D'UN AUTRE LIGNAGE
Tchado n° 1		
Tchado n° 2		
Tchado n° 3		

II- PARCELLES MISES EN VALEUR PAR UN EXPLOITANT EXTÉRIEUR AU LIGNAGE

Désignation du chef d'exploitation responsable

① Parcelle du lignage ① Parcelle d'un autre lignage

LAGUNE

AKANDJE

AGHIEN

AKOYATE

ADJAME

vers ACHOKOI et AKOYATE

Route des Bucherons

?

- NIMBA
  - MANGO-YOUWA
    - ABOLOU
    - MOYA Henriette
      - MOBIO Casimir 1
      - NIAGBA Barthélemy 2
    - AKOSSO Marc 3
  - BOGBI
    - AKÉ Agnès
      - AHOUADJA Basile 4
      - LOBA Henri 5
- SOPI
  - ABI-KOUA NOGBO
    - AFRAN Antoine 6
    - AYAMA Pierre 7
  - ABI-KOUA
    - DOMBÉ Akabié
      - AKÉ Bénoit 8
    - AHOUADJA André 9
      - BIENDJI Clément 11
    - LOBA Paul 10
- LOGBASSI
  - AKÉ-YOUWA
    - BOGBI Suzane
      - DANHO Georges 12
      - DANHO Henri 13
    - MOYA Monique
    - DANHO Claver 14

TCHADO N°1 | TCHADO N°2 | TCHADO N°3 | TCHADO N°1

PARENTÉ ET SOLIDARITÉ ENTRE LES CHEFS D'EXPLOITATION DU LIGNAGE TCHADO

	Hommes	Femmes
Vivants	△	○
Décédés	▲	●

Chef de lignage : AKOSSO Marc

ECHELLE

0 250 500 m

N

il est vrai, les plus âgés du lignage, trois Tsabba de 58 ans. Cela tient au fait qu'elle englobe la branche aînée du premier segment de lignage. Tous trois possèdent évidemment les trois plus grandes exploitations (cf. tableau XLV). Ce ne sont pas eux qui font pencher le plateau de la balance. Une observation plus détaillée révèle que les deux plus jeunes de la "famille", âgés respectivement de 29 et 23 ans, et dont le premier possède à lui seul 4,37 hectares, ont également de grandes exploitations. Tous deux cependant les ont constituées par héritage paternel et il serait aléatoire en définitive d'affirmer la "supériorité" de l'un des trois groupes sur les autres.

Par contre ce clivage prend consistance à propos de ce que l'on peut appeler les "parcelles sous tutelle", c'est-à-dire mises en valeur soit par les allochtones d'Aghien qui y ont droit (instituteurs et maris de femmes ébrié), soit par les étrangers au village. Il y a ainsi 14 parcelles sous la tutelle des chefs d'exploitation Tchado, dont 10 du lignage Tchado et 4 d'un autre lignage (des parcelles du lignage Tchado étant elles-mêmes sous la tutelle de chefs d'exploitation d'autres lignages). 14 parcelles pour les Tchado, cela représente en moyenne exactement une parcelle par chef d'exploitation. Dans la réalité, 10 de ces parcelles dépendant de la famille Tchado n° 3, les 4 autres relevant de la famille Tchado n°1 (3 du plus important des exploitants, tant par l'âge que par le nombre d'hectares qu'il possède, et 1 d'un plus jeune - Bleswé de 47 ans - qui en a hérité de son père, ce qui explique du reste pourquoi il surveille 4,32 hectares alors qu'il n'en cultive que 1,74).

Les 10 qui sont concentrées aux mains des Tchado n° 3, également segment de lignage descendant do Sopi, méritent quelques commentaires. Ce groupe de cinq exploitants en effet est responsable d'un nombre d'hectares représentant plus des deux tiers de celui qu'il exploite lui-même : 6,40 contre 9,18 hectares. Ces 6,40 hectares sont morcelés en 10 parcelles, dont - autre fait remarquable - deux sous la responsabilité d'exploitants ayant moins de 40 ans (cf. tableau XLV). Paradoxalement ces deux jeunes exploitent des superficies moindres que celles dont ils sont les garants : l'un 0,39 hectares contre 2,44, l'autre 0,12 hectares contre 0,46. Cela ne se produit pas normalement, les exploitants de la plupart des parcelles en question ayant plus de 45 ans et d'assez grosses exploitations

Tableau XLV - Distribution de la terre entre les chefs d'exploitation du lignage Tchado

Segment de lignage (non de l'ancêtre)	Alliance	Désignation de l'exploitant	Age	Classe d'âge	Exploitation	Parcelles exploitées		Parcelles sous tutelle		
					Superficie (ha)	Tchado	Autre	Tchado	Autres	Superficie (ha)
Nimba	Tchado n° 1	1	58	Tsabba	7,57	4		3		0,97
		2	58	Tsabba	5,10	5				
		3	58	Tsabba	6,36	6	1			
	Tchado n° 2	4	49	Bleswé	1,47	1	1			
		5	39	Bleswé	1,92	2				
Sopi	Tchado n° 3	6	54	Tsabba	2,68	7		2		1,38
		7	53	Bleswé	3,56	4	4	3	3	2,12
		8	29	Gnando	0,39	1		1		2,44
		9	38	Bleswé	0,12	1		1		0,46
		10	55	Bleswé	2,43	2				
Logbassi	Tchado n° 1	11	29	Gnando	4,37		3		1	4,32
		12	47	Bleswé	1,74	2				
		13	23	Gnando	0,82		1			
		14	49	Bleswé	1,65	3				

(cf. tableau XLVI). Dans le cas précis des Tchado n° 3, deux exploitants de plus de 50 ans se partagent les huit autres parcelles en gage. Aucun des deux, même celui qui - en raison d'un héritage paternel - en supervise six à lui seul, ne possède une exploitation qui soit inférieure à l'ensemble de ces parcelles.

Cette situation ambiguë, comme on le voit, n'affecte que les moins de 40-45 ans ou, à la rigueur, comme il est apparu dans la famille Tchado n° 1 par exemple, de plus âgés ayant fait un héritage paternel. Le mode de filiation patrilinéaire n'est pas dans ce cas là en rupture avec l'organisation des rapports fonciers telle qu'elle est défendue par les plus âgés.

Les arrangements à l'intérieur de la famille Tchado n° 3 apportent ainsi quelques précisions sur l'attitude déjà évoquée des aînés envers les cadets, à propos de la répartition des terres. On constate en effet que leurs motivations sont bien définies : retarder, sinon empêcher, la constitution d'exploitations agricoles nouvelles. C'est là surtout qu'ils se montrent parcimonieux, abandonnant sans difficulté aux étrangers des étendues presqu'équivalentes à celles qu'ils cultivent, et n'hésitant pas alors, dans ce cas, à en confier la responsabilité à un planteur débutant, dans la mesure où il est évident qu'il n'a pas la possibilité d'en faire usage. Cette situation est le fait de groupes restreints, comme les Tchado n° 3.

Le maintien d'un système foncier contribue à celui des structures agraires. On assure la continuité du système agricole en se gardant de modifier le nombre de parcelles et leur répartition au sein des exploitations agricoles. Celles-ci pourtant, comme en témoigne la représentation spatiale (cf. figure 42) de celles du lignage Tchado, n'ont pas la cohésion qui conviendrait à une telle attitude d'ensemble. Elles sont morcelées et dispersées, totalement dépourvues de logique apparente. Elles ne sont même pas regroupées à l'intérieur d'un segment de lignage, ou de l'un des trois groupes Tchado n° 1, n° 2 et n° 3. Cette inorganisation est à l'image de celle du terroir, mais avant d'en tirer des conclusions, il convient d'introduire quelques nuances.

Tableau XLVI - Relation en fonction de l'âge et de l'appartenance lignagère entre la superficie de l'exploitation agricole et celle des parcelles sous tutelle des exploitants d'Aghien.

	Age du responsable	Lignage du responsable	Exploitation (ha)	Parcelles sous tutelle		
				Lignage du responsable	Autre lignage	Superficies (ha)
	29	Tchado	0,39	1		2,44
	38	Tchado	0,12	1		0,46
	40	Akwedo	0,65	1		1,20
Cas d'hérita. ge pa- ternel	41	Akwedo	0,26		1	0,11
	46	Gbado	2,22	2	5	9,11
	47	Tchado	1,74		1	4,32
	53	Tchado	3,56	3	3	2,12
	54	Tchado	2,68	2		1,38
	57	Fiédo	5,04	2		0,94
	58	Tchado	7,57	3		0,97
	63	Fiédo	4,36	5		2,76

En effet, certaines exploitations sont moins éparpillées que d'autres. Si l'on se réfère au tableau XLV , on constate une fois de plus que ce sont les exploitants les mieux lotis, c'est-à-dire les plus âgés, les plus favorisés. L'exploitant n° 1 par exemple, 58 ans, compte 7,57 hectares, divisés en quatre parcelles seulement, l'exploitant n° 2, 58 ans également, a le privilège unique d'avoir toutes ses parcelles regroupées, l'exploitant n° 7, 53 ans, qui met en valeur huit parcelles et en gère six, en possède, cas exceptionnel, cinq soudées en un seul bloc. Enfin il convient de souligner que toutes les parcelles situées en bordure de la piste principale et aux abords immédiats du village, c'est-à-dire d'accès facile, sont actuellement aux mains de planteurs déjà anciens : n° 3 (58 ans), 6 (54 ans), 7 (53 ans), 10 (55 ans), 12 (47 ans) et 14 (49 ans). Deux exceptions : le n° 8 et le n° 13. Pour le premier, 29 ans, il s'agit d'un champ situé sur une pente excessive, non relié à la piste par un sentier, pour le second, 23 ans, il s'agit d'une parcelle qui lui a été attribuée non par le lignage Tchado, mais par héritage paternel.

Le nombre de parcelles mises en valeur par des ressortissants du lignage Tchado, alors qu'elles ne dépendent pas de ce lignage, est encore restreint (10 contre 38). Ce ne sont pas toujours de jeunes planteurs, comme on pourrait le croire, qui les détiennent. Les cinq Tchado ainsi concernés ont respectivement 58, 53, 49, 29 et 23 ans. Cet aspect du modernisme intéresse même plusieurs quinquagénaires, qui y voient un moyen d'affirmer encore plus fortement leurs prérogatives. Ils apparaissent en définitive davantage comme les défenseurs de leur exploitation, c'est-à-dire de leurs intérêts personnels, que du lignage et du bien communautaire. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que leurs intérêts personnels passent par la communauté, ici en l'occurence le terroir, dont ils ont avantage à maintenir les structures. Ils doivent pour cela veiller à ne pas multiplier le nombre des exploitations, mais également à ne pas en agrandir indéfiniment certaines. C'est tout un équilibre qui est sans cesse remis en question.

Le fait que les exploitations ne constituent pas des unités spatiales cohérentes, un semblant de puissance, serait par conséquent secondaire. Ce qui importe, c'est que le centre de gravité soit maintenu à l'échelle du terroir, témoin d'une certaine harmonie

dans le système agricole, notamment dans la répartition des cultures au sein des exploitations. Or le problème agraire compte une variable nouvelle, depuis une dizaine d'années, avec l'apparition des plantations villageoises. Avant de l'aborder, une dernière démarche paraît nécessaire, visant précisément à déterminer le rôle du palmier sélectionné par rapport aux autres cultures dans l'évolution du problème foncier. C'est une façon par ailleurs de situer celui-ci en regard du problème agraire.

3° La part du palmier dans l'évolution du problème foncier

Tous les observateurs s'accordent pour reconnaître le rôle prépondérant des cultures commerciales dans l'évolution des coutumes foncières traditionnelles en Afrique. "De nos jours il devient facile de constater que le régime juridique de la terre est lié à la nature des cultures qu'on y pratique. La terre tend à devenir un bien individuel dans les régions favorables aux cultures industrielles, qualifiées à juste titre de révolutionnaires, telles que le cacao et le café, alors qu'elle reste un bien collectif dans celles où les produits vivriers constituent l'essentiel de la production agricole" (1).

Les cultures arbustives pérennes en particulier, telles le cacoyer et le caféier, le palmier et le cocotier contribuent plus que toute autre à l'évolution du droit coutumier. "La présence même des arbres témoigne d'une occupation effective dont le respect s'impose à tous et qui est juridiquement protégée. La force du droit de propriété que le paysan a sur ce qu'il a créé va provoquer l'évolution de son simple droit d'usage. Et cette évolution avant d'être juridiquement reconnue va être celle des faits" (2).

Ainsi les rapports mystiques entre l'homme et la terre sont-ils sensés avoir évolué en rapports économiques dans de nombreuses régions, en Côte d'Ivoire tout particulièrement. Dans le secteur de Bingerville, le palmier, d'après l'enquête réalisée auprès des planteurs villageois, aurait tendance à accélérer le mouvement.

(1) G.A. KOUASSIGAN : ouvrage cité, p. 265.
(2) Idem, p. 214.

Mais il ne faut pas perdre de vue que dans cette région, plus que dans n'importe quelle autre, il a été introduit en terrain déjà conquis. Les habitants d'Aghien ont commencé à planter le cacao et le café successivement vers les années 1920 et 1940. Théoriquement, et de façon paradoxale, la terre destinée à une culture commerciale doit être une terre du matrilignage de l'exploitant. Ce principe marque la résistance de la société ébrié à tout ce qui est susceptible de porter atteinte à la souveraineté lignagère. La même exigence en effet n'existe pas pour les cultures vivrières, de caractère éphémère. Cette volonté pourtant n'a pas toujours été appliquée. Sur les 110 parcelles qu'exploitent les Ebrié d'Aghien, 21 ne relèvent pas du matrilignage de l'exploitant. Parmi ces 21 parcelles, 11 sont plantées de manioc, mais 10 par contre sont des cacaoyères. Et il ne s'agit pas de cacaoyères récentes, ni d'exploitants particulièrement jeunes, ce qui veut dire, qu'il y a 25 ou 30 ans, on n'hésitait pas déjà à affirmer un droit de propriété individuelle.

Néanmoins cette tendance est restée ponctuelle, puisque jusqu'à présent, parmi les 63 parcelles de cultures commerciales, il n'y a que ces 10 parcelles de cacao qui soient extérieures au matrilignage de l'exploitant. Toutes les autres, y compris les plantations villageoises, ont été dévolues selon la coutume. En fait, une évolution très récente s'est opérée dans l'esprit des planteurs, évolution qui n'a pas encore eu le temps d'être concrétisée. Elle peut être perçue à travers le sort que réservent les planteurs à chacune de leurs parcelles (cf. tableau XLVII). 58 parcelles seront transmises aux enfants véritables, parmi lesquelles 10 seulement des 21 qui n'ont pas été dévolues par le lignage maternel.

Il serait gratuit d'affirmer que le palmier joue un rôle quelconque dans ce changement de mentalité. On constate simplement la concomitance des deux phénomènes. Peut-être les quelques plantations villageoises qui se sont développées à Aghien n'auront-elles été que "la goutte d'eau qui a fait déborder le vase". Il faut remarquer cependant - fait surprenant - qu'aucune d'entre elles n'est réservée à la descendance directe du planteur villageois, du moins pas totalement. Est-ce parce que l'arbre n'est pas suffisamment ancien que les cinq exploitants concernés ne se sont pour le moment arrogés aucun droit sur le sol qui le supporte ? Il faut plutôt considérer

Tableau XLVII – Statut foncier des parcelles mises en valeur par les chefs d'exploitation ébrié d'Aghien

Cultures	Provenance de la parcelle / Transmission future de la parcelle	Parcelle du matrilignage		Parcelle d'un autre lignage			Total
		Fondation par l'exploitant	Oncle maternel et frère	Sans parenté directe		Oncle paternel et père	
Manioc et autres vivriers	Filiation matrilinéaire	1	12			7	20
	Filiation patrilinéaire	14	9		et Fondation 3	1	27
Cacao	Filiation matrilinéaire	2	11	3		4	20
	Filiation patrilinéaire	4	6		2	4	16
Café	Filiation matrilinéaire	1	4				5
	Filiation patrilinéaire	10	1	1			12
Vivrier + commercial	Filiation matrilinéaire						
	Filiation patrilinéaire	1	2				3
Palmier sélectionné	Filiation matrilinéaire		5	Gd-père paternel 2			7
	Filiation patrilinéaire						
Total		33	50	6	5	16	110

que les terres sur lesquelles sont établies les plantations de palmiers sélectionnés doivent être des terres de qualité, bien situées, en général parmi les meilleures du terroir. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'elles ne peuvent être arrachées au matrilignage, du moins aussi rapidement, et que les planteurs d'Aghien ne s'accordent de droits que sur les palmiers qu'ils réservent en principe à leurs propres enfants.

Pour les autres cultures, notamment pour le manioc et surtout le café, la reconversion est rapide : 12 caféières sur 17 ont basculé d'un système à l'autre. Pour le manioc, le planteur ose faire une appropriation totale lorsque la parcelle ne lui a été octroyée par personne de précis, cas, il faut le noter, fréquent pour le café. Pour le cacao enfin, et contrairement à ce que pouvait laisser présager la situation, les changements sont moins radicaux, car les terres à cacao sont plus rares. Comme celles du palmier, elles sont difficiles à conquérir sur le matrilignage. La moitié de celles qui ont été transmises de père à fils restent également réservées aux lignages dont elles dépendent, ce qui montre bien la résistance des lignages en question dans ce domaine précis.

C'est de cette façon que le problème foncier est à Aghien lié au fait agraire. Les cultures commerciales favorisent l'instauration de la propriété individuelle (comme pour le café par exemple), mais, dans la mesure où la place manque et où les terres de qualité sont rares (cas du cacao et du palmier), elles favorisent encore davantage la résistance des structures lignagères. Inversement, quand il s'agit d'une culture de courte durée comme le manioc, la résistance se relâche, et suscite alors un mouvement d'appropriation, plus timide ici que pour le café, mais tout de même marqué.

Finalement à Aghien les plantations villageoises interviennent à contre-courant, en favorisant davantage la résistance au changement que le changement lui-même. Cela n'est pas le cas dans tous les villages, comme on a pu l'observer. Mais Aghien constitue une communauté plus ou moins consciemment sur la défensive et qui, jusqu'à présent, a réussi à maintenir, en même temps que son organisation sociale, ce que l'on a peut-être le droit d'appeler ses "structures" foncières. Mais a-t-elle également réussi à maintenir ses structures agraires, et dans l'affirmative quelle garantie a-t-elle pour l'avenir ?

B - Le problème agraire

Peu d'individus en Côte d'Ivoire ont à subir autant que les Ebrié la conquête de leurs terres, conquête qui les fait comparer parfois aux Indiens d'Amérique du Nord. Le paysage agraire est plus qu'un enjeu revendiqué par deux parties. Il est devenu une réserve dans laquelle on puise pour la réalisation de projets à grande ou à petite échelle, à titre collectif ou individuel, au mépris du système en place. C'est ainsi par exemple que la Riviera effacera le terroir de six villages et que l'Opération SODEPALM a effacé le sixième du terroir d'Aghien.

Cela s'est passé il y a une dizaine d'années, un an et demi environ avant que ne soient plantés Aghien I, Aghien II et Aghien III. Les villageois cultivaient à cette époque les îlots de forêt dispersés dans la savane, qui fut réquisitionnée (cf. photo aérienne 1960).

Ils étaient ainsi huit, parmi les plus âgés d'Aghien, possédant en moyenne un champ de manioc et un champ de cacao, exploitant en même temps la palmeraie naturelle. Les sommes qu'on leur versa oscillent entre 9.000 et 38.000 francs, sur la base de 250 francs le cacaoyer, 300 francs le palmier et 20.000 francs l'hectare de manioc (1), à condition qu'ils soient en production évidemment. Contrairement aux habitants d'autres villages (du côté d'Eloka surtout), où les sommes versées par hectare s'avérèrent beaucoup plus élevées, les habitants d'Aghien n'ont guère apprécié l'opération.

L'un d'eux, personnage jouant actuellement un rôle important dans le village, raconte qu'il se trouvait dans son champ de cacao, lorsque vint un jour "un européen avec ses travailleurs", qui devant lui se mirent à arracher la plantation. Et lorsque, comme les autres planteurs concernés, il exprima sa désapprobation, on lui répondit d'aller s'adresser au Chef de l'Etat lui-même. Le chef du village pourtant avait été informé par les autorités, mais comme le jour n'avait pas été précisé, tous furent pris au dépourvu. Il y avait heureusement encore assez de place à l'époque pour recréer de nouveaux champs ailleurs..

(1) Délibération n° 8-55/AT, Assemblée Territoriale de la Côte d'Ivoire, 7 avril 1955.

Le village fut ainsi frustré d'une partie de ses terres, soit directement en ce qui concerne la savane (qui, comme les hameaux qui en restent aujourd'hui, ne dépendait en principe d'aucun lignage), soit par l'intermédiaire de lignages (Fiédo, Tchado, Godou et Gbado) en ce qui concerne la forêt. C'est avant tout cela le problème agraire, mais pas uniquement cela. A la phase de destruction du parcellaire, fait suite la phase de réorganisation des structures laissées en place, réorganisation qui doit tenir compte ici d'un élément nouveau : la plantation villageoise.

Comment s'opère cette réorganisation ? Les villageois peuvent la vivre de deux façons : passivité, soumission à la situation nouvelle, adaptation à l'espace déséquilibré ou,au contraire, recherche de solutions nouvelles, refonte des structures et réadaptation de l'espace à leurs propres besoins. Cette deuxième attitude est-elle possible ? Les hommes ne sont-ils pas "anglués dans tout ce qu'ils ont eux-mêmes inscrit et construit sur l'espace" (1) ? Car s'il est facile de détruire au bulldozer et sur simple arrêté un espace humanisé depuis des générations, "rien de plus difficile", par contre, "à modifier qu'un parcellaire, quels que soient les "droits" auxquels ses limites servent de support" (2).

Tel se présente le problème on un deuxième temps : les villageois ont-ils ou non le pouvoir de restructurer l'espace qui est actuellement le leur ? Cela dépend d'un certain nombre de facteurs, à savoir la superficie qui leur est dévolue, la qualité des terres, la nature des cultures, le nombre d'hectares disponibles par habitant et par actif, le nombre d'hectares cultivés également, le système d'exploitation du sol, en résumé tout ce qui a trait aux structures agraires, toutes les composantes du terroir. Le problème agraire toutefois se situe comme le problème foncier à deux niveaux : non seulement celui du terroir, mais aussi celui de l'exploitation agricole. C'est à travers elle que l'on pourra lire

(1) G. SAUTTER : "Présentation", in Cahiers d'Etudes Africaines, 47, vol. XII, p. 333.

(2) Idem, p. 334.

véritablement le degré de destructuration et de restructuration du paysage agraire.

1° Morphologie du parcellaire

L'espace cultivé d'Aghien couvre plus de 153 hectares, soit près de 30 % de l'espace disponible (27,8% exactement)(1). Cela représente, en moyenne, un potentiel de 1,75 hectares par villageois (potentiel de 2,10 hectares avant que ne soit installée la plantation industrielle du groupe SCDHPALM), parmi lesquels 0,48 hectare actuellement exploité. Mais il ne faut pas oublier que, d'une part une partie des terres est mise en valeur par des cultivateurs extérieurs au village (35,50 hectares environ, soit 26,3 %, des terres cultivées), d'autre part une partie des villageois n'a absolument pas accès à la terre (57 habitants, soit 18,1 % de la population d'Aghien). Par conséquent les habitants d'Aghien ne cultivent en réalité que 117 hectares environ, soit 0,37 hectare par individu, si l'on tient compte des allochtones sans terre, et 0,45 hectare par individu, en ce qui concerne la communauté villageoise à proprement parler, c'est à dire les 235 Ebrié, les 8 allochtones intégrés et les instituteurs et leurs familles.

Les cultures sont réparties au sol de la façon suivante :

Cultures	Superficie (ha)	%	Nombre de parcelles	Superficie moyenne des parcelles (ha)
Palmier	24,59	16,0	11	2,23
Cocotier	14,58	9,5	2	7,29
Café	15,50	10,1	18	0,86
Cacao	40,33	26,3	38	1,06
Café + cacao	0,80	0,6	1	0,80
Café + vivrier	6,04	3,9	5	1,20
Cacao + vivrier	1,72	1,1	2	0,86
Manioc	27,79	18,3	48	0,58
Autre vivrier	21,23	13,8	38	0,55
Elevage	0,57	0,4	1	0,57
Total	153,15	100,0	164	0,93

(1) Août 1972.

Il convient de préciser d'emblée quelles sont celles que cultivent les exploitants extérieurs au village.

Cultures	Superficie (ha)	Nombre de parcelles
Palmier	10,47	4
Café-cacao (avec parfois vivrier associé)	5,27	5
Manioc	2,75	7
Autre vivrier	17,07	30
Total	35,56	46

A la différence des gens d'Aghien, ceux-ci ne sont pas très portés sur la trilogie manioc-café-cacao (8,03 hectares seulement sur 35,56). Par contre ils s'adonnent presque tous aux cultures vivrières associées, avec, à la base, igname et maïs et secondairement manioc, taro, banane, cucurbitacées, ou autres. Comme il l'a déjà été souligné, la plupart en effet ne sont pas des lagunaires, mais des Baoulé, des Sénoufo, des Dioula. Ils poussent parfois très loin la polyculture. On a pu relever dans un seul champ pas moins de huit espèces : maïs, igname, manioc, patate, arachide, haricot, gombo, piment, autant de cultures - à l'exception bien sûr du manioc et du piment - actuellement négligées par la communauté villageoise d'Aghien et par les Ebrié en général. Ceux-ci, effectivement, si l'on en juge par la répartition des parcelles regroupées dans la rubrique "autre vivrier", ne sortent guère des sentiers battus du manioc.

Statut de l'exploitant	Plus de 3 cultures associées	2 cultures associées	1 seule culture (maïs ou igname)	Total
Autochtone Allochtone intégré	3 2	3		6 2
Etranger au village	15	8	7	30
Total	20	11	7	38

Un autre point mérite d'être souligné à propos des cultures qui n'alimentent pas le circuit économique d'Aghien : la relative extension du palmier. Quatre grosses parcelles, mesurant ensemble près de 11 hectares, ont été en effet aménagées en plantations villageoises, à la jonction du terroir et de la plantation industrielle. Trois d'entre elles sont sous la tutelle effective du chef des Baoulé de Bagba-Bingerville, dont l'une d'ailleurs, la plus grosse (4,52 hectares), est exploitée par lui-même. Elles ont été enregistrées par la SODEPALM comme plantations de Bingerville. Même phénomène pour la quatrième enregistrée, elle, avec celles d'Adjamé, où réside l'exploitant (un Ebrié). Pourtant toutes quatre sont bien englobées dans le terroir d'Aghien. Celles des Baoulé ont été plantées en 1967, celle de l'Ebrié en 1969. Cet engouement récent fait contraste avec l'attitude plutôt réservée des "étrangers" pour les cultures commerciales traditionnelles, café et cacao. Il est vrai qu'en principe ils sont plutôt censés ne pratiquer qu'une agriculture de subsistance, de caractère non permanent. Mais le chef des Baoulé bénéficie, il ne faut pas l'oublier, de certains droits

exceptionnels. Il a hérité, en 1937, à la mort de son père adoptif - Baoulé lui-même -, de toutes une série de parcelles sur la savane d'Aghien (ou à priximité), parcelles aujourd'hui réparties entre les siens. On peut le considérer à la limite comme un véritable propriétaire foncier, et sa conversion en faveur du palmier sélectionné ne fait que confirmer son autonomie.

Ainsi, grâce à cette orientation des Baoulé, le modeste terroir d'Aghien compte-t-il près de 25 hectares de plantations villageoises, soit 16 % des terres mises en exploitation. Les cultures commerciales et industrielles, du reste, représentent à elles seules 62,5 % des superficies cultivées. Encore ne tient-on compte que des cas de monoculture. 5 % des terres sont également couvertes de café et cacao associés à des cultures vivrières. Finalement le manioc, culture fondamentale de l'Ebrié, puisqu'il constitue, avec le poisson, l'essentiel de sa nourriture, n'occupe même pas 20 % du patrimoine actuellement exploité : on a recensé pour les champs de l'année 27,79 hectares, répartis en 48 parcelles, chiffre très proche de celui des plantations villageoises, mais pour lesquelles par contre on ne compte que 11 parcelles.

Une question à cette faible extension de la production vivrière est-elle voulue ou pas ? Le terroir est-il ou non saturé ? La situation "suspendue" de certains champs de manioc (dans lesquels on ne se tient que difficilement debout) donne à penser à une réelle saturation. Or si l'on considère l'extension des champs vivriers par rapport à celle des terres disponibles - 49 et 397 hectares -, on constate qu'il serait possible de réinsérer huit fois les cultures vivrières de l'année 1972 dans l'espace non cultivé. Etant donné que les temps de jachère durent de 3 à 6 ans, en moyenne 4 ou 5 ans, il est tentant de conclure qu'après tout le terroir est loin d'être exploité à plein. Ne doit-on pas s'étonner pourtant du fait que la jachère ne dépasse quasiment pas 4 ans, dans un lieu où tous les agronomes s'accordent à reconnaître que les terres sont épuisées ? Il faut se référer au schéma structural de la région. Ce ne sont pas les difficultés d'accès - ils le prouvent - qui rebutent les villageois, mais plutôt l'état de certains sols de crête qui, à force d'être lessivés, sont devenus pratiquement inutilisables. Cela explique pourquoi les pentes sont occupées,

de préférence aux sommets, et les bas-fonds en priorité évidemment. Cela rejoint par ailleurs les hypothèses émises à propos de la politique de distribution des terres, selon laquelle les jeunes planteurs qui débutent sont véritablement rationnés.

Le dessin parcellaire, tel qu'on peut l'observer actuellement (cf. figure 43), est donc fonction de certaines contraintes, contraintes non pas morphologiques, comme pouvait le laisser croire une première observation (le relief n'est jamais un obstacle pour les gens d'Aghien), mais contraintes d'ordre pédologique. Certains sols actuellement voués à l'abandon sont-ils récupérables ? C'est un problème qui pour le moment n'intéresse pas concrètement les personnes qui seraient à même d'en juger. Il semble que, de toutes les façons, ce soit une entreprise difficile. Le Ministre de l'Agriculture lui-même, qui possède toutes les compétences et tous les moyens financiers nécessaires pour améliorer le support de sa plantation située à la limite du terroir, explique clairement que "ses palmiers d'Aghien" n'atteignent qu'à trois ans l'aspect que ceux qu'il possède à Aboisso ont à dix-huit mois. Le parcellaire par conséquent aurait atteint son extension maximale, ainsi qu'une certaine fixité, les fluctuations des champs vivriers étant limitées à un espace ne représentant que la moitié des terres incultes (200 hectares environ).

L'agencement des cultures est relativement simple et calqué sur les deux unités géomorphologiques du terroir. A quelques exceptions près, les cacaoyères et champs de cultures vivrières associées se trouvent sur le plateau, les caféières et champs de manioc dans les creux de sa bordure disséquée. Evidemment on trouve aussi quelques champs de manioc sur le plateau, tout à fait au Sud, de même quelques plantations de cacao au Nord, à l'amont et à l'aval du village. Mais dans l'ensemble (cf. figure 43) le terroir est divisé en deux unités agricoles, très facilement isolables. Les deux cultures nouvelles, palmier et cocotier sélectionnés, qui à elles seules représentent le quart des terres cultivées, sont situées quant à elles - telles des articles en devanture - sur les bords des voies de circulation. Tout cela est ordonné mais la cohérence, aussi forte soit-elle, est peu perceptible de l'intérieur. La forêt dérobe, sinon la totalité des parcelles, du moins leurs limites.

Fig. 43-

TERROIR D'AGHIEN

AOUT 1972

REPARTITION DES CULTURES

- Palmier à huile - plantations villageoises 16%
- Cocotier 9,5 %
- Café 10,1 %
- Cacao 26,3 %
- Manioc 18,3 %
- Cultures vivrières associées 13,8 %
- Association cultures vivrières - café - cacao 5,6 %
- Porcherie 0,4 %

- Limite du terroir
- Acienne limite du terroir
- Plantation industrielle et semi-industrielle de palmier à huile
- Pistes principales
- Pistes carrossables
- Sentiers
- Village et campement

LAGUNE

AKANDJE

AGHIEN

AKOYATE

ADJAME

Piste des Bucherons

vers ACHOKOI et AKOYATE

vers BINGERVILLE

ECHELLE

250 m

La taille des parcelles répond-elle également à une logique interne ? Elle oscille entre 0,10 et 9,96 hectares, en moyenne 0,93 hectares. On ne tient pas compte ici des "jardins" aux abords immédiats du village et des campements. Aghien en effet est plus ou moins entouré d'une ceinture de cultures jardinières, dont la variété peut faire illusion : manioc doux, piments, aubergines, citrons, ananas, bananes, goyaves, mangues, cocos. En fait ces différentes cultures se trouvent en quantité tellement insignifiante que la plupart des femmes sont obligées de se ravitailler régulièrement au marché de Bingerville. On note d'ailleurs l'absence totale de gombos, tomates, cucurbitacées. Ces embryons de jardins ne répondent pas directement aux besoins du village, et ne sont pas organisés : aucun alignement qui puisse rappeler une parcelle ou une plate-bande, chaque pied ou chaque arbre constitue à lui seul une unité.

Les parcelles les plus petites ne sont pas toujours, comme le voudrait une certaine logique, des parcelles de cultures vivrières. Certes celles-ci ne mesurent en moyenne que la moitié d'un hectare et 13 d'entre elles n'atteignent même pas 20 ares. Il n'empêche que certaines parcelles de cacao ont également une superficie dérisoire, précisément celles qui ne se trouvent pas sur le plateau, mais à proximité du village et du campement agni. Finalement, qu'il s'agisse des trois cultures ébrié traditionnelles - manioc, café, cacao - ou des associations pratiquées par les allochtones, l'éventail est assez largement ouvert (cf. tableau XLVIII). On verra quelle est au niveau de l'exploitation agricole la signification de ces inégalités.

Le palmier et le cocotier par contre affichent des superficies moyennes largement supérieures à celles des autres parcelles, y compris celles de café et cacao - qui avoisinent tout de même 1 hectare -. Le cocotier surtout fait l'objet de plantations anormalement vastes par rapport aux autres. Il est vrai qu'il n'y en a que deux dans le village et qu'elles constituent deux cas spéciaux. L'une est exploitée sous forme de coopérative par une douzaine de villageois, qui ne se sont pas regroupés sur des critères précis (classe d'âge ou lignage). C'est la seule coopérative agricole du village. Elle représente plus de 5 hectares, chiffre que les coopérateurs ont l'intention de doubler. L'autre, qui couvre plus de 9 hectares, fait

Tableau XLVIII - Répartition des parcelles du terroir d'Agbien
en fonction des cultures et de la taille

Superficie (ares) / Culture	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100-109	110-119	120-129	130-139	140-149	150-199	200-299	300-399	400-499	500 et +	Total
Palmier						1	1			1		1		2	2		1	1	1	11
Cocotier																			2	2
Café		2	1		3	2		1	3		4		2							18
Cacao	5	2		4	2	4		2	2	1	3	1		2	5	4	1			38
Café + cacao								1												1
Café + vivrier			1			1				1					1	1				5
Cacao + vivrier	1														1					2
Manioc	7	6	7	4	7	5	3	1	2			1	3		2					48
Autre vivrier	6	8	5	4	5	2	1	2	1			1		1	1			1		38
Elevage					1															1
Total	19	18	14	12	18	15	5	7	8	3	7	4	5	5	12	5	2	2	3	164
%	11,6	11,0	8,6	7,4	11,0	9,1	3,0	4,3	4,9	1,8	4,3	2,4	3,0	3,0	7,4	3,0	1,2	1,2	1,8	100,0

l'objet d'un contrat, contrat de caractère tout à fait exceptionnel à Aghien et qui d'ailleurs ne prendra effet qu'avec son entrée en production. Il s'agit pour l'exploitant, un des rares allochtones intégrés à la communauté ébrié d'Aghien, de remettre le tiers de la production au responsable de la parcelle. Cette forme de métayage, il faut le souligner, s'applique à la parcelle la plus vaste du village, et constitue un cas absolument unique. Pour le palmier il ne s'agit pas par contre de cas isolés, et la taille des plantations, quoique très sensiblement supérieure à celle des autres plantations commerciales ou industrielles, ne prend pas des proportions démesurées. La SODEPALM exige en principe un minimum de 1 hectare. Les deux parcelles qui n'atteignent pas cette taille, "marchent" en fait de pair avec deux autres parcelles. Sans en exagérer la portée, il convient, semble-t-il, de définir le rôle des plantations villageoises dans l'évolution du parcellaire. Par exemple la plus grande des parcelles de palmier, qui mesure plus de 6 hectares, était auparavant compartimentée en trois secteurs : café, cacao, jachère. Sans parler véritablement de remembrement, on peut faire remarquer que le palmier - et peut-être le cocotier - agissent en faveur du regroupement des parcelles et de leur agrandissement.

Ce n' est qu'à l'échelle de l'exploitation agricole que l'on peut évaluer réellement l'équilibre (ou le déséquilibre) sur lequel repose ce parcellaire. Au niveau du terroir, remarquons l'état actuel de saturation, l'équivalence entre superficies plantées en manioc et superficies plantées en palmier, et l'organisation spatiale qui donne au terroir son unité.

2° Structure de l'exploitation agricole familiale

L'exploitation agricole familiale n'est pas la seule unité de base du terroir d'Aghien. Plus d'un quart des terres cultivées - 26,3 % - sont mises en valeur par des exploitants extérieurs au village. Leur centre de gravité s'inscrit de ce fait dans un autre espace. L'exploitation du paysan ébrié d'Aghien représente néanmoins actuellement le principal élément constitutif du parcellaire de propriété et de travail. D'autant plus que les parcelles mises en valeur de l'extérieur sont, pour les deux tiers, sous la tutelle effective de l'un ou l'autre chef d'exploitation du village.

Comme partout, l'exploitation agricole est à Aghien une réalité évidemment difficile à cerner et à conceptualiser. Les 23 unités de production que compte la communauté ébrié du village varient de 0,12 à 9,10 hectares .

Taille de l'exploitation (ha)	- de I	de I à 2	de 2 à 3	de 3 à 4	de 4 à 5	de 5 à 6	de 6 à 7	de 7 à 8	de 8 à 9	+ de 9
Nombre d'exploitants	9	5	5	4	3	3	1	2		I

Tandis que le nombre de parcelles qu'elles englobent oscille de 1 à 9 .

Nombre de parcelles	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre d'exploitants	9	5	6	5	3		3	1	1

On distingue ainsi plusieurs types d'unités. Celles de moins de 1 hectare sont dans tous les cas parfaitement homogènes et plantées, à une ou deux exceptions près, en manioc uniquement. Il est établi qu'elles appartiennent généralement à des moins de 40 ans ou, comme on a pu l'observer, à des plus de 70 ans. Les autres, dont le morcellement n'est pas toujours fonction de la taille et dont la taille n'est elle-même pas toujours fonction de l'âge du responsable, peuvent être classées selon les grands types de cultures pratiquées dans la région, types en fait peu nombreux, et intéressant surtout la production commerciale. En effet, que l'exploitation soit petite ou grande, diffuse

ou non, le manioc est toujours présent. Tout essai de typologie relatif à la production consistera donc en une opposition entre planteurs de cacao, planteurs de café et bien sûr planteurs de palmiers.

"Famille" de l'exploitant / Type d'exploitation	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Akwédo	Total
Manioc seul	1	1	3			2	7
Manioc + cacao	3		5	1	1	1	11
Manioc + café		1	2				3
Manioc + cacao + café	3	1	2		1		7
Exploitation planteurs villageois	2	1	2				5
TOTAL	9	4	14	1	2	3	33

Ce schéma est à nuancer sur trois points. D'une part, dans cinq exploitations - parmi les plus élaborées - le manioc n'est pas l'unique culture vivrière. Il est complété - souvent en association - par du maïs, de l'igname et,plus rarement, des condiments. D'autre part, dans certaines exploitations, au nombre de 5 également, le cadao et quelque fois le café se trouvent sous un couvert de colatier. L'incompatibilité entre cacaoyer et colatier ne semble d'ailleurs pas être un handicap aux yeux des planteurs. Enfin, troisième point, l'association culture vivrière - culture commerciale n'existe qu'à titre tout à fait exceptionnel, du moins au sein des exploitations ébrié.

Il convient de préciser par ailleurs que les planteurs villageois sont tous les cinq des planteurs-type, avec dans quatre cas un système de production intégrant les trois cultures traditionnelles, manioc, cacao, café. Un calcul relatif à l'étendue de chaque catégorie d'exploitation révèle l'étroite relation entre taille et complexité

de l'exploitation. Le jeune planteur, auquel vient d'être concédé une parcelle, commence toujours par "faire" du manioc. Il en existe, il est vrai, parmi les 30-34 ans, ne possédant en fait d'exploitation qu'un petit champ de cacao (moins de 1 hectare). Ces jeunes en réalité participent par l'intermédiaire de leurs femmes à l'exploitation d'un champ vivrier, champ de leur beau-père ou d'un aîné sans parenté directe. Ces arrangements, qui donnent parfois lieu à des tensions internes au sein des familles, caractérisent également les très rares cas d'adultes sans terres : arrangements entre frères ou cousins. Ceci étant, l'extension et la composition des différents types d'exploitation se présentent de la manière suivante :

Type d'exploitation	Superficie moyenne (ha)	Nombre moyen de parcelles
Manioc seul	0,50	1
Manioc + cacao	2,37	2,4
Manioc + café	3,28	3,6
Manioc + cacao + café	3,52	5,4
Exploitation planteurs villageois	6,75	5,4
Total	2,96	3,3

Il semble que la taille des exploitations soit finalement liée autant à la nature des cultures, leur émergence du monde traditionnel, le caractère récent de leur vulgarisation, qu'à une simple diversification du système de production.

L'exploitation moyenne d'un planteur de café, par exemple, dépasse très sensiblement par la taille celle d'un planteur de cacao. Or, on sait que le café a été adopté par les paysans de la région plus tardivement que le cacao. Quant au palmier évidemment, il remonte en

général dans le village à moins d'une décennie. Il n'est pas étonnant dans cette optique que l'exploitation d'un planteur villageois soit deux fois plus vaste que n'importe quelle exploitation moyenne du terroir. Il est vrai que les cinq planteurs villageois d'Aghien sont de gros planteurs, qui de prime abord savent allier tradition et modernité. L'éventail de leurs cultures est largement ouvert.

Il existe donc une certaine harmonie, un certain ordre selon lequel les petites exploitations ne sauraient être d'un point de vue qualitatif structurées de la même manière que les grandes. Les ressorts socio-économiques de cet état de fait ont déjà été entrevus. Il semblerait, en y regardant de plus près, que la politique de privilèges menée par certaines classes d'âge soit finalement encore plus précise et plus efficace qu'elle ne le paraît au premier abord. Ce n'est pas seulement le droit d'accès à la terre qui est ici concerné, mais aussi le droit à certaines cultures, notamment aux cultures modernes, dont le palmier est naturellement l'exemple le plus significatif. Les risques de durcissement de cette politique, dans le futur, sont apparemment limités. L'Opération plantations villageoises est stabilisée dans le secteur et les autres cultures nouvelles, telles le cocotier ou l'avocatier, ne semblent pas, pour des raisons de finances et d'adaptation, pouvoir entrer dans le système du planteur d'Aghien, du moins pas spontanément. D'autre part, la population, en raison du développement de la scolarisation et de la proximité d'Abidjan, ne devrait en principe pas s'accroître de façon démesurée.

Le problème revient de ce fait à déterminer si jusqu'à présent la limite à ne pas dépasser à été respectée. De même que les exploitations agricoles ne peuvent se multiplier à l'infini, de même ne peuvent-elles s'agrandir "impunément" sans aller à l'encontre de l'équilibre et de la logique interne du terroir. Cette limite à ne pas dépasser ne se traduit pas en chiffres absolus. Elle dépend de critères socio-démographiques trop fluctuants. Elle peut être définie par contre à travers l'harmonie des unités de base. Précisément la structure de certaines exploitations agricoles, et plus spécialement de celles des planteurs villageois, ne serait-elle pas déjà à contre-courant de cette homogénéité par laquelle le terroir d'Aghien existe ? Ce serait alors la preuve que la communauté villageoise, en dépit de ses

manifestations d'auto-défense, est déjà en voie de désintégration.

Pris globalement le terroir ne révèle pas de distorsions particulières. La répartition des cultures au sol présente une certaine harmonie : approximativement 1/3 des superficies cultivées pour les cultures vivrières, 1/3 pour les cultures commerciales traditionnelles, 1/3 pour le palmier et le cocotier. Le parcellaire agraire toutefois dénonce la singularité de la plantation villageoise et de l'exploitation dans laquelle elle s'insère. En effet, alors que la plupart des champs de cultures anciennes - manioc, cacao, café - couvrent en moyenne moins de 1 hectare - 0,58 pour le manioc, 1,06 pour le cacao, 0,86 pour le café -, les plantations de palmiers atteignent pour leur part une superficie moyenne de 2,23 hectares. C'est à cela peut-être que l'exploitation du planteur villageois doit d'être relativement moins morcelée que les autres : 1,24 hectares en moyenne par parcelle, contre 0,70 pour l'exploitant de cacao et café, 0,90 pour celui qui ne pratique que l'une ou l'autre de ces deux cultures de base, et 0,50 pour celui qui ne produit que du manioc. Comme on a pu le constater dans la typologie définie ci-dessus, le nombre moyen de parcelles s'accroît en effet en même temps que la taille des exploitations, maintenant ainsi la superficie moyenne des champs en-dessous de 1 hectare. Seule l'exploitation des planteurs villageois échappe à ce schéma : superficie moyenne représentant près du double de celle de la catégorie précédente (manioc + cacao + café), nombre de parcelles par contre identique.

La présence du palmier sélectionné semble donc aller de pair avec un type d'exploitation de structure un peu différente, en gros moins étriquée, moins hétérogène. Cela demande à être approfondi. Quelle est exactement la part du palmier dans le phénomène ? Quelle est la part des autres cultures, notamment en regard des autres types d'exploitation ? Le tableau XLIX met précisément en évidence le système de production propre à chaque type. Rappelons que ces chiffres intéressent les chefs d'exploitation ébrié uniquement, les allochtones et les étrangers au village ne pouvant en fait être taxés de "chefs d'exploitation".

Tableau XLIX - Répartition des cultures dans les différents types d'exploitation de la communauté ébrié d'Aghien.

Cultures (ha) / Type d'exploitation	Manioc		Cacao		Café		Palmier sélectionné		Total	
	Total	Par exploitant	Total	Par exploi. tant	Total	Par exploi. tant	Total	Par exploi. tant	Total	Par exploitant
Manioc seul	3,52	0,50							3,52	0,50
Manioc + cacao	6,10	0,55	20,06	1,82					26,16	2,37
Manioc + café	5,01	1,67			4,85	1,61			9,86	3,28
Manioc + cacao + café	7,81	1,11	10,99	1,57	5,84	0,84			24,64	3,52
Exploitation planteurs villageois	4,74	0,95	8,54	1,71	6,35	1,27	14,12	2,82	33,75	6,75
Total	27,18	0,82	39,59	1,72	17,04	1,13	14,12	2,82	97,93	2,96

Une première observation relative à l'exploitation des planteurs villageois montre que ceux-ci sont dans les normes. Ils dépassent légèrement la moyenne pour le manioc et pour le café (0,95 contre 0,82 hectare pour le premier, 1,27 contre 1,13 pour le second), ils l'atteignent - compte-tenu des possibilités d'erreur - pour le cacao (1,71 contre 1,72 hectares). On peut donc en déduire que ceux-ci sont à l'origine des planteurs importants, qui, même s'ils sont davantage portés sur les cultures commerciales, n'en négligent pas pour autant les cultures vivrières. Leur exploitation, si l'on ne tient compte du palmier, couvre déjà plus d'hectares que n'importe quelle autre exploitation du terroir : 3,93 hectares dont 1/4 de manioc - et éventuellement de maïs ou igname. Toutefois il ne peut être fait ainsi abstraction du palmier, qui représente à lui seul 41,7% de leur exploitation. Or celui-ci fait régresser considérablement la part de chaque culture. Ainsi l'expriment les pourcentages ci-dessous, qui ramènent les divers types d'exploitation au même indice.

Cultures (%) / Type d'exploitation	Manioc	Cacao	Café	Palmier sélectionné	Total
Manioc seul	100,0				100,0
Manioc + cacao	23,2	76,8			100,0
Manioc + café	50,9		49,1		100,0
Manioc + cacao + café	31,5	44,6	23,9		100,0
Exploitation planteurs villageois	14,1	25,3	19,9	41,7	100,0

Effectivement, l'exploitation du planteur villageois a une structure d'ensemble fondamentalement différente des structures observées par ailleurs dans le village. Elle repose pour près de la moitié sur la plantation villageoise, fait qui n'est pas propre à Aghien, puisque l'enquête l'a révélé à l'échelle régionale. Pour le reste, on remarque que le pourcentage des terres consacrées à la production vivrière est inférieur aux autres pourcentages, qu'il s'agisse du cacao ou du café. En ce qui concerne le cacao, cela n'a rien

d'exceptionnel. A tous les niveaux, l'exploitant, qui fait du cacao, lui accorde une place - parfois très largement - supérieure au vivrier. En ce qui concerne le café par contre, le fait mérite d'être souligné. En effet, les autres exploitants lui consacrent dans tous les cas moins d'espace qu'ils n'en consacrent au vivrier. Il n'est pas du ressort de cette étude de mettre à jour le fondement de leur attitude. Tout au plus peut-on présumer de la recherche d'un certain équilibre au sein de la trilogie manioc-cacao-café. En effet (cf. tableau XLIX), que l'unité considérée soit l'exploitation (en l'occurence celle du planteur qui pratique les deux cultures, cacao et café) ou l'ensemble des exploitations, on observe dans tous les cas que la superficie du cacao + celle du café = approximativement le double de celle du manioc. Par exemple, à l'échelle de la communauté ébrié, cacao + café = 39,59 + 17,04 soit 56,63 hectares, le manioc - éventuellement associé à d'autres cultures vivrières - couvrant exactement 27,18 hectares, soit environ la moitié.

Le planteur villageois donc ne respecte pas cet "ordre des choses". Dans son exploitation, le manioc ne représente en moyenne que 14 % des terres cultivées, le café près de 20 %, le cacao 25 %. Cela signifie qu'il a en définitive fait une option préférentielle sur la production commerciale et industrielle, choix déjà amorcé lorsque débuta l'Opération SODEPALM, puisque le café connaissait à cette époque un développement accru : environ 3 hectares de plus, répartis entre trois des cinq planteurs en question. Ceux-ci d'ailleurs ont également comprimé leur production cacaoyère et vivrière, du moins les deux plus importants d'entre eux : A.S. Jérôme, 7,27 hectards de plantation villageoise et A.A. Marc, 2,02 hectares. Le premier a même totalement abandonné le cacao et, cas rare sur le terroir, il faisait au moment de l'enquête son manioc en association avec son café.

Certes ces participants sont peu nombreux : 5 sur 33, soit 15 %. Sans doute n'est-ce pas suffisant pour tirer des conclusions globales. Cela du reste n'est pas l'objectif du moment. La plupart des problèmes afférants aux planteurs villageois ne pouvaient être abordés qu'à l'échelle de tout le secteur villageois. Cela a été fait. Les quelques individus replacés ici dans leur milieu social et économique apportent quant à eux, comme cela a déjà été souligné, les éléments nécessaires

à une appréciation de l'Opération au niveau du village, et des transformations inévitables qu'il subit. Avant d'y revenir, il convient évidemment de récapituler la situation actuelle des cinq planteurs, de situer de façon précise leurs exploitations par rapport aux autres. Cela peut être fait en quelques points.

Premier point : ils accordent plus de place au café que les autres planteurs, qui le cultivent - sans doute parce qu'il est délicat et demande plus de travail et d'attention - à plus petite échelle que le cacao et le manioc.

Deuxième point : ceci les caractérisait déjà avant l'Opération SODEPALM.

Troisième point : ils ont essentiellement réduit leurs cultures commerciales lorsqu'ils ont adopté le palmier, mais les deux plus engagés dans l'Opération ont également réduit la part du vivrier.

En définitive, l'Opération SODEPALM à Aghien touche des planteurs déjà prédisposés à un aménagement de leur exploitation au détriment des cultures vivrières. Toutefois il faut insister sur le fait qu'il s'agit de gros planteurs et que, de cette façon, le taux de 14 % relatif à l'extension de manioc dans chaque exploitation ne représente pas moins de 0,95 hectare. L'Opération SODEPALM à ce propos ne fait qu'infléchir une tendance déjà amorcée, tendance qui pourrait passer inaperçue si précisément la présence de la plantation villageoise ne venait lui donner une dimension nouvelle par les rapports qu'elle crée au sein du système de production. En effet, bien qu'ils ne représentent que 15 % de l'effectif des exploitants, les 5 planteurs villageois cumulent plus du tiers des terres organisées en exploitations familiales : 33,75 hectares dont 14,12 pour le palmier. La plantation villageoise finalement refaçonne l'exploitation dans laquelle elle s'insère. Elle ne la destructure pas, dans la mesure où précisément les structures éprouvées sont déjà quantitativement et qualitativement fortement élaborées (plantations vastes et diversifiées). Au contraire l'exploitation s'en trouve agrandie et théoriquement modernisée. Sa cohésion n'est pas menacée comme on pourrait le supposer, à moins que la plantation villageoise ne dépasse les 6 ou 7 hectares, ce qui n'est le cas que de 20 % des planteurs du secteur, pour la plupart de faux ruraux. Par contre ces nouveaux types d'exploitation constituent une menace

pour les autres, dans la mesure où la plantation villageoise est comme la plantation industrielle une "mangeuse de terre". L'espace réquisitionné par les uns est autant de perdu pour les autres, notamment les jeunes en état d'installation. N'est-il pas significatif que plus de la moitié des exploitants ne "fassent" pas plus d'1/2 hectare de manioc, alors que l'autre moitié, constituée par les planteurs villageois et les planteurs de café, a, elle, la possibilité de "faire" au moins 1 hectare ?

Il est évident que, dans un village comme Aghien, l'Opération plantation villageoise accentue la hiérarchie entre grands et petits planteurs, en donnant prétexte et facilité d'agrandissement à ceux qui ont sinon des droits, du moins un certain pouvoir sur la terre et qui sont évidemment déjà de grands planteurs. On ne peut parler dans un petit village comme celui-ci de développement d'une bourgeoisie rurale. Il est certain cependant que bon nombre de petits planteurs voient l'avenir de leur exploitation menacé, et risquent tout simplement de s'effacer un jour. Or on a perçu au niveau de l'analyse démographique l'existence d'un équilibre précaire, qui semble ici directement remis en cause. Susceptible de réduire le nombre d'exploitants, l'Opération SODEPALM apparaît finalement comme dérégulatrice de l'ordre (aussi relatif soit-il) qui lie une petite communauté rurale, telle la communauté ébrié d'Aghien, à son terroir, et ce malgré certaines résistances manifestes sur le plan foncier. Elle achève de transformer le système des classes d'âge en une tactique de recherche de profil personnel. Destinée à protéger la cohésion du terroir en empêchant le nombre des exploitations de se multiplier dans l'anarchie, la politique de privilège de certaines classes et sous-classes s'applique au contraire maintenant avec tant d'excès qu'elle tend à empêcher le nombre des exploitations, dignes de ce nom, de se maintenir. L'incidence de la plantation villageoise est donc indirecte, mais sans équivoque. De façon schématique, elle crée la grande exploitation, qui "mange" la petite et détruit le terroir, dont la synthèse s'efface petit à petit pour faire place à un ensemble d'unités juxtaposées, sans connexion entre elles.

Il convient maintenant de situer exactement ce mouvement, mouvement qui à Aghien se heurte de la part du groupe à une résistance démographique et sociale, qui emprunte parfois les éléments du modernisme (statut foncier de la plantation villageoise par exemple) pour se manifester. Cette investigation dynamique du terroir, à la fois globale et quantifiée, fournira ainsi tous les éléments nécessaires pour définir le planteur villageois et appréhender son nouveau statut économique et social.

3° - Dynamique du terroir

Le terroir d'Aghien apparaît maintenant comme une aire stabilisée, au sein de limites bien définies. La mobilité des parcelles vivrières est canalisée par le relief, les sentiers, les champs de cultures pérennes. Partout la forêt est largement ouverte, utilisée on l'a vu, sinon à plein rendement, du moins sur toute son étendue par les villageois et quelques planteurs issus de Bingerville ou des terroirs environnants. Sous-jacente à cette occupation quasiment intégrale du sol (intégrale vu le système d'exploitation en vigueur), une hiérarchie sociale fondée sur le principe des classes d'âge assure la continuité des structures en place : maintien du nombre et des différents types d'exploitation, allant de pair avec la conservation des privilèges de ceux que l'on appelle les "hommes mûrs".

Toutefois à travers cette apparente immutabilité se manifestent, reflet de l'évolution socio-économique de la communauté villageoise, les processus de changement propres aux différentes époques. Ainsi, depuis son installation sur le site actuel, le terroir a-t-il connu au moins deux mutations profondes, l'une diffuse dans le temps avec le développement du cacao et du café, l'autre plus brutale avec l'introduction du palmier sélectionné. Ces innovations spectaculaires ne sont elles-mêmes que le point d'émergence de ce mouvement imperceptible qui, d'une saison à l'autre, d'une année à l'autre, transforme le paysage agraire. C'est ce mouvement, à travers ses principales étapes, qu'il semble nécessaire de développer à présent, en prenant soin d'identifier ce qui, au sein de la "course", oppose les planteurs villageois et les autres planteurs.

L'histoire du terroir est faite, il ne faut pas l'oublier, d'une double interférence : développement des cultures commerciales d'une part, développement d'Abidjan de l'autre. Ce deuxième phénomène n'est pas le moins agissant. Sans revenir sur les incidences socio-démographiques inévitables qu'entraîne la présence d'une ville telle qu'Abidjan, on peut, de façon assez éloquente, citer les travaux d'aménagement qui se sont déroulés pendant la deuxième moitié de l'année 1972 et parachevés en 1973. Il s'agit de l'établissement d'une porcherie par un haut fonctionnaire de l'Etat, qui a pu obtenir sans difficulté, et - cela est encore possible à 35 kilomètres de la capitale - sans bourse délier, un emplacement de plus d'1/2 hectare avec, bien sûr, ouverture d'une voie de desserte à travers la forêt.

C'est ainsi que se manifeste la dynamique actuelle du terroir. Les non-villageois, qui, on l'a vu, assument à l'intérieur du terroir un mode d'occupation du sol relativement adapté à la structure d'ensemble des exploitations familiales, ne sont plus forcément des homologues des villageois. Ils profitent, quand leur situation sociale le leur permet, d'un système qu'ils violent en même temps, donnant l'exemple de l'appropriation individuelle sans transaction, précisément à l'heure où les gros planteurs se montrent susceptibles d'éliminer les petits. Peut-on dire pour compenser qu'il s'agit là d'une invitation à un "mieux faire" ? Certes, il n'y a pas un mouton et pas un porc dans le village, et aux chefs d'exploitation qui déclaraient peu auparavant. l'élevage impossible, la porcherie devrait apparaître comme un exemple. Un peu à la façon de la plantation industrielle de Palmivoire, ou de celle du Ministre de l'Agriculture.

En fait, ces "modèles" ne font que mettre l'accent sur une donnée fondamentale du problème de tous les planteurs, qu'il s'agisse des planteurs villageois ou des autres : l'argent. Car le terroir évolue, se transforme, mais peut-on dire qu'il prospère ? C'est là un problème qui se doit d'être abordé, qui le sera ultérieurement. Les signes extérieurs de richesse sont, quoi qu'il en soit, plutôt minces. Le seul effort de mécanisation qui ait été fait dans le village consiste en l'acquisition de deux machines à broyer le manioc pour la préparation de l'attiéké, dont l'une en 1973 seulement. Des responsables en assurent le fonctionnement à

certains jours fixes de la semaine. Le manioc à cet égard fait figure de culture privilégiée, puisqu'il n'y a aucune autre machine, aucun engin agricole à Aghien. Le café est décortiqué dans le village voisin d'Achokoi. Les seuls outils agricoles utilisés sont, outre l'irremplaçable machette, la houe et, depuis peu, le ciseau palmiste vendu par la SODEPALM aux planteurs villageois.

Le manioc pourtant, si l'on se réfère d'une part à son extension globale sur le terroir (27 hectares sur 153), d'autre part aux observations faites au niveau des exploitations agricoles les plus évoluées, serait plutôt actuellement récessif. Il fut une époque en effet - pas très lointaine malgré l'exemple proche de la SIPAO - où ni le palmier sélectionné, ni le café, ni le cacao n'existaient sur le terroir. C'était l'époque des grands-parents des Bleswé actuels (ceux qui sont en passe de devenir "hommes mûrs"). Ils cultivaient, avec le manioc, l'igname et la banane plantain et pêchaient plus souvent. Actuellement, dit-on au village, "la coutume n'est plus respectée, la terre est moins bonne, les récoltes sont moins bonnes, la pêche est moins bonne, il y a plus de mortalité qu'autrefois, les génies se vengent".

Les deux premières plantations de cacao auraient été créées dans les années 1920 sur des morceaux de forêt intacte. De taille modeste - 0,10 et 0,50 hectare - elles constituèrent pendant au moins une demi-génération une réalisation exceptionnelle dans le village. Toutefois, lorsque les premières plantations de café apparurent au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il y avait déjà près d'une dizaine de cacaoyères. L'influence de Bingerville et d'Abidjan, si proches, commençait enfin à se faire sentir. Le rythme d'extension des deux cultures est, de façon globale, le suivant :

Une machine à broyer le manioc

Années de plantation	Cacao			Café		
	Nombre de parcelles	Superficie globale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Nombre de parcelles	Superficie globale (ha)	Superficie moyenne (ha)
1920 - 1929	2	0,60	0,30			
1930 - 1939	5	3,03	0,60			
1940 - 1949	4	6,28	1,57	3	2,03	0,66
1950 - 1959	18	18,13	1,00	6	5,43	0,90
1960 - 1969	11	14,01	1,27	9	8,25	0,91
1970 et +				6	6,63	1,10
Total	40	42,05	1,05	24	22,34	0,93

Ces chiffres n'intéressent que les plantations encore, au moins symboliquement, en production, et qui représentent pour le cacao la totalité de ce qui fut planté, pour le café les deux tiers environ. L'engouement pour le cacao se produisit entre les années 1952 - 1962 : 23 plantations furent créées. La taille moyenne des parcelles s'en ressentit, bien que le terroir n'eût pas encore atteint un état de saturation. En effet, le "boum" du café fut plus tardif : à partir des années 1960 essentiellement. Le développement du palmier sélectionné lui porta pourtant préjudice, mais, comme cela fut observé à l'échelle régionale, la période d'hésitation fut suivie d'une période de reprise. La reconversion caféière fut donc à Aghien un demi-succès (ou un demi-échec) : 12,50 hectares arrachés entre les années 1960 - 1969, 6,50 hectares créés depuis 1970. Rien de semblable pour le cacao, dont le développement fut tout simplement stoppé en 1968. Il est intéressant d'observer que les caféiers arrachés le furent presque dans tous les cas au bénéfice du cocotier ou du palmier sélectionné :

Propriétaire de la plantation	Nombre d'hectares arrachés	Culture de remplacement
Autochtone Allochtone intégré	3,00 5,00	Palmier Cocotier
Etranger au village	2,80 1,70	Palmier Vivrier

La moitié de ces caféières - détail important : celles sur lesquelles furent instaurés le cocotier et le vivrier - étaient déjà en voie d'abandon. Il aurait été d'ailleurs insolite que des allochtones, étrangers ou non au village, prennent l'initiative de supprimer une plantation commerciale en pleine vigueur, a fortiori pour mettre des cultures vivrières à la place.

Du fait de son caractère itinérant, la production vivrière en effet ne jouit pas du prestige de la production commerciale. Il n'est guère possible de déterminer les fluctuations du manioc au fil des années. Il semble que celui-ci se soit cependant maintenu en tant que culture prioritaire de consommation et de vente, cela au détriment de l'igname et de la banane plantain. Seuls 6 des 33 chefs d'exploitation ébrié cultivent - toujours en association avec du manioc - un peu d'igname, de banane plantain ou de maïs. Ce n'est pas en hectares, ni même en ares que l'on peut dans l'ensemble évaluer ces cultures annexes, mais en arbres ou en buttes. Le bananier est considéré comme un arbre fruitier : on en laisse pousser un par ci, par là. Quant à l'igname, elle est devenue une culture jardinière, et apparaît rarement dans les cuisines des ménagères. On a déjà souligné à ce sujet le contraste entre autochtones et allochtones, mais non le fait que, si ces derniers sont restés fidèles à eux-mêmes avec leur polyculture, les Ebrié par contre ont opéré une

sensible reconversion. Le quart de leurs plantations de cacao, par exemple, a été créé à l'emplacement de plantations de banane plantain ou d'igname. Toute l'alimentation des habitants d'Aghien est centrée sur le manioc amer, dont seule la jachère a été escamotée. L'importance qu'on lui accorde ne semble pas devoir diminuer, comme en témoignent les deux machines aux deux extrémités du village.

Finalement, c'est auxdépens de la palmeraie naturelle que s'est faite en grande partie la structuration du terroir. Fait notable, celle-ci fut attaquée par l'homme dès les années 1950, c'est-à-dire plus de 10 ans avant le début de l'Opération SODEPALM. Près d'une quinzaine de plantations de cacao et café d'après la guerre entraînèrent ainsi la destruction de palmeraies naturelles. Le mouvement s'est légèrement accentué au cours de ces dernières années, notamment depuis 1970, sous-jacent au développement des plantations de café les plus récentes. Certes, la vulgarisation du palmier sélectionné n'est pas étrangère à la régression du palmier sauvage, mais il semble que celle-ci ait été amorcée bien auparavant : faute de débouchés, le commerce de l'huile de palme était devenu pratiquement nul en Côte d'Ivoire au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

La fabrication artisanale de l'huile de palme subsiste néanmoins à l'état larvé dans le village. Sauf exception, plus personne ne grimpe, mais la récolte du bangui est assurée par les manoeuvres, et les femmes, comme pour la cola, ramassent les graines tombées à terre. Celles-ci servent, il est vrai, surtout pour la "sauce graine". Toutefois, pendant la bonne saison, on utilise le surplus pour fabriquer de l'huile, que l'on va vendre à Bingerville si la quantité est suffisante. En fait, les femmes perdent l'habitude et le goût de ce travail. Elles le font quand l'occasion s'en présente, mais préfèrent de beaucoup se procurer l'huile qui leur est nécessaire sur le marché, en même temps que la banane plantain, les piments et maints autres produits qui poussaient autrefois dans le village. 25 femmes néanmoins, ayant généralement dépassé l'âge de 40 ans, s'adonnent temporairement à cette activité. Une dizaine parmi elles ne dédaignent pas les graines issues des plantations villageoises, de taille nettement plus

grosse, bien que cela soit théoriquement interdit. Combien de temps peut durer encore cette petite "industrie" et ce petit trafic d'une époque révolue ? Blohorn est là, avec ses produits à écouler, bien présentés et relativement bon marché.

Le développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire tend à transformer les paysans de la Basse Côte, traditionnellement voués à la production de l'huile artisanale, en consommateurs d'huile industrielle, et éventuellement producteurs de matière première avec les planteurs villageois. Aghien s'adapte insensiblement à ce changement induit de l'extérieur. Les chefs d'exploitation ébrié n'ont constitué leurs plantations que progressivement, atténuant, sans doute involontairement, les effets parfois brutaux d'une opération menée tambour battant.

Nom du planteur	Superficies plantées (ha)										
	Année de plantation										
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
S.A. Alexandre	0,98	1,03	-	-	1,31	0,71	-	-	-	-	4,03
A.S. Jérôme				0,94	0,86	-	0,68		0,76	-	3,24
A.A. Marc							1,16	-	0,86	-	2,02 (2)
A.A. René									1,36	0,51	1,87
B.H. Guillaume										1,96	1,96
M. A. Casimir										1	1

Contrairement à ce que paraît indiquer la liste ci-dessus, Aghien ne compte que 5 planteurs villageois, le premier étant décédé en 1971 et ayant légué sa plantation au second, qui est son propre fils. Ce dernier se

trouve ainsi à la tête de 7,27 hectares de plantation villageoise, superficie quelque peu écrasante par rapport à celle des autres plantations du village ou à la moyenne du secteur. Et le planteur en question a l'intention de "s'agrandir" encore en 1973. Si l'on excepte son cas, les 4 autres plantations n'ont rien de remarquable : taille modeste, création tardive (1968, 1970, 1971), elles répondent davantage au schéma du planteur type.

Il ne faut pas oublier qu'il y a encore 4 autres plantations villageoises sur le terroir : 3 enregistrées à Bingerville, 1 enregistrée à Adjamé-B. Toutes quatre ont également été mises en place récemment : celles de Bingerville à partir de 1967, celle d'Adjamé-B à partir de 1969. Elles représentent, on l'a vu, une dizaine d'hectares, portant la superficie des plantations villageoises situées sur le terroir à 24,59 hectares, chiffre important lorsque l'on songe qu'au moment de l'enquête les terres mises en valeur ne couvraient que 153,15 hectares mais non décisif.

En effet, si l'on se réfère aux photos aériennes ci-jointes, on observe que de 1960 à 1966, le terroir et ses alentours ont considérablement évolué. En maints endroits, le recrû forestier semble avoir été pulvérisé, témoin d'un défrichement accéléré. Or, au début de l'année 1966, les plantations villageoises ne représentaient que 3 hectares effectivement plantés et 2 en préparation, le tout réparti en deux unités, celles du père actuellement décédé et de son fils. Pendant cette période, il est vrai, furent créés quelques 12,74 hectares de cacaoyères, et 7,67 hectares de caféières. Ce n'était là toutefois qu'une routine. La véritable mutation fut sans aucun doute la création en 1965 de la plantation industrielle, Aghien I, qui, comme cela fut déjà souligné et comme cela apparaît sur les photos aériennes, déroba d'un coup 110 hectares au terroir.

Ce fut dans l'histoire de celui-ci véritablement un tournant. Les incidences ne furent pas seulement matérielles. Certes la raréfaction de la terre intensifia la destruction de la forêt. Il semble toutefois qu'une sorte de psychologie collective ait joué également, poussant les villageois à un défrichement accéléré, seul moyen pour eux de marquer leur emprise sur le sol. Que ce soit à Aghien ou sur les terroirs environnants, le pourtour de la plantation industrielle

Avril 1960

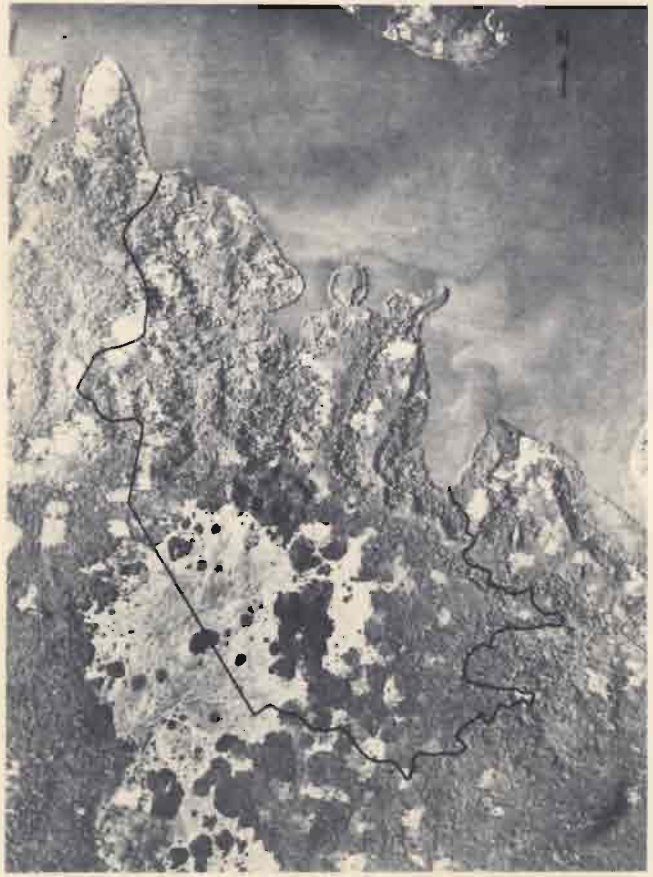

Février 1966

Mars 1973

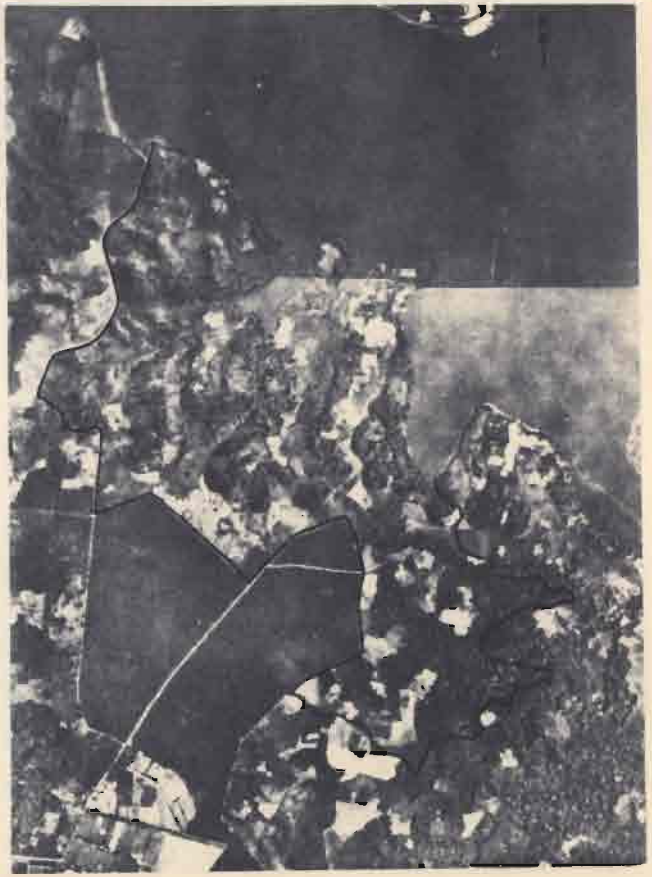

EVOLUTION DU TERROIR D'AGHIEN

0 1 2
km

fut particulièrement "attaqué", et il est évident que l'ouverture des pistes de collecte n'en fut pas la seule cause. Dernière manifestation d'auto-défense, cette phobie du défrichement est venue un peu tard, puisque maintenant plus rien, si ce n'est quelques hauts fonctionnaires en quête de fermes, de ranch ou tout simplement de beaux sites lagunaires, ne menace le patrimoine foncier des villageois.

L'histoire du terroir serait-elle terminée ? Va-t-il se figer dans ses structures, en attendant qu'un jour Abidjan ne déferle ? Vraisemblablement pas. La communauté villageoise s'est, elle aussi, transformée. Au terme de cette évolution, un nouveau type de planteur est né, et peut-être avec lui une nouvelle classe sociale, plus proche, malgré les apparences, de celle du haut fonctionnaire qui a installé sa porcherie, que de celle du jeune qui vient de défricher son premier champ de manioc.

C'est là tout le problème des rapports qui lient les hommes à leur terre. Sans l'avoir peut-être vraiment voulu, les nouveaux planteurs auront un jour pour uniques successeurs leurs propres enfants, et non leurs cadets du village, partis depuis longtemps. Leur exploitation finissante ne viendra pas, comme autrefois, alimenter d'autres exploitations naissantes. Stratifiée, devenue conforme au droit romain, elle ne signifiera que la fin du terroir et de la communauté qui lui est rattachée. Mais les nouveaux planteurs, malgré la forme de leur exploitation, ont-ils vraiment tous les atouts en main ? La SODEPALM leur apporte-t-elle ce qui manque tant aux autres : l'argent, indispensable pour une intégration dans le nouveau système et qui ferait véritablement d'eux une bourgeoisie naissante ?

IV - LE PLANTEUR HIER ET AUJOURD'HUI

Le développement des cultures commerciales et, avec elles, de l'économie monétaire s'est opéré graduellement dans le village, et, comme si cela allait de soi, au profit de la classe d'âge au pouvoir. Ces privilégiés de la terre, quinquagénaires chargés de responsabilités, remettent aujourd'hui en cause le système socio-économique par lequel ils existaient jusqu'à présent. La cristallisation de leurs prérogatives, telle qu'elle s'inscrit sur le

terroir, semble en voie d'accomplissement. La plantation villageoise est-elle cependant apte à compenser l'isolement nouveau qui guette cette strate sociale, dorénavant non protégée par l'immunité de l'âge ?

Il est établi que le gain versé chaque mois par la SODEPALM ne satisfait, sauf exception, aucun planteur. L'"homme du système" pour sa part pense que de toutes les façons un planteur quel qu'il soit n'est jamais content. Par ailleurs, il est très souvent fait grief au planteur villageois de son inefficacité, son absentéisme fréquent, sa mauvaise adaptation aux structures nouvelles. Serait-il effectivement incapable, quelq qu'en soit la motivation, de faire face au nouveau type d'exploitation qui est le sien, exploitation qui, il ne faut pas l'oublier, représente en superficie plus du double des autres.

Une enquête a été réalisée du 1er avril 1972 au 31 mars 1973, visant précisément à déterminer quelle insertion pouvait trouver la plantation villageoise au sein d'un système d'exploitation traditionnel, et , partant de là, au sein du budget d'un planteur qui reste un véritable paysan. Pour plus d'équité, ont été retenus quatre échantillons : les deux planteurs villageois les plus anciens du village, ainsi que deux autres, non intégrés à l'opération SODEPALM, l'un répondant à leurs caractéristiques sociales (âge, prestige, importance numérique de la famille, composition de l'exploitation), l'autre plus jeune, qui ne tarda pas d'ailleurs à faire faux-bond, ayant trouvé un emploi du côté d'Abidjan.

L'enquête porta sur leur emploi du temps et celui de leur(s) épouse(s), en unités de demi-journées, l'activité principale étant chaque fois la seule retenue, et, dans le même temps, sur le gain et les dépenses, produit par produit, de chaque ménage. Seuls les deux planteurs villageois répondirent jusqu'au bout à cette investigation quotidienne. Le troisième planteur fut malade et hospitalisé trois mois, le quatrième, trop souvent absent à cause de son nouveau travail, fut abandonné pour ce qui concerne l'enquête budgétaire, celle-ci ne pouvant être réalisée avec précision au cours d'interviews hebdomadaires ou bi-mensuelles. Agé de 34 ans, à la tête de trois épouses, huit enfants et à peine 1 hectare, il constitue un excellent exemple de ces jeunes planteurs obligés de s'effacer - pas

toujours de leur plein gré - devant les anciens.

Les trois autres sont par contre ce que l'on peut appeler des "anciens", représentatifs à Aghien d'un type de planteur en principe au faîte de son ascension sociale et économique .

Caractéristiques socio-économiques	Planteurs villageois		Planteur non intégré à l'Opération
	I	II	III
Age en 1972	58	49	53
Classe d'âge	Tchabba	Bleswé	Bleswé
Statut matrimonial	monogame	monogame	monogame
Enfants - total	9	10	9
- à charge	5	7	9
Autres personnes à charge	-	2ème femme du père	mère
Manoeuvres	I	2	-
Exploitation	6,36 ha	9,10 ha	3,56 ha
Projet d'agrandissement	-	2,00 ha	-

Pour plus de précisions, il convient de rappeler que les Tchabba sont en passe d'atteindre le rang de vieillards (la classe précédente, Dougbo, n'ayant plus qu'un seul représentant dans le village), et que, de ce fait, les Bleswé vont accéder au rang d'hommes mûrs et assumer la chefferie.

Il convient également de nuancer la représentativité de chaque

planteur. Ceux qui sont désignés numéros I et III, A.A. Marc et M.A. Pierre, ont, chacun dans leur catégorie, une exploitation très conforme à la moyenne. Le numéro I en effet détient 6,36 hectares, alors que l'exploitation moyenne d'un planteur villageois d'Aghien est de 6,75 hectares, et le numéro III 3,56 hectares, alors que l'exploitation moyenne d'un planteur, qui cultive comme lui cacao et café, est de 3,52 hectares. Le numéro II, quant à lui, A.S. Jérôme, est particulièrement significatif de ce nouveau type de planteur, dont l'exploitation, s'accroissant sans cesse, menace les autres, et, de là, l'intégrité du terroir. Il souligne vigoureusement, par son déploiement excessif sur les terres lignagères, cette tendance à la cristallisation, telle qu'elle apparaît à travers l'exploitation moyenne des planteurs villageois. Il constitue pour cela le modèle le plus évocateur, le plus flagrant, les autres planteurs villageois d'Aghien n'étant pas tous aussi engagés sur la voie que l'on a définie. Voici comment s'organise l'exploitation de chacun :

Cultures (en ha) / Planteurs villageois	Manioc et vivrier	Cacao	Café	Palmier	Total
A.S. Jérôme	-	-	1,83	7,27	9,10
A.A. Marc	1,63	1,55	1,18	2,02	6,38
A.A. René	1,15	0,56	0,53	1,87	4,11
B.M. Guillaume	0,66	3,13	1,50	1,96	7,25
M.A. Casimir	1,30	3,30	1,31	1,00	6,91
TOTAL	4,74	8,54	6,35	14,12	33,75

Comme on peut l'observer, la répartition des cultures n'est pas toujours équilibrée. Les deux planteurs villageois retenus constituent justement les deux cas extrêmes. L'exploitation de A.S. Jérôme est remarquable par la place accordée au palmier. Il ne faut pas oublier qu'il a hérité de la plantation villageoise de son père, qu'il continue d'ailleurs à distinguer, du moins en principe, de la sienne.

L'exploitation de A.A. Marc au contraire est parfaitement équilibrée. Un rapprochement avec celle du planteur non intégré à l'Opération SODEPALM qui leur est confronté, place ce dernier dans une situation intermédiaire : équilibre entre les cultures très relatif, mais conforme aux réalités d'Aghien. M. A Pierre en effet exploite avec sa famille 3,56 hectares, dont 1,43 de manioc, 1,80 de cacao, et 0,33 de café. Planteur de cacao avant tout, il pose les problèmes relatifs à la gestion des différents types d'exploitation sur des bases un peu différentes, répondant davantage aux normes de l'économie traditionnelle. Ainsi les trois échantillons reflètent-ils trois stades différents de l'histoire des planteurs d'Aghien, les trois stades les plus avancés, et dont seul le dernier(cas du planteur III) serait encore en deçà d'un seuil limite au-dessus duquel l'exploitation ne répond plus aux impératifs de survie de la communauté villageoise et, dans un mouvement inverse, aux impératifs de travail de la famille qui se doit de la faire fonctionner.

A - Le planteur d'Aghien et le temps

Le thème du "temps africain" a été maintes fois repris par les chercheurs et experts axés sur les problèmes du développement. Ainsi par exemple les responsables de la SODEPALM diffusèrent-ils parmi les planteurs villageois des calendriers spécialement aménagés, dans le but de leur apprendre à organiser et compter leurs heures de travail sur la plantation. L'absence de valorisation du temps dans une société où le nombre d'actifs par exploitation est faible, où les travaux agricoles ne sont pas mécanisés, peut revêtir effectivement, par référence aux critères habituels de rentabilité, un caractère "suspect". Comment s'opère à Aghien, village relativement replié sur lui-même, l'appréhension globale du temps ? Comment sont répartis les différents temps de travaux et avant tout évidemment ceux relatifs à la plantation villageoise ?

L'étude réalisée dans chacune des unités budgétaires ne fait intervenir que l'emploi du temps du chef d'exploitation et de sa femme. Certes les unités II et III englobent également un troisième adulte : marâtre et mère de 56 et 63 ans, toujours actives, mais dont l'activité consiste essentiellement en travaux ménagers à l'intérieur même du village. Il sera tenu compte de leur présence

dans l'interprétation finale, mais leurs travaux n'ont pas été quantifiés. De la même façon, l'aide temporaire ou permanente apportée respectivement par les enfants et les manoeuvres ne fera l'objet que de considérations qualitatives. Celle des manoeuvres mériterait des mesures précises, notamment pour une appréciation des soins apportés à la plantation villageoise. Cela dépassait l'objectif poursuivi, à savoir l'engagement de la famille dans les travaux nécessaires au fonctionnement de l'exploitation. Il ne s'agit ici que de déterminer s'il y a ou non saturation du système en place, et quelle insertion y trouve la plantation villageoise.

1° - Emploi du temps du planteur

Les distinctions de base entre les différents types d'activité tiennent compte de la situation géographique d'Aghien, village lagunaire, situé dans l'orbite directe d'Abidjan. Ont été ainsi distingués d'une part le temps productif et le temps improductif, d'autre part les activités liées à la lagune, celles qui se passent en brousse, celles qui se passent dans le village même, enfin les déplacements hors des limites du terroir occasionnés par tout ce qui est activité de production. Cela donne, en un premier temps, les résultats suivants :

- chez les planteurs villageois

Emploi du temps (en %)	Planteur I			Planteur II		
	H	F	Ménage	H	F	Ménage
Temps improductif	47,5	37,1	42,3	45,8	11,7	28,8
Activité lagune	30,7	0,3	15,5	30,1	1,5	15,8
Activité brousse	16,6	9,9	13,2	16,7	10,5	13,6
Activité village	3,2	50,9	27,1	2,3	73,6	37,9
Activité hors village	2,0	1,8	1,9	5,1	2,7	3,9

- chez le planteur III

Emploi du temps (en %)	H	F	Ménage
Temps improductif	46,0	14,8	30,4
Activité lagune	34,5	0,3	17,4
Activité brousse	16,0	9,0	12,5
Activité village	1,8	71,4	36,7
Activité hors village	1,7	4,5	3,1

- enfin chez le planteur qui a trouvé un emploi hors du village et qui a trois épouses dont deux sur place

Emploi du temps (en %)	H	F (moyenne)	Ménage
Temps improductif	28,4	13,4	20,9
Activité lagune	16,7	0,9	8,8
Activité brousse	5,2	10,1	7,7
Activité village	0,5	72,3	36,4
Activité hors village	49,2	3,3	26,2

L'uniformité qui apparaît (cf.figure 44) dans la ventilation de l'emploi du temps des planteurs I, II, et III est remarquable. A quelques nuances près, les trois hommes consacrent et retiennent le même temps à leur exploitation . L'importance du temps improductif s'accroît légèrement avec l'âge : de 45,8 % pour le plus jeune à 47,5 % pour le plus vieux. Les activités directement liées à la production,

c'est à dire relatives à la lagune et à la brousse, occupent également dans les trois cas à peu près le même laps de temps. L'identité entre les deux planteurs villageois est à ce stade assez surprenante : 30,7 % et 30,1 % pour la lagune, 16,6 % et 16,7 % pour la brousse. Le planteur III pour sa part consacre un peu plus de temps à la lagune (34,5 %), tout en ne dépassant pas 16 % pour la brousse. Ainsi, quelle que soit la taille de leur exploitation, les planteurs lui accordent-ils en gros le même temps. Toute l'importance des manoeuvres, dont le nombre progresse avec le nombre d'hectares exploités, est de cette façon mise en évidence. Si le planteur villageois pêche un peu moins, ce n'est pas au profit de sa plantation, semble-t-il, mais plutôt de déplacements d'affaires hors du village. En effet, le planteur II, dont l'exploitation est de loin la plus "avancée", passe pour des motifs purement économiques plus de 5 % de son temps hors du village, contre 2 % pour le planteur I et 1 ,7 % pour le planteur III. Les activités dans le village lui-même sont finalement très précaires - peut être légèrement supérieures avec l'âge et la situation sociale combinés -. En général, si l'homme reste au village, c'est soit pour se reposer, soit pour répondre à des obligations sociales ou religieuses. Ces dernières sont, comme il se doit, fonction de l'importance quantitative et qualitative de l'exploitation du planteur : 20,4 % du temps du planteur II, 18,9 % pour le planteur I et 17,4 % pour le planteur III. Les rapports entre les chefs d'exploitation semblent aussi bien réglés que ceux qui lient chacun à son milieu environnant. Les constantes que l'on observe dans l'engagement personnel des trois planteurs sont à ce sujet assez significatives.

Leurs épouses paraissent soumises au même "ordre des choses". Elles consacrent en principe les trois quarts de leur temps aux activités domestiques dans le village, notamment à la fabrication de l'attiéké et de la nourriture. La femme du planteur I fait à ce sujet un peu figure d'exception. En fait son cas est spécial, puisqu'elle s'est absentée plus de 2 mois, partie mettre ses services à la disposition de l'un de ses enfants établi à Korhogo. Elle passe ainsi non les trois quarts, mais la moitié de son temps seulement aux travaux ménagers dans le village. Cette réserve étant faite, on observe que la femme est un élément plus productif que l'homme dans le ménage : 11,7 % de temps dit improductif pour la femme du planteur II, 14,8 % pour celle du planteur III. Cela est le fait d'une part des enfants,

qui les empêchent de rester inoccupées et de prendre comme les hommes du repos, d'autre part de leur faible ingérence dans les affaires sociales du village. Sinon, le temps qu'elles passent en brousse est encore plus faible que celui des hommes : 9,9 % pour l'épouse du planteur villageois I, 10,5 % pour l'épouse de l'autre planteur villageois, 9 % enfin pour l'épouse du planteur III, dans les trois cas presque totalement consacrés à la production vivrière. La corvée de bois et d'eau, bien qu'elle occasionne des déplacements en brousse, a été, il est vrai, incluse dans les travaux domestiques, donc les "activités village". Ainsi les femmes consacrent-elles quasiment tout leur temps à nourrir leur famille. Cela n'a rien d'exceptionnel en milieu rural, surtout en Afrique. Elles trouvent tout de même le temps d'avoir, comme on le verra au niveau de l'enquête budgétaire, un léger impact sur l'économie : fumage du poisson, fabrication de l'attiéké et de l'huile de palme. Celle-ci représente dans tous les cas un investissement en temps difficilement isolable. Comme leurs époux, mais moins souvent qu'eux (sauf dans le ménage du planteur III qui a eu des ennuis de santé), elles se déplacent vers Bingerville, ou quelquefois Abidjan, pour accomplir diverses transactions, étrangères à l'homme (achat de condiments ou vente de l'attiéké, par exemple). Elles restent dans les trois cas, en dépit de l'agencement nouveau de certaines exploitations, telle celle du planteur villageois II, parfaitement complémentaires du chef de famille, avec lequel elles constituent l'élément moteur de la cellule qui est la leur.

Ainsi la plantation villageoise ne change-t-elle rien a priori à la répartition des travaux entre l'homme et la femme. Rien n'est modifié non plus, semble-t-il, dans la répartition du temps entre tout ce qui peut être assimilé au repos et les divers types de travaux, y compris ceux de la brousse. Par contre l'exercice d'un artisanat quelconque, a fortiori hors du village, rompt indubitablement le rythme préexistant. Le quatrième planteur, qui se fit embaucher au bout de trois mois d'enquête comme menuisier, en fournit un excellent exemple. Il cessa à ce jour tous travaux agricoles, ainsi que, sauf occasionnellement pendant les week-ends, la pratique de la pêche. La ventilation de son emploi du temps et de celui de ses femmes, qui a été étudiée sur six mois, est à cet égard assez significative. Si les femmes sont dans tous les cas restées

dans les normes (cf. figure 44), ne changeant rien à leurs activités après l'embauche de leur mari, celui-ci par contre a opéré une totale reconversion. De cette façon, les pourcentages relatifs aux activités lagune et brousse, qui ont été rapportés à six mois, ne correspondent en fait qu'à trois mois de travail dans le village. De même celui relatif aux activités hors village.

On peut en déduire, au terme de cette première investigation, que seul un déplacement de longue durée, loin de la cellule familiale, peut entraîner une modification de l'emploi du temps du planteur. Les motivations peuvent en être très variables : installation chez un parent, maladie sérieuse, emploi non agricole...Par contre une culture nouvelle, telle le palmier sélectionné, même si elle agrandit l'exploitation, n'accroît aucunement le temps passé en brousse. Comment la plantation villageoise s'insère-t-elle dans ce cas dans le cycle des activités agricoles ?

2° Insertion de la plantation villageoise dans les temps de travaux

Les trois planteurs à part entière, qui consacrent environ chacun 16 % de leur temps aux activités purement agricoles, sont organisés de la façon suivante :

Cultures (en % de l'"activité brousse"	Planteurs villageois		Planteur non intégré
	I	II	III
Cultures commerciales	66,9	84,4	30,6
Palmier	63,8	74,8	-
Café	3,1	9,6	11,3
Cacao	-	-	19,3
Cultures vivrières	33,1	15,6	57,5
Manioc	30,7	11,3	36,8
Autres	2,4	4,3	20,7
Cueillette	-	-	11,9

Fig. 44 - TEMPS DE TRAVAUX DE QUATRE MENAGES

I - VENTILATION GENERALE

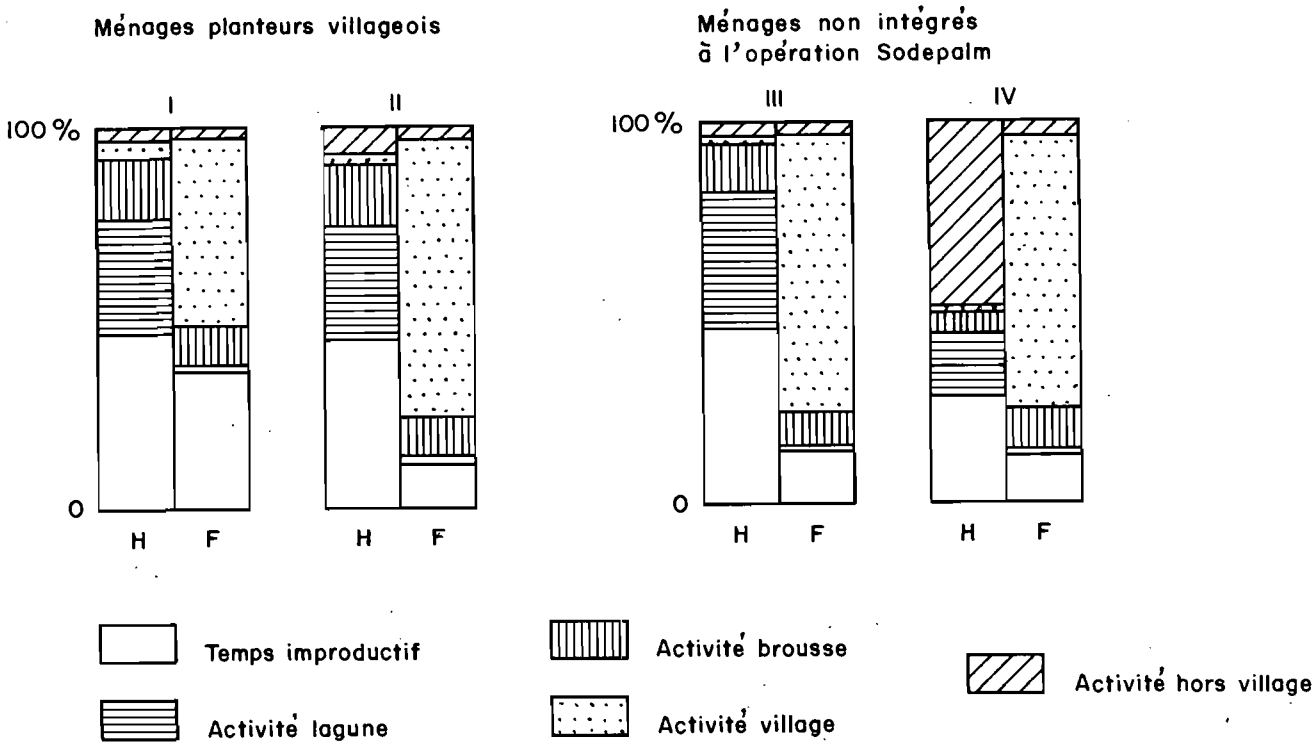

II - VENTILATION DE L "ACTIVITE - BROUSSE"

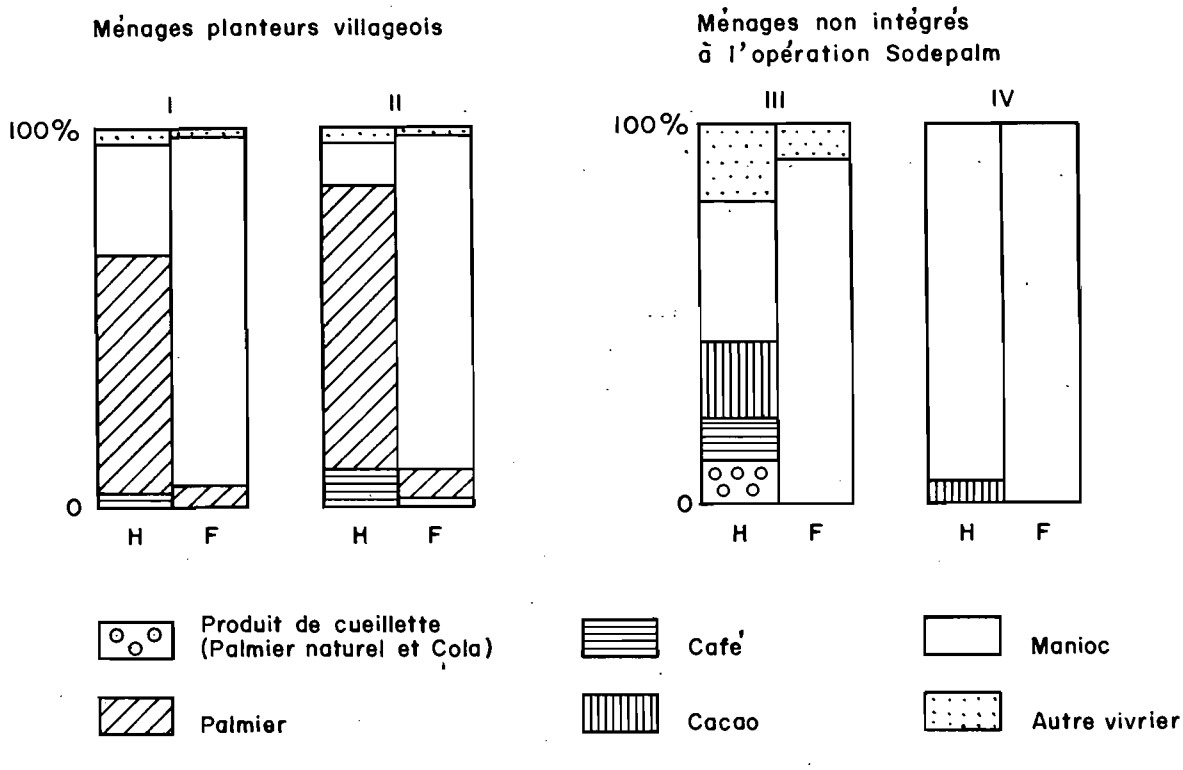

Les planteurs villageois affichent, on le voit, une nette tendance vers la production commerciale, qui occupe pour le premier 66,9 % de son temps, pour le second 84,4 % du sien. L'autre planteur par contre ne lui consacre qu'un tiers de son énergie, réservant encore plus de 50 % à la production vivrière, et, fait surprenant, plus de 10 % à la cueillette. Il est en effet étonnant qu'un planteur aussi important à Aghien que le planteur III s'adonne encore au ramassage de la cola et des régimes de palme, activité actuellement abandonnée aux femmes et aux enfants. En ce qui concerne les cultures vivrières, ces résultats ne font que confirmer leur "perte de vitesse", le déclin de leur part relative dans l'exploitation avec l'introduction des cultures "modernes". Notons cependant que, même chez le plus important des planteurs villageois, elles n'ont pas été totalement abandonnées aux bons soins de l'épouse. Le développement accéléré de la plantation villageoise leur a certainement porté préjudice, mais vraisemblablement moins qu'aux cultures commerciales traditionnelles, le café et surtout le cacao. Ces trois cultures destinées à la vente ont en quelque sorte des rapports concurrentiels au sein de l'exploitation du planteur villageois, la plus récente - le palmier - étant évidemment favorisée. Si le planteur II a totalement cessé d'exploiter le cacao, le planteur I, pour sa part, a totalement cessé d'entretenir sa plantation, laissant au manoeuvre le soin de la récolte. L'évolution est d'autant plus sensible chez lui qu'il consacre près de 64 % du temps qu'il passe en brousse à la plantation villageoise, alors que celle-ci ne représente en réalité que 21 % de son exploitation. Chez le planteur II, le phénomène est moins évocateur, puisque le palmier sélectionné représente déjà lui-même 80 % des terres cultivées.

La plantation villageoise, en définitive, bouscule le système de production lorsqu'elle atteint, comme chez A.S. Jérôme, plus de 7 hectares, et perturbe dans tous les cas le système d'exploitation du sol, même lorsque, comme chez A.A. Marc, elle ne dépasse pas 2 hectares. En aucune façon - à Aghien du moins - elle ne remet en cause l'emploi du temps global des planteurs. Le remaniement s'effectue à l'intérieur de "l'activité brousse" uniquement, remaniement qui fait intervenir le manoeuvre, élément dynamique et non pas seulement de prestige. Le manoeuvre, il est vrai, est surtout là pour la plantation villageoise sur laquelle il passe la

plupart de ses journées. Toute l'attention de l'unité budgétaire, d'ailleurs, semble axée sur la nouvelle plantation. Les femmes elles-mêmes n'abandonnent les cultures vivrières que pour le palmier (cf. figure 44). Elles portent les régimes au bord de la route, où les camions de la SODEPALM les ramassent, et récupèrent les graines pour la cuisine. Les enfants aussi apportent leur participation quand l'école leur en laisse le temps. Il ne faut pas oublier que le palmier est un arbre qui réclame une vigilence permanente, s'ajoutant à l'astreinte de la récolte hebdomadaire. Le planteur est donc en quelque sorte obligé d'engager un minimum de temps. Il n'a pas vraiment le choix. Il convient cependant d'insister sur le fait que cet engagement s'exerce à l'intérieur de certaines limites et aux dépens de la production agricole traditionnelle uniquement. Le comportement du planteur villageois ne présente toutefois rien d'exclusif ni d'irrationnel. Il sait à l'occasion, comme le suggère l'emploi du temps détaillé du planteur villageois II (cf. tableau L), abandonner ses palmiers pour ses caféiers.

Il semblerait enfin, si l'on se réfère à cet emploi du temps, qu'aucune culture, y compris le palmier et toutes ses exigences, n'ait assez d'emprise sur des planteurs comme ceux d'Aghien pour les faire renoncer à leur seconde activité de production : la pêche. Certes c'est en saison des pluies qu'on lui consacre le moins de temps (cf. figure 45), alors que c'est à ce moment-là que le poisson est le plus abondant. C'est en effet également le moment où le palmier produit le plus. Dans l'ensemble néanmoins, et cela est différent dans un village intérieur tel celui d'Adjamé-B, la pêche ne cède en rien le pas à la plantation villageoise. Le repos non plus d'ailleurs, si l'on se réfère encore une fois à l'emploi du temps du planteur II, qui lui consacre le quart de son temps. Rien n'est sacrifié à la nouvelle plantation, si ce n'est l'ensemble des autres cultures commerciales, éventuellement des cultures vivrières. C'est pourtant, surtout depuis que le poisson tend à se raréfier, avec le cacao et le café que le planteur traditionnel est censé gagner sa vie. Cela signifierait-il que le palmier sélectionné soit tout de même assez rentable au point de rendre les autres revenus négligeables malgré le manoeuvre à payer ? A moins qu'après tout, dela ne traduise une volonté délibérée ou inconsciente, de la part du planteur, de supprimer une culture pour une

Fig. 45 - VENTILATION DES TEMPS DE TRAVAUX DU PLANTEUR VILLAGEOIS II

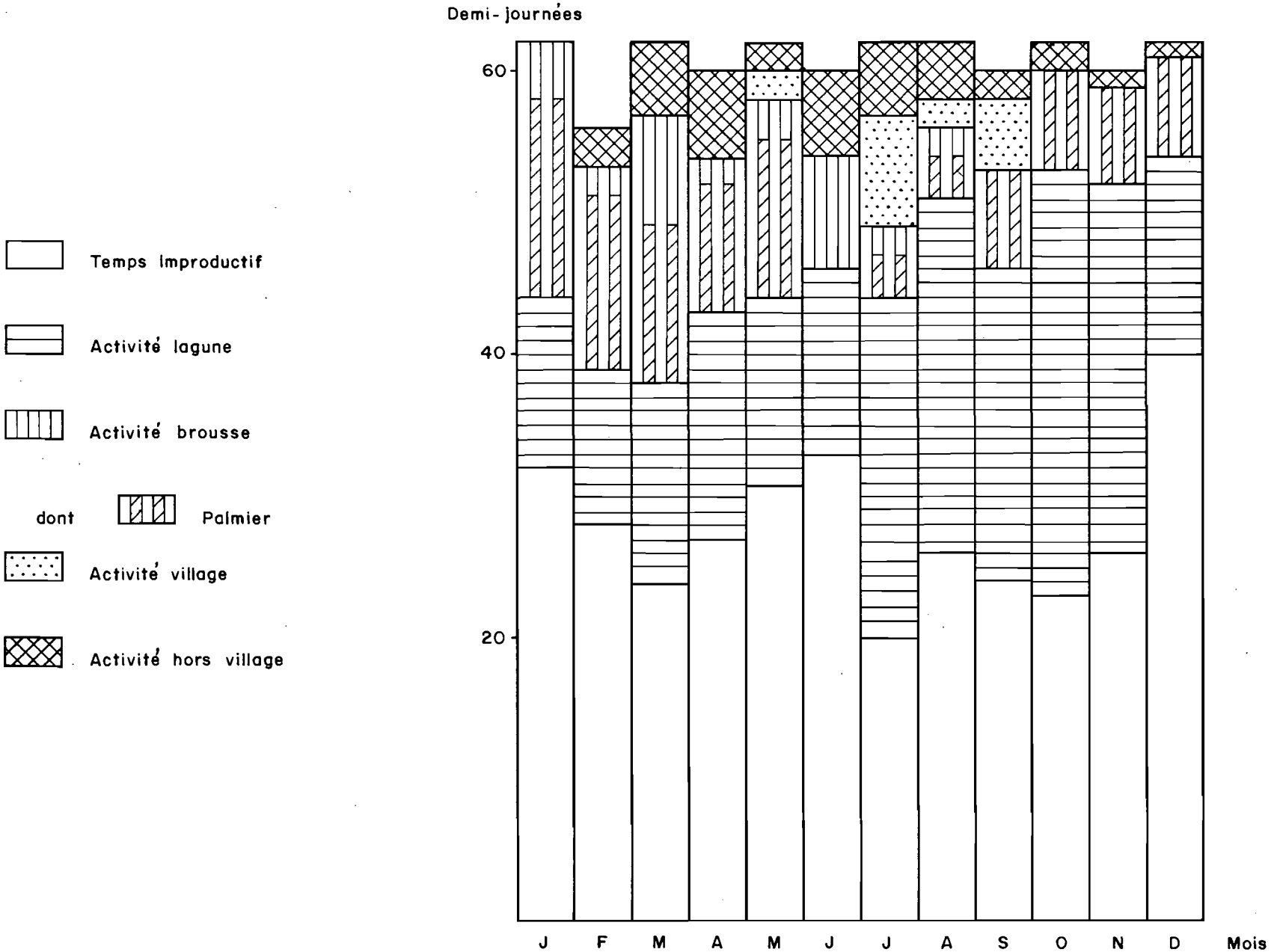

Tableau I- Temps de travaux du planteur villageois II

EMPLOI DU TEMPS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
TEMPS IMPRODUCTIF	32	28	24	27	31	33	20	26	24	23	26	40	334	45,8
-Repos	17	15	11	16	12	22	11	15	16	13	11	16	175	24,0
-Obligations sociales et religieuses	15	15	10	10	17	10	7	11	8	10	13	24	148	20,3
-Maladies et soins			3	1	2	1	2				2		11	1,5
TEMPS PRODUCTIF	30	28	48	33	31	27	42	36	36	39	34	22	396	54,2
I. Activité lagune	12	11	14	16	13	13	24	25	22	30	26	14	220	30,1
- Coopérative	7	6	11	3	8	10	3	7	9	18	18	13	113	15,5
. Pêche	7	6	11	1	8	9	2	7	9	15	11	13	99	13,6
. Réparation filet				2									2	0,2
. Fabrication pirogue						1	1			3	7		12	1,7
- Individuelle	5	5	3	13	5	3	21	18	13	12	8	1	107	14,6
. Pêche	4	4	3	13	4	2	1	9	6	2			48	6,6
. Réparation filet	1	1			1		14	6	5	1	1	1	31	4,2
. Fabrication pirogue						1	6	3	2	9	7		28	3,8
II. Activité brousse	18	14	19	11	14	8	5	5	7	7	7	7	122	16,7
- Cultures commerciales	14	12	11	9	13	8	5	3	7	7	7	7	103	14,1
. Palmier	14	12	11	9	11		3	3	7	7	7	7	91	12,5
Surveillance	4	3	7	3	7		3	1	2				30	4,1
Entretien	6	3			1			1	1		4	4	20	2,8
Récolte	4	6	4	6	3			1	4	7	3	3	41	5,6
. Caféier					2	8	2						12	1,6
Piquetage					2	2							4	0,5
Planting						6	2						8	1,1
- Cultures vivrières	4	2	8	2	1			2					19	2,6
. Manioc	4	2	3	2	1			2					14	1,9
Abattage bois	2							2					4	0,5
Défrichement	1	2											3	0,4
Brûlis			1	1									2	0,2
Bouturage				1	1								2	0,2
Récolte	1		2										3	0,4
. Igname			5										5	0,7

III. Activité village					2		8	2	5				17	2,3
- Construction et entretien habitation					1				4				5	0,7
- Travaux domestiques divers					1		1						2	0,2
- Travaux collectifs							7	2	1				10	1,4
IV. Activité hors village		3	5	6	2	6	5	4	2	2	1	1	37	5,1
- Déplacements liés à l'activité de production		3	5	6	2	6	5	4	2	2	1	1	37	5,1
TOTAL	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730	100,0

Tableau LI- Temps de travaux de la femme du planteur villageois II

EMPLOI DU TEMPS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
TEMPS IMPRODUCTIF	13	5	4	2	4	4	1	15	9	5	9	14	85	11,7
- Repos						I	I				5	3	IO	II4
- Obligations sociales et religieuses	6	5	4	2	4	2		1	6	5	4	10	49	6,7
- Maladies et soins	7					1		14	3			1	26	3,6
TEMPS PRODUCTIF	49	5I	58	58	58	56	6I	47	5I	57	5T	48	645	88,3
I. Activité Lagune						4	3	2		1	1		11	1,5
- Fumage poisson						4	3	2		1	1		11	1,5
II. Activité brousse	4	5	7	15	11	8	9	2	2	6	5	5	77	10,5
- Cueillette										1			1	0,1
. cola										1			1	0,1
- Cultures commerciales						1				3	2		6	0,8
. portage régimes palmier						1				3	2		6	0,8
- Cultures vivrières	4	3	7	15	11	7	9	2	2	2	3	5	70	9,6
. manioc	3	3	7	15	11	7	9	2	2	2	3	5	69	9,5
Bouturage			3	6	5								14	2,0
Nettoyage				2									2	0,2
Récolte	3	5	4	7	6	7	9	2	2	2	3	5	53	7,3
. Igname	1												1	0,1
III. Activité village	45	48	48	41	47	42	46	38	48	49	44	41	537	73,6
- Cuisine - ménage	29	34	29	21	28	25	26	27	34	33	31	26	343	47,0
- Corvée bois	5	4	6	2	6	4	3	1	4	3	2	6	46	6,3
- Fabrication attiéké	8	8	10	18	12	12	15	9	8	7	8	8	123	16,9
- Fabrication huile de palme	2	1	3		1	1	2	1	2	1	2	1	17	2,4
- Concassage palmiste		1											1	0,1
- Décorticage cola										5	1		6	0,8
- Travaux collectifs	1												1	0,1
IV. Activité hors village			3	2		2	3	5	1	1	1	2	20	2,7
- Ventes diverses				1			2	5	1		1	2	12	1,6
- Achats divers			3	1		2	1			1			3	1,1
TOTAL	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730	100,0

autre, afin précisément de ne pas cumuler les hectares, et de rester dans les proportions d'une exploitation à la mesure du terroir. Pourtant son objectif premier ne devrait-il pas être avant tout de gagner sa vie le mieux possible ?

B - Le planteur d'Aghien et l'argent

L'affirmation d'une valeur spécifiquement africaine de l'argent est un lieu commun aussi répandu que celui du temps africain. L'allégorie trouve un terrain particulièrement favorable en milieu rural, où, comme dans les plantations véritablement villageoises du secteur de Bingerville, les rendements sont généralement médiocres, le gain dérisoire et rarement réinvesti. Manque de vouloir, ou de savoir, ou de pouvoir... où situer exactement les raisons d'un planteur tel le planteur villageois II, qui, bien qu'à l'avant-garde d'une certaine politique d'innovation à Aghien, ne consacre pas moins de 45 % de ses journées au repos et à la vie sociale ? Comment peut s'exprimer cette recherche de profit personnel que l'on a cru percevoir chez les planteurs de sa trempe, alors qu'au temps non rentabilisé s'ajoutent la précarité des techniques agricoles et l'absentéisme des enfants, dédaigneux des plantations ? D'autant plus que, selon une logique précédemment évoquée, une plantation villageoise est difficilement rentable en dessous d'une certaine taille et avec la participation de manoeuvres rémunérés.

Certes l'embauche d'un ou de plusieurs manoeuvres implique sinon une assise sociale confortable, du moins la recherche en ce sens d'un statut de principe et, pourquoi pas, aussi relative soit-elle, la jouissance d'une certaine forme de richesse, d'une source de revenu quelque peu supérieure à la moyenne du village. Il s'avère de ce fait nécessaire, compte tenu des limites de la plantation villageoise, de déterminer dans l'importance et l'organisation du budget des planteurs concernés ce qui, outre l'évolution de leur exploitation et de leurs activités agricoles, peut - selon l'expression déjà risquée - les assimiler à une sorte de bourgeoisie rurale naissante. Ainsi a été calculé au jour le jour ce que pouvait apporter la SOEEPALM à deux planteurs aussi représentatifs que les planteurs villageois I et II, le premier, l'aîné, ayant une plantation en dessous du seuil de rentabilité défini,

le second ayant dépassé par contre ce seuil, engagé à fond - du fait de circonstances familiales - dans l'Opération. Cette appréciation ne prend évidemment toute sa valeur que par rapport à celle des affaires du troisième planteur, celui qui n'est pas intégré à l'Opération, mais dont on a vu toutes les similitudes avec les deux planteurs villageois considérés.

I° - Budget et autonomie du planteur

Dans la mesure où l'exploitation d'un planteur, quel qu'il soit, tend à démanteler le terroir et à s'affranchir des contraintes sociales traditionnelles, il est certain que l'unité budgétaire impliquée ne peut plus avoir exactement la même mentalité, les mêmes besoins. Le passage d'un système à un autre n'est-il pas forcément lié à une nouvelle conception de l'argent ? Rien n'est encore totalement acquis à Aghien, mais l'on peut d'ores et déjà rechercher les répondants économiques de l'évolution observée au niveau de la structure des exploitations englobant une plantation villageoise.

Il faut noter tout d'abord que l'insertion des trois planteurs interrogés dans l'économie monétaire est à peu près totale. Ils eurent en effet à répondre également de leurs transactions sous forme de troc. Or celles-ci sont si rares et dans tous les cas si faibles (par exemple , bananes mûres contre bananes non mûres, petits poissons contre gros...) qu'il n'a pas paru nécessaire de les comptabiliser. Reste à savoir si les trois planteurs représentent - dans ce domaine au moins - l'ensemble du village. La réponse est évidemment positive, mais avec quelques réserves, les planteurs les moins bien nantis procédant plus fréquemment que les autres à des petits échanges en nature de toutes sortes.

Souvent d'ailleurs il ne s'agit pas véritablement d'échanges, mais de cadeaux donnés ou reçus, sans qu'il y ait obligatoirement équivalence. A ce propos les planteurs I, II et III n'ont pas vraiment rompu avec la tradition. Simplement les cadeaux à leur niveau ne se font plus, comme on le verra, en nature mais sous forme d'argent. Les manières changent mais la trame des rapports interfamiliaux reste la même. C'est ainsi que - et cela a été vraiment

la révélation de l'enquête budgétaire accomplie à Aghien - le revenu annuel des trois hommes repose en grande partie sur des transferts de fonds familiaux : dons véritables dans deux cas, vente d'un terrain du matrilignage près d'Abidjan dans la troisième cas. Leur part relative (cf. figure 46) est loin d'être minime.

Elle est particulièrement écrasante dans le revenu global du planteur III (cf. tableau LIII). Sa famille à charge subsiste en effet à plus de 90 % grâce à des dons de son oncle paternel, qui réside dans le village proche de Santé-B. Il est vrai qu'en contre-partie M.A. Pierre et les siens envoient souvent, et de façon non calculée, des produits de leur exploitation, notamment du poisson, puisqu'à Santé-B. la pêche est impossible. L'oncle lui-même tire ses revenus non de la terre, mais de cousins ayant des situations bien rémunérées à Abidjan. Ainsi 179 000 francs ont-ils cheminé, via Santé-B., d'Abidjan jusqu'à Aghien. La famille de M.A. Pierre les a touchés en deux versements, à six mois d'intervalle : en juin 1972 et janvier 1973. Il est intéressant d'observer que ce transfert s'est effectué à l'intérieur non du matrilignage mais du patrilignage du chef d'exploitation. A noter qu'il eût été vraisemblablement moins important si ce dernier n'avait pas été malade.

Différente est la provenance des sommes ainsi perçues par les deux planteurs villageois. On remarque tout d'abord que leur importance relative tend à décroître d'un planteur à l'autre, en fonction précisément de l'extension et de la complexité de l'exploitation. Elle représente encore 76 % du revenu global du planteur I, mais 22 % seulement chez le planteur II (cf. tableau LII). Chez A.S. Jérôme, le gros planteur d'Aghien, il ne s'agit d'ailleurs plus d'un don, mais du produit de la vente d'un terrain situé - comme cela fut déjà mentionné - près d'Abidjan, et dont une part lui fut remise par son oncle maternel. L'autre planteur villageois par contre, A.A. Marc, a à cet égard une attitude sans équivoque. C'est lui-même qui, par deux fois, fit appel à ses enfants pour le règlement de dettes contractées auprès de certains commerçants de Bingerville qui font facilement crédit.

Fig. 46- BUDGETS DE TROIS MENAGES

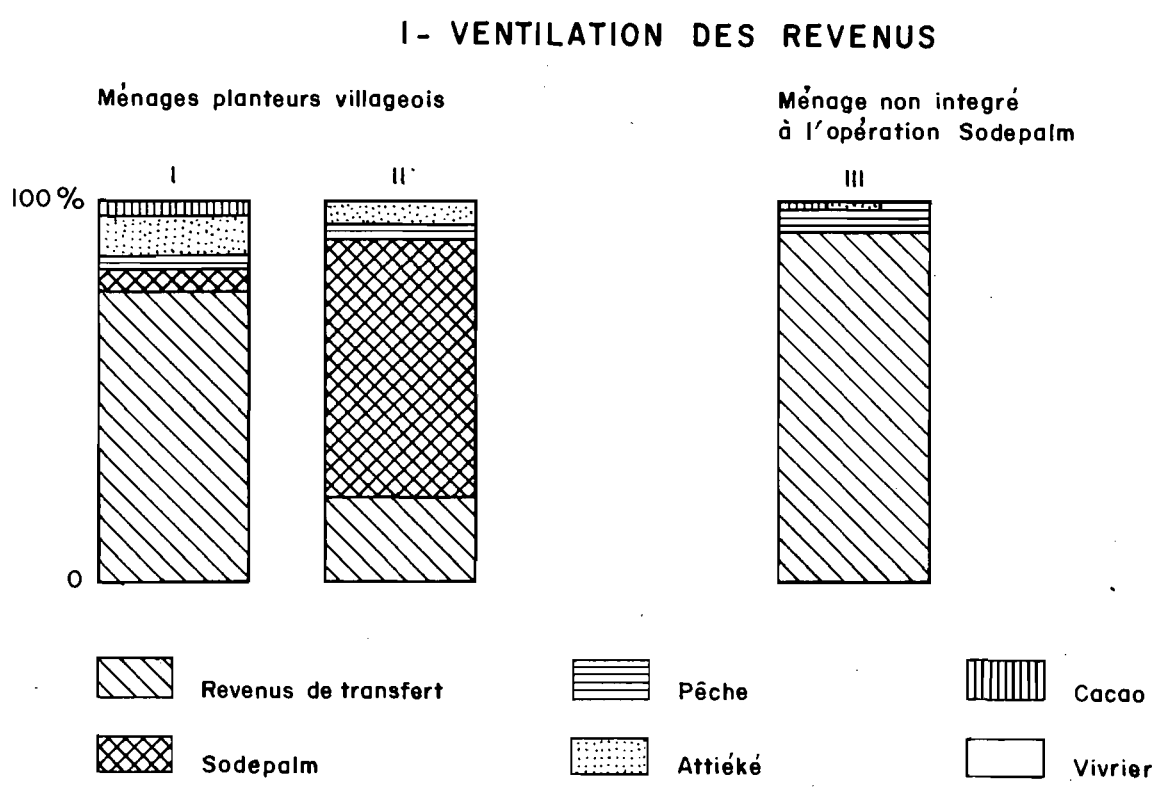

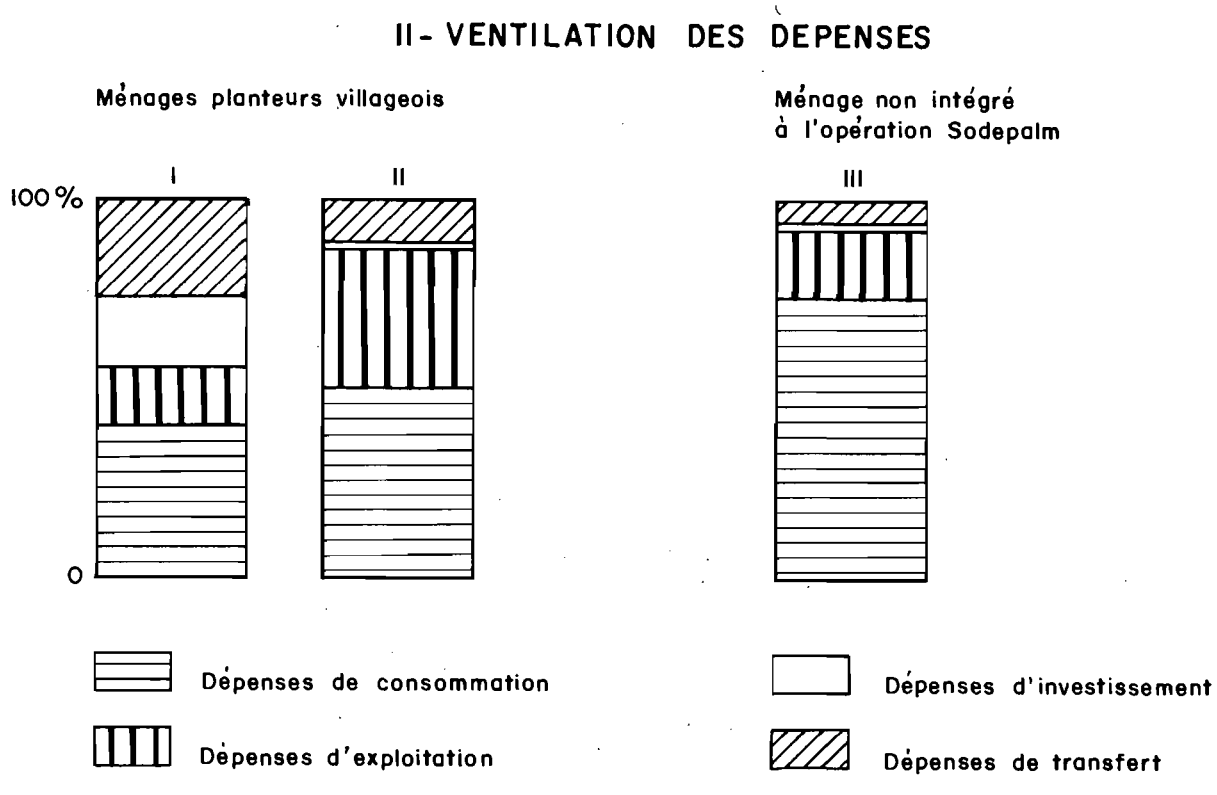

Tableau LII-

Revenus de deux ménages de planteur villageois du 1-4-1972 au 31-3-73

Revenus du planteur villageois I	Homme	Femme	Total Ménage	Moyenne Mensuelle	%
Poisson	4 900	1 450	6 350	529	2,7
Attiéké		25 775	25 775	2 148	11,5
SODEPALM	11 765		11 765	980	5,1
Cacao	7 310		7 310	609	3,1
Café	8 100		8 100	675	3,5
Dons des enfants	170 000		170 000	14 167	74,1
Total	202 075	27 225	229 300	19 100	100,0

Revenus du planteur villageois II	Homme	Femme	Total Ménage	Moyenne mensuelle	%
Poisson	5 275	3 000	8 275	689	3,8
Attiéké		11 495	11 495	958	5,2
SODEPALM	150 820		150 820	12 568	68,2
Graines et huile de palme		250	250	21	0,1
Vente d'un terrain du matrilignage	50 000		50 000	4 167	22,7
Total	206 095	14 745	220 840	18 403	100,0

Tableau LIII - Revenus sur 9 mois d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM (CFA)

Revenus	Homme	Femme	Total Ménage	Moyenne mensuelle	%
Poisson	6050	6400	12450	1883	6,4
Attiéké		915	915	102	0,5
Cacao	820		820	91	0,4
Maïs	1265		1265	140	0,6
Condiments		100	100	11	0,1
Dons de l'oncle paternel	179000		179000	19889	92,0
Total	187135	7415	194550	21616	100,0

Ainsi, seule l'exploitation agricole du planteur villageois II constitue-t-elle une source de revenus appréciable. Comme ses caféiers ne produisent pas pour le moment, cela est le fait essentiellement de sa plantation villageoise, qui lui rapporta en un an 150820 francs bruts, représentant plus de 68 % de son budget. La vente de l'attiéké et du poisson est insignifiante en comparaison. Chez le planteur I par contre, la plantation villageoise, qui, il est vrai, n'a ni l'ancienneté ni l'extension de celle de son homologue, occupe (cf. tableau LII) une piètre place dans le budget. C'est, contre toute attente, l'attiéké qui fournit le revenu agricole le plus important. Le cacao, le café et le poisson, tous trois d'un rapport équivalent, paraissent nettement moins rentables. Chez le planteur III enfin, l'exploitation à proprement parler ne rapporte quasiment rien, d'autant moins qu'il a été malade et qu'il n'emploie pas de manoeuvre. Seul pèse un peu dans la balance budgétaire (cf. tableau LIII) le produit de sa pêche.

On note, en première conclusion, que les cultures commerciales traditionnelles - cacao et café - sont facilement "dépassées" par la production vivrière de base : le manioc et le poisson. Il est évident que l'on ne peut extrapoler à partir de trois cas individuels. Une enquête auprès des planteurs de cacao et café du village apporte toutefois confirmation à ces observations. Le café aurait rapporté à Aghien, au début de cette année 1973, 184 300 francs, soit sensiblement autant que le palmier sélectionné en un an, mais à diviser entre II producteurs. Le cacao, lors de la dernière traite, en 1972, n'aurait rapporté quant à lui que quelques 42 300 francs. Il est vrai qu'une dizaine de planteurs seulement ont déclaré avoir fait la récolte. Quoi qu'il en soit, ces chiffres se passent de commentaires. Si le café peut dans certains cas rapporter au planteur jusqu'à 40 ou 50 000 francs, le cacao par contre ne semble pouvoir rapporter plus de 7 500 francs. Au problème inévitable des rendements s'ajoute celui des cours imposés.

L'attiéké et le poisson bénéficient de plus de latitude, l'attiéké notamment qui trouve un débouché dans les divers édifices

scolaires, médicaux ou agricoles de Bingerville. Ainsi la femme du planteur villageois I a-t-elle réussi à gagner plus de 25 000 francs en un an en vendant son attiéké à l'hopital psychiatrique. Evidemment les heures de travail que représente l'objet de cette vente sont innombrables, mais - peut-être est-ce préférable - difficilement comptabilisables, puisque l'attiéké pour la consommation est fabriqué en même temps. Le poisson quant à lui, bien qu'il n'ait jamais été un produit de gros rapport, trouve aisément un débouché sur les marchés urbains. Il arrive même actuellement que les villageois, en raison de sa raréfaction, ne puissent pas toujours faire face à la demande. Ils vont jusqu'à en acheter dans les périodes creuses, comme on le verra. Ce qu'il faut retenir à ce stade, c'est que ces produits à vocation vivrière sont capables de compter sinon plus, du moins autant que le café et cacao dans un budget familial. Un point important toutefois : ils représentent un nombre d'heures de travail très supérieur. Ce décalage au niveau de l'investissement du temps doit attirer l'attention.

Tout se passe en effet comme si le planteur était avant tout intéressé par les activités les plus traditionnelles, et ce malgré leur rentabilité des plus médiocres. En fait, au delà de cette évidence, il faut surtout retenir que le planteur - et pêcheur - opère une sorte de sélection au sein de son système d'exploitation de la terre et de l'eau. Tout se passe plutôt comme s'il n'y avait pas lieu d'accorder plus de temps que convenu à l'exploitation, et d'en tirer plus de profit qu'il ne sied. Si donc le palmier sort vainqueur de ce bilan, comme il apparaît à travers le budget du planteur II, il ne faut pas perdre de vue que c'est au prix d'une destructuration de l'exploitation en cause, dans laquelle seul le manioc - production de la femme - et le poisson - production marginale - trouvent encore leur place. Le budget du planteur I montre bien que d'être insérée dans l'exploitation traditionnelle, avec toutes les limites qu'impose celle-ci, ne vaut rien à la plantation villageoise. A nombre d'hectarès égal, son rapport est approximativement le même que celui des autres plantations.

Le plus significatif dans tout cela est que finalement, sous l'effet d'une ressource ou d'une autre, les trois unités budgétaires considérées ont approximativement le même revenu annuel :

autour de 220 000 francs. Ainsi, en soi et compte-tenu de certaines conditions précises, la plantation villageois peut-elle fournir une rente appréciable, apte de façon toute relative à créer une catégorie de riches planteurs. Les 150 000 francs gagnés en un an par le planteur villageois II, n'ont pas d'équivalent dans la production des habitants d'Aghien. Ceci n'est valable toutefois que si le planteur accepte de surimposer sa plantation villageoise à son système d'exploitation traditionnel, sans modifier celui-ci, sans se sentir obligé d'abandonner d'anciennes sources de revenu, comme s'il ne pouvait y avoir cumul. C'est là tout le problème. Le planteur ne peut-il puiser dans sa réserve de temps improductif, ou ne le veut-il pas ? Ne peut-on alors imputer ce refus d'une certaine richesse, ce souci de rester semblable à d'autres (au sein de la classe d'âge par exemple) à une forme de résistance voulue par le planteur lui-même ou par le groupe ?

En somme à Aghien aucun planteur, pas même le planteur villageois II, n'a franchi le dernier pas susceptible de l'affranchir du paternalisme villageois. Cette "libération" semble, dans la mesure où elle se produit de l'intérieur, c'est à dire par le biais des structures agraires, s'accomplir suivant un processus en trois étapes :

I - Escamotage des règles d'occupation de l'espace, extension anarchique des exploitations. C'est le cas d'au moins 4 des 5 planteurs villageois, c'est-à-dire de tous ceux qui exploitent plus de 6 hectares.

2 - Escamotage du système de production, abandon des cultures traditionnelles. C'est le cas du planteur villageois II. Les bouleversements du système d'exploitation ne perturbent pas, ou à peine, les grands types d'activités traditionnelles, productives ou non.

3 - Escamotage des règles d'occupation du temps, remise en question du système économique. Aucun planteur n'en est arrivé là à Aghien, mais il est probable que dans de gros villages, tels Adjamé-B., Ana, Eloka-té, si l'on en juge à l'aspect cossu de certaines maisons, et à la clôture qui les entoure, le pas a été franchi.

Reste à savoir par quel biais il l'a été. Car si le palmier sélectionné peut sans aucun doute, sinon provoquer, du moins précipiter la destructuration socio-géographique d'une unité villageoise, est-il capable en contre-partie d'assurer aux intéressés - au moins aux planteurs villageois - les bases d'un avenir économique meilleur ? Est-ce avec une rente annuelle de 150 000 francs - même si elle est plus de dix fois supérieure aux deux ou trois rentes habituelles perçues par le planteur - que se fabrique une bourgeoisie rurale ? Il faut voir avant tout si le niveau de vie du nouveau planteur et de sa famille porte les germes d'une métamorphose en ce sens.

Les revenus des trois unités budgétaires étudiées sont, comme l'a révélé l'enquête, à peu près identiques. Leurs dépenses globales par contre, calculées au jour le jour également, différencient quelque peu le planteur villageois du simple planteur. En effet, alors que chez les planteurs I et II, les dépenses mensuelles ont été en moyenne respectivement de 18 758 francs et 19 506 francs (cf. tableau LIV et LV), chez le troisième planteur elle n'ont pas dépassé 10 953 francs (cf. tableau LVI). En fait c'est surtout dans l'orientation des dépenses que peut être décelée une différence de mentalité. Le train de vie dépend de trop de facteurs, certains impondérables : nombre de personnes à charge, incidence de la famille étendue, événement exceptionnel tel des funérailles, etc... Ainsi ont été, selon une classification déjà éprouvée, distingués quatre grands types de dépenses :

1 - les dépenses de consommation, principalement les dépenses alimentaires

2 - les dépenses d'exploitation, d'une part celles destinées à l'exploitation agricole, de l'autre celles destinées à la pêche

3 - les dépenses d'investissement, essentiellement à Aghien les dépenses pour l'habitat

4 - enfin les dépenses de transfert, cotisations ou dons divers

Tableau LIV - Dépenses du ménage du planteur villageois I
du 1-4-1972 au 31-3-1973 (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total Ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	47 610	45 425	93 035	7 752	41,3
1. Dépenses alimentaires	19 305	23 805	43 110	3 592	19,1
a - Denrées alimentaires locales	9 305	22 240	31 545	2 629	14,0
- Banane plantain	1 575	5 995	7 570	630	3,4
- Manioc	360	1 420	1 780	148	0,7
- Petits légumes et condiments	540	3 570	4 110	343	1,8
- Viandes et volailles	1 300	625	1 925	161	0,9
- Poisson	3 275	4 200	7 475	623	3,3
- Graines de palme	415	1 020	1 435	120	0,6
- Huile de palme	1 100	5 100	6 200	517	2,8
- Autres corps gras		175	175	15	0,1
- Plats préparés et divers	740	135	875	72	0,4
b - Denrées alimentaires d'importation	2 365	1 565	3 930	327	1,7
- Huile d'arachide	85	455	540	45	0,2
- Riz	445	610	1 055	87	0,5
- Epicerie diverse	1 835	500	2 335	195	1,0
c - Boissons et stimulants	7 635		7 635	636	3,4
- Vin de palme	1 225		1 225	102	0,6
- Boissons d'importation	6 260		6 260	522	2,7
- Tabac - café	150		150	12	0,1
2. Dépenses non alimentaires	28 305	21 620	49 925	4 160	22,2
a - Textiles et habillement	5 865	2 025	7 890	658	3,5
b Ménage	3 710	2 955	6 665	555	2,9
c - Toilette et parure	450	200	650	54	0,3
d - Services	18 280	16 440	34 720	2 893	15,4
- Broyage manioc	265	5 770	6 035	502	2,7
- Transport	17 115	10 670	27 785	2 316	12,3
- Soins médicaux					
- Fournitures scolaires	600		600	50	) 0,4
- Divers	300		300	25	)
II. DEPENSES D'EXPLOITATION	33 300	2 000	35 300	2 942	15,7

1 - Exploitation agricole	32 400	2 000	34 400	2 867	15,3
a - Matériel					
b - Main d'oeuvre	32 400	2 000	34 400	2 867	15,3
2 - Pêche	900		900	75	0,4
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 280		40 280	3 357	17,9
(habitat)					
IV. DEPENSES DE TRANFERT	53 690	2 800	56 490	4 707	25,1
1 - Cotisations	1 550	300	1 850	154	0,9
2 - Dons	52 140	2 500	54 640	4 553	24,2
TOTAL	174 880	50 225	225 105	18 758	100,0

Tableau LV - Dépenses du ménage du planteur villageois II

du 1-4-1972 au 31-3-1973 (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	72.745	46.860	119.605	9.967	51,0
1- Dépenses alimentaires	50.540	31.255	81.795	6.816	34,9
a- Denrées alimentaires locales	19.850	26.890	46.740	3.895	20,0
-Banane plantain	3.940	8.035	11.975	997	5,1
-Manioc	225	4.245	4.470	372	1,9
-Petits légumes et condiments	55	3.235	3.290	274	1,4
-Viandes et volailles	6.500	1.075	7.575	631	3,3
-Poisson	8.700	8.975	17.675	1.472	7,6
-Graines de palme		435	435	36	0,2
-Huile de palme	120	175	295	24	0,1
-Autres corps gras		135	135	11	0,1
-Plats préparés et divers	310	580	890	74	0,3
b- Denrées alimentaires d'importation	7.015	4.350	11.365	947	4,8
-Huile d'arachide	145	535	680	56	0,3
-Riz	3.570	3.045	6.615	551	2,8
-Epicerie diverse	3.300	770	4.070	339	1,7
c- Boissons et stimulants	23.675	15	23.690	1.974	10,1
-Vin de palme	5.675		5.675	472	2,4
-Boissons d'importation	17.755		17.755	1.479	7,6
-Tabac - café	245	15	260	21	0,1
2- Dépenses non alimentaires	22.205	15.605	37.810	3.150	16,1
a- Textiles et habillement	2.460	4.775	7.235	602	3,0
b- Ménage	1.255	850	2.105	175	1,0
c- Toilette et parure	10	170	180	15	0,1
d- Services	18.480	9.810	28.290	2.357	12,0
-Broyage manioc		4.230	4.230	352	1,8
-Transport	18.130	5.470	23.600	1.966	10,0
-Soins médicaux					
-Fournitures scolaires	150		150	12	0,1
-Divers	200	110	310	25	0,1
II. DEPENSES D'EXPLOITATION	86.800		86.800	7.233	37,0
1- Exploitation agricole	79.800		79.800	6.650	34,1

a- Matériel b- Main-d'oeuvre	800 79.000		800 79.000	66 6.583	0,4 33,7
2- Pêche	7.000		7.000	583	2,9
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)	2.900		2.900	241	1,2
IV. DEPENSES DE TRANSFERT	23.655	1.135	24.790	2.065	10,5
1- Cotisations					
2- Dons	23.655	1.135	24.790	2.065	10,5
TOTAL	186.100	47.995	234.095	19.506	100,0

Tableau LVI - Dépenses sur 9 mois d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	41.225	32.800	74.025	8.225	75,0
1- Dépenses alimentaires	18.940	21.285	40.225	4.469	40,8
a- Denrées alimentaires locales	7.520	18.490	26.010	2.891	26,4
-Banane plantain	1.125	4.985	6.110	679	6,2
-Manioc	145	1.295	1.440	160	1,5
-Petits légumes et condiments	125	2.530	2.655	295	2,7
-Viandes et volailles	950	770	1.720	191	1,7
-Poisson	4.500	5.980	10.480	1.165	10,6
-Graine de palme	75	1.350	1.425	159	1,5
-Huile de palme	125	1.160	1.285	143	1,3
-Autres corps gras		215	215	24	0,2
-Plats préparés et divers	475	205	680	76	0,7
b- Denrées alimentaires d'importation	1.630	2.615	4.245	471	4,3
-Huile d'arachide		405	405	45	0,4
-Riz	920	1.075	1.995	221	2,0
-Epicerie diverse	710	1.135	1.845	205	1,9
c- Boissons et stimulants	9.790	180	9.970	1.107	10,1
-Vin de palme	6.400		6.400	711	6,5
-Boissons d'importation	3.360	180	3.540	393)	3,6
-Tabac café	30		30	3)	
2- Dépenses non alimentaires	22.285	11.515	33.800	3.756	34,2
a- Textiles et habillement	9.315	2.475	11.790	1.310	11,9
b- Ménage	3.410	2.135	5.545	616	5,6
c- Toilette et parure	680	655	1.335	149	1,4
d- Services	8.880	6.250	15.130	1.681	15,3
-Broyage manioc	100	1.955	2.055	228	2,0
-Transport	4.665	4.295	8.960	996	9,1
-Soins médicaux	3.355		3.355	373	3,4
-Fournitures scolaires	110		110	12	0,1
-Divers	650		650	72	0,7
II. DEPENSES D'EXPLOITATION	17.305		17.305	1.923	17,6
1- Exploitation agricole	450		450	50	0,6
a- Matériel	450		450	50	0,6
b- Main-d'oeuvre					
2- Pêche	16.855		16.855	1.873	17,0
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1.750		1.750	194	1,8
(habitat)					
IV. DEPENSES DE TRANSFERT	5.210	295	5.505	611	5,6
1- Cotisations					
2- Dons	5.210	295	5.505	611	5,6
TOTAL	65.490	33.095	98.585	10.953	100,0

Significatives de l'influence urbaine, les dépenses de consommation l'emportent largement sur les autres (cf. figure 46). Leur montant mensuel oscille de 7752 francs chez le planteur I à 9967 francs chez le planteur II et 8225 francs chez le planteur III. Chez ce dernier toutefois, dont les dépenses globales sont moindres, leur part relative est exactement de 75 %, alors qu'elle ne représente chez les planteurs villageois que 40 à 50 % du budget. Le planteur villageois donc, s'il dépense davantage que les autres, n'engage pas de frais exceptionnels pour la consommation courante. Serait-ce là le reflet d'un dynamisme effectif dans sa recherche du profit. On sait déjà qu'il n'épargne pas. Le ménage du planteur I a dépensé en un an 225 105 francs pour un revenu de 229 300 francs, celui du planteur II a même dépensé davantage qu'il n'a encaissé : 234 095 francs pour un revenu de 220 840 francs. Ce genre de situation, grâce au crédit et à la solidarité familiale, se résorbe facilement. Ici la soudure a sans doute été opérée par les filles du planteur établies dans le village, et qui d'ailleurs apportent une aide temporaire dans l'exploitation de leur père. Le planteur villageois d'Aghien en définitive se distingue davantage par sa prodigalité que par sa richesse. Le planteur III, lui, n'a dépensé en 9 mois que la moitié de l'argent entré dans le ménage : 98 585 francs pour 194 550 francs. Mais peut-être après tout, ce sens de l'économie n'est-il que le symbole d'une politique du bas de laine dépassée par les planteurs villageois ?

L'on s'est penché tout particulièrement sur le cas du ménage du planteur villageois II, dont les dépenses d'exploitation ne représentent pas moins de 37 % du budget. Très vite il s'est avéré qu'il s'agissait non d'achat de matériel destiné à améliorer les rendements, mais du salaire des manoeuvres. La même constatation a été faite dans le ménage du planteur villageois I, dont les dépenses d'exploitation représentent plus de 15 % du budget. Par contre dans le ménage du planteur III, où elles représentent également 1/6ème du budget, il s'agit cette fois d'achat de matériel de pêche. A cet égard le planteur III a une attitude a priori plus positive que les deux autres, davantage enclins aux dépenses de prestige. Le planteur I, par exemple, a investi près de 18 % de son budget dans l'extension et la réfection de son habitat,

et les dépenses de transfert sont dans les deux ménages relativement élevées : 56 490 francs, soit 25,1 % des dépenses globales chez le planteur I, qui fait fréquemment des dons en espèces à ses enfants mariés - tout en n'hésitant pas à faire appel à eux ensuite pour régler ses dettes -, et 24.790 francs, soit 10,5 % des dépenses globales chez le planteur II, qui, lui, on l'a vu, a acquis plus d'indépendance par rapport à sa famille étendue. Chez le planteur III elles ne représentent par contre que 5,6 % des dépenses globales, mais, comme cela a déjà été souligné, celui-ci fait de nombreux cadeaux en nature, notamment aux membres proches de son lignage paternel, en échange de quoi il reçoit de l'argent sans lequel il ne pourrait apparemment subsister.

C'est sur ce dernier point qu'il convient peut-être d'insister pour terminer : l'unité budgétaire du planteur traditionnel, tel qu'il apparaît à Aghien, n'est pas véritablement autonome. L'argent entre et sort, sans motivation autre que des liens de parenté, généralement étroits, mais affranchis de l'organisation sociale traditionnelle, qui accordait priorité au matrilignage. Les sommes perçues sont d'ailleurs, comme chez les planteurs II et III, beaucoup plus importantes que ne peuvent l'être les sommes ou cadeaux réciproquement offerts. Elles ont une origine extra-rurale, issues du salaire d'enfants ou de cousins établis en ville. Le planteur villageois II, seul, fait montre d'une relative indépendance dans la gestion de son budget. Encore ne parvient-il pas à le "boucler" totalement, et se sent-il astreint à quelques dons. L'autonomie financière dont jouit son ménage par rapport aux autres est tout de même appréciable. Cette indépendance au moins peut être portée à l'actif de la SODEPALM. Sans doute celle-ci n'a-t-elle pas, jusqu'à présent, enrichi de façon spectaculaire les planteurs villageois, mais, ce qui paraît plus important, elle peut les libérer de cette solidarité familiale encore très vivace, à laquelle les plus gros planteurs semblent, vu leur train de vie, les plus assujettis. Ainsi est fournie à certains planteurs l'occasion d'affirmer, en même temps qu'une relative autonomie financière, leur individualité. Cette désolidarisation, cette libération du milieu d'origine n'a-t-elle pas son revers ? Le nouveau libéralisme est-il total ? Les nouveaux "libérés" ne restent-ils pas profondément dépendants de leur milieu naturel, dans toutes ses dimensions matérielles et

spirituelles, et notamment de l'objet de leurs espérances : la plantation villageoise ?

2° - Impact de la plantation villageoise sur le niveau de vie du planteur

A Aghien la plantation villageoise n'influe pas sur le mode de vie du planteur. Au contraire celui-ci, comme par réaction, rythme ses journées de la même façon que ses "frères". Seul est bousculé le système agricole, auquel le planteur continue à n'accorder qu'un sixième de son temps. Paradoxalement cette attitude lui permet de rester attaché à son milieu social d'origine, tout en "s'embourgeoisant" loin d'une partie de ses plantations et à la tête d'une main-d'oeuvre salariée. Elle lui permet en même temps de ne pas crever le plafond en matière de revenu, tout en acquérant, dans la mesure où il exploite suffisamment d'hectares, une autonomie financière appréciable. Il est ainsi moins tributaire des siens, mais en revanche plus qu'un autre tributaire de la terre, des saison, avec tout ce que cela comporte d'imprévu et de soumission aux génies et... à la SODEPALM.

En fait tous les planteurs, villageois ou pas, sont en principe soumis à leur milieu naturel. Leur emploi du temps est étroitement lié aux fluctuations saisonnières, comme partout dans le monde rural. Leur niveau de vie également. De même que dans certaines régions la saison des pluies est celle où l'on mange le mieux, à Aghien, comme dans toute la Basse Côte, il semble que ce soit celle où l'on dépense le plus. Les dépenses des trois ménages enquêtés s'élèvent considérablement, quelle que soit la part du revenu agricole dans leur budget, dès la fin de la grande saison sèche (cf. figure 47). C'est effectivement le moment le plus favorable à la pêche et à la récolte des produits qui, comme le manioc ou le palmier, "donnent" toute l'année. De plus les premières pluies ne perturbent pas outre mesure le trafic, qui n'est entravé en principe qu'à partir du mois de juin. Traditionnellement, et en dépit de l'évolution actuelle du revenu agricole, la saison reste, ne serait-ce que par routine, la plus dynamique.

Fig. 47-

FLUCTUATIONS MENSUELLES DES DEPENSES DE DEUX MENAGES DE PLANTEURS VILLAGEOIS (I et II) ET D'UN MENAGE NON INTEGRE A L'OPERATION SODEPALM (III).

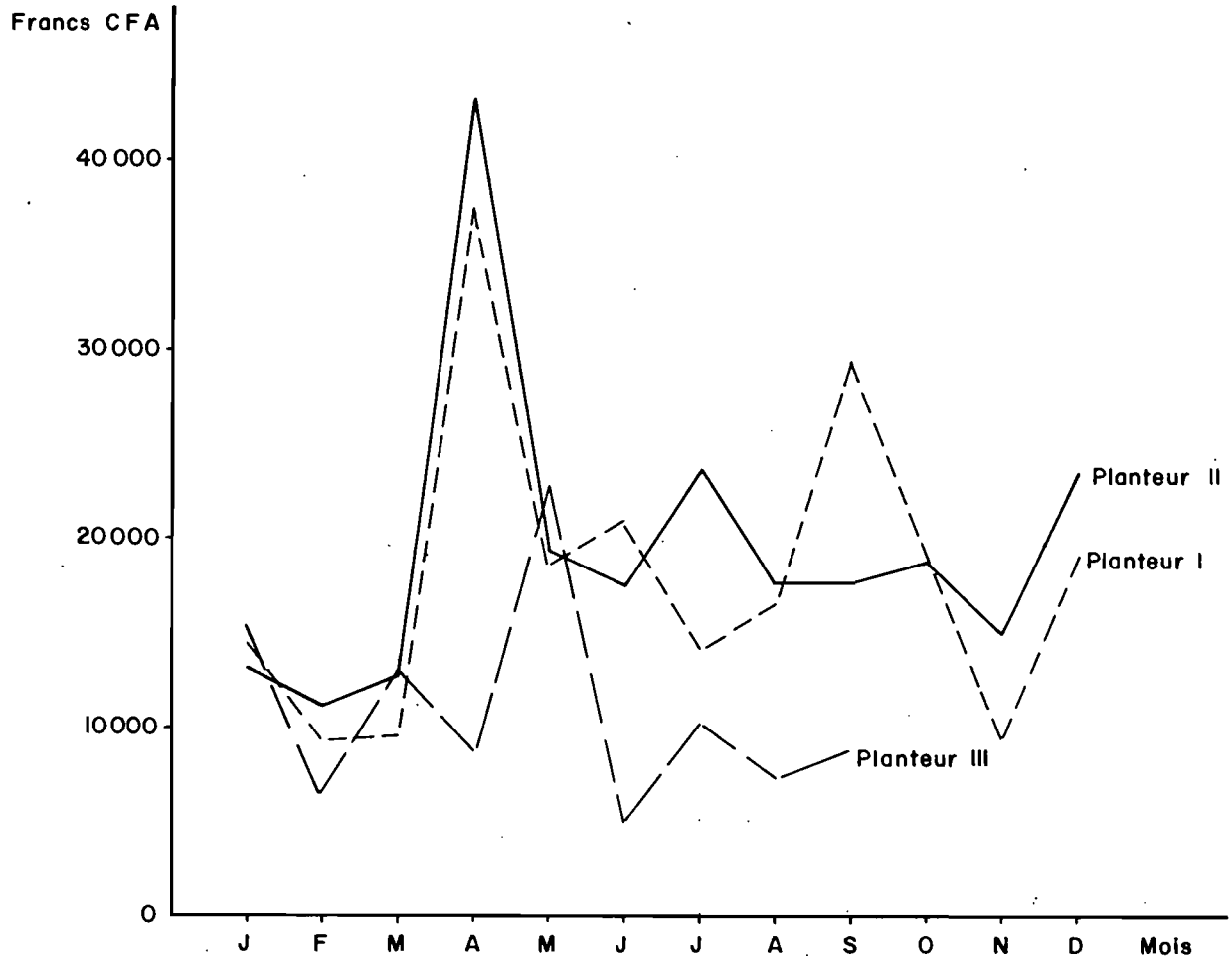

Dans le ménage du planteur villageois II, cependant ces fluctuations sont le fait non d'une routine, mais d'une réalité apparemment sans équivoque. C'est là un point qu'il faut souligner. Alors que les autres planteurs pourraient, s'ils le voulaient, se dégager au moins partiellement des contraintes saisonnières, un planteur tel que A.S. Jérôme, qui vit essentiellement du revenu que lui verse la SODEPALM, est beaucoup plus sensible aux caprices de la nature. Les risques qu'il court, avec sa plantation de palmier, tiennent autant à la sécheresse, qui abaisse les rendements, qu'à l'humidité, qui favorise le développement des champignons et la pourriture des arbres. La faune locale constitue également une menace permanente, notamment les coléoptères tel l'orycté, les hyménoptères tels les termites, les rongeurs, tels les agoutis, etc.. N'est-il pas étrange que, par une sorte de retour en arrière, le planteur villageois, qui parvient à vivre au moins en partie de ses palmiers, soit ainsi asservi à sa terre, de la même manière qu'au temps où l'économie monétaire n'existait pas, et où l'on ne pouvait comme à présent "se débrouiller" pour pallier les insuffisances de cette terre ?

Le palmier sélectionné présente certes un avantage sur les cultures commercialestraditionnelles de la région : sa production s'étale sur toute l'année. Evidemment celle-ci n'est pas régulière : l'interférence des facteurs naturels et humains fait qu'elle peut chûter d'un mois à l'autre, et, ce qui est moins normal, d'une année à l'autre. L'on s'est tout particulièrement intéressé à la plantation de A.S. Jérôme, qui n'est pas seulement la plus grande, mais aussi la plus ancienne du village. La portion dont il hérita de son père commença à produire en 1966, ce qui donne un recul suffisant pour une appréciation de la situation. On observe (cf. tableaux LVIIet LVIII) qu'en effet les résultats sont difficilement prévisibles d'un mois à l'autre, même si dans l'ensemble ils répondent, au bout de la troisième année de production (cf. figures 48 et 49), à un débit incontestablement rythmé par les quatre saisons. La production hésite également d'une année à l'autre, elle ne s'accroît pas vigoureusement comme elle devrait. Toutes ces incertitudes ont déjà été évoquées. Elles sont le fait de la plupart des planteurs villageois véritables, qui - comme ceux du secteur de Bingerville - allient à l'imperfection

Tableau LVII - Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du père du planteur II

Années		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1966	Kg	461	381	270		80		13	49	131	189	112	53	1.739
	CFA		4.488			320		52	196	524	756	448	212	6.996
1967	Kg	314	308	1.719	431	2.035	901	568	330	306	425	240	95	7.672
	CFA	1.255	4.464	6.876	1.724	8.140	3.604	2.272	1.320	1.224	1.700	960	380	33.920
1968	Kg	219	294	692	1.332	3.103	2.632	2.186	375	757	1.275	2.001	569	15.435
	CFA	876	1.176	2.768	5.328	12.412	10.528	8.744	1.500	3.028	5.100	8.004	2.276	62.740
1969	Kg	1.456	1.087	1.200	1.613	1.778	1.754	831	1.080	918	753	1.082	1.087	14.639
	CFA	5.824	4.348	4.800	6.452	7.112	7.016	3.324	4.320	3.672	3.012	4.328	4.348	58.556
1970	Kg	1.477	1.647	1.288	5.101	3.584	3.487	1.965	1.051	1.152	1.462	1.559	528	24.301
	CFA	3.151	6.588	5.152	20.404	14.336	13.948	7.860	4.204	4.608	4.048	4.436	2.112	90.847
1971	Kg	1.031	1.927	2.997	4.941	2.420	2.540	1.385	810	530	700	1.235	385	20.901
	CFA	4.124	7.708	11.988	19.764	9.680	10.160	5.540	3.240	2.120	2.800	4.940	1.540	83.604
1972	Kg	245	440	1.430	3.085	4.010	2.090	1.800	1.560	1.495	2.290	1.665	1.295	21.405
	F. CFA	980	1.760	5.720	12.340	11.240	8.360	7.200	6.240	5.980	9.160	6.660	5.180	80.820

Tableau LVIII - FLUCTUATIONS MENSUELLES ET ANNUELLES DE LA PRODUCTION DANS LA PLANTATION VILLAGEOISE

DU PLANTEUR II

Années		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1969	Kg		169	304	461	127	12		87	258	121	212	280	2.031
	CFA		676	1.216	1.844	508	48		348	1.032	484	848	1.120	8.124
1970	Kg	371	708	502	2.281	1.772	1.014	289	323	447	316	401	130	8.554
	CFA	792	2.832	2.008	9.124	7.088	4.056	1.156	1.292	1.788	564	904	520	32.124
1971	Kg	241	490	878	1.584	900	1.120	435	671	420	655	465	220	8.079
	CFA	964	1.960	3.512	6.336	3.600	4.480	1.740	2.684	1.680	2.620	1.860	880	32.316
1972	Kg	245	520	1.850	1.890	2.375	1.435	1.270	1.075	1.120	2.050	1.455	1.085	15.605
	CFA	980	280	4.340	7.560	9.500	5.740	5.080	4.300	4.480	8.200	5.820	4.340	60.620

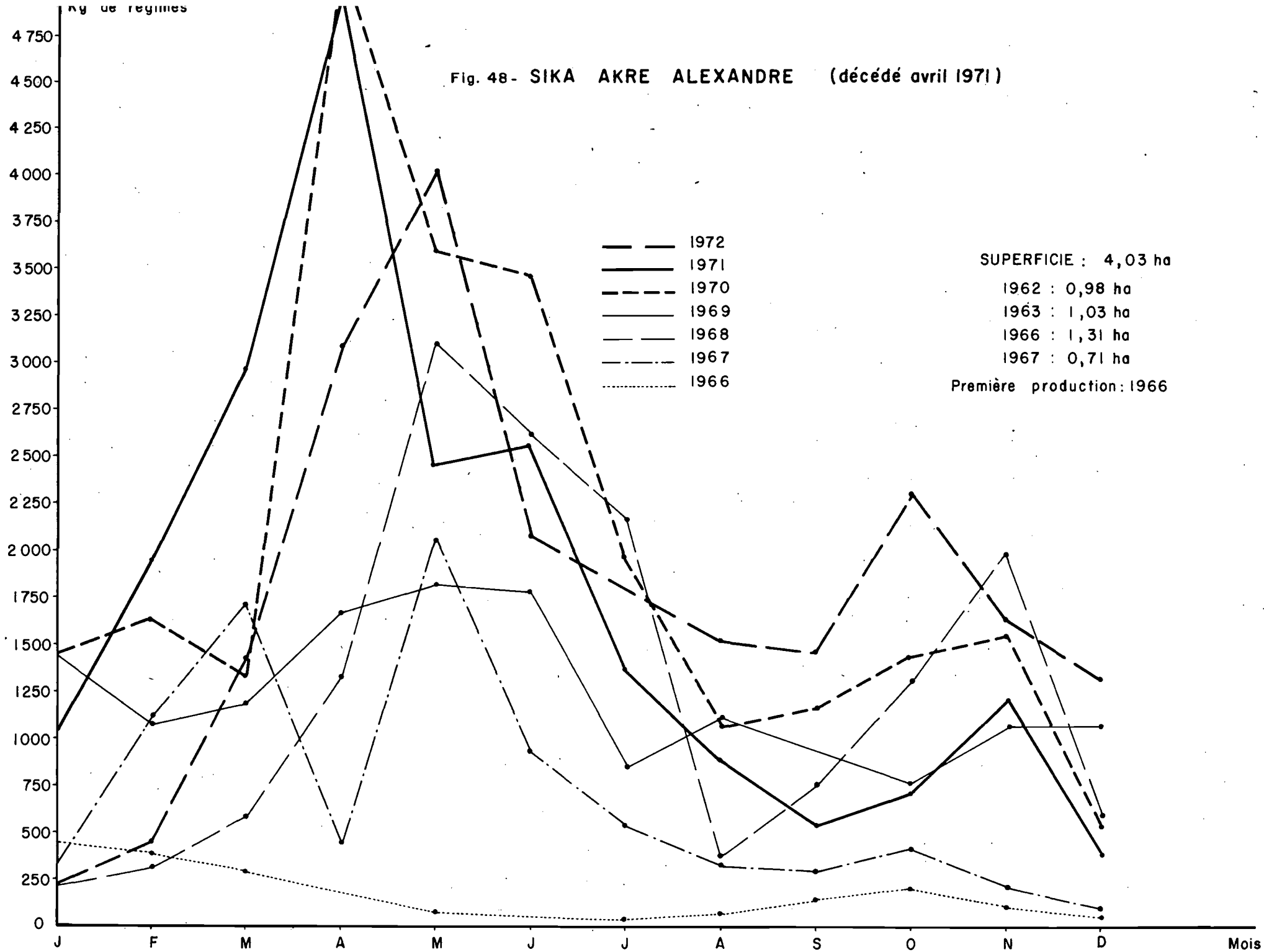

Fig. 48 - SIKA AKRE ALEXANDRE (décédé avril 1971)

Fig. 49- AKE SIKA JEROME

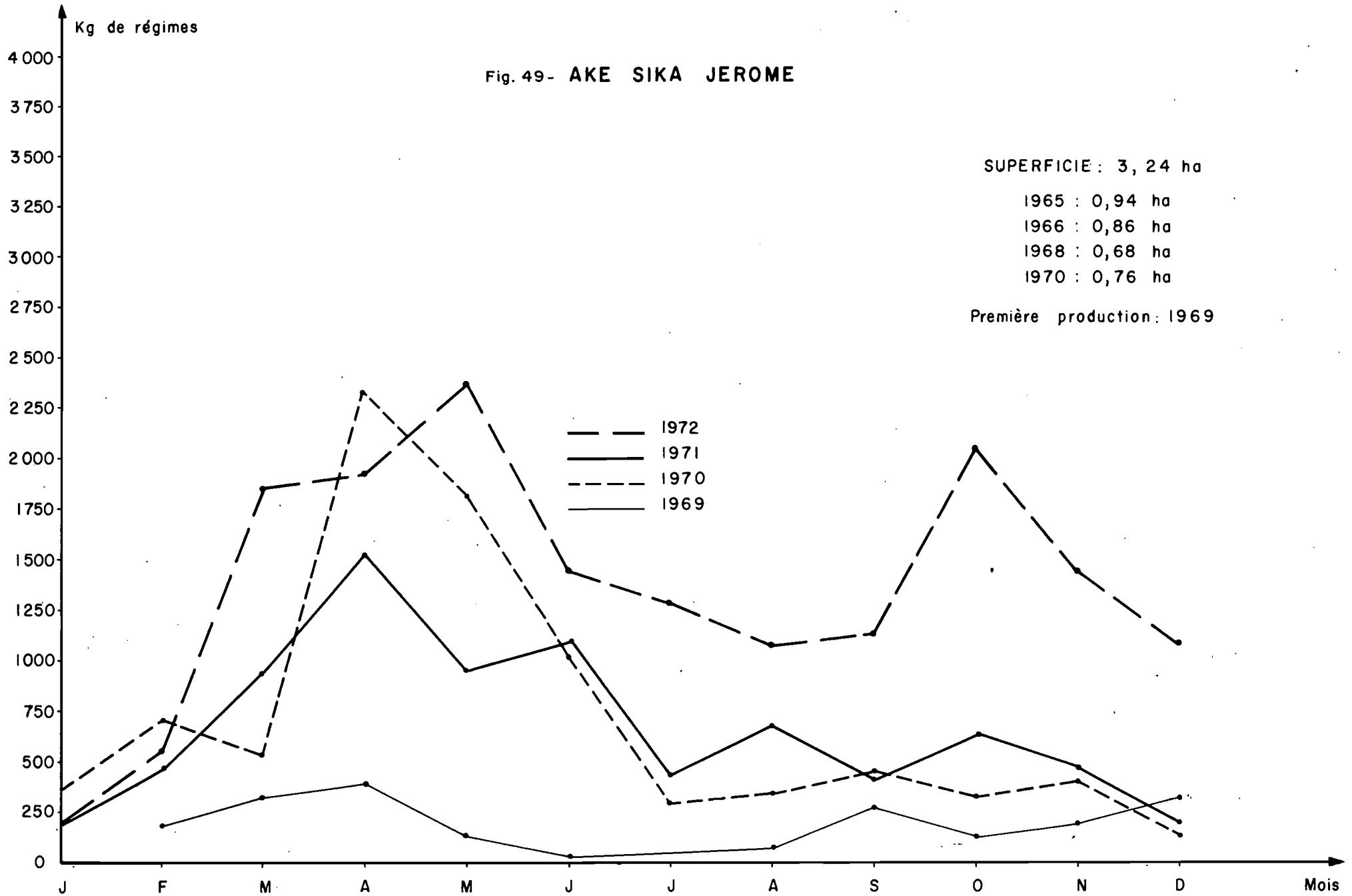

des connaissances et de la technicité, celle des sols, particllement épuisés. Le planteur II, néanmoins, malgré les problèmes que pose l'exploitation sur le mode artisanal d'une plantation de plus de 7 hectares, a réalisé 77 % des prévisions en 1972 - 37,010 tonnes pour 47,430 - ce qui, replacé dans le contexte régional (cf. chapitre II) est correct.

La relation existant incontestablement entre cette production et les dépenses, sinon du ménage, du moins du planteur, est-elle très poussée ? Le fait de vivre réellement de sa plantation pourrait constituer pour le planteur un facteur stimulant du premier ordre. En réalité, celui-ci, si dépendant soit-il de ses palmiers, n'ajuste pas vraiment ses dépenses sur la somme que lui verse chaque mois la SODEPALM. Par exemple, dans le cas d'A.S. Jérôme, il n'y a guère de coïncidence entre ses dépenses personnelles - indépendamment des achats de ses femmes - et le revenu de sa plantation villageoise.

Mois	Revenu de sa plantation villageoise (CFA)	Mois	Dépenses personnelles (CFA)
1972 Mars	10.060	Avril	40.440
Avril	19.900	Mai	16.765
Mai	20.740	Juin	10.005
Juin	14.100	Juillet	19.640
Juillet	12.280	Août	12.720
Août	10.540	Septembre	14.450
Septembre	10.460	Octobre	13.575
Octobre	17.360	Novembre	12.460
Novembre	12.480	Décembre	17.460
Décembre	9.520	Janvier	9.670 1973
TOTAL	137.440		167.185

Les dépenses ne sont donn pas fonction du revenu, qui, dans le cas du planteur II, n'est complété que par le produit de sa pêche, soit pour la période considérée 4.900 francs. Au contraire il y a plutôt, comme cela a déjà été entrevu, ajustement du revenu sur les dépenses. Cette attitude n'est d'ailleurs pas

inconsciente. Il arrive que le ménage s'astreigne à quelques restrictions après une période de lourdes dépenses, comme par exemple, en mai et juin, au lendemain des funérailles du père du planteur (cf. figure 50). Sans le faste du mois d'avril, peut-être celui-ci eût-il pu faire coïncider entrées et sorties, au niveau de son gain et de ses dépenses personnels d'une part, entre le revenu agricole et le budget global de son ménage de l'autre. Mais il y a des obligations sociales auxquelles personne ne peut se dérober. Heureusement la réciproque est valable, et les liens de parenté, que ce soit à l'intérieur de la famille maternelle, à l'intérieur de la famille paternelle, ou simplement entre époux, permettent toujours de "s'en sortir". Ne peut-on en conclure, dans ce cas, que, tout en imposant au planteur ses contraintes et ses limites, la plantation villageoise n'influe pas vraiment sur son niveau de vie ? Il semble qu'il continuerait à vivre de la même manière sans elle. Il s'arrangerait autrement pour trouver de l'argent.

Le ménage en effet (cf. tableau LIX, LX et LXI) ne fait pas d'excès. On ne peut parler de manque de sobriété à propos des 23.690 francs dépensés pour les boissons et stimulants (même si cette somme représente 10 % du budget), dans un village qui ne possède pas de pompe à eau, et où par ailleurs les relations sociales ont une telle importance économique. En effet même chez un planteur, dont on connaît pourtant la relative indépendance vis-à-vis du système socio-économique traditionnel, les dépenses gravitent autour de ce thème : la vie sociale (cf. figure 51). De fortes sommes sont ainsi engagées en boisson, viandes, transport et dons, mais ce n'est pas à "fonds perdus", puisque la solidarité permet d'être à l'abri du besoin. En poussant le raisonnement un peu plus loin, on pourrait dire que les dépenses de main-d'oeuvre - qui comptent également parmi les plus importantes - constituent de la même façon une sorte d'investissement. Elles libèrent le planteur de son temps, qui peut parfaire ses obligations sociales, tout en affirmant son prestige.

En fait il faut voir dans l'ampleur de cette interdépendance familiale un effet plutôt de l'influence urbaine que de coutumes

Fig. 50 -

DEPENSES MENSUELLES DANS LE MENAGE DU PLANTEUR VILLAGEOIS II

VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES

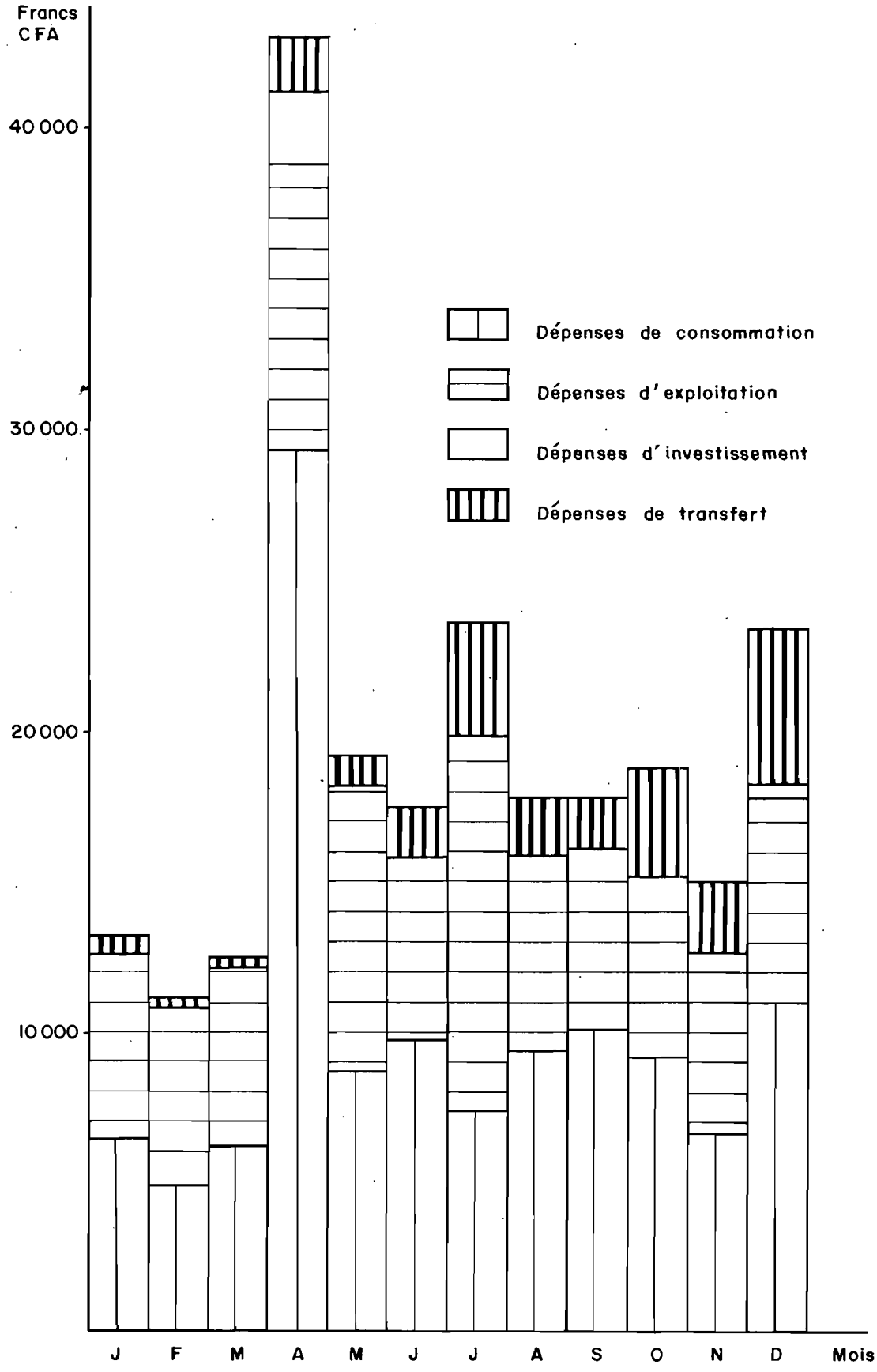

Tableau LIX - Fluctuations mensuelles des dépenses du planteur villageois II (CFA)

Dépenses	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	2830	2285	3905	26690	6315	2205	3540	4345	6650	4075	3910	5995	72745	39,1
1 - Dépenses alimentaires	1590	1585	2425	24680	2465	930	1740	1560	5150	2605	2260	3550	50540	27,2
a - Denrées alimentaires locales	5	170	945	14525	1500	685	360	250	90	700	620		19850	10,7
- Banane plantain			100	3050	750			15		25			3940	2,1
- Manioc				200				25					225	0,1
- Petits légumes et condiments	5	5					15			25	5		55	
- Viandes et volailles			150	6000	200						150		6500	3,5
- Poisson			650	5225	500	675	300	200	50	650	450		8700	4,7
- Graine de palme														
- Huile de palme		120											120	0,1
- Autres corps gras														
- Plats préparés et divers		45	45	50	50	10	45	10	40		15		310	0,2
b- Denrées alimentaires d'importation	680	335	525	345	265	145	1005	635	360	875	705	1140	7015	3,8
- Huile d'arachide							145						145	0,1
- Riz	300	135	250	255	200	30	625	200	135	550	265	625	3570	1,9
- Epicerie diverse	380	200	275	90	65	115	235	435	225	325	440	515	3300	1,8
c - Boissons et stimulants	905	1080	955	9810	700	100	375	675	4700	1030	935	2410	23675	12,7
- Vin de palme	450	175	325	1800	400	75	350	450	675	50	125	800	5675	3,1
- Boissons d'importation	455	805	630	8010	300	25	25	225	3925	980	765	1610	17755	9,5
- Tabac - café		100							100		45		245	0,1
2 - Dépenses non alimentaires	1240	700	1480	2010	3850	1275	1800	2785	1500	1470	1650	2445	22205	11,9
a - Textiles et habillement			300		250			1575		35		300	2460	1,3
b - Ménage	340		60				60	90	490	50	165		1255	0,7
c - Toilette et parure											10		10	
d - Services	900	700	1120	2010	3600	1275	1740	1120	1010	1385	1475	2145	18480	9,9
- Broyage manioc														
- Transport	900	500	1120	2010	3450	1275	1740	1120	1010	1385	1475	2145	18130	9,7
- soins médicaux														
- Fournitures scolaires					150								150	0,2
- Divers		200											200	

II. DEPENSES D'EXPLOITATION	6000	6000	6000	9500	9500	6000	12500	6500	6000	6000	6000	6800	86800	46,5
1. Exploitation agricole	6000	6000	6000	9500	9500	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6800	79800	42,9
a- Matériel												800	800	0,5
b- Main-d'oeuvre	6000	6000	6000	9500	9500	6000	6000	6000	6000	6000	6000	6000	79000	42,4
2. Pêche							6500	500					7000	3,7
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT				2400								500	2900	1,6
(habitat)														
IV. DEPENSES DE TRANSFERT	840	400	325	1850	950	1800	3600	1875	1800	3500	2550	4165	23655	12,7
1. Cotisations														
2. Dons	840	400	325	1850	950	1800	3600	1875	1800	3500	2550	4165	23655	12,7
TOTAL	9670	8635	10230	20440	16765	10005	19640	12720	14450	13575	12460	17460	186100	100,0

Tableau LX - Fluctuations mensuelles des dépenses de la femme du planteur villageois II (CFA)

Dépenses	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	3705	2655	2315	2655	2460	7555	3945	5105	3495	5180	2730	5060	46860	97,6
1 - Dépenses alimentaires	3040	2405	1770	1555	1540	3100	2750	3890	2555	4360	2280	2010	31255	65,1
a - Denrées alimentaires locales	2615	2110	1495	1320	1180	2900	2355	3440	2120	3995	1885	1475	26890	56,0
- Banane plantain	685	550	475	300	650	975	725	725	775	850	775	550	8035	16,7
- Manioc	350	275	225	50	150	650	535	515	360	400	440	295	4245	8,9
- Petits légumes et condiments	315	415	295	120	135	295	145	330	340	360	265	220	3235	6,7
- Viandes et volailles	150	100	200	250				125	100		75	75	1075	2,2
- Poisson	950	600	225	500	225	900	900	1410	500	2350	300	115	8975	18,7
- Graines de palme	110	80				80		25	25	35	30	50	435	0,9
- Huile de palme				100								75	175	0,4
- Autres corps gras	50	60	25										135	0,3
- Plats préparés et divers	5	30	50		20		50	310	20			95	580	1,2
b - Denrées alimentaires d'importation	425	295	275	220	360	200	395	450	435	365	395	535	4350	9,0
- Huile d'arachide	120	35	30						90	110	110	40	535	1,1
- Riz	295	190	210	25	300	200	300	300	280	255	275	415	3045	6,3
- Epicerie diverse	10	70	35	195	60		95	150	65		10	80	770	1,6
c - Boissons etsstimulants				15									15	0,1
- vin de palme														
- Boisson d'exportation														
- Tabac - café				15									15	0,1
2 - Dépenses non alimentaires	665	250	545	1100	920	4455	1195	1215	940	820	450	3050	15605	32,5

a - Textiles et habillement						3600			10	500		665	4775	9,9
b - Ménage	185	65	35		30	300	60	60	55			60	850	1,8
c - Toilette et parure	100								50		20		170	0,4
d - Services	380	185	510	1100	890	555	1135	1155	825	320	430	2325	9810	20,4
- Broyage manioc	380	185	410	275	640	455	535	305	255	120	255	415	4230	8,8
- Transport			100	825	850	100	600	850	570	200	125	1850	5470	11,4
- Soins médicaux														
- Fournitures scolaires														
- Divers											50	60	110	0,2
II. DEPENSES D'EXPLOITATION														
1. Exploitation agricole														
a - Matériel														
b - Main d'oeuvre														
2. Pêche														
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)														
IV. DEPENSES DE TRANSFERT	10						100					1025	1135	2,4
1. Cotisations														
2. Dons	10						100					1025	1135	2,4
TOTAL	3715	2655	2315	2655	2460	7555	4045	5105	3495	5180	2730	6085	47995	100,0

Tableau LXI - Fluctuations mensuelles des dépenses dans le ménage du planteur villageois II (CFA)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	6.535	4.940	6.220	29.345	8.775	9.760	7.485	9.450	10.145	9.255	6.640	11.055	119.605	51,0
1- Dépenses alimentaires	4.630	3.990	4.195	26.235	4.005	4.030	4.490	5.450	7.705	6.965	4.540	5.560	81.795	34,9
a- Denrées alimentaires locales	2.620	2.280	2.440	15.845	2.680	3.585	2.715	3.690	2.210	4.695	2.505	1.475	46.740	20,0
-Banane plantain	685	550	575	3.350	1.400	975	725	740	775	875	775	550	11.975	5,1
-Manioc	350	275	225	250	150	650	535	540	360	400	440	295	4.470	1,9
-Petits légumes et condiments	320	420	295	120	135	295	160	330	340	385	270	220	3.290	1,4
-Viandes et volailles	150	100	350	6.250	200			125	100		225	75	7.575	3,3
-Poisson	950	600	875	5.725	725	1.575	1.200	1.610	550	3.000	750	115	17.675	7,6
-Graines de palme	110	80				80		25	25	35	30	50	435	0,2
-Huile de palme			120	100								75	295	0,1
-Autres corps gras	50	60	25										135	0,1
-Plats préparés et divers	5	75	95	50	70	10	95	320	60		15	95	890	0,3
b- Denrées alimentaires d'importation	1.105	630	800	565	625	345	1.400	1.085	795	1.240	1.100	1.675	11.365	4,8
-Huile d'arachide	120	35	30				145		90	110	110	40	680	0,3
-Riz	595	325	460	280	500	230	925	500	415	805	540	1.040	6.615	2,8
-Epicerie diverse	390	270	310	285	125	115	330	585	290	325	450	595	4.070	1,7
c- Boissons et stimulants	905	1.080	955	9.825	700	100	375	675	4.700	1.030	935	2.410	23.690	10,1
-Vin de palme	450	175	325	1.800	400	75	350	450	675	50	125	800	5.675	2,4
-Boisson d'importation	455	805	630	8.010	300	25	25	225	3.925	980	765	1.610	17.755	7,6
-Tabac - café			100		15				100		45		260	0,1
2- Dépenses non alimentaires	1.905	950	2.025	3.110	4.770	5.730	2.995	4.000	2.440	2.290	2.100	5.495	37.810	16,1

a- Textiles et habillement			300		250	3.600			1.585	535		965	7.235	3,0
b- Ménage	525	65	95		30	300	120	150	545	50	165	60	2.105	1,0
c- Toilette et parure	100								50		30		180	0,1
d- Services	1.280	885	1.630	3.110	4.490	1.830	2.875	2.275	1.835	1.705	1.905	4.470	28.290	12,0
-Broyage manioc	380	185	410	275	640	455	535	305	255	120	255	415	4.230	1,8
-Transport	900	500	1.220	2.835	3.700	1.375	2.340	1.970	1.580	1.585	1.600	3.995	23.600	10,0
-Soins médicaux														
-Fournitures scolaires					150								150	0,1
-Divers		200									50	60	310	0,1
II. DEPENSES D'EXPLOITATION	6.000	6.000	6.000	9.500	9.500	6.000	12.500	6.500	6.000	6.000	6.000	6.800	86.800	37,0
1- Exploitation agricole	6.000	6.000	6.000	9.500	9.500	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.800	79.800	34,1
a- Matériel												800	800	0,4
b- Main-d'oeuvre	6.000	6.000	6.000	9.500	9.500	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	79.000	33,7
2- Pêche							6.500	500					7.000	2,9
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT				2.400								500	2.900	1,2
(habitat)														
IV. DEPENSES DE TRANSFERT	850	400	325	1.850	950	1.800	3.700	1.875	1.800	3.500	2.550	5.190	24.790	10,5
1- Cotisations														
2- Dons	850	400	325	1.850	950	1.800	3.700	1.875	1.800	3.500	2.550	5.190	24.790	10,5
TOTAL	13.385	11.340	12.545	43.095	19.225	17.560	23.685	17.825	17.945	18.755	15.190	23.545	234.095	100,0

Fig. 51 - FLUCTUATIONS MENSUELLES DES PRINCIPALES DEPENSES DANS LE MENAGE DU PLANTEUR VILLAGEOIS II

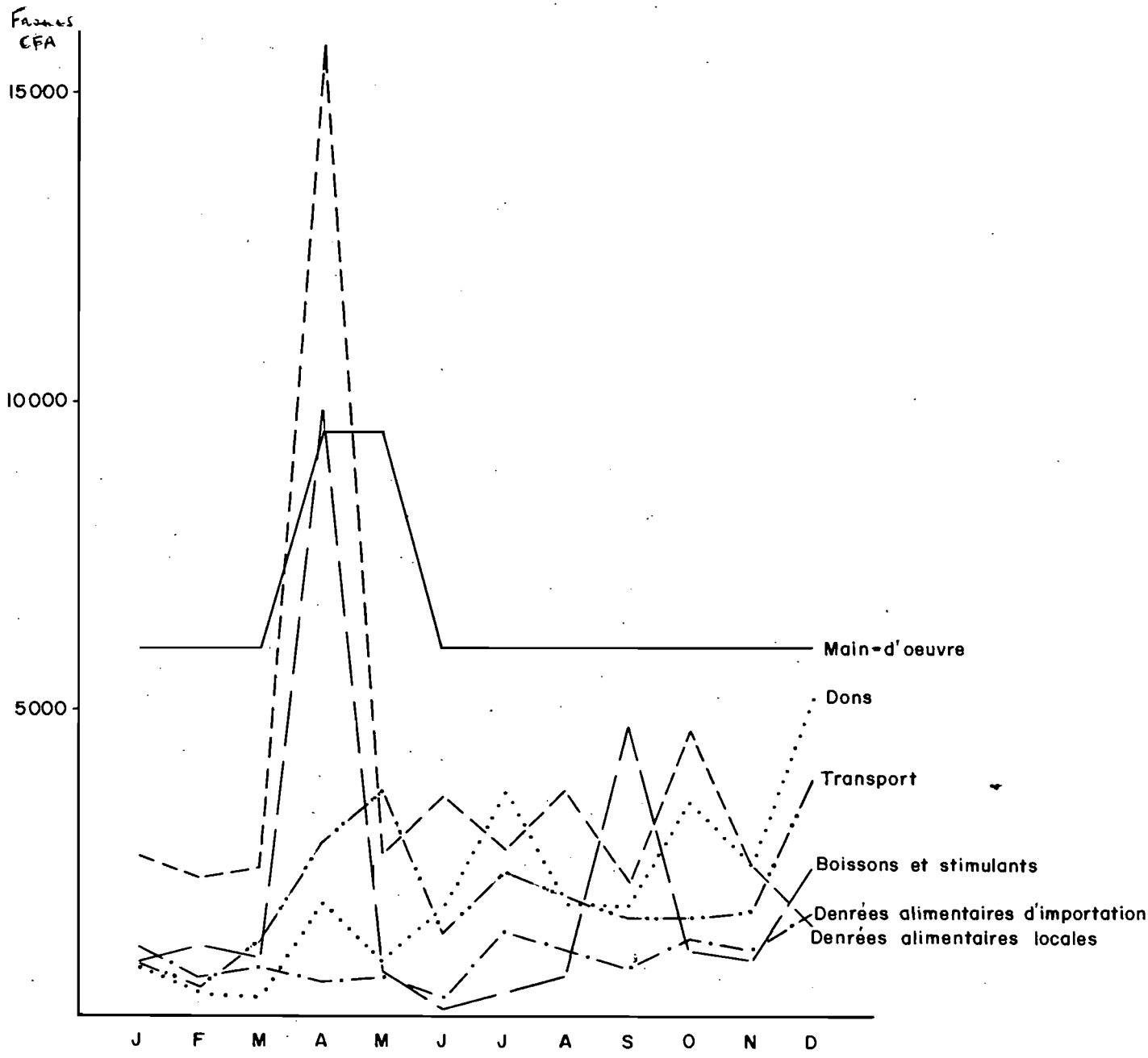

attardées. Certes la solidarité est une habitude ancestrale, mais elle ne peut avoir une telle incidence matérielle qu'en raison de la proximité d'Abidjan. N'était-il pas un peu utopique de s'interroger sur le bien-fondé de la plantation villageoise si près de la capitale ? Celle-ci, par sa présence, brouille quelque peu "les cartes". Elle fait intervenir dans les budgets familiaux des revenus non agricoles, et les planteurs, y compris ceux qui, comme le planteur villageois II, peuvent s'en passer, ont une attitude telle que l'on en vient à se demander si après tout - malgré son intégrité apparente - le village n'est pas déjà absorbé par la ville. Ce n'est pas un hasard si, de 7 heures 30 le matin jusqu'à la nuit, une quinzaine de taxis au moins - plusieurs fois les mêmes d'ailleurs - assurent la navette entre Aghien et la plaque tournante qu'est Bingerville. Ils ne repartent jamais vides, et les planteurs villageois ne sont pas les moins mobiles. Seulement, pour sa part, le planteur villageois vraiment engagé dans l'Opération, comme l'est le planteur II, compte, de façon d'ailleurs mitigée, non plus sur ses "frères", mais sur une Société d'Etat, en l'occurence la SODEPALM. Les rapports entre les deux parties sont du même ordre. Le planteur touche de l'argent. Il en redonne - en moindre quantité - pour la main-d'oeuvre, pour l'engrais, etc... Ici le palmier sert de prétexte. Ailleurs c'est un terrain bien situé, le travail d'un jeune qui a eu de la chance... Psychologiquement le planteur a dans les deux cas la même attitude : il se sent tributaire.

Pourtant cette lente approche des habitants et de leur terroir n'a-t-elle pas révélé une résistance interne manifeste à tous les niveaux ?

- Dans la structure démographique, sociale et politique du village : effort des habitants, notamment des hommes mûrs, en faveur du maintien d'une hiérarchie fondée sur l'âge et, bien sûr, avant tout en faveur de l'homogénéité ethnique et villageoise, recherche d'un équilibre s'appuyant à la fois sur l'endogamie locale et l'émigration des jeunes gens.

- Dans l'organisation du terroir : à propos du problème foncier, résistance d'une part des aînés vis-à-vis des jeunes, tendant à limiter le nombre des exploitations agricoles dans le but d'éviter

un éclatement des structures - leur "démembrement" -, mais favorisant l'occupation étrangère du sol, résistance d'autre part des matrilignages perceptible au niveau du statut foncier des parcelles, notamment des plantations villageoises ; à propos du problème agraire, maintien en fonction de l'âge d'un ordre et d'une hiérarchie des différents types d'exploitation, dont la taille est elle-même fonction de la complexité.

- Dans l'organisation du temps : maintien des différentes activités traditionnelles, même chez les planteurs les plus suspects de "trahison".

- Dans la recherche du gain : maintien du revenu des unités budgétaires en dessous d'un certain seuil, existant également chez les plus engagés dans l'Opération.

Cette résistance, on le voit, serait plutôt le fait de ce que l'on pourrait appeler l'inconscient collectif de la communauté, que de ce tempérament colérique et vindicatif que le folklore attribue à l'homme ébrié.

Elle est dûment motivée par un état de saturation du terroir, résultant de l'interférence de divers facteurs plus ou moins liés : proximité de Bingerville et d'Abidjan, forte densité démographique, de la région, pression des villages voisins, développement précoce des cultures commerciales, ingérence des grandes compagnies d'exploitation et des citadins à la recherche de terres, enfin tout récemment développement de l'Opération SODEPALM, ayant atteint le terroir de plein fouet par le biais de la plantation industrielle et, de façon détournée, par celui des plantations villageoises (rupture d'équilibre entre les exploitations).

La plantation villageoise cependant constitue un facteur nouveau, en ce sens qu'elle place le planteur dans une situation non plus de passivité, mais de participation et, à un certain stade, d'intégration. C'est en toute liberté que celui-ci accepte le contrat, et l'on s'est demandé si, par ce choix, il ne faisait pas fi des lois géographiques en vertu desquelles existent encore à Aghien une communauté villageoise, un terroir et finalement,

à travers eux, une authentique civilisation paysanne.

Effectivement, dans les cas précis que l'on a pu observer, le planteur villageois néglige les règles sous-jacentes à l'organisation fondamentale du terroir au profit de son exploitation, néglige également l'entretien de son exploitation au profit de sa plantation villageoise, et - cas du planteur II - s'arroge parfois une certaine autonomie financière, lui permettant d'échapper, au moins partiellement, à l'emprise familiale. Il est apparu que c'est là une façon pour la plupart de profiter - plus ou moins - des droits que leur confère leur qualité d'"ancien". Or restreindre l'environnement familial, tout en agrandissant démesurément l'exploitation, n'est-ce pas tout aussi dangereux que vouloir accorder une place à chacun, et multiplier les unités à l'infini ?

La recherche d'un équilibre sans cesse remis en question n'est pas fictive à Aghien, et le planteur le plus désolidarisé semble y être sensible. Son niveau de vie, la place qu'il continue à accorder aux relations sociales le montre bien. A-t-il d'ailleurs vraiment le choix ? Existe-t-il un revenu agricole capable de le faire passer de lui-même, du fond de sa brousse, d'un système à l'autre ? Les structures se défont, et il semble qu'il n'ait pas la possibilité d'en assumer de nouvelles.

La fabrication artisanale de l'huile de palme

C O N C L U S I O N

Une opération de développement rural, telle l'Opération SODEPALM, se déroule toujours dans un climat de mystère. L'ambiguïté des objectifs officiels, à la fois économiques et sociaux, pose jusqu'à son terme le problème de sa finalité véritable. Les promoteurs sont-ils sincères ? Vont-ils tenir leurs promesses ? A quoi correspond, dans leurs décisions et dans leur action, cette promotion des populations rurales dont ils revendiquent la paternité et qu'ils présentent en général comme leur but premier ? Il est trop tôt pour une appréciation globale et véritablement objective de la situation. Le bilan ne peut être, pour le moment, que partiel -et partial-, les seules données concrètes disponibles étant les chiffres de production.

Les compte-rendus de la SODEPALM sont à cet égard révélateurs. Ils présentent le planteur villageois par référence non à ses droits, mais à ses devoirs. Les résultats insuffisants, les efforts à fournir, la chance à saisir ... tels sont les thèmes sur lesquels le public est le plus souvent invité à réfléchir. Il est par trop évident que le potentiel à réaliser ne "pêche" que du côté de la plantation villageoise, dont les rendements sont largement inférieurs à ceux de la plantation industrielle. En développant cet aspect, la SODEPALM renverse la situation à son avantage. Il n'est plus question de ses propres engagements, mais de ceux du planteur, qu'elle renvoie à ses responsabilités. Dès lors, l'amélioration de ses résultats et, partant, de son niveau de vie, ne dépendent que de lui-même.

Il est certain que le planteur villageois dispose d'une liberté d'action qui le différencie profondément, par exemple, du manoeuvre de la plantation industrielle. Il doit, pour tenir ses engagements, faire preuve d'initiative et d'organisation, prendre conscience des possibilités de rendement de sa plantation, en un mot, raisonner en homo-economicus. Or la plupart des ruraux engagés dans l'Opération plantation villageoise sont déjà des hommes mûrs. Habitués à penser en producteurs traditionnels, c'est-à-dire en dehors du temps et dans l'ignorance des notions les plus élémentaires de calcul économique, ils ont en général mal compris ce que la SODEPALM attendait d'eux : une exploitation régulière et rationnelle, exigeant un engagement personnel très poussé, une productivité très élevée, excluant en principe tout recours à une main-d'oeuvre salariée.

Un malentendu s'est donc instauré, qui se traduit sur deux plans : assimilation de la plantation villageoise à la palmeraie naturelle d'une part, utilisation abusive de manoeuvres d'autre part. Ainsi, vue de la base, l'Opération n'est-elle pas précisément un succès. Le palmier sélectionné en effet demande une compétence et une application qui n'ont rien de commun avec la cueillette et le manoeuvre, s'il permet de compenser le déficit croissant de main-d'oeuvre familiale, grève lourdement le budget du planteur. Cette dépense est l'un des arguments de choc de la SODEPALM. Même s'il n'emploie qu'un seul homme, le paysan moyen -dont la plantation villageoise est de l'ordre de 3 hectares- ne peut rentrer dans ses frais qu'au bout de 6 ou 7 années d'exploitation. Comme en outre la plupart du temps les rendements sont loin d'être conformes aux prévisions, cette échéance est généralement encore plus longue.

C'est là le premier aspect du problème : le manoeuvre, symbole de l'inadaptation du planteur à l'Opération est-il une nécessité ? Plus qu'une nécessité, il semble qu'il soit en fait une garantie, une assurance vis-à-vis des camions de collecte de la SODEPALM qui viennent chaque semaine chercher leur tribut. Matériellement il est évident que les intéressés pourraient, la plupart du temps, s'en passer. A Aghien, par exemple, ils occupent quasiment la moitié de leurs journées en relations sociales et repos, passe-temps susceptibles d'être réduit au profit de travaux rentables, en brousse ou ailleurs, mais qu'ils ne semblent pas du tout disposés à sacrifier pour le moment. Ils préfèrent, lorsque cela s'avère nécessaire, négliger d'autres cultures.
De cette manière les structures socio-économiques traditionnelles tiennent encore. Le manoeuvre est leur clef de voûte. Faut-il rappeler qu'il ne peut exister que grâce à d'importants revenus de transfert ?

En effet, sauf dans les cas exceptionnels où sa plantation villageoise atteint 7 hectares, le planteur ne parvient à équilibrer son budget qu'avec des dons. Tant que ceux-ci continueront à circuler, il n'y a pas de raison pour que cesse la situation, situation ambiguë certes, mais solidement instituée. Il ne faut pas perdre de vue cependant que le flux des capitaux a pour point de départ la ville, où les structures socio-économiques traditionnelles éclatent beaucoup plus rapidement qu'en milieu rural. Le planteur risque par conséquent d'être acculé d'ici peu à un choix :

ou bien renoncer à son manoeuvre et acquérir une autonomie allant de pair avec la désintégration de son milieu, ou bien tout simplement abandonner sa plantation villageoise, comme cela a déjà été fait dans certains complexes éloignés d'Abidjan, où l'argent parvient au paysan moins facilement que dans les zones d'attraction urbaine.

Pour le moment, le groupe résiste et le planteur villageois, terrain de confrontation des deux parties, vit une contradiction interne, caractéristique de l'évolution générale de la Basse Côte, mais qui, dans son cas, ne saurait être que provisoire. L'emploi de main-d'oeuvre salariée, incompatible à son niveau avec la rentabilité de l'Opération, en est l'aspect le plus flagrant. Celle-ci lui permet de continuer à vivre conformément aux lois sociales et économiques de la communauté à laquelle il est rattaché. Cet attachement, il le paie fort cher, se plaçant, sauf cas exceptionnel, dans une situation de dépendance financière excessive. Pourtant il n'hésite pas à mettre en cause, avec sa nouvelle plantation, l'équilibre et l'existence du terroir dans lequel est enfermée son exploitation agricole. Il agit incontestablement en faveur de la désintégration spatiale de celui-ci, comme s'il espérait s'en libérer, tout en participant à la résistance commune des siens, comme s'il ne pouvait -ou ne voulait- s'en désaliéner. En fait l'enjeu en vaut-il la peine ?

C'est là le deuxième aspect du problème. Avec 3 hectares de palmiers sélectionnés, le planteur villageois gagne au maximum 50.000 francs CFA la 5ème année et 150.000 francs CFA la 10ème année, revenu brut qu'il ne peut espérer dépasser et qu'il n'a d'ailleurs que peu de chance d'atteindre, ses rendements étant rarement conformes aux prévisions. L'Opération SODEPALM ne représente par conséquent pour lui qu'un moyen d'améliorer quelque peu son revenu annuel -les dépenses globales d'un ménage de ruraux étant, près d'Abidjan, de l'ordre de 200.000 francs CFA-, et non un moyen de modifier en profondeur son niveau de vie. Il faudrait pour cela que la SODEPALM repense sa politique de rétribution, qu'elle augmente son aide matérielle, notamment le prix d'achat du kilo de régimes. L'attention a déjà été attirée sur ce point. M. PESCAY, dès 1967, préconise comme remède une "modulation" des bienfaits en fonction du niveau de richesse de chacun. Sans quoi, conclut-il, "le palmier sélectionné peut... jouer un rôle d'accentuation de l'inégale répartition des revenus qui s'est développée

à partir du café et du cacao" (1). Sans quoi, peut-on ajouter, le petit planteur ne s'engagera jamais à fond dans le système, la précarité du gain le laissant profondément solidaire et dépendant des siens.

Il serait donc salutaire que la SODEPALM, dans la mesure où elle désire conserver intact le système qu'elle a mis en place, sans aboutir à un échec de la plantation villageoise, réajuste la situation, fasse au planteur véritable des propositions plus substantielles, visant à le sortir réellement d'un circuit monétaire dérisoire. Supprimer les planteurs urbains, ou du moins leur supprimer certains avantages, pourrait être en effet une façon de récupérer des crédits au profit des ruraux sans ressources annexes. Le principe est appliqué par exemple à la SOCABO, coopérative de développement de l'ananas, qui opère près de Bonoua. A la SODEPALM toutefois il ne semble pas avoir été retenu. Aucun mouvement n'a été amorcé en ce sens depuis le bilan de 1967. Au contraire, le système de bonification mis au point au début de l'année 1973 a tendance à favoriser en premier chef les planteurs urbains (qui ont de grandes plantations et obtiennent de bons rendements), à la rigueur ceux qui, dans les villages, détiennent le pouvoir et pourraient, du fait de leur rang social, précipiter l'éclatement des communautés actuellement figées en une résistance passive. Si la SODEPALM tient à conserver cette catégorie de planteurs, susceptibles de lui être utiles (parce que plus libres et plus influents que les autres), ne pourrait-elle trouver un autre moyen d'économiser l'argent nécessaire à la promotion des ruraux ? Ne pourrait-elle, par exemple, réduire le nombre des experts étrangers, qui gagnent facilement en un mois 100 fois plus qu'un manoeuvre employé sur la plantation industrielle, ou 10 fois plus qu'un planteur villageois en une année avec ses palmiers ? Les liens étroits qui existent souvent entre les bureaux d'études, dont relèvent la plupart de ces experts, et les organismes financiers l'empêcheraient-ils d'appliquer une politique des salaires plus équitable ?

Le capitalisme d'Etat est pourtant par définition affranchi des pressions externes et sans but lucratif. Le Président Houphouët-Boigny en a défini les bases le 3 janvier 1961 devant l'Assemblée Nationale ivoirienne. Il le conçoit, non comme une fin en soi, mais

---

(1) M. PESCAY : ouvrage cité, p. 241.

comme "une phase de relais devant normalement déboucher sur un capitalisme de masse, un capitalisme populaire" (1). En fait n'est-ce pas plutôt vers un capitalisme de type libéral que s'oriente de cette façon la Côte d'Ivoire, un capitalisme au service de quelques privilégiés ? Ainsi en témoignent d'une part l'importance numérique des hauts fonctionnaires engagés dans l'Opération plantation villageoise, d'autre part celle des sociétés privées participant à la gestion du groupe SODEPALM. Les responsables savent qu'ils peuvent compter sur l'efficience des uns et des autres. Ils n'ont pas de temps à perdre avec ceux qui n'ont rien à apporter et qui de surcroit ne veulent, ou ne peuvent, pas suivre. La SODEPALM a d'ailleurs été restructurée en trois sociétés dont deux d'économie mixte. Le capitalisme d'Etat tel qu'il est expérimenté dans leur "groupe" n'est pas pur. Etape vers l'ivoirisation d'un capitalisme libéral, il semble devoir profiter, non aux masses, mais à une élite minoritaire. L'expression "capitalisme de masse" du reste n'est-elle pas en elle-même paradoxale ? Le paysan (surtout s'il est africain) et l'argent (surtout s'il est européen) sont en général deux concepts plutôt divergents.

On peut se demander dans ce cas s'il existe réellement un "conflit", un "engagement" entre deux parties, le planteur d'un côté, la SODEPALM de l'autre. Deux issues possibles se sont petit à petit imposées au fil de cette démarche : la première selon laquelle le planteur villageois véritable, vaincu, accepte une reconversion et assure le succès de l'Opération, la seconde selon laquelle, obstiné, il persiste dans ses contradictions, abandonne un jour ou l'autre sa plantation et mène à la faillite le "projet social". Il est possible que son attitude n'ait en réalité aucune incidence sur l'avenir de la plantation villageoise. Qu'importe alors s'il refuse de se conformer au schéma d'un paysannat besogneux, consommateur et individualiste, tel qu'on peut l'observer en Europe, par exemple. Les gros planteurs qui, eux, savent ce que signifient des expressions comme "libre entreprise" et "libre concurrence", sont là pour rétablir l'équilibre. La prospérité de leurs plantations en est une garantie. Il ne s'agit plus à ce stade de déterminer quel sera le gagnant. La SODEPALM n'a rien à perdre. Au contraire, dans la mesure où la

---

(1) "L'IVOIRISATION : rôle et place des sociétés d'Etat", in Europe, France, Outre-Mer, n° 516, janvier 1973, p. 14.

rupture ne peut venir que du paysan, elle est d'avance acquittée d'un échec et libérée de ses engagements. C'est au planteur villageois en effet, auquel la SODEPALM n'a fait que proposer le contrat, qu'il appartient de dénouer la situation et de mettre ainsi à jour les motivations profondes des responsables. Pour lui, deux alternatives sont possibles : sacrifier ou sauvegarder son milieu et ses habitudes. En acceptant le bouleversement, il gagne quelques dizaines de milliers de francs CFA par an, en le refusant, il les perd. Toute la différence est là. Il est vrai que 10.000 francs CFA représentent une forte somme pour un planteur traditionnel. Cela, les responsables l'ont compris. Mais ont-ils bien saisi ce qu'impliquait cette double alternative ? C'est leur sincérité qui est ici mise en cause.

Il se peut qu'ils n'aient pas le sentiment de la contradiction interne vécue par le planteur villageois. Ils ont tant d'avantages sur lui qu'ils n'imaginent peut-être pas un seul instant pouvoir le frustrer de quoi que ce soit. Toute intervention de leur propre part leur apparaît automatiquement comme un don salutaire, tout échec comme une faute du planteur. Certains que celui-ci n'a rien à perdre, mais tout à gagner, c'est en toute bonne foi qu'ils poursuivent alors leur politique sociale, politique d'ailleurs très remarquée en Côte d'Ivoire. N'ont-ils pas pensé à tout, même aux manoeuvres ? N'ont-ils pas été jusqu'à porter eux-mêmes sur place les réponses aux questions que se posent les ruraux anxieux de leur avenir ? Ne sont-ils pas actuellement en pourparlers avec la BNDA pour une amélioration éventuelle, par eux-mêmes, des villages les plus participants ? Qui peut mettre en doute leur efficacité envers la force productive ? A la rigueur peut-on leur reprocher, comme le faisait, voici un an, une personnalité suffisamment haut placée pour en juger, un "esprit MRP", un paternalisme excessif, une contrainte mentale en somme plus forte encore que les contraintes économiques qui lui sont liées. Tout est affaire non seulement d'argent, mais aussi de mentalité.

Ainsi la rigidité des ressorts politiques sous-jacents à cette vaste opération de développement rural exclurait-elle toute forme de revendication positive. La SODEPALM entend avoir, dans un esprit de service, rempli son contrat moral et ne semble pas prête à opérer un changement radical dans le futur. Ce serait pourtant le seul moyen pour que se résorbe la contradiction vécue par

le planteur villageois. Existe-t-il en fait une ou plusieurs solutions de rechange ? Que pourraient faire les dirigeants s'ils n'étaient liés par toutes leurs contraintes externes et internes ? Ne pourraient-ils, par exemple, essayer d'adapter le développement qu'ils apportent à l'espace et aux communautés sur lesquelles ils agissent, mettant en place un système d'exploitation en groupe, tel celui de la SONADER au Dahomey ? On en reviendrait à l'idée de départ, selon laquelle les populations rurales devaient normalement bénéficier de l'usufruit des plantations industrielles. Ce ne serait d'ailleurs pas forcément une meilleure solution pour le planteur. Ne faudrait-il pas au contraire essayer de prendre en charge l'ajustement de son système socio-économique traditionnel au système SODEPALM ? C'est ce que suggère par exemple P. TJEEGA, au Cameroun, qui recommande aux opérateurs qui veulent aboutir à un résultat positif une action totale : "Les palmeraies villageoises, comme celle de Dingombi... doivent faire partie d'un ensemble de projets de développement qui n'intéressent pas que le palmier à huile, mais d'autres aspects de la vie sociale et économique ; dans ce cas la plantation sera vraiment un élément indissociable du reste de l'espace villageois ; bien sûr une telle politique suppose une solide organisation de l'emploi du temps des paysans, donc un bouleversement total de leur rythme traditionnel de vie..." (1). Il y a évidemment un choix à faire, l'essentiel étant que les deux parties en présence s'entendent, afin de fonctionner sur le même rythme, sur le même mode.

Le problème, on le voit, revêt un caractère universel. L'Opération SODEPALM le pose avec acuité, d'une part parce qu'elle se passe en Côte d'Ivoire, terrain d'une croissance économique accélérée, d'autre part parce qu'elle constitue une expérience exceptionnelle par son intensité, sa rapidité, l'ampleur des moyens engagés et le nombre de personnes touchées. Le complexe agro-industriel de Bingerville-Eloka, du fait de sa situation proche d'Abidjan, accentue vraisemblablement les phénomènes. Le rapport de base entre les deux parties en présence n'en demeure pas moins le même partout.

---

(1) P. TJEEGA: Les types d'exploitation de la palmeraie à huile dans la région d'Eseka-Dingombi, ORSTOM, Yaoundé, septembre 1973, p. 231.

A la lumière de cette étude, on peut mettre en doute l'efficience du capitalisme d'Etat en matière de développement rural. Mais la formule ivoirienne, telle qu'elle est appliquée à la SODEPALM, est-elle compatible avec la promotion du paysan traditionnel ?

B I B L I O G R A P H I E

ADAM (J),Le palmier à huile,Paris,Challamel,1906.

ADAM (J),CLEC (JP) et TARDITS (P),Sociétés paysannes et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne,Paris, L'homme d'Outre-Mer n°2,Berger-Levrault,1956.

AGLUSSY (E),Le palmier à huile dans le développement économique et social du Dahomey,Paris,mémoire EPHE,1964-1967.

AMON D'ABY (FJ),La Côte d'Ivoire dans la cité africaine, Paris,Larose,1951.

ANCEY (G),Les notions d'activité et d'actif à l'intérieur d'une exploitation africaine,Abidjan,ORSTOM,juin 1968.

ANTHEAUME (B),"La palmeraie du Mono:approche géographique", in Cahiers d'Etudes Africaines,XII (47),1972.

AUGE (M),"Temps social et développement",in Cahiers ORSTOM, sciences humaines,V (3),1968.

AUGE (M),"Sous-développement et développement:terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone",in Africa,XLII (3),july 1972.

AUGE (M),"Sorciers noirs et diables blancs.La notion de personne,les croyances à la sorcellerie et leur évolution dans les sociétés lagunaires de basse Côte d'Ivoire (Alladian et Ebrié)",in Colloques internationnaux du CNRS,(544),1972.

AUGE (M),Théorie des pouvoirs et idéologie du pouvoir en basse Côte d'Ivoire,Doctorat d'Etat,Paris,EPHE,juin 1973.

BACHELET (M),Analyse économètrique du marché des oléagineux tropicaux,Commission des Communautés Européennes, Direction générale de l'aide au développement,1966.

BOUSCAYROL (R),"Notes sur le peuple ébrié",in Bulletin IFAN (3-4),juillet-octobre 1949.

BOYE (P),FRAISSE (A) et SURRE (C),"Plantations de palmier à huile sur sol de forêt et sur savane à Imperata. Méthodes et prix de revient",in Oléagineux (16) 1961.

BOYE (P)"Inauguration de l'huilerie de la SODEPALM à Eloka (Côte d'Ivoire)";in Oléagineux (3)mars 1968.

BRIET (R),La pèche en lagune ébrié,Abidjan,mai 1965.

CARRIERE DE BELGARRIC (R),"Le Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire",in Oléagineux (6) juin 1967.

CAUVIN (C),De la palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée:Toupah,un village en pays adioukrou, Doctorat de 3ème cycle,Université de Strasbourg, juillet 1968.

CHASSARD (E),Coopérative villageoise en pays ébrié,Bordeaux FLSH,1967.

CHESQUIERE (J)"L'elaeis guineensis Jacq.est-il africain ou américain ?"in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale (153),mai 1934.

CHEVALIER (A),Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française,fascicule V,Document sur le palmier à huile, Paris,janvier 1909.

CHEVALIER (A),"Rapport sur une mission scientifique en Afrique occidentale.Recherches de 1906-1907 à la Côte d'Ivoire" in Nouvelles archives des missions scientifiques,XVIII,Paris,Imprimerie Nationale,1909.

CHEVALIER (A)"Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire" in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale (116) avril 1931.

CHEVALIER (A)"La patrie des divers elaeis,les espèces et les variétés.Où en est la sélection?"in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale (152),mars 1934.

CHEVALIER (A),Taxonomie,biogéographie et sélection des palmiers du genre elaeis",in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale (266-267-268),octobre,novembre,décembre 1943.

CHEVALIER (A)"Biogéographie et écologie de la forêt dense ombrophile de Côte d'Ivoire",in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale (28),1948.

CLOZEL (FJ),Dix ans à la Côte d'Ivoire,Paris,Challamel,1906.

DABIN (B),Analyse de quelques sols de la plantation de palmier à huile de Bingerville,Abidjan,SPEB-IDERT,1959.

DENIEL (R),De la savane à la ville,Paris,Aubier,1968.

DEVUYST (A)"Influence des pluies sur les rendements du palmier à huile"in Oléagineux (3),1948.

DIARRA (S),"Les civilisations paysannes face au développement en Afrique occidentale",in Cahiers d'Etudes Africaines,XII (47),1972.

DISSOU (M)"Développement et mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey",in Cahiers d'Etudes Africaines,XII (47),1972.

DOLLFUS (O),L'espace géographique,Paris,Que sais-je?PUF,1970.

DUCHEMIN (JP) et TROUCHAUD (JP),Evaluation de la population en 1965 par unité administrative,Abidjan,ORSTOM, septembre 1967.

DULLY (A), Bibliographie pour une initiation aux méthodes concernant le développement rural, Paris, Secrétariat d'Etat à la Coopération.

DUMESTRE (G), "Note sur quelques jeux ébrié du village de Locodjo", in Annales de l'Université d'Abidjan, ethnosociologie, F, T.2, Fascicule 2, I970.

DUMONT (R), Développement agricole africain. Essai sur les lignes principales du développement africain et les obstacles qui les freinent, Paris, PUF, I965.

DUPIRE (M) et BOUTILLIER (JL), Le pays adioukrou et sa palmeraie. Etude socio-économique, Paris, L'homme d'Outre-Mer n°4, Berger-Levrault, I958.

DUPIRE (M), "Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte d'Ivoire", in Etudes Eburnéennes VIII, I960.

FRECHOU (H), "Les plantations européennes en Côte d'Ivoire", in Cahiers d'Outre-Mer (29), janvier-mars I955.

GABET (MR), "La coopérative agricole du village d'Eloka-té", in Bulletin de Liaison du Ministère de L'Agriculture de la Côte d'Ivoire (2I), septembre-octobre I963.

GALLAIS (J), "La signification du village dans l'Afrique soudanaise de l'Ouest", in Cahiers de socio-économie (2), février I960.

GLETANOU (A), "La palmeraie dahoméenne et l'aide au paysannat", in Revue France Outre-mer (3I8), I956.

GOUROU (P), "Un programme de recherche et d'expérience en vue du relèvement de la production agricole dans les régions tropicales", in Tiers-Monde I (3), juillet-septembre I960.

GOUSSAULT, Sogiologie des interventions publiquesdans le développement agraire, Doctorat de 3ème cycle, Paris, EPHE, I967-I969.

GUILLERMO-BERNAL, Rapport technique sur la CFHP, Abidjan, avril-décembre I965.

HARDEL (D), L'industrie agricole, instrument de développement rural? Tananarive, ORSTOM, I968.

HARDEL (D), "Réponse des milieux ruraux à la présence d'une industrie agricole", in Cahiers ORSTOM, sciences humainss, VII (4), I970.

HENRY (P), Recherches sur la croissance et le développement chez elaeis guineensis et chez coco nucifera. Comparaisons avec quelques autres palmiers, Paris, Faculté des sciences, I957.

HOUARD (A), "L'amélioration de la production du palmier à huile en Afique Occidentale Française", in Revue Générale (7), Paris, I924.

IZARD (M), Compte-rendu sur" joint publication of the Research Institute for the study of man and the Pan American Union : Plantation systems of the New World Papers and discussion summaries of the seminar held in San Juan,Puerto-Rico",in Etudes Rurales, octobre,décembre I96I.

JAGERSCHMIDT (H),"L'économie du palmier à huile en Côte d'Ivoire",in Oléagineux (8),I953.

JOSEPH (G),La Côte d'Ivoire,le pays,les habitants,Paris, Larose,I9I7.

KOBBEN ,"Le planteur noir",in Etudes Eburnéennes V,I956.

KOUASSIGAN (GA),L'homme et la terre,Paris,L'homme d'Outre-Mer,Berger-Levrault,I966.

LE BOURDIEC (D),"Contribution à l'étude du bassin sédimentaire et des régions littorales de Côte d'Ivoire",in Etudes Eburnéennes,VII,

MANGENOT (G),"Les forêts de la Côte d'Ivoire",in Bulletin de la Societé Botanique Française,T.97,I950.

MANGENOT (G),"Essai sur les forêts denses de la Côte d'Ivoire", in Bulletin de la Société Botanique Française,T.97, I950.

MANGENOT (G),"Etude sur les forêts des plaines et plateaux de la Côte d'Ivoire",in Etudes Eburnéennes,IV,I955.

MANOU (M),Ebounou,de la pèche lagunaire à l'agriculture de plantation,Université d'Abidjan,mémoire de maîtrise, I97I.

MAYNARD et DE LA SOUCHERE , Etude pédologique du Sud-Est de la Côte d'Ivoire,Paris,SEDES,I963.

MEUNIER (J), Etude des palmeraies subspontanées d'elaeis guineensis Jacq. en Côte d'Ivoire,Abidjan,IRHO-ORSTOM, I968.

MEUNIER (J),"Etude des populations naturelles d'elaeis guineensis en Côte d'Ivoire",in Oléagineux (4),avril I969.

MICHAUX (P),"Les composantes climatiques du cycle annuel de productivité du palmier à huile",in Oléagineux (I6), I96I.

MOULINIER (H),"Contribution à l'étude agronomique des sols en basse Côte d'Ivoire",in IFCC (3),mars I962.

N'DJAMPO (JA),Analyse économique d'un projet d'extension de cocoteraie sélectionnée.Rapport de stage,Abidjan, SODEPALM,I97I.

NIANGORAN-BOUAH (G),La division du temps et le calendrier rituel des peuples lagunaires,Paris,Institut d'ethnologie,Musée de l'Homme,1964.

NIANGORAN-BOUAH (G),"Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle",in Annales de l'Université d'Abidjan, ethnosociologie,série F,T.I,fascicule I,1969.

NICOLAÏ (H),Le Kwilu,Bruxelles,1963.

OCHS (R),Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire.Etude pédologique locale,Paris,IDERT-IRHO,1961.

OLIVIN (M),La culture du palmier à huile en Côte d'Ivoire, IRHO,Centre de formation de la station de la Mé,s.d.

OLIVIN (M),Notions d'agriculture générale.Généralités sur le palmier à huile,IRHO,Centre de formation de la station de la Mé,s.d.

PAULME (D),Classes et associations d'âge en Afique de l'Ouest, Paris,Plon,1970.

PECH (H),La pluviométrie en Côte d'Ivoire.Etude pour la reconversion du caféier dans la République de Côte d'Ivoire,Paris,BDPA,1964.

PECH (H),GERARDIN,DABIN (B) et ROBINET,Etude pour la reconversion des caféiers dans la République de Côte d'Ivoire,Paris,BDPA-ORSTOM,1965.

PELISSIER (P),Les pays du Bas Ouémé.Une région témoin du Dahomey méridional,Dakar,Faculté des Lettres et Sciences Humaines,1963.

PELISSIER (P) et SAUTTER (G),"Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1961-1969)",in Etudes Rurales (37-38-39),1970.

PERSON (Y),"Classes d'âge et chronologie",in Latitudes,n° spécial,1963.

PESCAY (M),Etude socio-économique des plantations villageoises de palmier à huile.Rapport détaillé,Paris,SEDES,1967.

PICARD-CLAUDEL (C),Etude des blocs industriels et des palmeraies villageoises de palmiers sélectionnées en basse Côte d'Ivoire,mémoire de Maîtrise,Paris,1971.

PICHEL (RJ),Quelques aspects de la culture du palmier à huile et du cocotier en AOF.Conférence franco-britannique sur le palmier elaeis et le cocotier à Cotonou et à Abidjan.Janvier 1956.Services de l'Agriculture du Ministère des Colonies et du Gouvernement Général du Congo belge,1957.

REINGARD (L de),"Equipement électrique moderne d'une nouvelle huilerie de palme en Côte d'Ivoire",in Oléagineux (I) janvier 1968.

ROCHE (L de),Instructions comptables,Abidjan,SODEPALM, 31 juillet 1964.

ROOSE (E) et CHEROUX (M),"Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire",in Cahiers ORSTOM,Série Pédologie, IV (2),1966.

ROUCHARD (J),"Le palmier à huile en Côte d'Ivoire",in La Potasse,n°310,décembre 1963.

ROUGERIE (G),"Lagunaires et terriens en Côte d'Ivoire", in Cahiers d'Outre-Mer,n°12,1950.

SAMIR (A),Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris,Editions de Minuit,1968.

SAUTTER (G),Les structures agraires en Afrique Tropicale, Paris,CDU,1968.

SAUTTER (G),"Systèmes agraires africains.Présentation", in Cahiers d'Etudes Africaines",XII (47),1972.

SAUTTER (G) et PELISSIER (P),"Pour un atlas des terroirs africains",in L'Homme.Revue Française d'Anthropologie, janvier-avril 1964.

SCHNELL (R),La forêt dense.Introduction à l'étude botanique de la région forestière d'Afrique occidentale, Préface d'A. CHEVALIER,Paris,Ed. P.Lechevalier, 1950.

SURET-CANALE (J),"L'industrie des oléagineux en AOF", in Cahiers d'Outre-Mer n°3,1950.

SURET-CANALE (J),Afrique Noire.L'ère coloniale,1900-1945, Paris,Editions sociales,1964.

SURRE (Ch) et ZILLIER (R),Le palmier à huile.Technique agricole et production,Paris,Maisonneuve et Larose, 1963.

TALINEAU (JC),Rapport de stage à la station IRHO de Dabou-Mopoyem,à l'usine d'Acobo,Abidjan,IDERT,1963.

TALON (JF),Le groupe SODEPALM,Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit Public,Université d'Abidjan,octobre 1972.

TARDITS (C),Développement du régime d'appropriation privée des terres de la palmeraie du Sud Dahomey,1963.

TJEEGA (P),Les types d'exploitation de la palmeraie à huile dans la région d'Eseka-Dingombi,Centre ORSTOM de Yaoundé,septembre 1973.

TOURE (Y),"Autorité familiale et autorité politique dans un village ébrié (Songon M'Bratté)",in Bulletin d'Information et de Liaison,Institut d'Ethno-Sociologie de l'Université d'Abidjan,n°1,1968.

TROUCHAUD (JP),"Cultures industrielles",in Atlas de Côte d'Ivoire,CId,I972.

VANDERYST (H),"Les palmeraies dans leur rapport avec l'ethnologie",in Bulletin des Matières Grasses,juin I923, et in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale,n°3I,mars I924.

VANDERYST (H),"Etat actuel de la question du palmier à huile au Congo belge,in Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale,n°3I,mars I924.

VERDIER (R),"Problèmes fonciers ivoiriens.Aspects juridiques et sociaux",in Penant,n°697,juin-septembre I963.

VERLET (M),Les structures foncières en Afrique Tropicale, Paris,BDPA,I967.

WOLVESPERGES (A),"Une nouvelle huilerie de palme en Côte d'Ivoire: le matériel installé",in Oléagineux, n°I0,octobre I967.

Assemblée Territoriale de la Côte d'Ivoire,Délibération n°8-55/AT du 7 avril I955.

CEE,Note relative au financement par le FED du développement de la production d'huile de palme en Côte d'Ivoire, I962.

"Création de palmeraies sélectionnées en Côte d'Ivoire",in Industries et Travaux d'Outre-Mer,n°I38,I965 et n°I52,I966.

IRHO,L'IRHO au service de la Côte d'Ivoire,Rapports annuels I96I à I970.

IRHO,Plan Palmier à huile.Etude pédologique locale,janvier-février I96I.

IRHO,Plan Palmier.Avant projet technique pour un Ier stade de réalisation,Paris,I96I.

IRHO,Plan Palmier à huile de la Côte d'Ivoire.Etude de base, Paris,I96I.

IRHO,"L'IRHO en Côte d'Ivoire: I942-I962,20 ans d'activité", in Oléagineux,XXVII (4),n° spécial,avril I962.

IRHO-FAC,Etude générale des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire,Pré-rapport FAC, décembre I966.

IRHO-Côte d'Ivoire,Comité Technique I97I.

IRHO,Assistance technique à la SODEPALM,Rapports d'activité I969-I970-I97I,novembre I97I.

"Le Marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres de la CEE.Evolution récente et situation actuelle", in Etudes,Série développement de l'Outre-Mer,n°4,I966.

"Le Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire",in Oléagineux,n°I, janvier I964.

"Ivoirisation: rôle et place des sociétés d'Etat",in Europe, France,Outre-Mer,n°5I6,janvier I973.

Ministère de l'Agriculture,Développement du palmier à huile. Prospection de détail pour l'implantation de blocs de base,Paris,FAC,I967.

Ministère de l'Agriculture,Projet 32.000 hectares de palmeraies sélectionnées.Aspects sociaux,Abidjan,I967.

Ministère de l'Agriculture,Direction régionale de l'Agriculture, Secteur de développement rural de Bingerville, Rapport annuel I972.

Ministère des Finances,des Affaires Economiques et du Plan, Projet de création de 32.000 hectares de palmier à huile,
Titre II: Détermination géographique de l'ensemble du projet palmier,août I964;
Titre III: Spécification technique du projet, août I964.

Ministère des Affaires Economiques et Financières,Ecole de Statistique,Enquête Bingerville,Abidjan,I968.

ORSTOM,Le milieu naturel de Côte d'Ivoire,Mémoire ORSTOM n°50,Paris I97I.

PALM'ECHOS,Bulletin de Liaison du personnel de la SODEPALM, série complète,n°I à I9,novembre I965 à juillet I972.

PALMIVOIRE,Direction technique,Note 57I,Actualisation des investissements de Palmindustrie (Réalisations et prévisions),décemebre I970.

PALMIVOIRE,Direction des plantations,Service collecte, Tableaux de bord I97I.

PALMIVOIRE,Direction des Plantations,Organisation collecte Bingerville.Code 4I0,février I973.

"Plan de production des oléagineux en AOF", in Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture Tropicale,n°275-276, septembre-octobre I945.

"Progrès en agriculture à la Côte d'Ivoire",in Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture Tropicale,n°I04, avril I930.

Riviera,La Riviera africaine,Projet Mafit pour le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,I97I.

SEDES,Compagnie Générale d'Etudes et de Recherches pour l'Afrique,Le marché des oléagineux tropicaux,Annexe I, arachide et palmier à huile,Paris,I964.

Service de la Statistique Générale et de la Mécanographie, Répertoire des villages de Côte d'Ivoire,Abidjan, 3I décembre I955.

"Situation et perspectives du Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire",in Bulletin de l'Afrique Noire, n°5I5,I0 juillet I968.

SODEPALM,Dossier Huileries et moyens de commercialisation du projet 32.000 hectares,octobre I966.

SODEPALM,Rapports annuels I967-I968.

SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE,Rapports annuels I969-I970-I97I.

SODEPALM,Note DG n°84,Principales étapes du Plan Palmier à huile de I963 à I969.Note de synthèse,mai I969.

SODEPALM,Note DG n°83,Le Plan Palmier à huile.Principales étapes de I963 à I969,mai I969.

SODEPALM,Note C.T. n°05/7I,Note sur le prix d'achat des régimes aux planteurs villageois de palmier à huile,4 mai I97I.

SODEPALM-PALMIVOIRE,DG,Note sur l'intéressement à l'attention des chefs d'unité,I6 novembre I97I.

SODEPALM,Direction,Bilan d'activité I97I.Animation et propagande palmier et cocotier,I6 décembre I97I.

SODEPALM,Direction,P.V.,Palmier,Résultats planting I97I, I0 décembre I97I.

SODEPALM,Direction,Réalisations pépinières I97I,I6 décembre I97I.

SODEPALM,Budget prévisionnel I972,Secteur Villageois de Bingerville.

SODEPALM,Note destinée aux animateurs du dialogue SODEPALM-Planteurs villageois,4 mai I972.

SODEPALM-PALMIVOIRE,Note 060/200/72,Note sur les structures juridiques du groupe des sociétés SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE et la commercialisation de ses produits,avril I972.

SODEPALM,Rapport d'activité I972.Plantation villageoise Palmier,Note Technique n°600/I93/73,février I973.

Sous-Préfecture de Bingerville,Rapports économiques annuels I970 et I97I.

Statuts relatifs à la création de l'Amicale des étudiants Tchaman,Abidjan,I97I.